



HAL
open science

Temps et aspect dans la structure de l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Rochambeau Lainy

► **To cite this version:**

Rochambeau Lainy. Temps et aspect dans la structure de l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien. Linguistique. Université de Rouen, 2010. Français. NNT : . tel-04205550

HAL Id: tel-04205550

<https://normandie-univ.hal.science/tel-04205550v1>

Submitted on 19 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Département des Sciences du
Langage et de la Communication

18 janvier 2010
Date de la soutenance

Ecole doctorale 350 (Savoirs, Critique et Expertises)

Doctorat de l'Université de Rouen

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Rouen

Discipline

Sciences du langage : linguistique et phonétique

***Temps et aspect dans la structure de l'énonciation rapportée :
comparaison entre le français et le créole haïtien***

préparée et soutenue par

Rochambeau LAINY

sous la direction de

Monsieur le Professeur **Laurent GOSSELIN**

Composition du jury :

Mme le Professeur **Dominique FATTIER** Université de Cergy-Pontoise (Rapporteur)

M. le Professeur **François GAUDIN** Université de Rouen

M. le Professeur **Laurent GOSSELIN** Université de Rouen (Codirecteur)

M. le Professeur **Pierre-Patrick HAILLET** Université de Cergy-Pontoise (Rapporteur)

M. le Professeur **Louis de SAUSSURE** Université de Neuchâtel

M. le Professeur émérite **Albert VALDMAN** Université d'Indiana

M. le Professeur **Pierre VERNET** Université de l'Etat d'Haïti (Codirecteur)

18 Janvier 2010
Date de la soutenance

Remerciements

Je voudrais d'abord remercier M. Laurent Gosselin pour avoir accepté de diriger pendant quatre ans mon travail de thèse. Il m'a aidé à parvenir au terme de l'objectif que je m'étais fixé en me consacrant son temps et son savoir-faire. Il s'est montré toujours disponible et attentif durant toute la préparation de cette thèse.

Je remercie le Bureau Europe de L'Ouest et Maghreb de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui m'a octroyé pendant trois ans une bourse d'études, grâce à laquelle j'ai pu réaliser mon travail.

Je remercie de façon spéciale M. Albert Valdman pour l'intérêt qu'il porte à mon travail, et le temps qu'il a consacré à sa lecture.

Je remercie Mme Dominique Fattier, M. Pierre-Patrick Haillet, M. Louis de Saussure, M. François Gaudin d'avoir accepté de faire partie de mon jury.

Un grand merci à M. Pierre Vernet de m'avoir accueilli à la Faculté de Linguistique Appliquée au cours de mes séjours en Haïti et aidé à parvenir au terme de mon projet de recherche.

Je suis redevable envers M. Wesner Joseph Emmanuel pour m'avoir encouragé et aidé à reprendre, en 2003, mes études universitaires.

Je remercie le Ministère de l'éducation nationale haïtien pour m'avoir accordé, pendant trois ans, un congé d'études. Je remercie également le bureau du Premier ministre haïtien pour l'aide financière qui m'a été accordée, en 2007.

Je remercie très sincèrement Mme Sylvie Lizard pour sa gentillesse, ses encouragements et le temps qu'elle a consacré à la relecture de ma thèse.

Un remerciement spécial est adressé à M. Jean-Claude Cordier qui m'a permis d'imprimer ma thèse.

Je remercie mes amis et compagnons de lutte, Abou Bakry Kébé et Fritz-Berg Jeannot pour leurs mots d'encouragement.

Enfin, à tous ceux qui m'ont encouragé, aidé et soutenu, je dis un très grand merci.

À
Darline, Thierrine, Ketura
et
toute la promotion (1991-1995) de l'École Normale
Supérieure de Port-au-Prince

Symboles et abréviations

ER : énonciation rapportée

EI : énonciation introductrice

PS : proposition subordonnée

PP : proposition principale

P1 : première proposition (dans une phrase complexe comprenant des propositions coordonnées ou juxtaposées)

P2 : deuxième proposition dans une phrase complexe comprenant des propositions coordonnées ou juxtaposées

Fr : français

CH : créole haïtien

NC : nominal créé

EF : étymon français

\subset : marque d'inclusion (ex. $a \subset b$ se lit : a est inclus dans b)

\sim : marque d'équivalence (ex. $w\grave{e} \sim \text{voir}$ se lit : $w\grave{e}$ est équivalent à voir)

CO : concidence (ex. $a \text{ CO } b$ se lit : a coïncide avec b)

POST : postériorité (ex. $a \text{ POST } b$ se lit : a est postérieur à b)

ANT : antériorité (ex. $a \text{ ANT } b$ se lit : a est antérieur à b)

INC : initial de la relation d'inclusion

$[B'1, B'2]$: intervalle du procès rapporté (considéré chez L. Gosselin comme l'intervalle du procès de la proposition subordonnée)

SIMUL : simultanéité (ex. $a \text{ SIMUL } b$ se lit : a est simultanément à b)

ARG : argument

Double crochet, [], pour marquer la présence d'un son

Double slash, //, pour marquer la présence d'un morphème

\propto : marque de proportionnalité (ex. $x \propto y$ se lit : x est proportionnel à y)

$<$: marque d'antériorité (ex. $x < y$ se lit : x est antérieur à y)

$>$: marque de postériorité (ex. $x > y$ se lit : x est postérieur à y).

§ : marque de paragraphe

\in : marque d'appartenance (ex. $a \in b$ se lit : a appartient à b)

Liste des figures

1. Figures illustrant le modèle de H. Reichenbach.....	14-15
2. Figures illustrant les quatre aspects de base du français, selon L. Gosselin.....	20-21
3. Figure expliquant la structure du syntagme nominal déverbal.....	72
4. Figure résumant les différentes formes de l'énonciation rapportée.....	82
5. Figures illustrant la définition du temps selon N. Beauzée, en rapport avec la conception aristotélicienne.....	87
6. Figure illustrant la ponctualité du procès.....	102
7. Figure illustrant les instants du temps, selon G. Guillaume	108
8. Figures illustrant la perfectivité du temps présent.....	114
9. Figure illustrant la conversion du possible en irrévocable.....	117
10. Figure illustrant la perfectivité du temps passé.....	123
11. Figures illustrant l'aspect aoristique et accompli du plus-que-parfait.....	124
12. Figure illustrant le temps futur.....	127
13. Figure illustrant le passage du monde possible au monde réel, de l'incertitude à la certitude, selon R. Martin.....	128
14. Figure illustrant l'aspect duratif de l'imparfait, selon H. Sten.....	168
15. Figures illustrant l'expression du présent et du futur en CH, selon R. Damoiseau.....	218
16. Figures illustrant la différence aspectuo-temporelle entre le morphème <i>t ap</i> et le morphème <i>te</i>	230
17. Figures illustrant la différence entre passé récent et passé lointain en CH.....	251
18. Figures illustrant la relation temporelle entre la subordonnée et la principale.....	265-269
19. Figure illustrant la relation entre l'intervalle circonstanciel et l'intervalle du procès en CH.....	270
20. Figure illustrant une relation de coïncidence entre l'intervalle circonstanciel, l'intervalle du procès et l'intervalle de référence.....	271
21. Figures illustrant la relation d'antériorité entre le procès rapporté et le procès introducteur en Fr.....	292-293
22. Figure illustrant la relation de postériorité entre le procès rapporté et le procès introducteur.....	297

23. Figures illustrant la relation d'inclusion entre les procès	300
24. Figure illustrant l'inclusion de l'intervalle du procès introduceur dans l'intervalle du procès rapporté en Fr.....	300
25. Figure illustrant l'inclusion de l'intervalle du procès introduceur dans l'intervalle du procès rapporté en Fr.....	329
26. Figure illustrant la relation d'antériorité entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introduceur en CH.....	349
27. Figure illustrant la relation de postériorité entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introduceur en CH.....	365
28. Figure illustrant la relation d'antériorité entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introduceur en CH.....	366
29. Figure illustrant l'inclusion de l'intervalle du procès introduceur dans l'intervalle du procès rapporté.....	367

Liste des tableaux

1. Tableau reprenant le passage du tiroir verbal initial au tiroir verbal rapporté.....	45
2. Tableau marquant le passage de la tournure interrogative directe à l'interrogation indirecte	46
3. Tableau résumant la formation du temps présent en Fr, selon P. Le Goffic.....	94
4. Tableau résumant la formation du temps futur en Fr, selon P. Le Goffi.....	96
5. Tableau résumant les types de procès selon Z. Vendler.....	102
6. Tableau résumant les circonstanciels temporels et adverbes d'aspect en Fr.....	140
7. Tableau résumant les marqueurs de la durée en Fr.....	154
8. Tableau présentant certains lexèmes verbaux en CH.....	198
9. Tableaux regroupant des verbes créoles résultant de la modification graphique des mots français.....	198
10. Tableaux regroupant des verbes obtenus par ajout des traits nasaux ou oraux.....	199-200
11. Tableau regroupant des verbes créoles de création locale ou populaire.....	201
12. Tableau reprenant certaines périphrases verbales en CH.....	206
13. Tableau résumant les marqueurs du présent en CH.....	219
14. Tableau résumant les marqueurs du futur en CH.....	220
15. Tableau résumant les marqueurs du passé en CH.....	226
16. Tableau résumant les marqueurs d'aspect en CH.....	231-235
17. Tableau résumant les marqueurs de la durée en CH.....	239-242
18. Tableaux regroupant certains marqueurs de localisation en CH.....	268
19. Tableaux résumant l'emploi des temps verbaux dans l'énonciation rapportée en Fr.....	341-342

Introduction : les axes de la recherche

Introduction : les axes de la recherche

Ces trois dernières décennies ont vu l'élaboration d'un nombre important de travaux portant sur l'étude de **l'énonciation rapportée** (discours rapporté). J. M. Lopez-Muñoz *et al.* soulignent que les années soixante-dix et quatre-vingts ont été particulièrement fécondes autour des propositions théoriques de J. Authier-Revuz et de l'inscription de la problématique du discours rapporté dans le cadre plus général de la métadiscursivité (2004 : 10). L'idée a été surtout de traiter l'énonciation rapportée comme obéissant à des critères grammaticaux et énonciatifs spécifiques. La notion de l'altérité en discours, initiée depuis M. Bakhtine, a été aussi mise en évidence. Elle a été traitée de façon conjointe avec la question de dualité du sujet et de l'énoncé. On s'est aussi montré intéressé à l'étude des indices du temps dans cette production verbale.

Les discours sur les indices du temps en énonciation rapportée sont nombreux. Il suffit d'ouvrir les manuels de grammaire ou de consulter les travaux des linguistes qui traitent cette question pour se rendre compte que les réflexions élaborées forment une vaste littérature. Il suffit de se mettre à les analyser pour se rendre compte qu'une importance tout à fait particulière leur est accordée. Les positions dégagées sont nombreuses, mais, rarement, les études portant sur ces faits (les indices du temps en énonciation rapportée) ont cherché à rendre compte de la façon dont ce qui est exprimé est localisé sur l'axe de la chronologie. Les arguments sur lesquels se fonde cette littérature vont être exposés, afin de pouvoir amener ce qui fera l'essentiel de notre problématique.

1. Les éléments du questionnement : énonciation rapportée et temporalité

Certains auteurs traitent les indices de la temporalité (temps et aspect) dans l'énonciation rapportée, les utilisant comme moyen d'opposer certaines formes de rapport. C'est le cas de M. Wilmet qui, dès 1976, établit un parallèle entre l'*imparfait* qu'il considère comme « présent du passé » et le *présent* qu'il appelle « temps du mode direct » de l'énonciation rapportée (p. 145). Cette idée est reprise, un peu plus tard, dans les travaux de L. Rosier où l'opposition entre le *présent* et l'*imparfait* est, du point de vue théorique, décrite comme garante de l'opposition entre direct et indirect. « Lorsqu'on verse du côté du présent, on tombe finalement

Introduction : les axes de la recherche

toujours du côté du direct, de l'actualisation du discours cité » (cf. L. Rosier, 1999 : 148-149).

D'autres chercheurs étudient les indices de la temporalité dans l'énonciation rapportée en mettant l'accent sur la transposition liée au passage du discours d'origine au discours rapporté. C'est le cas d'A. Banfield qui élabore une perspective où les règles de concordance des personnes et des temps se présentent comme suffisantes pour rendre compte des différences entre les formes de l'énonciation rapportée (1982/1995). On trouve chez D. Maingueneau une idée qui va dans le sens de la « contribution réciproque »¹ entre la temporalité et l'énonciation rapportée, avec néanmoins un commentaire beaucoup plus nuancé que l'analyse élaborée par A. Banfield. D. Maingueneau note que « tout énoncé faisant l'objet d'un acte d'énonciation autonome possède une temporalité ancrée sur le moment de l'énonciation qui distribue présent, passé et futur » (1991 : 106-107). Le linguiste traite la concordance des temps et souligne que certains emplois résistent au changement imposé par le temps du verbe de la principale (*Ibid.*). La même approche est observée chez M. Riegel *et al.* (1994/2005) qui, après avoir décrit les indices de la temporalité dans l'énonciation directe, indirecte et indirecte libre (p. 598), utilisent l'expression d'« entorses parfaitement logiques » pour qualifier toute transposition mécanique des règles de concordance des temps. (p. 600).

Les préférences sont en effet accordées à l'étude du temps dans le but de définir, de décrire et de distinguer les formes d'énonciation rapportée, sans trop se préoccuper, nous semble-t-il, de la valeur que les indicateurs (du temps) prennent en contexte, de la façon dont ils fixent le procès rapporté sur l'axe de la chronologie. L'analyse linguistique témoigne de l'attention particulière que grammairiens et linguistes accordent à l'étude des indices de la temporalité. Les idées mises en lumière ne manquent pas de faire avancer le débat, mais d'intéressantes questions restent encore sans réponse.

¹ L'expression de « contribution réciproque » est employée ici pour rappeler le lien qui unit l'énonciation et la temporalité. L'énonciation fonctionne dans une sorte d'interdépendance et de complémentarité avec la temporalité, car elle (l'énonciation) lui prête la forme qui lui fait défaut pour son expression, alors que la temporalité lui fournit l'objet à traiter. Cette idée est une paraphrase de la pensée de P. Ricoeur qui parle, dans *Temps et récit*, de complémentarité profonde entre le temps et le récit : le temps procure au récit l'objet à traiter alors que le récit lui donne la forme qui lui fait défaut.

Introduction : les axes de la recherche

H. Kronning (à paraître) propose une analyse où la complexité des relations entre transposition et concordance est abordée de façon nuancée. Ses conclusions vont à l'encontre de la pensée de certains linguistes concernant l'emploi des tiroirs verbaux en discours indirect et en discours indirect libre². La transposition des temps, si souvent considérée comme une propriété définitoire du discours indirect (libre), y est présentée comme non obligatoire en « concordance toncalisante »³.

H. Kronning montre, contrairement à certains chercheurs, qu'il n'y a pas toujours de concordance d'indices du temps en contexte toncalisant ; il indique que le discours indirect (libre) n'impose pas toujours une transposition des marqueurs du temps. La perspective qu'il développe ouvre une voie qui mérite d'être exploitée et creusée davantage, à cause non seulement de l'éclairage qu'elle peut apporter à l'étude des systèmes du temps dans les autres types de rapport (ceux que son article ne prend pas en compte), mais aussi du nombre de points qu'elle laisse en suspens (l'étude de la valeur du temps et de l'aspect dans les propos rapportés, notamment). La littérature abonde dans le sens que les expressions temporelles réfèrent dans un premier temps au moment du locuteur citant, et dans un second, au moment du locuteur cité⁴. Une telle idée pourra être validée si l'énonciation d'origine est transposée et imbriquée dans la structure de l'énonciation introductrice : *Œdipe raconta que son père était roi* ; elle pourra néanmoins être réfutée et se révélera non-pertinente, dans les cas où l'énonciation d'origine se juxtapose à l'énonciation introductrice, si elle ne subit aucune transposition et prend la forme suivante :

(1) *Œdipe raconta* : « *mon père est roi* ».

M. Riegel *et al.* notent que le système du discours direct est décalé au passé, suivant les trois rapports chronologiques de base du fait subordonné au verbe principal (op.cit. 599). Une telle idée trouve, par exemple, son illustration dans l'énoncé : *Œdipe raconta que son père était roi*, où l'énonciation initiale est transposée et entretient une relation d'antériorité avec l'énonciation introductrice,

² Nous reviendrons sur les arguments qu'il a développés un peu plus tard, dans notre analyse.

³ L'expression de « concordance toncalisante » est au sens où l'entend H. Kronning une opération qui permet de localiser les procès médiatisés par le discours rapporté relativement à un moment de référence passé. L'auteur précise qu'elle est un phénomène textuel qui opère non seulement dans le discours indirect, mais étend également son action au discours indirect libre (H. Kronning, à paraître).

⁴ Cf. L. Danon-Boileau (1982).

Introduction : les axes de la recherche

Œdipe déclara. On voit que l'intervalle du procès exprimé dans l'énonciation rapportée précède l'intervalle du procès introducteur sur l'axe du temps.

Les faits que nous venons d'énumérer dans les lignes qui précèdent soulèvent, à notre sens, deux questions essentielles. La première concerne bien évidemment la valeur du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée. Comme le font remarquer des linguistes comme M.-M. de Gaulmyn (1986a, 1986b et 1989), J. Authier-Revuz (1982, 1992, 1993, 1995 et 2004), B. Cuvaz (1994/1996) et L. Rosier (1999 et 2008), l'énonciation rapportée apparaît sous des formes classiques, des formes mixtes et des formes que la recherche linguistique a du mal à catégoriser⁵. **Quelle valeur le temps y exprime-t-il ?** La deuxième question renvoie à la place occupée par les procès mis en relation sur l'axe de la chronologie. On connaît cette thèse majoritairement suivie selon laquelle l'énonciation rapportée possède une temporalité qui la place avant, après ou de façon simultanée par rapport à l'énonciation introductrice. **Les relations temporelles entre l'énonciation introductrice et l'énonciation rapportée se limitent-elles à la triade traditionnelle : antériorité, simultanété ou postériorité ?**

E. Benveniste appelle déictique, le temps verbal qui s'organise autour du maintenant du locuteur, et non-déictique celui qui situe un événement coupé du présent du locuteur (1966 : 238-239)⁶. L'idée selon laquelle, seuls des temps verbaux tels que le présent, le futur et le passé composé, et leurs corrélats peuvent être déictiques semble susciter une vive polémique dans le rang des linguistes qui s'intéressent à l'étude de la temporalité dans l'énonciation. C. Kerbrat-Orecchioni émet une idée qui va à l'encontre de l'argument que le passé simple ne peut pas avoir de fonction déictique (1980/2002 : 52). La linguiste indique en note que cette forme verbale (le passé simple) est, comme le passé composé, déictique, dans la mesure où elle a pour repère temporel le moment de l'énonciation. J. Moeschler

⁵En ce qui concerne les différentes formes de l'énonciation rapportée, nous en parlerons au chapitre 2 intitulé *Énonciation rapportée : émergence et théories*.

⁶É. Benveniste gomme les nuances aspectuelles existant entre les formes verbales (le passé et l'imparfait, par exemple). L'idée de tenir un argument nuancé sur la valeur aspectuelle du verbe français n'a pas été, nous semble-t-il, l'objectif qu'il cherche à atteindre. Car, comme on peut bien le remarquer en lisant le chapitre XIX de ses *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, intitulé « Les relations de temps dans le verbe français », si l'étude du temps occupe l'essentiel du débat, *l'aspect* n'est mentionné que lorsque l'auteur essaie d'introduire la différence entre les formes simples et les formes composées des verbes. (1966 : 237-238).

Introduction : les axes de la recherche

soutient la même position que C. Kerbrat-Orecchioni. Il présume que l'idée d'É. Benveniste contraste avec l'analyse systémique, parce que les préférences sont accordées aux propriétés énonciatives et textuelles des marques de la subjectivité (temps verbaux et pronoms personnels) plutôt qu'aux propriétés référentielles des temps verbaux (1994 : 53). L'argument qu'il émet semble prendre son point d'ancrage dans la pensée de J. Lyons qui note que « ce qui est essentiel en ce qui concerne le temps grammatical, qu'on parle de phrases ou de propositions, c'est que c'est une catégorie déictique. Une proposition marquée pour le temps grammatical, poursuit l'auteur, ne sera donc pas simplement liée par le temps ou temporellement restreinte : elle contiendra une référence à un point ou à une période de temps uniquement identifiable en fonction du point zéro de l'énonciation (1980 : 303).

On connaît la position de V. Lo Cascio sur la valeur déictique et anaphorique des tiroirs verbaux dans les phrases complexes. Le linguiste propose, comme l'a souligné C. Vetters⁷, une définition des temps verbaux qui est liée au contexte. Il définit le tiroir verbal de la proposition principale comme toujours déictique, et celui de la subordonnée toujours anaphorique (1986)⁸. **La valeur temporelle d'une forme linguistique est-elle liée à la place qu'elle occupe dans la phrase ? Dans le cadre de l'énonciation rapportée, est-il pertinent de suivre V. Lo Cascio dans sa distinction entre temps déictique et temps anaphorique ?** Le problème étant posé, il nous semble, à présent, nécessaire de formuler nos hypothèses. Tout d'abord, devant l'incapacité du modèle de V. Lo Cascio à rendre compte de façon pertinente de la valeur des tiroirs verbaux employés dans les propositions subordonnées, nous dirons que l'emploi déictique des indices du temps ne s'observe pas exclusivement dans la proposition principale et la proposition indépendante. On peut le relever également dans des propositions subordonnées. En énonciation rapportée, la valeur du temps ne se définit pas selon la place qu'occupent les marqueurs dans la phrase, mais en fonction de l'interaction qu'entretiennent ces derniers avec le contexte.

⁷ Cf. C. Vetters, (1993a : 94).

⁸ G. Kleiber (1993) et C. Vetters (1989 ; 1996) proposent une analyse très nuancée du modèle de V. Lo Cascio à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Introduction : les axes de la recherche

Lorsque le procès rapporté est étendu dans le temps, il peut entretenir une relation d'inclusion avec l'intervalle du procès introducteur. Cela nous amène à poser l'hypothèse suivante : en énonciation rapportée, l'intervalle du procès rapporté peut non seulement entretenir une relation d'antériorité, de simultanéité ou de postériorité avec l'intervalle du procès introducteur, mais aussi une relation d'inclusion.

2. Les objectifs à atteindre

Les objectifs que nous poursuivons dans ce travail sont : 1 – étudier la valeur du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée, 2 – décrire le type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur sur l'axe du temps. Le créole haïtien étant un système linguistique qui entretient une certaine proximité avec le français, notre troisième objectif consiste à comparer l'expression de la temporalité rapportée dans ces deux langues.

Nous avons tenté de délimiter l'objet de notre recherche, dans les lignes qui précèdent. Nous avons formulé ce qui constitue, à nos yeux, les fils conducteurs de ce travail. Nous terminerons cette introduction en présentant les méthodes utiles pour atteindre les objectifs fixés et le corpus à utiliser pour y parvenir. Nous énoncerons également les raisons qui nous motivent à choisir cet objet de recherche.

3. Le corpus et la méthodologie du recueil des données

Vu le travail que nous nous proposons de développer, il est important d'avoir un corpus qui puisse répondre à nos objectifs. Puisqu'il s'agit d'étudier la valeur du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée, et de comparer les résultats obtenus en français à ceux du créole haïtien, nous avons constitué un corpus fait d'énoncés appartenant à ces deux langues. Deux critères guident naturellement notre choix dans la collecte des données : d'abord l'appartenance des énoncés et extraits sélectionnés aux langues susmentionnées, ensuite l'authenticité des données sur lesquelles nous allons faire porter l'exposé de notre analyse⁹. Nous

⁹ L'authenticité des exemples sélectionnés peut, pour nous, être comprise de la façon suivante : un exemple est jugé authentique s'il a été produit par un locuteur français ou francophone ou traduit par un locuteur français ou francophone.

Introduction : les axes de la recherche

allons travailler sur un corpus fait d'énoncés simples et d'énoncés complexes (ou extraits).

Une bonne partie de nos données sont extraites de la presse écrite en français et en créole haïtien. Les quotidiens consultés sont *Le Monde*, *le Nouvel Observateur*, *Le Figaro*, *le Nouvelliste*, *le Matin* et *Bòn Nouvèl*, *Libète*¹⁰. Nous collectons dans des numéros émis de 1990 à nos jours. Les données extraites de ces quotidiens sont, notons-le, du type informatif. Quant aux énoncés du type narratif, nous privilégions, les romans français du 19^{ème} siècle : *Madame Bovary* de G. Flaubert, *Germinal* et *L'Assommoir* d'E. Zola, *Le rouge et le noir* de Stendhal... Les textes de l'époque contemporaine y occupent également une place prépondérante. Comme textes narratifs de l'époque contemporaine, on peut retenir *Allegra* de F. Mallet-Joris, *La vie interdite* de D. Van Cauwelaert, *Bruit de fond* de D. DeLillo, *Ennemis publics* de M. Houellebecq et de B.-H Levy, etc. En ce qui a trait au créole haïtien, notre corpus comprend des énoncés extraits des romans comme *Dezafi* de Frankétienne, *Zig lavi* de P. Jean-Baptiste, *Aganmafwezay* de M. Ejen, *Eritye Vilokan* de P.-M. Chéry, etc. Qu'est-ce qui justifie de tels choix ?

La raison qui nous pousse à sélectionner ces quotidiens et ces romans, comme lieu de collecte des données est la suivante : chercher à disposer d'un ensemble de productions langagières dont la structure reflète la diversité qui caractérise l'énonciation rapportée. Ce qui fait qu'à côté des énoncés répondant aux formes classiques de l'énonciation rapportée, une bonne partie des faits à traiter illustrera la mixité, l'hybridité, en un mot la liberté observée dans la structure de l'énonciation rapportée. Notre corpus comprend également des exemples tirés des séries conversationnelles, des sermons écrits et oraux.

Parce que nous pensons y trouver des phénomènes à partir desquels nous pourrions tester une partie de nos hypothèses, un nombre important d'énoncés est collecté dans le roman *Madame Bovary*, *L'Assommoir*, *Germinal* et *le Rouge et le noir*¹¹. Quant aux quotidiens *le Monde*, *Le nouvel Observateur*, *le Nouvelliste*, *Bòn Nouvel*, *Libète* et *le Matin*, aux romans contemporains, aux sermons oraux auxquels nous avons fait allusion, nous les avons ciblés pour la liberté qui caractérise,

¹⁰ *Le nouvelliste*, *le Matin Libète* et *Bon nouvèl* sont quatre quotidiens haïtiens.

¹¹ Il faut rappeler que la presse écrite et le récit demeurent les textes où l'énonciation rapportée est constamment présente.

Introduction : les axes de la recherche

parfois, la langue qui y est utilisée. Nous constituons un corpus composé des formes dites classiques, libres, mixtes, atypiques, en un mot tout ce qu'on pourrait à la limite regrouper dans le paradigme d'*énonciation rapportée*. Comment y sommes-nous parvenu ?

Les énoncés sur lesquels nous allons faire porter l'exposé de notre analyse sont sélectionnés au fur et à mesure que nous abordons les objectifs fixés. Ce qui signifie que nous n'avons pas un corpus sélectionné d'avance.

4. La méthodologie d'analyse

Pour élaborer notre méthode d'analyse, nous nous inspirons de plusieurs auteurs. Nous allons, dans un premier temps, étudier la représentation temporelle en nous servant des cas où l'énonciation rapportée apparaît sous ses formes les plus canoniques (on entend par là, l'énonciation directe, l'énonciation indirecte et certains emplois d'énonciation indirecte libre). Dans un second temps, nous nous occuperons des cas où l'énonciation rapportée met en scène d'autres modes de reproduction.

Nous convoquons la thèse de F. Brunot où il note depuis 1922 que ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, mais le sens et la chronologie. Chez L. Gosselin, nous reprenons la façon de calculer la valeur du temps et de l'aspect, surtout là où le linguiste se sert de la notion de l'intervalle pour représenter l'espace temporel où se localise le procès exprimé¹². Le système aspectuo-temporel de L. Gosselin sert de cadre théorique à ce travail. Nous mettrons l'accent sur la perspective développée par P. P. Haillet dans son ouvrage paru en 2007. Nous rétablirons, chaque fois que le besoin s'en fait sentir, les marques déictiques transposées dans le contexte de l'énonciation rapportée (2007). La voie frayée par P.-P. Haillet nous semble être suivie par H. Kronning, chaque fois que ce dernier cherche à extraire les tiroirs noncaux de ceux relevant du domaine toncal. Chez L. Rosier, enfin, nous reprenons la façon de catégoriser les différentes formes d'énonciation rapportée (1999 ; 2005 ; 2008).

Le temps est, rappelons-le, un phénomène sur lequel logiciens, philosophes, physiciens... ont réalisé un nombre important de travaux. Mais dans le cadre du travail qui nous concerne, nous nous limitons à étudier la façon dont ce

¹² Nous présenterons son système aspectuo-temporel dans la prochaine section.

Introduction : les axes de la recherche

phénomène se manifeste dans le langage, en partant d'un point de vue strictement linguistique.

Parce que nous étudions les emplois du temps dans des énonciations rapportées, structure verbale dite complexe¹³, nous nous intéressons au *temps relatif* et à *l'aspect*, catégories constitutives de la notion de temporalité. Nous répartirons le travail en deux grandes étapes : une première au cours de laquelle nous traiterons la valeur du temps et de l'aspect dans les énonciations rapportées au style direct, indirect et indirect libre ; une seconde étape où toutes les autres formes dites libres, mixtes, hybrides, atypiques ou bâtardes seront prises en compte. Cette méthode d'analyse vaut pour les données extraites du français aussi bien que pour celles tirées du créole haïtien.

5. Justification de la recherche

Il nous reste à présent à justifier les raisons qui nous poussent à entreprendre un travail sur *La temporalité dans l'énonciation rapportée*. Comme nous l'avons souligné plus haut, une étude qui rend compte de la valeur des indices aspectuo-temporels employés dans le contexte de l'énonciation rapportée revêt une nécessité, parce que les multiples travaux qui précèdent, à part l'article de H. Kronning bien évidemment, traitent le temps dans le but de définir, de décrire et de distinguer les formes d'énonciation rapportée. Les discours produits sur les propriétés définitoires des indices du temps justifient l'intérêt qui nous porte à l'étude de la façon dont les faits rapportés sont situés sur l'axe de la chronologie. Le choix de *La temporalité dans l'énonciation rapportée* comme objet de recherche nous conduit nécessairement à traiter le temps rapporté sous un autre angle. Le premier intérêt de ce travail réside donc dans l'étude de la valeur des indices du temps employés dans le contexte de l'énonciation rapportée.

La pertinence de la perspective élaborée par H. Kronning nous incite à envisager l'étude du temps au-delà du *discours indirect* et du *discours indirect libre*, à analyser toutes les formes d'énonciation rapportée. Ce serait ne pas tenir compte de l'aspect dynamique et vivant de la langue si nous avions limité notre analyse aux seules formes classiques de l'énonciation rapportée. Une approche qui

¹³ L'expression d'« énoncés complexes » employée par analogie à phrase complexe met en exergue une considération strictement grammaticale, dans la mesure où le terme « complexe » signifie dans les deux cas un énoncé ayant deux ou plusieurs propositions.

Introduction : les axes de la recherche

tient compte de tous les types de rapport que la recherche linguistique a recensés peut, à notre sens, donner une vision plus ou moins globale de l'expression de la temporalité dans ce domaine de la linguistique.

Notre recherche se trouve également justifiée par un certain nombre de manques observés dans les travaux consacrés à l'étude de la temporalité en créole haïtien. Nous avons choisi d'initier ce débat qui tiendrait compte de l'expression du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée en créole haïtien. Notre description de l'expression de la temporalité dans cette langue nous a permis d'enrichir la réflexion existante et faire avancer le débat, en adoptant un point de vue différent.

Nous venons de voir dans les pages qui précèdent comment les questions soulevées seront analysées et trouveront leur place dans cette thèse. Il convient pour l'instant de présenter l'organisation de l'ensemble de ce travail.

Ce travail comprend quatre parties. Dans la première, nous présentons le cadre théorique dans lequel nous l'inscrivons (le système aspectuo-temporel de L. Gosselin), et une analyse de l'expression d'énonciation rapportée à la lumière d'un ensemble de théories. Nous exposons le modèle de L. Gosselin (1996), et mettons l'accent sur ce qui caractérise celui élaboré, quarante-neuf ans avant, par H. Reichenbach (1947). Nous énonçons certaines idées relevées de l'abondante littérature que forme l'ensemble des positions et reproches adressés à H. Reichenbach, en accordant une place privilégiée à l'analyse développée par C. Vetters (1996). Dans le chapitre consacré à l'étude de la notion d'énonciation rapportée, nous esquissons une analyse comparée de quelques formes de rapport relevées en français et en créole haïtien.

La deuxième partie comprend deux chapitres. Nous y présentons *l'expression de la temporalité en français* en proposant une analyse comparée de certains tiroirs verbaux du français et de la position défendue par certains linguistes. Cette partie nous permet de reprendre certains éléments de la thèse défendue par C. Amourette, selon laquelle l'expression du temps et de l'aspect s'observe également dans le domaine nominal et dans certaines formes verbales non conjuguées (2004). Nous élaborons une approche qui reprend un ensemble de discussions théoriques déjà émises sur la valeur aspectuo-temporelle des tiroirs du passé : le passé simple, l'imparfait, le passé composé, le plus-que-parfait, etc.

Introduction : les axes de la recherche

Dans la troisième partie, nous essayons de présenter une description de l'expression de la temporalité en créole haïtien. Cette partie comprend trois chapitres. Nous y traitons les différentes façons dont les trois époques de la temporalité s'expriment en créole haïtien. Nous y analysons les positions défendues par A. Valdman (1978), R. Damoiseau (1989 ; 2005), D. Fattier (1998 ; 2003) et J. Targète (2001). Nous proposons une étude qui va à l'encontre de celle défendue par R. Damoiseau à propos de l'expression du futur et de l'aspect.

La quatrième et dernière partie est celle où nous traitons l'essentiel des hypothèses que nous avançons. Elle comprend deux chapitres. Un premier où des exemples d'énonciation rapportée en français sont traités. Un second où les données extraites du créole haïtien sont analysées. Ce dernier chapitre est celui où nous comparons, bien évidemment, les résultats obtenus en français à ceux du créole haïtien. Nous essayons de répondre non seulement à nos questions de départ, mais aussi à l'interrogation suivante : en quoi l'expression de la temporalité dans l'énonciation rapportée en français se distingue-t-elle de celle observée en créole haïtien ? Nous nous appuyons sur la thèse de F. Brunot pour montrer que la valeur des indices du temps rapporté ne dépend pas de celle du temps de la principale, mais de la pensée et de la chronologie.

Nous reprenons dans la conclusion générale nos objectifs de départ et les résultats de nos analyses. Notre projet de recherche peut paraître ambitieux, puisqu'il s'articule autour de deux concepts qui couvrent deux champs d'investigation linguistique remarquablement vastes : la temporalité et l'énonciation rapportée.

6. Le cadre théorique de la recherche

Nous venons de présenter les points sur lesquels nous allons articuler notre recherche, la méthodologie à mettre en œuvre, le corpus à utiliser pour atteindre les objectifs fixés, et un rappel du contenu de l'ensemble des parties. Nous nous proposons de traiter à présent le cadre théorique au regard duquel les données vont être analysées.

L. Gosselin propose, en 1996, une contribution où l'articulation entre l'expression du temps et de l'aspect est prise en considération. Il définit un système qui rend compte des réalités complexes sous-tendant les combinaisons des indices aspectuo-temporels. La grammaire qu'il propose répond à une double exigence : elle se veut calculatoire (prédictive) et cognitive (p.12). L. Gosselin se prononce pour le traitement compositionnel non atomiste de la signification linguistique, en se livrant à l'élaboration d'un « *système qui puisse prédire des significations temporelles globales des énoncés (et des séquences d'énoncés) à partir des significations des marqueurs qui les composent, mais aussi les significations que prennent ces marqueurs en contexte en fonction des significations globales des énoncés qui les contiennent* » (p.13). Dans sa perspective, l'interaction entre les unités linguistiques et leur contexte semble prendre le pas sur la tradition sémantique selon laquelle la signification d'une séquence serait la somme des significations de ses constituants.

L. Gosselin renonce au principe de compositionnalité atomiste et recourt à un modèle de sémantique instructionnelle (*Ibid.*) Mais, quel format de représentation adopte-t-il ? En quoi son modèle diffère-t-il de ceux en circulation dans le domaine de la sémantique temporelle, de celui de H. Reichenbach, par exemple ? Pour répondre à ces questions, nous allons, dans un premier temps, présenter le système de H. Reichenbach. Nous présenterons ensuite le modèle de L. Gosselin et ferons la comparaison proprement dite.

6.1. Le modèle aspectuo-temporel de H. Reichenbach

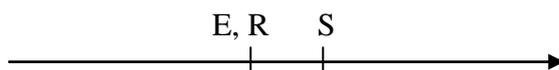
H. Reichenbach (1891-1953) est connu, dans le domaine de la sémantique temporelle, pour le premier mathématicien et logicien moderne à avoir élaboré un modèle visant à décrire et expliquer les phénomènes des temps verbaux. Dans son

Introduction : les axes de la recherche

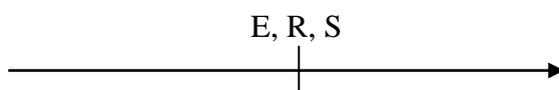
ouvrage paru en 1947, il analyse les temps verbaux et propose un système temporel qui a eu d'énormes répercussions sur les travaux de la sémantique.

Le modèle de H. Reichenbach repose sur trois éléments : le moment de la parole (S), le moment de l'événement (E) et le moment de référence (R). L'explication proposée est la suivante : le moment de la parole (S) étant pris comme point de départ, le point (R) peut se placer au même moment que lui (le point S), le précéder ou le suivre. H. Reichenbach considère ensuite le point (E) qui peut se situer avant, après ou au même moment que le point (R). Il obtient trois possibilités en étudiant le point (S) en relation avec le point (R), et neuf lorsqu'il considère les relations S et R, et R et E. La position des points de Reichenbach correspond naturellement aux trois concepts traditionnels du temps (antériorité, simultanéité et postériorité) qui sont illustrés dans les énoncés suivants :

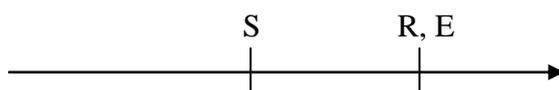
(2) *Les élèves ont bien travaillé* (E, R – S)



(3) *Julien répare la voiture de son beau-frère* (E, R, S)



(4) *Lucienne aura ses récompenses à la rentrée* (S – R, E)



L'événement (E) a eu lieu avant le moment de l'énonciation (S) en (2). L'action de Julien, en (3), coïncide avec le moment de la parole. Les points E et R sont postérieurs au moment de l'énonciation en (4).

Le point (R) désigne, dans la tradition reichenbachienne, le point temporel à partir duquel un événement est envisagé. Il est décrit comme une coordonnée de repérage. Il est, dans cette perspective, ce qui met en relation le temps verbal avec les autres éléments temporels de la phrase. Il est aussi l'élément qui permet de rendre compte des différences entre les formes simples et les formes composées du passé : le passé simple, le passé composé, l'imparfait, le plus-que-parfait, le passé antérieur. H. Reichenbach le nomme : *point de référence*. Le point de référence peut être donné linguistiquement, comme il peut être fourni par le contexte ou par

Introduction : les axes de la recherche

une détermination temporelle (voir sur ce point J. Moeschler, 1994 : 67)¹⁴. Ainsi, si l'on suit la pensée de H. Reichenbach, on peut avoir pour l'exemple (5), la représentation suivante :

(5) *Robert avait fini son travail avant tout le monde.*



(R) est antérieur à (S) et désigne le *point* où la fin du travail de Robert (E) est montrée.

Dans le modèle de H. Reichenbach, le tiret (-) indique l'antériorité, ou l'antériorité du terme de gauche pour reprendre l'expression de L. de Saussure (2003 : 50), alors que la virgule (,) indique la simultanéité. Observons les données suivantes :

R&S: R-S Past

E&R: E-R Anterior

R,S Present

E,R Simple

S-R Futur

R-E Posterior

La contribution de H. Reichenbach apporte, rappelons-le, quelque chose de nouveau au domaine de la sémantique temporelle, dans la mesure où elle introduit un troisième point dans la description des temps verbaux. Elle permet d'établir la différence entre le passé composé (*present perfect*) et le passé simple (*simple past*).

Le système à trois points élaboré par H. Reichenbach rappelle, en quelque sorte, la perspective développée par N. Beauzée. La présence de R est effective pour la description de tous les temps verbaux. Les trois sous-systèmes qu'il (H. Reichenbach) définit : R, S pour le *Présent*, R-S pour le *Passé* et S-R pour le *Futur* se retrouvent bien avant chez N. Beauzée : *actuel, antérieur* et *postérieur*¹⁵¹⁶.

¹⁴ On comprend dès lors la possibilité d'avoir un temps verbal ayant une valeur sémantique anaphorique.

¹⁵ N. Beauzée développe un algorithme de repérage de la référence des temps verbaux d'un événement fondé sur un ensemble de trois éléments :

- l'époque d'existence de l'événement E,
- l'époque ou le période de comparaison R
- l'époque du moment de la parole S

¹⁶ Ce que N. Beauzée appelle époque de comparaison est considéré comme point de référence R chez H. Reichenbach, a indiqué C. Vetters (1996 : 31).

Introduction : les axes de la recherche

Comme on l'observe chez N. Beauzée, H. Reichenbach n'exprime pas la relation entre le moment de l'événement E et le moment de l'énonciation S¹⁷.

H. Reichenbach présente, à l'instar de N. Beauzée, un système à trois points d'observation, mais, malgré les ressemblances, ces deux systèmes fonctionnent à l'inverse¹⁸. H. Reichenbach emploie les termes *prétérit*, *présent* et *futur* pour la relation R&S, alors que N. Beauzée les emploie pour la relation E&R¹⁹. Certains auteurs parlent de l'avantage du système beauzéen sur le système reichenbachien. Non seulement, le modèle de N. Beauzée ne laisse aucune case vide, écrit C. Vetters, mais le terme simple présente chez H. Reichenbach une ambiguïté que l'on ne retrouve pas chez le philosophe-encyclopédiste (C. Vetters, 1996 : 33).

6.2. Le système de H. Reichenbach : positions de B. Comrie, C. Vetters, H. P. Helland, etc.

Les auteurs analysent le passage où H. Reichenbach a présenté l'étude relationnelle des temps verbaux, mais ils n'acceptent jamais le système tel qu'il a été initialement élaboré. Certains lui reprochent d'avoir utilisé la même description pour opposer les temps verbaux, et employé le *point* pour représenter le temps au lieu de *l'intervalle* (cf. P. Classen 1979, J. François 1981, J. van Voorst 1987 et L. Oversteegen 1986). D'autres s'opposent à l'idée d'avoir confondu le passé simple et l'imparfait, deux temps qui admettent, dans le système du philosophe-logicien, la coïncidence entre le point de l'événement (E) et le point de référence (R)²⁰. D'autres encore parlent de la place vide laissée par son système qu'on a du mal à remplir (S. Vikner, (1985 : 82), C. Vet, (1980 : 26), B. Comrie (1981 ; 1985, etc.).

Ceux qui analysent le système de H. Reichenbach le font le plus souvent dans le but de le compléter et de l'adapter pour un meilleur traitement du problème

¹⁷ La notion d'intervalle semble avoir été présente dans le système de N. Beauzée. Si le philosophe-encyclopédiste définit l'époque comme un moment ponctuel, la période réfère à un intervalle de temps.

¹⁸ ¹⁸ En comparant ces deux systèmes, L. de Saussure note, lui aussi, cette idée : *Beauzée fonde son approche sur une conception apparemment inverse : ce n'est pas l'imparfait qui est un événement étendu, mais le passé simple qui a pour terme de référence R non pas une époque (un instant) mais une période. Ce n'est pas E qui est étendu à l'imparfait mais R au passé simple.* (1997 : 183)

¹⁹ C. Vetters (1996 : 31). Voir également L. de Saussure (1998 et 2003).

²⁰ Notons toutefois qu'il existe des emplois d'imparfait équivalents au passé simple. Il s'agit de l'imparfait narratif. De l'avis de nombreux linguistes, cet emploi de l'imparfait dit narratif se distingue de l'imparfait standard imperfectif. Nous reviendrons sur cette question un peu plus tard.

Introduction : les axes de la recherche

posé par la théorie des points, et des oppositions entre les temps verbaux, notamment celles qui existent entre le passé simple et l'imparfait. H. Reichenbach privilégie les relations E/R et R/S et considère, on l'a vu, comme non pertinente la relation E/S. C. Vetters montre, de son côté, que la pertinence de E/S est manifeste dans des emplois du futur simple, du présent et du passé composé. Il y a moyen d'avoir, dans le cadre d'emploi absolu-relatif, la relation E/R et E/S pour marquer la simultanéité, l'antériorité et la postériorité (1996 : 67-68, 71). B. Comrie (1981) souligne que le point R reichenbachien serait nécessaire pour décrire le plus-que-parfait et les autres formes composées, et qu'il ne le serait pas néanmoins pour les formes simples. C. Vetters ne semble pas partager une telle position, puisqu'il se sert de R, outre le point S, pour décrire le caractère absolu-relatif des tiroirs simples comme le futur, le présent et le passé composé dans des propositions subordonnées. L'auteur cherche surtout à montrer la pertinence de la relation E/S, et les affinités du point de référence R avec le moment de la parole S²¹.

C. Vetters insiste sur la nécessité de postuler un autre point temporel, en un mot un second R pour rendre compte du fonctionnement du conditionnel passé non représenté dans le système de H. Reichenbach. Il recourt à B. Comrie lorsque ce dernier commente l'exemple (6) :

(6) *John left for the front (R2), by the time he returned (R1), the fields would have been burnt (E) to stubble.*

(7) – *Jean a dit (R2) que Luc serait déjà parti (E) quand Paul arriverait (R1)*²²

L'événement E est situé par rapport à un premier point (R1) dans les deux cas qui lui sont postérieurs. Le point de référence (R1) est postérieur par rapport à un second point R. Le point de référence (R2) évolue dans une relation d'antériorité par rapport au moment de la parole (S). Si ce type de temporalité dite « temporalité complexe » exprimé par le conditionnel est considéré comme marginal par Comrie, il est intégré dans le système de C. Vetters.

L'entreprise de C. Vetters apporte à la tradition linguistique de la temporalité l'hypothèse d'une quatrième catégorie, dénommée « temporalité

²¹ Le point S serait selon Prior (1967) et Vet (1980) un premier point de référence (cité dans Vetters, 1996).

²² Cet exemple est de C. Vetters

Introduction : les axes de la recherche

complexe ». Cette catégorie résulte du quatrième point requis pour l'analyse du conditionnel composé. L'auteur plaide pour l'élargissement de ce type de temporalité à d'autres tiroirs verbaux et à toutes les langues (1996 : 71)²³.

Nous trouvons chez H.P. Helland une approche où la notion de point de référence fait également l'objet d'une analyse nouvelle. Dans un article paru en 2006, l'auteur analyse le système de H. Reichenbach en rapport avec les critiques qui lui ont été adressées. Après avoir rappelé en note que l'opposition entre les termes « point » et « intervalle » joue un rôle secondaire dans sa démarche, H. P. Helland indique que le point reichenbachien (R) est ambigu parce qu'il a un statut incertain, statut qui selon lui caractérise paradoxalement le succès du système du philosophe-logicien (p.109). L'auteur apporte des précisions sur la nature du (R). Il propose certains ajustements théoriques entre le (E) et le temps de localisation. Il parle du temps de perspective qui remplit le rôle primaire du (R) de Reichenbach (p. 113).

L'argument reichenbachien selon lequel l'événement dénoté est montré à un point quelconque sur l'axe de la chronologie est remis aussi en question par D. Dowty qui indique, en s'appuyant sur la logique des intervalles de M. Bennett et B. Partee (1978), que la notion de vérité de la phrase ne peut pas être évaluée relativement à un point, mais à un intervalle (1986 :42). L'idée de remplacer les points de H. Reichenbach par les intervalles dans l'étude des temps verbaux est également partagée par d'autres linguistes.

6.3. Les systèmes de H. Reichenbach et de L. Gosselin

L. Gosselin se montre intéressé par une telle problématique. Dans son ouvrage de 1996, l'auteur relève comme d'autres linguistes d'ailleurs, l'incapacité du système de H. Reichenbach à rendre compte de la différence aspectuelle entre le passé simple et l'imparfait. L'expression de « point de référence » semble, à ses yeux, incapable de répondre à certaines exigences temporelles, dans la mesure où elle correspond à des instants de temps. Il montre les limites du système temporel de H. Reichenbach à rendre compte de la diversité des relations entre le temps

²³ On lit également dans *Temps, aspect et narration* un ensemble de travaux où le système de H. Reichenbach a été étudié et commenté. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage pour qu'il puisse se rendre compte de la pertinence et des nuances avec lesquelles C. Vetters analyse les positions exprimées, plutôt que de paraphraser ses propos (1996 : 18-30).

Introduction : les axes de la recherche

linguistique et le temps traditionnel. Ses réserves sont exprimées de la façon suivante :

L'innovation apportée par ce modèle tient à ce qu'il utilise trois points au lieu de deux pour représenter le temps linguistique ; ce qui permet de distinguer clairement, en français, le passé simple du passé composé et du plus-que-parfait. Le principal reproche qu'on puisse cependant lui faire, c'est qu'il ne permet pas d'exprimer de façon satisfaisante la différence entre l'imparfait et le passé simple. C'est, entre autres, pour répondre à cette exigence que nous avons proposé de remplacer les points de Reichenbach par des intervalles, représentés par des couples de bornes disposés sur l'axe du temps.

En remplaçant les points par les intervalles, L. Gosselin montre que la différence entre ces deux temps verbaux du passé (le passé simple et l'imparfait) est d'ordre aspectuel. Le passé simple implique l'aspect global, alors que l'imparfait est dit inaccompli, imperfectif ou sécant (1996 et 2005)²⁴. Chez lui, l'expression linguistique du temps est modélisée à partir des représentations géométriques qui décrivent les différentes relations aspectuelles et/ou temporelles.

6.4. La nouveauté du système de L. Gosselin

L. Gosselin tient compte de la différence aspectuo-temporelle entre l'imparfait et le passé simple, et présente un système à quatre éléments. Comme W. Klein (1994), les intervalles lui paraissent plus aptes à représenter les instructions que codent les marqueurs aspectuo-temporels sur l'axe du temps. Le contenu du modèle qu'il propose se résume dans les quatre types d'intervalles à travers lesquels il décrit les structures aspectuo-temporelles du temps linguistique. Ainsi, comme le repérage du temps de la réalisation d'un événement exige toujours la prise en compte du point d'observation, couramment appelé *moment de l'énonciation*, l'auteur désigne ce point d'observation par l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. Le temps de la réalisation du procès, il le représente par l'intervalle [B1, B2] ; sur l'axe de la chronologie, le procès est montré à un moment dit moment de monstration (ou de référence), il le désigne par le couple de bornes [I, II] ; et pour décrire les cas où un circonstanciel de localisation ou de

²⁴ La thèse d'aspectualité ne tient pas dans tous les cas. D'ailleurs, dans l'ouvrage de 2005, l'auteur montre lui-même qu'il existe des cas où l'imparfait et le passé simple impliquent la globalité (pp. 187-194).

Introduction : les axes de la recherche

durée s'associe à un procès, le linguiste utilise les symboles suivants [ct1, ct2]. Ce qui fait qu'on a, en vertu de son système, les intervalles suivants :

l'intervalle de l'énonciation [01, 02]

l'intervalle du procès [B1, B2]

l'intervalle de référence [I, II]

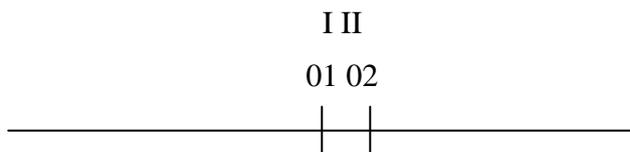
l'intervalle circonstanciel [ct1, ct2]²⁵.

L. Gosselin montre que les relations temporelles traditionnellement admises (antériorité, simultanéité et postériorité) sont définies à partir de la relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle de l'énonciation. Ainsi, on aura pour :

a) l'antériorité



b) la simultanéité

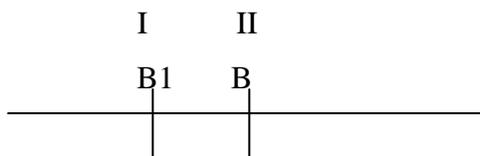


c) La postériorité



Et quant aux relations aspectuelles (perfectif, imperfectif, aoristique, progressif, prospectif, etc.), il indique qu'on les obtient dans le rapport entre l'intervalle de l'événement (du procès) [B1, B2] et l'intervalle de référence [I, II]²⁶. Ce qui fait qu'on a pour les quatre aspects de base du français les cas suivants :

Aoristique : [I, II] CO [B1, B2] ex. Luc mangea un poisson

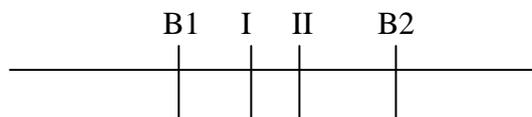


²⁵ L. Gosselin, 1996 et 2005.

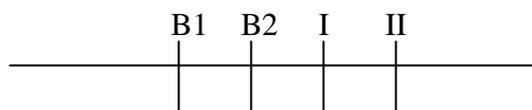
²⁶ L. Gosselin (1996 : 15-22)

Introduction : les axes de la recherche

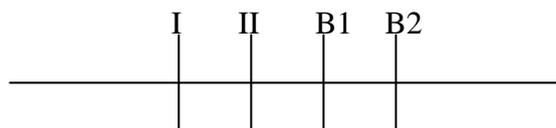
Inaccompli : [B1, B2] RE [I, II] ex. Luc mangeait depuis un quart d'heure



Accompli : [B1, B2] ANT [I, II]. Ex. Luc avait terminé depuis un quart d'heure



Prospectif : [I, II] ANT [B1, B2], ex. Les enfants allaient partir



Les représentations ci-dessus permettent de rendre compte du temps et de l'aspect dans des énoncés simples. Il s'agit du temps absolu. Qu'en est-il alors du temps exprimé dans une phrase complexe ? Pour le temps relatif, l'auteur propose les définitions suivantes pour décrire les relations temporelles :

Antérieur : [I' II'] ANT [I, II] ex. Luc croyait qu'il avait dormi

Simultané : [I', II'] SIMUL [I, II] ex. Luc croyait qu'il dormait

Ultérieur : [I', II'] POST [I, II] ex. Luc croyait qu'il dormirait

Selon la définition proposée par L. Gosselin, [I, II] et [I', II'] désignent respectivement l'intervalle de référence de la principale et celui de la subordonnée (1996 : 23). La représentation obtenue montre que l'intervalle de référence de la principale peut se situer avant, après ou au même moment que l'intervalle de référence de la subordonnée.

La nouveauté de l'approche de L. Gosselin par rapport au système de H. Reichenbach réside également dans la place qui est accordée à la cognition dans la description de la valeur sémantique du temps linguistique. Le linguiste (L. Gosselin) privilégie l'interaction entre le contexte et les opérateurs dans la détermination de la valeur sémantique de l'expression linguistique du temps (1996 :

Introduction : les axes de la recherche

23-24). Selon la thèse retenue, la construction du sens d'un énoncé implique la prise en compte des marqueurs linguistiques en rapport avec le contexte dans lequel ils apparaissent²⁷.

Dans l'ouvrage de 1996, L. Gosselin articule sa démarche autour de la description de la temporalité, en l'écartant de tout ce qui relève de la modalité²⁸. Toutefois, comme la temporalité entretient des liens étroits avec la modalité, il la (la modalité) considère dans son texte de 2005, en proposant un modèle beaucoup plus global. Il complète l'étude des marqueurs aspectuo-temporel par une description systématique des marqueurs de la modalité en français (cf. 2005). Le dispositif qu'il met en place dans l'ouvrage de 2005 est tellement pertinent que B. Victorri déclare qu'il a réussi son pari (pp. 221-222).

La nouveauté du travail de L. Gosselin dans ce domaine réside, une fois de plus, dans la façon de définir les notions de « temps absolu » et « temps relatif ». Contrairement à la conception traditionnelle où le temps absolu est défini par la position du procès par rapport au moment de l'énonciation, le linguiste note, on l'a vu, qu'il s'agit d'une relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle de l'énonciation ; et pour le temps relatif, il y voit non un rapport entre deux procès, mais une relation entre deux intervalles de référence (1996 : 20-21). La nouveauté de ce système se caractérise en un mot par un ensemble de points qui le distinguent de la théorie de H. Reichenbach.

6.5. L'intervalle de référence

Que faut-il entendre par le terme d'intervalle ? En sémantique temporelle, le terme d'*intervalle* est utilisé dans le processus de formalisation du temps linguistique. Il s'agit en fait d'évaluer les périodes de temps conceptualisé en les situant par rapport à la succession des faits sur l'axe de la chronologie. Il est un système de repérage qui remplace le « repérage par points » utilisé dans le domaine de la logique temporelle (cf. R. Martin et F. Nef, 1981b : 16). Le temps linguistique se formalise et se représente à l'intérieur des bornes qui, elles-mêmes, retracent la

²⁷ Selon le principe de la compositionnalité holiste, chaque unité interagit avec les autres unités de l'énoncé pour produire, d'une part, un sens global, et pour constituer, d'autre part, un sens local à chaque constituant de l'énoncé (B. Victorri, 1997, p. 3).

²⁸ Il s'agit d'une restriction méthodologique que le linguiste a assumée dès la position de l'objet d'étude de cet ouvrage : *les faits étudiés relèvent exclusivement du temps et l'aspect. Sont laissés délibérément de côté tous les phénomènes liés à la modalité et aux relations actanciennes* (1996 : 12).

Introduction : les axes de la recherche

façon dont l'événement dénoté est envisagé. La même question revient alors : que faut-il entendre par *intervalle de référence* ?

L'intervalle de référence est dans la perspective de L. Gosselin une expression utilisée pour répondre à l'incapacité du point de référence à satisfaire certaines exigences temporelles et aspectuelles. Il retrace la façon dont le procès est montré. C'est une sorte de fenêtre ouverte sur le temps dynamique, écrit l'auteur (2005 : 145).

(...), [I, II] représente ce qui est perçu /montré sur l'axe temporel. Il est nécessaire de postuler l'existence d'un tel intervalle, qui joue un rôle partiellement analogue à celui du point de référence chez Reichenbach, car il arrive que ce qui est perçu/montré ne coïncide exactement ni avec le procès, ni avec l'énonciation (p.15)²⁹.

L. Gosselin décrit les données temporelles comme des phénomènes que l'on doit étudier dans leurs relations avec les faits modaux. Le linguiste propose un système dans lequel temporalité et modalité sont tenues pour des éléments essentiels de l'énoncé. Il met l'intervalle de référence au cœur de sa démarche. L'intervalle de référence est considéré comme le thème temporel de l'ouvrage de 1996.

Gosselin (2010) montre que le temps et l'aspect ont une dimension intrinsèquement modale. Il fonde cette entreprise sur le modèle du temps et de l'aspect présenté dans l'ouvrage de 1996. Il l'approfondit et confirme le rôle central de l'intervalle de référence comme fenêtre ouverte sur le temps conçu (2005 : 220). Ainsi, comme l'a noté B. Victorri, sa contribution est novatrice dans ce domaine, dans la mesure où elle est à l'origine d'un modèle qui ne se limite pas uniquement à la temporalité et à la modalité. Elle peut être réinvestie dans l'étude d'autres phénomènes sémantiques, comme l'anaphore, la détermination nominale, etc. (*Ibid.* p. 226). Nous terminons l'étude du système aspectuo-temporel de L. Gosselin, en rappelant ceci :

1- si le système de L. Gosselin (1996, 2005) a des liens avec celui de H. Reichenbach, il s'en distingue néanmoins à maints égards, notamment sur les questions de points ;

²⁹ Pour les schémas relatifs à cette citation, nous renvoyons à l'auteur (p. 15-17).

Introduction : les axes de la recherche

2- le point de référence est au cœur du système de H. Reichenbach, alors que l'intervalle de référence est fondamental dans la perspective de L. Gosselin.

3- les points E, S et R du système reichenbachien sont, chez L. Gosselin, remplacés par des intervalles respectivement notés ([B1, B2], [01, 02] et [I, II]), (1996 : 5) ;

La relation entre l'intervalle de référence [I, II] et l'intervalle d'énonciation [01, 02] définit la catégorie grammaticale du « temps absolu », c'est-à-dire de la localisation sur la ligne du temps, et la relation entre l'intervalle de référence [I, II] et l'intervalle de l'événement [B1, B2] définit l'aspect grammatical du procès. (cf. L. Gosselin 1996 :120).

L'intervalle de référence [I, II] est, sur le plan sémantique, dépendant du contexte, c'est-à-dire qu'il requiert nécessairement un antécédent avec lequel il doit coïncider. L'intervalle de référence a un caractère anaphorique [I, II] qui déclenche une procédure de recherche d'un antécédent dans le contexte. (L. Gosselin 1996 : 120 ; 2005 : 139-143, 151).

Nous venons de présenter le cadre théorique au regard duquel seront analysées nos données. Nous allons, dans la première partie, traiter des éléments relatifs à la structure et l'émergence de l'énonciation rapportée.

Première partie

L'énonciation rapportée, émergence et théorie

Première partie
L'énonciation rapportée : émergence et théories

Introduction

L'énonciation rapportée est un phénomène langagier auquel s'intéressent grammairiens et linguistes. Avant d'être toutefois un phénomène grammatical et linguistique, elle est une pratique sociale aux formes et aux enjeux multiples³⁰. Elle dispose d'un ensemble de faits qui sont liés aux problématiques de l'énonciation, car on ne peut la penser sans envisager les modalisations et les évaluations qui portent aussi bien sur les propos rapportés que sur la façon dont ils sont rapportés. Le travail que nous allons développer ici consiste à questionner les faits relatifs à l'histoire de l'énonciation rapportée et à son émergence, à faire le répertoire de l'ensemble de ses formes. Nous nous proposons aussi de comparer les types de discours rapportés extraits du français à ceux relevant du créole haïtien, de préciser les nuances entre le terme *rapporté* et les déterminatifs : *représenté*, *cité*, *reproduit*...

1. Quelques repères historiques de l'énonciation rapportée

L'énonciation rapportée³¹ est traditionnellement connue sous la dénomination classique de *style direct*, *style indirect* et *style indirect libre*. On sait qu'elle occupe une place privilégiée dans les grammaires et les travaux d'un nombre important de linguistes, mais à quelle époque les gens ont-ils véritablement commencé à s'intéresser à son étude ?

Les travaux et réflexions sur l'*énonciation rapportée* remontent à une époque très ancienne. Il s'agit en fait de l'époque où l'oral était sous-estimé par rapport à l'écrit. Si la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle sont retenus comme période où certains linguistes ont commencé à s'intéresser à une forme comme le discours indirect libre (nous reviendrons sur ce mode de rapport un peu plus tard), il faut reconnaître que l'énonciation rapportée bénéficie bien longtemps d'une attention particulière. Elle était le signe permettant de délimiter les frontières entre les genres de la littérature.

³⁰ Voir M. Bakhtine (1977/2000) sur la dimension sociale de l'énonciation rapportée.

³¹ L'énonciation rapportée et le discours rapporté veulent dans la pratique dire la même chose, si l'on se réfère à M. Bakhtine qui soutient que le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps le discours sur le discours, l'énonciation sur l'énonciation (1977/2000 : 161). Nous préférons l'expression de « l'énonciation rapportée » à celle de « discours rapporté » pour une simple question de commodité.

Première partie : **L'énonciation rapportée, émergence et théories**

L'énonciation rapportée est un phénomène auquel des penseurs de la philosophie grecque se sont également montrés intéressés. D'ailleurs, dans son ouvrage intitulé : *Le discours rapporté histoire, théories, pratiques*, L. Rosier (1999 : 13) retient le livre III de *la République* comme le premier texte où Platon a élaboré une théorie propre à cette production verbale à travers sa réflexion sur la problématique de l'imitation (ou mimésis). Ce qui signifie que, contrairement à ce qui est soutenu dans certains textes, les réflexions sur les formes de l'énonciation rapportée n'ont jamais été uniquement grammaticales.

A. Arnauld et C. Lancelot (1660/1968) ont principalement mis l'accent sur le *discours indirect*, alors qu'avant, la conception rhétorique de la langue prenait en compte le *discours direct* et l'alternance des prises de parole au sein du texte. Ce qui revient à dire que le débat sur la compréhension et la façon d'envisager l'étude de ces « stratégies discursives » remonte à des temps anciens.

Le couple discours direct/discours indirect dominait les débats au cours de l'époque classique. L'idée véhiculée consistait surtout à mettre en valeur deux façons de rapporter la parole. Les réflexions s'articulaient autour de deux conceptions différentes : l'une selon laquelle le discours indirect était privilégié parce que les traces énonciatives y seraient absentes ; l'autre privilégiait le discours direct parce qu'il mettait en exergue l'expression personnelle³². Cette réalité correspondait à deux époques : l'une où exprimer les impressions personnelles dans un texte était mal perçu, et l'autre où les expressions renvoyant à la personne du sujet pensant ou parlant étaient quelque chose de normal.

Le discours direct et le discours indirect illustrent deux modes de structuration que la grammaire classique oppose l'une à l'autre. Ces deux façons de rapporter prennent leur ancrage dans deux courants idéologiques qui dominaient le monde de la pensée aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles. C'est sans doute cette réalité que L. Rosier nous décrit dans le paragraphe suivant :

C'est donc au XVIIe siècle que l'on trouve la première attestation d'un traitement grammatical de l'opposition en DD et DI, avec un privilège accordé à la forme indirecte, symbole de l'unité de la prédication et envisageable dans le

³² L. Rosier propose une étude plus détaillée sur la réalité historique de ces deux façons de rapporter la parole (1999).

Première partie : L'énonciation rapportée, émergence et théories

cadre de la théorie générale des incidentes de Port-Royal. Le rapport direct des paroles est implicitement considéré comme un archaïsme non prescriptible aux usagers. La forme directe juxtapose deux énonciations et menace l'unité prédicative. La hantise de « polyphonie » proscriit son usage. Le DD n'est là que pour illustrer son auguste confrère³³.

Les auteurs de la *Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal*, A. Arnauld et C. Lancelot, mettent l'accent sur une transposition qui affecte la personne verbale. Les règles d'emploi rigides des temps et des modes étant en pleine constitution, ces penseurs s'intéressent à la transposition automatique et mécaniste au niveau de la structure. L'idée d'une forme première que l'on transforme pour arriver à la forme indirecte est tout à fait illustrée :

Cette manière de joindre les propositions par un infinitif, ou par le quod & le que, est principalement en usage quand on rapporte les discours d'autrui (...) je ne ferai pas ordinairement ce rapport en ces termes : le roi m'a dit, je vous donnerai une charge, en laissant les deux propositions séparées, l'une de moi, et l'autre de roy ; mais je les joindrai ensemble par un que : Le Roi a dit qu'il me donnera une charge. Et alors comme ce n'est plus qu'une proposition qui est de moi, je change la première personne, je donnerai, en la troisième, il donnera, & le pronom vous qui me signifioit le Roi parlant, au pronom me qui me signifie moi parlant (pp. 352-353).

La démarche des écrivains de *Port-Royal* s'articulait autour d'un principe strictement grammatical où le discours direct est progressivement présenté comme antérieur par rapport au discours indirect³⁴. Elle a été le moyen par lequel les réflexions sur la structure formelle de l'énonciation rapportée ont commencé.

2. L'énonciation rapportée et la subjectivité

L'énonciation rapportée est un phénomène proprement énonciatif. Même si elle résulte très souvent d'une opération de transformation, les faits susceptibles de renvoyer à la subjectivité n'y disparaissent pas. Que la parole de l'autre soit modifiée dans sa forme, peu ou prou diluée, qu'elle soit imbriquée ou juxtaposée à la parole-support, l'aspect subjectif demeure un élément constitutif de sa structure.

³³ L. Rosier (1999 : 27 ; 2008 : 12).

³⁴ Voir L. Rosier (1999 ; 2008), sur cette question.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Il est un fait indéniable qu'une opération de mise en scène, quelle que soit la façon dont elle est articulée, ne peut éliminer la dimension énonciative d'une proposition. Toute proposition énoncée se trouve affectée d'une modalité plus ou moins déterminée³⁵. Cette modalité ne peut nullement se réduire à de simples relations entre morphologie et sémantique, a commenté le linguiste qui, pour soutenir sa thèse, a montré qu'un énoncé comme « *Pierre mange* », aussi minimal et objectif qu'il puisse paraître formellement, est porteur d'une valeur modale (2005 : 43, 76-78).

Les faits énonciatifs étant inhérents à toute proposition, inutile donc de considérer un énoncé résultant de la mise en scène comme structure dénuée de subjectivité. Les formes traditionnellement appelées déictiques sont des lieux de manifestation et de confinement des protagonistes du discours, aussi bien que tout un ensemble d'éléments lexicaux, discursifs, supra segmentaux et syntaxiques.

M. Bakhtine note qu'il n'y a pas moyen de diluer totalement le discours d'origine dans le contexte du discours citant. Chez lui, le rapport dialogique d'énonciation à énonciation n'élimine pas les formes linguistiques assurant l'actualisation de la langue. L'énonciation rapportée y est vue comme une forme dynamique englobant à la fois *acte de production* et *produit* (1978). Alors que certains théoriciens de l'énonciation (É. Benveniste³⁶, notamment) ne traitent pas de ce phénomène dans leur système linguistique, M. Bakhtine montre qu'il existe un lien étroit entre énonciation et discours rapporté : c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation..., écrit-il (1977/2000 : 161). C. Kerbrat-Orecchioni soutient, pour sa part, qu'il existe des cas où un *énoncé é1 qui s'est déroulé à l'intérieur d'un cadre énonciatif CE1 se trouve enchâssé dans un autre énoncé é0 se déroulant à l'intérieur d'un cadre énonciatif CE0* (1980/2002 : 57). Chez elle, l'énonciation rapportée est perçue comme une structure qui englobe l'énonciation, prise dans sa dimension globale (acte d'énoncer + énoncé).

³⁵ Voir également Ch. Bally (1932/1965), H. Kronning (1996 : 37) et L. Gosselin (2005, 42)

³⁶ E. Benveniste distingue l'énonciation simple de l'énonciation historique, parce que la première supposerait un locuteur et un auditoire, alors que la seconde, l'énonciation historique, relèverait de l'ordre du récit ou de l'histoire (1966 : 242). L. Rosier va à l'encontre de cette idée en précisant que cette conception de l'énonciation échoue à rendre compte du discours rapporté... (1980/2002 : 52).

3. Dialogisme et polyphonie : points de vue de M. Bakhtine, d'O. Ducrot, de J. Authier-Revuz et des polyphonistes scandinaves

Nous avons mentionné plus haut le caractère dialogique de l'énonciation rapportée en évoquant la contribution de M. Bakhtine. Notons toutefois qu'il est difficile de parler du dialogisme dans le discours sans faire référence à la polyphonie, concept introduit par ce même auteur et repris par un nombre important de chercheurs.

Si par dialogisme, M. Bakhtine entend le fait que toute parole est habitée de voix et d'opinions, la polyphonie est définie par la transmission et l'interprétation des paroles d'autrui dans toute causerie ou tout acte de discours (1978 : 158-159). La pensée de l'auteur postule que le sujet parlant n'est pas à l'origine du sens, mais qu'il se présente comme le co-auteur de ce qui est exprimé, à savoir qu'il participe à un processus social de reconstruction permanente de signification à partir d'une infinité de discours réels ou potentiels. Avec M. Bakhtine, la polyphonie est conçue comme la coexistence de deux ou plusieurs voix, même lorsqu'elles correspondent au même locuteur.

Un nombre important de chercheurs abordent la réalité polyphonique du discours en recourant à la voie frayée par M. Bakhtine. L'influence de l'auteur de *Marxisme et philosophie du langage* est remarquablement observée chez O. Ducrot³⁷, J. Authier-Revuz, et les représentants de la polyphonie scandinave. Ces auteurs traitent le phénomène polyphonique en développant des analyses dont nous allons essayer de rappeler les points forts dans les lignes qui suivent.

O. Ducrot conteste l'unicité du sujet telle qu'elle a été élaborée dans la perspective énonciative initiée par E. Benveniste (1984). Il conçoit l'hypothèse de l'altérité constitutive de tout discours : « la pensée d'autrui est constitutive de la mienne et il est impossible de les séparer radicalement » (1980 : 45). Il s'agit pour lui d'un phénomène où le locuteur se fait le porte-parole d'un autre locuteur, en employant dans le même discours des « je » qui renvoient tantôt au porte-parole, tantôt à la personne dont il est le porte-parole (1984 : 195-197).

³⁷ O. Ducrot puise également aux sources de Ch. Bally pour asseoir ses théories énonciatives.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

L'énonciation est abordée à partir d'une polyphonie caractérisée par la pluralité d'instances, sorte de dialogue interne entre un énonciateur *EI* et un ou plusieurs autres énonciateurs *é1, é2, én*. Chez O. Ducrot, le dialogisme prend son ancrage dans des éléments linguistiques, à la suite du mode de structuration mis en place par le locuteur. Le locuteur parle à son allocataire en indiquant le ou les énonciateur(s) sur lequel/lesquels il s'appuie, à savoir, les entités qui le représentent (1980 : 44)³⁸. La structure polyphonique de l'énoncé impose des instructions relatives à son interprétation. Dans ce phénomène de doublement énonciatif, le locuteur existe d'abord en tant que coproducteur du message, ensuite en tant qu'énonciateur exprimant des opinions et des points de vue au sein du message. On est en présence de la polyphonie, chaque fois que deux énonciateurs distincts (ou renvoyant à un même sujet) coexistent dans la production de ce qui semble être un même message. Le concept de polyphonie est donc compatible avec celui du dialogisme qui stipule que le locuteur construit « son point de vue à partir d'opinions et de faits internes à l'énoncé ».

On sait qu'O. Ducrot développe une conception originale de l'énonciation où l'énoncé le plus simple est perçu comme un lieu où une double voix peut être observée et interprétée. Quelle place réserve-t-il à l'énonciation rapportée ? Comment ce phénomène langagier (l'énonciation rapportée) est-il considéré dans sa théorie polyphonique ?

O. Ducrot tient compte du rapport entre le phénomène polyphonique et les formes apparentées de l'énonciation rapportée. Ses réflexions vont au-delà du couple discours direct/discours indirect (1984 : 154-156). S'il ne propose pas de typologie élargie, il aborde toutefois le phénomène de l'énonciation rapportée en étudiant les formes introduites par *dire que, il paraît que* comme le note très justement L. Rosier (1999 : 115-120). Comment le phénomène de dédoublement énonciatif s'observe-t-il alors chez J. Authier-Revuz ?

J. Authier-Revuz a inauguré en linguistique une approche qui a considérablement marqué les recherches en énonciation. Elle a, à partir de J. Rey-

³⁸ Ici, nous paraphrasons la pensée de l'auteur.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Debove³⁹, élaboré une théorie sur la modalisation autonymique ou l'auto-représentation du dire en train de se faire. Ses réflexions se structurent dans une version remaniée d'une thèse d'État qu'elle a soutenue en 1992, thèse intitulée : *Les non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative*. La modalisation autonymique est, selon elle, le commentaire d'un segment pris à la fois en usage (signe standard) et en mention (signe autonome). L'auteur présente la modalisation autonymique comme l'émergence à la surface de la parole d'une hétérogénéité (ou « non-coïncidence », ou « non-un ») qui est constitutive de toute parole. Lisons ce qu'elle écrit au sujet des formes que peut prendre ce phénomène :

Les formes de MA [modalisation autonymique] faisant ajout, disjoignant au contraire le segment X et le commentaire qu'il déclenche, rompent, suspendent la continuité syntaxique et apparaissent comme une figure du dire en train de se faire, donnant corps, sur la chaîne, aux mouvements d'une énonciation non pas « une » mais partagée par sa propre écoute et la réponse aux rencontres qu'elle fait en elle-même. Dans le « soubresaut » méta-énonciatif qu'elles mettent en scène, elles ouvrent le dit – la chaîne – sur le mouvement du dire, donnant corps à la fois au temps du dire en train de se faire et à ses aventures à travers le jeu de ses hétérogénéités (2002 : 162)⁴⁰.

La modalisation autonymique est à la fois un affleurement montré de l'hétérogénéité inhérente à la langue, au discours et une façon pour le sujet de représenter localement la maîtrise qu'il a de cette hétérogénéité. Observons les exemples suivants :

(1a) *Hier, il y a eu élection à la Fac de lettres.*

(1b) « *Élection* » signifie désignation par vote.

(1c) *Les étudiants ont élu leurs représentants au conseil d'administration, mais il ne s'agit pas d'« élection » au sens politique du terme.*

En (1a), le mot *élection* renvoie à un objet du monde extralinguistique. Il est donc en usage. En (1b), il est en mention. Il renvoie au signe en tant que signe.

³⁹ L'auteur note dans son article intitulé : « La représentation du discours autre », *C'est à J. Rey-Debove (1978) que l'on doit la notion de connotation autonymique : c'est à elle que je l'ai prise, avec un déplacement depuis son approche sémiotico-lexicale vers un point de vue énonciatif, en termes de modalisation méta-énonciative du dire, avec quelques ajustements définitionnels. Dans Le discours rapporté dans tous ses états (2004 : 46).*

⁴⁰ Voir également J. Authier-Revuz (1995 : 27-43).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

En (1c), par compte, il cumule usage et mention, en renvoyant à la fois à un objet du monde et au signe en tant que signe. En (1c), le locuteur utilise le détour des guillemets et du commentaire. Il s'agit d'un cas de « modalisation autonymique ».

J. Authier-Revuz s'interroge sur le caractère hétérogène des langues humaines en recourant au dialogisme de Bakhtine (1995 : 249-255). Ce qui nous frappe *a priori* dans son système est la façon dont elle traite la dimension centrale de l'hétérogène, la présence de l'autre dans l'un, fait qu'elle considère comme l'aspect constitutif et permanent du discours. Sa réflexion est élaborée dans le cadre d'un sujet hétérogène et d'un discours qui l'est aussi :

Le mode de présence de l'autre, de l'ailleurs, dans un discours n'est pas celui de la rencontre, du contact ponctuel entre un intérieur et un extérieur ; c'est l'intérieur même du discours – (...) – qui ne se constitue, ne « prend corps » si l'on veut, que, en non-coïncidence à lui-même, dans et de l'extérieur des autres discours (pp. 249-250).

Les éléments mis entre guillemets sont traités comme un mode de dédoublement réflexif de la modalité autonymique (cf. 2004 : 48). J. Authier-Revuz les analyse comme la mise en avant de la conception autonymique du discours direct et du discours indirect. Ils semblent être ce qui rapproche le discours indirect du discours direct, deux formes qui, selon l'auteur, s'éloignent (cf. 1978). J. Authier-Revuz met l'accent sur le caractère constitutif reconnu par M. Bakhtine comme condition d'existence du discours. Elle adapte sa théorie au dialogisme constitutif bakhtinien fondé sur la « diversification » et la stratification du langage (1995 : 253-255).

Les représentants de la *Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique* (la ScaPoLine) proposent, quant à eux, une théorie qui tend à expliquer la multiplication des instances énonciatives et leur présence dans la structure de la phrase. Dans leur démarche, ils s'occupent des phénomènes engendrés par la langue, indépendamment de son emploi. Ils abordent l'étude des faits qui, dans la structure de la langue, marquent l'existence des voix.

Trois notions sont prises en compte dans la théorie élaborée par les polyphonistes : **les points de vue** analysés comme des unités sémantiques renfermant un contenu sémantique (sorte de jugement ou de commentaire porté sur

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

le contenu) ; **les êtres discursifs** considérés comme des êtres susceptibles d'être tenus responsables des points de vue exprimés ; et **les liens énonciatifs** qui relient les êtres discursifs et les points de vue (2000 : 48-50). Les représentants de la ScaPoLine distinguent les points de vue simples des points de vue complexes. Les points de vue simples sont autonomes des autres points de vue. Ces auteurs entendent par « points de vue simples », des éléments atomiques de la construction polyphonique qui forment ce qu'on appelle *discours cristallisé*. Ils retiennent la phrase : *Ce mur n'est pas blanc* comme un exemple de point de vue simple. Quant aux points de vue complexes, les auteurs indiquent qu'ils se composent de points de vue simples organisés selon une structuration hiérarchique. *Pierre a peut-être vendu sa voiture* est considéré comme un cas de point de vue complexe (2000 : 51-52). L'énoncé apparaît, dans les travaux de la ScaPoLine, comme une sorte de dialogue où le jeu polyphonique est imposé par des éléments de la phrase qui fournissent des instructions relatives à l'interprétation particulière (2000 : 20). Quelle place la ScaPoLine réserve-t-elle à l'énonciation rapportée ?

La ScaPoLine met particulièrement l'accent sur la multiplication des points de vue qui caractérise l'énonciation rapportée. Elle distingue l'existence des formes liées à l'incorporation énonciative (le discours indirect, discours indirect libre) de celle des formes relevant de la non-incorporation énonciative (le style/discours direct). Les polyphonistes montrent que l'énonciation rapportée met en scène au moins deux voix, deux instances énonciatives ayant des locuteurs et des points de vue qui peuvent renvoyer à un même être ou à des êtres différents. La ScaPoline distingue deux types de polyphonie dans le cadre de l'énonciation rapportée : une polyphonie ouverte relevant du couple discours direct/discours indirect, et une polyphonie couverte caractérisée par la dissimulation du locuteur-rapporteur dans la structure de la phrase. Le discours indirect libre et le discours direct libre sont, selon la théorie, élaborés les cas où s'illustre le deuxième type de polyphonie⁴¹.

Les écrivains de la ScaPoLine font apparaître l'aspect hiérarchique de la polyphonie. Et pour faire écho à M. Bakhtine, ils notent ceci (2000 : 64) :

⁴¹ H. Nolke et M. Olsen (2000 : 95).

Première partie : L'énonciation rapportée, émergence et théories

Nos analyses nous amènent ainsi à reconnaître une acception résolument hiérarchique de la polyphonie. Non seulement tout énoncé est susceptible de faire parler plusieurs voix, mais chaque voix peut, à son tour, contenir plusieurs voix discernables. Au fond, cette conclusion nous semble correspondre bien à notre conception intuitive du fonctionnement de la langue et elle est en tous cas en parfait accord avec les idées de M. Bakhtine concernant le mot bivocal de Bakhtine.

Ce qui nous frappe surtout dans la démarche des polyphonistes scandinaves est l'intérêt particulier qu'ils portent pour l'analyse du discours indirect libre et du discours direct libre. Ces formes libres illustrant l'étagement et la hiérarchisation des voix semblent être choisies pour marquer la stratégie d'effacement souvent mise en place par le locuteur-rapporteur.

Les auteurs de la ScaPoLine poursuivent la démarche inaugurée par O. Ducrot consistant à étudier le doublement énonciatif dans les matériaux linguistiques mêmes. On note toutefois une certaine divergence dans la façon dont ils conçoivent la notion de polyphonie et désignent l'instance qu'O. Ducrot appelle « énonciateur »⁴². Alors qu'O. Ducrot note que sa démarche consiste à faire apparaître une analogie entre l'organisation polyphonique d'un texte et celle des énoncés dont il (le texte) se compose, les polyphonistes scandinaves voient, quant à eux, une continuité entre ces deux polyphonies⁴³.

4. Polyphonie dans l'énonciation rapportée : position d'A. Banfield

Si la conception de sujet unique initiée par E. Benveniste est, on l'a vu, battue en brèche par les tenants de la polyphonie en discours, elle ne disparaît pas pour autant dans les travaux de la linguistique. On trouve chez A. Banfield, une perspective différente de celle que les représentants de la ScaPoLine ont soutenu. A. Banfield admet le principe de l'existence des points de vue dans le discours direct et le discours indirect, mais préfère utiliser l'expression de « sujet de conscience » pour parler de ce phénomène dans le cadre du discours indirect libre.

⁴² Nous reviendrons sur la distinction qu'O. Ducrot établit entre les termes « locuteur » et « énonciateur » dans la section suivante.

⁴³ Pour de plus amples explications sur les points de divergence entre ces deux théories polyphoniques, voir O. Ducrot (2001).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Les exclamations qui apparaissent au discours indirect libre ne sont pas, selon elle, attribuées à une première personne, invisible, qui réagirait à la scène qu'elle décrit, mais à la personne à laquelle renvoie le pronom *il/elle*. La linguiste interprète tous les procédés subjectifs imputables, d'habitude, à la première personne, à l'expression du point de vue de la troisième personne. Elle conteste l'existence de plusieurs sujets de conscience dans le contexte du discours indirect libre. Lisons ce qu'elle écrit (1982/1995 : 157) :

(...), si un E du discours direct ou du style indirect libre contient plusieurs éléments ou constructions expressifs, ceux-ci ne pourront avoir pour référent que le SOI unique du nœud de E.

Les éléments expressifs sont, dans le contexte du discours indirect libre, attribués à un référent unique que A. Banfield appelle « sujet de conscience » ou SOI. En refusant l'idée de l'existence de plusieurs sujets de conscience dans l'énoncé, sa pensée s'oppose à celle d'O. Ducrot qui défend la thèse qu'on peut déceler au moins deux personnes dans le discours indirect libre. On voit apparaître ici deux perspectives : l'une qui semble inviter à repenser la notion de point de vue en énonciation rapportée, l'autre, celle d'O. Ducrot, où l'idée de la pluralité de voix, fait inhérent à ce type d'acte de langage, est conservée.

5. Locuteur ou énonciateur ?

Les termes qui décrivent les instances de l'énonciation rapportée abondent dans les travaux des linguistes. La liste est particulièrement longue. On relève une terminologie liée à l'invention des premiers théoriciens de l'énonciation (Ch. Bally, 1932/1965), M. Bakhtine (1977), etc.), une autre appartenant à des linguistes comme O. Ducrot (1984), J.-P. Desclés (1976/2000), M. Wilmet (1997) et A. Culioli (1999), une autre encore venant des auteurs d'horizons divers qui s'occupent de l'étude de l'émergence et de la structure de l'énonciation rapportée. Des glissements de sens s'opèrent dans la façon de définir les termes utilisés, mais l'objectif a toujours été, nous semble-t-il, de décrire celui qui dit les paroles et celui qui les rend. Les termes dont l'usage est le plus récurrent sont : *locuteur, énonciateur, co-énonciateur, énonciataire, scripteur, auteur, locuteur enchâssant,*

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

locuteur enchâssé, énonciateur-rapporteur, énonciateur-rapporté, sujet, rapporteur, locuteur rapporteur, locuteur rapporté...

Si les termes de *co-énonciateur* et *co-locuteur* sont exclusivement employés par A. Culioli et les auteurs qui se réclament de lui, il importe de noter que *locuteur* et *énonciateur* déclenchent des acceptions différentes selon que l'on se place dans telle ou telle perspective. Chez certains théoriciens de la linguistique de l'énonciation, ces deux termes font l'objet d'une distinction que nous nous proposons de rappeler ici.

L'étude des réflexions sur la distinction entre *locuteur* et *énonciateur* permet d'interroger d'abord l'œuvre de J.-P. Desclés (1976/2000). L'auteur définit *l'énonciateur* comme celui qui prend matériellement en charge l'énoncé, en le distinguant du terme de *locuteur*. Il définit le *locuteur* comme dépendant de *l'énonciateur*. Chez O. Ducrot, la distinction entre les deux termes est également précisée, avec néanmoins un argument inversé par rapport à l'explication proposée par J.-P. Desclés. O. Ducrot distingue l'énonciateur du locuteur, en ce que l'un renvoie à celui qui voit (énonciateur), alors que l'autre correspond à celui que l'énoncé présente comme responsable de l'énonciation. Chez lui, contrairement à l'idée défendue par J.-P. Desclés, le locuteur, responsable du discours, est la source des paroles, alors que l'énonciateur est un représentant, une sorte de point de vue (p. 205). Le locuteur assure, au sens où l'entend l'auteur, l'organisation du point de vue (*Ibid.*) :

Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux (...) ».

O. Ducrot distingue également le locuteur qui a la responsabilité de l'acte de langage et le sujet parlant, « être empirique ». Dans sa perspective, le locuteur se subdivise en deux êtres de discours distincts. D'une part, le locuteur en tant que tel (L), constitué par le discours dès l'apparition d'un énoncé et considéré en tant que responsable de l'énonciation. Il s'agit du locuteur s'engageant par son dire. D'autre

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

part, le locuteur en tant qu'être du monde (λ) qui représente le sujet parlant (1984 : 172). Il s'agit de l'image que l'énoncé donne du locuteur en tant qu'être du monde. Alors que le *locuteur en tant que tel* a la seule responsabilité de l'énonciation, le *locuteur en tant qu'être du monde* dit *locuteur lambda* (λ) est le représentant du producteur empirique. On trouve dans la perspective d'O. Ducrot une opposition que nous résumons de la façon suivante :

L (*locuteur*) \neq E (*énonciateur*)

L (*locuteur en tant que tel*) \neq λ (*locuteur en tant qu'être du monde*)

Nous avons relevé un ensemble de termes que les linguistes utilisent pour désigner les instances énonciatives. Tous ne seront pas pris en compte dans le travail que nous effectuerons. Nous privilégierons le terme de *Locuteur* en tenant particulièrement compte de la distinction établie par O. Ducrot (1984 : 195-199). Ainsi emploierons-nous *locuteur rapporté* lorsqu'il s'agit de parler de *celui dont la parole est rapportée* et *locuteur-rapporteur*⁴⁴, pour faire référence à *celui qui rapporte la parole d'autrui*⁴⁵.

Dans le cadre de l'énonciation rapportée, la responsabilité des points de vue n'est pas imputée à l'énonciateur, mais à un autre locuteur que le locuteur principal enchâsse dans sa propre parole⁴⁶.

6. Le verbe «rapporter»

Lorsqu'il s'agit d'étudier la mise en scène d'une proposition par une autre, un nombre considérable de verbes est pris en compte. La présence de ces verbes dans la structure de la phrase permet de délimiter les frontières entre les propositions, de marquer la stratégie mise en œuvre. Même si les linguistes en recensent une liste importante⁴⁷ pouvant être utilisée pour faire allusion à cet état de

⁴⁴ Pour nous, le terme de locuteur renvoie à l'instance qui a la responsabilité de l'énonciation.

⁴⁵ Nous serons parfois amené à remplacer l'expression de locuteur-rapporteur par « locuteur-narrateur » et « locuteur-journaliste ».

⁴⁶ Sur ce point, voir O. Ducrot (1984) et D. Maingueneau (1993).

⁴⁷ I. Evrard a proposé une liste de 139 verbes formant la typologie des verbes pouvant introduire une énonciation. Il distingue les verbes dénotant un acte de communication de ceux dénotant une opération mentale ou de perception, ceux désignant une action référentielle ou modale de ceux traditionnellement retenus comme verbe d'attribution. Cette typologie reprend certains verbes proposés dans d'autres classements. (2004 : pp. 126-127).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

fait, la primauté a été depuis longtemps accordée au verbe *rapporter*. Le verbe *rapporter* bénéficie donc d'une large audience.

Rapporter et les expressions : *reformuler, paraphraser, transposer, transformer, citer, raconter ou reproduire une énonciation initiale* sont probablement tous utilisés dans le même objectif : celui de mettre en valeur une parole. Ils impliquent que la parole-objet est antérieure à celle qui la supporte. Ce qui signifie qu'une parole rapportée, transposée, reformulée, reproduite, transformée ne pourrait être simultanée à celle qui la met en scène. Alors, si la parole-objet est toujours antérieure à celle qui la met en scène, quelle appellation utilise-t-on quand la simultanéité des énonciations est flagrante⁴⁸ ?

Les oscillations terminologiques entre les termes *rapporter* et *représenter* entendent rendre compte de l'opposition entre l'existence effective d'une parole initiale rapportée et la mise en scène fictive d'une parole supposée, nous dit L. Rosier (2008 : 4). La proposition initiale peut coïncider avec celle qui la met en scène. Depuis un certain temps, un nombre important de linguistes élaborent des travaux qui visent à questionner le caractère restrictif du verbe *rapporter* à travers ses différentes acceptions et l'identité de celui qui assume les conditions de vérité de l'énonciation mise en scène⁴⁹. Le débat s'articule autour des points de vue que nous présentons et analysons à la section 7.

7. L'« énonciation rapportée » : point de vue de J. Authier-Revuz, de L. Rosier et de P. von Münchov

L'énonciation rapportée semble, de par l'essence même du verbe « rapporter », exclure tout un ensemble de formes. Elle apparaît comme un terme ambigu aux yeux de certains linguistes⁵⁰. Elle est exclusive, dit-on, dans la mesure où certains phénomènes discursifs comme « acte d'un discours sur un discours » (la metadiscursivité⁵¹) ne sont pas pris en compte. Son emploi semble s'appuyer sur

⁴⁸ La nature de la relation que l'énonciation rapportée entretient avec l'énonciation introductrice sur l'axe de la chronologie constitue, rappelons-le, l'un des points sur lesquels va porter l'exposé de notre analyse.

⁴⁹ Nous renvoyons à L. Rosier pour une présentation beaucoup plus approfondie des différents sens du verbe « rapporter » (2008 : 20)

⁵⁰ Cf. R. Martin (1983 : 94).

⁵¹ On part de l'idée que même si la metadiscursivité est considérée comme un acte de discours sur un discours, cela n'implique pas forcément un acte de rapport.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

l'argument selon lequel celui qui rapporte un discours est différent de celui dont le discours est rapporté. On désigne le locuteur-rapporteur par *L* et le second, celui dont le discours est rapporté, par *l*, en excluant toutes les autres possibilités.

J. Authier-Revuz développe une position qui s'ouvre sur une autre perspective. Elle établit la distinction entre ce qu'elle appelle «discours rapporté» proprement dit, domaine où la parole-objet est considérée comme antérieure à la parole qui la met en scène (la parole-support), et « discours représenté », domaine où les deux paroles peuvent être simultanées ou postérieures l'une à l'autre. Dans le premier cas, le locuteur-rapporteur est différent de celui dont la parole est mise en scène, la coréférence pronominale n'est donc pas un critère exclusif. Le second cas implique que le locuteur-rapporteur peut rapporter sa propre parole⁵².

J. Authier-Revuz indique que mettre en valeur ou représenter une énonciation peut prendre plusieurs postures. Ces postures sont liées à la stratégie énonciative mise en œuvre par le locuteur. Elles mettent en scène des phénomènes qu'on peut considérer comme une sorte de « brouillage ou d'éclatement de frontières », dans la mesure où la délimitation n'est pas tout à fait évidente.

J. Authier-Revuz soutient que l'énonciation rapportée regroupe des paroles hétérogènes. Cette hétérogénéité peut être montrée quand il s'agit de représenter le discours de façon linéaire, c'est-à-dire avec des formes récupérables (DD) ; elle est constitutive quand il y a imbrication de la proposition-objet dans la proposition-support, quand il y a subordination syntaxique. Selon elle, l'énonciation rapportée est moins appropriée à certaines réalités empiriques du langage que l'expression de « représentation du discours autre », parce qu'elle est incapable de représenter les diverses façons dont les réalités mises en scène pourraient se manifester. La linguiste s'explique en ces termes :

Si, n'ayant guère de goût pour la prolifération terminologique, je préfère aujourd'hui parler de « représentation du discours autre » plutôt que de « discours rapporté » pour désigner l'ensemble du champ, c'est pour deux types de raisons négatives et positives. Au nombre des premières figure l'inadéquation, souvent notée, du terme « rapporté » à des images de discours à venir,

⁵² Cette problématique qui est reprise par la linguiste a précédemment soulevée dans plusieurs articles et ouvrages (cf. *Le discours rapporté dans tous ses états*, 2004).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

hypothétiques, niés... (...), c'est-à-dire dépourvus de référent – (...) pour lequel le terme de « rapport » pourrait convenir. On peut aussi souligner, devant la force de l'association (...) entre « discours rapporté » et la trilogie DD, DI, DIL, que s'il est aisé d'adjoindre sous cette dénomination le DDL qui n'est qu'un DD non marqué, il est en revanche beaucoup plus gênant d'y regrouper ce qui relève de la modalisation du dire par renvoi à un discours autre source (...). Du côté des raisons positives, choisir le terme « RDA », c'est positionner explicitement le domaine visé dans le champ, englobant, de la métadiscursivité avec la spécification de l'altérité par laquelle il se distingue de l'auto-représentation du discours en train de se faire (2004 :36).

La représentation du discours autre est selon J. Authier-Revuz employée dans l'idée de rappeler, à l'instar des penseurs comme Wittgenstein, Merleau-Ponty, Benveniste, que le langage ne représente pas uniquement le monde, mais qu'il produit de la signifiante sur la signifiée, fait proliférer le langage sur lui-même dans des étagements (*ibid.* 36). Il s'agit d'un processus de monstration ou de référence des mots, de la représentation d'un dire en train de se faire à partir d'un dire autre. Ce sont deux actes d'énonciation, deux systèmes de repérage énonciatif, deux modalités d'énonciation, deux contenus de message, deux dires dont l'un n'est pas forcément antérieur à l'autre, et dont les locuteurs ne sont pas forcément différents. Observons les productions suivantes à la lumière de cette idée :

(1) *Je lui dis que c'est moi qui, bien plus qu'elle, devrait suivre un régime. Je lui rappelle combien j'aime sa silhouette ; je lui affirme qu'il y a une sorte d'honnêteté inhérente à l'embonpoint si, bien sûr, on ne dépasse pas les limites. (p. 18)*

(2) *Il a dit qu'elle était là la veille.*

(3) *Juan Gabriel Valdès a dit qu'il n'avait pas compris la raison de l'incarcération d'Yvon Neptune. (Le Matin, 10/08/2005, p. 1).*

L'énoncé (1) semble, au sens où l'entend J. Authier-Revuz, inadéquat avec l'expression d'«énonciation rapportée». Les exemples (2) et (3) illustrent l'antériorité d'une énonciation par rapport à une autre. Le locuteur-rapporteur est différent de celui dont il rapporte la parole. En (1), par contre, les formes linguistiques désignant le locuteur renvoient à une seule et même personne,

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

l'hétérogénéité énonciative n'est pas explicitement marquée comme elle l'est en (2) et (3).

En (1), la mise en scène se fait sans modification aucune. La parole-objet est exprimée à un temps simultané par rapport à celui de la parole qui la supporte. Les expressions désignant l'espace temporel où les procès sont situés et montrés ainsi que celles renvoyant à celui qui assure les conditions de vérité de ce qui est exprimé (le locuteur), ne subissent aucune transposition.

La réalité des exemples (2) et (3) diffère de celle de l'énoncé (1). La structure syntaxique et les expressions désignant la personne verbale, le temps et l'espace subissent des modifications. Elles sont transposées. Le cas le plus saillant en termes de transposition est celui de l'énoncé (2) où la structure de la parole d'origine se trouve complètement imbriquée dans celle de la parole qui l'introduit. Cette imbrication sous-entend que la parole rapportée dépend du point de vue syntaxique de la parole-support, dans la mesure où elle (cette parole-support) est l'élément à partir duquel cette parole se structure.

J. Authier-Revuz limite le champ de la RDA entre les structures les plus marquées et celles dont le marquage ne présente aucune saillance. Elle propose une échelle de degrés allant du marquage de plus en plus explicite à des structures de moins en moins visibles, une zone indécise où l'on bascule dans ce qu'elle appelle l'« hétérogénéité constitutive ».

La pensée de J. Authier-Revuz concernant la question de hiérarchisation des locuteurs, la prolifération des formes et l'ordre dans lequel sont mises en scène les paroles marque un tournant décisif dans les recherches en linguistique de l'énonciation. Dans un article paru en 2004, P. von Münchow reprend la différence que la linguiste établit entre « discours rapporté » et « représentation du discours autre » (RDA). Elle écrit ce qui suit (p. 479) :

C'est une désignation proposée par J. Authier-Revuz (2001 : 192) et que l'on préfère, avec elle, au terme discours rapporté parce que représentation du discours autre exprime mieux l'idée que le discours autre en question n'est pas nécessairement antérieur à celui à l'intérieur duquel il est représenté, mais qu'il peut également être futur, voire fictif ; par ailleurs, le terme rapport présente l'inconvénient de véhiculer l'idée

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

d'une certaine fidélité entre un « discours d'origine » et « sa reproduction » ou, du moins, d'une certaine volonté de fidélité de la part du locuteur. Il faut préciser, s'agissant de la notion de représentation du discours autre, que le discours autre n'est pas toujours du discours d'un autre : la représentation porte sur un autre acte d'énonciation que celui qui est en train de se dérouler, mais les deux actes en question peuvent avoir le même locuteur.

P. von Munchow rappelle elle aussi les limites de l'expression d'« énonciation rapportée » à englober toutes les formes de mise en scène. Chez elle, la RDA est décrite comme une forme qui pourrait à la fois désigner des structures dont le marquage est explicite et celles dont le marquage formel ou prosodique n'est pas facile à repérer.

La notion de pluralité de voix existe, mais elle est loin d'être, selon P. Von Münchow, ce qui est déterminant, dans la mesure où l'option privilégiée ne consistera pas à montrer la dimension hétérogène et le caractère antagonique des paroles à l'intérieur de la structure énonciative. L'auteur plaide pour la prise en compte de tout type de mise en scène.

La RDA est, dans le système de J. Authier-Revuz et P. von Munchow, employée dans l'idée d'élargir le champ de l'opération et de l'identification de « mise en scène ». Il s'agit en fait de proposer un terme qui soit capable d'englober non seulement le phénomène de pluralité de voix, l'antériorité d'une parole à une autre, mais aussi toutes sortes de reprises, même celles où les voix sont d'une seule et même source énonciative, où les paroles représentées désignent deux événements situés dans un seul et même intervalle temporel, un seul et même cadre énonciatif. Comment L. Rosier traite-t-elle un tel phénomène ?

L. Rosier décrit la nécessité d'envisager également l'énonciation rapportée en dehors du cadre de l'écrit (Ibid. 21-23). Elle souligne l'apport des grammairiens dans la délimitation des frontières de cette structure langagière. Chez elle, les formes de l'énonciation rapportée s'enrichissent de leurs homologues libres, ainsi que des expressions lexicalisées mettant en avant la mise à distance et la prise en charge de la parole d'autrui (1999 : 300).

Première partie : L'énonciation rapportée, émergence et théories

L'appellation d'« énonciation rapportée » semble convenir, selon ce qu'on lit dans les travaux de L. Rosier. L'auteur constate certes l'inadéquation de cette désignation (l'énonciation rapportée) devant la diversité des formes existantes et la difficulté à les dénommer (1999), mais contrairement à J. Authier-Revuz et P. von Münchov, elle ne formule aucune idée de rejet. Elle traite et continue à traiter, par commodité, nous semble-t-il, les formes libres, les formes mixtes, le discours narrativisé, en un mot tout ce qui évolue en dehors du triptyque classique (discours direct, discours indirect et discours indirect libre) sous la désignation de l'expression de l'énonciation rapportée (discours rapporté).⁵³

L. Rosier élargit les frontières de l'énonciation rapportée. Reprenant certains arguments de M.-M. de Gaulmyn(1989)⁵⁴ relatifs aux problèmes que peut poser la délimitation de l'ensemble des productions langagières se regroupant sous l'appellation de l'énonciation rapportée, L. Rosier énumère un ensemble de cas où le mélange des formes marque l'extension de cet acte de langage.

8. Analyse comparée du discours direct et du discours indirect

Le discours direct et le discours indirect traduisent deux manières de mettre en scène la parole. Dans l'un, la parole d'autrui est modifiée et imbriquée dans la parole support (*Hier, les enfants ont répliqué qu'ils n'avaient plus envie de reprendre les cours de mathématiques.*), alors que dans l'autre (le discours direct), les deux paroles conservent leur autonomie (« *Nous allons innover en pratiquant la vente directe auprès de notre base de clientèle, et en donnant une plus grande liberté de choix des téléphones mobiles* », explique Jean-Louis Constanza.). Dans l'un, la proposition initiale est juxtaposée au discours qui la met en scène, les marqueurs de la personne verbale, du temps et de l'espace sont repris tels qu'ils ont été initialement exprimés, l'intégrité structurale de ce qui est dit est conservée ;

⁵³ Cf. (1999 ; 2008).

⁵⁴ La présentation des faits théoriques relatifs à l'énonciation rapportée nous amène à considérer les diverses façons dont cette production verbale peut se manifester. Nous avons compris qu'elle est une entité linguistique qui mélange langue parlée et langue écrite dans leurs formes les plus diversifiées. La mixité y est de mise. Cette mixité prend sans doute son ancrage dans ce que M.-M. de Gaulmyn appelle relations possibles simples entre parlé et écrit. Partant de cette logique, la linguiste repartit ces relations de la façon suivante : 1- «l'écrit cité dans l'oral – cas de discours scientifique et scolaire des cours-, 2- une parole citée dans l'écrit – dialogues de romans qui simulent des échanges oraux fictifs-, 3- des paroles dans un discours parlé – exemple de récit conversationnel-, 4- l'écrit cité dans l'écrit-, exemple de textes scientifiques écrits. Ces considérations sont citées dans L. Rosier (1999 : 206).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

tandis que dans l'autre (le discours indirect), les éléments de la structure sont très souvent transposés. Le discours direct facilite l'autonomie entre les propositions mises en relation, alors que le discours indirect est défini comme le garant de la proposition complétive. Observons la façon dont J. Authier-Revuz décrit ces deux structures verbales (2004 : 44) :

l'un parle de l'autre en le ramenant à un : c'est la zone du DI, simple ou étendu, caractérisée par l'intégration, l'homogénéisation, la réduction de l'autre à du « un » syntaxique et énonciatif ; l'un parle de l'autre en l'affichant, localement comme autre : c'est la zone du DD, caractérisée par l'exhibition, sur la linéarité qu'elle découpe en parts de l'un/de l'autre, d'un segment complètement hétérogène effectuant la prise en charge de la monstration de l'autre, c'est-à-dire « faisant parler l'autre », aux plans sémiotique, syntaxique, énonciatif, placé sous la dépendance du dire de l'un ; l'un parle avec l'autre : c'est la zone d'une bivocalité où l'un se mêle à l'autre, portant atteinte à la cohésion de l'unité énonciative en partageant celle-ci entre l'un et l'autre.

Le discours direct est décrit comme « une fiction d'effacement, une ostension à l'objectivité dans le « je cite » (à valeur de je n'interviens pas) »⁵⁵. On l'oppose au discours indirect qui est, quant à lui, présenté comme une structure où le locuteur-rapporteur reformule parfois les éléments au lieu de les citer. Le contenu général est conservé en discours indirect, mais on abrège ou élimine les marques spécifiques du discours. Au niveau des formes verbales, si le verbe introducteur est au passé, on parvient le plus souvent à des changements de temps en chaîne, selon le principe résumé dans le tableau suivant⁵⁶ :

⁵⁵ J. Authier-Revuz (1993 : 11).

⁵⁶ Ce tableau présente une vision très classique de l'emploi des temps dans le contexte du discours indirect que nous pourrions discuter dans notre analyse.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Tableau 1

Discours initial	discours rapporté
Présent	imparfait
Passé composé, imparfait	plus-que-parfait
Futur simple	conditionnel présent
Futur antérieur	conditionnel composé (passé)
Passé simple	passé simple

Lorsqu'il s'agit de rapporter une tournure interrogative directe, le discours indirect prend la forme d'une structure que les grammairiens appellent « interrogation indirecte ». Les grammairiens en distinguent deux types : **interrogation totale** qui implique une réponse par oui ou par non, et **interrogation partielle** à laquelle la réponse par oui ou par non n'est pas possible. Le passage de la tournure interrogative directe à l'interrogation indirecte implique des changements comme la suppression du point d'interrogation, l'absence d'inversion du sujet, l'absence de l'expression **est-ce que**, etc.

« De qui tenez-vous cette information ? » : demande Paul, **interrogation directe**.

Paul vous demande de qui vous tenez cette information, **Interrogation indirecte**.

Mes parents m'ont dit : « peux-tu nous rencontrer avant l'arrivée de Paul ? » **interrogation directe**.

Mes parents m'ont dit si je pouvais les rencontrer avant l'arrivée de Paul, **interrogation indirecte**.

Jacques demande à l'ouvrier : « que faut-il faire pour être plus ou moins à jour, dans ce cas ? » **interrogation directe**.

Jacques demande à l'ouvrier ce qu'il faut faire pour être plus ou moins à jour dans ce cas, **interrogation indirecte**.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Tableau 2

	Marques de l'interrogation directe	Marques de l'interrogation indirecte
Interrogation totale	? Inversion du sujet est-ce que	Si
Interrogation partielle	? Inversion du sujet Termes introduceurs que, qu'est-ce que, etc.	Termes introduceurs maintenus Ce que

Le discours indirect peut apparaître sous différentes formes, selon que le locuteur rapporte sa propre parole (J'ai dit que je l'attraperai), qu'il rapporte à son allocutaire la parole d'une tierce personne (Il a dit qu'il l'attraperait), ou que l'allocutaire est concerné par l'énonciation rapportée. J. Authier-Revuz indique, en 1993, qu'il est le lieu où s'opère la transposition des éléments expressifs et exclamatifs, des évaluatifs et des adverbes déictiques. En 2002, K. Jonasson analyse « *Une vie* de Maupassant » et aboutit à une idée qui contredit la pensée de J. Authier-Revuz⁵⁷. Elle relève certains passages où le discours indirect apparaît comme une forme bivocale. La bivocalité s'explique ici en ce que le discours indirect mêle éléments énonciatifs du locuteur cité et ceux du locuteur citant, arguments qu'on retient le plus souvent pour définir le discours indirect libre. Observons les exemples suivants⁵⁸ :

(4) *Tu montres **comme quoi** tu fais un effort toi aussi*

(5) *La cousine a écrit **comme quoi** c'était toi pour les pièces de cinq francs dans la cagnotte.*

⁵⁷ Voir K. Jonasson (2002).

⁵⁸ Les exemples (4) et (5) sont empruntés à F. Lefeuvre (2004 : 549-558). Quant à l'énoncé (6), on l'emprunte à K. Jonasson (2002).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

(6) *Mais, quand elle lui disait qu'il faut aimer, beaucoup, beaucoup le bon Dieu, il répondait parfois.*

K. Jonasson emploie l'exemple (6) pour montrer que la voix du locuteur rapporté n'est pas totalement diluée dans la parole du locuteur-narrateur. F. Lefeuvre choisit, quant à elle, les exemples (4) et (5), pour corroborer la thèse selon laquelle l'expression *comme quoi* peut être un introducteur du discours indirect (2004). Elle compare le discours indirect introduit par la locution *comme quoi* à une complétive. Dans son analyse, elle parvient à l'idée que le recul entre le locuteur-rapporteur et ce qui est rapporté est plus évident dans l'exemple introduit par *comme quoi* que celui observé dans la complétive. Si le locuteur formule, avec l'emploi de *comme quoi*, une idée de doute, il ne fait que rapporter le point de vue exprimé dans la complétive (pp. 549-558).

F. Lefeuvre montre à partir de ses analyses que le pronom *quoi* renvoie aux faits énonciatifs du discours du locuteur rapporté. Elle rejoint, d'une certaine façon, K. Jonasson qui indique que le discours indirect conserve les indices énonciatifs dans sa structure. L'expression *comme quoi* se combine toujours avec un verbe énonciatif. Lisons ce que F. Lefeuvre écrit :

Les verbes qui acceptent la proposition en comme quoi comportent toujours un sème énonciatif. Ceux qui n'ont pas particulièrement un sens énonciatif peuvent en prendre un (2004 : 556).

J. Authier-Revuz consacre une importante partie de ses travaux à l'étude du couple discours direct/discours indirect (1992, 1993, 2004, etc.). Certaines de ces idées contredisent celles élaborées par d'autres linguistes. Si elle oppose le discours indirect au discours direct, L. Rosier défend, quant à elle, le rapprochement entre les deux formes. Lisons ce que l'auteur de *Le discours rapporté, histoire, théories et pratiques*, écrit (1999 : 112) :

Alors que nous plaidons pour un rapprochement des formes du DD et du DI, Authier les oppose comme deux modes irréductibles et ne traite des formes mixtes que par l'extension des guillemets aux mots des autres. En les opposant de cette manière, elle va à l'encontre du sentiment de tout locuteur, relayé par la terminologie, qui, intuitivement, lie DD et DI.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

J. Authier-Revuz s'appuie sur la thèse de J. Rey-Debove et admet que le discours direct est autonymique. Le discours direct semble disposer d'une propriété formelle fondamentale qui permet de le reconnaître et de le définir à l'intérieur des faits de l'énonciation rapportée (1992 ; 1993). Il est traité comme un signe qui peut renvoyer à lui-même.

J. Authier-Revuz note que la non-textualité ne saurait être un argument contre le statut autonymique du discours direct (2004 : 50). L. Rosier n'adhère pas à ce point de vue. L'argument selon lequel le discours direct a une structure autonymique a du mal à la convaincre. Les séquences rapportées ne renvoient pas à des signes, mais à la réalité du monde. L. Rosier va à l'encontre de la thèse métalinguistique du discours direct (1999 : 13-15)⁵⁹. La solution qu'elle propose pour compenser la pauvreté descriptive liée aux frontières entre les paroles qu'on rapporte et la parole qui les introduit réside dans une analyse qui tient compte de l'existence de tout un ensemble de formes.

Entre ces deux perspectives se trouve également une réflexion qui mérite d'être analysée. Il s'agit en fait de la théorie élaborée par A. Banfield (1982/1995). Après avoir noté que le discours indirect est plus interprétatif qu'imitatif, A. Banfield met l'accent sur les verbes introducteurs, comme l'un des moyens de distinguer ces deux types de rapport (1995 : 72). Le discours direct ne se rencontrerait que dans le contexte d'un verbe de communication, quant au discours indirect, elle indique qu'on l'observe par la présence ou l'absence de verbe de communication. A. Banfield semble préférer l'expression de « paroles et pensées indirectes » à celle de « discours indirect ». Elle indique que les formes de passé qu'on trouve dans les paroles et les pensées représentées sont des passés transposés, mais nous tenons à rappeler que les faits rapportés indirectement ne sont pas toujours transposés.

Le discours indirect est reformulé, on l'a vu parfois dilué, mais rien ne l'empêche de rendre fidèlement les paroles. Il est le lieu où la dépendance morphosyntaxique s'illustre, notons toutefois que dépendance morphosyntaxique n'implique pas forcément dépendance sémantique. Même si le discours direct semble plus apte à nous faire entendre la voix et la manière de parler de l'autre, les

⁵⁹ Sur cette question, voir également R. Martin (1983 : 94) ; O. Ducrot (1984 : 196-199), etc.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

exemples ci-dessus montrent que le discours indirect met aussi en scène des éléments énonciatifs.

On distingue ordinairement le discours indirect du discours direct du fait que le locuteur rapporteur agit sur le matériel rapporté dans le premier et le reproduit fidèlement dans le second. L'idée selon laquelle le discours direct est « fidèle » parce qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues n'est pas tout à fait exacte. En effet, si l'on considère le rapporteur comme celui qui reconstruit la situation d'énonciation dans laquelle est insérée la parole de l'autre et que c'est lui qui donne nécessairement son cadre à l'interprétation de ce qui est rapporté, le discours direct ne peut donc être objectif. Le discours direct porte, dans une certaine mesure, la subjectivité du locuteur rapporteur. D'ailleurs, c'est l'avis de J.-C. Bondol qui traite des cas qui vont à l'encontre de la tendance actuelle concernant l'objectivité du discours direct et l'illusion de frontière étanche entre la situation d'énonciation du discours citant et celle du discours cité (2007 : 2-4).

9. Le couple discours direct/discours indirect et les normes classiques

Le discours indirect reproduit parfois le contenu d'un discours direct objet, et se place à mi-chemin entre style direct et style indirect. Il apparaît dans ce cas dans une forme que L. Perrin appelle « forme impure » (cf. 2004 : 157). Observons les énoncés suivants⁶⁰ :

(7) *Il m'a appelée puis il me disait ça tu-sais ; il me demandait qu'est-ce que je faisais.*

(8) *Il a dit que Ah il y allait avoir un nouveau guitariste dans : dans notre groupe puis que ça allait être bien bon tu sais, tout ça.*

Le discours indirect ne suit pas la rigueur de la composition classique du rapport en (7) aussi bien qu'en (8). Comme nous l'avons expliqué plus haut, ici, l'énonciation rapportée se situe à mi-chemin entre le discours direct et le discours indirect.

⁶⁰ Ces exemples sont empruntés à L. Perrin (*Ibid.*)

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

L'analyse syntaxique traditionnelle retient la typographie, les guillemets, la présence d'un verbe introducteur explicite et la juxtaposition des paroles comme indices qui permettent d'identifier le discours direct. Il existe toutefois des cas où ces critères sont clairement absents dans la structure de la phrase. Dans le discours direct, l'énonciation initiale est souvent mise en scène par d'autres moyens. La phrase se structure en fonction de ce que le locuteur-rapporteur veut exprimer, du type de repérage qu'il désire mettre en œuvre, non suivant les prescrits imposés par la grammaire classique. Observons l'énoncé suivant :

(9) *Les croûtes rares du matin, les quelques châtaignes de la Moquette, étaient loin déjà, et les estomacs criaient, et cette souffrance s'ajoutait à la rage contre les traîtres. **Aux fosses ! plus de travail ! du pain !*** (E. Zola, *Germinal*, p. 327.)

Il n'y a ni guillemets (« »), ni deux points (:) marquant traditionnellement les frontières entre parole d'autrui et parole-support, mais rien ne nous empêche pour autant d'assimiler le segment, ***Aux fosses ! plus de travail ! du pain !***, à du discours direct. Le segment ***Aux fosses ! plus de travail ! du pain !*** qui se juxtapose au discours-support illustre un discours direct qui diffère des formes dites classiques. Nous faisons à peu près la même observation à propos de l'exemple (10) :

(10) *Mais, tout de suite, un nouveau cri s'éleva. **Du pain ! du pain ! du pain !*** (E. Zola, *Germinal*, p. 326).

Les faits observés en (9) et (10) montrent que le locuteur-rapporteur met la parole de l'autre en scène sans recourir aux critères traditionnels qui permettent de la considérer comme discours direct. On a observé, plus haut, la même chose en discours indirect (cf. les exemples (7) et (8)). Le discours indirect se présente parfois de façon irrégulière.

Les énonciations rapportées au style direct et indirect illustrent, on l'a vu, l'application tantôt des règles canoniques, tantôt des « règles moins/non canoniques ». Si l'expression de « règles canoniques » renvoie à ce qui est classique, les procédés « moins/non canoniques » correspondent, à notre sens, à une autre réalité. En quoi consiste une énonciation rapportée dont la structure met en

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

scène des règles dites moins/non canoniques ? Y voit-on l'émergence d'un autre système grammatical ?

Nous parlons de *formes moins/non canoniques*, lorsque l'énonciation rapportée résulte d'une stratégie verbale qui va à l'encontre des règles de reproduction classique. On se demande si on est en présence d'un autre système grammatical avec l'émergence d'un tel phénomène. Les faits empiriques de la langue ont tranché, et la réponse est oui. Un ensemble de règles non explicites gouvernent l'organisation de la phrase.

Les règles moins/non canoniques sont, si l'on préfère, des procédures appliquées au cours de la structuration des cas d'énonciations rapportées comme :

(11) *Quand j'avais treize ans, j'ai assisté en Auvergne à la débâcle de l'armée française. Pour les garçons de mon âge, avant la guerre, l'armée française était une chose impressionnante et puissante.*

(12) *Les migrants ne sont pas seulement différents, comme on voudrait le revendiquer pour eux.*

(13) [...]. *En route, je me disais voici une bonne occasion d'observer les choses « sur le vif » et de rafraîchir la mémoire⁶¹.*

Les formes issues des procédures de structuration que nous qualifions de « non explicites » ou « non canoniques » sont grammaticales. Nous faisons allusion à ce cas de figure, non par souci de rejeter certaines formes et d'en accepter d'autres, mais pour essayer d'établir *un distinguo* entre une catégorie d'énonciations rapportées obéissant de façon scrupuleuse aux prescriptions classiques et une autre catégorie reflétant le caractère dynamique et vivant de la langue, quant à la façon dont elles sont structurées et articulées.

La notion de grammaticalité implique, pour nous, l'ensemble de règles à mettre en œuvre pour parvenir à la composition d'un énoncé, qu'il s'agisse de règles syntaxiques, lexico-sémantiques, ou autres. Ici, « grammatical » n'est pas à considérer comme synonyme de ce qui est correct, mais comme ce qui obéit à des critères syntaxico-sémantiques de la production de la phrase. Une phrase peut être

⁶¹ Les énoncés sont extraits d'un discours prononcé par Valéry Giscard d'Estaing en 1978, et analysés par Jn-M. Adam (1985).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

grammaticale, mais qualifiée d'incorrecte, dans la mesure où l'adjectif « correct » renvoie au normatif, au prescriptif, etc.

10. Le discours indirect libre : bref rappel historique

Le discours indirect libre, expression considérée comme moins classique, c'est-à-dire, comme un écart par rapport aux formes canoniques du discours direct/discours indirect est attesté très tôt dans le domaine de la littérature. L'histoire retient le nom du philologue allemand Tobler (cité dans L. Rosier, 1999 : 32) comme celui qui a découvert « cette troisième forme » de reproduction du dit de l'autre, mais les travaux de Ch. Bally ouvrent, depuis 1912, une perspective d'approches conjointes des trois styles qui aura des conséquences durables en linguistique moderne. En français, Ch. Bally est le premier à se pencher de façon privilégiée et structurée sur ces styles en posant les fondements théoriques du phénomène de reprise de parole.

Ses contributions demeurent importantes parce qu'elles font non seulement accepter le discours indirect libre dans le paradigme de l'énonciation rapportée, mais aussi parce qu'elles ouvrent de nouvelles voies, offrent de nouvelles perspectives et identifient d'autres phénomènes intéressants que la recherche contemporaine en linguistique énonciative ne cesse d'approfondir. L. Rosier nous parle un peu plus de son apport, dans le paragraphe suivant :

Dans le domaine du français, les travaux pionniers de Bally sur le DR (notamment 1912, 1914) mettaient déjà en avant certaines caractéristiques de la pratique journalistique dans le cadre du DR. Le linguiste-stylisticien opposait un rendu objectif et un rendu subjectif de l'énonciation d'autrui en pointant l'usage spécifique, par les journalistes, des formes comme le conditionnel et les attributions en selon X, d'après X. (2005 : 159).

Depuis les travaux de Ch. Bally attestant l'existence du discours indirect libre dans le domaine de la littérature, les recherches sur la structure de ce type de rapport ne cessent de se multiplier. On montre que ses traces peuvent non seulement transcender le simple cadre de l'écrit (l'oral est pris en considération), mais aussi être repérées dans des textes remontant à des âges anciens. C'est ainsi

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

que, dans un article paru en 2004⁶², D. Forget *et al.* mentionnent que, déjà au moyen âge, les traces du *discours indirect libre* existaient dans des textes littéraires.

10.1. La structure du discours indirect libre

Le discours indirect libre se caractérise par la variété de paroles qu'il met en scène, la diversité d'événements décrits et la souplesse avec laquelle il transmet le contenu de ces événements. Il comporte un ensemble de paroles où sont conservées des formes allant du discours direct au discours indirect, en passant par un phénomène de continuum. La transposition concernant les expressions de la personne et du temps est réalisée dans certains endroits, mais pas avec la même rigueur que celle observée dans le discours indirect classique. Le discours indirect libre se distingue des deux autres composantes du triptyque par la façon dont il se structure. Comparons les exemples suivants :

(14) *Elle a dit qu'elle ferait bien une petite promenade. (DI)*

(15) *«Je suis encore à la maison », a rappelé le facteur. (DD)*

(16) *Alors la voix du prédicateur s'éleva depuis le trottoir où il se tenait recroquevillé, voix solennelle et rauque, faisant frissonner ceux qui se savaient les plus capables de débauche, les plus acharnés à combattre les sept péchés capitaux, **il a soixante-deux ans, soixante-deux ans depuis qu'il s'est donné au Seigneur ; faites la même chose aujourd'hui.** (DIL)*

(17) *Virginie ajouta de nouveaux détails sur elle et son mari : **il avait fait un petit héritage d'une tante ; il l'établirait sans doute plus tard ; pour le moment, elle continuait à s'occuper de couture, elle bâclait une robe par-ci par-là.** (DIL) (*L'Assommoir*, E. Zola, 2000 : 225)*

(18) *On devait, disait-il, trouver de l'or à la pelle (DIL), (E. Zola, *Germinal*, p. 30).*

En (16), se combinent marques énonciatives, propositions juxtaposées et reprises de tournures, sans oublier certaines formes rappelant la structure du discours indirect. Toutefois en (15), les frontières entre le discours rapportant et le discours rapporté sont explicitement marquées. Les paroles rapportées sont

⁶² Cf. J. M. Lopez-Muñoz (2004).

Première partie : L'énonciation rapportée, émergence et théories

transposées en (17). En (14), on observe les points suivants : transposition d'indices temporels et personnels, imbrication de la proposition rapportée. L'exemple (15) se caractérise pour sa part par la juxtaposition de paroles. Comme on l'a annoncé, le discours indirect libre résulte de l'emploi d'un système grammatical que l'on pourrait qualifier de moins rigide que celui des autres formes du triptyque, quant à la façon dont les propos sont mis en scène. Ce phénomène est observé en (16) et (17). En (18), par contre, le discours indirect libre est caractérisé par la présence d'une *incise*, indice permettant parfois d'identifier le discours direct.

A. Banfield distingue dans sa perspective deux types d'incises : celles appartenant au récit dites « incises du récit » et celles orientées vers le locuteur, appelées « incises du discours ». L'incise du récit est orientée vers le sujet de l'incise (*Il n'avait jamais vu une chose pareille, dit John*). Dans les phrases qui comportent une incise de récit, la concordance des temps est de même nature qu'entre principale et subordonnée au discours indirect. A. Banfield note que l'incise du récit attribue un point de vue, non à l'énonciateur du E, mais au référent du sujet du verbe de l'incise. Quant à l'incise du discours, elle rappelle à l'instar de Reinhart (1973) qu'elle est une forme purement orale de parole, une forme qui, comme l'exclamation, fait référence à l'énonciateur (1982/1995 : 138-149). A. Banfield parle d'incise de discours comme cas où le sujet et le verbe ne subissent pas l'inversion. Il s'agit en fait des cas où l'incise échappe aux restrictions concernant l'anaphore. Soient les exemples suivants : *Jean sera en retard, dit-il ; Ne vous dérangez pas, murmura-t-elle. Mais je t'aime bien, répond-il.*

Le discours indirect libre est le lieu où se superposent, s'enchevêtrent la voix du locuteur-rapporteur et celle du locuteur dont les paroles sont rapportées. Les propositions qui le composent jouissent d'une certaine indépendance, quant à la façon dont elles sont articulées. Les éléments qui se rapportent à la triade énonciative (moi, ici, maintenant) ne sont pas dans tous les cas affectés.

Les recherches consacrées à l'énonciation rapportée privilégient, dès le début, la littérature comme lieu de l'émergence du discours indirect libre. En retenant le domaine littéraire comme lieu où l'on peut repérer ce type de rapport, peut-on dire qu'il n'existe qu'à l'écrit ? Observe-t-on une diversité dans la façon dont le discours indirect libre se manifeste ? À ces questions L. Rosier répond :

Première partie : **L'énonciation rapportée, émergence et théories**

(...). L'enjeu suivant sera celui de l'existence de cette même forme à l'oral. On ne peut nier que les travaux actuels dans le domaine oral aient tranché : le DIL existe à l'oral. Mais s'agit-il bien de la même forme dont débattaient nos philologues et stylisticiens du début du siècle ? La liste des caractéristiques formelles du DIL atteste de son polymorphisme, de l'importance du co/contexte ainsi que celle du pôle récepteur pour la co-construction interprétative de cette forme (2005 : 158).

Le discours indirect libre se profile entre le discours direct et le discours indirect par la combinaison de plusieurs traits. Il apparaît parfois sous des formes que seul le contexte permet de repérer. Lisons ce que K. Jansson, reprenant des idées de P. Le Goffic et de M. Olsen, écrit :

[...]. L'indication peut se trouver quelques pages ou même chapitres, plus loin (ou auparavant), de sorte que certains DIL ne sont repérables que lors de la deuxième lecture. Michel Olsen nomme ces exemples proto-DIL puisqu'ils « se [signalent] par une indécidabilité locale. Il ne s'agit pas d'une indécidabilité dans un sens strict : il peut y avoir des indices qui font pencher la balance soit vers un personnage, soit vers l'auteur » (2002b : 43). [...]. Il y a aussi le co-texte que l'on peut nommer indices extérieurs du DIL, constitué par des verbes dénotant un acte langagier ou mental (préposé ou postposé), des SN désignant l'acte de parler ou des gestes montrant l'acte de parler plus ou moins explicitement, bref : tout sauf une construction où le DIL est l'objet direct d'un verbe indiquant l'énonciation (K. Jansson, 2006 : 30-31).

Le discours indirect libre illustre le glissement entre les registres. L'une des difficultés qu'il pose à l'analyse linguistique est qu'il ne contient pas toujours d'éléments propres. Tout reste dans la façon dont les faits sont combinés. Le discours indirect libre n'existe pas uniquement lorsqu'il y a mélange de faits énonciatifs et non-énonciatifs. L'argument selon lequel il se cache quelque part entre le discours direct et le discours indirect, et reprend les indices personnels et spatio-temporels du discours direct en les combinant avec ceux du discours indirect, n'est pas non pertinent, mais il ne couvre pas pour autant la généralité des exemples. Le discours indirect libre semble exister au-delà même des frontières que

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

lui imposent certains auteurs, à en croire K. Jansson⁶³ qui, commentant un passage emprunté à C. Vetters, écrit : (pp. 28-29)⁶⁴ :

*L'évolution des recherches a créé une foule de **mythes** qui ont eu plus ou moins de longévité. Carl Vetters (1994) réfute la majorité des mythes en constatant que le DIL existe bien dans la langue parlée, qu'il se trouve dans des romans à la première personne, qu'il se trouve dans des dialogues, que la deuxième personne peut en faire partie, qu'il y a bien présence des voix, que toute langue n'appartenant pas au narrateur n'est pas automatiquement du DIL, que tous les italiques ne sont pas des DIL, que l'emploi des déictiques référant au présent dans une narration au passé n'est pas toujours marque du DIL, que le plus-que-parfait dans des propositions principales n'est pas toujours une indication du DIL, que des questions et des doutes peuvent aussi venir du narrateur, que des points d'exclamation peuvent faire partie du discours du narrateur, que les temps verbaux peuvent être irréguliers même en dehors du DIL et que le passé simple peut se trouver dans un DIL. Il démontre donc que les critères formels ne sont pas universels et que les limites entre le DIL et les autres parties du texte sont bien flottantes. Il remarque pourtant que « les mythes » sont applicables dans la plupart des cas et que les exemples déviants sont peu nombreux, mais également importants.*

Le discours indirect libre met en scène un ensemble de phénomènes qu'on ne retrouve pas dans les deux autres composantes du triptyque (le discours direct et le discours indirect). Il est l'une des formes où s'illustre le caractère dynamique et vivant de la langue. La bivocalité s'y observe même avec l'absence explicite des instances énonciatives. Le discours indirect libre repose sur une discordance structurale. Il résulte de la transposition, même si le locuteur-rapporteur s'arrange parfois pour ne pas laisser apparaître sa voix. Il est la structure où les voix se mêlent de façon parfois inextricable. Il permet, pour reprendre les représentants de la ScaPoLine, les passages subtils entre les points de vue (2000 : 118).

⁶³ K. Jansson a consacré une thèse à l'étude du discours indirect libre (2006)

⁶⁴ Voir également C. Vetters sur cette question (1994 : 222).

10.2. Le triptyque : comparaison entre le français et le créole haïtien

Nous comparons dans cette section l'expression du triptyque en français et l'expression du triptyque en créole haïtien. Prenons les exemples suivants pour commencer :

(18) *Mwen tande vwa-li, k ape koule leje nan zòrèy-mwen : « pa enkyete-ou mafi ! Pa enkyete-ou ! Se toujou konsa pou premye fwa. Pa enkyete-ou ! »*⁶⁵

(18') *J'entends sa voix douce et légère : « Ne t'inquiète pas ma fille ! Ne t'inquiète pas ! La première fois est toujours ainsi. Ne n'inquiète pas »* !⁶⁶

(19) *Nèg lavil di y ap bat nèg andeyò. (P. Jean-Baptiste, Zig lavi, 2008 :79)*

(19') *Les citadins disent qu'ils battront les campagnards.*

(20) *Ran dlo, ran larim, sou de bò figi li, t ape glise, desann. Se te kòmki dire, tout pèz syèl la t ape anfale l rantre. Enpi, se tankou, yon glòb cho ki t ape fann nan gòjèt li. **Pou premye fwa, li di, yon son, yon mo, de silab, t ape glise, sou lang li. Yon pawoli tou vèt, tou vif, tou nèf te soti aklè nan bouch li : « Manman... ! Man man... !***⁶⁷

(20') *Il était en larmes. On dirait que le ciel lui tombait dessus. On dirait qu'un feu dévorant lui brûlait à la gorge. **Pour la première fois, dit-il, un son, un mot, deux syllabes glissaient sous sa langue. Une expression toute verte, toute vive, toute nouvelle était sortie dans sa bouche : maman... ! Maman... !***

L'exemple (18) illustre le cas où la parole du locuteur rapporté se juxtapose à celle du locuteur-rapporteur. Il y a donc autonomie syntaxique et sémantique d'une parole par rapport à une autre. Pour mettre en œuvre ce type de

⁶⁵ Manno Ejèn (2008 : 17)

⁶⁶ Pour faciliter la compréhension des lecteurs non créolophones, nous traduisons les exemples extraits du créole haïtien.

⁶⁷ Manno Ejèn (2008 : 44)

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

rapport, tel qu'on vient de l'observer en français, le locuteur-rapporteur se sert des indices que l'on peut relever dans un exemple de discours direct classique tels que les guillemets, les deux points, le verbe introducteur, etc.

L'exemple créole : *Mwen tande vwa-li, k ape koule leje nan zòrèy-mwen : « pa enkyete-ou mafi ! Pa enkyete-ou ! Se toujou konsa pou premye fwa. Pa enkyete-ou ! »* présente à nos yeux la même configuration que l'énoncé français : *« Je suis encore à la maison », a rappelé le facteur.* La parole d'autrui est séparée par une virgule (,), en (17), et par deux (:) en (18), mais rien ne nous oblige à les considérer comme deux énoncés qui se distinguent sur le plan d'organisation syntaxique. On observe donc une certaine similitude entre le français et le créole haïtien, sur la façon dont le discours direct y est organisé. Les exemples (21) et (22) servent aussi à illustrer un tel point de vue :

(21) *Il réplique avec rage : « Papa, je ne reviendrai plus dans cette maison »*

(22) *Mica reponn : « Men wi ! M te bal fè yon travay pou mwen »*

(22') *Mica répond : « Oui ! Je lui ai/avais confié un travail à faire »*

L'insertion de la parole d'autrui se fait en (19) selon des contraintes propres à l'organisation syntaxique de la langue créole. On observe l'absence du jonctif *que* et celle de tout autre indice pouvant assurer la liaison entre la proposition-objet et la proposition introductrice. La proposition introductrice *Nèg lavil di/les citadins disent* ne se sépare de la parole rapportée, *y ap bat nèg andeyò/ils battront les campagnards*, que par un espace. La parole du locuteur initial ne subit pas de transposition comme c'est le cas en (14) : *Elle a dit qu'elle ferait bien une petite promenade.*

Les exemples (14) et (19) montrent qu'il y a une différence nette et prononcée entre la façon dont le *discours indirect* s'organise en créole haïtien et ce qu'on a observé en français. La proposition complétive ne s'organise pas de la même manière dans les deux langues. Si le passage du discours direct au discours indirect entraîne d'importantes conséquences au niveau de l'architecture de la phrase française, ce cas ne s'observe pas en créole haïtien.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

L'exemple (20) montre qu'on est en présence d'une séquence où plusieurs voix s'enchevêtrent. Le glissement entre les registres se manifeste à plusieurs niveaux (personnel, temporel et spatial). L'organisation de cet extrait nous rappelle en quelque sorte celle de l'exemple (17) : *Alors la voix du prédicateur s'éleva depuis le trottoir où il se tenait recroquevillé, voix solennelle et rauque, faisant frissonner ceux qui se savaient les plus capables de débauche, les plus acharnés à combattre les sept péchés capitaux, il a soixante-deux ans, soixante-deux ans depuis qu'il s'est donné au Seigneur ; faites la même chose aujourd'hui, où se combinent reprises de tournures, marques énonciatives, sans oublier certaines formes rappelant la structure du discours indirect.*

On a en (20) un discours indirect libre de forme classique, à savoir, une structure qui combine composantes du discours direct et composantes du discours indirect. Que faut-il dire de l'exemple suivant :

(23) *Yon djip vin parèt. Machin yon misyonè ki te Gonayiv, yo te transfere Pòtoprens. Li te pastè Legliz Bethèl. Li mande m pou mouvman lekòl la, mwen rakonte li tout bagay nan twa mouvman. **Li di m wè ak li apre legliz. Anfòm ! Gen yon demi bous, li di, nan yon lekòl Pòtoprens, kolèj Maranata, dèyè Fòmèkredi.***

(23') *Une jeep est arrivée, la voiture d'un missionnaire qui était transféré à Port-au-Prince. Il était pasteur de l'église Béthel. Il m'a interrogé sur l'activité scolaire. Je lui ai dit les choses en trois mouvements (sans perdre de temps)⁶⁸. **Il m'a dit de le voir après le culte. Super ! Il y avait, dit-il, une demi-bourse dans une école à Port-au-Prince, collègue Maranatha, non loin du Fort-Mercredi.***

L'extrait (23) présente à peu près la même configuration que la séquence (20). Des composantes du discours direct sont combinées avec des composantes du discours indirect. Les éléments de la deixis sont ajoutés aux éléments relevant du récit. Ils assurent la mixité de la structure énonciative. La dimension dialogique du discours indirect libre est clairement mise en œuvre en (23). On est en présence

⁶⁸ L'expression de « an twa mouvman » signifie en créole haïtien : sans perdre de temps, quelque chose qui se fait dans un laps de temps.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

d'une structure où des voix se mélangent. Une fois de plus, le discours indirect libre s'illustre dans le dialogue entre les faits relevant du discours et indices appartenant au récit.

En comparant les cas de triptyque extraits du créole haïtien à ceux que nous avons étudiés en français, nous avons observé qu'il y a certaines nuances. Le discours direct s'organise de la même façon en créole haïtien qu'en français. Toutefois, quant au discours indirect, nous avons vu que l'imbrication de la parole rapportée ne se fait pas de la même façon dans les deux langues.

La situation nous paraît plus complexe encore, en discours indirect libre. Deux faits sont à remarquer. Lorsque le discours indirect libre combine composantes du discours direct et composantes du discours indirect, il met en relation des faits qui à la fois rapprochent et distinguent les deux langues. Si le discours indirect libre illustre l'éloignement entre le créole haïtien et le français par les indices appartenant au discours indirect qu'il intègre, il les rapproche par contre à l'aide des éléments relevant du discours direct. Car, comme nous l'avons vu, le discours direct se présente de la même façon dans les deux langues.

11. Le discours direct libre

L'expression de *discours direct libre* occupe une place de choix dans les travaux de l'angliciste Strauch qui le présente comme un discours non régi et non oblique, à savoir, une suite de paroles sans verbe introducteur/déclaratif et sans forme transposée (cité par L. Rosier, 1999). Strauch se base, nous dit L. Rosier (pp. 267-268), sur des exemples extraits de l'anglais, mais dès 1909, Ch. Bally a proposé, à partir du français, une description qui annonçait probablement celle que Strauch allait soutenir par la suite. La pensée de Ch. Bally semble avoir influencé un linguiste comme L. Danon-Boileau qui en 1982 parle de l'existence de discours sans verbe introducteur et sans guillemets, même s'il préfère parler d'« énoncés mimés » au lieu d'utiliser l'expression de discours direct libre.⁶⁹ Pour faire allusion à ce type de mise en scène, l'auteur du *Traité de la stylistique française* (Ch. Bally) écrivait :

⁶⁹ Cf. L. Rosier, 1999 : 269-270.

Première partie : **L'énonciation rapportée, émergence et théories**

Ainsi, de même qu'il y a un style direct explicite (l'administration déclare : « Il est interdit de fumer »), il y a un style direct implicite ou libre ; si une servante annonce à sa maîtresse : « Un monsieur désire parler à Madame », elle reproduit les paroles du visiteur : « Je désire parler à Madame » (1909/1951 : 50-51).

La pensée de Ch. Bally a également influencé d'autres linguistes contemporains. Citons, à juste titre, L. Rosier (1999 : 266-295) qui a soutenu des points de vue qui nous semblent très convaincants. La contribution que la linguiste a proposée a nécessairement fixé les débats sur l'admission ou non du discours direct libre dans le champ de l'énonciation rapportée :

Le DDL jette des ponts vers l'histoire littéraire et, plus généralement, vers celles des modes d'énonciation spécifique attachée à des formes scripturales particulières, parce qu'il illustre parfaitement un processus d'actualisation qui nous semble caractériser la pratique générale du DR à l'époque contemporaine (Ibid.).

L. Danon-Boileau considère le discours direct libre comme une émancipation du discours direct. Nous reprenons son idée en disant que cette production verbale (le discours direct libre) est au discours direct ce que le discours indirect libre est au discours indirect transposé et subordonné. Observons l'extrait suivant :

*(24) Fabienne lui tend la cassette, sans un mot. Papa s'arrache à la contemplation de ma dernière lessive. En voyant le nom sur l'étiquette, il s'affaisse un peu plus sur sa chaise. **Quel imbécile j'étais d'avoir conservé cette cassette. On devrait toujours prévoir, ne rien laisser traîner, jeter l'indésirable comme si l'on allait mourir demain {DDL}**. Fabienne se tient debout, immobile dans l'instant de silence qui sépare la vidange de l'essorage, avec l'attitude du messager conscient de l'importance de la mission qu'il vient d'accomplir, sans en connaître le sens. (D. van Cauwelaert, *La vie interdite*, 1970 : 58).*

Les points de vue exprimés sont mis en scène sans verbe introducteur explicite et sans marqueur typographique. La transposition et l'alignement qui bien souvent caractérisent l'énonciation rapportée n'y sont pas non plus au rendez-vous.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Les propos se suivent et se juxtaposent. La présence du locuteur-narrateur reste dissimulée. Alors, comme il y a absence explicite de bivocalité et d'hétérogénéité, la singularisation de la voix semble primer. L'implication externe est neutralisée ou mise au second plan. On a en fait l'illusion d'une voix qui s'introduit toute seule. Le locuteur met en scène ce que les représentants de la ScaPoLine appellent une polyphonie couverte (2000 : 91). La liberté qui caractérise le *discours direct libre* est ici doublement marquée : d'abord par l'autonomie syntaxique, ensuite par le sur-marquage du *discours direct*, pour reprendre l'expression d'A. Rabatel⁷⁰.

12. Analyse comparée du discours indirect libre et discours direct libre

Le discours direct libre se caractérise par l'absence formelle ou explicite de discordance et d'hétérogénéité. Il correspond à une structure syntaxique où le discours représenté constitue toute une chaîne. Il apparaît souvent sous forme de monologue et diffère du discours indirect libre. Comparons les exemples suivants :

(25) *Déjà elle a sorti les procurations, les documents d'état civil, entrepris de trier mes papiers. Et voilà qu'elle tombe sur la cassette. La cassette étiquetée « papa ». **Non, Fabienne, s'il te plaît, ne te méprends pas... Remets-la dans le tiroir, ou jette-la, écoute-la : tu verras bien... Mais ne va pas la lui donner, je t'en supplie...** {DDL} (La vie interdite, D. van Cauwelaert, 1997 : 58)*

(26) *Mais la conversation devenait sérieuse. Chacun parlait de son métier. M. Madinier exaltait le cartonnage : **il y avait de vrais artistes dans la partie** ; ainsi, il citait des boîtes d'étrennes, dont il connaissait les modèles, des merveilles de luxe. Lorilleux, pourtant, ricanait ; il était très vaniteux de travailler l'or, il en voyait comme un reflet sur ses doigts et sur sa personne. **Enfin, disait-il souvent, les bijoutiers au temps jadis portaient l'épée** ; et il citait Bernard Palissy, sans savoir. DIL (E. Zola, L'Assommoir, p. 246).*

⁷⁰ Cf. (2001 : 38).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

L'exemple (25) illustre l'idée que nous venons d'avancer plus haut, à savoir que les traces du locuteur-rapporteur restent dissimulées dans le *discours direct libre*. Aucun effet discordant n'est observé dans le segment *Non, Fabienne, s'il te plaît, ne te méprends pas... Remets-la dans le tiroir, ou jette-la, écoute-la : tu verras bien... Mais ne va pas la lui donner, je t'en supplie*. Cette suite de parole semble caractérisée par la singularisation de la voix. Le jeu polyphonique est, en revanche, clairement observé en (26) où ce qui désigne l'hétérogénéité est facile à repérer *Enfin, disait-il souvent, les bijoutiers au temps jadis portaient l'épée*. Le dialogisme s'exprime de façon plus explicite dans le discours indirect libre, mais rien ne nous autorise à dire qu'il n'existe pas dans le discours direct libre (cf. 25). L'effacement du locuteur-rapporteur dans la parole rapportée n'implique pas l'absence de polyphonie.

(27) *On devait, disait-il, trouver là l'or à la pelle. L'idée était juste. Seulement, le million y avait passé et cette damnée crise allait lui donner raison. DIL (E. Zola, *Germinal*, 1989 : 80).*

(28) *Ah le zingueur lâcha tout son paquet. Ah ! les garces ! La mère et la fille, ça fait la paire. Et c'est du propre d'aller manger le bon Dieu en guignant les hommes. Ose donc dire le contraire, petite salope !... Je vas t'habiller avec un sac, nous verrons si ça te grattera la peau. Oui, avec un sac, pour vous dégoûter, toi et tes curés. Est-ce que j'ai besoin qu'on te donne du vice ?... Nom de Dieu ! Voulez-vous m'écouter, toutes les deux ! DDL, (E. Zola, *L'Assommoir*, p. 370).*

L'organisation discursive de l'exemple (27) l'oppose à l'extrait (28). L'exemple (28) est un discours direct libre par l'intermédiaire duquel les paroles du locuteur sont mises en scène. La voix du locuteur rapporteur et celle du locuteur rapporté se distinguent de façon nette et claire en (27). Quant à l'extrait (28), la liberté et l'autonomie qui caractérisent ce qui est exprimé oblige à remonter au contexte pour repérer la voix introductrice. Le contexte permet d'observer que le jeu polyphonique existe dans la structure de ces deux types de rapport, malgré les apparences.

13. Analyse comparée du discours indirect libre et discours indirect mimétique

Le discours indirect mimétique se caractérise par le mélange de discours direct et de discours indirect. Les traits qui le décrivent sont tantôt grammaticaux (décalages temporels ou déictiques), tantôt stylistiques (termes dialectaux ou étrangers mélangés dans le style neutre du narrateur) et tantôt typographiques (guillemets, points d'interrogation ou d'exclamation, points de suspension, italiques, majuscules...) ⁷¹. Observons l'exemple suivant :

(29) *À présent, monsieur, j'ai dit à votre grandeur toute la vérité. Partridge protesta de nouveau qu'il n'était pas plus le père de Jones que du pape de Rome* {DI}, *et dévoua sa tête à toutes les malédictions, s'il en imposait là-dessus. Que dois-je penser de tout ceci, dit Allworthy ?* {DD}, (Davaux, *Tom Jones, ou l'Enfant trouvé*, 1796 : tome quatrième, V, vi, 462-463). ⁷²

L'énonciation initiale *Que dois-je penser de tout ceci* fonctionne de façon autonome par rapport à la proposition qui l'introduit, *dit Allworthy*. En ce qui a trait à la composante : *Partridge protesta de nouveau qu'il n'était pas plus le père de Jones que du pape de Rome*, on observe l'imbrication de la parole rapportée dans la structure de la parole-support. Deux modes de rapport sont, en ce sens, combinés.

Découvert par L. Rosier en 1990 (voir K. Taivalkoski-Shilov, 2002 : 237), *le discours indirect mimétique* est utilisé et analysé par K. Taivalkoski-Shilov pour montrer la possibilité de retrouver des composantes du discours direct et celles du discours indirect dans une structure d'énonciation rapportée qui n'est pas du discours indirect libre. Comparons l'exemple (29) à l'énoncé (30).

(30) *Est-ce qu'il se trouvait des lâches pour manquer à leur parole ? Quoi ! depuis un mois, on aurait souffert inutilement, on retournerait aux fosses, la tête basse, et l'éternelle misère recommencerait ! Ne valait-il pas mieux mourir tout de suite, en essayant de détruire cette tyrannie du capital qui affamait le travailleur ? Toujours se soumettre devant la faim*

⁷¹Taivalkoski-Shilov, 2002 : 90.

⁷² Exemple emprunté à Taivalkoski-Shilov : 2002 : 90.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

jusqu'au moment où la faim, de nouveau, jetait les plus calmes à la révolte, n'était-ce pas un jeu stupide qui ne pouvait durer davantage ?
{DIL} (E. Zola, *Germinal*)

L'extrait (29) confirme l'idée que le *discours indirect mimétique* combine de façon explicite les effets du discours direct et du discours indirect. La représentation de la voix du locuteur-rapporteur se fait de façon tellement explicite en discours indirect mimétique que l'on peut facilement identifier le verbe introducteur. La structure syntaxique du discours indirect mimétique est facile à repérer, parce que les éléments qui la composent ne subissent pas de dilution. Cette réalité ne s'observe pas en (30). On a un ensemble de cas où la parole introductrice n'est pas facile à repérer.

Le continuum est explicitement observé en discours indirect libre, alors qu'il est difficile de parler de ce phénomène dans le contexte du discours indirect mimétique. La mixité qui caractérise le discours indirect mimétique ne s'articule pas de la même façon en discours indirect libre.

L'opposition entre discours indirect libre et discours indirect mimétique ne s'observe pas toutefois sur tous les points. Si les deux formes intègrent différemment les éléments énonciatifs et transposés, elles se rapprochent dans la façon dont les voix mises en relation se hiérarchisent. La superposition des paroles montre qu'on est en présence d'une structure qui facilite le jeu polyphonique. Les faits hétérogènes (mélange et absence d'indices marquant l'énonciatif) sont observables dans les deux cas.

14. Les formes mixtes ou hybrides : positions de J. Authier-Revuz, de L. Rosier, etc.

Les formes mixtes ou hybrides sont, depuis un certain temps, prises en compte par la recherche linguistique, mais les auteurs ne s'entendent pas tous sur la façon de les définir. C'est pour mettre en lumière certaines de leurs caractéristiques que nous nous proposons de comparer les positions de J. Authier-Revuz et de L. Rosier⁷³.

⁷³ Nous nous référons aux travaux de ces deux linguistes pour faire allusion à l'approche moderne ouvrant le champ de la mise en scène à des faits langagiers qui diffèrent des catégories classiques

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

J. Authier-Revuz élabore une réflexion sur les formes évoluant en marge du triptyque. L'importance des idées qu'elle développe réside dans la manière dont elle définit ce qu'elle entend par l'expression de « discours mixte ou hybride »⁷⁴. Selon elle, l'existence des éléments guillemetés n'élimine pas l'opposition entre les zones *discours direct* et *discours indirect*. La notion d'hybridité devrait être étudiée au niveau du sens, à l'aide de la frontière que l'on peut observer entre les structures syntaxiques de la phrase, non par la présence d'indices typographiques. Elle écrit :

Ce clivage théorique, dont les incidences descriptives sont fortes, me semble au cœur d'un certain nombre de débats qui traversent le champ de la RDA, et notamment dans un mouvement de promotion du « mixte », de l'hybride » et du continuum, pensés comme mettant à mal les distinctions « raides » posées en langue, alors que le niveau où sont posés ces hybrides ou continuum me paraît souvent (pas toujours !) relever en fait du plan du sens, en discours, qui ne se confond pas, à mes yeux, avec celui des formes de langue (2004 : 45-46).

La réflexion proposée par J. Authier-Revuz semble atténuer la définition rigide qui est souvent associée au discours indirect et au discours direct. Il y a hybridité ou mixité au sens où elle l'entend, lorsqu'il y a rupture évidente entre les structures syntaxiques mises en relation. Il y a discours indirect mixte, lorsque l'écrasement de la structure syntaxique a des conséquences sémantiques.

L. Rosier traite, elle aussi, cette question dans ses travaux, avec néanmoins un argument moins radical que celui avancé par J. Authier-Revuz. Dans son ouvrage de 1999, elle essaie de tracer une frontière entre les paroles qu'on rapporte et le discours introducteur, pour élargir le champ de la réflexion dans ce domaine de la linguistique (l'énonciation rapportée). Elle inventorie les définitions et usages classiques comme le discours direct et le discours indirect pour arriver à d'autres formes discursives. L. Rosier part de ce qui a été dit et développé pour articuler ses réflexions. Elle indique que

(discours direct, discours indirect et discours indirect libre). Ces auteurs ne sont pas les seuls à s'être, depuis un certain temps, rendu compte que la mise en scène de la parole ne concerne pas uniquement les formes du triptyque. Par contre, nous choisissons de recourir à eux, parce que leurs pensées exercent une véritable influence sur les travaux qui traitent la notion de l'énonciation rapportée.

⁷⁴ J. Authier-Revuz propose une comparaison entre le statut du discours direct et celui du discours indirect classique que nous ne reprenons bien évidemment pas ici.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

(...). *C'est dans les oublis et les failles des discours tenus que nous avons puisé notre inspiration linguistique* (p. 125).

L. Rosier se prononce sur l'existence des formes qui mélangent des traits distinctifs du discours direct et du discours indirect (comme *discours direct avec que*, *discours indirect avec guillemets*). Des formulations ambiguës, des formes atypiques (par ex. selon X, d'après X, pour X, à en croire X, on dit, etc.) occupent également une place de choix dans ses recherches. Elle reconnaît l'existence des formes mixtes ou hybrides.

Plusieurs points semblent distinguer les réflexions de L. Rosier des idées défendues par J. Authier-Revuz. J. Authier-Revuz rejette, on l'a vu, l'idée d'associer l'étiquette de *forme mixte ou hybride* au discours indirect avec « guillemets » et au discours direct avec « que » parce qu'il n'y a pas, selon elle, de rupture des deux structures syntaxiques (1978 ; 2004)⁷⁵. L. Rosier va à l'encontre de cette idée. Pour elle, il y a mixité ou hybridité dès qu'il y a mélange de traits distinctifs⁷⁶ :

L'apparition de guillemets en DI, lui, ne rompt pas le discours : il ne s'agit donc pas d'une forme mixte au sens d'Authier. Pour notre part, mixte signifie mélange de critères distinctifs (qui peut aller jusqu'à la rupture syntaxique) et il existe bien aussi un discours indirect avec guillemets (1999 : 113).

L. Rosier distingue des formes en « guillemets » qui s'ajoutent à la structure classique de « discours indirect » et des formes en « que » qui évoluent en marge du « discours direct ». Sa perspective ouvre la voie à la reconnaissance et à la dénomination d'autres formes qui évoluent en marge des catégories classiques de l'énonciation rapportée. Les formes mixtes sont des types de rapport qu'elle présente de la façon suivante (1999 : 207) :

⁷⁵ Dans son article de 2004, l'auteur s'appuie sur les exemples :

(25a) – *Il a dit qu'il y regarderait à deux fois avant de s'embarquer à nouveau dans un projet de ce genre* ;

(25b) – *Il a dit qu'il y regarderait à deux fois avant de « s'embarquer à nouveau » dans un projet de ce genre* ; (25c) – *Il a dit qu'il y regarderait à deux fois avant de « s'embarquer à nouveau »* (sic !) dans un projet de ce genre, pour articuler ses idées. Nous renvoyons notre lecteur au texte même pour qu'il puisse rendre compte de la richesse de l'analyse développée (p. 112).

⁷⁶ Les critères de définition du discours indirect avec guillemets ne sont pas à confondre avec ceux qui caractérisent la forme dite îlot textuel. Cf. J. Authier-Revuz (1996).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Les formes mixtes sont alors des formes qui mêlent : - typographie et marques de subordination (discours indirect avec des guillemets à l'écrit, avec un intonème vocal de citation à l'oral ; discours direct avec que), - énonciation du direct et de l'indirect (transposition des personnes mais pas des temps ; transposition des temps mais pas des personnes ; neutralisation des temps et des personnes) selon le contexte situationnel des formes de DR ».

Les *guillemets* sont l'un des signes qui distinguent classiquement le *discours direct* des autres types de rapport, mais comme l'a su bien rappeler L. Rosier, ces marqueurs ne sont pas l'apanage de cette structure verbale (le discours direct), même si c'est elle qui bénéficie le plus largement de ce soutien typographique (1999 : 233). Les guillemets ne sont pas intrinsèquement liés au discours direct, puisqu'ils permettent d'identifier d'autres types de rapport.

15. Analyse comparée du discours direct avec *que intégré* et discours direct avec *que non intégré*

L'absence du marqueur de subordination « que » est traditionnellement considérée comme l'un des traits distinctifs du discours direct. Toutefois, L. Rosier note, à partir de B. Cuevas (1994/1996), l'existence de « discours direct avec *que* ». La linguiste distingue un « que » endocitationnel (pris dans la typographie du discours cité) d'un autre « que » exocitationnel (pris dans la typographie du discours citant)⁷⁷. Ce qui signifie qu'il y a un « discours direct avec *que intégré* » et un « discours direct avec *que non intégré* ». Comparons les exemples suivants :

(30a) *M. Georges Bidault a souligné devant la fédération MRP du Finistère « qu'il n'y a pas d'alternative au maintien de la France en Algérie ou, si l'on veut, l'alternative est le suicide pour l'Algérie comme pour la France. Nous ne pouvons pas renoncer au pétrole saharien ».* (Le Monde, avril 1958, p. 9).

(30b) *Les magistrats de la rue Cambon ont refusé, pendant de nombreuses années, de s'intéresser à l'emploi des fonds venus de Bruxelles, au motif que « l'argent européen, ce n'est pas nos oignons », ainsi que le rapporte Pierre Joxe. (Le Monde, 18 août 1999, p. 6)*

⁷⁷ Cf. (1999 : 218) ; (2008 : 96).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

On est, en (30a) et (30b), en présence de deux cas de *discours direct mixte*. Dans le premier cas, le morphème « que » est intégré dans la structure du discours cité, alors qu'il ne l'est pas dans le second. Le jonctif *que* permet de distinguer ce type de rapport du *discours direct classique*, mais il n'introduit rien en termes de changement sémantique. Les indices énonciatifs liés à l'actualisation indiquent qu'il s'agit du discours direct. Le propos exprimé dans l'énonciation rapportée garde son autonomie par rapport à celui de l'énonciation-support. Les exemples (30a) et (30b) montrent que le *discours direct avec que* ne diffère pas du *discours direct classique* sur le plan sémantique, puisque, dans les deux cas, la parole rapportée n'a pas d'incidences particulières sur la parole introductrice ; mais qu'en est-il des expressions : *que intégré* et *que non intégré* ?

L'intégration ou la non-intégration de « que » dans la structure de l'énonciation rapportée marque une différence au niveau de la typographie, mais cela n'a pas d'importance particulière sur le plan sémantique. Il s'agit, dans les deux cas, d'un procédé qui sert à introduire des séquences où la littéralité est mise en avant (cf. L. Rosier, 2008 : 96).

16. Les îlots textuels

De nombreux chercheurs parlent de nos jours de *l'îlot textuel*, pour faire allusion à certaines formes hybrides, mais l'histoire retient J. Authier-Revuz comme celle qui a introduit ce concept en linguistique (1978). J. Authier-Revuz décrit, classe et analyse les multiples facettes des mots et expressions guillemetés selon le principe de la modalisation autonymique⁷⁸. Les mots guillemetés peuvent avoir une valeur de distinction, une valeur pédagogique destinée à vulgariser et une valeur de protection destinée à signaler que le mot est d'un usage récent. Tel que J. Authier-Revuz a voulu le montrer, tout mot mis entre guillemets a une implication sémantique spéciale dans le texte.

L'îlot textuel conserve les marques énonciatives et syntaxiques du segment qui le constitue. Il apparaît sous une posture que G. Komur décrit de la façon suivante :

⁷⁸ Cf. 1978 : 28, voir aussi 1992 : 41, 1993, 1995 et 1996).

Première partie : L'énonciation rapportée, émergence et théories

« Le « fait de mention » observable dans ce que nous appelons le DI avec l'îlot textuel représenté par les schémas « l dit que « X » + proposition » (« l dit de + infinitif », « l dit+ nom ») est donc à opposer à la mention pure (autonyme) du message représenté du DD. Les deux formes – DI avec l'îlot textuel relevant de la modalisation autonymique et DD avec le statut autonome de la séquence représentée – syntaxiquement, en effet, aussi bien énonciativement que syntaxiquement. Ainsi, la forme du DI avec l'îlot textuel signale qu'on se trouve dans la continuité syntaxique, énonciative et sémiotique, de l'énoncé. En d'autres termes, quand le locuteur L rapporte le discours autre sur le mode du DI en ayant recours à la modalisation autonymique, il fait usage des mots empruntés en ajoutant un autre plan qui constitue un commentaire sur l'emploi de ces mots tout en restant dans le cadre unique de repérage déictiques » (2004 : 59).

Ce que les linguistes appellent à l'instar de J. Authier-Revuz : « îlot textuel » correspond à des syntagmes nominaux, des syntagmes adjectivaux et des séquences verbales guillemetées que l'on peut repérer dans la structure des énonciations comme :

(31) *La rumeur de sa guérison arrive à Mgr Claude Freidt, archevêque d'Aix, qui diligente un « **procès informatif** », alerte Rome, mobilise ses juges et experts, neurologues, psychiatres qui concluent à une « **guérison inexplicite** ». (Le monde, 1^{er} – 2 avril 2007, p. 1.)*

(32) *Washington se montre prudent et se borne à juger « **regrettable** » que les marins aient été appréhendés en contravention avec le droit international. (Le Monde, 30 mars 2007, p. 1)*

Les expressions guillemetées (îlots textuels) sont ordinairement utilisées non pour structurer la parole citée, à savoir la cloisonner, mais pour la mettre en évidence. Il s'agit en fait de mettre l'emphase sur certains fragments ou syntagmes nominaux de l'énonciation initiale.

La mise entre guillemets d'un fragment ou d'un syntagme peut signifier également une preuve de fidélité du locuteur-rapporteur par rapport au dit, un moyen de se mettre en retrait, ou un moyen de rapporter tout simplement le discours. Quelle que soit la stratégie adoptée, tout se fait en fonction d'un choix bien élaboré par celui qui reproduit le dire pour marquer sa dénégation ou

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

l'orientation qu'il veut donner à la parole rapportée. Considérons l'exemple suivant :

(33) *Le président du FN s'est déclaré « **profondément choqué et vivement indigné** », hier, par la décision de la Cour de cassation qui a confirmé sa condamnation à un an d'inéligibilité. Mais il s'est déclaré convaincu de pouvoir continuer à exercer les deux mandats qu'il détient [...].* (Libération, 25 novembre 1999).

L'expression guillemetée « **profondément choqué et vivement indigné** » met en procès la position exprimée par le locuteur initial, le président du FN. Elle conserve sa dimension sémantique et énonciative, dans la mesure où son interprétation référentielle peut sans équivoque renvoyer au sentiment initialement exprimé par le locuteur. La mise entre guillemets de ce segment illustre également la position exprimée par le locuteur-rapporteur. Il s'agit, pour reprendre J. Authier-Revuz, d'une sorte de commentaire effectué sur les propos du locuteur initial.

17. Les formes réduites de l'énonciation rapportée

Nous traitons, dans cette section, certains cas où la parole rapportée apparaît sous des formes réduites insérées dans la structure d'une proposition. Prenons l'exemple suivant pour commencer :

(34) *Jacqueline m'a rappelé la mort de son père.*

L'énoncé (34) est un discours rapporté comme tout autre, mais sa structure impose, comme on peut le remarquer, une lecture différente de celle qu'on pourrait appliquer à d'autres exemples du type : *Paul dit qu'il revient plus tard ; Je reviens plus tard : dit Paul*, etc. L'exemple (34) est une phrase qu'il faut distinguer d'un énoncé du type *Marie bat son chien*. On peut toutefois le confondre sémantiquement avec : *Jacqueline m'a rappelé que son père est mort*, même s'il demande plus d'efforts de traitement. L'exemple (34) équivaut à un type de rapport que les chercheurs désignent sous la dénomination de « syntagme nominal déverbal ».

17.1. Le syntagme nominal déverbal : position de D. van Raemdonck

D. van Raemdonck⁷⁹ (2002/2004) défend une idée qui va à l'encontre de la logique de la grammaire traditionnelle qui réduit l'énonciation rapportée à un simple exercice de transformation. Il propose d'envisager l'étude de certains types de mise en scène dans une approche syntaxique privilégiant l'intégration des éléments constituant l'architecture verbale. Au-delà du simple et strict exercice de transformation visant à mettre en valeur les formes dites canoniques, à savoir *discours direct*, *discours indirect* et *discours indirect libre*, D. van Raemdonck préconise une syntaxe qui prend en compte l'existence du discours rapporté dans le cadre d'un énoncé simple. L'auteur soutient la thèse que le discours introducteur dit discours-support peut apparaître sous la forme d'une proposition mettant en valeur le discours rapporté, à savoir l'argument principal de son prédicat (*Ibid*).

D. van Raemdonck utilise l'énoncé « *Marie m'annonce son arrivée* » pour montrer que l'énonciation rapportée peut exister en dehors du cadre d'analyse proposé par la grammaire traditionnelle. L'étude de cet énoncé dont la structure obéit aux mêmes contraintes de construction que l'énoncé (34) inaugure une nouvelle conception dans la façon de définir et de délimiter l'énonciation rapportée. Ce sont deux exemples où la parole rapportée se trouve intégrée dans la structure d'une proposition indépendante. Cette parole apparaît en surface sous une forme simple, mais comme l'a montré le linguiste, elle dispose de tout un ensemble d'indices syntaxiques et sémantiques à partir desquels l'on peut extraire l'intégralité de ce qui est mis en scène.

D. van Raemdonck propose une approche syntaxique qu'il qualifie d'intégrative. Il s'intéresse à l'étude des entités de forme, de fonction et de sens qui sont les trois dimensions de l'unité linguistique (2004 : 533-534). Selon la position soutenue, comme la proposition-support est nécessaire à l'introduction du syntagme nominal objet, l'argument « son retour » (dans l'énoncé : *Marie m'annonce son*

⁷⁹ Le texte de D. van Raemdonck intitulé « Discours rapporté et intégration syntaxique : un exemple d'analyse » a été publié en 2002 dans *Le discours rapporté, Faits des langues*.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

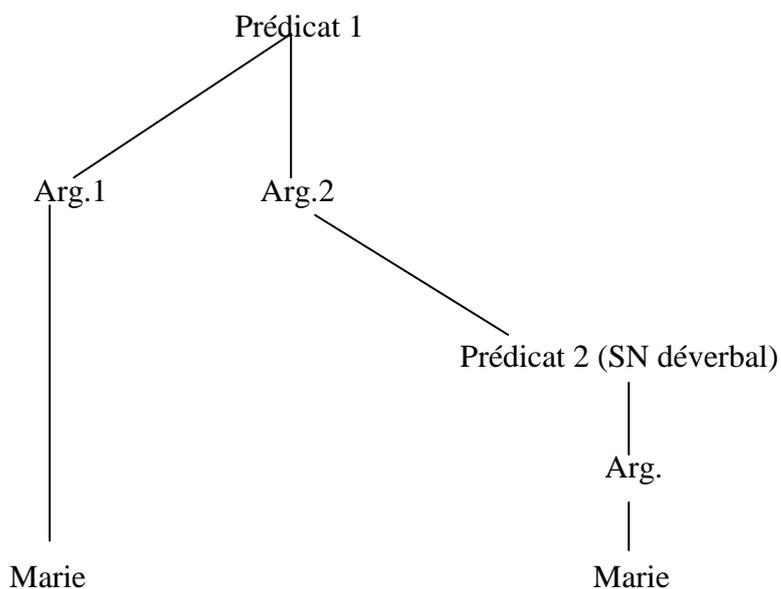
retour) l'est également à la prédication à laquelle il donne naissance. Comment peut-on classer l'exemple *Marie m'annonce son retour* par rapport à des énoncés du type *Marie bat son chien* ?

L'énoncé, *Marie m'annonce son retour*, est considéré comme discours rapporté. Il se distingue d'un point de vue sémantico-pragmatique de « *Marie bat son chien* » en ce que le prédicat « annonce » est complété par un syntagme nominal (*son retour*) formé à partir du radical d'un verbe. L'argument *son retour* est un déverbal à partir duquel l'on peut extraire un prédicat et un argument. Cela ne peut nullement s'obtenir à partir d'un syntagme nominal du type « *son chien* », « *sa voiture* » dans l'énoncé : *le mécanicien répare sa voiture*, *Marie bat son chien*, etc. L'énoncé *Marie m'annonce son retour* a une structure que l'on peut représenter de la façon suivante :

Fig. 1

Prédicat = Arg.1+ Arg.2

Arg.2 (SN déverbal) → Prédicat = Arg.1 + Arg.2



Ce schéma obtenu à partir du syntagme nominal déverbal *son retour* peut être appliqué à toutes les énonciations rapportées où il y a une proposition-support complétée par un syntagme nominal déverbal, tels que *son arrivée*, *sa venue*, dans

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

*Paul annonce l'arrivée de son père, Les paysans réclament la venue de leur champion, etc.*⁸⁰

L'approche syntaxique préconisée ici envisage non seulement l'identification de ce type d'énonciation rapportée, mais aussi tout ce qui gouverne l'interaction entre la structure de la proposition-objet dite syntagme nominal déverbal et les éléments sémantico-énonciatifs de la phrase dont elle dépend. Le syntagme nominal déverbal se présente comme une structure où la parole rapportée s'obtient par la paraphrase du syntagme nominal objet, qu'en est-il du discours narrativisé ? Quelle différence existe-t-il entre ces deux types de rapport ?

17.2. Le discours narrativisé

Le discours narrativisé est une structure verbale où les paroles d'autrui sont reprises comme des faits de récit. La voix du locuteur initial est souvent diluée ou intégrée dans la structure de la phrase. Elle est éclipsée par l'énonciation narrative. Le discours narrativisé est une forme qu'A.-M. Mochet décrit de la façon suivante :

*Le discours narrativisé : il fait allusion à des événements de discours, les décrit et les caractérise, tels que le locuteur les a perçus et les rapporte, dans leur globalité, ou tels encore qu'il les imagine, sans que le contenu (autre que le thème) de parole soit alors mentionné (on en a parlé... on a parlé des mathématiques). Celui-ci peut apparaître, comme nous l'indiquons, dans l'environnement proche. (p. 5)*⁸¹

Le discours narrativisé se distingue du reste du récit par la présence de verbes, d'adjectifs ou d'expressions qui indiquent que les propos ont été tenus. Le locuteur-narrateur ne rapporte pas directement les paroles, mais imagine ce qui est dit en le présentant sous forme de résumé, de condensé. Soient les exemples suivants :

⁸⁰ Rappelons qu'un syntagme nominal pronominalisé comme « l' » dans « il me l'a dit, il me l'a annoncé », etc. peut faire l'objet de la même analyse que *son arrivée* dans *Marie m'annonce son arrivée*. Il peut se représenter de la même façon.

⁸¹ Texte disponible en ligne

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

(35) [*Les juges n'entendront pas Jacques Chirac dans son affaire de voyages*]. *Ils se sont estimés incompetents*⁸².

(36) *Le premier ministre haïtien se dit mécontent d'un tel comportement.*

Le message des locuteurs est repris et intégré dans la structure du discours-support. La structure de la phrase précise l'existence d'un point de vue que l'on peut repérer à l'aide de l'opération de paraphrase. L'intégralité du discours du locuteur initial, *les juges*, est incluse dans l'adjectif : *incompetents*.

Le locuteur rapporte, en condensé, la position exprimée par les juges en (35) et la déclaration faite par le responsable politique haïtien en (36). F. Sullet-Nylander distingue deux types de discours narrativisé qu'elle dénomme le DNn (discours narrativisé neutre) et le DNm (discours narrativisé marqué). Il y a DNn, lorsque le commentaire ajouté au propos condensé reste insignifiant, et il entend par DNm, un acte de rapport où le locuteur se contente non seulement de narrativiser, mais de commenter le discours-événement (2004 : 396). Le *distinguo* établi, par l'auteur, montre que les éléments marquant le dédoublement énonciatif sont plus explicites en DNm que ceux que l'on peut observer en DNn. Notons toutefois que le caractère insignifiant du commentaire du locuteur n'élimine pas pour autant la dimension dialogique de ce type de discours rapporté⁸³.

Le discours narrativisé se rapproche du syntagme nominal déverbal sur le plan formel. D'un côté comme de l'autre, la parole du locuteur apparaît comme intégrée dans la structure de la phrase. Le discours d'autrui est appréhendé au plan thématique. On observe une distance plus ou moins nette entre les paroles du locuteur et les paroles rapportées. Ce qui distingue toutefois ces deux formes est : en discours narrativisé, la parole de l'autre est condensée sous forme d'infinitif, de syntagme nominal objet d'un verbe locutoire, d'un adjectif ou d'un participe d'adjectif (cf. F. Sullet-Nylander, 2004 : 36), alors qu'en syntagme nominal déverbal, le discours d'autrui apparaît sous la forme de syntagme nominal objet formé à partir d'un verbe. La paraphrase demeure une opération nécessaire pour rétablir la parole de l'autre dans le syntagme nominal déverbal, alors qu'en discours narrativisé, c'est le contexte qui permet de repérer l'énonciation rapportée. Le

⁸² Exemple emprunté à F. Sullet-Nylander (2004 : 387).

⁸³ Cf. M. Bakhtine, J. Authier-Revuz, O. Ducrot, etc.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

discours narrativisé apparaît le plus souvent dans des séquences composées où il est associé à d'autres formes d'hétérogénéité (discours direct ou indirect). Il ne doit donc pas être considéré isolément, puisqu'il est souvent en relation avec ces autres formes, dont il figure l'acte d'annonce, a ajouté A.-M. Mochet (p. 5).

18. Les formes introduites par selon X, d'après X, pour X, suivant X, etc.

Le caractère dialogique et dynamique de la langue crée, outre les formes classiques, libres et mixtes, un ensemble de structures qui élargissent le champ de l'énonciation rapportée. Les chercheurs se montrent depuis un certain temps intéressés à la description de ces formes évoluant en marge des catégories classiques, mais ils ne s'entendent pas toujours sur les dénominations à adopter. Lisons ce que J. Bres et de B. Vérine écrivent :

Il apparaît donc, à la lecture de ces trois études sur le DR, qu'un ensemble de phénomènes, très hétérogènes quant à leurs marques linguistiques et sur la liste desquels les auteurs ne s'accordent d'ailleurs pas, sont des formes que la réflexion linguistique sur le DR ne peut plus ignorer, mais qu'elle ne parvient pas encore pleinement à intégrer. Comme si ces formes en étaient sans en être tout en en étant ; comme si elles se situaient sur la frontière, un pied au-dedans, un pied au dehors, sans que soit vraiment précisé ce qui les sépare des « formes classiques » des formes stricto sensu, non plus d'ailleurs que ce qui les unit à elles (2002 : 160).

Émergent, à côté des catégories usuelles de l'énonciation rapportée, les formes en « on dit/dit-on », « soi-disant », « il paraît que », « il semble que », « il me semble que », les formes en « selon X », « d'après X », « pour X », « suivant X », des parlars ordinaires, en un mot, tous les discours où les expressions de la langue parlée se trouvent imbriquées dans des formes plus ou moins structurées. Des auteurs comme L. Rosier (1999 ; 2008), P. Dendale (2004)... proposent une description plus ou moins détaillée de ces formes. Effleurons certains éléments clés de leurs analyses dans les lignes qui suivent.

Nous trouvons, dans *Le discours rapporté* (L. Rosier, 1999), une pensée qui montre que des expressions telles que *selon X, d'après X, suivant X* ne peuvent

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

pas commuter avec *pour X*. L'auteur s'inspire de la pensée de M. Charolles développée en 1987 où un distinguo a été établi entre ces marqueurs. L. Rosier note que d'autres expressions peuvent être classées à la suite de *d'après X*, *selon X*, *pour X* et *suivant X*. Elle rassemble un ensemble d'exemples qui augmentent la liste des SP (187-191), mais sur ce qui distingue *selon X*, *d'après X* de *pour X*, nous trouvons dans un article publié par G. Schrepfer-André un traitement qui nous semble être le plus satisfaisant⁸⁴.

G. Schrepfer-André part d'une idée développée par P. Dendale et L. Tasmowski, et précise ce qui, d'après elle, distingue *selon X*, *d'après X* de *pour X*. Considérés comme marqueurs de médiation ou « évidentiels », *selon X*, *d'après X*, *suivant X* déterminent la façon dont le locuteur s'est procuré la parole qu'il met en scène, alors que *pour X* présuppose qu'il a créé la parole qu'il communique à partir d'une source d'information ou de critères épistémiques (2004 : 577). L'auteur écrit :

*L'emploi de **pour E** laisse entendre que E a élaboré l'opinion dénotée dans le p personnellement, en se fondant sur des critères strictement personnels et pas sur l'avis d'un tiers ou sur des indices sensément pertinents pour apprendre sur le sujet traité. (...). En utilisant **d'après E**, on ne signale rien de la façon dont « l'énonciateur » a acquis l'information. Cette sous-détermination explique que **d'après E** soit, intuitivement, plus attesté à l'oral et en situation non surveillée : avec **d'après E**, E n'est pas présenté comme une « autorité » en la matière traitée, puisqu'il n'a pas obligatoirement participé intellectuellement à l'élaboration de l'information, (pp. 585-586).*

L'idée développée dans ce paragraphe confirme en quelque sorte la différence sémantique entre *selon X*, *d'après X* et *pour X*. On note en général que ces SP (*selon X*, *d'après X*, *pour X*, etc.) sont des marqueurs de médiation qui introduisent l'énoncé et qui indiquent si l'information transmise a été empruntée à autrui ou a été créée par le locuteur-rapporteur lui-même. Considérons les exemples suivants :

(37)- *Un élève du même âge en Croatie apprend que, « avec les Serbes, la paix n'existe pas », car, **d'après [selon] les manuels d'histoire**, « ils tuent,*

⁸⁴ Cf. G. Schrepfer-André (2004 : 576-586).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

pendent, massacrent, volent, brûlent et enlèvent les gens pour les enfermer dans les camps ». ⁸⁵

(38) *Pourquoi des filles comme Jalia, nées en France, nourries au lait de la République, éprouvent-elles le besoin de se faire opérer ? Qu'est-ce qui se joue aujourd'hui autour de cet hymen sacré ? Pour Jalia, c'est simplement la même histoire depuis la nuit des temps, les hommes surveillent les femmes, et elles se débrouillent comme elles le peuvent. (Le nouvel Observateur, 15-21 mars 2007, p. 93).*

Si l'emploi du SP *d'après* [selon] en (37) indique que *E* ne participe pas à l'élaboration de la parole qu'il rapporte, *pour X* marque le contraire en (38). *Pour X* déclenche l'attribution de point de vue. Les informations qu'il introduit font partie d'un ensemble de faits que Jalia repère dans des sources encyclopédiques. L'emploi de ce SP laisse entendre que la locutrice exprime une appréciation personnelle⁸⁶.

En (37), l'information mise en scène n'est pas, notons-le, uniquement introduite par le marqueur de médiation *d'après*. Il est vrai que la valeur médiative exprimée par ce SP (*d'après X*) est plus explicite que celle déclenchée par *apprend*, mais rien ne peut nous empêcher de considérer ce lexème verbal (*apprend*) comme ce qui introduit également les actions commises⁸⁷.

(39a) *Selon certaines indiscretions, cette enquête serait liée à l'audition de l'ancienne directrice de cabinet de M. Olmert, Shula Zaken, accusée d'avoir fait nommer des fonctionnaires des services fiscaux pour obtenir des allègements en faveur d'un certain nombre de personnes. (Le Monde, mardi 6 mai 2008, p. 6)*

L'exemple (39a) nous rappelle un fait que G. Schrepfer-André a évoqué dans son article de 2004. L'auteur a comparé la valeur médiative codée par *selon X* et celle imposée par *d'après X*. Il montre dans son analyse que les SP (*d'après X* et *selon X*) non-commutables avec le SP (*pour X*) ne sont pas toujours synonymes. *D'après E* peut être employé dans une situation où *E* a fondé son opinion ou son

⁸⁵ Cet énoncé est emprunté à G. Schrepfer-André (2004 : 581).

⁸⁶ Voir G. Schrepfer-André sur cette question (2004 : 584).

⁸⁷ Sur la capacité du lexème verbal « apprendre » d'introduire un propos. Voir les listes proposées par I. Evrard (2002 : 125), etc.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

savoir, non sur une expérience de ce dont il a parlé, fait-elle remarquer. Quant à *selon E*, l'auteur note qu'il implique que ce qui est exprimé provient d'un jugement personnel forgé à partir de l'expérience directe ou indirecte. Pour illustrer son point de vue, il compare les exemples suivants :

(39b) *D'après Jean, le film est intéressant*

(39b') *Selon Jean, le film est intéressant*⁸⁸

On peut regrouper dans cette catégorie des SP déjà énumérés des expressions telles que « au sens de X », « au sens où l'entend X », « à entendre X », etc. Elles introduisent, toutes, des paroles où le locuteur-rapporteur essaie d'exprimer un certain désengagement.

Les syntagmes prépositionnels se placent en tête de la parole qu'ils introduisent, et sont quand même déplaçables. Comme syntagme introducteur, ils remplissent du point de vue sémantique la même fonction qu'une proposition introduite par un verbe de communication du type *Paul déclare* dans *Selon Paul/Paul déclare que les passagers ont regagné leur demeure*, même s'ils ne sont forcément synonymes et commutatifs.

19. Les formes dites atypiques

Les énonciations rapportées dites atypiques s'apparentent à des formes qui semblent devoir être traitées sur le même plan que les SP. Une particularité nous semble les distinguer de beaucoup d'autres types de rapport. Dans cette façon de mettre en scène le discours d'autrui, ce qu'on appelle désormais discours rapporté existe manifestement, mais il ne suit pas le mode d'introduction classique que l'on peut observer en discours direct, discours indirect, discours direct avec « que », discours indirect mimétique, etc. C'est le contexte qui permet le plus souvent de remonter aux traces du discours introducteur. Considérons l'exemple suivant :

(40) *Un soi-disant élégant de Paris n'est jamais sans quelques recommandations ; il fut donc invité, par l'intermédiaire d'un ami des Mignon, à une fête donnée à Ingouville. (H. Balzac, Modeste Mignon, 1844).*

⁸⁸ Pour de plus amples explications, nous renvoyons à G. Schrepfer-André (2004 : 582-583).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Un *soi-disant élégant de Paris* peut se paraphraser en *celui qui se dit élégant de Paris (ou qu'on dit élégant de Paris)*. La locution « soi-disant » est à la base d'un glissement de sens qui permet de la considérer comme un type de « mise à distance ». L. Rosier note, à partir d'un exemple emprunté à Thérive, une idée que nous voulons exploiter dans l'étude de cet exemple (1999 : 178-180). Avec ce genre d'expression, elle note qu'on passe d'un emploi de *dire quelque chose de soi* à *dire prétendument quelque chose de quelqu'un ou de quelque chose*. L'idée exprimée ici consiste à dire qu'on qualifie quelqu'un d'*élégant de Paris*, alors qu'il ne l'est pas forcément.

(41) *Ceux du village qui n'ont pas accepté de jouer la carte de l'obéissance sont **considérés comme** ennemis des gens de bien.*

Un autre exemple que nous pouvons appeler *énonciation rapportée atypique* s'illustre en (41). L'analyse de *soi-disant* a montré précédemment que l'opération de paraphrase peut faciliter le repérage des traces de l'énonciation rapportée. Si *soi-disant* permet de mettre à distance les propos exprimés, le locuteur-rapporteur semble faire pencher la balance du côté de ce qui est dit avec l'emploi de la locution déverbale *considéré comme*. Le repérage des traces de la parole qu'on rapporte est plus facile à effectuer avec le déverbal, *considéré comme*, qu'avec la locution, *soi-disant*.

La paraphrase du segment *sont considérés comme ennemis des gens de bien* en *sont appelés ennemis des gens de bien* rend plus explicite le fait rapporté. Le doute du locuteur-rapporteur n'est pas aussi marqué qu'il l'est en (40). La mise à distance n'est pas aussi flagrante qu'elle l'est avec l'emploi de *soi-disant*. Les énoncés (40) et (41) n'offrent pas les mêmes signes distinctifs que les autres types de rapport, certes, mais ils possèdent des indices qui permettent de les considérer comme des exemples d'« énonciation rapportée ». L'hétérogénéité existe, même si elle n'est pas explicite. La mise à distance plus ou moins marquée du locuteur-rapporteur illustre la bivocalité, l'un des traits caractéristiques de l'énonciation rapportée. L'appellation d'« énonciation rapportée atypique » est, à notre sens, attribuée à tout rapport évoluant en marge du *triptyque, des formes libres, des formes mixtes* ; elle est surtout utilisée, lorsqu'il y a des

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

expressions comme « il paraît que », « il me paraît que », « dit-on », « soi-disant », « prétendu », « présumé », « il semble que », « il me semble que », « considéré comme », « réputé pour », « tient pour », « au sens où l'entend X », etc.

20. Formes mixtes et formes réduites : comparaison entre le créole haïtien et le français

On a relevé plus haut certaines similitudes entre l'expression du triptyque en français et l'expression du triptyque en créole haïtien. Y a-t-il des liens entre ces deux langues sur la façon dont les autres types de rapport se présentent ? L'analyse des énoncés (42), (35), (44) et (45) nous permettra de faire la lumière sur cette question.

(42) *Kachout se dayiva, espesyalis nan plonje soumaren sou tout longè latlantik. Li plonje senksanmil bye pèdi nan fon lanmè, «li bay lenmi an distans, li pa kite l chwe sou kòt la». (Paul Dérameau, Tikoze sou listwa, 2002 : 17). Îlot textuel*

(42') *Kachout est plongeur, spécialiste de la plongée dans l'océan Atlantique. Il plonge cinq cent mille pieds de profondeur en mer, «il limite la réplique de l'ennemi et l'empêche d'arriver sur la côte».*

Le segment guillemeté «*bay lenmi an distans, pa kite l chwe sou kòt la*»/«*limiter la réplique de l'ennemi, l'empêcher d'arriver sur la côte* » rassemble deux faits sur lesquels le locuteur a voulu mettre l'emphase. Il est repris dans une forme, à laquelle le locuteur ajoute son commentaire. Ces signes n'ont pas uniquement une valeur typographique. Ils ont également des implications sémantiques, car ils permettent d'observer le trait hétérogène du propos exprimé. Ils illustrent la *mention* au sens où l'entend J. Authier-Revuz.

Par cet exemple, on constate, en créole haïtien, l'existence de moyens qui permettent d'étudier la présence du locuteur dans l'énonciation citée. Le locuteur établit subtilement un dialogue, il exprime un commentaire en se servant des mots de l'autre ou de ses propres mots. Ces mots guillemetés forment ce que la recherche linguistique appelle « îlot textuel ».

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

(43) *Kou Jozèf pran pale, moun yo **rele tèt chaje**, yo t ap mande pouki l t ap **rakonte mizè l**, nan pale vye fransè sa yo.* (P. Dérameau, *Tikoze sou listwa*, 2002 : 15) discours narrativisé

(43') *Dès que Joseph s'est mis à parler, les gens **criaient panique**, ils se demandaient pourquoi il **racontait sa misère**, en utilisant ce vieux français.*

Un cas de discours narrativisé s'observe en (43). Il s'agit en fait d'un ensemble de propos assumé par le locuteur-narrateur lui-même⁸⁹. La parole d'autrui est intégrée et mise en scène à l'aide d'une narrativisation qui implique sa reformulation. On dira qu'on a une sorte de résumé du discours initial pour la simple et bonne raison que le sens de ce qui est rapporté est conservé.

(44) *Dapre moun sa yo, kòm meriken yo vin pou defann enterè pa yo, pèp ayisyen an ta dwe vire do ba yo* (*Libète*, 27 septanm 94, # 105). Formes atypiques

(44') *Selon ces gens, puisque les Américains sont venus pour défendre leurs propres intérêts, les Haïtiens auraient dû se soulever contre eux.*

La parole rapportée en (44) est introduite par le syntagme médiatif *dapre X*. Dans cet énoncé, le locuteur montre que les propos exprimés sont empruntés à une autre source. La mise à distance est explicitement marquée. Ces marqueurs couramment appelés « syntagme prépositionnel » (SP) existent en nombre important en français, alors qu'on n'en recense que de très peu en créole haïtien. Ils apparaissent sous les formes de *dapre X/d'après X* et *pou X/pour X*.

(45) *Yo **rele l moun fou**, paske l renmen pale moun zafè l.*

(45') *On dit qu'il est **distrain**, parce qu'il aime raconter sa vie au gens.*

(46) *Li **genlè kite kay la paske moun yo t ap anmède l.*** Formes atypiques

(46') *Il **semble qu'elle a déménagé** parce que les gens l'embêtaient.*

Nous sommes en présence de deux exemples où la mise à distance est exprimée. Si *yo rele* sert en (45) à rapporter un propos qui correspond à la rumeur, *li genlè* semble utilisé en (46) dans le but de marquer le lien entre ce qui est énoncé

⁸⁹ Cf. G. Genette (1972 : 190).

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

et le locuteur-rapporteur. L'intention de ne pas s'impliquer s'illustre dans les deux cas. Toutefois, *Yo rele/on dit que* se distingue de *li genlè/il semble que*. Le premier, *yo rele/on dit que*, renvoie à ce qui est anonyme, alors que le second, *li genlè*, permet toujours d'observer le lien entre le dit et le locuteur.

L'emploi de *yo rele* et *li genlè* dans ces exemples montre que le créole haïtien dispose, comme le français, d'un ensemble de formes et d'expressions à l'aide desquelles on peut mettre à distance un propos.

Certains linguistes et grammairiens reconnaissent l'existence de l'énonciation rapportée en créole haïtien. G.-M. Tardieu traite ce phénomène dans son ouvrage intitulé *Gramè Kreyòl* (2006 : 100-101)⁹⁰. Il limite ses travaux à l'étude du discours direct, discours indirect et discours indirect libre. Toutefois, les exemples que nous venons d'analyser plus haut (42, 43, 44, 45, 46) montrent que l'énonciation rapportée, dans cette langue, va au-delà du simple cadre du triptyque. Nous avons constaté qu'il existe des points de ressemblance et de dissemblance dans la façon dont la parole d'autrui est rapportée en français et en créole haïtien. Nous n'avons pas cependant réussi à identifier, dans notre corpus, certaines formes de rapport comme *le syntagme nominal déverbal* et *le discours indirect mimétique*, en créole haïtien, tel que nous l'avons observé en français⁹¹.

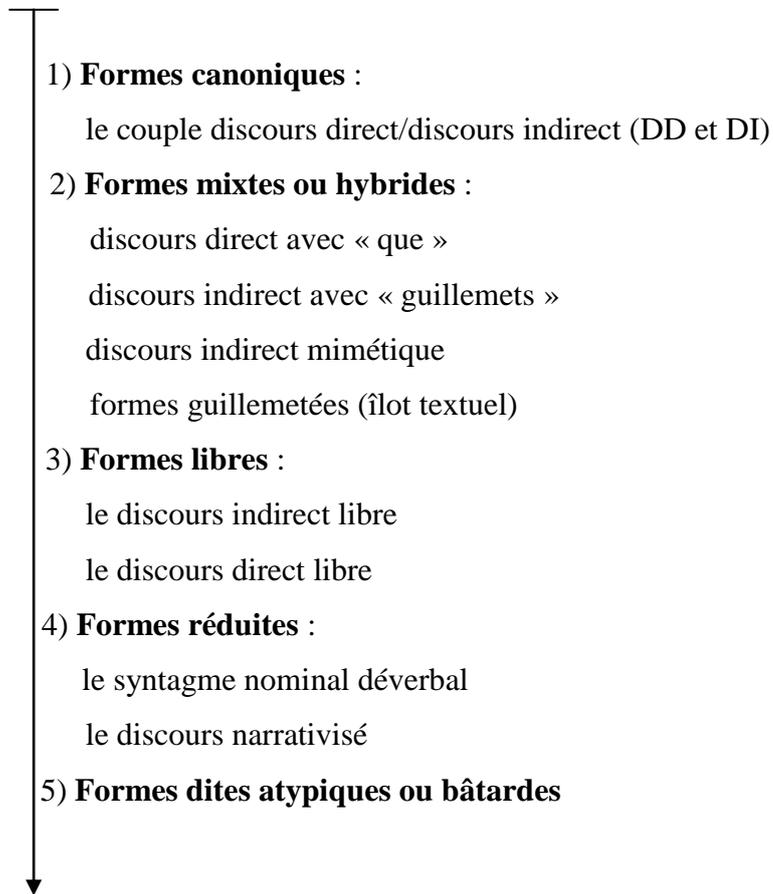
Le caractère dialogique et dynamique de la langue crée des formes de mise en scène sur lesquelles toutes les recherches linguistiques ne s'accordent pas. Comme il existe des rapports qui obéissent scrupuleusement aux règles classiques de la combinaison de la phrase, des formes résultant de l'application de règles plus ou moins explicites, ou évoluant complètement en marge de toutes normes canoniques, sont observées. Un ensemble d'appellations a été proposé pour les désigner. Ce sont ces appellations que nous résumons dans le schéma suivant :

⁹⁰ Linguiste haïtien, G.-N. Tardieu s'intéresse à l'étude du créole haïtien.

⁹¹ Nous n'avons pas pu observer ces types de rapport dans le corpus.

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

Fig. 2



Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

La conception de ce schéma permet de résumer ce qu'on vient de traiter, *supra*, à propos des différents types de rapport. Une flèche illustre le caractère vivant de la langue. Sa continuité rappelle la possibilité d'avoir, outre les multiples formes que l'analyse linguistique a déjà recensées, d'autres types de mise en scène qui, probablement, ne sont pas encore découverts.

21. Conclusion

Nous avons présenté un ensemble de théories relatives à la notion de *mise en scène de la parole*. Nous avons recouru au travail de certains linguistes afin de pouvoir observer les nuances, les divergences et les avancées attestées dans ce champ d'investigation linguistique. Les données recueillies sont multiples. Elles sont utiles et nécessaires, car elles nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement et la réalité linguistique de cette entité verbale.

L'énonciation rapportée, expression verbale connue autrefois sous les dénominations : discours direct, discours indirect et discours indirect libre, nous semble aujourd'hui labourée en tous sens. Aucune piste n'est écartée. L'on ne se limite plus à chercher uniquement dans des domaines comme la littérature, l'histoire et la presse pour en repérer les traces. L'option innovante amène de plus en plus les chercheurs à prendre en compte les injonctions constantes relevant de la mixité sociale, de la diversité culturelle et de la nécessité quotidienne auxquelles fait face le locuteur se servant de la langue. On a vu que l'énonciation rapportée n'existe pas uniquement lorsqu'il y a cloisonnement entre les frontières des deux paroles. Ses traits distinctifs peuvent être explicitement marqués, comme ils peuvent obliger l'analyste à recourir au contexte pour les repérer (le cas de l'énonciation indirecte libre, du discours narrativisé, par exemple). De la forme la plus classique aux paroles rapportées dépourvues de marquage explicite, la tâche à poursuivre semble consister à investiguer partout où l'homme se sert de la langue. Nous avons, à la lumière des idées développées par M. Bakhtine, O. Ducrot, J. Authier-Revuz et les représentants de la ScaPoLine, mis l'accent sur la dimension polyphonique de l'énonciation rapportée. Nous avons comparé la thèse polyphoniste développée par ces chercheurs à la perspective élaborée par A. Banfield. Nous avons rappelé certaines terminologies proposées par la recherche

Première partie :
L'énonciation rapportée, émergence et théories

pour désigner la mise en scène de la parole. Des auteurs ont traité l'inadéquation de la notion de « l'énonciation rapportée » avec certains types de mise en scène. Ils ont mis en avant la restriction imposée par le verbe « rapporter ». Nous avons étudié les arguments avancés par J. Authier-Revuz concernant la préférence à accorder à l'expression de la « représentation du discours autre » (la RDA), au détriment de l'«énonciation rapportée ». Toutefois, nous avons choisi de traiter les formes classiques, les formes libres, les formes mixtes, les îlots textuels et les formes dites atypiques, sous la désignation de l'« énonciation rapportée ».

Les données que nous avons traitées sont pour nous une sorte d'entrée en matière. Elles nous permettent de comprendre non seulement les phénomènes sur lesquels nous allons travailler, mais aussi les débats qui circulent autour de ces faits langagiers. Ce travail étant fait, nous allons dans la partie qui suit (la deuxième) présenter *l'expression de la temporalité en français*. Ce qui se fera bien évidemment à la lumière d'un ensemble de modèles et de théories élaborés par certains linguistes.

**Deuxième partie : L'expression de la
temporalité en français**

Deuxième partie : Chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels aspectuo-temporels, constructions syntaxiques...

Introduction

L'information temporelle avec laquelle le locuteur construit la représentation des événements peut s'exprimer de différentes façons dans les langues. Elle peut être assurée par des flexions verbales, des adverbes, des subordinées circonstancielles, des syntagmes nominaux, des syntagmes prépositionnels, comme elle peut s'observer à l'aide des préverbes, des déictiques nominaux ou quasi-nominaux (pour les langues dépourvues de flexion bien évidemment : le chinois, le vietnamien, etc., cf. Maillard, 1998 : 160)⁹². L'expérience du temps dans le langage s'exprime dans les langues pourvues de flexion (comme le français, l'espagnol, etc.) aussi bien que dans les langues dépourvues de flexion (le créole haïtien, notamment). Le marquage du temps varie tellement d'une langue à l'autre, que deux systèmes proches du point de vue lexical ou syntaxique peuvent admettre deux modes de représentation temporelle nettement différents.

On sait qu'une langue comme le français se distingue de beaucoup d'autres dans la façon d'exprimer les trois dimensions du Temps, mais quels types d'indices dispose-t-elle au juste pour effectuer une telle opération ? Les éléments de réponse que nous apporterons à cette question feront l'essentiel de cette partie. Ils nous permettront d'étudier la façon dont les événements sont localisés et envisagés au cours de leur réalisation dans le temps. Considérons, pour commencer, cette pensée de N. Beauzée (1717-1789).

Dans son exposé sur la temporalité, N. Beauzée écrit (1767) que la seule mesure du temps qui nous soit parvenue est *la succession de l'existence*⁹³. Les corps palpables et sensibles sont à l'origine des points fixes dits instants ou « maintenant ». Le grammairien-encyclopédiste appelle ces points fixes : « époques ». Les époques sont pour lui des points observables qui marquent le

⁹² Cité par M. Ha Lo-Cicero (2001).

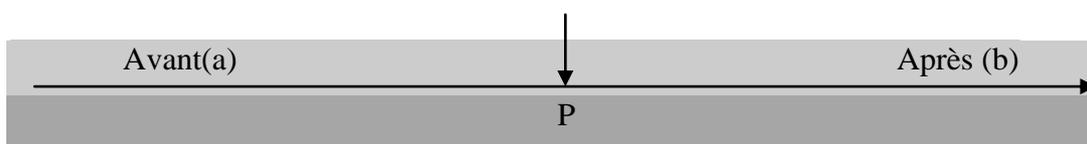
⁹³ L'expression de « succession de l'existence » est prise ici au sens de succession des êtres ou des événements.

Introduction

début et la fin d'une portion de temps appelée «périodes»⁹⁴. L'énoncé suivant illustre plus ou moins une telle pensée :

(1) *Les policiers ont arrêté trois sans-papiers.*

Fig. 1



Une flèche percute cette ligne orientée du passé vers l'avenir, au point (P). Elle situe l'action des policiers dans la succession des faits. L'espace compris entre le point (a) et le point (P) marque la période précédant l'arrestation des sans-papiers. Le point (P) marque le changement de la situation. Et de ce point axial (P) vers le point (b), un autre temps vient. Il constitue l'*après* de l'acte produit par les policiers. L'événement ou le mouvement produit est, au sens aristotélicien du terme, limité par un avant et un après.

La pensée de N. Beauzée va dans le sens de la tradition grammaticale qui, depuis Aristote, divise le temps en trois époques : le passé, le présent et le futur (cf. *Physique IV*)⁹⁵. Elle demeure valable encore aujourd'hui puisqu'on se réfère à une réalité des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, celle « des sans-papiers » pour l'illustrer. N. Beauzée reprend cette conception temporelle initiée par le philosophe-scientifique où l'instant est décrit pas seulement comme une partie du temps, mais comme une limite. L'instant est montré comme ce qui borne le temps qui marque le déroulement ou la succession des événements⁹⁶.

La conception aristotélicienne de la loi des trois époques (passé – présent – avenir) se heurte à la réalité grammaticale d'un ensemble de langues⁹⁷. L'existence de plus d'un tiroir par époque et l'incapacité de certaines langues à marquer la

⁹⁴ *On appelle période*, écrit N. Beauzée, *une portion de temps dont le commencement & la fin sont déterminés par des époques, circùm, autour, & via, chemin : une portion de temps bornée de toutes parts, est comme un espace autour duquel on peut tracer un chemin, pour observer ce qui y est enfermé & ce qui l'environne* (1767, Ch. IV, p. 425)

⁹⁵ Dans le langage aristotélicien, le *passé* correspond à *l'avant*, le *maintenant* à *l'instant* et *l'après* au *futur*. Il y a un avant et un après dans tout mouvement, écrit le philosophe-scientifique (*Physique I-IV*, 3^{ème} édition, 1961).

⁹⁶ Voir L. de Saussure, pour une analyse détaillée du système temporel de N. Beauzée (1997 ; 2003).

⁹⁷ Cf. C. Vettters (1996).

Introduction

tripartition du temps nous semblent des éléments à prendre en compte, chaque fois qu'il s'agit d'étudier l'expérience du temps dans le langage.

L'expérience du temps dans le langage est quelque chose qui englobe toute la réalité des langues humaines. Elle transcende les paradigmes morphologiques d'une langue particulière, car, quel que soit le système considéré (quelles que soient son histoire, sa taille, sa littérature ou sa structure), une certaine manifestation temporelle est observée. Les langues offrent selon leur réalité structurale un certain dispositif à l'aide duquel le temps conceptualisé peut être représenté.

Nous étudierons la façon dont s'expriment le temps et l'aspect en français. En envisageant d'entreprendre une telle démarche, nous n'avons nullement la prétention de proposer une synthèse de tous les travaux traitant du système des temps verbaux dans cette langue. Notre approche ne vise pas non plus à refaire la grammaire temporelle du français⁹⁸, mais à évoquer plutôt un ensemble de facteurs auxquels on a souvent recours pour décrire et expliquer l'expérience du temps dans cette langue. Notre tâche consiste précisément à rappeler les différents moyens dont dispose le français pour exprimer la localisation de l'événement décrit par rapport au moment de l'énonciation aussi bien que son déroulement sur l'axe temporel. Cet objectif, nous essaierons de l'atteindre en nous appuyant sur un certain nombre de travaux qui traitent de la temporalité dans cette langue.

⁹⁸ Une importante littérature est accordée à cette question.

1. Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels aspectuo-temporels, constructions syntaxiques...

Le français est une langue à flexion. Il offre tout un ensemble de moyens à l'aide desquels le temps et l'aspect peuvent s'exprimer. Ce sont notamment des catégories telles que les temps verbaux, des affixes, les périphrases verbales, les circonstanciels temporels, les lexèmes nominaux... L'étude de ces catégories fera l'objet du présent chapitre.

Les *temps verbaux* servent à exprimer la temporalité en français. Avant de les étudier et décrire ce qui les distingue des autres marqueurs du temps et de l'aspect, parlons un peu de la catégorie de *verbe* et du *système verbal* du français.

1.1. Le système verbal du français : rappel

L'étude du système verbal du français fait l'objet d'une attention particulière chez des linguistes comme J. Pinchon et B. Couté (1980), M. Riegel *et al.* (1994), C. Touratier (1996) et P. Le Goffic (1998). Dans cette section, notre approche consiste à reprendre les faits que ces auteurs ont analysés afin de pouvoir préciser la position qui sera la nôtre ou celle(s) sur la(les)quelle(s) nous allons appuyer notre réflexion. Présentons pour commencer la catégorie de *verbe*.

1.2. Le verbe français : un lieu d'expression de la temporalité

Le *verbe* demeure la catégorie grammaticale à laquelle on fait traditionnellement allusion dès qu'il s'agit de parler de l'expression du temps. D'ailleurs, dans *De l'interprétation* (1959), en le distinguant du *nom* qui est considéré comme un *son* vocal ayant une signification conventionnelle, et sans référence au temps, Aristote indique que le *verbe* est le signe qui ajoute à sa propre signification celle du temps (p. 18). Une telle pensée implique que l'idée de temps ne saurait exister en dehors de la structure du lexème verbal.

Le verbe est un concept nécessaire à l'activité métalinguistique qui rend compte des relations entre les différentes unités linguistiques⁹⁹. L'affirmation selon

⁹⁹ Cf. C. Garitte (2004 : 25)

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

laquelle il est un mot qui signifie avec le *temps* : *vox significans cum tempore*¹⁰⁰ semble influencer le monde de la pensée. Des siècles après Aristote, nombre de linguistes continuent de le considérer comme le lieu privilégié de l'expression de la temporalité. Le temps apparaît à la morphologie du verbe, et situe les existences par rapport à l'époque de comparaison¹⁰¹. Une telle idée nous renvoie à la *Grammaire générale et raisonnée* où N. Beauzée (1767) écrit ceci :

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il semble que l'on peut dire qu'en général les Temps sont les formes du verbe, qui expriment les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée (p. 427).

Le verbe est décrit comme le lieu privilégié où le temps conceptualisé se structure dans le langage. Une telle idée est largement défendue par un ensemble de linguistes qui traitent de la notion de temporalité en français. Il est une catégorie qui implique et explique le temps. C'est d'ailleurs l'idée développée par G. Guillaume qui indique qu'il existe un temps inhérent à la structure du verbe français et dont la notion est indissolublement liée à celle de cette catégorie grammaticale (cette réflexion a surtout été envisagée dans le but de distinguer le *temps de l'aspect*)¹⁰².

On oppose le lexème verbal au lexème nominal, en ce qu'il serait une entité du discours strictement liée au temps. Mais à quel niveau le verbe intègre-t-il dans sa propre signification, celle de la temporalité ? La conception classique du marquage du temps et de l'aspect prend-elle en compte le lexème verbal apparu uniquement dans la structure énonciative ou de façon indépendante ? Comment le temps et l'aspect s'expriment-ils dans la structure du verbe français ? Le traitement de ces questions nous permettra d'introduire l'étude des tiroirs verbaux et voir la façon dont le temps et l'aspect se structurent dans la morphologie du verbe français.

¹⁰⁰ Aristote (1959).

¹⁰¹ N. Beauzée qualifie d'accessoire ce que les formes désignant le temps ajoutent au sens du verbe (1767 : 427), alors qu'Aristote a lui-même parlé d'accident pour faire allusion à un tel phénomène. Aristote écrit que le temps est un accident du verbe.

¹⁰² Cf. G. Guillaume (1969 : 46)

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Commençons par traiter ce titre que nous avons introduit plus haut : *le système verbal du français*.

J. Pinchon et B. Couté présentent une étude sur la morphologie verbale du français (1980). Ils traitent des points concernant la conjugaison et la flexion du verbe, en développant une pensée qui rend compte de la façon dont le temps se forme dans la structure de cette entité linguistique.

Partant du principe que le code oral ne reflète pas toujours le code écrit, J. Pinchon et B. Couté estiment qu'il existe dans la structure du verbe français deux éléments importants : le radical (ou la base) et la désinence. Le radical peut se retrouver dans le substantif : (le reste = /le rest/, / reste/= rester, l'écriture = /lekrityr /, écrire = /ekrir/), alors que la désinence est l'élément final de la forme verbale (1980 : 46-47). La base, tel que le nom l'indique, constitue l'élément fondamental du verbe (il existe des cas où la forme varie dans la conjugaison : le cas d'un verbe comme aller, par exemple), alors que la désinence marque tout ce qui concerne la personne verbale et le nombre.

J. Pinchon et B. Couté indiquent que le temps est marqué par un élément intermédiaire qui se situe entre la base et la désinence. Ils théorisent, pour ainsi dire, une catégorie grammaticale dite *séries verbales*, lieu où le temps se forme dans la structure du verbe. Cette catégorie, ils la définissent de la façon suivante :

Les séries verbales (ou « temps » du verbe) sont caractérisées par l'absence ou la présence d'une marque. Les séries verbales ainsi distinguées prennent des valeurs différentes ou tiennent des emplois différents dont on ne donne ici que quelques exemples (Ibid. p. 49).

Le temps s'exprime dans la structure du verbe français par l'absence ou la présence de marque. Le présent est décrit comme un tiroir verbal qui se caractérise par l'absence maximale de marque et le non élargissement du radical¹⁰³, alors que

¹⁰³ On parle d'élargissement de radical, lorsqu'un élément non morphémique vient s'ajouter au radical du verbe pour former la base de certains tiroirs pour une classe de verbes donnée : ainsi [a] dans [ʃ ât a m] ou [ʃ ât a sjô], ou [y] dans [kur y], [kur y m] ou [kur y sjô]. Cet élément non morphémique est appelé « voyelle thématique ». La voyelle thématique, élément adventice adjoint au radical ne peut pas être toujours confondue avec la désinence (ou suffixe). Sur ce point, voir Pierre Le Goffic (1998 : 11-14).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

des tiroirs comme le futur et le conditionnel requièrent un marquage explicite. Cette idée est selon J. Pinchon et B. Couté illustrée par les exemples suivants :

/ nu ʃātõ /	<i>nous chantons</i> (présent de l'indicatif)
/ nu ʃãtjõ /	<i>nous chantions</i> (imparfait de l'indicatif)
/ nu ʃãtrõ /	<i>nous chanterons</i> (futur de l'indicatif)
/ nu ʃãtrjõ /	<i>nous chanterions</i> (le conditionnel présent)

Les auteurs décrivent les indices qui marquent l'existence du temps dans la structure du verbe. Leur approche nous semble être pertinente. L'expression du temps dans la structure du verbe français est quelque chose d'observable, mais les marqueurs ne sont pas toujours faciles à repérer. L'irrégularité observée dans le marquage du temps s'explique, nous semble-t-il, par le fait qu'une bonne partie de verbes français varient au niveau de la forme. J. Pinchon et B. Couté distinguent des verbes à une seule base (ayant donc un radical invariable) : « *chanter* », des verbes à deux bases du type (« *lire* » = / li / ~ / liz / = li ~lis) des verbes à trois bases comme « *prendre* » : /prãd/ ~/pren/ ~/pren/ = prend – pren – prenn), des verbes à quatre bases, etc. (p.63). Les formes varient au présent et à d'autres tiroirs verbaux apparentés.

Le présent de l'indicatif s'exprime, aux dires des auteurs, par le morphème zéro /ø /, (ʃāt = base + ø = zéro + õ = désinence) ; l'imparfait par la série verbale /j/ = i (ʃãt = base du verbe + j = i série verbale + õ = désinence). Le futur est marqué par la série verbale « r » (ʃãtr = base du verbe + r = série verbale + õ = désinence), et quant au conditionnel, ils soulignent qu'il est marqué par deux signes ([r] et [j]) (ʃãtrj = base du verbe + r et j = marque temporelle + õ = désinence)¹⁰⁴. Notons que cette description du conditionnel est mise en valeur par les linguistes P. Caudal et C. Vettiers qui, en 2005, le traitent comme le fruit de l'union du futur et de l'imparfait (p : 116).

¹⁰⁴ J. Pinchon et B. Couté sont partisans de l'idée que le conditionnel est formé d'une double consécution : l'imparfait et le futur. Car, dans la description flexionnelle, on a vu qu'il (le conditionnel) récupère les séries verbales de ces formes verbales (r pour le futur et j = i pour l'imparfait).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

La description proposée par J. Pinchon et B. Couté fait suite à d'autres travaux qui tiennent compte de l'évolution de ce phénomène. En 1994, M. Riegel *et al.* élaborent une grammaire qui traite les indices qui marquent le temps dans la structure du verbe en adoptant des techniques proches de celles de ces auteurs. Ils notent, à l'instar de J. Pinchon et B. Couté, que la formation du temps dans le verbe varie selon que la base du verbe se présente de telle ou telle façon.

Les auteurs ne relèvent pas de troncation de radical, pour un nombre important de verbes du premier groupe [e]. Les observations qu'ils décrivent sont les suivantes : temps verbal = base + désinences [e] et [s]. Ces faits sont notés pour les personnes :1 à 3 et 6. Les verbes du deuxième groupe se forment ainsi : base + désinences [s], [s] et [t] :1^e – 3^e et 6^e pers. M. Riegel *et al.* ne traitent pas l'expression de « série verbale » comme cela est théorisé chez J. Pinchon et B. Couté, mais ils distinguent les cas où le temps s'exprime par le morphème zéro (Ø) de ceux où il est marqué par un morphème se situant entre le radical et la désinence du verbe, le cas du futur et du conditionnel.

Pour eux, le temps *présent* s'exprime par le morphème zéro (Ø), ce qui impliquerait qu'il n'y a pas d'indices formels entre la base et la désinence du verbe. M. Riegel *et al.* établissent, à l'instar de J. Pinchon et B. Couté, la distinction entre les personnes (1, 2, 3 et 6) et (4, 5] de l'imparfait, en rappelant la similitude morphologique existant entre les personnes (1, 2, 3 et 4). Ces auteurs montrent que seules *les séries verbales* respectivement liées à la 4^e et 5^e personnes sont caractérisées par la présence de marque [j]=i à l'imparfait¹⁰⁵.

Une similitude est observée ici entre la description proposée par J. Pinchon et B. Couté, et celle de M. Riegel *et al.* pour les tiroirs du futur et du conditionnel. Chez les deux auteurs, l'époque qui suit le moment de l'énonciation (le futur) se définit par la présence de la marque [r] dans la série verbale. Ils rappellent que le conditionnel s'exprime par les marques [r] et [j = i].

En 1998, P. Le Goffic¹⁰⁶ propose une contribution qui reprend les éléments évoqués plus haut. Mais sa pensée nous semble être plus nuancée et plus

¹⁰⁵ Cf. J. Pinchon et B. Couté (p. 49) et Riegel *et al.* (p. 249)

¹⁰⁶ Cf. A. Borillo, C. Veters et M. Vuillaume (Dir.), 1998.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

approfondie que celle élaborée par *M. Riegel et al.* Dans son étude sur l'expression du temps dans la structure du verbe français, l'auteur utilise, pour éviter la confusion entre le concept de temps (de l'anglais *Time*) et le temps grammatical (*Tense*), l'expression de *tiroirs* au lieu de *temps verbaux*¹⁰⁷. Il note la distinction entre les tiroirs caractérisés par l'absence d'élargissement (voyelle thématique) et de suffixe, et ceux liés à la présence du suffixe (r) (le cas du conditionnel et du futur, par exemple)¹⁰⁸. Le tiroir du présent se caractérise par la *série verbale* dépourvue de marque. L'auteur rappelle qu'il existe un déséquilibre dans le fonctionnement des verbes français, selon qu'ils sont à radical unique ou à radical variable. Les observations qu'il note concernant la formation du *temps présent* se résument dans le tableau suivant :

Tableau 1¹⁰⁹

Formation du présent
Radical +désinence (ni voyelle thématique, ni suffixe). 2 grandes classes :
1) radical unique (non tronçable) (grande masse de verbes : 1 ^{er} gr. et qq. Vb. Du 3 ^{ème})
sans alternance vocalique :
- radical consonantique invariable : toutes consonnes (y compris [j]) : [ʃât], [kœj], etc.
- radical vocalique invariable, terminé par [e], [u], [y] : [kre], etc., ou (avec glide devant [õ] et [e]) [i], [wa], [ε] : [pri], [apyi], [ãvwa], etc.
Rad. conson. Avec alternance vocalique : timbre fort (accentué 123 6)/faible (inaccentué 45)
[ε]/[ə] : type [apεl]/[ap(ə)lõ], [s(ə)mõ]
divers : [mœr]/[murõ], [akerõ]+[asje]/[asejõ] (avec glide)
[i]/[j], [y]/[ɥ], [u]/[w] (selon structure syllabique): type [si]/[sjõ], [sy]/[sɥõ], [zu]/[zwõ]
2) radical consonantique variable : tronqué au singulier (chute de la consonne finale) : opposition singulier (=thème court, tronqué)/pluriel (=thème long).
tronçation sans alternance vocalique (2 ^{ème} gr., et grande majorité des vb. du 3 ^e gr.) :
- radicaux terminés par une occlusive : [rõ]/[rõp], etc.

¹⁰⁷ Notons que l'expression de « tiroirs verbaux » est une tradition élaborée, bien avant lui, par J. Damourette et E. Pichon.

¹⁰⁸ P. Le Goffic (1998 : 17-21)

¹⁰⁹ Cf. (1998 :18)

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

- + [s] derrière [i] : type [fini]/[finis], verbes du 2^{ème} groupe
- + [s] derrière autre voy. : [krwa]/[krwas], etc., [z] : [kʁi]/[kʁiz], etc., [v] : [sɛr]/[sɛrv], etc.
- + [m] dans [dɔr]/[dɔrm], [l] dans [mu]/[mul], [j] dans [bu]/[buj]
- troncation avec alternance vocalique** (qq. vb. du 3^{ème} groupe) (plusieurs types)
- a) modification de timbre de la voyelle au singulier (syllabe ouverte) :
 - rad. en [ɲ] : nasalisation de la voy. au sg. : type [pɛ̃]/[pɛɲ], [zwɛ̃]/[zwɛɲ]
 - dans quelques vb. isolés : [plø]/[plœv], [sɛ]/[sav], [rezu]/[rezolv], [vo]/[val] (et falloir)
- b) alternance vocalique : timbre fort 1236/faible 45 :
 - rad. en [v] : altern. [wa]/[ə] dans [dwa]/[d(ə)vø]/[dwav], etc., [wa]/[y] dans [bwa]
 - rad. en [z] : alternance dans [fɛ]/[f(ə)zø] (dans une partie du paradigme)
- c) = a+b : rad. en [n] dans [prã]/[prənø]/[prɛn], [tjɛ̃]/[t(ə)nø]/[tjɛn], [vjɛ̃]/[v(ə)nø]/[vjɛn]
 - rad. en [v] dans [pø]/[puvø]/[pœv]
 - rad. en [l] dans [vø]/[vulø]/[vœl], [mø]/[muvø]/[mœv]
- troncation avec formes irrégulières** : faire ([fɛt], [fø]), dire [dit], avoir
- 3) deux radicaux différents (avec formes irrégulières) : être, aller.

Le tiroir verbal du présent obéit à un système de marquage qui oppose les personnes à désinence zéro (1-2-3-6) accentuées sur le radical à des formes à désinence accentuée (4 et 5)¹¹⁰. Il diffère des tiroirs verbaux tels que l'imparfait, le subjonctif, l'impératif et le participe présent qui sont à leur tour formés directement sur le radical du verbe¹¹¹. L'imparfait diffère du *temps présent* en ce qu'il (l'imparfait) se forme par des désinences accentuées à toutes les personnes, il est lié à la marque [j] dite « glide » caractérisée par la transition entre la voyelle radicale et la voyelle désinentielle. Le glide est, d'après P. Le Goffic, ce qui distingue ce tiroir verbal (l'imparfait) du présent du subjonctif (p. 19)¹¹².

P. Le Goffic observe un deuxième groupe de tiroirs qui se caractérise par la présence de marque dans la série verbale. Il s'agit bien évidemment du futur et

¹¹⁰ De telles observations ont été bien avant notées par J. Pinchon et B. Couté, et M. Riegel et al.

¹¹¹ Cf. P. Le Goffic (1998 : 17-21).

¹¹² P. Le Goffic note que 9 verbes forment leur subjonctif sur un thème différent du présent : [saf], [fas], [pyis], [swa], [ɛ], [faj] en totalité, ou en partie : [aj], [vaj], [vœj], etc.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

du conditionnel. Le futur se caractérise par le suffixe [r]. Quant au conditionnel, il note qu'il est formé sur le même thème que le futur, avec néanmoins la désinence empruntée à l'imparfait [ɛ]. Ses observations ne diffèrent pas de celles notées par J. Pinchon et B. Couté. P. Le Goffic distingue les cas où le futur se forme à partir d'une voyelle thématique [dorm i ra] de ceux où cette voyelle n'existe pas (pp. 23-24). L'auteur décrit les nuances dans l'expression de la postériorité dans les verbes français, lorsque le radical est tronqué ou suivi d'une voyelle thématique. De telles observations présentent une vue claire de l'expression de ce concept temporel en français. Et l'auteur propose le tableau suivant pour les résumer :

Tableau 2¹¹³

Formation du futur	
radical (± voy. thématique) + suffixe [r] + désinences	
1)	radical + [(ə)] + suffixe [r] + désinences (masse des verbes) :
	● verbes à radical consonantique unique et infinitif en [e] : type [ʃāt(ə)ra, [brij(ə)ra]
	les radicaux à alternance vocalique ont le timbre fort : [apɛl(ə)ra, zet(ə)ra]
	● + 1 vb. en [j] à infinitif thématique en [ir] : [kœj(ə)ra]
	● être : [s(ə)ra]
2)	radical + suffixe [r] + désinences (verbes à radical vocalique du 1 ^{er} gr. + verbes du 2 ^{ème} gr. + grande majorité du 3 ^{ème} gr.) :
	● radical vocalique (quel que soit l'infinitif)
	radical vocalique et inf. en [e] : [kre ra], [tru ra], [pri ra], [apɕi ra], etc.
	les 10 verbes à inf. en [r] : [ri ra], [kɔkly ra], [trɛ ra], [aswa ra] (ou [asje ra]), etc.
	radical vocalique particulier : [i ra]
	les rad. à altern. Vocal. Ont le timbre fort : [zu ra]. Vocal. Particulier : [ve ra], [ãve ra].
	● radical consonantique (troncable) : avec maintien de la consonance finale du radical :
	Mêmes vb. à occlusives qu'à l'inf. athématique : [rɔp ra], etc. + [d(ə)v ra], [rəsəv ra], pləv ra], [muv ra] (inf. en [-v war]) + [kur ra], [mur ra],

¹¹³ Cf. (1998 : 25). Contrairement à ce qu'on a précisé dans la liste des symboles et abréviations, on voit dans les tableaux 1 et 2, que P. Le Goffic sert de crochets pour marquer la présence de son et de morphème.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

[aker ra] (inf.
en [-ir])

les verbes à alternance vocalique ont le vocalisme faible : ex. [d(ə)vra].

● **radical conson., avec chute de la consonne finale** (= radical court) :

verbes en [is], infinitif en [ir] (athématique, 2^{ème} groupe) : type [fini ra]

mêmes vb. en [z] et [v] qu'à l'inf. + [pu ra], [so ra], [o ra] (inf. en [war])

vocalisme fort Dans [bwara], faible dans [f(ə)ra], [pu ra], particulier dans [sora], [ora].

● **radical conson., avec chute de la consonne finale et consonne épenthétique** :

- même vb. qu'à l'inf. + [vjẽ d ra] et [tjẽ d ra] + [fo d ra], [vo d ra], [vu d ra]

Vocal. fort dans [prãdra], [pẽdra] (etc.), [tjẽdra], [vjẽdra], [fodra], [vodra], faible dans [vudra].

3) **radical + voyelle thématique [i] + suffixe [r] + désinences (15)** verbes du 3^{ème} gr., parmi ceux ayant un infinitif thématique en [ir] :

[part i ra], [sort i ra], [vet i ra], [sât i ra], [mât i ra], [rəpât i ra], [dorm i ra], [serv i ra]

4 vb. en [r] : [ofr i ra], [sufr i ra], [uvr i ra], [ku vr i ra]

3 vb. en [j] : [defaj i ra], [asaj i ra] (mais [kœj(ə)ra])

P. Le Goffic note que le passé simple, l'imparfait du subjonctif... se caractérisent par l'existence d'un radical élargi par une voyelle thématique. Il souligne la difficulté à rendre compte de la formation de certains tiroirs verbaux en français. Nous renvoyons à ses travaux pour de plus amples explications (cf. P. Le Goffic, 1997).

Certains linguistes notent que le temps s'exprime au présent par le morphème zéro (ø). L'emploi d'une telle idée dans l'étude de l'expression du temps dans la structure du verbe français fait l'objet d'intéressantes réflexions. C. Touratier (1996) se montre intéressé par un tel phénomène. Il analyse les réflexions émises qu'il qualifie de position minimaliste et maximaliste. La position minimaliste, nous dit le linguiste, correspond à l'idée qui refuse de considérer l'indice exprimant le présent comme « morphème ». Tel est le point de vue élaboré

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

par A. Martinet où les catégories (le présent et l'indicatif) sont décrites comme ayant deux monèmes (morphèmes) nus (1979 : 11-12). À l'opposé de la pensée minimaliste se trouve l'idée qui admet le présent et l'indicatif comme des morphèmes. Cette position défendue par des linguistes comme E. Nida est dite maximaliste par C. Touratier pour la simple et bonne raison qu'elle postule, nous semble-t-il, plus de morphèmes qu'il n'y en a, en réalité (pp. 72-73). C. Touratier analyse la position minimaliste et maximaliste, et parvient à la conclusion suivante :

« dans les cas où l'absence de marque formelle correspond manifestement à une signification aussi repérable que précise, il faudra bien admettre que l'absence d'unité morphologique est le support de cette signification, et est par conséquent le signifiant d'un morphème qui est un zéro morphémique » (p. 73).

L'auteur indique que l'absence de marque formelle correspond manifestement à une signification. Entre l'idée qui considère l'expression « zéro formel » comme dépourvue de signifiant et celle qui l'admet comme le signifiant d'un morphème, nous voulons justement nous positionner. Nous suivons le point de vue qui rappelle que l'absence de forme n'implique pas l'absence de signification dans le cadre de l'expression du temps. Nous prenons appui sur Ch. Bally qui longtemps a fait remarquer que le « zéro morphémique » correspond à « signe zéro », non à « zéro signe »¹¹⁴. C'est ce qui explique que nous emploierons la notion de « morphème zéro » notée (\emptyset), chaque fois que l'expression de temps ne s'exprime pas à l'aide de la marque formelle.

Ces auteurs (J. Pinchon et B. Couté, M. Riegel *et al.*, et P. Le Goffic) mettent en avant des idées intéressantes, mais, comme on l'a vu, ils se distinguent sur certains points. Ils présentent une vue plus ou moins globale de la réalité flexionnelle et structurale du système verbal français. Le verbe français est – quel que soit le groupe auquel il appartient – présenté comme un lieu où l'expérience du temps dans le langage s'exprime. Il code, comme d'autres catégories grammaticales, des instructions qui permettent de localiser l'événement dans le temps et le montrer selon un certain point de vue.

¹¹⁴ cf. Ch. Bally (1922 : 1-6).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Ces travaux nous renseignent sur la façon dont le temps se forme dans la structure du verbe français, et permettent de comprendre ce qui illustre la distinction entre le lexème verbal (considéré selon la tradition comme le marqueur par excellence du temps) et d'autres systèmes de représentation temporelle. Les auteurs proposent des pistes de réflexion qui décrivent la formation du temps verbal en français sous un angle qui diffère de l'approche grammaticale traditionnelle. P. Le Goffic, par exemple, traite ce phénomène de façon nuancée. Le linguiste développe une approche qui tient compte de la distribution des marques obligatoires de conjugaison dans les tiroirs verbaux (les tiroirs simples, notamment). La pertinence et l'originalité de son travail nous semblent résider dans la façon dont il rend compte du système morphologique du verbe français. Il montre la complexité liée à l'instabilité qui caractérise un ensemble de radicaux verbaux et développe une réflexion qui aide à mieux comprendre l'expression du temps dans la structure verbale de cette langue.

1.3. L'expression d'aspect en français : rappel

Le français dispose, rappelons-le, de multiples moyens (tiroirs verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...) pour localiser le procès par rapport au moment de l'énonciation (localisation absolue), ou par rapport à un autre procès (localisation relative)¹¹⁵. Pour indiquer la façon dont l'événement exprimé par le verbe est envisagé du point de vue de son statut temporel (durée, déroulement, achèvement...), cette langue dispose également d'un ensemble d'opérateurs. En français, l'aspect s'observe dans des temps verbaux, des affixes, des périphrases verbales et des adverbes. Les travaux abordant la valeur aspectuelle des procès y prennent une place importante dans la linguistique moderne. Comment la catégorie d'aspect s'y exprime-t-elle ?

Le terme d'« aspect » peut, d'un point de vue général, avoir plusieurs acceptions, selon que l'on se place dans la perspective de G. Guillaume (1968) ou

¹¹⁵ La localisation du procès par rapport au moment de l'énonciation ou par rapport à un autre procès ne se fait pas toujours de façon précise.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

dans celle d'un linguiste comme B. Comrie (1976)¹¹⁶. Il apparaît dans le système guillaumien sous l'expression de « temps impliqué », c'est-à-dire le temps que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent¹¹⁷. Toutefois, chez B. Comrie, il prend un autre sens. Il renvoie aux différentes manières de représenter la composition temporelle interne de la situation. L'aspect est ce qui a trait au déroulement interne de l'événement entre les bornes de l'intervalle¹¹⁸.

G. Guillaume distingue l'aspect du temps. Pour lui, cette catégorie grammaticale concerne les formes de l'image-temps de l'infinitif (ce qu'il appelle temps *in posse*), alors que la catégorie temporelle concerne le temps de l'indicatif. Le repérage du procès sur l'axe du temps requiert, rappelons-le, la prise en compte d'un point-repère qui peut être ou bien le moment de l'énonciation, ou bien une expression temporelle (temps absolu), ou bien encore un autre procès (le temps relatif). Ce phénomène renvoie au temps que l'on conçoit lorsqu'on représente une division du temps en époques passée, présente ou future. C'est le temps externe dit temps *in esse*¹¹⁹.

G. Guillaume indique que le lexème verbal est une entité phrastique qui emporte avec soi un temps. Une telle idée demeure un argument important dans le domaine de la sémantique temporelle, dans la mesure où elle ouvre, comme l'ont fait remarquer A.R. Delbart et M. Wilmet (1997 : 29)¹²⁰, la voie à d'autres pistes de réflexion.

Le terme d'« aspect » renvoie à deux éléments de sens qui peuvent interférer de manière plus ou moins complexe dans le fonctionnement du verbe français. Il est donc non déictique lorsqu'il réfère à quelque chose d'interne au procès¹²¹. C'est sa première signification. On parle d'une deuxième signification, lorsque l'accent est mis sur la façon dont le procès est montré entre les bornes de

¹¹⁶ Notons que ce concept provenant des langues scandinaves a été théorisé en français par G. Guillaume.

¹¹⁷ G. Guillaume introduit définitivement la notion d'aspect (tensif/extensif) en français en lui accordant une place primordiale

¹¹⁸ Sur cette question, voir également D. O'Kelly (1997 : 50-54).

¹¹⁹ Cf. G. Guillaume (1968 : 15).

¹²⁰ Cf. A.D. Delbart et M. Wilmet, 1997

¹²¹ Cf. C. Vet (1980 : 67-69).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

l'intervalle¹²². Ces deux problématiques présentent certains liens, mais elles ne sont pas pour autant interchangeables, elles ne peuvent pas se réduire l'une à l'autre, rappelle D. Creissels (2006).

Chez G. Guillaume, la catégorie aspectuelle semble avoir plusieurs sens. En comparant la forme simple du verbe à la forme composée, le linguiste indique qu'il y a l'aspect immanent que l'on trouve dans l'infinitif (marcher), l'aspect transcendant qui existe dans la forme composée (avoir marché) et l'aspect bi-transcendant que l'on observe dans la forme surcomposée du verbe (avoir eu marché).

1.3.1. L'aspect lexical ou Aktionsart

Le temps dit *in posse* est, selon l'expression guillaumienne, appréhendé dès l'instant que l'on conçoit un procès. Selon cette thèse, l'idée de mouvement ou d'extension se déclenche dans l'esprit du sujet dès qu'il cite un verbe comme « marcher », alors que l'image d'une action brève est activée avec des verbes comme « sortir », « quitter », « éclater », « exploser ». (cf. R. Martin et F. Nef, 1981) abondent dans le même sens en indiquant que l'aspect est inhérent au procès, qu'il est lié à son être même.

La pensée développée par G. Guillaume, à savoir qu'un temps se conçoit dans un procès dès qu'on cite tel ou tel verbe est, nous semble-t-il, suivie par des philosophes du langage. En 1967, Z. Vendler publie une contribution où l'indication aspectuelle des verbes est, indépendamment de leur emploi grammatical, étudiée. Les modes d'action qu'implique le lexème verbal, valeur qui correspond à ce que linguistes et grammairiens appelleront plus tard l'aspect lexical ou Aktionsart, y sont théorisés. La notion d'«aktionsart» renvoie au type de procès marqué par le verbe et son environnement actanciel. Elle correspond à la représentation temporelle interne du verbe. Comment le système de Z. Vendler se définit-elle ? Quel impact a-t-il sur les travaux réalisés en sémantique temporelle du français ?

¹²² Parlant de la valeur de déictique, C. Vet distingue en 1980 deux types d'aspect grammatical. Il indique que certains sont déictiques, alors que d'autres ne le sont pas.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.3.2. Types de procès selon Z. Vendler

Le système de classification proposé par le philosophe du langage Z. Vendler (1967) influence tout le champ de la sémantique temporelle, même s'ils sont nombreux les travaux qui rendent compte des différents types de procès. Dans ce système (désormais classique), l'auteur regroupe les procès basés sur les traits binaires \pm statique, \pm télique et \pm ponctuel. Il indique que l'on peut aboutir à quatre types de procès en combinant les traits entre eux : « state », « activity », « accomplishment », « achievement ». Nous présentons dans le tableau suivant, les classes de procès qu'il définit dans son système :

Tableau 3

a) État	+ statique – télique – ponctuel
	Ex. être fatigué, être né, être debout
b) Activité	– statique – télique – ponctuel
	Ex. Voyager, courir, jouer, manger
c) Accomplissement	– statique + télique – ponctuel
	Ex. Apprendre, cuisiner + compl., guérir
d) Achèvement	– statique, + télique, + ponctuel
	Ex. Exploder, surgir, sortir, éclater

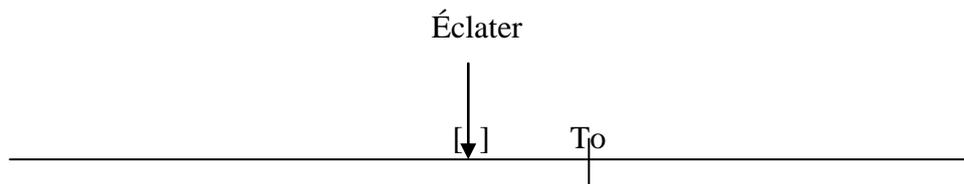
L'idée défendue par Z. Vendler est qu'un procès statique [+ statique] ne comporte aucun changement dans les limites de l'intervalle de temps considéré. Il est non dynamique, non borné et non ponctuel. Un procès non-statique [-statique], par contre, implique un certain changement. Il peut être dynamique, borné et ponctuel. On qualifie de dynamique et télique, un procès comme *Paul a réparé la voiture du menuisier* ; et ponctuel, le procès « éclater » dans la production verbale suivante : *Le ballon a éclaté*. Ce procès est ponctuel, parce qu'il se présente

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

comme une sorte de flèche qui percute l'axe du temps en un point fixe. Observons le schéma suivant :

Fig. 2



Les catégories « état », « activité », « accomplissement » et « achèvement » sont, suivant la tradition de Z. Vendler, considérées comme des propriétés intrinsèques du verbe, mais les choses ne se présentent pas toujours ainsi. En français, il existe des cas où des verbes désignés initialement comme ayant une propriété aspectuo-temporelle d'accomplissement ou d'achèvement expriment sous l'influence du contexte une autre idée de sens, sans pour autant changer de morphologie. La valeur aspectuelle de base qu'ils codent, ce que G. Guillaume appelle temps inhérent, entre en contradiction avec celle imposée par les éléments du contexte. En (2), par exemple, « regagner » qui a un trait [+ponctuel], peut être interprété comme non ponctuel [-ponctuel] en (3), sous l'influence de l'expression temporelle, *en trente minutes*. L'événement est donc instantané et intrinsèquement borné en (2), alors qu'il se présente comme plus ou moins étendu dans le temps, en (3).

(2) *Robert a regagné sa place, à midi.*

(3) *Robert a regagné sa place, en trente minutes.*

L'interprétation de ces deux énoncés montre que le lexème verbal, à quelque classe aspectuelle qu'il puisse appartenir, code des instructions sémantiques susceptibles d'être remises en question par le contexte. L'apport du contexte est déterminant dans la construction du sens du verbe si l'on suit L. Gosselin qui écrit qu'un verbe peut passer de valeur aspectuelle d'activité à valeur aspectuelle de télicité ou de ponctualité. Pour illustrer sa pensée, le linguiste se sert du verbe *parler*, et indique ce qui suit (1996 : 190) :

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

[...]. Comme les verbes sont des lexèmes, ils ne codent pas directement des instructions portant sur ces éléments de représentation, mais ils déclenchent dans l'esprit du sujet l'activation de prototypes de procès, [...]. Il en résulte que les verbes, en relation avec leurs compléments, constituent seulement des indices, susceptibles d'être remis en question par des éléments du contexte [...]. Par exemple, le verbe parler désigne, de façon prototypique, une activité, mais au terme d'un interrogatoire ayant pour but de faire avouer un nom, le tortionnaire peut énoncer « ça y est, il a parlé » conférant au procès une valeur ponctuelle et des bornes intrinsèques. [...].

Les actions uniques ou répétées peuvent subir des changements selon que les prédicats verbaux qui les expriment s'emploient dans tel ou tel contexte ou s'associent à tel ou tel complément. L'inhérence de l'aspect au lexème verbal dont a parlé G. Guillaume plus haut semble être remise en question, car un procès du type *marcher, nager, se promener* considéré comme extensif peut paraître intrinsèquement borné dans le temps. Ce cas de figure peut aussi s'observer dans l'emploi des verbes couramment décrits comme désignant un procès ponctuel. *Il entra doucement* indique que l'action désignée par le lexème verbal *entrer* n'est pas ponctuelle, même si elle est bornée dans le temps.

1.3.3. Les propriétés aspectuelles d'itération, d'inchoativité, de progressivité...

Une action peut être unique ou répétée plusieurs fois. Elle peut être présentée sous l'angle de son déroulement interne¹²³, comme elle peut être saisie par l'arrière ou par l'avant. Chaque fois que l'action se répète, on parle d'aspects « itératifs » ou « répétitifs ». On parle d'aspect « inchoatif », lorsque l'accent est mis sur le début ou le déclenchement de l'état ou l'événement. On parle d'aspect « progressif » pour un procès, chaque fois que l'accent est mis sur la phase du déroulement, et d'aspect « terminatif », chaque fois que l'accent est mis sur la phase finale du procès. Le recours à l'auxiliaire marquant l'aspect terminatif

¹²³ Ces aspects sont dits aspects adnominaux. A. Borillo note que les auxiliaires aspectuels adnominaux ont pour fonction de présenter le procès sous l'angle de son déroulement interne, c'est-à-dire de marquer l'aspect interne de la situation. (2006 : 27).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

indique que la saisie du procès est faite par l'arrière, contrairement à l'auxiliaire marquant l'aspect inchoatif qui montre que l'action est saisie par l'avant.

Un nombre important de techniques marque ces valeurs aspectuelles en français. L'aspect inchoatif trouve particulièrement son essence dans deux ou trois auxiliaires (commencer à/de, se mettre à). L'aspect itératif s'exprime à son tour par :

- l'usage d'un suffixe spécifique. On ajoute le suffixe *ailler, iller* au radical verbal cri et saut : *criailler, sautiller*. Ces procès se définissent comme *itératifs* et s'opposent à *sauter, crier* ;

- le recours au préfixe qui a parfois une signification itérative ou indique l'idée de reprise de l'action. On ajoute le morphème *re* : *re-lire, re-commencer, reprendre, re-passer* ;

- l'utilisation des adverbes ou locutions adverbiales de temps qui codent une valeur itérative : *Je l'ai vue quelques fois/toutes les semaines/à trois reprises/parfois/souvent/rarement*. Toutes ces techniques montrent qu'une subdivision est opérée dans la durée interne du procès.

L'itération s'exprime, en français, non seulement par un verbe intrinsèquement itératif, mais aussi par l'emploi d'un adverbe ou d'une expression adverbiale qui indique que le procès se répète dans le temps. Quand les verbes ou circonstanciels itératifs entrent en conflit avec d'autres éléments auxquels ils s'associent, plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Le procès itératif peut être borné extrinsèquement, à savoir que le nombre de ses occurrences est indéterminé dans le temps, il peut l'être intrinsèquement dans le cas contraire. Lorsque le début et la fin de l'intervalle du procès ne sont pas pris en compte, il a un statut d'activité. Le procès se présente sous la forme de série itérative, lorsque le nombre de ses occurrences est indéterminé, et d'accomplissement lorsque le nombre de ses occurrences est déterminé (cf. L. Gosselin, 1996 : 69).

Aux techniques et constructions syntaxiques qui viennent d'être mises en avant pour parler de la valeur aspectuelle terminative, progressive, inchoative et itérative en français, nous pouvons également ajouter certains temps verbaux. Des tiroirs verbaux tels que le passé composé, le présent, l'imparfait peuvent, dans des

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

circonstances favorables, indiquer toutes ces valeurs aspectuelles. En français, l'itération est essentiellement marquée par le présent et l'imparfait. Au passé composé, elle s'exprime par l'ajout d'un complément circonstanciel de temps : *Il a réussi plusieurs fois à toucher le mouchoir*. On sait que les valeurs aspectuelles imposées par les temps verbaux sont étudiées sous l'expression d'*aspect grammatical*. Comment cette catégorie se définit-elle par rapport à l'*Aktionsart* dit l'aspect lexical (mode d'action) ?

1.3.4. L'aspect grammatical

Les linguistes distinguent l'aspect dicté par le lexème lexical pris hors contexte de celui qui est lié au point de vue du sujet-énonciateur. L'aspect lié au point de vue du sujet-énonciateur est dit grammatical. Il concerne la façon dont le procès est perçu ou montré entre les bornes de l'intervalle. L'aspect grammatical constitue le mode de présentation du procès (perfectif, imperfectif, prospectif...) tel qu'il est indiqué essentiellement par des morphèmes grammaticaux (temps morphologiques, adverbes d'aspect, constructions syntaxiques...). Il est la relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle du procès¹²⁴. L. Gosselin note qu'il existe quatre aspects de base en français (perfectif, accompli, inaccompli et prospectif)¹²⁵. Nous reviendrons de façon plus approfondie sur cette relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle du procès (l'aspect grammatical) au moment où nous aurons à présenter le rapport entre les temps verbaux du passé.

1.4. Les temps verbaux du français

La littérature abonde sur la façon dont les temps verbaux rendent compte de la tripartition du *Temps* en époque. Le verbe conjugué est un lieu d'expression du temps. Il code la façon dont le procès exprimé est envisagé du point de vue de son statut temporel. La morphologie du lexème verbal varie en modes qui eux-mêmes varient en temps. Un seul et même temps morphologique peut renvoyer à des signifiés différents. C'est le cas, par exemple, de la forme verbale du présent

¹²⁴ Cf. L. Gosselin (1996 : 257).

¹²⁵ L. Gosselin (*Ibid.*).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

qui outre sa valeur temporelle absolue, peut en contexte avoir d'autres effets de sens (ce que L. Gosselin appelle « effets de sens dérivés », 1996).

Pour rendre compte de la variation des formes verbales dans la représentation du temps en français, la grammaire traditionnelle propose une répartition qui correspond à certaines distinctions sémantiques. Selon cette répartition, les variations *en modes* correspondraient à la façon dont le locuteur prend en charge l'énoncé (*Je me sentirais mieux de lui parler ainsi*), alors que celles *en temps* indiqueraient la relation entre le moment de la parole et le moment où est localisé l'événement mis en scène (*Les inspecteurs ont quitté la gare après avoir vérifié toutes les issues de secours*). L'analyse grammaticale traditionnelle suppose que telle forme verbale s'oppose sémantiquement à telle autre forme et renvoie à tel référent temporel en fonction de sa marque flexionnelle. Ainsi, la marque temporelle « zéro » /ø/ de la forme verbale [ramɛn ø] dénoterait uniquement l'intervalle de temps coïncidant avec le moment de la parole. Elle s'opposerait au morphème zéro /ø/ de l'expression verbale [ram(ə)n ø ε] qui ne traduirait qu'un temps situé dans les limites d'une période de temps révolu¹²⁶.

La réalité nous paraît plus complexe que cela. Une forme verbale peut renvoyer à des valeurs aspectuo-temporelles, voire modales différentes de celles que sa flexion peut laisser imaginer. Ces valeurs aspectuo-temporelles et modales ne résultent pas d'une simple et directe manifestation de la forme grammaticale du verbe, mais plutôt de l'interaction entre celle-ci et les autres éléments de l'énoncé, y compris le contexte de l'énonciation. L'opération consistant à considérer les formes verbales comme l'unique lieu de manifestation temporelle est à la base d'un problème majeur. C'est sans doute pour remédier à un tel problème que la terminologie de « tiroir verbal » a été proposée.

Le tiroir verbal, en lieu et place du temps verbal - L'expression de « tiroir verbal¹²⁷ » est acceptée en français à la place de « temps verbal » comme

¹²⁶ Nous identifions une certaine similitude entre le présent et l'imparfait au niveau de leur formation dans la structure du verbe, dans la mesure où ces deux temps sont représentés par le morphème « zéro » (Ø). Cette similitude ne s'observe pas toutefois aux 4^{ème} et 5^{ème} personnes.

¹²⁷ L'expression de « tiroirs verbaux » est une terminologie proposée par J. Damourette et E. Pichon (1911 : 1701-1706).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

plus apte à désigner les formes qui constituent la flexion verbale, de façon à ne pas, nous semble-t-il, se prononcer prématurément sur la nature sémantique des flexions verbales.

1.4.1. Les tiroirs verbaux du présent

Par sa valeur de base, le tiroir verbal du présent marque la coïncidence de l'intervalle de référence par rapport à l'intervalle de l'énonciation. Le morphème zéro (\emptyset) peut désigner non seulement un temps concomitant avec le moment de la parole, temps correspondant à l'instance du discours où réside le locuteur (*je*), (cf. J. Damourette et E. Pichon, puis E. Benveniste), mais aussi des affirmations omni temporelles et intemporelles.

Chez L. Gosselin, la valeur temporelle de base du temps morphologique du présent se définit à l'aide de la formule suivante :

[I, II] SIMUL [01, 02]¹²⁸

En linguistique énonciative, la forme verbale du présent désigne l'actualité, à savoir, un phénomène qui correspond au moment où se réalise l'acte de la parole. Le présent d'actualité fait référence au moment où le message est délivré, pour reprendre les propos de F. Recanati (1995 : 43), mais il peut également correspondre à un moment étendu. Prenons l'énoncé suivant pour illustrer un emploi où ce tiroir verbal exprime une période de temps élargie :

(4) *J'étudie mes leçons pendant que ma mère fait la vaisselle.*

(5) *Je repasse mes linges.*

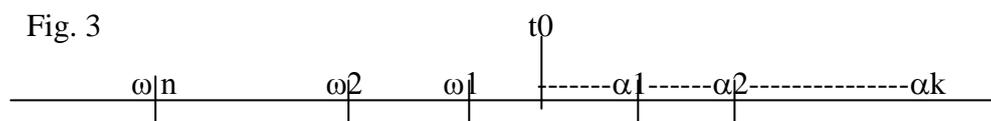
En (4), les deux événements sont présentés comme se déroulant dans un intervalle qui coïncide avec le moment de l'énonciation. La coïncidence de l'intervalle de référence avec l'intervalle de l'énonciation est également observée en (5). Dans les deux cas, l'étiquetage en matière du marquage verbal du temps rend, de façon exacte et directe, compte de l'ensemble des valeurs temporelles des formes telles qu'elles sont suggérées par la grammaire traditionnelle.

¹²⁸ Cf. (1996 : 193).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Une partie des lignes du locuteur est déjà repassée (c'est l'espace du passé (ω)), alors qu'une autre partie couvrant l'avenir (α) reste encore à faire. Le temps écoulé de ce procès est l'ensemble des instants que l'on peut désigner par : $\omega_1, \omega_2, \dots, \omega_n$, et celui qui se succède par $\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_k$. En un instant, le chronotype « α » passe en « t_0 », et de « t_0 » en parcelle du passé « ω ». Ce qui nous ramène à la figure suivante¹²⁹ :



En (4), nous sommes en présence d'un cas où deux procès inaccomplis coïncident avec le moment de la parole. On pourrait à la limite parler de l'existence d'un double chevauchement : d'une part, un chevauchement entre les intervalles de référence des deux procès, et d'autre part, un chevauchement entre ces deux intervalles de référence et l'intervalle de l'énonciation. Étant donné que nous sommes dans le temps relatif, ajoutons que la relation entre les deux intervalles de référence est décrite selon L. Gosselin (2005 : 37) de la façon suivante :

Simultanéité : $I' < II, I < II'$

Antériorité : $II < I'$

Postériorité : $II' < I$.

En (4) et (5), le repérage de l'énoncé est imposé par la situation d'énonciation. Il y a donc repérage situationnel, au sens où l'entend A. Culioli. Dans les deux cas, l'événement dénoté est localisé dans un temps repérable par rapport au repère-origine. Lisons les explications que le linguiste donne dans le cadre d'une telle opération :

(...). Dire que x est repéré par rapport à y signifie que x est localisé (au sens abstrait du terme), situé par rapport à y , que ce dernier, qui sert de repère (point de référence) soit lui-même repéré par rapport à un autre repère, ou à un repère origine ou qu'il soit lui-même origine. Rien n'interdit qu'un terme soit repéré

¹²⁹ Nous empruntons cette figure à R. Martin (1981 : 19).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

par rapport à lui-même, qu'un terme qui était repère dans une première relation devienne ensuite terme repéré, ou que deux termes soient dans une relation réciproque de repère à repéré (1999a : 97).

Lorsque le temps morphologique du présent code une idée de temps qui coïncide avec le moment de la parole, on dit qu'il est déictique. Ce qui signifie qu'il déclenche une propriété référentielle liée au moment de l'énonciation. Mais qu'en est-il donc des cas où il code un temps qui localise le procès de façon antérieure par rapport au moment de l'énonciation¹³⁰ ? Le *tiroir verbal du présent* est souvent employé dans des énoncés où la notion de brièveté ou d'instantanéité cède le pas à ce qui marque l'élargissement. Dans l'énoncé : *Je repasse mes linges*, nous avons observé que l'espace de temps exprimé est compris dans un intervalle regroupant le passé, le présent et le futur¹³¹. Le morphème zéro / \emptyset / de la série verbale dénote un temps qui implique que l'opération de repassage a déjà commencé avant même que l'on ne l'énonce, qu'elle se déroule dans le présent, et se poursuit dans l'avenir, même si aucune précision n'est donnée, en ce qui a trait à sa fin.

Le morphème zéro / \emptyset / peut, outre cette valeur, localiser une action dont l'accomplissement se limite à son énonciation. Ce cas n'est possible que par les performatifs du type : *Je te baptise, Je te marie, Je le jure, Je vous salue*, etc., où « dire, c'est faire », selon la formule de J. L. Austin (1962).

Pour les cas où les bornes de l'intervalle du procès exprimé ne sont pas contraintes, l'idée de temps dénotée peut, selon L. Gosselin, se résumer selon la notation symbolique suivante¹³² :

$$B1 < I = 01 \propto 02 = II < B2$$

La première borne de l'intervalle du procès (B1) se détache de la borne gauche de l'intervalle de référence (I) qui, elle-même, est égale à (01). Cette égalité est due à la loi de la coïncidence qui régit le fonctionnement de ces deux intervalles

¹³⁰ Nous revenons à cette question un peu plus tard dans le travail.

¹³¹ Rappelons que ce type d'intervalle est ouvert à droite et à gauche. Sur la question d'intervalle, voir C. Rohrer, et R. Martin et F. Nef, 1981.

¹³² *Ibid.* p. 94.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

([I, II], [01, 02])¹³³. Les couples (I = 01) et (02 = II) sont donc conjoints (I = 01 \propto 02 = II). B2 n'est, par contre, pas pris en compte.

Le temps morphologique du présent est considéré comme une forme polysémique. Elle peut exprimer un moment étendu, un temps indéfini ou une période localisant des faits liés à des vérités considérées comme universelles. Il renvoie parfois à une vérité considérée comme générale (Grevisse 1986 : 1288-1290). À ce titre, il désigne un temps qui n'est pas compris dans les limites du temps décrit sur l'axe de la chronologie. Les faits décrits en (6), (7) et (8) renvoyant successivement « au chat », « au soleil », « à la terre et aux autres corps du système solaire » ne sont pas situés dans le temps vécu, dans la mesure où l'on ne peut ni les dater ni les borner sur l'axe du temps.

(6) *Le chat est un mammifère carnivore.*

(7) *Le soleil se trouve dans la voie lactée*

(8) *La terre ainsi que les autres corps du système solaire tournent autour du soleil.*

Le tiroir verbal du présent est susceptible de prendre n'importe quelle valeur en français¹³⁴. Il existe des cas où il exprime un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation ou une période de temps qui localise l'événement dans le passé (le cas du présent historique). Observons l'énoncé suivant :

(9) *En 1802, à l'arrivée du Général Leclerc à Saint-Domingue, une guerre éclate entre l'armée expéditionnaire et les insurgés.*

En (9), le procès « éclater », exprimé au présent de l'indicatif (marque verbale désignant un moment coïncidant avec celui de la parole) décrit un événement datant d'une époque révolue. Cette valeur est déterminée non par la flexion verbale elle-même, mais par la relation qu'elle entretient avec les autres unités de la phrase, notamment l'expression calendaire, « en 1802 ». Un tel phénomène nous oblige à parler de l'incohérence entre ce que la grammaire

¹³³ L. Gosselin note que l'intervalle de référence cherche toujours dans le contexte un autre intervalle avec lequel il doit coïncider (1996 et 1999b).

¹³⁴ Cf. B. Malmberg (1979 : 33).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

traditionnelle prescrit en termes de valeurs sémantiques et la réalité discursive dans laquelle cette forme verbale est exprimée. Le lexème verbal employé au présent désigne un événement dont la réalisation est coupée du moment de l'énonciation, alors que toute interprétation prématurée lui donnerait la valeur temporelle du présent. Cette réalité nous fait penser à D. Creissels qui soutient :

L'étiquetage traditionnel des tiroirs verbaux ne rend pas compte de manière directe et immédiate de l'ensemble des valeurs temporelles et modales que chaque forme peut prendre dans les divers types de contextes où elle peut figurer (2006 : 182).

Il souligne encore :

Le tiroir auquel se trouve le verbe principal d'une phrase n'est qu'un des éléments qui interviennent dans le calcul de sa valeur temporelle, et il est possible d'argumenter que les valeurs temporelles que la grammaire traditionnelle suggère de considérer comme attachées de façon intrinsèque aux tiroirs verbaux sont plutôt des valeurs par défaut auxquelles aboutit le calcul de la valeur temporelle d'un énoncé dans un contexte comportant le minimum d'indices permettant de dater l'événement auquel il est fait référence (2006 : 192).

Le temps présent peut, avons-nous observé, imposer soit un temps contemporain par rapport au moment de la parole, soit une période du passé, soit un temps qui ne correspond qu'à l'avenir, soit encore un temps qui englobe les époques du passé, du présent et de l'avenir. Les multiples effets de sens qu'il peut imposer ne peuvent se déterminer sans la prise en compte du reste de la phrase, car, comme l'a fait remarquer J. Lyons, le temps est une catégorie de la phrase (1980 : 299)¹³⁵.

Le temps morphologique du présent entre parfois en contradiction avec certains éléments de la phrase (des circonstanciels, le contexte (cf. L. Gosselin, 1996 : 196)) qui modifient sa valeur aspectuo-temporelle de base (valeur de base caractérisée par la coïncidence entre l'intervalle de référence et l'intervalle de

¹³⁵ Nous entendons ici par *phrase*, toute forme de production verbale exprimant une propriété sémantique, qu'elle renferme un lexème verbal conjugué ou non.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

l'énonciation). Lorsque sa valeur temporelle absolue est incompatible avec celle imposée par les éléments auxquels il s'associe dans la phrase, il se produit un phénomène que L. Gosselin appelle *conflit* (cf. l'énoncé (9)). L. Gosselin indique qu'il y a *conflit* dans le cadre de la construction de la représentation sémantique, « lorsque la cohérence liée à la représentation globale n'est pas atteinte (1996 : 164).

L. Gosselin note que la simultanéité entre l'intervalle de référence [I, II] et l'intervalle de l'énonciation [01, 02] est la seule instruction de base codée par le temps morphologique du présent¹³⁶. Le linguiste énumère les emplois où la valeur temporelle absolue du présent entre en contradiction avec l'instruction sémantique codée par les autres éléments de l'énoncé. Il rappelle les cas où le présent entre en conflit : 1) avec un circonstanciel exprimant une valeur temporelle de passé ou de futur, 2) avec la situation d'énonciation¹³⁷.

L'idée selon laquelle l'étiquetage en matière de marquage verbal du temps ne rend pas, de façon exacte et directe, compte de l'ensemble des valeurs temporelles des formes tel que cela a été suggéré par la grammaire traditionnelle n'est pas propre au tiroir verbal du présent. En français, qu'il s'agisse de l'imparfait, du passé composé ou du passé simple, la valeur temporelle exprimée n'est pas obligatoirement liée à un étiquetage grammatical. Les temps verbaux nous semblent être polysémiques. Nous reviendrons sur cette question de polysémie verbale à laquelle un nombre important d'auteurs, entre autres L. Gosselin, ont consacré beaucoup de travaux.

Puisque le temps morphologique du présent code de façon absolue un temps qui coïncide avec le moment de l'énonciation, les multiples effets de sens qu'il peut introduire proviennent de la résolution de conflit qui oppose cette valeur temporelle absolue à celle des autres éléments présents dans le contexte où il est employé (*Ibid.* : 194). Pour résumer ce que nous venons d'évoquer précédemment, on peut noter ce qui suit. Le morphème zéro (\emptyset) peut, selon le contexte : 1) localiser

¹³⁶ Cf. (1996 : 193).

¹³⁷ Pour les modalités de résolution de conflit entre la valeur temporelle absolue de présent et celle codée par les autres occurrences de la phrase, voir L. Gosselin, 1996.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

des faits qui se répètent : *Je passe la nuit chez mon oncle tous les weekends*, 2) correspondre à un passé récent : *Je viens de le voir à l'hôpital*, 3) marquer l'imminence d'une action : *Patientez un instant, j'arrive*, 4) exprimer un futur proche : *Nous partons tout à l'heure en montagne*, 5) dénoter le résultat actuel d'une action passée : *Les plantes sont bien arrosées*, 6) décrire une impression d'immédiateté, en donnant à voir les faits comme s'ils étaient contemporains du moment de l'énonciation, pour créer des effets de style : *Le 10 avril 1517, Pierre se lève très tôt*, etc.¹³⁸

1.4.1.1. La perfectivité du temps présent

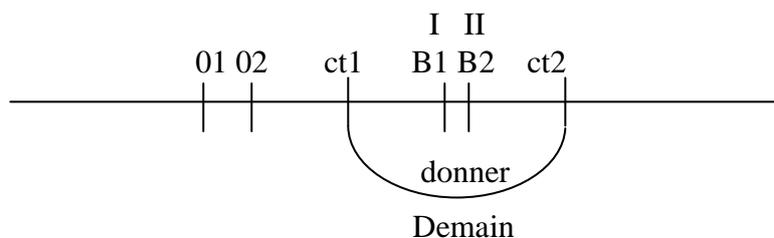
Si le morphème zéro (\emptyset) du temps présent implique l'aspect inaccompli, lorsqu'il désigne une période de temps qui s'étend au-delà des limites de l'intervalle de l'énonciation, (nous venons d'observer cette réalité sémantique dans l'exemple (2)), il existe des cas où il code un aspect perfectif. Il s'agit en fait des emplois où le procès est accompagné d'une expression temporelle exprimant une valeur incompatible avec l'imperfectivité, ou d'un lexème verbal impliquant lui-même une action ponctuelle ou encore d'un procès signalé comme passé par son appartenance évidente à la succession des événements du récit. Les exemples (10) et (11) illustrent une telle idée :

(10) *Demain, je donne mon stylo à Pierre.*

(11) *Madeleine rend la clé de la chambre aux responsables du bâtiment*

Pour l'énoncé (10), on aura la représentation iconique suivante :

Fig. 4



On peut avoir pour l'énoncé (11) les lectures suivantes :

Exemple emprunté à L. Gosselin (1996 : 165).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1- une première qui consiste à interpréter le procès « rendre » comme antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Il s'agit d'un présent historique ;

2- la deuxième lecture possible serait celle qui consiste à interpréter le morphème zéro (\emptyset) du temps présent comme ce qui dénote un espace de temps où (B1) succède à (02). Il s'agirait d'un procès localisé dans un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Dans les deux cas, le procès offre une visée globale (aspect perfectif), car l'intervalle de référence exprimé coïncide avec l'intervalle du procès. De telles conclusions ne sauraient être possibles, bien évidemment, sans la prise en compte du contexte de l'énonciation. Soient les représentations iconiques suivantes :

Fig. 5a

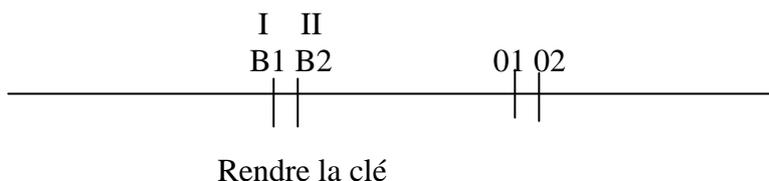
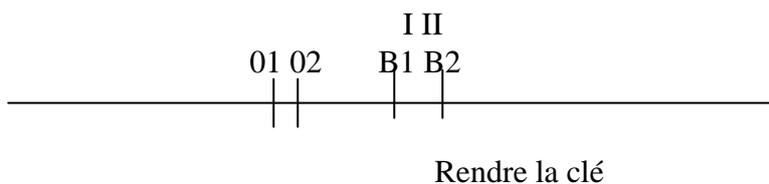


Fig. 5b



Les exemples (10) et (11) indiquent que le temps morphologique du « présent » peut non seulement désigner une période de temps antérieure et postérieure par rapport au moment de l'énonciation, mais aussi tolérer l'aspect perfectif. Dans l'exemple (10), la valeur aspectuo-temporelle est imposée par l'instruction fournie par le circonstanciel « demain », alors que dans (11), elle résulte de l'instruction codée par le procès « rendre » et la situation d'énonciation. Ici, comme l'a noté L. Gosselin, le *temps présent* marque toujours l'aspect inaccompli, sauf lorsqu'il n'indique plus – sous la pression du contexte – la relation temporelle de présent (1996 : 87).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.4.1.2. Valeur intemporelle du temps présent

En étudiant certains emplois du temps présent, nous nous sommes rendu compte que ce temps verbal peut déclencher différents types de valeurs. Il peut situer le procès par rapport à l'une des trois dimensions de la temporalité : antériorité, simultanéité et postériorité (par exemple : *Je rédige la deuxième partie de ma thèse consacrée à l'étude linguistique du temps*), comme il peut exprimer un temps qui n'est pas lié au temps de la chronologie. On dit que l'événement désigné est temporel dans le premier cas¹³⁹, et intemporel dans le second. Un procès est intemporel, pour reprendre la position défendue par J. Lyons, si la question de sa référence temporelle (déictique ou non) ne se pose tout simplement pas : la situation, ou l'état de choses, qu'il décrit est complètement hors du temps de la chronologie (*op.cit.* 301)¹⁴⁰.

Une proposition du type *Dieu existe* peut être interprétée comme intemporelle, en ce qu'elle renvoie à quelque chose qui existe en dehors de nos expériences sensibles, alors qu'une autre comme *l'homme a toujours besoin d'oxygène pour vivre* sera interprétée comme omnitemporellement vraie.

L'étiquette d'« omnitemporel » est attribuée à un temps qui fait abstraction de toute époque. Il correspond à ce que N. Beauzée appelle *présent indéfini*. Ce temps grammatical, il le décrit de la façon suivante (1767) :

Le Temps auquel on donne communément le nom de présent, est donc un Présent indéfini, un Temps qui, n'étant nullement astreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée [...]. Le présent indéfini ne se rapporte lui-même à aucune époque déterminée, ce sont les circonstances du discours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occasion ; ici, c'est à une époque antérieure ; là,

¹³⁹ Nous tenons à rappeler que la dimension temporelle d'un énoncé ne se détermine pas uniquement par les expressions formelles qu'il détient. Nous apportons plus de précisions à cette question, un peu plus tard.

¹⁴⁰ L'intemporalité est à distinguer de l'omnitemporalité, dans la mesure où, tel que le soutient le linguiste, une proposition omnitemporelle énonce quelque chose qui existe, a existé ou existera toujours. Elle ne constitue qu'une sous-classe des propositions liées par le temps. Elles sont liées par le temps, mais temporellement non restreintes.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

à une époque postérieure ; ailleurs, à toutes les époques possibles. [...] (pp. 438-439).

En étudiant le fonctionnement sémantique de la forme verbale du présent en français, nous avons observé qu'elle a un caractère polysémique. Qu'en est-il donc des tiroirs exprimant le passé et le futur ? Nous nous proposons de répondre à une telle question dans les paragraphes qui suivent ; mais avant de le faire, notons que les valeurs du présent ne sont pas uniquement liées à l'usage d'une forme verbale. Outre les formes grammaticales, le langage dispose d'autres moyens à l'aide desquels l'on peut observer l'idée de présent. Prenons l'exemple suivant :

(12) *Oui ! Me voici !*

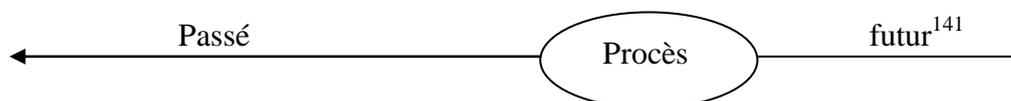
La prédication exprimée en (12) peut être interprétée comme coïncidant avec le moment de l'énonciation, malgré toutefois l'absence de forme verbale traditionnelle susceptible de prouver un tel fait. En paraphrasant le segment : *Oui ! Me voici* en *Oui, je suis là/Oui, je suis présent*, la réalité nous paraît beaucoup plus explicite. Ici, nous avons un fait qui s'étend dans le temps.

1.4.2. Les tiroirs verbaux du passé

On dit qu'un procès est au passé, lorsqu'il a lieu dans un temps qui précède le moment de l'énonciation. Le concept temporel du *passé* désigne ce qui a déjà eu lieu, sorte de chronotype réel et décadent, pour reprendre l'expression de G. Guillaume (1968 : 52). Il est cet espace temporel long qui se remplit à partir d'un futur qui se vide (cf. P. Ricœur, 1985 : 39-40). Il est l'expression flagrante de la conversion du possible en irrévocable, tel qu'on peut l'observer dans la figure suivante :

Deuxième partie : chapitre 1
Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Fig. 6



Le passé est cette période du temps située antérieurement par rapport au moment de l'énonciation (la valeur temporelle de base des temps du passé se représente selon la formule suivante : [I, II] ANT [01, 02], (cf. L. Gosselin, 1996)). On vient de voir dans la figure précédente qu'il résulte d'un mouvement qui part du *futur* en passant par le *présent*. Comment ce temps est-il donc grammaticalement exprimé en français ? Nous tenterons de répondre à cette interrogation dans les paragraphes qui suivent.

La distinction entre événements en cours de réalisation et événements coupés du moment de l'énonciation ne s'observe pas de la même façon selon les systèmes linguistiques. Certaines langues disposent d'un système grammatical qui marque de façon exacte le temps dans lequel se situe la réalité désignée au passé, alors que d'autres ont plusieurs tiroirs verbaux pour exprimer le révolu. Les tiroirs verbaux expriment des valeurs temporelles qui ne correspondent pas tout à fait à ce qui sépare les événements dénotés du point de référence, qu'il s'agisse du moment de l'énonciation ou d'un autre repère (subordonnée temporelle, adverbales, etc.). Prenons les énoncés suivants :

(13) *Hier, Il a plu.*

(14) *Hier, il pleuvait.*

(15) *Il pleuvait abondamment.*

Les énoncés (13) et (14) dénotent un événement qui se localise dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Si dans les deux cas,

¹⁴¹ Notons qu'on peut avoir une droite qui se dirige dans le sens inverse, selon que le temps est envisagé d'un point de vue du sujet. Le temps va du passé vers le futur. Il s'agit de la double dynamique du sens opposé telle qu'elle a été présentée par E. Kosshmieder, reprise et argumentée par L. Gosselin. Dans de tels cas, l'intervalle de référence correspond à l'ouverture d'une « fenêtre » sur le temps en mouvement, tandis que l'intervalle du procès correspond à la catégorisation de ce qui est montré. (2005 : 140) (cf. E. Kosshmieder, 1996).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

l'événement dénoté est localisé dans le passé, on observe une certaine différence dans la façon dont il est envisagé dans le temps. Le passé composé code l'idée que l'événement dénoté se produit à un moment ou à un autre dans l'espace temporel désigné. En (13), il se peut bien qu'il ait plu à un moment précis de la journée d'hier, car l'instruction fournie par la forme verbale du passé composé ne précise pas que la journée a été pluvieuse ; mais en (14), pour valider le discours exprimé à l'imparfait on doit nécessairement partir de l'idée que même s'il n'a pas plu de façon continue, ou même s'il y a eu des moments où la pluie s'est arrêtée, toute la journée d'hier est à prendre en considération. L'intervalle exprimé par le circonstanciel (*hier*) englobe l'intervalle de référence, alors qu'en (14), l'imparfait exprime un événement qui se déroule au cours de la journée d'hier. Un ensemble de sous-intervalles pourrait être envisagé dans la représentation iconique du procès exprimé en (13) pour illustrer le caractère intermittent de son déroulement.

Une autre réalité temporelle s'impose, en (15), par contre. L'espace de temps désigné par cet emploi de l'imparfait est compris dans un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes. Il s'agit en fait d'un événement qui peut s'étendre au-delà même des limites de l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. Le procès « pleuvoir » se déroule dans un temps qui recouvre en quelque sorte celui dénoté par la subordonnée temporelle, « *lorsque Marie revint de l'école* », même si cette subordonnée constitue le repère temporel permettant de le localiser dans le temps. Cet emploi de l'imparfait est dit « dépendant ou anaphorique », en ce qu'il a besoin, outre le moment de l'énonciation, d'un autre repère pour localiser le procès dans le temps. L'événement dénoté par le lexème verbal « pleuvait » est donc vu de l'intérieur. Il exprime un temps qui s'étend.

En français, les tiroirs verbaux couramment rangés dans le paradigme du passé se distinguent sur beaucoup de points. Certains font uniquement référence à des moments révolus, alors que d'autres indiquent que les événements révolus qu'ils localisent conservent une certaine pertinence, c'est-à-dire impliquent un état présent qui résulte d'une action antérieure (temps communément appelés parfaits). Certains tiroirs verbaux servent à exprimer l'antériorité d'un événement par rapport au moment de l'énonciation, alors que d'autres marquent l'antériorité d'une autre

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

antériorité au passé. On sait que le français dispose pour la seule valeur temporelle du passé d'un nombre important de tiroirs verbaux, comment peut-on expliquer une telle réalité ? On a vu en étudiant les exemples (14) et (15) que le temps verbal de l'imparfait désigne deux idées de temps différentes, comment peut-on expliquer un tel phénomène ? Comment les linguistes définissent-ils ce temps verbal ?

1.4.2.1. L'imparfait

De tous les temps du passé, l'imparfait nous paraît la forme verbale la plus difficile à cerner si l'on se réfère aux multiples effets de sens qu'il peut prendre en contexte. D'aucuns le conçoivent comme une expression temporelle dénotant une situation distincte du moi-ici-maintenant (J. Damourette et E. Pichon, 1911/1940), une forme délimitant un événement sans bornes de début et de fin (H. Sten, 1952), d'autres comme Weinrich le considèrent comme une marque du récit (1973). V. Lo Cascio (1986) souligne qu'il peut être, selon les cas, déictique ou anaphorique¹⁴², alors que H. Kamp (1981)¹⁴³ soutient que la situation exprimée par l'imparfait est à considérer comme un *état* dans le passé. M. Wilmet le définit comme le présent du passé, par opposition au temps présent (1976). L. Gosselin note qu'il indique la valeur temporelle de passé : [I, II] ANT [01, 02], (1996 : 199).

L'imparfait est souvent décrit selon un ensemble de critères qui contestent sa propriété temporelle de tiroir verbal du passé. Ces critères ne tiennent pas compte de toutes les possibilités qu'offre cette forme verbale. C'est ce qu'indique A. Molendjik qui, analysant les travaux de certains auteurs, notamment celle de H. Kamp & C. Rohrer (1983) sur ce temps verbal, avance ce qui suit (1985 : 93) :

Il s'avère donc que l'IMP est un temps beaucoup plus compliqué que ne le suggère la règle proposée par H. Kamp et C. Rohrer. Cette règle demande donc à être modifiée. Il nous faut probablement tout un système de règles pour rendre compte des nombreuses possibilités que nous offre l'IMP. La tâche ne sera pas facile, du moins si l'on exige d'une théorie sémantique qu'elle nous fournisse

¹⁴² La thèse de Lo Cascio est reprise et analysée dans C. Vettors (1996).

¹⁴³ Voir H. Kamp (1981).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

« automatiquement » et explicitement l'interprétation intuitivement correcte de n'importe quelle phrase figurant dans n'importe quel contexte.

Le tiroir verbal de l'imparfait code en langue deux types d'instructions : il exprime l'aspect inaccompli, ce qui explique que l'intervalle de référence est inclus dans l'intervalle du procès ; il marque le temps passé, ce qui signifie que l'intervalle de référence précède l'intervalle de l'énonciation (L. Gosselin, 1996). Cette double dimension (aspectuelle et temporelle) fait l'objet d'excellentes réflexions de la part des linguistes. Dans son ouvrage publié en 2005, après avoir présenté la spécificité du temps verbal, J. Bres aborde la question d'imparfait et avance, comme tout temps du mode indicatif, que ce tiroir verbal du passé donne une instruction temporelle et une instruction aspectuelle (*Ibid.* : 54). Selon lui, l'imparfait dénote une valeur temporelle du passé dans un contexte minimal. Cette valeur temporelle qui s'oppose à l'approche modale où l'instruction fournie par le contexte s'avère nécessaire. Pour soutenir ses propos, il se sert de l'énoncé : *Une minute de plus, le train déraillait*, pour montrer que la suppression du syntagme prépositionnel « une minute de plus » donnerait au procès (*le train déraillait*) le sens d'un événement qui a commencé dans le passé, se déroule dans le présent et se poursuit dans le futur. Une partie de ce procès serait donc dans le passé, alors que le reste est en devenir. L'imparfait délimite, comme certains emplois du tiroir du temps présent, un procès ayant une partie accomplie et une partie non accomplie (cf. G. Guillaume, 1968 : 66). Il exprime une valeur aspectuelle dite inaccomplie ou sécante, dans la mesure où le procès « dérailler » pourrait se répéter et s'étendre au-delà même des limites du présent. On dit qu'il marque la simultanéité dans le passé. Peut-on dire qu'il n'admet que la valeur aspectuelle inaccomplie ou sécante ?

Nous essaierons de répondre à cette question au moment où nous étudierons ce qui distingue l'imparfait des autres tiroirs verbaux du passé tels que le passé simple, le passé composé, le plus-que-parfait (cf. chapitre 2). Terminons, à présent, la présentation des autres temps verbaux du passé : le passé composé, le passé simple, le plus-que-parfait et le passé antérieur.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.4.2.2. Le passé composé

Selon un point de vue majoritairement suivi, le passé composé est une forme verbale qui exprime une action accomplie pouvant avoir un rapport avec le moment de l'énonciation (1- *maintenant, il a compris*). Il est souvent employé pour exprimer le résultat présent d'une action passée (2- *Hier, j'ai lavé tous mes linges*), comme pour remplacer le passé simple (3- *la Chambre des Députés a voté les crédits de guerre*)¹⁴⁴. Il ne désigne pas toujours une réalité temporelle où R évolue dans une proximité par rapport à S, au sens reichenbachien du terme. Ainsi, si en (1), il y a coïncidence entre R et S ($R = S$), en (2), R est différent de S ($R \neq S$).

Certains grammairiens considèrent le passé composé comme un temps ambigu. Une telle idée est étudiée et commentée par C. Vet qui soutient dans un énoncé comme : *Claire est partie à huit heures/hier*, que le glissement de cette forme verbale vers le sous-système non actuel de $R < S$ n'est pas encore complet, en dépit de son indépendance par rapport au point $R = S$. Il écrit (cf. M. Robert et F. Nef, 1981 : 115) :

Cette analyse montre que le PC de (17b) : Claire est partie à huit heures/hier a acquis une certaine indépendance par rapport au point $R = S$. La question se pose alors de savoir si le PC est devenu un temps qui se réfère au monde non actuel, ul (comme le PS). Pour le moment, je crois que certaines différences dans le comportement syntaxique du PC et du PS suggèrent que le glissement du PC vers le sous-ensemble non actuel du $R < S$ n'est pas encore complet.

Le passé composé, écrit L. Gosselin, se compose de deux marqueurs : le participe passé désignant le procès ([B1, B2]), et l'auxiliaire qui exprime la situation résultante de ce procès ([B'1, B'2]). Ces procès correspondent à deux intervalles de référence notés [I, II] et [I', II'] (1996 : 204). Le linguiste indique que l'auxiliaire conserve la valeur typique du présent (l'aspect inaccompli). Observons l'énoncé suivant

Nous reviendrons sur le rapport entre le passé composé et le passé simple un peu plus tard.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

(16) *J'ai croisé Luc à la gare Saint-Lazare*

Le passé composé code une instruction temporelle qui localise le procès (16) dans un temps antérieur par rapport au moment de la parole. Il est ici un temps qui se réfère au monde non actuel. Le procès est montré de façon globale, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer. Il localise l'événement dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

Il existe des cas où le passé composé exprime un temps qui entre en conflit avec la valeur temporelle imposée par un circonstanciel ou la situation d'énonciation. Qu'en est-il donc du passé simple ?

1.4.2.3. Le passé simple

Le passé simple est, comme l'imparfait et le passé composé, un temps du passé. Il exprime un événement considéré comme coupé du moment de l'énonciation : ([I, II] ANT [01, 02])¹⁴⁵. Il est perçu comme le « tiroir verbal » qui localise un procès ou un état coupé du présent et montré de façon ponctuelle dans le temps. Si à l'imparfait, le passé semble selon un certain point de vue perdre son irréversibilité, le passé simple est souvent décrit comme le temps à partir duquel cette catégorie temporelle (le passé) récupère cette valeur (nous reviendrons sur ce qui distingue ces deux tiroirs du passé dans les lignes qui suivent).

E. Benveniste (1966) définit le passé simple comme le temps par excellence du récit. Ce temps verbal impose le plus souvent un intervalle de référence qui coïncide avec celui du procès ([I, II] CO [B1, B2]). On dit qu'il fait avancer le récit, parce que les événements qu'il situe se succèdent dans le temps¹⁴⁶. Le passé simple est considéré comme un temps référentiellement autonome, parce qu'il fixe de façon plus ou moins explicite l'ancrage temporel de l'événement exprimé¹⁴⁷. Dans une phrase comme : « *Pierre prit sa veste et sortit* », les lexèmes verbaux « prit » et « sortit » expriment deux événements délimités dans le passé. L'intervalle de référence à partir duquel les événements dénotés sont montrés

Cf. L. Gosselin, (1996: 197)

¹⁴⁶ Cf. *Ibid.*

¹⁴⁷ Ce qu'on ce peut obtenir avec un procès à l'imparfait ou au PQP. Ces temps sont considérés comme anaphoriques. Nous reviendrons sur cette question à la quatrième partie du travail.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

coïncide avec l'intervalle de procès. Les faits exprimés se succèdent dans le temps et peuvent être résumés de la façon suivante :

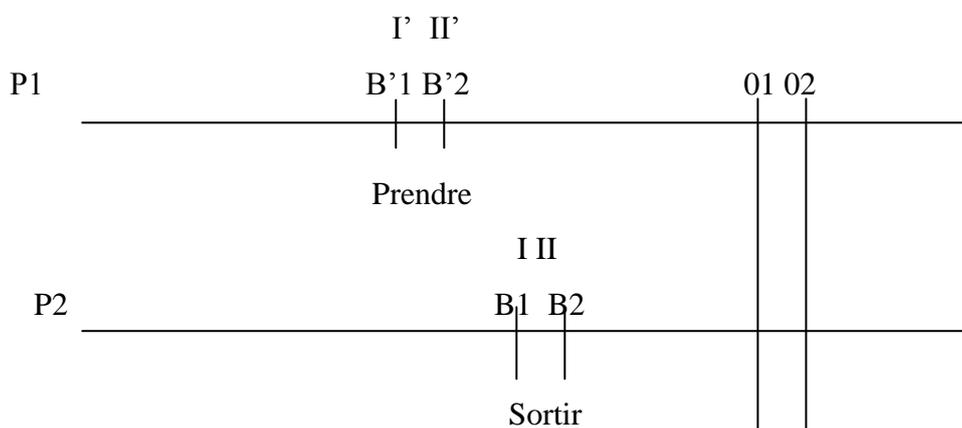
Procès 1 : [I, II] CO [B1, B2]

Procès 2 : [I, II] CO [B1, B2]

Procès 1 et 2 ANT [01, 02]¹⁴⁸.

Nous illustrons tout cela par la représentation iconique suivante :

Fig. 7



Cet exemple confirme l'idée selon laquelle certains emplois du passé simple délimitent un événement réalisé dans un laps de temps. Alors, comme les procès exprimés se réalisent de façon ponctuelle, peut-on dans un pareil cas parler de distance entre les bornes de l'intervalle du procès ([B1, B2]) ? Nous traitons cette question lorsque nous aborderons la notion de durée en français (cf. § 1.7.2.)

1.4.2.4. L'antériorité des temps du passé : le plus-que-parfait et le passé antérieur

Pour localiser un événement ou un état qualifié d'antérieur par rapport au moment de la parole, nous avons noté plus haut que le français dispose des tiroirs verbaux comme le passé composé, l'imparfait, le passé simple¹⁴⁹. Ces formes

¹⁴⁸ Cf. *Ibid.*

¹⁴⁹ Rappelons que ces tiroirs ne sont pas les seuls morphèmes grammaticaux capables d'exprimer l'antériorité.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

peuvent marquer un espace temporel antérieur par rapport au moment de l'énonciation, mais lorsqu'il s'agit de deux événements exprimés au passé, dont l'un se place avant l'autre sur l'axe de la chronologie, l'usage du plus-que-parfait ou du passé antérieur s'avère nécessaire. Pour reprendre une idée propre à la tradition reichenbachienne, le plus-que-parfait et le passé antérieur expriment tous deux l'antériorité par rapport à R (E-R-S). Soit l'exemple suivant :

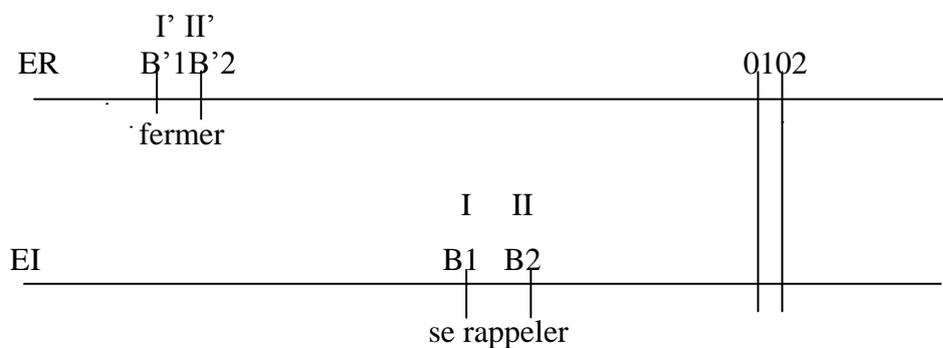
(17) *Thérèse rappela qu'elle avait fermé les yeux.*

Deux lectures peuvent être envisagées pour l'interprétation de cet énoncé :

1) une première qui consiste à interpréter le procès au plus-que-parfait comme aoristique. Soit la formule symbolique inspirée du modèle de L. Gosselin (1996) : $B'1=I' \propto B'2 = II' < B1=I \propto B2 = II < [01, 02]$

2) une deuxième lecture où le procès serait interprété comme accompli. Ce qui implique la formule symbolique : $B'1 < B'2 < I' < II' \propto B1=I \propto B2 = II < 01 < 02$. Soient les présentations iconiques suivantes :

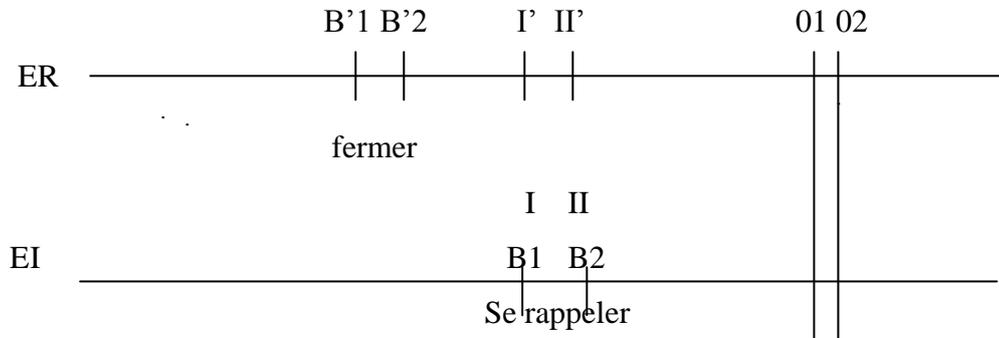
Fig. 8a



Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Fig. 8b



Le plus-que-parfait donne ici lieu à deux valeurs aspectuo-temporelles. Il fonctionne comme le passé simple et présente le procès comme aoristique en (8a). En (8b), nous l'interprétons comme ayant un effet de sens typique analogue à celui du passé composé. Le procès est montré comme accompli dans le temps.

Le plus-que-parfait est comme le passé antérieur l'équivalent antérieur de l'imparfait, du passé composé et du passé simple (cf. C. Vetters, 1996 : 164). On peut l'assimiler au passé simple lorsqu'il fait avancer le récit. Cette possibilité de faire avancer le récit dans le temps est également l'un des critères retenus par certains linguistes pour expliquer l'équivalence de ce tiroir verbal avec l'imparfait narratif. Lisons ce commentaire de C. Vetters (p. 160) :

Dans ces exemples, l'interprétation est que tous les événements se sont produits dans l'ordre dans lequel ils sont racontés. Le plus-que-parfait y fonctionne donc comme un tiroir narratif qui exprime la séquentialité et se place sur la ligne principale du texte. Ces plus-que-parfaits peuvent être remplacés par des passés simples.

Le fait que le plus-que-parfait fonctionne dans l'énoncé (17) (et dans divers autres encore) comme un tiroir qui fixe le procès dans un temps coupé du moment de l'énonciation et exprime l'aspect perfectif n'enlève pas la possibilité de le voir apparaître comme une forme qui exprime l'aspect imperfectif. D'ailleurs, comme le note L. Gosselin, dans son effet de sens typique analogue à celui de l'imparfait, le plus-que-parfait présente l'état résultant du procès sous un aspect inaccompli, à un moment du passé, et comme entretenant généralement une relation

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

de simultanéité avec d'autres procès du contexte. Comme l'auxiliaire est à l'imparfait, précise le linguiste, [I', II'] est situé dans le passé mais il n'est pas saturé par l'intervalle [01, 02]¹⁵⁰.

Le plus-que-parfait appartient à la catégorie de tiroirs que certains linguistes appellent « tiroirs absolus-relatifs »¹⁵¹. On l'appelle ainsi, parce qu'il exprime l'antériorité d'un événement par rapport à un autre événement qui est lui-même antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Le plus-que-parfait peut être, selon le contexte, interprété comme un tiroir à la fois autonome et non autonome.

Lorsque le plus-que-parfait est employé dans une phrase complexe, plusieurs situations temporelles sont possibles. L. de Saussure observe des cas où ce temps (le plus-que-parfait) suit un autre énoncé au plus-que-parfait ; et des cas où il suit un procès au passé simple (2003 : 246). Lorsque le plus-que-parfait suit un passé simple, l'auteur parle de régression temporelle (ibid. 248).

L. de Saussure note que le passé composé fait progresser le temps lorsqu'il suit un plus-que-parfait (2003 : 249). La combinaison de deux procès au plus-que-parfait peut donner lieu à un ordre positif et négatif, écrit le linguiste (2003 : 254). Pour rendre plus explicite la thèse qu'il soutient, il propose l'exemple suivant : *Jacques était rentré à Montpellier. Il avait terminé de corriger son article*¹⁵².

Les formes verbales que nous venons de traiter plus haut (le passé composé, le passé simple, l'imparfait) codent la valeur temporelle absolue de passé [I, II] ANT [01, 02]. Alors, si l'on admet que le procès exprimé au passé se place à gauche de l'intervalle de l'énonciation¹⁵³, pourquoi y a-t-il autant de tiroirs verbaux pour exprimer une telle valeur temporelle en français ? Certains tiroirs sont souvent préférés à d'autres, en ce qu'ils ne codent pas toujours la même représentation mentale. Parce que le passé simple, le passé composé, l'imparfait, le plus-que-

¹⁵⁰ L'auteur met également en exergue la dimension anaphorique du tiroir verbal (1996 : 210)

¹⁵¹ C. Vetters (1996 : 59).

¹⁵² Au lieu de paraphraser la pensée de l'auteur, nous renvoyons le lecteur à son ouvrage pour qu'il puisse rendre compte de la pertinence de l'analyse proposée (ibid. 254).

¹⁵³ Il existe toutefois des emplois de l'imparfait où la borne finale de l'intervalle du procès (B2) va au-delà de [01,02], et du passé composé où la borne gauche de l'intervalle du procès est postérieure à l'intervalle de l'énonciation (01 < B1), prenons cet exemple de N. Beuzée : *J'ai fini, dans un moment.*

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

parfait, le passé antérieur expriment le passé, le locuteur a le choix entre plusieurs possibilités. Comment la distinction entre ces tiroirs verbaux du passé s'exprime-t-elle ? Nous soulevons dans ce paragraphe deux questions. La première nous semble être trop générale, nous ne souhaitons pas la traiter pour l'instant. La seconde (celle concernant la distinction entre les tiroirs verbaux du passé) pose un problème sur lequel linguistes et grammairiens ne cessent de s'interroger. Nous essayons de l'aborder dans le chapitre 2 intitulé : « Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé ».

1.4.3. Les tiroirs verbaux de l'avenir

Le concept temporel du *futur* désigne un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Un fait est considéré comme futur, lorsqu'il est situé dans la postériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison (point d'observation), pour reprendre N. Beauzée. Il est selon P. Ricœur (1985), ce temps qui se rétrécit par rapport au passé qui s'allonge, le chronotype α qui se convertit en *chronotype* ω , (G. Guillaume, 1968).

Les tiroirs verbaux couramment regroupés dans le paradigme de futur servent principalement à marquer ce qui va arriver dans un temps postérieur par rapport au moment de la parole, à énoncer une prédiction. Certaines langues ne disposent pas de morphologie verbale pour exprimer de telles valeurs (rappelons en anglais que l'avenir est marqué par des auxiliaires *will* et *shall*, en créole haïtien par des particules antéposées à la forme verbale :

John will open this door, for you

Jan pral ouvè pòt sa, pou ou),

alors que d'autres, comme le français, l'ont (la série verbale [r] dans *uvri[r]a* : *Jean ouvrira cette porte, pour toi*).

Comme pour la catégorie du passé et du présent, la valeur temporelle du futur ne s'obtient pas uniquement par des formes verbales et des circonstanciels temporels (demain, après-demain, bientôt, plus tard...), en français. Elle est liée aux instructions fournies par le contexte de l'énoncé. Elle n'est pas intrinsèquement liée

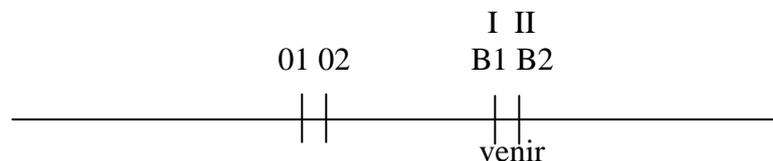
Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

à l'étiquetage formel. Ainsi, un énoncé comme : « *Que Robert vienne !* » dénote l'idée de *futur* au même titre que « *Robert viendra* », « *Robert vient* ».

On parle de l'idée de futur pour ces trois procès, parce que le lexème verbal « venir », employé à l'indicatif (*viendra* et *vient*) et au subjonctif (*vienne*), dénote un fait qui se réalise dans un moment postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Ces emplois déclenchent l'aspect aoristique. Un tel phénomène, nous pourrions le représenter de la façon suivante :

Fig. 9



Situé dans la postériorité, l'intervalle du procès [B1, B2] coïncide avec l'intervalle de référence [I, II]. Une telle interprétation n'est par contre pas admise dans la tradition guillaumienne. Elle est incompatible avec la pensée développée par l'auteur de *Temps et verbe* pour deux raisons :

1. la première est que, selon le linguiste, un événement localisé dans le futur est un événement imaginé comme réel, mais qui ne le serait pas effectivement. Un procès situé dans un temps de l'univers dont l'existence ne peut être que supposé¹⁵⁴. Selon sa thèse, le lexème verbal « viendra » détient une charge d'hypothèse qui empêche d'accepter l'événement qu'il dénote comme réel, même si cette charge est, comparativement au futur hypothétique (le conditionnel), minimale.

2. la deuxième raison qui distingue cette conception de futur de la tradition guillaumienne est que contrairement à la valeur temporelle que nous attribuons à la forme verbale « vienne », G. Guillaume écrit que le subjonctif serait un mode intemporel, dans la mesure où il ne pourrait pas marquer les époques (1968 : 71). Pour lui, l'indicatif est le seul mode qui dégage clairement la notion de passé et de futur, à la suite d'une opération effectuée à partir du présent (*Ibid.*).

Cf. R. Lowe (1997 : 90).

Deuxième partie : chapitre 1

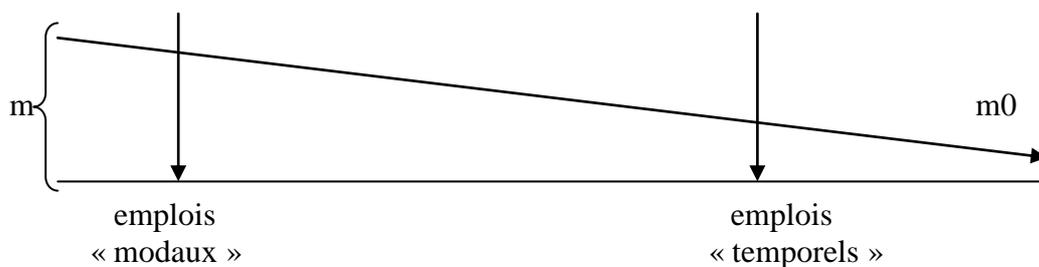
Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

G. Guillaume écrit que le futur est le temps de ce qui n'a pas encore réellement existé, un chronotype virtuel et incident (G. Guillaume 1968 : 57), mais qui a la possibilité d'exister. Il est le temps de ce qui va du monde possible au monde réel. Cette idée est reprise par R. Martin qui nous propose le commentaire suivant (1981 : 83) :

On en vient ainsi à formuler l'hypothèse que le futur, quoique lié par nature au possible, au virtuel, à l'incertitude, est sous-tendu d'un mouvement de pensée qui, prenant son départ au possible, s'achemine vers la certitude. Les saisies précoces sur ce mouvement fournissent les emplois « modaux » ; les saisies tardives, les emplois « temporels ». Le futur oriente vers la certitude ; son cinétisme va de m , ensemble des mondes possibles, à $m0$, monde de ce qui est. « La première chose à considérer dans la théorie du futur, écrit G. Guillaume, c'est qu'il s'agit de temps qui n'a pas encore existé réellement (...).

Ce mouvement allant du monde possible au monde réel, de l'incertitude à la certitude, est représenté de la façon suivante (Ibid. 84) :

Fig. 10



Les événements possibles deviennent réels au fur et à mesure que l'on se rapproche du monde réel. Tel que nous pouvons le comprendre, à l'aide de cette figure, les choses évoluent au sein d'un continuum où ce qui est modal devient temporel. L'emploi temporel élimine-t-il *ipso facto* la dimension modale de l'énoncé ? Nous répondons négativement à cette question, car, comme l'a montré L. Gosselin en 2005, le temporel n'exclut nullement le modal, et réciproquement.

Associées ou non à des circonstanciels temporels (demain, ce soir, plus tard, bientôt...), les expressions verbales « viendra, vient, vienne » expriment un

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

événement réel qui se situe dans une période de temps postérieure par rapport à l'intervalle de l'énonciation.

1.4.3.1. Le futur simple

Le futur simple code l'instruction temporelle de base de l'avenir. On peut à la suite de L. Gosselin le représenter par la formule symbolique suivante : [I, II] POST [01,02]. Selon le principe de dépendance contextuelle auquel ce temps est soumis, l'intervalle de référence coïncide avec l'intervalle de procès. Ce qui donne au procès un aspect aoristique comme on peut l'observer au passé simple. Soit l'exemple suivant :

(18) *Paul reviendra demain*

Cet énoncé peut être décrit selon la formule suivante :

$01 \propto 02 < B1 = I = ct1 \propto B2 = II = ct2$

Le futur simple confère une visée globale d'aspect aoristique au procès *revenir*. Comme nous l'avons observé en traitant d'autres temps verbaux, il existe des cas où ce temps verbal impose des effets de sens qui diffèrent de ses effets de sens typiques. Il peut tolérer l'aspect inaccompli au procès au lieu de l'aspect aoristique. L. Gosselin note que les effets de sens non typiques que ce temps verbal impose sont rigoureusement les mêmes que ceux du passé simple. Ce sont par exemple les cas où le futur simple s'accompagne d'un circonstanciel de durée ou introduit un complément impliquant un aspect incompatible avec la ponctualité (du type : *Il boira trois bières*)¹⁵⁵. Le futur simple peut paraître itératif lorsqu'il s'associe à un circonstanciel d'itération ou un complément de durée qui dilate le procès exprimé. Observons les exemples suivants : a) *Josué fera chauffeur de taxi toute sa vie*, b) *Pendant dix ans, il évoluera comme l'organiste principal de mon église*.

Cf. L. Gosselin (1996 : 203-204).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.4.3.2. Le futur antérieur

Le futur antérieur code l'antériorité d'un événement par rapport à un autre dans l'avenir. Comme temps composé, c'est-à-dire, formé d'un auxiliaire (être ou avoir) et d'un participe passé, il donne lieu à deux intervalles de référence : l'un correspond à l'auxiliaire au futur [I', II'] et l'autre au participe passé [I, II]. Le futur antérieur suit une formule symbolique qui diffère de celle imposée par le futur simple. Pour rendre compte des deux valeurs temporelles qu'il code, L. Gosselin propose les formules suivantes :

Participe passé : [I, II] ANT [I', II'] Antériorité

[I, II] CO [B1, B2] Aspect aoristique

Auxiliaire au futur : [I', II'] POST [01, 02] valeur temporelle du futur¹⁵⁶.

Le futur antérieur présente le procès sous un aspect aoristique. Il conserve par-là la valeur aspectuelle de base que lui confèrent ses deux composantes : *le participe passé* et *l'auxiliaire au futur*. Le futur antérieur rappelle les principes sur lesquels se fonde le passé antérieur : un temps formé de deux composantes dont les effets de sens typiques constituent son sens fondamental. La combinaison de ce tiroir verbal avec certains marqueurs aspectuo-temporels fait l'objet d'un conflit dont la résolution impose les mêmes conditions que celles pour le passé antérieur. Nous renvoyons à L. Gosselin pour de plus amples explications concernant les multiples effets de sens que ce tiroir verbal peut imposer en discours (1996 : 213-215).

Les tiroirs verbaux du *futur* situent l'événement dans un avenir certain, mais qu'est-ce qui les distingue du conditionnel ? Avant de répondre à cette question, énonçons certaines caractéristiques propres à cette catégorie grammaticale (le conditionnel).

Cf. (1996 : 213).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.4.4. Le conditionnel

R. Martin indique qu'il y a un conditionnel dit *conditionnel U* qui se définit comme l'ensemble des propositions que le locuteur tient pour vraies ou possibles au moment où il parle, et un autre conditionnel dit *conditionnel m* qui n'est que le corrélatif de *si*, marqueur hypothétique¹⁵⁷. Comme l'équivalent du « futur dans le passé », le conditionnel U serait plus proche du *futur* (*Il m'a dit qu'il serait à l'heure*), alors que le second est un emploi où se produit le clivage du potentiel et de l'irréel (*Ibid* : 92)¹⁵⁸. L'idée avancée ici permet d'envisager le conditionnel sous l'angle d'une forme polysémique.

Il existe des emplois de conditionnel où l'univers décrit par l'énoncé est différent de celui du locuteur, où le locuteur n'assume pas la prise en compte de son discours. Ces conditionnels existent surtout dans des discours journalistiques où des informations du type : *le député Villefranche aurait menacé de partir ...*, *Les champions du monde de football auraient déclaré que ...*, *Selon les riverains, le village serait frappé de violentes intempéries* se révèlent incertaines. R. Martin pense qu'il est impossible de traiter ces emplois de conditionnel comme un « conditionnel-temps » (*Ibid* : 87). Sa position semble être partagée par d'autres linguistes, dont P. Caudal et C. Vettters (2005).

1.4.4.1. Les valeurs du conditionnel : positions de R. Martin, de L. Gosselin, de P. Caudal et C. Vettters

P. Caudal et C. Vettters distinguent, eux aussi, trois emplois du conditionnel : *temporel*, *hypothétique/modal* et *médiatif*¹⁵⁹. L'emploi temporel du conditionnel est, pour eux, non hypothétique. Il s'agit en fait d'un cas où le conditionnel marque un futur relatif à une situation passée (*Il m'a dit qu'il*

¹⁵⁷ Cf. R. Martin *et al.* (1981 : 85-88)

¹⁵⁸ Dans « il m'a dit qu'il serait à l'heure », le conditionnel « serait » est obtenu à partir de la règle de concordance des temps qui exige l'emploi du conditionnel présent à la subordonnée lorsque la principale est au passé composé ou à l'imparfait. Nous reviendrons sur l'expression « concordance des temps » un peu plus tard.

¹⁵⁹ Cf. (2005 : 109-124)

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

rentrerait à midi). Le conditionnel « rentrerait » réunit à la fois la valeur temporelle de l'imparfait et celle du futur.

Le conditionnel hypothétique, quant à lui, se présente selon la formule « Si P, Q ». Contrairement au conditionnel temporel, la valeur sémantique de la consécution est purement modale. P. Caudal et C. Veters indiquent que le conditionnel médiatif est un emploi que l'on rencontre dans le discours journalistique où une parole est rapportée sans aucune prise en charge (pp. 117-120).

À propos de la valeur du temps, P. Caudal et C. Veters indiquent que le conditionnel associe deux composantes dont l'une marque le non-actualisé (l'imparfait), alors que, l'autre renvoie à la « consécution¹⁶⁰ » (p. 109). Ils soulignent que le conditionnel temporel est le fruit de l'union de la sémantique du futur et de l'imparfait. Cet emploi du conditionnel a une dimension aspectuelle qu'ils qualifient de neutre/interne (p. 116).

P. Caudal et C. Veters indiquent, comme R. Martin, que l'emploi hypothétique du conditionnel est purement modal. La dimension modale enlève-t-elle la valeur temporelle de cette forme verbale ? Comment peut-on comprendre un tel argument par rapport à l'idée soutenue par L. Gosselin, selon laquelle tout énoncé est plus ou moins situé dans le temps ? L. Gosselin note en 2005 que la temporalité et la modalité sont intrinsèquement liées au procès¹⁶¹.

Revenons à la question posée *supra*, à savoir énoncer ce qui marque la différence entre le conditionnel et le futur simple. Énumérons ceci :

1. si l'on aborde cette question d'un point de vue guillaumien, on peut dire qu'il y a une nette différence entre le conditionnel et le futur, en ce que la première forme (le conditionnel) implique un niveau d'hypothèse maximal, désigné par (H), alors que la seconde (le futur simple) dispose d'une hypothèse minimale, désigné par (h). G. Guillaume parle de futur minimum et de futur maximum. Le futur

¹⁶⁰ P. Caudal et C. Veters entendent par marqueur de consécution, le fait qu'un emploi du conditionnel associe le temporel et le modal. Ils soulignent que cette dimension est propre au futur et au conditionnel temporel.

¹⁶¹ Le linguiste reprend de façon approfondie les problématiques concernant l'interaction entre la temporalité et la modalité dans son ouvrage de 2009.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

minimum (h) est selon lui *catégorique*, parce qu'il s'appuie sur le présent ; alors que le futur maximum noté (H) considéré comme hypothétique se rapporte au passé, en l'occurrence à l'imparfait, expression formée d'une parcelle d'accompli (w) et d'une parcelle d'inaccompli (α). Les arguments du linguiste se résument en ces termes : 1- *La catégorie du Futur = futur + h minimum*, 2- *La catégorie du Conditionnel = futur + H maximum* (*Temps et verbes*, p. 56) ;

2. en étudiant le futur et le conditionnel à la lumière de la théorie de R. Martin et de celle proposée par P. Caudal et C. Vetters (références citées *supra*), d'autres lectures peuvent être envisagées. Si l'on suit ce que nous venons d'exposer à partir de P. Caudal et C. Vetters, on pourrait dire que le conditionnel se confond avec le futur, lorsqu'il associe la temporalité et la modalité (on a vu que cette thèse était aussi celle de R. Martin). Selon ces auteurs, le futur et le conditionnel se distinguent dans les emplois hypothétiques et journalistiques où ce qui est exprimé n'a le plus souvent aucune valeur temporelle et réelle. Ce qui signifie qu'il ne peut jamais se réaliser dans le temps.

G. Guillaume considère le futur maximum (H) comme conditionnel hypothétique, à savoir une catégorie grammaticale qui serait dépourvue de valeur aspectuo-temporelle. Sa conception du conditionnel diffère de l'explication que les linguistes d'aujourd'hui, notamment R. Martin, P. Caudal et C. Vetters ont proposée. À l'idée selon laquelle cette catégorie grammaticale (le conditionnel dit futur H maximum, selon la tradition guillaumienne) s'oppose au futur catégorique, ces linguistes ajoutent que le conditionnel peut être temporel, hypothétique/modal et médiatif.

L'idée selon laquelle certains des emplois du conditionnel ne permettent pas de situer le procès dans l'une des trois époques du temps : passée, présente ou future, alors que d'autres en sont capables, c'est-à-dire, permettent de marquer le lien entre l'imparfait et le futur, fait également l'objet d'autres travaux. La plupart des auteurs traitant cette catégorie grammaticale en français s'intéressent à ce qu'elle implique comme « valeur en langue » et « ses nombreux effets de sens en contexte ». Le conditionnel est traité comme un temps de l'indicatif (conditionnel-temps), par sa morphologie et sa valeur empruntées à la fois à l'imparfait et au

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

futur¹⁶². Nous avons noté plus haut qu'il se forme dans la structure du verbe par l'intermédiaire des morphèmes ([j=i] et [r]) (cf. § 1.1.), marques respectives de l'imparfait et du futur simple.

La description du conditionnel comme marqueur de la temporalité et de la modalité a également été abordée par L. Gosselin (1996, 1999a, 2005). L'auteur met, en 1996, l'accent sur la valeur en langue et certains effets de sens du conditionnel en discours. Il dit laisser délibérément de côté les valeurs modales. Il montre que cette forme verbale prend, à l'instar du futur, en contexte typique un effet de sens aoristique. Chez lui, le conditionnel passé que certains auteurs appellent *conditionnel composé* (cf. P.-P. Haillet 2007) prend un traitement comparable à celui du futur antérieur (1996 : 214-215). L. Gosselin n'aborde pas les valeurs modales du conditionnel dans cet ouvrage, mais il les traite ailleurs (nous renvoyons à l'article de 1999a et à l'ouvrage de 2005). Dans ces textes, l'idée qu'il défend semble se résumer de la façon suivante : le conditionnel garde sa valeur aspectuo-temporelle de base, les effets de sens liés à l'irréel et au potentiel résultent de l'interaction de ces valeurs avec celles des autres marqueurs constitutifs de l'énoncé.

1.4.4.2. Le conditionnel atemporel ou neutre : solution de sauvetage ?

On voit, à la suite de ce que les auteurs cités plus haut proposent, que les effets de sens du conditionnel se regroupent autour de deux domaines d'emplois typiques : des emplois temporels et des emplois modaux. Peut-on arrêter ici le débat ? L'hypothèse selon laquelle le conditionnel se définit comme une forme verbale englobant la temporalité et la modalité est-elle aujourd'hui la seule soutenable ?

On pose souvent comme hypothèse que certains emplois du conditionnel ne situent pas le procès dans l'une des trois époques de la temporalité, mais servent de préférence à atténuer, à modaliser, à minimiser, en un mot, à exprimer une position énonciative. On parle de sens d'atténuation pour qualifier un emploi du

Cf. P.-P. Haillet (1992), L. Abouda (1997).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

type : *Je voudrais vous demander s'il est possible de passer demain*, de sens contrefactuel pour l'exemple : *Sans ces simulacres subsistants, leurs galanteries auraient été bien insipides et bien froides*¹⁶³, d'effet de sens journalistique pour un énoncé comme *Des bombes américaines auraient fait 200 morts*¹⁶⁴, etc. Ces exemples décrivent certains effets de sens liés à l'emploi du conditionnel. Dans une contribution élaborée récemment, A. Lauze s'interroge sur l'hypothèse qui conçoit le conditionnel comme le futur du passé (2007). Elle qualifie de problématique cette définition, en ce qu'elle ne permet pas d'expliquer les emplois où le morphème *rait* renvoie à une action qui aurait pu se réaliser, mais qui ne se réalisera jamais. Étant donné que le conditionnel correspond à ce qui est temporel et modal, A. Lauze estime qu'il serait plus intéressant de le définir comme une « forme atemporelle ou neutre », au lieu d'utiliser une expression qui ne tiendrait pas forcément compte de l'une de ses deux dimensions. Elle prend en compte la valeur modalo-temporelle que certains auteurs assignent à l'imparfait (elle rappelle surtout la thèse défendue par C. Veters en 2001), l'une des composantes du conditionnel, et indique que si ce temps verbal (l'imparfait) n'est pas fondamentalement temporel, le conditionnel ne peut l'être non plus (pp. 97-98).

A. Lauze poursuit son analyse autour de la valeur en discours du futur simple, l'autre composante morphologique du conditionnel. Elle se montre cette fois-ci moins tranchante qu'avant, mais au final, la position n'a pas changé. Elle conclut que le conditionnel ne saurait être temporel, dans la mesure où il ne peut pas à lui seul situer le procès dans le temps. Le conditionnel est atemporel, en ce que ses deux morphèmes de base [r] et [j=i] neutraliseraient sa valeur en langue (p. 98-99).

Une sorte de remise en question de la définition majoritairement admise et suivie du conditionnel s'illustre ici. On reconsidère la définition de cette catégorie grammaticale à la lumière de sa valeur en langue et les multiples effets de sens qu'elle peut déclencher en discours. A. Lauze nous semble proposer une solution de sauvetage, lorsqu'elle écrit que « considérer le conditionnel comme étant

¹⁶³ Exemple emprunté à A. Lauze (2008 : 95).

¹⁶⁴ *Libération* paru le 19/10/2001.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

temporellement neutre permet de rendre compte de tous les emplois qualifiés comme étant problématiques, à savoir les effets de sens atténuation, politesse, journalistique, préludique et contrefactuel sans avoir recours à la dimension pragmatique, polyphonique ou au dialogisme énonciatif » (p.104).

L'auteur propose ici une approche monosémique qui tient compte d'un nombre important d'emplois de conditionnel. Elle propose de définir le conditionnel comme une forme temporellement neutre, parce qu'il se fonde sur le morphème [j=i] de l'imparfait. Nous suivons cette démarche, dans la mesure où elle s'intéresse à certains emplois qualifiés de problématique, toutefois, nous nous en éloignons lorsque le conditionnel est interprété comme fondamentalement non temporel, en raison de sa dimension modale. Pour notre part, la valeur modale d'une forme verbale ne peut en aucune façon lui enlever sa dimension temporelle, car comme l'a écrit L. Gosselin, la temporalité et la modalité sont deux entités intrinsèquement liées au procès (2005).

Nous concluons cette section en disant que la catégorie du conditionnel exprimée par les morphèmes ([r] et [j=i]) peut en plus de sa valeur en langue, donner lieu à plusieurs effets de sens selon qu'elle s'exprime dans tel ou tel environnement contextuel.

1.5. Les circonstanciels aspectuo-temporels

Le français dispose, outre des temps verbaux, d'autres indices grammaticaux pour marquer le temps et l'aspect. Ces indices jouent un rôle important dans la localisation de l'événement dans le temps. On relève des morphèmes communément appelés circonstanciels que les chercheurs répartissent en circonstanciels de temps et adverbies d'aspect. Notre tâche consiste à présenter dans cette section ces deux types de marqueurs et les critères selon lesquels ils diffèrent dans le discours.

1.5.1. Les circonstanciels temporels

On relève un ensemble de morphèmes grammaticaux qui s'associent au reste de la phrase pour marquer la relation temporelle entre ce qui est exprimé et le

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

moment de l'énonciation (localisation absolue), ou la relation temporelle entre deux événements (localisation relative). Les circonstanciels temporels servent à préciser la place qu'occupe un événement dans le temps. Ils désignent selon L. Gosselin un intervalle circonstanciel ([ct1, ct2]) qui se situe de façon plus ou moins précise et plus ou moins déterminée par rapport au calendrier (1996 : 234). Les circonstanciels temporels apparaissent sous forme d'adverbes, de locutions adverbiales et de groupes prépositionnels.

A. Borillo distingue, à la suite de Nøjgaard (cité dans A. Borillo, 2005 : 8), les circonstanciels temporels marquant la relation temporelle sans évaluation de distance, *circonstanciels dits adverbes temporels transphrastiques relationnels purs*, des *circonstanciels relationnels d'intervalle* précisant l'intervalle qui sépare les éventualités. Si les premiers créent une suite chronologique en fonction des relations d'antériorité, de simultanéité ou de successivité qu'ils établissent, les seconds servent à ajouter une idée de mesure. On relève parmi les *relationnels purs*, les morphèmes suivants : *auparavant, antérieurement, au préalable, entre-temps, dans le même temps, au même moment, après, puis, ensuite, par la suite, là-dessus*, etc. Pour les relationnels d'intervalle, on peut naturellement citer des expressions telles que : *trois jours après, depuis trois jours, quelques semaines plus tard*, etc.

(19) *Mon père est parti à deux heures du matin.*

L'expression temporelle *à deux heures du matin* sert à préciser la localisation du départ du père du sujet-énonciateur dans le temps. Ce départ a non seulement lieu dans un temps antérieur par rapport au moment de la parole, mais aussi est plus ou moins déterminé dans le temps. *À deux heures du matin* détermine les conditions de vérité de ce qui est exprimé. Cette expression aide à mieux fixer le point d'ancrage du procès dans le temps.

On a parlé plus haut de l'existence d'adverbes d'aspect en français, mais pourquoi sont-ils appelés ainsi ? Par quoi se caractérisent-ils ?

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.5.2. Les adverbes d'aspect

En français, des adverbes et locutions adverbiales comme *parfois*, *quelquefois*, *souvent*, *toujours*, *de temps en temps*, *plusieurs fois*... sont appelés « adverbes d'aspect » en raison de leur capacité à modifier les occurrences du procès par la valeur qu'ils expriment. Ils peuvent agir sur ce que G. Guillaume appelle *temps inhérent* à la structure du procès¹⁶⁵. Soit l'exemple suivant :

(20) *Il revient de temps en temps, malgré l'interdiction de son père.*

Associé à la locution *de temps en temps*, le lexème verbal *revient* désigne, malgré sa nature de procès ponctuel, un événement qui s'étend dans le temps. *De temps en temps* modifie la propriété aspectuelle de base de ce procès, en lui conférant une valeur aspectuelle itérative. La reprise de l'action de venir dans le temps correspond à un ensemble de sous-intervalles.

F. Vlach propose une étude que nous ne pouvons pas nous empêcher de convoquer ici¹⁶⁶. L'auteur distingue trois types d'adverbiaux temporels : les ponctuels, les inclusifs et les duratifs qui, à ses yeux, correspondent aux types de procès élaborés par Vendler (1981 : 65-79). F. Vlach indique qu'une phrase peut être vraie « à un intervalle », « pour un intervalle » et « dans un intervalle »¹⁶⁷. Selon la thèse défendue, un procès combiné avec un adverbial ponctuel est vrai à un point fixe (*Mon avion a décollé à deux heures du matin*), celui qui se combine avec un adverbial inclusif est vrai du début à la fin, en se présentant sous formes de sous intervalles ; alors que le procès qui se combine avec un adverbial duratif exprimant un temps étendu du type : « tous les jours, deux fois par jours » est vrai de façon continue.

¹⁶⁵ L. Gosselin note que les adverbes d'aspect se laissent diviser en adverbes itératifs, qui se répartissent à leur tour en adverbes de fréquence, et adverbes présuppositionnels (1996 : 235).

¹⁶⁶ F. Vlach fonde sa démarche sur une thèse de M. Bennett et B. Partee où ces derniers vont à l'encontre d'une idée soutenue par R. Montague (1974), idée selon laquelle l'évaluation temporelle des phrases est liée à des instants. Pour M. Bennett et B. Partee, les phrases doivent être évaluées non relativement à des instants, mais à des intervalles de taille arbitraire, incluant des instants, plutôt qu'uniquement des instants (1981 : 66).

¹⁶⁷ Ces expressions font partie du répertoire théorique de l'auteur.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Comme l'auteur l'a montré pour l'anglais, en français, à chaque trait aspectuel (\pm statif, \pm téléique ou \pm ponctuel) correspond un type d'adverbes qui est appelé à influencer le sens générique du lexème verbal. Les adverbes peuvent, comme les temps verbaux, marquer la ponctualité (à midi), l'extension, l'itération (souvent, parfois, rarement...).

L'idée développée dans l'article de F. Vlach semble être partagée par F. Nef. Dans une contribution publiée également en 1981, ce dernier indique qu'il y a cinq groupes d'adverbes de temps : 1) des adverbes spécificateurs de la référence temporelle qui sont au sens de F. Vlach *vrais à, pour et dans un intervalle* ; 2) des adverbes de fréquence du type *quotidiennement, tous les soirs...* 3) des adverbes de quantification temporelle *rarement, fréquemment* ; 4) des adverbes déictiques et anaphoriques temporels ; 5) des adverbes générateurs d'implicatures sur le passé ou le futur¹⁶⁸.

(21) *La voiture de mon père s'arrêta en deux minutes.*

L'expression linguistique « en deux minutes » modifie la valeur aspectuelle du procès *s'arrêter*. Au lieu d'une action ponctuelle qui se réalise en un point fixe, « en deux minutes » indique que l'arrêt se fait de façon progressive. L'intervalle temporel exprimé est borné intrinsèquement, mais sous l'effet de l'instruction imposée par l'expression temporelle *en deux minutes*, B1 est disjoint à B2.

1.5.3. Analyse comparée de deux types de circonstanciel

Deux types de morphèmes circonstanciels peuvent s'ajouter aux autres marqueurs pour exprimer le temps en français. Le premier sert, retenons-le, à localiser l'événement désigné par rapport au moment de l'énonciation. Quant au second, les adverbes d'aspect, on sait généralement qu'il ne localise pas le procès, mais modifie les relations entre les intervalles construits à partir d'autres marqueurs (cf. L. Gosselin, 1996 : 234). Il fournit des précisions sur la façon dont le procès est envisagé dans le temps. Comparons les exemples suivants :

Cf. (1981 : 104).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

(22a) *Pierre est passé ce matin.*

(22b) *Pierre est passé à plusieurs reprises ce matin.*

Située dans le passé, l'action de Pierre est montrée comme proche du moment de l'énonciation en (22a). En (22b), elle est non seulement montrée comme située dans un temps proche du moment de la parole, mais prise dans une série itérative. Le procès *passer* est limité à une seule occurrence en (22a), mais se répète plusieurs fois en (22b). Il est intrinsèquement borné dans les deux cas. L'intervalle de procès exprimé en (22a) est unique, mais se présente sous forme de sous-intervalles en (22b). La différence entre ces deux procès s'explique par l'emploi de l'expression aspectuelle à *plusieurs reprises* qui modifie l'intervalle exprimé.

Alors que les adverbes d'aspect servent à modifier l'intervalle temporel exprimé, les circonstanciels temporels permettent, à l'instar des tiroirs verbaux, de situer l'événement dans l'une des trois époques du temps (passée, présente ou future).

Ajoutons un tableau à ces données pour résumer :

Tableau 4

Circonstanciels temporels	Adverbes d'aspect
Trois jours après, depuis quelques jours, auparavant, antérieurement, après, ensuite, par la suite, puis, il y a beau temps, déjà, demain, le lendemain, hier, avant-hier, la veille, maintenant, aujourd'hui, alors, autrefois, jadis, etc.	Toujours, parfois, très souvent, jamais, quelquefois, plusieurs fois, de temps en temps... certains adverbes en <i>ment</i> (généralement, rarement, quotidiennement, habituellement, doucement, lentement, exceptionnellement...), de tout temps, à plusieurs reprises, etc.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.6. L'expression du temps et de l'aspect en dehors du syntagme

verbal¹⁶⁹

Nous avons, dès l'introduction de cette partie, essayé d'étudier la façon dont l'expérience du temps dans le langage se structure en français. Nous avons mis l'accent sur l'expression du temps dans les formes verbales conjuguées et les circonstanciels temporels. Même si certaines questions relatives à la façon dont le temps et l'aspect s'expriment dans le syntagme verbal ne sont pas abordées, il nous semble, pour l'heure, important de rendre compte des faits qui ne relèvent pas de la conjugaison verbale proprement dite, mais qui pourtant expriment le temps en français.

Nous avançons l'hypothèse que l'expérience du temps dans le langage se détermine en français par des éléments linguistiques conjugués (morphèmes verbaux), aussi bien que par des **éléments non conjugués**. Nous regroupons dans le paradigme des items dits éléments linguistiques non conjugués tout ce qui, à l'instar des circonstanciels temporels, a trait à la forme infinitive et participiale du verbe, au nom (propre et commun), à l'adjectif et à d'autres substantifs¹⁷⁰. Comme ces éléments sont le plus souvent observés dans la structure du syntagme nominal, nous envisageons de les traiter, en tenant compte de cette catégorie grammaticale.

1.6.1. Le syntagme nominal : un lieu d'expression du temps et de l'aspect

Le syntagme verbal comprend un nombre important de marqueurs de temps. L'idée selon laquelle il est le lieu exclusif où l'on peut repérer l'expérience du temps dans le langage relève d'une conception classique qui oppose *le nom* (le sujet) au *verbe*. Le nom diffère du verbe en ce qu'il serait incapable d'exprimer le temps, alors que le verbe implique une référence temporelle.

Le verbe est un constituant syntaxique au moyen duquel l'on attribue une propriété sémantique à un référent (par ex. *Le nouveau Boeing a traversé*

¹⁶⁹ Certains éléments que nous allons présenter dans cette section sont développés dans une thèse soutenue en 2004 par C. Amourette.
Ibid. 2004

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

l'Atlantique en 6 heures et 35 minutes. Josué répare la voiture de son père). Nous avons appris avec Aristote qu'il intègre à sa propre signification celle du temps. Une telle pensée est linguistiquement attestée, mais il est important de rappeler que l'expression du temps et de l'aspect ne nécessite pas uniquement la présence d'un verbe dans la structure de la phrase. Le verbe n'est pas l'unique support grammatical à partir duquel la prédication peut avoir lieu (cf. C. Touratier, 1996 : 346). Il n'est pas non plus l'unique entité linguistique à partir de laquelle l'on peut observer l'expression du temps.

C. Amourette écrit que la temporalité est essentiellement inscrite dans les relations prédicatives d'un énoncé (2004 : 84), comment peut-on comprendre une telle pensée ? Si la temporalité ne peut être conçue et pensée en dehors de la prédication, l'inverse nous semble être tout aussi vrai. Le terme d'« énoncé » employé par l'auteur semble renvoyer à tout type de productions verbales, qu'elles soient pourvues ou dépourvues de verbe. Peut-on parler de prédication là où il y a uniquement présence explicite de verbe ?

La prédication n'implique pas nécessairement l'existence d'un verbe présent dans la structure syntaxique de la phrase. Ce qui signifie que la forme verbale conjuguée est loin d'être l'unique élément linguistique à partir duquel l'on peut observer l'expression du temps en français¹⁷¹. L'acte de prédication articulé autour de deux ou plusieurs termes dans une structure syntaxique peut exprimer un événement ou un état situé dans le temps et dans l'espace, même s'il n'y a pas de verbe. L'absence de verbe conjugué ou de lexème verbal tout court ne peut nullement contrarier l'expression du temps. L'expression de la temporalité ne dépend pas uniquement du verbe, car comme l'a écrit P.-P. Haillet, la production d'énoncés demande du temps (2007 : 65)¹⁷². Soient les énoncés suivants pour illustrer de telles idées :

(23) *La réussite de Paul*

(24) *La maison neuve*

¹⁷¹ Cf. C. Touratier (2000 : 41).

¹⁷² À notre sens, le terme d'énoncé renvoie ici à tout type de productions verbales pourvues ou dépourvues de verbe.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

En (23), le SN déverbal désigne *la réussite* de Paul, alors qu'en (24), le terme *maison* communément appelé *nom commun* selon une dénomination propre à la grammaire traditionnelle est déterminé par l'adjectif qualificatif *neuve*, jouant le rôle d'épithète. L'adjectif qualificatif *neuve* s'associe au nom *maison* et forme une prédication nominale¹⁷³.

Contrairement à l'exemple (24) où l'objet désigné par le lexème nominal *maison* est déterminé par l'épithète *neuve*, en (23), tout se passe autour du SN déverbal *la réussite*. Le SN déverbal *la réussite* traduit quelque chose qui s'est produit à un moment de la vie de Paul. Il implique une idée de temps. Il renvoie à un événement que l'on peut interpréter comme résultant dans un temps proche du moment de l'énonciation.

On ne peut pas par contre interpréter l'énoncé (24) de la même façon que l'exemple (23). Dans la phrase nominale *la maison neuve*, la temporalité est marquée par le déterminatif *neuve*. *Neuve* déclenche des instructions qui restreignent l'extension sémantique de l'objet déterminé¹⁷⁴. L'idée de nouveauté mise en scène ici implique que l'objet en question a un début qui est proche du moment de l'énonciation. L'état décrit renvoie à ce qui est plus ou moins actuel. Dire que *la maison est neuve* sous-entend qu'elle a été construite tout récemment. Une certaine contemporanéité entre cet état de l'objet désigné et le moment de l'énonciation est ainsi observée.

L'espace temporel marqué par l'adjectif *neuve* correspond à un intervalle de temps plus ou moins court et bref. L'état de chose exprimé est borné par le passé qui marque son début (puisque, *neuf (ve)* signifie ce qui vient d'être fait) et le futur qui marquera sa fin (puisque cette maison que l'on considère comme *neuve* aujourd'hui, ne sera pas forcément perçue comme telle un peu plus tard).

L'exemple (24) met en scène une propriété aspectuo-temporelle qui pourrait être interprétée différemment si l'on remplace l'adjectif *neuve* par un autre du type *jolie* ou *grande*. On a vu que le déterminatif, *neuve*, exprime un état qui se

¹⁷³ Les adjectifs qualificatifs restreignent la valeur sémantique des mots qu'ils déterminent. Ils donnent au substantif une valeur sémantique particulière en l'actualisant.

¹⁷⁴ Sur cette question, cf. M. Riegel (1985), M. Riegel J.-C. Pellat et R. Rioul (1994 : 182).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

localise dans un espace de temps plus ou moins borné à gauche. Toutefois, en adjoignant l'épithète *jolie* ou *grande* à ce même SN (la maison), une autre lecture pourrait s'imposer. Contrairement à *neuve* qui détermine un espace de temps que l'on pourrait interpréter comme plus ou moins ponctuel, les adjectifs *jolie* et *grande* font partie d'un ensemble de déterminatifs qui impliquent un intervalle temporel beaucoup plus étendu. Dans un exemple comme « la grande maison » que l'on pourrait paraphraser en « la maison est grande », la temporalité est exprimée par la prédication nominale unissant le nominal *maison*, la tête du syntagme, à son épithète *grande*¹⁷⁵. Le terme *grande* spécifie la valeur sémantique de la *maison* et détermine une propriété aspectuelle statique, en ce qu'il exprime un état qui n'est pas uniquement vrai à des instants, mais qui peut exister de manière continue. L'adjectif qualificatif *grande* confère à l'objet *maison* une valeur sémantique qui s'étend dans le temps. Ainsi, comme l'a écrit S. Baudet à propos de ce genre de phénomène, cette prédication nominale définit un procès situé dans un intervalle temporel dont la longueur est déterminée par notre connaissance du monde (1990 : 50).

Les exemples (23) et (24) nous montrent, en français, que l'idée de temps peut être exprimée au niveau du syntagme nominal (SN) aussi bien qu'elle peut l'être au niveau du syntagme verbal (SV). On admet que le SN désigne un objet situé plus ou moins dans un intervalle temporel, dans la mesure où il exprime, comme le SV, une propriété sémantique. Le SN est en quelque sorte un lieu d'expression temporelle. Il constitue par là un phénomène sur lequel certains linguistes développent d'intéressantes idées.

Les auteurs intéressés à l'étude de la temporalité nominale développent des points de vue allant à l'encontre de la conception traditionnelle selon laquelle la temporalité serait une catégorie liée uniquement au lexème verbal et aux circonstanciels dits temporels. Ils vont à l'encontre de l'idée opposant le nom au verbe, et estiment que ces deux catégories grammaticales peuvent être un marqueur

¹⁷⁵ Pour ce qui concerne les fonctions de l'adjectif qualificatif et les nuances qu'il impose dans l'expression du temps et de l'aspect, voir des auteurs comme M. Riegel (1985), G. Galichet (1964), M. Van Peteghen (1991), C. Amourette (2004), etc.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

du temps. Distinguer le *verbe* du *nom* en ce que le premier serait lié au temps et le second à l'objet a surtout interpellé un linguiste comme E. Benveniste. Dans son ouvrage de 1966, le linguiste a écrit ce qui suit (p. 152) :

Sur la différence entre verbe et nom, souvent débattue, par les définitions proposées se ramènent généralement à l'une des deux suivantes : le verbe indique un procès et le nom, un objet ; ou encore le verbe implique le temps, le nom ne l'implique pas. Nous ne sommes pas les premiers à insister sur ce que ces définitions ont l'une et l'autre d'inacceptable pour un linguiste.

Le temps appartient au domaine verbal comme au domaine nominal. Il existe dans ces deux domaines tout un ensemble de dispositifs à partir desquels l'on peut repérer ce qui localise l'objet dans le temps. Une telle idée nous rapproche en quelque sorte d'une déclaration de C. Amourette qui, s'appuyant sur A. Rousseau, écrit :

Au regard de ces exemples, nous reconnaissons avec A. Rousseau (1993 : 157) l'existence de « catégories spatio-temporelles pour le groupe nominal comme pour l'énoncé verbal » et finalement, une isomorphie verbo-nominale. Cette conclusion, qui était une de nos hypothèses de départ, nous paraît acquise de moins en ce qui concerne la référence (op.cit. 121).

La linguiste traite le concept de temps en rapport avec celui de la référence nominale, en soulevant les questions relatives à la référence évolutive. Par « référence évolutive », elle entend les modifications que peut connaître un référent au fur et à mesure dans un texte. On parle de référence évolutive pour toutes les situations où un référent du discours est soumis à des transformations qui le font apparaître comme différent de ce qu'il était au départ¹⁷⁶.

Nous venons de voir dans les lignes qui précèdent que l'expression du temps peut s'observer au niveau du syntagme nominal en français. Dans les lignes qui suivent, nous rendrons plus explicite cette hypothèse en montrant que des catégories grammaticales telles que le *nom propre et commun*, l'*adjectif qualificatif*, le *participe présent*... sont aussi des marqueurs du temps.

¹⁷⁶ *Ibid.* pp. 122 et 123

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

1.6.2. Autres marqueurs du temps : le nom (propre et commun), le participe passé, l'adjectif qualificatif, l'adjectif verbal¹⁷⁷...

Évoquer les détails relatifs à ce que la grammaire traditionnelle appelle *nature* et *fonction* des noms nous semble être une démarche quelque peu accessoire, tenant compte de l'objectif que nous poursuivons dans cette section. Toutefois, rappeler certaines idées qui circulent autour de l'emploi des noms propres et communs pourrait nous permettre de mieux situer la réflexion qui va être ici la nôtre.

Certains auteurs comme G. Frege, B. Russel définissent l'expression grammaticale, *nom propre*, comme une catégorie qui décrit son référent, alors que d'autres, tels que J. Stuart Mill, estiment qu'elle ne fait que désigner l'individu ou l'objet qu'il met en scène¹⁷⁸. L'individu que le *nom propre* désigne est plus ou moins situé dans un intervalle temporel, puisqu'on ne peut concevoir son existence en dehors d'un repère temporel. L'analyse des énoncés (25) et (26) nous permettra d'illustrer une telle idée et de relever certaines nuances dans la façon dont cette catégorie grammaticale (le nom propre) exprime le temps :

(25) La mort de Toussaint Louverture *au Fort de Joux dans le Jura*

(26) Saint-Domingue, *l'ancienne colonie française*¹⁷⁹

En (25), le nom propre *Toussaint Louverture* désigne un individu qui existait dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Ce référent est situé dans un intervalle borné à droite. Le moment de l'énonciation constitue, dans une telle situation, l'indice à partir duquel l'on peut repérer cette personnalité dans le temps.

¹⁷⁷. Nous insérons la forme infinitive et participiale du « verbe » dans le paradigme des unités linguistiques non conjuguées, mais nous ne voulons pas alimenter la polémique commencée depuis Aristote, polémique qui se fonde sur la distinction entre le verbe et le nom. C. Amourette (2004) a proposé des pistes de réflexion que nous ne souhaitons pas reprendre dans cette section, pour des raisons d'ordre méthodologique. Certains points qu'elle a traités dans sa thèse vont être repris par la suite dans notre travail.

¹⁷⁸ Cf. C. Amourette (2004 : 394-397).

¹⁷⁹ Nous prenons les noms propres Toussaint Louverture et Saint-Domingue pour montrer qu'ils sont les unités sur lesquelles notre analyse se fonde.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Le bornage du référent *Toussaint Louverture* dans le temps est dû surtout à l'influence exercée par d'autres éléments de la phrase (il s'agit bien du SN *la mort* et de l'expression spatiale *au Fort de Joux dans le Jura*). Ces éléments déterminent non seulement les conditions de vérité de l'existence de ce référent, mais elles bornent son extension dans le temps, car l'emploi de ce même concept dans un énoncé du type : *Toussaint Louverture est le premier des noirs* n'indiquerait pas le même intervalle temporel.

Une autre réalité existe, toutefois, en (26). Contrairement au nom propre *Toussaint Louverture* qui implique un intervalle temporel qui ne peut s'étendre au-delà de l'intervalle de l'énonciation, en (25), en (26) le nom propre *Saint-Domingue* impose du point de vue de la temporalité une autre lecture. Le concept de *Saint-Domingue* renvoie à un référent qui se situe dans un temps qui s'étend.

En (26), l'objet de la référence est bel et bien situé dans un intervalle temporel, toutefois avant d'explicitier toute nuance par rapport à l'idée de temps exprimée par *Toussaint Louverture* en (25), notons que l'emploi du concept de *Saint-Domingue* impose une ambiguïté sémantique que l'on va devoir nécessairement lever.

Le nom propre *Saint-Domingue* peut référer à un *territoire habité* aussi bien qu'à une *communauté d'individus*. Comme *territoire habité*, il correspond à cet espace géographique de l'Amérique centrale où vivaient des blancs, des affranchis et des esclaves du temps de la colonisation française (ces idées rappellent des faits historiques remontant à la période suivante : 1697-1803). Cette définition pourrait aussi être valable pour son deuxième sens, à savoir qu'une *communauté d'individus*. Mais dans le contexte où ce nom propre est employé, il désigne également un pays ayant un lien historique étroit avec la France. Nous optons pour cette dernière acception.

En optant pour le troisième élément de sens, nous admettons que le nom propre *Saint-Domingue* correspond à un référent qui s'étend au-delà de l'intervalle

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

de l'énonciation¹⁸⁰. Il renvoie à un intervalle temporel dont les bornes ne sont pas contraintes. On admet que l'espace géographique autrefois appelée *Saint-Domingue* ne dépend plus aujourd'hui politiquement et administrativement de la France, mais on ne peut nullement s'empêcher de le qualifier d'*ancienne colonie française*. Il s'agit bien évidemment d'un qualificatif auquel l'on peut également recourir pour le définir¹⁸¹.

L'intervalle temporel exprimé par le nom propre *Toussaint Louverture* est borné par le SN (la mort). À propos de l'exemple (26), notons toutefois que l'espace géographique exprimé par le concept *Saint-Domingue* n'a pas toujours été une ancienne colonie de la France. Nous l'interprétons comme impliquant un intervalle temporel borné à gauche et non contraint à droite, sachant que le qualificatif d'*ancienne colonie française* qu'on lui attribue est appelé à durer dans le temps.

Nous avons, à partir de ces données, observé que les noms propres sont aussi des marqueurs du temps et de l'aspect en français. Poursuivons notre analyse en nous intéressant à la réalité des exemples (27) et (28).

(27) *La terre habitée*

(28) *Robert a la voix tremblante*

Les morphèmes *habitée* et *tremblante* sont ceux que nous allons analyser dans les lignes qui suivent. Toutefois, avant toute considération relative à l'intervalle temporel qu'ils déclenchent, rappelons certains arguments retenus par l'analyse grammaticale traditionnelle, concernant ces deux unités linguistiques. Nous avons, dans l'exemple (27), un participe passé employé sans auxiliaire. Cet élément grammatical est considéré comme *participe d'adjectif*. Il détermine le lexème *la terre*. Il obéit aux règles qui régissent sa structuration morphosyntaxique, en s'accordant en genre et en nombre avec le mot (*la terre*) auquel il se rapporte. Le même cas de figure s'observe en (28), où le sens du nominal, *la voix*, est précisé et

¹⁸⁰ Comme pour « Toussaint Louverture », le contexte dans lequel le nom propre « Saint-Domingue » est employé joue un rôle non négligeable dans la détermination de l'espace temporel dans lequel l'objet désigné se situe.

¹⁸¹ Saint-Domingue est le nom donné à Haïti par les colons français, avant la proclamation de son indépendance, le 1^{er} janvier 1804.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

restreint par le déterminatif *tremblante*. Le déterminatif *tremblante* est étiqueté « adjectif verbal », suivant un système d'étiquetage mis en place par la grammaire traditionnelle.

Sur le plan de la temporalité, précisons pour commencer que les signifiants *habitée* et *tremblante* dénotent, chacun à sa manière, une réalité aspectuo-temporelle. En (27), le substantif « la terre » désigne un référent localisé dans un intervalle temporel dont les bornes ne sont pas contraintes.

Les épithètes *habitée* et *tremblante* expriment une temporalité qui prend son ancrage dans la relation prédicative qui les associe au nom qu'ils qualifient. Un tel constat nous fait penser à C. Amourette qui défend l'hypothèse que « *La temporalité s'étend au domaine nominal par le biais de la relation prédicative qui unit un nom à un adjectif épithète* » (2004 : 9).

Le référent dénoté en (28) est situé dans un intervalle temporel qui s'étend au-delà de l'intervalle de l'énonciation. On peut parvenir à l'idée qu'il s'agit d'une caractéristique non bornée dans le temps, parce qu'il est possible de paraphraser « la voix tremblante » en « la voix qui tremble ».

En analysant les exemples (23, 24, 25, 26, 27 et 28), nous avons vu que le marquage temporel peut être repéré au niveau de la forme verbale conjuguée aussi bien qu'au niveau de la forme verbale non conjuguée. Le référent désigné par un nom (propre ou commun) est plus ou moins localisé dans le temps (quelle que soit la manière dont cette opération de désignation est articulée). Nous avons étudié des cas où le temps et l'aspect sont exprimés par des supports comme le nom propre, le nom commun, l'adjectif-épithète, etc.

Comme la prédication (qu'elle soit verbale ou non-verbale) est liée à la temporalité, on ne peut obtenir une valeur référentielle en dehors des contraintes temporelles, car le temps est décrit comme ce qui détermine les conditions de vérité de ce qui est mis en discours. Analysant le rapport entre ces deux phénomènes (c'est-à-dire : la référence et la temporalité), A. Rousseau écrit ceci (1999b : 152) :

La valeur référentielle des expressions définies est liée au temps, et même conditionnée par la temporalité. Elles ne peuvent en aucun cas se substituer à la totalité temporelle que représente le nom propre : ceci apporte la preuve, s'il en

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

était besoin, que les groupes nominaux sont sensibles au temps et qu'ils véhiculent nécessairement dans leur référence une relation temporelle implicite.

Qu'il soit représenté par un nom propre ou par un nom commun, le référent désigné est toujours lié à une idée de temps qui peut correspondre à son existence toute entière ou à seulement une partie.

L'idée de temps existe dès lors qu'on se met à penser, à donner du sens à un mot, à un syntagme ou à un groupe de syntagmes. Nous venons de voir à l'aide des exemples analysés *supra* que le temps peut s'exprimer dans les formes verbales conjuguées ainsi que dans les formes verbales non conjuguées. Mais, cette réalité est-elle exclusivement liée au français ? Qu'en est-il donc du créole haïtien, langue considérée comme dépourvue de flexion par les spécialistes ?

Ces questions soulèvent un point important qui nous oblige à distinguer l'expression du temps en français de celle observée dans les autres langues. La première renvoie à un domaine beaucoup trop vaste pour le travail que nous entreprenons ici (car, elle nous éloignerait de ce qui constitue l'essentiel de notre thèse), nous la laissons de côté. Quant à la seconde, c'est-à-dire, l'expression du temps et de l'aspect en créole haïtien, elle nous rapproche d'une certaine manière de l'objectif que nous poursuivons. Nous nous proposons de l'aborder dans la partie qui sera consacrée à l'étude de l'expression du temps et de l'aspect en créole haïtien (cf. troisième partie).

1.7. L'expression de la durée en français : rappel

Le sujet-énonciateur dispose de plusieurs outils pour exprimer la distance qui sépare un événement d'un autre point, en français. Certains auteurs ne relèvent que deux constructions susceptibles d'exprimer un tel phénomène (L. Perrin, 2005 : 259), alors que les faits que nous allons traiter montrent qu'il existe plus de formes que l'on pourrait imaginer. L'expression de la durée se présente sous la forme d'une combinaison : préposition + circonstanciel de durée. Elle réfère à un intervalle de temps qui se situe à gauche et/ou à droite de l'intervalle de l'énonciation. Le français admet également d'autres structures : le cas d'un procès qui se présente comme en cours au moment où l'on parle, par exemple. On parle de

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

la continuité d'une action dont le début est antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

On déduit, si l'on suit ce qu'on vient d'évoquer, qu'il existe au moins trois modes d'expression de la durée en français : un premier qui présente la distance qui sépare le procès du moment de l'énonciation (le procès est à gauche du point-origine), un deuxième qui décrit la distance entre le moment de l'énonciation et l'événement (il s'agit naturellement d'une action ou d'un état exprimé au futur), et un troisième qui la présente comme continue dans le temps. Une telle observation nous fait penser à J. Pinchon qui élabore une théorie où trois possibilités sont prises en compte. Dans son ouvrage paru en 1986, la linguiste consacre une section aux questions concernant l'expression de la durée en français. Les idées qu'elle développe sont résumées dans les lignes qui suivent :

- *quand aucune des deux limites entre T1 et T2 n'est privilégiée ; on utilisera pour le passé, comme pour le présent et le futur, les expressions : pendant, durant. (ex. il a travaillé, il travaille, il travaillera) pendant huit jours ;*
- *quand le calcul s'effectue à partir de la limite terminale : $T1 \leftarrow T2$: (ex. Il travaille depuis huit jours) ;*
- *quand le calcul de la durée se fait à partir de la limite initiale : $T1 \rightarrow T2$ (ex. Il part dans trois jours), ce qui implique que T1 coïncide avec le présent du locuteur (Ibid. 160)*

J. Pinchon ne cherche pas à décrire ici la façon dont l'événement dénoté pourrait être vu dans le temps, mais comment l'espace temporel qui s'écoule pourrait être représenté. Elle traite de l'extension de la période temporelle, de la limite initiale et finale (limitation à gauche ou à droite) du procès par rapport au moment de l'énonciation. Elle nous livre une mise au point qui rappelle une vérité importante concernant l'expression de la durée, mais certaines questions nous semblent être restées sans réponse. L'auteur présente la préposition *depuis* comme pouvant introduire la limite terminale du procès (**il travaille depuis huit jours**), cette lecture est-elle la seule possible ? Si l'on interprète [**depuis + durée**] comme une structure qui implique la continuité de l'action exprimée (ce qui est bien évidemment paraphrasable en **cela fait huit jours qu'il travaille**), on aura du mal à

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

admettre une telle conclusion. Si « il travaille depuis huit jours » n'implique pas que le locuteur ait arrêté de travailler à la fin de cette période, interpréter [**depuis + huit jours**] comme marquant la limite terminale du procès nous semble être une approche non-satisfaisante.

1.7.1. La distance entre un événement et un autre repère

Les structures générales de l'expression de la durée s'obtiennent en français par l'ajout des morphèmes *depuis*, *pendant (durant)*, *en*, *dans*, *pour*, *il y a...* au nom de durée. La combinaison de ces morphèmes avec le syntagme circonstanciel de durée marque la distance qui sépare un événement d'un autre repère.

[Depuis + durée] : cette construction peut marquer la durée qui sépare le début du procès du moment d'où il est présenté (par exemple : *Il a quitté la ville, depuis cinq jours*). Le procès exprimé ne peut, dans un tel cas, s'étendre au-delà de l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. **[Depuis + durée]** peut également indiquer que le procès ne se limite pas à l'intervalle de l'énonciation. Soient les exemples :

(29)- *Je l'attends depuis cinq minutes*

(30)- *Je travaille dans cette entreprise depuis la fin de ma formation.*

Deux cas peuvent se présenter : un premier où **[depuis + durée]** s'accompagne d'un temps verbal exprimant l'aspect inaccompli (le présent ou l'imparfait) et répond à la formule :

[depuis + durée] → inaccompli : B1 < I

un second où **[depuis + durée]** s'accompagne d'un temps verbal marquant l'accompli (comme le plus-que-parfait ou le passé composé). Soit la formule suivante :

[depuis + durée] → accompli : B2 < I

Les exemples suivants sont choisis dans le but d'illustrer le point de vue que nous venons d'énoncer :

(31a) *Il travaillait depuis 8 jours quand je l'ai rencontré*

(31b) *Il est revenu depuis 10 jours*

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Rien n'indique si le locuteur a arrêté de travailler après la rencontre, en (31a). Il y a une forte probabilité que l'action continue. En (31b), par contre, les bornes du procès sont atteintes [B2 < 01]. La pensée de J. Pinchon nous semble être validée pour cet exemple, car le procès ne peut pas s'étendre au-delà de [01, 02]. Pour marquer la continuité d'une action dans le temps, il existe aussi en français des structures équivalentes du type *cela fait ... que, depuis ... que, depuis longtemps*, etc.

Pendant : trois cas peuvent se présenter lorsque la préposition *pendant* se combine avec un circonstanciel ou un nom de durée. [**Pendant** + **durée**] désigne une durée limitée dans un procès qui peut être au passé ou au futur. Au passé, le morphème indique que l'action est achevée *J'ai travaillé pendant 5 minutes*. La préposition *pendant* ne sert pas à marquer uniquement la durée. [**Pendant** + **nom de localisation**] indique la localisation au lieu de durée. *Je l'ai rencontré pendant mes vacances à Paris*. Au futur, elle sert à introduire une période dans laquelle la réalisation d'un fait certain est annoncée. *Je serai absent pendant mes vacances*. L'absence du locuteur est localisée dans l'avenir.

[**Pendant** + **nom de localisation**] fait référence à une situation plus ou moins générale, lorsque le verbe est au présent. *Il neige pendant l'hiver*.

[**En** + **durée**] désigne une durée pour accomplir quelque chose. Il s'agit en fait du temps nécessaire que l'on met pour accomplir une action. Le procès peut être au passé, au présent ou au futur. L'expression temporelle de durée [**En** + **durée**] se distingue, selon L. Gosselin, de [**pendant** + **durée**]. [**En** + **durée**] décrit la durée intrinsèque du procès, alors que [**pendant** + **durée**] assigne une durée au procès (1996 : 58)¹⁸². [Mettre *n* temps à faire telle chose]. Observons les exemples suivants :

(32) *On m'a proposé un exercice facile, je l'ai fait en 45 minutes*

¹⁸² L. Gosselin écrit que les constructions [**pendant** + **durée**] et [**en** + **durée**] partagent les instructions suivantes :

a) construction d'un intervalle [ct1, ct2] (circonstanciel temporel),
b) ct1 {ct2 (circonstanciel non ponctuel),
c) [ct1, ct2] CO [B1, B2] (relation circonstancielle de coïncidence avec le procès),
d) [I, II] ACCESS [B1, B2] (puisque le circonstanciel porte sur [B1, B2], les bornes du procès doivent être accessibles à partir de l'intervalle de référence ; seul l'aspect aoristique est directement compatible avec cette exigence) (cf. 1996 : 58).

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

(33) *Les élèves font le trajet en 3 heures*

(34) *Je l'ai attendu pendant deux heures*

(35) *J'ai étudié à Rouen pendant 6 ans*

[**Il y a + durée**] désigne une action qui a eu lieu dans le passé. Le verbe est ordinairement au passé composé. Comme pour l'expression de la continuité, il existe des structures équivalentes de « il y a », en français. Avec « il y a + durée », on passe d'une action bornée au présent à une action qui continue dans le temps. Observons les exemples suivants :

(36) *Je l'ai vu, il y a deux mois*

(37) *Nous nous sommes rencontrés, il y a dix mois*

(38) *Il y a dix ans que nous vivons ensemble*

(39) *Il y a quatre semaines que j'essaye de te joindre*

[**Dans + durée**] sert, contrairement à *il y a*, à exprimer un moment dans le futur. Le verbe utilisé est au futur ou au présent. Dans un tel cas, la structure combinée code des instructions qui indiquent que l'action va avoir lieu. Elle marque la distance qui sépare le moment où l'on parle de la réalisation du procès.

(40) *Je vous rejoins **dans** quinze minutes*

(41) *Le train de 21 heures entrera en gare **dans** cinq minutes*

(42) ***Dans** très peu de temps, le réchauffement climatique se fera sentir dans le monde entier.*

Soit le tableau suivant pour résumer :

Tableau 5

Structures de base de l'expression de la durée					
Morphèmes	Depuis	Pendant	En	Dans	il y a
Valeur aspectuelle	Continuité	Durée limitée	Temps pour accomplir	Durée dans le futur	Durée dans le passé
Temps du verbe	Présent, passé ou Futur	Passé, présent ou futur	Passé, présent ou futur	Présent ou futur	Passé

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

Nous avons rappelé les cas où des structures composées de préposition et de circonstanciel expriment la distance qui sépare un procès d'un repère quelconque. Nous avons traité la durée intrinsèquement liée au procès [en + durée]. Partant de l'idée qu'« un procès occupe toujours un certain espace de temps, si réduit soit-il¹⁸³ », nous disons que la durée ne s'exprime pas uniquement par l'association des prépositions susmentionnées à un circonstanciel de durée. Nous terminons cette étude de l'expression de la durée en français en abordant la durée intrinsèquement liée au déroulement du procès.

1.7.2. La durée d'un événement

Le temps inhérent à certains prédicats peut être modifié si on l'associe à la durée imposée par certaines structures temporelles. L. Gosselin (cf. 1996) consacre une étude où il tient compte de la difficulté que rencontre la mise en application de la classification de Z. Vendler (1967)¹⁸⁴. L'auteur traite ce phénomène qu'il décrit sous la dénomination de « déformation des procès » ou « glissement de sens »¹⁸⁵. Nous rappelons brièvement certaines de ses idées, en prenant les exemples *Le calme étant revenu, Jacqueline remit doucement sa voiture dans le parking* et *Il a changé d'huile, et le moteur marcha immédiatement*, comme moyen d'illustration.

L. Gosselin note les cas où des circonstanciels de durée associés à des temps verbaux imposent une valeur aspectuelle que leur locution verbale exclut. Ce phénomène se présente comme ce qu'il appelle résolution d'un conflit entre l'instruction intrinsèquement associée au prédicat et celle qui dépend de l'élément dans le test (Ibid. p. 56).

Un procès considéré génériquement comme imperfectif (marcher, nager, courir, etc.) peut en présence d'un circonstanciel ponctuel prendre une autre valeur. D'autres changements du même type peuvent être aussi observés. Un procès d'achèvement peut désigner un intervalle dont la taille est incompatible avec celle

¹⁸³ Cf. P. Imbs (1960 : 15), R. Martin (1988 : 3), R. Jackendoff (1992: 39) cités dans L. Gosselin (1996 : 18).

¹⁸⁴ Cf. (1996 : 41-72).

¹⁸⁵ Cf. (1996 : 56-59)

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

qu'impose son sens générique, lorsqu'il est en présence d'un circonstanciel non-ponctuel.

Sous l'effet du contexte, ou associées à des circonstanciels temporels de durée, des formes verbales comme « sortir », « nager » ou « marcher » expriment une valeur aspectuo-temporelle différente de celle qu'elles impliquent initialement. On rencontre des cas où des lexèmes verbaux dynamiques impliquent un intervalle dont les bornes sont atteintes dans le temps, ainsi que des procès ponctuels qui, en présence des circonstanciels temporels à valeur itérative, admettent un glissement de sens. Analysons les exemples (43) et (44) :

(43) *Le calme étant revenu, Jacqueline remit doucement sa voiture dans le parking*

(44) *Il changea d'huile, et le moteur marcha immédiatement*¹⁸⁶.

Nous avons sous l'influence du circonstanciel « doucement », une action qui met du temps à s'accomplir dans le passé. Le sens du procès « remettre » est soumis à un test d'incompatibilité avec celui du circonstanciel « doucement ». Il en est de même pour l'exemple (44) où le lexème verbal « marcher » employé au passé simple, et associé au circonstanciel « immédiatement », exprime une action qui se réalise de façon ponctuelle¹⁸⁷. Les bornes du procès [B1, B2] se détachent et se présentent comme disjointes en (43) : (B1 {B2 : procès non-ponctuel}), mais sont infiniment proches l'une de l'autre en (44). Elles sont donc conjointes : ([B1 \propto B2]).

Dans les cas où un procès d'achèvement se dilate et se présente comme dynamique, la configuration de l'intervalle exprimé ne dépend pas uniquement des instructions imposées par la forme verbale utilisée, mais aussi de celles codées par les expressions temporelles qui l'accompagnent.

Résumons – l'étude de l'expression de la durée en français peut être envisagée à un double point de vue. On peut l'envisager sous l'angle de la distance

¹⁸⁶ Le verbe « marcher » est ici pris dans le sens de démarrer. Le moteur marcha signifie que le moteur démarra.

¹⁸⁷ Les adverbiaux temporels jouent un rôle fondamental dans la détermination de la valeur temporelle du procès. Cette question, nous l'avons traitée *supra*.

Deuxième partie : chapitre 1

Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, circonstanciels temporels, constructions syntaxiques...

qui sépare un événement d'un autre point, de même que l'on peut conduire une réflexion qui tient compte de l'espace temporel intrinsèquement lié au lexème verbal. Pour la durée intrinsèquement liée au procès, nous avons vu avec L. Gosselin qu'elle se modifie, chaque fois qu'elle s'associe à un circonstanciel qui déclenche des instructions aspectuelles qui sont incompatibles avec elle (1996).

1.8. Conclusion

Nous avons, dans le cadre de notre approche consistant à rendre compte de l'expression du temps et de l'aspect en français, traité un ensemble de catégories grammaticales à la lumière de certaines réflexions élaborées par de nombreux chercheurs. Notre étude nous montre que le français dispose des morphèmes (lexèmes verbaux, lexèmes nominaux, circonstanciels) qui peuvent renvoyer aux trois époques de la temporalité. Si le temps et l'aspect sont perçus dans certains ouvrages comme des catégories grammaticales propres au verbe et aux circonstanciels temporels, les faits montrent que d'autres items sont des lieux où ils peuvent également s'exprimer (nous faisons allusion ici aux éléments linguistiques non conjugués que nous avons traités plus haut). Parmi les divers moyens grammaticaux et lexicaux exprimant le temps et l'aspect en français, nous avons observé que certains sont destinés à déterminer des intervalles temporels, alors que d'autres servent à les modifier. Des techniques permettent au procès de prendre, dans des circonstances favorables, une propriété sémantique incompatible avec sa valeur aspectuo-temporelle de base. On relève l'existence de plusieurs tiroirs verbaux pour exprimer une seule et même dimension temporelle en français. Ce phénomène observé au niveau de l'expression de l'actuel et de l'avenir nous semble être beaucoup plus manifeste encore au passé.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

2. Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

Nous nous proposons dans le présent chapitre de revenir sur la question que nous avons soulevée au chapitre précédent : « pourquoi y a-t-il autant de formes verbales pour exprimer le concept temporel du passé en français ? » (cf. § 1.4.2.4.). En abordant une telle interrogation, nous chercherons à analyser ce qui distingue les divers tiroirs verbaux du passé. Il s'agit en fait de présenter une étude comparée des tiroirs verbaux du passé à la lumière d'un ensemble de points de vue déjà élaborés par de nombreux linguistes. Les formes verbales que l'on considère comme tiroirs verbaux codent effectivement la valeur temporelle de base du passé, mais la réalisation du procès qu'elles situent n'est pas toujours envisagée de la même façon. Nous avançons l'hypothèse que les tiroirs verbaux du passé changent de valeur en discours, et que certains sont capables d'exprimer certaines valeurs, alors que d'autres, non.

2.1. Le passé composé et le passé simple

On assimile généralement le passé composé au passé simple, lorsqu'il code une valeur temporelle coupée du moment de l'énonciation (ils codent par là l'aspect aoristique). Dans une telle circonstance, les bornes du procès sont atteintes et s'éloignent de l'intervalle de l'énonciation, au passé composé aussi bien qu'au passé simple. Ces deux tiroirs se distinguent, par contre, lorsque l'événement ou l'état exprimé par le passé composé se rapproche du moment du discours et que la borne (II) s'arrête à (01), par opposition au passé simple qui s'emploierait pour décrire des faits ayant lieu plus de 24 heures avant le moment de l'énonciation¹⁸⁸. Une conception linguistique liée à la tradition d'E. Benveniste considère ces deux tiroirs comme respectivement : temps du récit et temps du discours (1966 : 239)¹⁸⁹. La différence entre les deux formes, note également A. Patard reprenant une idée propre à H. Garey et C. Vet, serait que « le procès au passé simple est représenté

¹⁸⁸ La distinction entre le passé simple et le passé composé se définit par ce que les grammairiens du 17^{ème} siècle appellent : la règle des 24 heures. Selon cette règle, l'emploi du passé simple exige qu'une nuit se soit écoulée entre l'événement décrit et le moment de l'énonciation. Cf. Brunot et Bruneau (1956 : 380) cité dans C. Touratier (1996 : 149-150).

¹⁸⁹ H. Weinrich range pour sa part le passé composé dans la catégorie des temps des commentaires et le passé simple le temps narratif (1979 ; 1989).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

dans son entier mais pas au-delà de son terme tandis que le procès au passé composé est saisi seulement à partir de son terme » (2007 : 121)¹⁹⁰. Le passé composé conserve un lien avec le moment de la parole, alors que le passé simple marque la rupture¹⁹¹. L'opposition entre les deux tiroirs est donc pertinente pour certains emplois du passé composé, mais ne l'est pas pour d'autres.

Certains emplois du passé composé expriment un temps proche du moment de l'énonciation. Nous les opposons au passé simple qui présente le procès comme quelque chose d'achevé et nettement coupé du moment de la parole. Cette approche note une vérité importante, mais elle ne fait qu'effleurer le problème. En effet, des analyses plus poussées sur la distinction entre ces deux temps verbaux du passé montrent que la réalité est beaucoup plus complexe que ce que nous avons jusque-là mentionné. Les idées les plus répandues consistent à montrer qu'il faudrait distinguer les cas où le sens du passé composé rappelle celui du passé simple de ceux où il (le passé composé) conserve son sens traditionnel : celui d'un tiroir qui exprime les dimensions actuelles d'un fait passé (E. Benveniste, H. Weinrich, etc.). Un linguiste comme M. Wandruszka (1966 : 15, cité dans C. Vetters, 1996 : 157) note l'équivalence absolue entre le passé simple et le passé composé, alors que C. Vetters conçoit tout autrement le rapport entre ces deux tiroirs verbaux : « même si on oublie la possibilité d'exprimer un état résultant à *To*, l'équivalence entre passé simple et passé composé n'est pas absolue », note ce dernier (*Ibid.*)¹⁹². L. Waugh estime, pour sa part, que le passé composé peut imposer deux idées de sens qu'elle appelle passé composé-1 résultatif et passé composé-2 prétérit. Elle pousse plus loin la réflexion en précisant que le passé composé-1 résultatif ne s'oppose pas vraiment au passé composé-2 prétérit. Pour elle, ces deux effets de sens ne forment qu'un continuum¹⁹³.

¹⁹⁰ La différence entre le passé composé et le passé simple s'explique également sur le plan aspectuel. Car comme on l'a vu avec L. Gosselin, le procès décrit au passé composé est présenté sous l'aspect aoristique, c'est-à-dire perfectif, et l'état résultant décrit par l'auxiliaire conjugué.

¹⁹¹ Des auteurs comme J. Damourette et E. Pichon parlent du lien avec l'actuel (1911-1936, § 1810, 5. p. 352).

¹⁹² C. Vetters qui, énumère les points en commun entre le passé simple et le passé composé, note que les deux tiroirs verbaux sont inaptes à exprimer la modalité (1996 : 154). Nous ne partageons pas une telle idée, car la temporalité et la modalité sont des dimensions essentielles de l'énoncé. Sur cette question, voir L. Gosselin, (2005 ; 2009).

¹⁹³ Cf. C. Vetters (1996 : 156).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

L. de Saussure (cf. 2003) met également l'accent sur ce qui marque l'opposition entre la sémantique de base du passé composé et celle du passé simple. L'auteur admet l'existence d'un passé composé de l'antériorité qui correspond à la sémantique de base du passé simple <E, R – S >. Toutefois, pour compléter son analyse, il soutient que <E – S> est la vraie sémantique de tous les emplois de ce temps verbal (le passé composé). (cf. 2003 : 235)

Le passé composé se distingue surtout du passé simple lorsqu'il code sous l'influence des éléments contextuels des effets de sens qui s'opposent à la valeur temporelle absolue de passé (l'emploi du passé composé dans un exemple du type : *J'ai bientôt terminé mon travail*). Il peut renvoyer aux trois dimensions de la temporalité. M. Antoniou a raison lorsqu'elle écrit que ce tiroir verbal est compatible avec toutes les tranches temporelles (celle du passé, du présent et du futur) (cf. 2005 : 162)¹⁹⁴.

La concurrence entre le passé composé et le passé simple est quelque chose de très remarquable en français. Certains auteurs notent que le passé composé est préféré au passé simple à l'oral, ce qu'on a du mal à contester¹⁹⁵, mais il faut bien reconnaître que le passage du passé simple au passé composé se fait également sans problème dans les textes écrits¹⁹⁶. Ce qui signifie que l'oral est loin d'être l'unique domaine où le passé composé peut supplanter le passé simple. Examinons cet extrait emprunté à C. Touratier (1996 : 150) :

À 19 h 30 nous prîmes un train pour Toulouse, d'où nous devions tout de suite prendre le rapide pour Paris ; mais il était plein ; nous sommes restés deux heures et demie dans une gare bondée et toute noire... Un second train est arrivé, la foule s'est ruée : nous fûmes assez prestes pour conquérir deux coins, de haute lutte. (Simone de Beauvoir, La Force de l'âge, p. 387)

Les emplois du passé composé sont dans l'extrait précédent utilisés pour marquer la succession d'un ensemble de faits exprimés au passé. Ils peuvent être, certes, assimilés au passé simple, mais il existe des cas où ce tiroir verbal remplit un rôle que le passé simple est incapable d'assumer. Le passé composé peut remplacer le passé simple dans un récit, lorsqu'il sert à marquer la succession des

¹⁹⁴ Nous reviendrons sur cette question un peu plus tard.

¹⁹⁵ C. Touratier, 1996 : 150

¹⁹⁶ Les linguistes retiennent le cas de *L'Étranger* où A. Camus évite à tout prix l'emploi du PS au profit du PC. (cf. H. Weinrich (1964), E. Benveniste (1966), C. Vetters (1996), etc.)

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

faits, mais l'équivalence entre les deux tiroirs n'est pas absolue telle que pourraient laisser croire des linguistes comme M. Wandruszka.

Au sujet de la relation d'équivalence entre le passé simple et le passé composé, nous trouvons chez M. Antoniou une idée qui mérite d'être analysée avec attention. L'auteur définit le passé composé comme un « aoristique pur » et le passé simple, un « aoristique marqué ». Elle parle d'« aoristique pur », par le fait que cette forme verbale, le passé composé, est compatible avec le passé, le présent et le futur ; et par « aoristique marqué », elle entend un temps qui est capable de situer le procès non dans l'avenir, mais dans le passé (2005 : 162). Nous venons de présenter à la lumière des travaux de certains auteurs des points de vue où la borne [II] de l'intervalle de référence s'arrête à [01], alors que M. Antoniou émet une idée qui contredit cette pensée. L'auteur s'oppose à toute assimilation de ce tiroir verbal, le passé composé, à un « accompli du présent » et note que cette appellation est, en grande partie, due à la tendance à tout repérer par rapport au sujet-énonciateur. La conception de l'aspect accompli qu'elle développe est différente de celle qu'on relève dans la littérature des temps verbaux en français. M. Antoniou avance l'hypothèse que le passé composé est plus proche du passé simple qu'il ne l'est du présent, au sens où ils sont tous les deux aoristiques. Ce point de vue est pertinent pour tous les emplois où l'équivalence entre ces deux tiroirs verbaux du passé peut se vérifier, lorsqu'ils marquent notamment la succession des faits. Mais il nous semble être intenable pour les cas où le passé composé exprime les dimensions actuelles d'un fait passé. Si le passé composé peut situer le procès au passé, au présent ou au futur, pourquoi l'auteur, M. Antoniou, parle-t-elle de difficulté à l'interpréter comme proche du moment de l'énonciation ? L'auteur parle de difficulté à interpréter le passé composé comme proche du moment de l'énonciation, parce que ce tiroir verbal serait un équivalent du passé simple, temps coupé de l'instance du discours. Il s'agit en fait d'une question d'approche qui, à notre sens, se heurte parfois à la réalité empirique de la langue.

Le passé composé et le passé simple sont deux tiroirs verbaux du passé ayant leur propre spécificité. Le fait que l'on puisse paraphraser l'un par l'autre ne signifie pas forcément qu'ils aient toujours la même valeur sémantique, (cf. Berthonneau cité dans C. Veters, 1996 : 153). Leurs emplois ne sont pas toujours

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

interchangeables, c'est sans doute ce que C. Touratier nous explique dans la note suivante :

(...), il convient de dire que si le passé composé peut toujours dans un récit remplacer le passé simple, le passé simple par contre ne peut pas toujours remplacer le passé composé ; car, comme nous l'avons vu précédemment, ce dernier peut avoir des significations non temporelles, qui sont totalement inconnues du passé simple. (Ibid. 151).

Le procès exprimé au passé composé peut être l'objet de multiples interprétations. On peut l'étudier comme exprimant un fait coupé du moment de l'énonciation (*il a déjeuné, il fait la sieste*, M. Riegel 1994), un tiroir verbal ayant la valeur de l'accompli du présent (*Voilà ton blouson, je l'ai repassé/j'ai fini de le repasser*), ou du postérieur au présent (*nous sommes bientôt partis*). En le comparant au passé simple, temps pouvant situer le procès uniquement dans le passé, on s'est rendu compte qu'il est, comme tant d'autres tiroirs verbaux du français, un temps polysémique.

2.2. Le passé composé et l'imparfait

Le passé composé et l'imparfait codent, rappelons-le, la valeur temporelle absolue du passé : [I, II] ANT [01, 02]. La quasi-totalité des chercheurs qualifient d'aspectuel ce qui oppose ces deux tiroirs verbaux du français. Leur différence s'expliquerait par le bornage du procès dans l'un et le non-bornage dans l'autre. L'imparfait a besoin d'un adjuvant co-textuel extérieur pour repérer le procès, ce que certains linguistes qualifient de manque d'autonomie (ce qui signifie que la différence n'est pas uniquement d'ordre aspectuel)¹⁹⁷. Les énoncés suivants mettent en scène des emplois où l'imparfait et le passé composé expriment deux valeurs aspectuo-temporelles différentes :

(46) *Pierre a regardé dans le jardin.*

(47) *Pierre regardait dans le jardin.*

¹⁹⁷ Cf. A. Patard (2007 : 134). La linguiste conçoit mal la différence que Tasmowski-De Ryck, C. Veters, L. Gosselin, etc. établissent entre « imparfait standard » et « imparfait narratif ». Nous reviendrons sur sa position un peu plus tard.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

L'événement au passé composé est évalué à partir d'un point R qui coïncide avec l'intervalle exprimé, puisqu'il prend en compte les deux bornes ($[III] < [01]$, selon L. Gosselin, 1996 et 2005) ; tandis qu'avec l'imparfait, le point R appartient à l'intervalle. Ce qui signifie que toutes les bornes ne sont pas prises en compte ($R \in I$). En (46), le passé composé indique que l'événement dénoté se situe avant l'époque de comparaison ; on observe en (47) que [B1] se localise dans le passé, mais rien ne dit si l'événement décrit qui a commencé dans le passé s'arrête au présent.

Les valeurs de l'imparfait et du passé composé ne sont pas, comme nous venons de le mentionner à l'aide des exemples (46) et (47), interchangeables. L'imparfait exprime le temps continu « sur lequel notre intelligence découpe les moments discontinus où se produisent des événements. Ni le début, ni la fin du processus n'intéressent l'imparfait en tant que tel. Tous les emplois particuliers de l'imparfait s'expliquent à partir de cette valeur fondamentale. » (P. Imbs 1960). Il y a ici l'idée d'une continuité qui ne s'observe pas de la même façon avec le passé composé, même s'il existe des cas où ce tiroir verbal localise une action qui se répète également dans le temps. L'imparfait est un temps « charnier » dans le système des temps verbaux du français en ce qu'il peut prendre plusieurs valeurs, nous dit P. Imbs (p. 250)¹⁹⁸. Un tel qualificatif ne convient pas au passé composé, mais les faits montrent que ce tiroir verbal peut également prendre de nombreuses valeurs. Nous avons vu plus haut avec M. Antoniou qu'il peut situer le procès dans les trois tranches de la temporalité (*op.cit.* 162).

2.3. L'imparfait et le passé simple

L'imparfait et le passé simple sont deux tiroirs verbaux qui expriment la valeur temporelle absolue de passé. Ils se distinguent et se rapprochent sur plusieurs points. Soient les exemples suivants :

¹⁹⁸ Comme temps du passé, l'imparfait sert à montrer les circonstances suivantes : imparfait descriptif (*quand je me suis réveillé le soleil brillait*), imparfait narratif (*Le premier septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la Pologne*), imparfait de perspective (*Une semaine plus tard, Charles épousait Emma*), imparfait d'habitude (*Je me promenais tous les soirs*), le présent dans le style indirect (*Je crus plutôt que c'étaient des fantômes du passé, Proust*), l'imparfait hypocoristique (*Alors, mon petit, on était sage ?*, etc.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

(48) *Pierre ouvrit la porte et regarda dehors*

(49) *Pierre ouvrit la porte et regardait dehors*

En (48), les lexèmes verbaux (*ouvrit* et *regarda*) dénotent deux actions antérieures par rapport au moment de la parole. Il s'agit de deux actions qui se succèdent dans le temps : l'ouverture de la porte facilite le coup d'œil de Pierre à l'extérieur. Ces actions sont, d'un point de vue aspectuel, montrées de façon globale. Dans les deux cas, les intervalles de référence coïncident avec les intervalles de procès : [I, II] CO [B1, B2], [I', II'] CO [B'1, B'2]. Ils sont tous les deux antérieurs à [01, 02]. Dans l'énoncé (49), par contre, si la forme verbale « ouvrit » exprime également la valeur aspectuelle aoristique, le lexème verbal « regardait » code un sens qui diffère.

Deux attitudes de Pierre sont mises en scène dans ces énoncés. L'énoncé (48) montre qu'il réalise successivement deux actions : dans l'une, il ouvre la porte et regarde dehors, pour être plus précis, il ouvre la porte et jette un coup d'œil à l'extérieur ; alors qu'en (49), l'emploi de l'imparfait implique que l'action de regarder s'étend dans le temps. On sait que Pierre a commencé à regarder dehors, après l'ouverture de la porte (donc l'action est bornée à gauche), mais quant au temps (la durée de l'action) qu'il a mis pour le faire, aucune précision n'est donnée. Ce qui signifie qu'en (49), Pierre n'a pas seulement jeté un coup d'œil dehors, mais il a ouvert la porte, il s'est mis à regarder, à examiner, en un mot, à observer ce qui se passe à l'extérieur. Il s'agit bien d'une action qui dure dans le temps.

Une valeur aspectuelle perfective de visée globale est exprimée par les lexèmes verbaux « ouvrit » et « regarda » en (48), alors qu'en (49), la forme verbale « regardait » code l'aspect imperfectif. La différence entre les emplois « regarda » et « regardait » s'explique, en ce que le premier lexème, employé au passé simple, montre le procès de l'extérieur, alors que le second employé à l'imparfait indique que l'action n'est pas tout à fait accomplie au moment de sa démonstration, d'où l'aspect sécant ou inaccompli. [B2] n'est pas contraint dans le temps.

On dit généralement que l'imparfait code la valeur aspectuelle sécante, et le passé simple la valeur aspectuelle aoristique, ces valeurs sont-elles

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

intrinsèquement liées à ces formes verbales ? La littérature abonde dans le sens que le procès employé au passé simple est coupé du moment de l'énonciation, alors que celui à l'imparfait n'atteint pas la borne finale, il peut s'étendre au-delà même de [01]. On dit souvent que le passé simple sert à exprimer la fin d'un procès et que l'imparfait le présente sous un aspect inaccompli. Ces deux tiroirs verbaux sont-ils différents sur tous les points ?

Un nombre important de linguistes étudient de façon pertinente l'opposition entre l'imparfait et le passé simple. Ils fondent leurs réflexions sur l'opposition aspectuelle classique perfective/imperfective. Cette question étant traitée de façon abondante dans leurs ouvrages, notre exposé ne sera qu'une synthèse rapide et partielle des idées qui y ont été développées. Nous traiterons les points concernant l'opposition aspectuelle perfective/imperfective entre l'imparfait et le passé simple, les cas où les bornes du procès employé à l'imparfait sont prises en compte (valeur aspectuelle aoristique) et la dépendance contextuelle (la valeur anaphorique de l'imparfait)¹⁹⁹. Avant de procéder à ce genre d'opération, faisons une brève comparaison entre le plus-que-parfait et les autres tiroirs verbaux du passé.

2.4. Le plus-que-parfait et les tiroirs du passé

Le plus-que-parfait suit à peu près la même structure formelle que le passé composé et le passé antérieur. Il est, à quelques différences près, comparable à ces tiroirs verbaux, en ce qu'il est composé d'un participe passé et d'un auxiliaire²⁰⁰. L. Gosselin propose pour ces deux composantes une formule symbolique (nous renvoyons à son ouvrage de 1996). Les composantes du plus-que-parfait codent des instructions qui diffèrent cependant de celles du passé composé. Cette différence nous semble être plus significative encore, lorsqu'on compare ce tiroir verbal avec le passé antérieur. L'auxiliaire du verbe conjugué au plus-que-parfait (avait) code une instruction aspectuo-temporelle qui équivaut à celle déclenchée à l'imparfait : *valeur temporelle absolue du passé et aspect inaccompli sur l'état résultant*, alors

¹⁹⁹ A. Patard développe une thèse qui va à l'encontre de ces idées. Elle indique que l'imparfait conserve sa valeur aspectuelle de base quel que soit le contexte dans lequel il s'emploie, en s'opposant à la thèse polysémiste défendue par une linguiste comme L. Tasmowski-De-Ryck (2007 : 127).

²⁰⁰ La même réalité est observée au passé antérieur.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

que celui du verbe conjugué au passé antérieur (fut) conserve la valeur aspectuo-temporelle de base du passé simple (temps passé et aspect aoristique)²⁰¹. Nous nous appuyons sur les instructions codées par les auxiliaires (avait) et (fut) pour établir la différence entre ces tiroirs verbaux, car comme l'a noté L. Gosselin, l'auxiliaire joue le rôle essentiel (*Ibid.*).

2.5. L'opposition passé simple/imparfait : la thèse aspectuelle

Nous nous interrogerons sur l'opposition aspectuelle perfective/imperfective entre l'imparfait et le passé simple. Cela nous invite à rappeler d'emblée les observations faites par le linguiste G. Guillaume. Dans *Leçons de linguistique* (1948/1949), l'auteur présente le passé simple comme le temps de l'accompli, et l'imparfait comme celui de l'inaccompli. Il défend une position sur laquelle la linguistique contemporaine va s'appuyer pour articuler l'opposition entre les aspects perfectif et imperfectif. La thèse qu'il soutient est la suivante :

Il n'existe pas en français un infinitif correspondant à j'écrivais et un autre infinitif correspondant à j'écrivis. Or la distinction est celle de l'accompli et de l'inaccompli, du devenir acquis et du devenir à acquérir. [...]. La construction j'écrivais fait différence des deux devenirs. Elle met d'un côté l'accompli, déjà occupé par le verbe, et de l'autre côté l'inaccompli, non encore occupé par le verbe. [...]. Le sujet parlant dans j'écrivis, n'a pas le sentiment d'un procès portant coupure interne. Les deux devenirs, accomplissement et inaccomplissement, sont dans la continuité qualitative l'un de l'autre : ils ne font qu'un. C'est le trait essentiel du prétérit français et généralement des constructions aoristiques, de quelque manière qu'on les obtienne. (p. 22).

Les points élaborés par l'auteur se résument en ces termes : le passé simple code le bornage de l'intervalle du procès, alors que l'imparfait implique l'ouverture. Nous avons un fait acquis avec le passé simple, et quelque chose à acquérir avec l'imparfait. Toutefois, si ces idées sont vérifiées dans la majeure partie des cas pour le passé simple et pour l'imparfait, il est important de rappeler que la réalité empirique du langage impose des contre-arguments.

²⁰¹ Voir L. Gosselin, (1996 : 204-212) pour de plus amples explications.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

L'accomplissement n'est pas intrinsèquement lié au passé simple, ni le non-accomplissement à l'imparfait, car comme le montrera un peu plus tard G. Guillaume lui-même (dans *Temps et verbe*), il existe des emplois où le passé simple exprime un procès « moins accompli » que l'imparfait. Dans *Pierre se leva et marcha*, « marcher » est selon le linguiste perçu comme ce qui commence, puis se déroule, c'est-à-dire s'accomplissant (1968 : 62)²⁰².

L'idée défendue par G. Guillaume a marqué un tournant décisif dans la linguistique contemporaine, même si bien avant lui, d'autres linguistes comme N. Beauzée, s'étaient déjà interrogés sur l'opposition entre le passé simple et les autres temps du passé. C'est ce que L. de Saussure semble rappeler en parlant de la réflexion du philosophe-encyclopédiste (N. Beauzée). Lisons ce qu'il exprime dans l'extrait suivant (1998 : 24) :

Jusqu'à Beauzée, l'opposition pertinente concerne donc le passé simple et le passé composé. Beauzée, tout en continuant à réfléchir sur cette opposition, va surtout mettre l'accent sur une autre opposition, cruciale, celle qui concerne le passé simple et l'imparfait. Certes, il se fait l'héritier de Vaugelas, puisqu'il reprend l'idée d'un repérage à coordonnées, déjà présente dans la grammaire de Port-Royal ; mais il va plus loin, en adoptant un point de vue radicalement nouveau sur la langue et en particulier sur l'expression du temps.

L. de Saussure met l'accent sur l'intérêt de N. Beauzée pour l'étude du rapport entre les temps du passé. Il note un point important dans son système temporel où sont regroupées deux catégories de prétérits dans les temps du passé. Une telle idée montre que le débat sur le rapport entre l'imparfait et d'autres formes verbales ne date pas d'aujourd'hui, même si dans la majeure partie des travaux sur la temporalité (le temps et l'aspect), le nom du philosophe-logicien, H. G. Reichenbach, est retenu comme celui qui a innové par le biais de son modèle sur la logique temporelle. Le débat a été initié bien longtemps avant que les réflexions contemporaines n'aient eu lieu. N. Beauzée nous a permis d'observer qu'une phrase comme « *Robert chantait* » a besoin, par le caractère anaphorique du temps qu'il déclenche, d'un repère autre que le moment de l'énonciation pour situer le

²⁰² G. Guillaume semble nuancer sa position sur l'emploi de ces deux temps verbaux en avançant une telle idée.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

procès dans le temps. Le linguiste fait par conséquent avancer les réflexions, même si L. de Saussure souligne que sa contribution apparaît sous une forme moins achevée que celle élaborée par H. Reichenbach (1998 : 31).

G. Guillaume indique, avons-nous rappelé *supra*, que l'imparfait exprime deux perspectives : l'une acquise et l'autre en devenir, l'une arrivée ou accomplie et l'autre arrivante ou inaccomplie. L'imparfait est perçu comme le tiroir verbal du passé où ce qui existe ou ce qui a eu lieu cohabite avec ce qui n'a pas encore existé, ou n'a pas encore eu lieu :

Dans le cas du passé, l'imparfait au prétérit défini porte une surcharge de réalité : à l'incidence, qui est accomplissement, il ajoute de l'accompli. Aussi apporte-t-il avec lui, dans le cas courant, une image selon laquelle le verbe se scinde sans rupture de continuité en deux parties de lui-même : la partie déjà accomplie, décadente, et la partie en accomplissement, incidente seulement. Pierre marchait signifie que Pierre a déjà marché (partie d'accompli décadente), et qu'il marche encore (partie incidente d'accomplissement) (1968 : 95).

L'imparfait impose un repérage qui, aux dires de certains linguistes, nie la borne terminale de l'intervalle temporel, même si son appartenance au passé devrait impliquer la prise en compte des bornes du procès. En 1952, H. Sten soutient une thèse dans laquelle il lui assigne une valeur durative. L'auteur représente le signifié de l'imparfait à l'aide d'un schéma où la délimitation initiale et finale du procès n'est pas prise en compte. L'imparfait est décrit comme ce qui s'oppose au passé simple (p, 125). Il se distingue du passé simple, en ce qu'il est une construction énonciative qui associerait étroitement les dimensions de la temporalité et la modalité, alors que ce dernier (le passé simple) est perçu comme la forme qui exprime l'aspect global et marque la succession des événements. Observons le modèle proposé par le linguiste :

Fig. 11 (|)—————(|)

L'analyse des exemples (48) : *Pierre ouvrit la porte et regarda dehors* et (49) : *Pierre ouvrit la porte et regardait dehors* renvoie à la thèse de l'extension du procès exprimé par le tiroir verbal de l'imparfait, et du bornage de celui exprimé par le passé simple. Peut-on, à l'aide de telles observations, conclure que l'imparfait est toujours compatible avec l'imperfectivité et le passé simple avec la

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

perfectivité ? La littérature décrit la différence entre l'imparfait et le passé simple en français dans le sens de l'opposition aspectuelle perfective/imperfective. Comment des linguistes comme A. Molendijk, C. Vetters, L. Gosselin... voient-ils une telle idée ?

2.5.1. La thèse aspectuelle : les positions d'A. Molendijk, de C. Vetters, de L. Gosselin, etc.

Parmi les travaux qui s'opposent à la thèse aspectuelle classique, la pensée développée par A. Molendijk mérite d'être analysée avec beaucoup d'attention. Pour montrer que l'imparfait n'est pas essentiellement un temps imperfectif, le linguiste se sert de plusieurs exemples. Observons l'énoncé suivant :

(50) *Hélène était la fille du roi de Pologne.*

A. Molendijk soutient que cet emploi de l'imparfait décrit un état qui correspond à la période d'existence de la fille du roi de Pologne. Le temps exprimé est antérieur par rapport au moment de l'énonciation. L'état décrit est valable pendant toute la période de la vie d'Hélène. L'imparfait code par là la valeur aspectuelle perfective, ce qui implique que les bornes initiale et finale de l'intervalle du procès sont prises en compte. L'intervalle du procès coïncide avec l'intervalle de référence. Le fait mentionné est présenté comme valable pendant une période bien délimitée (1990 : 18)²⁰³.

L'auteur montre à l'aide de l'exemple (50) : *Marie était la fille du roi de Pologne*, que l'imparfait peut renvoyer à un intervalle clos (Ibid.). Il met à l'actif de ce tiroir verbal un élément qui permettrait de l'assimiler au passé simple. A. Molendijk invite par là à chercher ailleurs la valeur fondamentale de l'imparfait et les faits qui le distinguent du passé simple. En opposant la thèse aspectuelle classique à la valeur perfective que ce tiroir verbal peut prendre en contexte, l'auteur distingue l'imparfait standard de l'imparfait narratif et note du même coup les faiblesses de la thèse classique selon laquelle l'opposition entre ces deux tiroirs verbaux est d'ordre aspectuel. L'idée défendue consiste à dire que l'imparfait peut être utilisé dans un contexte où l'on pourrait employer le passé simple, autrement

²⁰³ Comme l'a indiqué C. Vetters, A. Molendijk se base sur le modèle de Kamp et Rohrer (1983) pour rejeter l'explication aspectuelle (1996 : 133). Dans leur théorie, Kamp et Rohrer indiquent qu'il faut chercher la valeur fondamentale de l'imparfait en dehors de la thèse aspectuelle classique.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

dit, qu'il peut suivre la règle de la succession des faits, telle qu'elle a été élaborée par H. Kamp et C. Rohrer, (1983). A. Molendijk indique que la propriété imperfective n'est pas intrinsèquement liée à l'imparfait. Il remplace l'explication aspectuelle par l'explication temporelle. Comment un linguiste comme C. Vetters voit-il une telle question ?

En 1993b, C. Vetters analyse l'opposition classique *imparfait/passé simple*. Selon lui, l'imperfectivité n'est pas la valeur fondamentale de l'imparfait. Il nuance sa position, et émet des réserves sur l'idée qui veut à tout prix présenter l'imparfait narratif comme un contre-exemple pour la théorie aspectuelle. En analysant les travaux qui abordent cette question, notamment celui d'A. Molendijk, il parvient à la conclusion suivante :

J'en conclus donc que l'imparfait narratif n'est pas un contre-exemple pour la théorie aspectuelle (1996 : 128).

L'analyse de C. Vetters va dans le sens de l'hypothèse soutenue par L. Tasmowski-De-Ryck en 1985, lorsqu'il indique que le sens de l'imparfait est lié à la présence d'un point de référence²⁰⁴. Il note que l'imparfait peut être employé si la période de référence est récupérable par l'interlocuteur²⁰⁵. « Une phrase à l'IMP a besoin de se rapporter à un moment spécifique, un point de référence, que le contexte doit permettre d'établir » (1993b : 22). Le sens du passé simple est aspectuel, alors que celui de l'imparfait est temporel, précise le linguiste. C. Vetters propose de recourir au texte pour remonter à la valeur de l'imparfait, et à la phrase pour calculer celle du passé simple. Lisons ce qu'il écrit (1993b : 22) :

[...] je conclus que le sens fondamental de l'IMP ne se situe pas au niveau phrastique de l'aspect. (...) je me baserai sur Tasmowski-De Ryck pour montrer que c'est la présence d'un R donné qui constitue son sens fondamental. Ensuite je montrerai que les caractérisations arrière-plan et décor ne s'appliquent pas à tous les IMP. Selon Tasmowski-De Ryck (1985 : 76), une phrase à l'IMP a besoin de se rapporter à un moment spécifique, un point de référence, que le contexte doit permettre d'établir.

²⁰⁴ Sur cette question, voir également Klum (1961 : 187), Muller 1966 cités dans C. Vetters 1996 : 135-137).

²⁰⁵ En soutenant que la succession n'est pas la valeur fondamentale du passé composé, C. Vetters montre que le schéma binaire : changement pour le passé composé et décor pour l'imparfait (C. Vet, 1980), nouveau R pour le passé composé et R donné pour l'imparfait, peut être falsifié par d'autres paramètres (le contexte, complément de temps, etc).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

Un procès à l'imparfait a besoin de se rapporter à un moment spécifique, un point de référence, que le contexte doit permettre d'établir (cf. L. Tasmowski-De Ryck, 1985 : 76). C. Vetters s'inspire non seulement de cette idée, mais se base également sur A.-M. Berthonneau et G. Kleiber (1994 : 87) pour articuler ses réflexions. Il note que l'imparfait a toujours besoin – qu'il soit standard ou narratif – d'une situation de référence récupérable et spécifique dans le passé (1996 : 143). C. Vetters propose une idée tout à fait différente de celle traditionnellement admise en termes de rapport entre ces deux tiroirs verbaux. Il note ceci :

Le PS et l'IMP ne s'opposent pas directement : ils se situent à des niveaux différents. L'emploi du PS est réglé par un principe phrastique (aspect perfectif), celui de l'IMP par un principe textuel (disponible d'une référence temporelle). Au niveau phrastique, l'IMP a une valeur aspectuelle neutre ; au niveau textuel, le PS peut introduire une nouvelle référence temporelle ou reprendre une référence temporelle disponible [...]. Dans les contextes où le sens fondamental du PS et celui de l'IMP se rejoignent, c'est-à-dire lorsque l'événement est perfectif et une référence temporelle est disponible, d'autres facteurs interviennent dans le choix du temps verbal (pp. 28, 29).

Les idées développées par C. Vetters semblent se résumer en deux points : le premier est que l'imparfait peut admettre, comme le passé simple, un aspect perfectif, ce qui signifie que la thèse aspectuelle mise souvent en avant par certains auteurs est loin d'être un bon argument pour distinguer ces deux temps. Le second point est que le sens de l'imparfait exige la prise en compte de la réalité textuelle, alors que celui du passé simple est lié à la phrase²⁰⁶.

L'imparfait peut être utilisé dans des circonstances où le passé simple pourrait être exigé. La question est évidemment de savoir comment articuler ces idées qui contredisent la thèse selon laquelle l'imparfait n'implique pas le bornage du procès et la réalité empirique de la langue. Quelles positions adopter entre les

²⁰⁶ En distinguant l'imparfait du passé simple, on le compare le plus souvent au *présent*, temps morphologique considéré comme expression temporelle qui n'offre qu'une vue partielle du procès. Une telle idée nous rappelle une contribution proposée par E. Faucher (1976) où les deux temps verbaux (l'imparfait et le présent) sont décrits comme un couple qui ne fixe pas le procès dans le temps, mais dans la conscience qui se le représente. Pour E. Faucher, le passé simple et le couple *imparfait/présent* constituent deux groupes. La différence que l'on peut observer entre ces deux groupes, c'est qu'ils ne déterminent pas, tous les deux, la même chose : l'un (le groupe du passé simple) situerait l'événement, alors que l'autre (celui de l'imparfait/présent) déterminerait la conscience, c'est-à-dire, sorte de lieu où l'événement se représenterait (p. 367).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

formules qui le décrivent comme un temps à part entière du révolu et celles qui le présentent comme incapable d'avoir un certain nombre de valeurs sémantiques ? Le débat est posé. L'essentiel pour nous ne consiste pas à prendre parti pour tel point de vue et objecter tel autre, mais à parvenir à certains éclairages sur cette question où les réflexions ne cessent de se multiplier.

L. Gosselin (cf. 2005) développe une position qui va à l'encontre de la conception selon laquelle le passé simple est dynamique, parce qu'il fait avancer le moment de référence, tandis que l'imparfait est statique parce qu'il le maintient²⁰⁷. Partant de l'argument selon lequel le temps est intrinsèquement dynamique, le linguiste soutient que l'imparfait est au même titre que le passé simple dynamique, même si cette dynamisme ne s'observe pas de la même façon dans les deux cas (2005 : 141).

L. Gosselin reprend lui aussi la thèse de L. Tasmowski-De Ryck en ce qui a trait à l'*imparfait narratif*. Il montre que la relation d'équivalence entre l'imparfait et le passé simple se base sur les traits de [+globalité] et de [+progression]. Il exprime son opposition à l'idée selon laquelle en absence de succession, le temps est statique, et montre par des contre-arguments qu'il existe des cas où le temps progresse sans qu'il n'y ait succession de procès (2005 : 188-189).

L. Gosselin propose une définition de l'*imparfait narratif* qui l'amène à considérer le dispositif explicatif lié à l'imparfait standard : B1 < I, II < B2 (aspect inaccompli). Un emploi de l'imparfait code, selon lui, l'aspect global (dit aoristique) lorsqu'il est associé à un marqueur ou utilisé dans un contexte qui neutralise sa valeur de base imperfective. L'*imparfait narratif* résulte de l'effet de sens dérivé de la résolution de contradiction entre la valeur en langue codée par le tiroir verbal et les valeurs exprimées par des marqueurs impliquant l'aspect aoristique ou d'autres éléments du contexte (pp. 197-202).

Le critère aspectuel est utilisé pour établir le distinguo entre deux types d'imparfait (l'imparfait standard qui implique l'aspect imperfectif et l'imparfait

²⁰⁷ L'idée selon laquelle le passé simple fait avancer le récit et l'imparfait le retarde est une interprétation élaborée à partir du modèle temporel de H. Kamp et C. Rohrer. Le passé simple indiquerait la succession des événements, alors que l'imparfait introduit un nouvel état (1983 : 107-109).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

narratif qui dénote l'aspect perfectif). Pour mettre en valeur les cas où certains emplois de ce tiroir verbal obéissent à la même règle que le passé simple, le linguiste contraste, à l'aide des exemples, l'imparfait narratif avec l'imparfait standard. Lisons ce qu'il écrit :

L'aspect global (aoristique) constitue, pour nous, la différence spécifique entre l'IMP standard (inaccompli) et l'IMP narratif, qui s'avère être compatible avec tout un ensemble de marqueurs impliquant l'aspect aoristique et qui, de ce fait, excluent l'IMP standard [...].

Les faits traités montrent que l'imparfait est un temps polysémique. Cette polysémie est liée aux multiples effets de sens que ce tiroir verbal peut prendre en contexte. Une telle perspective est-elle partagée par tous les linguistes ?

J. Bres (cf. 2005) développe un argument qui rappelle en quelque sorte celui défendu par G. Guillaume²⁰⁸. Il reprend à juste titre l'emploi du couple incidence/décadence, et décrit le rapport entre le passé simple et l'imparfait de la façon suivante (pp. : 57-58) :

Selon cette analyse, passé simple et imparfait diffèrent non seulement par l'absence vs la présence d'accompli, mais également, ce qui va de pair, par le marquage vs l'absence de marquage des points initial et terminal d'incidence du temps impliqué par le procès sur la ligne du temps que construit le discours. Je distinguerai donc deux instructions aspectuelles – l'instruction [+incidence] qui demande de représenter le temps impliqué par le procès en seule incidence, c'est-à-dire comme accomplissement depuis son terminus a quo jusqu'à son terminus ad quem ; l'instruction [-incidence] qui demande de représenter le temps impliqué comme conversion de l'incidence en décadence, c'est-à-dire comme transformation de l'accomplissement en accompli, en un point situé au-delà de son terminus a quo et en deçà de son terminus ad quem.

L'opposition entre le passé simple et l'imparfait s'articule ici autour de leur spécificité, et de leur capacité à marquer la perfectivité et l'imperfectivité. La pensée développée dans ce paragraphe est nettement différente de la position défendue plus haut par les auteurs qui pensent que les valeurs aspectuelles de base de l'imparfait et du passé simple peuvent varier selon le contexte. L'argument selon

²⁰⁸ La perspective monosémique soutenue par J. Bres a été initialement élaborée en 1999.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

lequel l'imparfait code, lorsqu'il est associé à un ensemble de marqueurs impliquant l'aspect aoristique, la valeur aspectuelle perfective semble être remise en question. L'auteur envisage d'étudier le tiroir verbal de l'imparfait dans une perspective monosémique.

2.5.2. L'approche monosémique et polysémique : quelle position adopter ?

L'approche monosémique trouve un net approfondissement dans les travaux d'A. Patard. En 2007, l'auteur soutient une thèse qui porte sur l'étude du signifié et du fonctionnement de l'imparfait dans ses différents usages. Après avoir énoncé, analysé et commenté un nombre important de travaux où la distinction entre l'imparfait et le passé simple occupe une place privilégiée, elle s'appuie sur l'idée défendue par J. Bres (cf. J. Bres, 2005 et 2007) pour indiquer que l'imparfait est toujours à la recherche d'un élément cotextuel pour réaliser sa référence temporelle.

Pour nous, l'« anaphoricité » de l'imparfait se laisse décrire ainsi : comme il ne prend pas en compte les bornes du procès, l'imparfait engage la recherche d'élément cotextuel (autre que le procès lui-même) pour réaliser la référence temporelle (l'inscription d'un moment de référence à travers lequel est vu le procès) et ainsi ancrer le procès dans le temps (p. 135).

A. Patard va à l'encontre de l'argument selon lequel l'imparfait dit narratif borne, au même titre que le passé simple, le procès dans le temps. Elle indique que ce tiroir verbal (l'imparfait) conserve sa valeur aspectuelle de base quel que soit le contexte dans lequel il est employé. L'auteur s'oppose à toute idée visant à assimiler certains emplois de l'imparfait au passé simple, en leur assignant la valeur aspectuelle perfective. Ses objections sont claires lorsqu'elle écrit que « l'imparfait n'est pas perfectif, mais imperfectif même dans son emploi narratif (2007 : 130). S'interrogeant sur la thèse défendue par L. Gosselin, elle précise en note :

Gosselin, qui défend la thèse aspectuelle, explique que, dans ces cas, la valeur de l'imparfait est modifiée sous la pression du contexte. Nous ne partageons pas ce point de vue polysémiste de l'imparfait et nous défendons au contraire que ce

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

temps conserve sa valeur aspectuelle imperfective quel que soit le contexte (p. 127)

Les positions divergent entre ceux qui pensent que l'imparfait et le passé simple ne s'opposent pas directement, mais qu'ils peuvent dans certains contextes déclencher les mêmes valeurs aspectuo-temporelles (C. Vetters, L. Tasmowski-De Ryck, A. Molendijk, et L. Gosselin), et ceux comme A. Patard qui admettent que l'imparfait conserve sa valeur imperfective quel que soit le contexte dans lequel il est employé. L'idée selon laquelle l'imparfait ne conserve pas la valeur aspectuo-temporelle de base dans tous les contextes est une perspective polysémique. Elle s'oppose à la conception monosémique défendue par J. Bres (1999) et J.-Cl. Chevalier (1999).

Dire, par exemple, que le morphème zéro (\emptyset) dans *Mardi, il pleuvait/[pløve(\emptyset)]* code la valeur aspectuelle perfective nous semble un argument intenable ; mais admettre qu'il déclenche sous l'influence de l'intervalle circonstanciel exprimé par le calendrier *mardi* un intervalle dont les bornes sont prises en compte, ne pose aucun problème. La perspective monosémique développée par J. Bres, J.-Cl Chevalier et suivie par A. Patard nous semble être pertinente, certes, mais nous suivons, pour notre part, la réflexion de ceux comme L. Gosselin qui considèrent que la valeur en langue de l'imparfait reste stable, mais que les instructions que ce temps verbal fournit peuvent, en fonction du contexte, porter sur des éléments de représentations qui varient. Dans le cas de l'imparfait narratif²⁰⁹ ou itératif, L. Gosselin indique que l'imperfectivité demeure, mais qu'elle porte sur la série de procès et non sur le procès lui-même, qui est vu de façon aoristique, à cause du caractère anaphorique de l'intervalle de référence (1996 : 201 ; 2005 : 195-199).

L'imperfectivité sur la série est l'instruction codée par l'imparfait qui est, selon L. Gosselin, toujours, imperfectif (*Ibid.* 202). L'aspect aoristico-global sur le procès est en revanche dû aux principes généraux sur le liage de l'intervalle de référence²¹⁰.

²⁰⁹ L'auteur considère l'imparfait narratif comme un effet de sens dérivé de la résolution de conflit (2005 : 196).

²¹⁰ Voir l'auteur, pour de plus amples explications sur la représentation de série de procès (2005 : 196-199).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

2.5.3. Le passé simple et l'imparfait : la thèse anaphorique

N. Beauzée indique qu'il y a, dans la division générale des temps, trois sortes de rapport à l'égard de l'époque de comparaison : un rapport d'antériorité, lorsque l'existence précède le moment de l'énonciation ; un rapport de simultanéité, lorsque l'existence coïncide avec le moment de l'énonciation ; et un rapport de postériorité, lorsque l'existence succède à l'époque de comparaison²¹¹. Ce qui signifie que toutes les existences devraient être envisagées par rapport à l'époque de comparaison, sorte de point d'observation (écrit N. Beauzée) à partir duquel l'on peut repérer ce qui est antérieur, actuel ou postérieur²¹².

Qualifier une existence de passé revient, rappelons-le, à la considérer comme située dans un temps qui précède le « maintenant » de l'époque. Pour remonter à l'objet exprimé, l'emploi de certains tiroirs verbaux exige, en plus du moment de l'énonciation, un autre élément que l'on peut repérer soit directement dans la phrase, soit dans le contexte (textuel ou extratextuel). L'analyse des exemples suivants nous permettra d'explicitier une telle pensée :

(51) *Paul écrivit une lettre à Jeanne.*

(52) *Paul écrivait une lettre à Jeanne.*

(53) *Hier, Paul écrivait une lettre à Jeanne.*

Le lexème verbal « écrire » code une valeur temporelle virtuelle que l'on peut actualiser et expliciter en tenant compte du tiroir verbal utilisé, dans chacun de ces exemples. Le passé simple situe le procès dans le passé, en (51). Il implique par là le bornage du procès en prenant l'époque de comparaison comme moyen de référer à ce qui est exprimé. Cet emploi est compatible avec l'aspect perfectif. En (52), par contre, rien n'indique si l'action exprimée à l'imparfait est accomplie ou pas. Contrairement à l'exemple (51), l'énoncé (52) peut être paraphrasé en *Paul était en train d'écrire une lettre à Jeanne*. La borne finale du procès n'est pas forcément atteinte. Ce qui rend difficile le repérage de l'événement dénoté dans le temps. La réalité se présente tout autrement en (53), avec l'emploi du circonstanciel « hier ». Le morphème zéro [ekrive(Ø)], code un sens qui diffère de celui exprimé

²¹¹ Cette idée était déjà chez les Grecs. Cf. J. Lallot, 1985.

²¹² Cf. N. Beauzée, op.cit. pp. 428-430.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

en (52). En contradiction avec l'intervalle temporel exprimé par l'adverbial *hier*, il indique que l'action de Paul est localisée dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Cet énoncé peut être paraphrasé en : *au cours de la journée d'hier, Paul a écrit une lettre à Jeanne.*

Le procès exprimé au passé simple est repéré de façon antérieure par rapport au moment de l'énonciation, en (51), sans l'aide d'autres opérateurs temporels. On dit que ce tiroir verbal du passé est autonome. En (52), par contre, l'imparfait ne permet pas d'effectuer une pareille opération. L'intervalle temporel qu'il impose est dit *anaphorique*. En quoi consiste donc son « anaphoricité » ?

L'imparfait nécessite ici d'un intervalle temporel autonome pour ancrer le procès dans le temps. Certains linguistes lient cet état de fait à sa valeur imperfective. En 1998a, J. Bres défend une thèse où il assimile la dépendance contextuelle de l'imparfait à l'absence du point d'incidence. Pour lui, ce qui caractérise la non-autonomie de ce tiroir verbal est :

C'est cette absence de point d'incidence qui implique la non-autonomie textuelle de l'imparfait et demande – sens procédural – de le relier à une situation apparaissant contextuellement ou textuellement comme dotée d'un point d'incidence (p. 164).

Étant incapable d'assurer le bornage du procès, l'imparfait engage la recherche d'un élément dans le contexte pour réaliser la référence de l'objet désigné. J. Bres dit qu'il est non-incident, parce qu'il ne représente pas, nous semble-t-il, les bornes du procès. L'imperfectivité de l'imparfait semble être la conséquence de son anaphoricité. Un tel argument est critiqué par G. Kleiber en 2003, mais suivi par A. Patard en 2007. G. Kleiber qualifie d'inadéquante la thèse aspectuelle avancée pour expliquer la dépendance contextuelle de l'imparfait. Il montre, par sa démarche, que d'autres éléments sont plus aptes à rendre compte de la dépendance de ce tiroir verbal²¹³. L'auteur développe une analyse où il questionne le statut anaphorique attribué à l'imparfait. L'explication qu'il fournit est que, de même que le passé composé et le passé simple nécessitent un intervalle de référence pour situer le procès dans le temps, l'opération consistant à rechercher un élément dans le contexte pour réaliser la référence à l'objet désigné ne saurait

²¹³ Nous rappelons que cette idée a été initialement développée en 1999.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

être propre à l'imparfait (2003 : 9-10). L'anaphoricité de ce tiroir verbal ne dériverait donc pas de son imperfectivité.

G. Kleiber étudie la dépendance contextuelle de l'imparfait sous un angle différent de celui proposé par d'autres linguistes. Il compare l'hypothèse qui retient « l'imperfectivité comme cause de l'anaphore » à celle des linguistes qui conçoivent « l'anaphore comme cause de l'imperfectivité » (p. 12). L'idée selon laquelle l'imperfectivité de l'imparfait est liée à son anaphoricité lui semble quelque chose de naturel, mais il note qu'elle est confrontée à des limites dès qu'on l'étudie dans un cadre général qui concerne d'autres temps verbaux (2003 : 10-11). Il oppose sa pensée à une hypothèse défendue par L. Gosselin (1996 et 1999b).

L. Gosselin indique que le passé composé et le passé simple, par leur capacité à marquer le bornage du procès, sont autonomes²¹⁴. G. Kleiber va à l'encontre de cette idée en notant que le passé simple serait plus dépendant que l'imparfait. Le passé simple serait doublement anaphorique, à cause de l'intervalle de référence qu'il exprime et de la localisation temporelle (p. 10). L. Gosselin s'oppose à cette thèse, en répliquant dans son ouvrage de 2005 que ce n'est pas le tiroir verbal en soi qui est anaphorique, mais l'intervalle de référence (pp. 150-152).

G. Kleiber note que les deux approches (celle basée sur l'imperfectivité et celle dite anaphore temporelle) connaissent les mêmes problèmes, car elles n'ont pas réussi, dit-il, à trouver le « bon » point d'incidence et le « bon » intervalle de référence exigé par l'anaphore (p. 12). Son entreprise consiste à montrer que seule une situation saillante dans la mémoire immédiate pourrait remplir le rôle d'antécédent pour l'imparfait (cf. p. 18). Une telle pensée s'oppose à la thèse de L. Gosselin et celle élaborée par J. Bres, où le contexte est décrit comme l'endroit où l'on doit trouver une indication temporelle fournissant un point d'incidence ou un intervalle de référence.

G. Kleiber a bien argumenté sa thèse, mais nous suivons celle de L. Gosselin quand ce dernier insiste sur le fait que l'imparfait nécessite un ancrage temporel pour réaliser la référence de l'objet désigné. L. Gosselin établit un

²¹⁴ L'auteur note toutefois que le passé composé est plus indépendant que le passé simple. Cette idée, nous l'avons déjà évoquée plus haut.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

distinguo entre les formes verbales – quelles qu’elles soient – et les valeurs sémantiques qu’elles déclenchent. Ce sont bien des éléments de sens qui peuvent être considérés comme sémantiquement incomplets et déclencher des procédures anaphoriques de recherche d’antécédent, et non les signifiants eux-mêmes, a-t-il fait remarquer (2005 : 151).

L’imparfait nécessite un élément dans le contexte pour réaliser la référence à l’événement – ce point de vue nous semble être à bien des égards pertinent – mais il est à noter que ce temps verbal n’est pas fondamentalement anaphorique. La valeur anaphorique qu’il code dans certaines circonstances est l’un des critères retenus pour l’opposer au passé simple, mais il est important de noter que ce tiroir verbal, le passé simple, n’est pas lui-même intrinsèquement autonome. De même que l’imparfait nécessite un intervalle antécédent, il existe des cas où le passé simple code une valeur temporelle qui requiert l’existence d’un élément dans le contexte pour réaliser le repérage du procès dans le temps. Ce qui signifie que ce tiroir verbal ne peut pas toujours assurer à lui seul la référence à l’événement. Observons l’énoncé (54) emprunté à L. Gosselin²¹⁵ :

(54) *Luc sortit.*

L. Gosselin contraste ce procès employé au passé simple avec l’exemple : *Luc est sorti*. Il note qu’il n’est pas suffisamment indépendant. Nous suivons son analyse, en disant qu’il s’agit d’un cas où le passé simple nécessite un élément temporel dans le contexte pour assurer la référence à l’événement. Cet emploi ne montre pas, à notre sens, les bornes de l’intervalle du procès. Voilà donc pourquoi un intervalle dans lequel il pourrait prendre son ancrage s’avère nécessaire²¹⁶. L’auteur propose l’exemple suivant :

(55) *Le mardi, il pleuvait. Il sortit.*

La question qu’on a soulevée dès le départ (cf. § 1.3.5) a été d’évoquer les raisons pour lesquelles il y a autant de formes verbales pour exprimer le passé en français. Les données analysées plus haut fournissent des éléments de réponse qui nous semblent être satisfaisants. On parvient à l’idée que les formes verbales du

²¹⁵ L. Gosselin, 2005 : 145.

²¹⁶ Sur cette question, voir L. Gosselin (*Ibid.* 145-146).

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

passé situent l'événement désigné de façon antérieure par rapport au moment de la parole. Des tiroirs comme le passé composé, le plus-que-parfait, le passé antérieur s'expriment par des séries morphologiques qui les distinguent de l'imparfait et du PS (cf. § 1.2.), mais les faits montrent que ces temps verbaux désignent tous la même époque temporelle. La différence que l'on peut établir entre eux ne touche pas l'époque, mais la façon dont les faits qu'ils expriment sont envisagés dans le temps (l'aspect). En ce qui concerne la distinction entre l'imparfait et le PS, nous avons vu, contrairement à ce qui est traditionnellement admis, que la notion d'aspect, même si elle peut rendre compte de certaines différences, ne permet pas d'expliquer de façon satisfaisante et pertinente tous les emplois de ces tiroirs verbaux. Pour chaque emploi, la prise en compte du contexte demeure à notre sens un élément fondamental.

2.6. La concordance des temps en français : rappel

L'expression de *concordance des temps* est présente dans la quasi-totalité des manuels de grammaire française. On la considère comme la correspondance entre le temps du verbe de la principale et celui du verbe de la subordonnée. En français, la conception classique de *concordance des temps* s'articule autour de l'idée que la relation temporelle entre la proposition principale et la proposition subordonnée se définit selon des critères purement morphosyntaxiques. On note que le temps du verbe de la subordonnée dépend morphologiquement de celui du verbe de la principale.

On trouve, en 1995, sous la plume de M. H. Christensen et *al.*, une définition qui renforce une telle idée : *La concordance des temps consiste à appliquer des règles d'accord dans le domaine de l'emploi des temps du verbe* (pp. 119-200). Dans une phrase complexe du type *Pierre m'a dit qu'il avait réussi son examen*, on soutient l'hypothèse que le choix du temps du verbe de la subordonnée *avait réussi* est conditionné par celui de la principale (*a dit*). L'influence morphologique entraînerait donc des implications sémantiques.

L'idée selon laquelle le temps du verbe de la principale influe sur celui du verbe de la subordonnée fait l'objet de nombreuses réflexions dans le domaine de la linguistique contemporaine. On nuance la question en estimant que *la concordance*

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

des temps ne résulte pas uniquement d'une simple démarche consistant à appliquer la valeur temporelle à des formes verbales selon des exigences morphologiques, mais d'une opération qui lie la valeur du temps au contexte de production de la phrase.

F. Brunot (1922/1953) développe une idée que l'on qualifie de « nouvelle » par rapport à la conception classique de la concordance des temps. Il note les limites de l'idée qui subordonne le temps du verbe de la subordonnée à celui du verbe de la principale. Il reconnaît les relations chronologiques entre la proposition principale et la proposition subordonnée. Mais il s'en prend à la tradition qui montre que le verbe principal imposerait une morphologie et, du point de vue temporel, un sens au verbe de la subordonnée. Sa démarche consiste à rappeler que la valeur temporelle du verbe de la subordonnée ne relève pas uniquement des contraintes syntaxiques mettant en correspondance les deux propositions. Il écrit :

Aucune forme temporelle de la proposition principale n'entraîne nécessairement telle ou telle forme correspondante dans le verbe de la subordonnée. On y use du temps qui convient pour exprimer la portion de la durée où se situe l'action, voilà tout (1953 : 782).

Au sens où l'entend le linguiste, le temps qui convient dans la subordonnée correspond à celui imposé par le sens global de la phrase. Ce qui implique que le temps du verbe de la proposition subordonnée peut fonctionner de façon indépendante ou dépendante de celui du verbe de la principale. Cette idée occupe une place privilégiée dans les travaux de nombreux linguistes. Ainsi, après avoir noté la nouveauté de l'approche de F. Brunot par rapport à la conception classique de *la concordance des temps*, L. Gosselin propose une contribution où il traite la complexité liée à l'étude de ce phénomène, en français²¹⁷.

L. Gosselin distingue trois grandes catégories de relations, dans la correspondance entre le temps du verbe de la principale et celui du verbe de la subordonnée, qu'il appelle : *relation d'indépendance, relation de concordance et relation de subordination circonstancielle temporelle* (1996). Il note qu'on relève la relation d'indépendance dans le fonctionnement de la quasi-totalité des relatives

²¹⁷ Cf. 1996 : 222-234.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

et celui des circonstanciels non temporels. La relation de concordance s'observe dans les complétives, les interrogatives indirectes et dans certaines relatives. Le linguiste indique qu'on observe la relation circonstancielle temporelle dans les subordonnées temporelles.

L. Gosselin tient compte de la façon dont le procès de la principale et celui de la subordonnée peuvent se présenter sur l'axe de la chronologie. Dans son ouvrage de 1996, le traitement de la correspondance chronologique entre le temps de la principale et celui de la subordonnée se fait de façon élégante et nuancée. Essayons de comprendre davantage ses idées à l'aide des énoncés suivants :

(56a) *L'élève auquel j'ai enseigné les mathématiques a réussi tous ses examens.*

(56b) *Il m'a dit qu'il réussirait.*

(56c) *Il m'a dit qu'il réussira.*

(56d) *Paul viendra nous voir quand il aura terminé ses devoirs*

En (56a), la subordonnée relative *auquel j'ai enseigné les mathématiques* dépend syntaxiquement de la principale *l'élève a réussi tous ses examens*, mais les idées de temps exprimées fonctionnent de façon indépendante. Il s'agit de deux actions localisées dans un intervalle temporel antérieur à l'intervalle de l'énonciation. Le temps du verbe de la principale n'influence pas sémantiquement celui du verbe de la subordonnée, malgré la dépendance syntaxique observée. En (56b), on observe, toutefois, une autre réalité. La correspondance entre le temps du verbe de la subordonnée et celui de la principale se caractérise par la dépendance qui régit le fonctionnement syntaxique de ces deux propositions. Le morphème « rait » dans la subordonnée est conditionné par le temps du verbe de la principale (le passé composé). Ce *conditionnel présent dit futur dans le passé* apparaît comme dérivé de l'influence exercée par le temps du verbe de la principale. On a l'impression que le temps ne se détermine pas uniquement par le sens.

Contrairement à l'exemple (56b) où le temps exprimé dans la subordonnée est choisi par référence au moment où le locuteur rapporteur a parlé (le passé), en (56c), le temps du verbe de la principale (le passé) n'exerce aucune influence apparente sur celui du verbe de la subordonnée ; la période temporelle dénotée

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

trouve son antécédent dans le contexte et se décharge de la dépendance temporelle imposée par le verbe de la principale.²¹⁸ Le locuteur rapporteur introduit, au passé, un événement qui aura lieu dans un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. La relation syntaxique n'affecte nullement la valeur du temps exprimé. Le futur simple utilisé en lieu et place du conditionnel présent indique que le fait exprimé est considéré comme *certain*. Cet exemple nous rappelle F. Brunot qui écrit que *ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens (op.cit. : 782)*.

Dans la correspondance entre les propositions, le verbe subordonné peut prendre sa morphologie et son sens dans la relation qu'il entretient syntaxiquement avec celui de la principale, comme il peut tout aussi bien fonctionner en dehors de ce qui est dicté par le verbe principal. Dans les subordonnées relatives comme dans certaines complétives, la valeur temporelle exprimée est souvent déterminée par le contexte dans lequel la phrase est produite. Le système des temps verbaux ne subit pas toujours de transposition. Comme on tente de l'expliquer dans les grammaires classiques, le *plus-que-parfait* ne transpose pas toujours le *passé composé*, *l'imparfait le présent*, ni *le conditionnel le futur*. M. Riegel et al. parlent dans *La Grammaire méthodique du français* d'« entorses » pour qualifier un tel phénomène (1994 : 599). Ils notent les cas où le discours indirect maintient un « présent de vérité générale » : *Elle pensait que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire* ; le moment de l'énonciation effective relaie l'énonciation passée : *J'ai dit que je viendrai demain* ; et l'énonciateur assume le propos rapporté : *Il a dit que tu es un imbécile* (sur cette idée, voir également L. Rosier et M. Wilmet, 2003 : 98).

Étudier le temps de la subordonnée en termes de concordance ou de discordance entre le verbe subordonné et le verbe principal semble ne pas toujours correspondre avec la réalité discursive de la langue. Comme l'a noté F. Brunot dans son ouvrage, le temps de la subordonnée ne dépend pas de la relation syntaxique qui lie les deux propositions, mais de la pensée. Nous reviendrons un peu plus tard sur le rapport entre le temps du verbe subordonné et celui du verbe principal (cf. quatrième partie).

²¹⁸ Sur la question de l'autonomie entre le temps du verbe de la principale et celui du verbe de la subordonnée, voir Carl Vetters, 1996.

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

2.7. Conclusion

Le temps et l'aspect s'expriment par de multiples moyens en français. Des morphèmes grammaticaux et lexicaux permettent de situer l'événement dans le temps et d'indiquer la façon dont il est envisagé du point de vue de son statut temporel (durée, déroulement, accomplissement, achèvement, etc.). Les faits analysés montrent qu'une forme verbale peut renvoyer à des valeurs aspectuo-temporelles différentes de celles que sa flexion peut laisser imaginer. Si ce que dit la grammaire traditionnelle, en termes de nature sémantique des temps verbaux, se confirme en langue, on a vu qu'il se contredit le plus souvent en contexte²¹⁹. Les valeurs temporelles et aspectuelles des tiroirs verbaux résultent non seulement de la manifestation de la forme grammaticale du verbe, mais aussi de la relation qu'elle entretient avec d'autres éléments de l'énoncé (nous voulons parler ici des éléments à la fois internes et externes au procès). On note par exemple les cas où le passé composé exprime, malgré sa valeur temporelle de base de passé, une action future en discours : *J'ai bientôt terminé mon plat* ; les cas où le présent admet, en compagnie d'autres éléments, la valeur du passé, malgré sa valeur temporelle de base de contemporanéité avec le moment de l'énonciation : *Christophe Colomb débarque en Haïti le 5 décembre 1492* ; les cas où l'imparfait borne, sous l'influence du contexte, le procès dans le temps, malgré sa valeur aspectuelle de base sécante ou imperfective : *En 1825, son père travaillait ici*. Il est difficile de se prononcer prématurément sur la nature sémantique des temps verbaux en français, car, comme on vient de le voir, ce sont, le plus souvent, les indices contextuels et situationnels qui permettent d'ancrer temporellement l'événement dans une époque particulière et d'envisager son déroulement de telle ou telle façon.

Le passé simple, le passé composé et l'imparfait sont des temps du passé. On recourt selon les cas au plus-que-parfait ou au passé antérieur pour marquer l'antériorité dans le passé²²⁰. Ce phénomène est l'une des raisons pour lesquelles il y a autant de formes verbales pour exprimer le passé en français.

²¹⁹ On observe ce phénomène dans l'emploi de presque tous les temps verbaux en français. Certains auteurs parlent de la « polysémie verbale ».

²²⁰ Cette loi n'est pas générale. Le passé composé, le passé simple et l'imparfait localisent parfois un ensemble d'événements passés que l'on peut considérer comme antérieurs les uns par rapport aux autres, suivant l'ordre chronologique dans lequel ils se sont produits. Observons l'exemple suivant :

Deuxième partie : chapitre 2

Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé

Les temps verbaux codent des intervalles qui se modifient lorsqu'ils s'associent à certains éléments du contexte (Paul a mangé sa mangue en **un instant** ; le moteur a démarré **en cinq minutes**²²¹). Cette réalité ne s'observe pas avec l'emploi des adverbes d'aspect. Nous avons essayé de présenter les multiples moyens dont dispose le français pour marquer l'expérience du temps dans le langage. Mais, comment cela se passe-t-il en créole haïtien ?

Dans ce même temps, Marie se leva (1), et s'en alla en hâte vers les montagnes, dans une ville de Juda (2). Elle entra dans la maison de Zacharie (3), et salua Élisabeth (4). Dès qu'Élisabeth entendit la salutation de Marie (5), et fut remplie du Saint-Esprit (6). (Louis Segond, La Sainte Bible, Luc 1, verset 39-40).

²²¹ Le PC *a démarré* change de nature sémantique, en s'associant à l'expression aspectuelle « en cinq minutes ». Il passe d'un procès ponctuel à un procès dont les bornes de l'intervalle sont disjointes. Il devient un procès accompli sous l'influence de l'instruction imposée par « en cinq minutes ».

Troisième partie

L'expression de la temporalité en créole haïtien

Introduction

Introduction

Nous nous proposons de traiter, dans cette partie, l'expression du temps et de l'aspect en créole haïtien. Pour commencer, nous allons présenter un ensemble de faits relevant de la diachronie afin de pouvoir introduire l'objet de notre réflexion et rappeler au lecteur un certain nombre de discours en circulation sur l'émergence de la grammaire de cette langue.

Ce qui assure le lien entre la grammaire du créole haïtien et celle des langues telles que *le français*, *le fon*, *l'éwé* et *le yorouba* est mis en avant dès qu'il s'agit de rendre compte de l'expression de la temporalité dans cette langue (le créole haïtien). L'étude de la relation entre le système temporel du créole haïtien et celui des langues que l'on considère désormais comme ses « langues sources » donne, au moins, naissance à deux points de vue différents. C'est pour rappeler ce qui caractérise ces deux approches que nous nous proposons d'aborder et de comparer la thèse soutenue par J. Targète²²² en 2001 et l'analyse élaborée, deux ans plus tard, par D. Fattier (2003)²²³.

J. Targette semble s'opposer à la démarche qui recourt systématiquement au français pour expliquer l'émergence des phénomènes grammaticaux en créole haïtien. Le créoliste conteste la pensée qui définit la syntaxe du créole comme résultant de la déformation du système grammatical du français. Pour articuler sa thèse, il reconsidère la pensée de S. Comhaire-Sylvain qui stipule que la grammaire créole s'installe au fur et à mesure dans le dialogue entre Africains et Français (1936)²²⁴.

J. Targète exprime son désaccord avec Ch. Fernand-Pressoir qui, reprenant la thèse de S. Comhaire-Sylvain, note en 1964 que le créole haïtien est une langue mixte, ayant à sa base le vocabulaire français, agencé selon les principes des

²²² Peu connu dans le milieu universitaire haïtien, J. Targète a écrit *Advanced Grammar of Haitian Creole* (1972), *Langue créole universelle* (2001) et de nombreux articles sur l'histoire d'Haïti.

²²³ D. Fattier semble ne pas avoir consulté l'ouvrage de J. Targète, puisque ce texte n'apparaît pas dans la bibliographie de son article.

²²⁴ L'étude de la syntaxe du créole haïtien est liée à un débat qui a commencé depuis la parution du travail de S. Comhaire-Sylvain intitulé *Le Créole haïtien, morphologie et syntaxe* (1936). Dans cette thèse de doctorat, la linguiste décrit les caractéristiques communes aux syntaxes du créole et de certaines langues africaines. Elle initie cette pensée que nombre de chercheurs s'intéressant à l'étude de cette langue vont reprendre par la suite.

Introduction

grammaires africaines²²⁵. J. Targète indique que le créole dérive de *l'èwé* (langue parlée au Togo, au Bénin et au Ghana), du *fon* (parlé au Bénin) et du *yorouba* (parlé au Nigéria, au Bénin, au Togo). L'auteur définit la syntaxe du créole haïtien comme une reproduction directe par les esclaves africains d'une syntaxe composite de ces trois langues (*l'èwé, le fon et le yorouba*), (2001 : 57, 63).

D. Fattier développe, de son côté, une idée qui semble prendre appui sur la phrase suivante : *Le créole haïtien a parachevé la grammaticalisation d'éléments lexicaux qui s'est opérée dès le français lui-même* (2003). Les indicateurs aspectuo-temporels du créole haïtien dérivent du processus de grammaticalisation et de la déformation des particules, des verbes, des auxiliaires, des semi-auxiliaires et des périphrases du français (*Ibid.*). Ils semblent émerger sous l'effet de l'évolution et du contexte.

La pensée développée dans ce paragraphe semble aller à l'encontre de la position défendue par J. Targète, puisque le créoliste note que le système temporel français n'a pas servi de modèle à celui du créole haïtien (2001 : 161). Pour décrire le mode de marquage des époques de la temporalité en créole haïtien, J. Targète recourt à ce qui rapproche la grammaire de cette langue de celle de *l'èwé*, du *fon* et du *yorouba*.

Si D. Fattier estime que les marqueurs de futur (*va, ava, ap, ape*) résultent de la grammaticalisation du verbe *aller* français, J. Targète note, dans son livre, que ces morphèmes dérivent des verbes *wa, va* et *ba* qui signifient *venir* en *fon*, en *èwé* et en *yorouba* (2001 : 166). L'auteur soutient que les morphèmes *a, va, ava, ap, pe* et *ape* sont contraires à l'esprit du futur périphrastique français. Lisons ce qu'il écrit dans le paragraphe suivant :

(...), celui qui considère va comme une des formes du futur périphrastique français et non comme le verbe éwé va, source uniforme de a et de ava, doit reconnaître qu'il aurait été versé dans le créole en tant que doublet de a et de ava dont il aurait adopté les caractéristiques. Réfléchissez à l'extraction de va de l'auxiliaire éwé ava dans l'exemple antérieur : M'a va dire ly. Le va du verbe « aller » français n'aurait pas créé le futur en créole mais s'y serait adapté en raison de son identité de forme avec le verbe éwé va (venir) (2001 : 171-172).

²²⁵ Cf. J. Targète (2001 : 62).

Introduction

Comme la population de la langue *éwé* du Ghana utilise également les morphèmes *a* et *ava*, J. Targète invite les auteurs qui les définissent comme un simple développement phonologique du mot français *va* dans les colonies françaises à indiquer à quel moment les Anglais auraient donné ces mots d'origine française à cette population anglophone (p. 178). Tout ceci pour montrer que ces marqueurs temporels du créole ne dérivent pas du français, mais des langues africaines qu'on vient de mentionner.

Les arguments développés par J. Targète montrent qu'il existe un lien étroit entre la grammaire du créole haïtien et celle des langues africaines, mais les conclusions auxquelles il aboutit apparaissent comme imparfaites. Dire que les marqueurs aspectuo-temporels du créole haïtien dérivent des langues africaines parlées du temps de la colonie nous semble une idée soutenable, mais admettre qu'ils ne subissent aucune influence de la part du français nous paraît quelque chose d'inconcevable. J. Targète a noté la similitude entre la syntaxe du créole haïtien et celle des langues *kwa* (l'*éwé*, le fon et le yorouba) dans le but de mettre l'accent sur le rapport entre la conjugaison des langues africaines et celle du créole (p. 159), mais il a oublié, nous semble-t-il, que cette langue (le créole haïtien) n'admet pas de conjugaison.

D. Fattier recourt au phénomène de grammaticalisation pour expliquer l'émergence de certains morphèmes aspectuo-temporels en créole haïtien. Des lexèmes verbaux deviennent des marqueurs aspectuo-temporels, avons-nous compris, en passant par le stade des auxiliaires (pp. 2-4). Nous adhérons parfaitement à l'idée qu'elle soutient, s'agissant de la façon dont certains verbes et expressions périphrastiques du français deviennent et peuvent devenir des marqueurs aspectuo-temporels en créole haïtien. Il est vrai que le créole s'appuie sur le français pour exprimer des cas d'inchoativité, de modalité, d'accomplissement, de ponctualité, etc²²⁶.

La linguiste n'ignore pas la portée des éléments historiques dans l'étude des marqueurs du temps, puisque dès l'introduction de son article, elle a précisé qu'elle ferait essentiellement appel aux données de langue contemporaine en les

²²⁶ A. Valdman propose une étude beaucoup plus détaillée des auxiliaires et semi-auxiliaires que nous nous proposons d'aborder un peu plus tard (1978).

Introduction

associant à des données attestées plus anciennes avancées par S. J. Ducoeurjoly²²⁷. Les idées qu'elle développe nous semblent être très nuancées.

Les points de vue comparés étant opposés, seule une analyse approfondie qui fera appel à la fois à l'apport de la langue française et aux contributions des langues africaines, notamment celles mentionnées par J. Targète, permettrait de savoir ce qu'il en est exactement, de considérer ces deux positions théoriques ou de trancher en faveur de l'une des deux. Pour l'instant, il nous semble alors nécessaire de les considérer pour leur pertinence et l'éclairage qu'ils apportent, même si certaines imperfections s'observent de part et d'autre.

S'interroger sur l'évolution de la grammaire du créole haïtien nous semble certes quelque chose d'important pour la recherche, mais il est loin d'être, comme nous l'avons précisé plus haut, l'objectif du travail que nous voulons élaborer dans les paragraphes qui suivent. Notre approche se veut, autrement dit, strictement synchronique.

²²⁷ Cf. S. J. Ducoeurjoly (1802).

1. Le créole haïtien et la temporalité

Le créole haïtien offre tout un ensemble de dispositifs pour exprimer le temps et décrire la façon dont le procès est envisagé sur l'axe de la chronologie. C'est ce que nous voulons étudier dans ce chapitre. Avant d'aborder les points qui doivent nous permettre d'atteindre cet objectif, il nous semble important de présenter quelques repères sociolinguistiques de cette langue.

1.1. La situation sociolinguistique du créole haïtien : bref rappel

Le créole haïtien est l'une des deux langues officielles de la république d'Haïti²²⁸. Il a été, pendant plus de cent cinquante ans, absent dans la législation haïtienne. Pendant longtemps le français est demeuré la seule langue avec un statut défini et fixé par la loi (langue officielle). C'est seulement à la fin du vingtième siècle, qu'une tentative de mise en valeur de cette langue (le créole) a été observée²²⁹.

En 1979, par un décret rendu public, le ministre de l'éducation d'alors, Joseph C. Bernard, recommanda l'introduction du créole dans les salles de classe, comme langue d'enseignement au même titre que le français²³⁰. Et, quelques mois plus tard, soit le 31 janvier 1980, il publia officiellement une orthographe.

Le créole haïtien est reconnu comme langue officielle, à côté du français, le 29 mars 1987. L'intervention des décideurs politiques a justement consolidé les actions de certains secteurs visant à assurer la promotion de cette langue. Depuis, le créole haïtien connaît une extension considérable dans ses domaines d'emploi. Il est utilisé dans des secteurs où il était jadis absent. Il est accepté dans les services

²²⁸ Le linguiste américain, A. Valdman, estime, en 1978, à plus de 90 % le pourcentage de la population unilingue (p. 347). Cette estimation semble être confirmée par Yves Dejean, un linguiste haïtien, qui note que le nombre de créolophones unilingues haïtiens s'élève à un pourcentage de 95 % de la population totale (2002 : 4).

²²⁹ Si les textes officiels devant fixer le statut du créole haïtien tardaient à venir, notons toutefois que bien des initiatives ont été envisagées avant 1987 pour lui donner une certaine reconnaissance. On retient l'apport du pasteur méthodiste, originaire de l'Irlande du Nord, Ormonde Mc Connell qui a écrit la première orthographe à base phonologique. Quelques années plus tard, un autre ecclésiastique du nom de Carrié Paultré a fondé le premier périodique rédigé exclusivement en créole haïtien, *Boukan*. On recense également d'autres textes comme *Bòn Nouvèl*, journal paru exclusivement en créole, le roman *Dezafi* de Frankétienne, certaines pièces de théâtre, etc.

²³⁰ Décret publié dans le quotidien : *Le Nouveau monde*, du 19 au 20 mai 1979

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

publics aussi bien que dans les médias. Il est enseigné à l'école (dans les classes fondamentales, notamment), et est admis comme langue de communication à côté du français, à l'université. Il est le médium qu'utilisent le plus souvent les responsables politiques pour s'adresser au peuple. Il est parlé par toutes les fractions sociales. Sa présence dans l'espace haïtien est telle que le linguiste haïtien, Y. Dejean, écrit qu'il est un lien communautaire, sorte de pont entre tous les Haïtiens (2002 : 9-10).²³¹

Y. Dejean rejoint, par cette idée, P. Vernet qui, comparant le créole haïtien au français, le présente comme le moyen par lequel l'Haïtien exprime tout ce qui lui est profond. Le créole haïtien est perçu comme l'organe où la pensée haïtienne serait effectivement exprimée (1984 : 507-509)²³². P. Vernet s'explique en ces termes :

« Le créole, (...), correspond à la situation naturelle, celle dans laquelle l'individu exprime effectivement son moi profond et réel, et ceci sur tous les sujets. Par le créole, l'individu vit sa vraie vie quotidienne. Seul un champ d'expression apporte une note discordante à cette réalité générale. On trouve en français : amour, intimité, sexualité...(...). Le français est utilisé systématiquement chaque fois qu'il s'agit de hiérarchiser les rapports entre les individus.

Le créole haïtien, cette langue parlée par tous les Haïtiens (cf. A. Valdman, 1978 : 347), varie énormément. D. Fattier écrit qu'il est aujourd'hui *la langue commune, parlée et comprise par tous les Haïtiens ; comme toute langue naturelle, il constitue une entité variable et, en tant que telle, soumise au changement* (1998 : 17). La notion de variation dont fait mention la linguiste rappelle, d'une certaine manière, la dimension dynamique de la langue.

D. Fattier a vu juste, en notant cela. Chez les créolophones bilingues aussi bien que chez les unilingues, les parlers varient effectivement d'une région à une autre, en Haïti. Pour désigner un même référent, un Haïtien des Cayes (les Cayes est l'une des principales villes d'Haïti) n'utilise pas forcément le même terme

²³¹ C'est nous qui soulignons.

²³² Yves Dejean est professeur de linguistique générale et linguistique créole à l'Université d'État d'Haïti. Quant à Pierre Vernet, il est doyen de la Faculté de linguistique appliquée de l'Université d'État d'Haïti, et membre du GEREC (groupe d'études et de recherches en espaces créolophones) de l'Université des Antilles-Guyane (UAG).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

qu'un autre résidant à Port-au-Prince. Cette différence lexicale est plus marquante encore entre les Haïtiens du Nord et ceux des autres régions géographiques du pays. Ainsi, pour traduire la phrase française : *Jacob est mon époux*, le Port-au-Princien (habitant de Port-au-Prince) proposerait : *Jakòb se mari m*, tandis que l'Haïtien qui vient du Nord dirait : *Jakòb se kinanm mwen* ; quant à celui du Sud, il utiliserait la phrase créole : *Jakòb se mouche m* ou vulgairement *Jakòb se nonm mwen*. Ces différentes formes de parlers sont à l'origine des différences dialectales, mais elles ne compromettent pas la compréhension entre les individus, les groupes et les communautés²³³.

Comment les parlers sont-ils donc perçus en Haïti ? Dans certaines régions, les discours des locuteurs créolophones sont appréciés en fonction de leur structuration, de leur implication sémantique et du degré de rapprochement ou d'éloignement entre les deux principaux systèmes linguistiques en circulation dans le pays²³⁴. Un énoncé créole dont la structure morphosyntaxique et lexicale est proche du français est considéré comme *kreyòl swa*, alors qu'un autre qui relève du parler populaire ou local est qualifié de *kreyòl rèk*. L'expression *kreyòl swa* est l'équivalent d'une variété de langue issue du rapport conflictuel entre le français et le créole. En Haïti, il est d'usage de comparer le créole recensé dans le milieu rural dit « gros créole » ou « créole natif-natal » au créole parlé par les gens lettrés qui recourent à un système parallèle francisant. On désigne comme « gros créole » dit *kreyòl rèk* : tout « parler traditionnel » et populaire des créolophones monolingues, alors qu'on entend par *kreyòl swa*, un créole francisé parlé par des francophones bilingues, un créole où sont reprises des formes et expressions appartenant à la langue française²³⁵. On l'observe dans le milieu urbain.

Cette idée est qualifiée de simpliste par A. Valdman qui distingue quatre types de variation en créole haïtien. Ce sont : 1) géographiques, 2) sociales, 3) stylistiques et 4) la francisation. A. Valdman parle de la variation géographique en

²³³ Cf. D. Fattier (1998).

²³⁴ Il existe à côté du créole haïtien et du français, deux autres langues en circulation en Haïti : l'anglais et l'espagnol. Ces langues occupent, dans la société, une place importante que la recherche doit étudier aujourd'hui.

²³⁵ La différence entre ces deux types de parlers peut être illustrée par la phrase française suivante : *Les volailles passent la nuit sur ces branches d'arbre* : les équivalents en créole pourraient être : 1) *Volay yo monte sou pyebwa sa yo*, 2) *bèt yo zouke sou pyebwa sa yo*.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

divisant le créole haïtien en trois groupes régionaux : le Nord (la région capoise en particulier), le Sud (Jérémie et les Cayes) et le Centre (le Département de l'Ouest y compris Port-au-Prince). Nous renvoyons à son ouvrage paru en 1978 pour de plus amples explications (pp. 286-299).

1.2. La structure grammaticale : rappel

L'objectif que nous poursuivons n'étant pas de faire une description exhaustive de la la syntaxe du créole haïtien, nous nous proposons de rappeler très sommairement certains traits qui caractérisent sa structure grammaticale avant de passer à notre travail proprement dit. La syntaxe du créole haïtien met en valeur un modèle classique proche de celui du français. Elle impose les procédés d'analyse phrastique du type : Phrase = thème + rhème ou Syntagme nominal + Syntagme verbal (par exemple, *Chat la manje sourit la/Le chat mange la souris* : SN (Chat la) + SV (manje sourit la) = P), sans pour autant réfuter des énoncés du type : *Kòb, m pa gen ankò ~ De l'argent, je n'en ai plus !* ou : *Vwayaj sa, se yon traka ~ Ce voyage, c'est de la pénitence !*).

Une phrase affirmative du type *Timoun yo renmen badnen* suit le modèle de la phrase française : *Les enfants aiment jouer*. Elle se compose d'un groupe nominal (*timoun yo ~ les enfants*) et d'un groupe verbal (*renmen badnen ~ aiment jouer*). Le créole haïtien rappelle les contraintes imposées par la grammaire française en ce qui concerne la structuration de la phrase. Il impose un ensemble de principes, de contraintes, de règles, en un mot, une grammaire implantée dans le cerveau de ses locuteurs. À quel niveau se distingue-t-il de cette langue à laquelle il emprunte une bonne partie de son lexique ? Considérons l'exemple suivant pour tenter de répondre à la question posée :

(1) *Chwal sa yo pa ka manje ~ ces chevaux ne peuvent pas manger.*

Le lexème verbal français, *peuvent*, suit les contraintes imposées par la grammaire française en termes de règles d'accord. Un tel phénomène ne s'observe pas en créole haïtien. Le français dispose de plusieurs formes et combinaisons pour exprimer la négation, alors qu'en créole haïtien, cela se réalise tout simplement par

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

l'antéposition du morphème *pa* au lexème verbal, *ka*²³⁶. L'antéposition de la particule *pa* à l'expression prédicative *ka manje* et l'absence du morphème *ne* français constituent l'un des points sur lesquels le créole et le français diffèrent²³⁷. De plus, contrairement au français où le nombre est marqué de façon redondante (le déterminant défini pluriel : *les* et le morphème(s) grammatical/*aux*), en créole haïtien, la « pluralisation » du référent (les chevaux) est, comme nous l'avons noté *supra*, marquée par le morphème, *yo*²³⁸.

Un autre élément que l'on peut évoquer pour marquer ce qui distingue le français du créole haïtien est la présence ou l'absence de copule dans la structure de la phrase. Si la copule est toujours présente en français, A. Valdman note les circonstances dans lesquelles on peut parler de ce phénomène en créole haïtien (1978). La copule est absente, en créole haïtien, lorsque le prédicat est constitué d'un adjectif (*li malad~Il est malade*) ; d'un syntagme adverbial locatif (*Mwen nan jaden an~ Je suis dans le jardin, Timoun yo la~ Les enfants sont là*). L'auteur indique qu'il y a toutefois *copule* en créole haïtien lorsque le prédicat est constitué d'un syntagme nominal. Soient les exemples suivants :

(2) *Li se yon bòs~ Il est artisan*

(3) *Tout meriken se blan~ Tous les Américains sont des blancs.*

A. Valdman rappelle que la copule zéro apparaît aussi dans les prédicats qui contiennent un syntagme adverbial de manière ainsi que ceux qui sont régis par certaines prépositions (1978 : 232-233).

La phrase créole se compose le plus souvent d'un syntagme nominal composé d'un noyau auquel s'ajoutent facultativement un déterminant, un adjectif, un numérateur, et un syntagme verbal formé à son tour d'un noyau verbal et d'autres éléments servant à marquer la temporalité, la modalité, etc. Nous partageons sans réserve la pensée d'A. Valdman qui met l'accent sur l'originalité

²³⁶ La négation s'exprime également en créole haïtien par l'emploi des formes comme *janm/janmen* = ne...jamais, *anyen* = ne...rien, *nanpwen* = ne... point, etc. Sur cette question, voir K. Gadelii et H. Zribi (2007 : 209-236).

²³⁷ Sur cette question, voir A. Valdman (1978) et R. Damoiseau (1989).

²³⁸ « *Yo* » équivaut également au pluriel du déterminant indéfini « une ». Ce qui rend le plus souvent difficile la distinction entre « des » et le déterminant défini « les », si l'on ne fait pas appel au contexte. « *Yo* » correspond également au pronom personnel-sujet (3^{ème} personne du pluriel). Ex. *Yo fèk vini* = Ils viennent d'arriver. *Ba yo baton* = Matraquez –les, pronom personnel complément d'objet.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

de la structure du syntagme verbal du créole par rapport à celle du syntagme verbal français (1978 : 209). En créole haïtien, de nombreux morphèmes assument une double fonction. Dans une seule et même phrase, ils fonctionnent comme nom ainsi que verbe (*Mwen travay nan travay sa deja~j'ai déjà travaillé dans ce domaine*).

Le créole haïtien est dépourvu de flexion verbale, malgré le lien de parenté qu'il entretient avec le français. Il présente toutefois des cas où des unités passent d'une désinence à une autre pour exprimer certaines catégories grammaticales. Pour certains noms d'habitants, le passage du masculin au féminin s'opère par les traits suivants : *ẽ* en *ẽn* dans *Ayisyen/Ayisyèn~Haïtien/Haïtienne*, *ẽ* en *ẽn* dans *Ameriken/Amerikèn ~ Américain/Aéricaine*, *ε* en *εz* dans *Fransè/Fransèz ~ Français/Française*, etc²³⁹. Ce cas de dérivation s'opère en créole haïtien grâce au contact de cette langue avec le français. Nous notons la possibilité de recourir à ce même principe de morphologie dérivationnelle ~ pour marquer l'opposition suffixale e/è entre certains verbes et l'agent de l'action exprimée : *danse/dansè ~ danser/danseur*, *chante/chantè ~ chanter/chanteur*, etc.

M. De Graff compare le système verbal du français et celui du créole haïtien. Il confirme l'idée que le créole est dépourvu de flexion verbale²⁴⁰. Il indique que les marqueurs TMA (temps, modalité et aspect) sont des morphèmes préverbaux morphologiquement autonomes. Comment ces marqueurs fonctionnent-ils par rapport au lexème verbal dans l'expression du temps ? Tel que nous venons de le rappeler brièvement, le créole haïtien évolue dans un rapport de proximité lexicale et phonologique avec le français. Cette proximité s'explique par le fait qu'une bonne partie du lexique français est reprise en créole haïtien. R. Damoiseau soutient en 2005 la thèse que ces deux systèmes linguistiques (le créole haïtien et le français) s'éloignent dans leur fonctionnement (p. 11). Cet éloignement, l'observe-t-on également dans la façon dont le temps est exprimé en créole haïtien ? Nous

²³⁹ Sur ce point, voir également D. Fattier (2002).

²⁴⁰ M. De Graff écrit : « Bien que liés en diachronie, FR et CH se situent aux extrêmes opposés du continuum de l'inflection verbale riche comme le montrent les exemples 11 à 14. En CH, il n'existe pas de trace morphologique d'accord (cf 11) et les marqueurs TMA (temps, mode, aspect) sont des morphèmes pré-verbaux morphologiquement autonomes (cf. 13).²⁴⁰ En d'autres termes, le verbe en CH ne connaît aucune flexion. FR, au contraire, a recours à la flexion verbale de façon productive comme l'attestent les exemples 12 et 14, où l'accord sujet-verbe et les valeurs temporelles, aspectuelles et modales se manifestent, entre autres, à l'aide de suffixe ». Voir D. Véronique (2000 : 93)

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

allons, en traitant l'expression du temps et de l'aspect dans cette langue, essayer de répondre à cette question.

M. De Graff défend l'idée que les catégories du temps et de l'aspect se déterminent indépendamment de la morphologie du verbe en créole haïtien, cette pensée est-elle vérifiée sur tous les points ? A-t-on toujours besoin d'un indicateur explicite pour exprimer le temps et l'aspect en créole haïtien ? Que peut-on déduire de l'idée selon laquelle l'expression du temps requiert l'existence de quelque chose d'explicite dans la phrase ?

1.3. Le système verbal du créole haïtien

Le système verbal du créole haïtien met en scène des données formelles que nous pouvons qualifier d'originales²⁴¹. Cette originalité résulte de la façon dont cette langue se structure et se caractérise. Il s'agit en fait d'une structuration qui l'éloigne de certaines langues et le rapproche de certaines autres avec lesquelles il partage des liens historiques²⁴². Le système verbal du créole haïtien évolue dans une certaine originalité par rapport à celui du français.

Contrairement au français où la conjugaison du verbe obéit à des règles flexionnelles, en créole haïtien, le lexème verbal n'a pas de formes fléchies. Sur cette question, A. Valdman a vu juste lorsqu'il a écrit en 1978 que « le verbe créole apparaît sous une forme unique et se caractérise par l'absence de flexion » (p. 210)²⁴³. Pour marquer les catégories du nombre, de la personne, du mode et de la temporalité (temps et aspect), le créole haïtien dispose de tout un ensemble de moyens que nous nous proposons de préciser un peu plus tard.

1.3.1. La notion de verbe : bref rappel

Ce que l'on désigne couramment sous l'étiquette de *verbe* en créole haïtien est une unité linguistique dont le principal usage est de signifier l'affirmation ou le jugement que l'on fait des choses²⁴⁴. Le verbe est, dans cette langue, comme en

²⁴¹ Cette réalité grammaticale n'est pas propre au créole haïtien, puisque d'autres créoles ayant la même origine se définissent de la même façon.

²⁴² Le créole haïtien se rapproche des autres créoles à base lexicale française parlés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane française, à Seychelles, à la Réunion, etc.

²⁴³ Cf. A. Valdman (1978)

²⁴⁴ Cette définition classique du verbe est adoptée par plusieurs grammairiens et linguistes (voir notamment P. Restaut (1768)).

Troisième partie : chapitre 1 Le créole haïtien et la temporalité

français d'ailleurs, l'élément principal de la prédication verbale. Il est un constituant syntaxique qui forme avec d'autres éléments de la langue (le sujet, le complément, etc.) la phrase classique du type : *abitan yo ap keyi mango yo~ les paysans cueillent les mangues.*

Les unités linguistiques couramment appelées *verbe*, en créole haïtien, peuvent au moins être classées en quatre catégories. La première catégorie comprend des formes linguistiques obtenues à l'aide d'un procédé que les linguistes appellent *apophonie* (*bwè~ boire, kwè~ croire, etc.*) ; la deuxième est celle dans laquelle on relève des verbes n'ayant aucun lien morphologique et étymologique avec les mots français (*kaponnen~ intimider, goumen~ se battre/com battre, kroke~ faire l'amour/pendre, brote/charye~ déménager, etc.*)²⁴⁵ ; la troisième regroupe des locutions verbales formées à la suite d'un verbe français (*kase fiyansay~rompre les fiancailles, pase mizè~souffrir, abiye kou yon pan ~ être bien habillé, mache kou kannannan ~ marcher comme quelqu'un qui est ivre, etc.*)²⁴⁶ ; la quatrième catégorie comprend des formes ou expressions linguistiques qui n'ont pas pleinement un statut de verbe, mais qui peuvent se retrouver en situation de prédicat dans une structure énonciative.

De nombreuses unités sont susceptibles de devenir *verbe*, en créole haïtien, pour peu qu'il y ait un contexte approprié qui conditionne ce changement de statut. Ainsi, on relève des cas du type : **Bay** dans *Bay sa se pa yon yon bon bay~ Ce bail n'est pas un bon bail ; Ou renmen bay manti twòp~ Tu aimes trop mentir ; W ap bay moun kout ba, ti gason ! ~ Tu trompes les gens, mon gars ! ; travay* dans : *M travay chak lendi~ Je travaille chaque lundi, M pa renmen travay sa ~ Je n'aime pas ce travail, etc.* Ces exemples montrent, dans cette langue, que certains mots peuvent selon le contexte remplir la fonction de verbe, de nom sujet ou d'adjectif.

On relève dans le créole haïtien comme l'a indiqué d'ailleurs R. Damoiseau un nombre important de lexèmes verbaux qui ne sont pas susceptibles

²⁴⁵ Le double sens du verbe *kroke* résulte d'un cas de régionalisme très marqué dans le créole haïtien. Le premier, *faire l'amour à une femme*, est admis dans le parler des Haïtiens du Nord d'Haïti, alors que le second, *pendre*, s'observe chez les Port-au-Princiens, les Cayens, etc.

²⁴⁶ Cf. D. Fattier (1998).

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

d'emplois nominaux (1988 : 42). Ces lexèmes ont pleinement le statut de verbes.
 En voici quelques-uns dans le tableau suivant :

Tableau 1

Batize	Baptiser	Jije	Juger
Betize	Plaisanter	Jwenn	Trouver
Bliye	Oublier	Kaponnen	Intimider
Brote	Déménager	Kreye	Créer
Deklare	Déclarer	Dwe	Devoir
Fini	Finir	Neye	Noyer
Rann	Vomir	Viv	Vivre
Maspinen	Martyriser	Degoute	Dégouter
Frekante	Fréquenter	Dechouke	déraciner
Kenbe	Tenir, contenir	Mangonmen	Agraver, détériorer

Les lexèmes verbaux n'ayant aucun lien lexical et morphologique avec le français s'obtiennent par l'ajout des désinences à des lexèmes nominaux de création locale, alors que ceux dérivant des verbes français par modification graphique résultent des phénomènes phonologiques. Dans la formation des lexèmes verbaux, on distingue des procédés comme *aphérèse* (élision de mot au début : écraser ~ kraze, abandonner ~ bandonnen, arriver ~ rive, biye ~ habiller, etc.), l'apocope (effacement d'un phonème ou d'une syllabe à la fin du mot : prendre ~ pran) et la syncope (effacement de phonème ou de syllabe à l'intérieur). Les tableaux suivants illustrent la différence que nous tentons d'établir entre ces groupes verbaux.

Tableau 2 : Ce tableau tient compte de la proximité morphologique entre certains mots français et le verbe créole.

Mot d'origine française	Formation par modification	L'équivalent en français
Torchon	Tòchonnen	Torchonner

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Bamboche	Banbòche	Jour, bambocher
Van	Vannen	Vanner, fatiguer successivement
Voisin Promenade	Vwazinen, Pwonmennen	Se balader, se promener
Venue	Vini	Venir
Abandon	Bandonnen	Abandonner
Piller	Dechè + piye/dechèpiye	Dilapider

Le tableau suivant regroupe un ensemble de verbes obtenus par l'ajout des désinences à des lexèmes nominaux créés par les locuteurs créolophones, ou issus du français.²⁴⁷

Tableau 3²⁴⁸

Les nominaux	Formation par ajout des traits nasaux ou oraux	L'équivalent en français
Rans (NC)	Rans + e	Radoter, bavarder, babiller, commettre des indiscretions
Tchoul (NC)	Tchoul + e	Pousser (se), se déplacer, reculer
Filang (NC)	Filang + e	Marquer avec un objet tranchant, fouetter sévèrement,
Dwèt ~ doigt (EF)	Bay + dwèt	Fouiller, vérifier (à connotation métaphorique)
Grenn~graine (EF)	Gren + nen, degrennen	Enlever

²⁴⁷ Si ces verbes se forment d'un nominal auquel l'on ajoute une désinence, il est à noter qu'ils ne suivent pas la rigueur du verbe français qui se compose de deux parties : un radical qui ne varie pas ou presque pas, et une terminaison qui peut prendre différentes formes. L'ajout de la désinence « e » ou « nen », n'entraîne pas la modification de la forme verbale.

²⁴⁸ Nous employons NC pour indiquer que le nominal a été créé par le locuteur créolophone, et EF pour rappeler que le verbe obtenu à un étymon français.

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Kapon (NC)	kapon +nen	Intimider
Kaponnay		

Tableau 3 (suite)

Men ~ main (EF)	Men + nen	Amener, emmener, conduire
Madichon~ malédiction (EF)	Madichon + nen	Maudire
Makòn (NC)	Makòn + nen	Empiler, lier (se), s'entrelacer
Machwè ~ mâchoire (EF)	De+ machwe +le	Gifler, souffleter, frapper au visage
Kal (NC)	Kal + e, Kal + onnen	Battre, gagner Donner des coups par rafale
Liy~ ligne (EF)	Liy + en	Faire l'amour à une femme
Krab~ crabe (EF)	Krab +inen	Battre, martyriser, maltraiter
Jouk (NC)	Jouk + e	Se reposer, passer la nuit, en parlant de volailles
Rèl (NC)	Rel + e	Appeler, s'appeler, téléphoner, crier, pleurer
Rat~ rat (EF)	Koko + rat + ize	Réduire à la dimension des rats
Kannal ~ cannal (EF)	Kannal + e	Suivre, poursuivre

Une bonne quantité de verbes rangés dans le tableau (3) résultent du phénomène de nasalisation. Ils se forment par l'ajout d'un trait nasal à la fin du lexème nominal. En créole haïtien, la nasalisation peut s'appliquer de façon progressive (de la gauche vers la droite) et régressive (de la droite vers la gauche)²⁴⁹. On dit que les formes verbales *makònnen* ~ *makòn + nen*, *kalonnen* ~

²⁴⁹ Cf. E. Nikiema (2002 : 85).

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

kalonnay + nen, madichonnen ~ madichon + nen » du tableau (3) sont obtenues par nasalisation, parce que les traits nasaux sont ajoutés aux lexèmes nominaux²⁵⁰.

Il existe des cas en créole haïtien où la formation du lexème verbal se réalise par l'ajout de deux morphèmes qui se placent à droite et à gauche du lexème nominal.

Ce sont par exemple les cas des verbes comme :

Deboundare : de + bounda + re ~ fesser, battre sévèrement

Demachwele : de + machwè + le ~ souffleter, donner de mauvais coups au visage

Derefize : de + refi + ze ~ refuser, ne pas accepter, se refuser à, etc.

Les verbes du tableau (4) se distinguent des précédents, parce qu'ils ne s'obtiennent pas par ajout. Ils sont de création locale ou populaire. Certains d'entre eux apparaissent dans les moments de troubles politiques et sociaux.

Tableau 4

Items en créole haïtien	Équivalents en français
Salanbe	Insulter, injurier
Dechalbore	Crever (vulgaire)
Kazwele	Se cacher, se faire discret
Tchanse	S'amuser, se divertir, jouer aux cartes
Pito	Préférer
Piyafe	Danser
Kalewès, kalbennde	Paresser
Dangouye	Se démerder, se débrouiller, se sortir d'une difficulté
Kroke	Embrasser, faire l'amour à une femme, étaler
Fougonnen	Faire l'amour à une femme
Kapote	Chavirer

²⁵⁰ Pour de plus amples explications sur les phénomènes phonologiques du créole haïtien, voir E. Nikiera dans BAVOUX C. et ROBILLARD D. de (2002 : 77-96.

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Boutanke	Mélanger, mêler, troquer
Deboundare/demefle	Fesser, sodomiser, déflorer
Frite	Errer à la recherche de nourriture
Ranse	Babiller, commettre des indiscretions
Lovoye	Pagayer/ramer péniblement

Le tableau suivant énumère certains verbes résultant de la modification graphique :

Tableau 5

Items d'origine	Résultats après modification	Autres sens en français
S'égayer	Gaye	Éparpiller, se disperser, s'égailler
Rendre	Rann	Vomir
Joindre	Jwenn	Trouver
Injurier	Joure	Insulter
Arroser	Wouse	Arroser

En créole haïtien, certains lexèmes verbaux apparaissent sous une forme double (longue et courte). Ce dimorphisme verbal est soumis à des règles qui garantissent la substitution d'une forme à l'autre. Les deux formes peuvent être substituées l'une à l'autre, parce qu'elles signifient le plus souvent la même chose.

Ce sont par exemple :

Gen (gain)/genyen ~ avoir, posséder, gagner

Sot/ soti ~ sortir

Fin/fini ~ finir

Vin/vini ~ venir

Ba/ban/bay ~ donner

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

Ex. *Kay la gen anpil moun ~ Kay la genyen anpil moun ~ La maison a beaucoup de gens*²⁵¹

Ces formes sont l'aboutissement de verbes ou de noms que le créole emprunte au français. Leur sens varie selon le contexte dans lequel ils sont employés. Pour une explication beaucoup plus approfondie de leur émergence en créole haïtien, voir D. Fattier (1998 ; 2003).

1.3.2. Le verbe créole : un lieu d'expression de la temporalité ?

Parce que les verbes créoles sont dépourvus de marques flexionnelles, on soutient qu'ils ne sont pas des indicateurs de la temporalité. Une telle idée est répandue dans presque tous les ouvrages et manuels de grammaire que nous avons consultés²⁵².

On distingue en créole haïtien deux groupes de verbes : les verbes d'action ou de procès, les verbes d'état et de sentiment (souvent appelés statifs). Selon la valeur de base du verbe, l'ajout ou l'absence de particule préverbale entraîne des sens différents. Ainsi, le sens du verbe *renmen~aimer* employé sans particule dans *Mwen renmen kay sa anpil~J'aime beaucoup cette maison* diffère de celui employé dans *Mwen ap renmen kay sa anpil ~ Cette maison me plaira beaucoup*. La même chose s'observe dans les exemples suivants où *mwen manje tout manje m lan~j'ai mangé toute ma nourriture* diffère de *mwen ap manje tout mango lan~ Je mange toute ma mangue*.

En contexte, les verbes créoles entretiennent une relation avec les éléments de l'énoncé qui assurent le marquage du temps et de l'aspect²⁵³. Certaines valeurs aspectuelles sont inhérentes au signifié de certains d'entre eux, alors que d'autres constituent un choix de la part du locuteur (voir R. Damoiseau sur cette question, 1988 : 43).

Les unités linguistiques communément appelées « morphèmes préverbaux » sont certes les éléments sur lesquels va s'articuler notre démarche,

²⁵¹ Il ne faut pas confondre les formes verbales courtes : *sot, fin, vin* et les particules : *sot, fin, vin* qui sont des marqueurs aspectuo-temporel.

²⁵² Sur ce point, voir A. Valdman (1978 : 210).

²⁵³ L'expression du temps et de l'aspect ne se réduit pas uniquement à la présence de particules préverbaux, adverbes et adjectifs temporels ou autres. On peut avoir le temps sans qu'il n'y ait présence de marque linguistique explicite.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

mais il convient de noter qu'elles ne sont pas les seuls moyens par lesquels la temporalité s'exprime dans cette langue. En créole haïtien, le locuteur a la possibilité de combiner un ensemble de morphèmes pour situer ce qu'il exprime dans le temps et préciser le mode de son déroulement.

1.3.3. La reduplication du verbe créole

La reduplication du lexème verbal n'a pas d'implications temporelles particulières en créole haïtien. Elle est tout simplement un moyen utilisé par les locuteurs pour mettre l'emphasis sur ce qui est désigné²⁵⁴. S'il existe une particule préverbale, dans de tels cas, cette dernière se place entre le lexème verbal redupliqué. Observons les exemples suivants :

(4a) *Se ranje bès la ap ranje kabann lan*

L'ébeniste répare le lit/est en train de réparer le lit

(4b) *Se ekri Job ap ekri lèt la*

Job écrit/est en train d'écrire la lettre

(4c) *Se vini m di w vini wi*

Je te demande de venir/je t'ordonne de venir

(4d) *Vini Tilyàn vini, timoun yo pran rele*

Dès que Tilyàn est venue/arrivée, les enfants se sont mis à crier.

Les nuances aspectuo-temporelles et modales exprimées en (4a), (4b), (4c) et (4d) sont faciles à interpréter. Si la reduplication du lexème verbal en (4a) et (4b) renforce la valeur imperfective de ce qui est exprimé, – les actions de réparer et d'écrire sont montrées au cours de leur réalisation –, une autre réalité est observée en (4c) et (4d). La reduplication du verbe *vini* a une implication modale en (4c), et temporelle en (4d). Le lexème verbal *vini* redupliqué en (4d) sert à exprimer la subordonnée temporelle *vini Tilyàn vini~ dès que Tilyàn est venue*. Il est l'élément à l'aide duquel l'on peut repérer la proposition *timoun yo pran rele* dans le temps. La valeur temporelle exprimée par cette forme verbale redupliquée s'explique par une contrainte imposée par la grammaire du créole, contrainte selon laquelle

²⁵⁴ La reduplication n'entraîne pas de changement catégoriel (cf. D. Fattier, 2002 : 123).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

l'expression de la subordonnée temporelle ne requiert pas obligatoirement la présence d'un morphème de subordination jouant le rôle d'introducteur. Les lexèmes rédupliqués permettent de relever des nuances aspectuo-temporelles et modales, notons toutefois que ce qui est exprimé dépend en quelque sorte du contexte syntaxique. Comparons les exemples suivants :

(4e) *Jozyàn li jounal la*

Jozyàn a lu le journal

(4f) *Jozyàn ap li jounal la*

Jozyàn lit/est en train de lire le journal

(4g) *Se li Jozyàn li jounal la*

Jozyàn a lu le journal

(4h) *Se li Jozyàn ap li jounal la*

Jozyàn lit/est en train de lire le journal

Les exemples (4e) et (4g) désignent la même chose du point de vue de la représentation aspectuo-temporelle. Il s'agit dans les deux cas d'une action accomplie dans le temps. Ils diffèrent des énoncés (4f) et (4h), parce que l'action de lire apparaît comme inaccomplie dans le temps. La réduplication du lexème verbal, « li/lit » en (4g) et (4h) ne fait que renforcer ce qui est préalablement exprimé.²⁵⁵

Attestée dans les langues créoles, la réduplication est un phénomène, selon lequel un pronom, un adjectif ou un verbe peut être redoublé. Dans les cas où ce phénomène s'illustre par un verbe, certains auteurs parlent de réduplication partielle et réduplication totale (Crowley, 1990 : 310f ; Tryon, 1987 : 181).²⁵⁶ Il y a réduplication partielle, lorsque la première syllabe ou la base du thème verbal est affectée ; alors qu'on parle de réduplication totale quand le lexème du verbe est redoublé intégralement (cf. les exemples 4a et 4b).

²⁵⁵ Le présentatif « se » associé au lexème verbal « li » rédupliqué en (4g) et (4h) sert à mettre l'emphase sur l'action réalisée par Jozyàn.

²⁵⁶ Cité par Ekkehard König & Florian Haas dans K. Gadelii et A Zribi-Hertz (2007 : 135-148).

1.4. Les périphrases verbales en créole haïtien

En créole haïtien, les périphrases verbales s’obtiennent à l’aide de procédés lexicaux et de mélange de particules préverbaux et de lexèmes verbaux. D. Fattier note qu’elles proviennent du phénomène de grammaticalisation (2003). Les périphrases servent à caractériser les différents moments du déroulement du procès, outre l’indication temporelle qu’elles peuvent déclencher. Il existe un nombre important de périphrases en créole haïtien. Le tableau suivant en présente quelques-unes²⁵⁷.

Tableau 6

Périphrases verbales	
Données en créole haïtien	Équivalent en français
Pran + lexème verbal Ex. Li wè m, li pran rele	Se mettre à, commencer à + infinitif Ex. Il m’a vu, il s’est mis à crier
Prèt pou + verbe Ex. M prèt pou kite kay sa	Être prêt à, disposé à + infinitif Je suis prêt à quitter cette maison
Konn + lexème verbal Ex. Tipay konn kale moun	Savoir, avoir l’habitude de, s’habituer à + infinitif Ex. Tipay sait battre les gens
Pral, ava + lexème verbal Ex. M pral danse konpa ak zouk	Aller + infinitif Ex. Je vais danser le « konpa » et le « zouk ».
Sou wout pou, nan wout + lexème verbal Ex. Papa m nan wout kite kay sa nèt	Sur le point de, en passe de + infinitif Ex. Mon père est sur le point de quitter

²⁵⁷ Nous nous sommes inspiré des données que D. Fattier a décrites dans son article de 2003 pour élaborer ce tableau.

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

	définitivement cette maison
Sispann + lexème verbal Ex. Pòl, sispann pase m nan tenten!	Cesser de, arrêter de + infinitif Paul, arrête de te moquer de moi

L'expression de la temporalité est beaucoup plus complexe qu'on ne pourrait l'imaginer, en créole haïtien. Les périphrases verbales contribuent à l'expression du temps et de l'aspect. D'autres éléments fournissent des instructions aspectuo-temporelles que nous allons devoir préciser. Toutefois, avant de le faire, il convient d'observer le fonctionnement des particules préverbaux *ap*, *t ap* et *te*, afin de pouvoir introduire l'étude des concepts temporels du présent, du passé et du futur :

(5a) *Timoun yo ap travay nan chanm lan*

Les enfants travaillent dans la chambre

(5b) *Tifi m lan ap boule ase byen ak lekòl la*

Ma fille se débrouille assez bien à l'école

(5c) *Mwen t ap travay lè l te parèt la*

Je travaillais lorsqu'il arriva

En (5a), l'intervalle de référence exprimé coïncide avec le moment de l'énonciation : [I, II] CO [01, 02] (cf. L. Gosselin, 1996). Le morphème *ap* exprime une idée de temps dans laquelle le procès *travay/travailler* s'étend. Il s'agit en fait d'une activité dont le début et la fin ne sont pas précisés. Ce qui signifie que sa réalisation transcende la limite de l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. Les bornes [B1] et [B2] ne sont pas contraintes. Une telle lecture peut être sans problème appliquée à l'exemple (5b).

Le temps et l'aspect s'expriment par des particules qui sont antéposées aux formes verbales *travay* et *boule*, en (5a) et (5b). Toutefois, si, dans ces deux procès, le temps et l'aspect sont déterminés par *ap*, en (5c) nous observons un phénomène

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

tout à fait différent. Le moment de la réalisation du procès *travay* est marqué par la forme réduite de la particule (t), alors que celui du procès *parèt* est précédé de la particule préverbale *te*. *Te* code un espace temporel qui situe l'action exprimée de façon antérieure par rapport au présent de l'énonciation, alors que *ap* indique que le procès *travay* n'est pas accompli dans le temps. Le procès *parèt/arriver* est montré de façon globale, alors que celui dénoté par le lexème verbal *travay* est vu au cours de son déroulement. De telles données confirment en quelque sorte l'idée selon laquelle *ap* est un marqueur aspectuo-temporel imperfectif (cf. R. Damoiseau, 1898, 2005), tandis que *te*, est perfectif. Nous reviendrons un peu plus tard sur la valeur aspectuo-temporelle de ces deux particules préverbales.

1.5. Auxiliaires et semi-auxiliaires en créole haïtien : la théorie d'A. Valdman

Après avoir décrit les fonctions de certains marqueurs prédicatifs exprimant le temps et l'aspect en créole haïtien et en créole mauricien, A. Valdman propose trois critères pour distinguer les auxiliaires et semi-auxiliaires des marqueurs aspectuo-temporels (1978 : 221). Dans son programme, l'auxiliaire et le semi-auxiliaire semblent se distinguer du marqueur prédicatif par la place qu'ils occupent dans l'énoncé et la valeur aspectuo-temporelle qu'ils expriment. Trois types de construction semblent avoir été observés en créole haïtien : auxiliaire + verbe, semi-auxiliaire + verbe et verbe + complétive infinitive. Selon que l'unité linguistique observée peut constituer à lui seul un SV dans différents types d'énoncé ou ne figure que devant un autre verbe, le linguiste parle de verbe principal, de semi-auxiliaire et d'auxiliaire. Dans son système, *ale/aller* est décrit comme verbe principal, *vle* est appelé semi-auxiliaire et *konn* est considéré comme auxiliaire (p. 222). A. Valdman note que les semi-auxiliaires et les auxiliaires codent des instructions aspectuelles et modales au même titre que les particules préverbales (cf. 1978).

Certaines unités dont la position est fixe dans le syntagme verbal sont porteuses de valeurs aspectuelles ou modales qui ne peuvent être déterminées indépendamment des prédicats verbaux auxquels elles sont associées, alors que d'autres non. Les unités dont le sens ne dépend pas de la position occupée dans le

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

syntagme verbal sont des indicateurs temporels. En créole haïtien, auxiliaires et semi-auxiliaires expriment le temps, l'aspect et la modalité lorsqu'ils sont employés seuls, aussi bien que lorsqu'ils s'ajoutent à d'autres éléments de l'énoncé (cf. les sections 2.2.3 et 2.2.4)

1.6. Les époques de la temporalité en créole haïtien

Nous présentons dans les paragraphes qui suivent les moyens dont dispose le créole haïtien, comme système linguistique, pour marquer les trois époques de la temporalité : le présent, le passé et le futur.

1.6.1. L'expression du présent

Pour exprimer la catégorie temporelle du présent, le créole haïtien dispose des éléments que l'on peut présenter de la manière suivante :

1- pour les verbes désignant un procès d'activité et d'accomplissement, selon la typologie de Z. Vendler, le présent s'exprime au moyen de la particule *ap* associée à la forme du verbe. Pour les verbes désignant des procès d'achèvement, la réalité n'est toutefois pas la même. La présence du morphème *ap* peut prêter à confusion. Nous reviendrons sur cette question à la section 1.7.3 ;

(6) *Mari ap chante, Polen li menm ap jwe foutbòl.*

Marie chante ; Paulin, lui-même, joue au foot.

2. pour les procès équivalant à un état, toujours selon le système de Z. Vendler, le présent s'exprime par le lexème verbal, le syntagme adjectival, le syntagme adverbial ou le syntagme nominal prépositionnel employés sans marqueur préverbal. Observons les exemples suivants :

(7a) *Timoun yo la, wi ~ Oui, les enfants sont là.*

(7b) *Ti fi man Jozèt la se dòktè ~ La fille de ma tante Josette est médecin.*

(7c) *Tipay se te yon dòktè ~ Tipay était médecin*

(7d) **Tipay ap se yon dòktè ou Tipay se ap yon dòktè.*

(7e) *Tipòl wè madanm li nan bitasyon m lan ~ Tipòl voit sa femme dans ma ferme.*

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

Le morphème *se* ne peut pas coexister avec *ap*, marqueur aspectuo-temporel désignant la simultanéité et la postériorité, mais avec celui exprimant l'antériorité, *te*. Le procès de l'exemple (7c) se révèle pertinent, alors que celui de l'énoncé (7d) est considéré comme non pertinent. L'exemple (7d) pourra être considéré comme pertinent et grammatical, si l'on supprime le morphème *se*. Cela nous donnera la phrase créole suivante : *Tipay ap yon dòktè ~ Tipay sera médecin*²⁵⁸.

La possibilité de combiner ou non le morphème copulatif *se* avec les particules préverbaux en créole haïtien occupe une place de choix dans l'ouvrage d'A. Valdman (cf. 1978). Le linguiste a vu juste lorsqu'il note que la copule est absente en créole haïtien lorsque le prédicat est constitué d'un syntagme adverbial de temps. Nous partageons sans réserve son idée lorsqu'il combine la copule *se* avec le morphème de passé *te*. Ses observations nous semblent intéressantes, puisqu'il n'y a aucune combinaison possible et pertinente entre *se* et les autres marqueurs temporels²⁵⁹. Il y a exclusion mutuelle entre la copule *se* et la plupart des marqueurs verbaux. *Se* ne se combine librement qu'avec le marqueur zéro et le marqueur du passé (*Ibid* : 238)²⁶⁰.

Les données observées en (6) montrent que le lexème verbal dénotant un procès d'accomplissement ou d'activité requiert l'emploi de la particule préverbale

²⁵⁸ Les exemples de phrase copulative pris en français ne correspondent pas tout à fait à ce qui est observé en créole haïtien (cf. M. De Graff (1992), Karl Gadelii 2007 : 209-235). En créole haïtien, le marqueur copulatif est le plus souvent associé à des unités linguistiques du type *medsen, kay, chany*, dans *Pòl se yon chany ~ Paul est un cireur de chaussures* ; *Bagay sa se yon kay ~ cet objet est une maison*, mais, il est incompatible dans certains contextes avec des syntagmes adjectivaux (*malad, fidèl*, etc.) dans *Timoun yo malad ~ Les enfants sont malades*, des syntagmes adverbiaux du type : *la*, dans : *Pòl la tou ~ Paul est là aussi*, etc. Dans cette langue, on peut toutefois relever l'association des adjectivaux, des adverbiaux au morphème copulatif dans des énoncés comme : *Se malad timoun lan malad ~ l'enfant est malade* ou très littéralement : *c'est malade que l'enfant est malade* ; *Se la mwen pa te la ~ Je n'étais pas là* ou *C'est là que je n'étais pas là* ; *Se isit la mwen pa t vle vini ~ Je ne voulais pas venir ici* ou *C'est ici que je ne voulais pas venir*. Ainsi, comme l'a écrit M. De Graff, il existe dans cette langue des copules vides et des copules explicites (*Ibid.*).

²⁵⁹ Nous renvoyons aux pages (1978 : 237-239) où A. Valdman propose un ensemble de cas où la combinaison de *se* et de *te* nous paraît pertinente.

²⁶⁰ Si A. Valdman a raison de dire qu'il y a moyen de combiner le morphème *se* et le marqueur de passé *te* et le morphème zéro, il est important de rappeler que certaines de ses constructions posent quelques problèmes de compréhension. L'exemple *Papa mouen sété mèt lekòl* qu'il a proposé nous semble acceptable, mais il apparaît comme une construction qu'on observe très rarement en créole haïtien (dans cette phrase, l'auteur n'applique pas l'orthographe que J. C. Bernard a publiée en 1980, cf. la section 1.1.). Le locuteur créolophone haïtien se sentira plus à l'aise à dire : *Papa mwen te mèt lekòl* au lieu de *Papa mouen sete mèt lekòl/Mon père était maître d'école* (p. 238).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

ap, mais il est à noter que cette règle n'est pas générale. Dans certains contextes, avec des lexèmes verbaux du même type, l'idée de présent peut s'exprimer sans indicateur temporel explicite. L'énoncé suivant illustre une telle idée :

(7f) *Mari travay byen.*

Marie travaille bien.

Les exemples (6), (7b) et (7c) illustrent l'idée que nous avons avancée *supra*. Poursuivons l'étude du concept temporel du présent à l'aide de l'exemple suivant :

(7g) *Mwen wè timoun yo dèyè kay la.*

Je vois les enfants derrière la maison.

Nous interprétons *wè timoun yo/voir les enfants* comme un procès qui se localise dans un temps simultané par rapport au moment de l'énonciation. Le lexème verbal *wè* est, dans ce cas de figure, considéré comme « plein », parce que l'idée de temps exprimée ne s'appuie sur aucun indicateur temporel explicite (particule préverbale, adverbial, ou autres)²⁶¹. L'interprétation du procès exprimé comme localisé dans un temps coïncidant avec l'intervalle de l'énonciation ne nous semble pas la seule lecture possible. De même que l'on peut lui attribuer un équivalent français où l'intervalle de référence coïncide avec l'intervalle de l'énonciation, de même on peut l'étudier comme quelque chose qui précède le moment de la parole. La phrase *mwen wè timoun yo dèyè kay la* pourrait bien avoir comme équivalent, la phrase française : *j'ai vu les enfants derrière la maison*. Le procès serait localisé dans un passé proche du moment du discours. Une telle phrase peut être envisagée comme une réponse à la question : *Kote w wè timoun yo ? Mwen wè yo (timoun yo) deyè kay la ~ Où as-tu vu les enfants ? Je les ai vus derrière la maison*.

Le verbe *wè* fait partie d'un ensemble de verbes qui imposent un aspect accompli impliqué. Il a un sens résultatif et ne correspond donc en aucun cas à un procès en voie de réalisation. R. Damoiseau a raison lorsqu'il écrit que la

²⁶¹ Certains chercheurs comme R. Damoiseau indiquent que la catégorie aspectuelle est exprimée ici par la marque zéro (Ø).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

structuration de l'expérience en créole haïtien exclut la possibilité d'évoquer un sujet en train de voir avec le verbal *wè* (1988 : 45).

La catégorie du présent peut s'exprimer également par des adverbiaux temporels tels que : *kounye a, alèkile (maintenant), des adjectifs temporels*, etc.

1.6.2. L'expression du futur

On relève plusieurs façons d'exprimer le futur en créole haïtien. Le futur se désigne par des particules préverbaux indépendantes de la forme du verbe *pe, ap, ape, pral, a, va, ava...*, par des adverbiaux temporels du type *pita, demen, titalè...*, par des adjectifs temporels *pwochen*, par des subordonnées temporelles, etc.²⁶². Contrairement à ce que nous avons observé en étudiant l'expression du présent en créole haïtien, le futur exige toujours la présence d'un indicateur explicite. Observons les énoncés suivants :

(8a) *Matant Irani di papa m l ap pran m (P. Jean-Baptiste, 2008 : 75)*

Ma tante Iranie dit à mon père qu'il me prendra

(8b) *Peyizan yo pral moute you kay*

Les paysans construiront une maison.

(8c) *M ap tann ou lane pwochè ~ Je vous attends/attendrai l'année prochaine*

(8d) *Lè m a fini, m av achte on lòt m a mèt ladan ~ Quand j'aurai fini, j'achèterai un autre, je mettrai dedans.*²⁶³

Comme nous l'avons expliqué plus haut, l'idée de l'avenir est ici exprimée par l'association des particules préverbaux *ap, pral, a* et *ava* aux lexèmes verbaux

²⁶² Nous nous appuyons non seulement sur les données développées J. Targète (2001) et de D. Fattier (2003), mais aussi sur la réalité empirique du créole haïtien, pour admettre ces morphèmes comme marqueurs de futur. Nous rejoignons également A. Valdman lorsqu'il indique que le morphème *a* exprime la « futurité », le désir ou l'intention. L'auteur a vu juste lorsqu'il note que la forme, *a*, a la valeur du conditionnel français, chaque fois qu'elle se combine avec le morphème passé *te* ; mais nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il le considère comme un prospectif qui a pour variantes les morphèmes : *av, va* et *ava* (1978 : 217). A. Valdman note que le morphème *ap* peut assumer une valeur prospective. Nous reviendrons un peu plus tard sur son idée selon laquelle ce morphème peut assumer la valeur de futur proche en contexte.

²⁶³ Cet exemple est emprunté à D. Fattier (2003 : 3). Dans la proposition subordonnée *m av achte on lòt m a mèt ladan*, l'auteur retient la marque *av* comme indicateur de l'avenir au lieu de *ava*. Nous analyserons cette idée un peu plus tard.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

vini~venir, moute~construire, tann~attendre, fini~finir et mèt~mettre. Mais comment un linguiste comme R. Damoiseau explique-t-il cette réalité ?

1.6.3. L'expression du futur : la position de R. Damoiseau

R. Damoiseau (1988, 1989 et 2005) note que la particule *ap*, considérée originellement comme marqueur de *l'aspect imperfectif*, peut exprimer le *temps futur*, alors que *pral* ne servirait qu'à marquer le prospectif du type de la phrase française : *aller + infinitif* (M *pral* travay ~ Je vais travailler).²⁶⁴ Il défend l'idée que *pral* serait utilisé pour situer le procès ou l'état exprimé par le lexème verbal dans le prolongement de la situation d'énonciation, alors que *ap* situe l'action dans un temps qui n'a aucune coïncidence avec le moment de l'énonciation (1988 : 44). L'imperfectivité et la postériorité sont les deux valeurs que peut exprimer la particule *ap*. Quant à *pral*, il indique que ce morphème ne marque que l'imminence d'une action, ou le prolongement d'un procès qui coïncide avec le moment de la parole (2005 : 103-105). Le linguiste note ceci (1989 : 83) :

L'emploi de ap à valeur d'aspect inaccompli se relève donc dans les cas d'une coïncidence stricte entre le déroulement du procès et la situation de communication. (...). A partir du moment où la situation de communication n'atteste pas le déroulement du procès (...) ap s'oriente vers une valeur temporelle futur.

La contribution de R. Damoiseau constitue une avancée considérable dans l'étude de la temporalité en créole haïtien. Nous disons qu'elle est considérable, en ce qu'elle initie une analyse à partir de laquelle d'autres recherches pourraient voir le jour. L'idée selon laquelle la particule *ap* indique un intervalle de référence qui coïncide avec l'intervalle de l'énonciation nous semble, au regard des faits observés dans le système temporel de cette langue, un argument pertinent. Présenter le morphème *ap* comme pouvant exprimer la valeur basique de futur (le futur simple) constitue également une idée à laquelle nous adhérons sans aucune réserve, mais l'opposer sur tous les points aux particules *pral*, *a*, *va*, *ava* nous semble une idée non satisfaisante (cf. 2005). Cette idée nous paraît non satisfaisante, parce qu'elle ne tient pas compte d'un ensemble d'éléments par lesquels le concept temporel de *futur* peut s'exprimer en créole haïtien.

²⁶⁴ Cf. 1989 ; 2005.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

En créole haïtien, l'association de la particule préverbale *ap* au lexème verbal pour exprimer le futur obéit à plusieurs critères que nous allons essayer de présenter dans les lignes qui suivent.

R. Damoiseau indique que le concept temporel de l'avenir peut s'exprimer par l'association du morphème *ap* au lexème du verbe (1988 : 43-44). Une telle idée peut être validée par certains verbes et dans certains contextes, et invalidée par d'autres.²⁶⁵ Si cette règle est applicable à des verbes exprimant un procès d'achèvement ou de possession tels que *vini~venir*, *tande~entendre*, *pete~éclater/exploser*, *bezwen~avoir besoin de*, *genyen~avoir*, *posséder*, etc., elle ne l'est pas à une grande majorité. Pour exprimer le futur, les verbes désignant un procès d'activité du type *wouze/arroser*, *makònen/entourer*, *pwonmennen/se promener/se balader*, *manje/manger*, *badnen/jouer*, etc. imposent en fonction de leur sémantisme, l'emploi d'un adverbial temporel du type *demen*, *pita*. Associé à ces verbes, et selon l'environnement énonciatif dans lequel il s'emploie, le morphème *pral* peut bien, contrairement à la thèse développée par le linguiste, marquer le futur. R. Damoiseau note que *pral* marque l'imminence d'une action, ou le prolongement d'un procès qui coïncide avec le moment de la parole. Nous n'avons aucune objection quant à la pertinence de ce point de vue, mais nous ajoutons, pour le compléter, que les indications contextuelles restent quelque chose de déterminant dans le calcul de la valeur aspectuo-temporelle de ce morphème. Comparons les énoncés suivants :

(9) *Tifanm pral manje ~Tifanm va manger/mangera.*

(10) *Tifanm ap manje ~Tifanm mange/est en train de manger.*

11) *Tifanm ap manje denmen ~Tifanm mangera demain.*

²⁶⁵ Dans un article intitulé : « Aspect and lexical semantic representations in haitian creole », (mai 1993) John S. Lumsden étudie le système temporel du créole haïtien. Il reprend la position soutenue par R. Damoiseau sur la valeur aspectuo-temporelle de la particule *ap*. Il explique que *ap* exprime l'idée du présent lorsque la réalisation du procès désigné coïncide avec le moment du discours, et l'avenir chaque fois que le début du procès exprimé est postérieur par rapport au moment de la parole. Il note à l'instar de R. Damoiseau que *ap* n'aurait la valeur temporelle que lorsqu'il indique le futur (1993 : 17). J. Targète semble ne pas être de cet avis. L'auteur élabore une réflexion qui va à l'encontre de ce point de vue (2001). Quant à D. Fattier, elle exprime de façon plus nuancée la même pensée. Elle note (2003) que les morphèmes *va*, *ava*, *av* et *av* expriment le futur.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

Le procès exprimé en (9) est envisagé comme certain dans un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Toutefois, si en (11), la valeur temporelle désignée passe du présent qu'elle était en (10), au futur, une explication supplémentaire s'avère nécessaire. R. Damoiseau prend l'énoncé *lapli ap tonbe* comme fait pour illustrer son point de vue sur la temporalité du morphème *ap* (cf. 1988 : 44). Nous disons que *ap* n'est pas capable d'indiquer le futur lorsqu'il est associé à un verbe exprimant un procès d'activité. La valeur temporelle basique qu'il exprime est en conflit avec le sémantisme du verbe désignant le procès d'activité. Ce conflit est, avons-nous observé, neutralisé par l'emploi de l'adverbial circonstanciel *denmen* qui fixe, en (11), la réalisation du procès *manje~manger* dans un avenir certain. L'ajout des circonstanciels *denmen*, *pita*, *après*, etc. renforce la valeur aspectuo-temporelle du morphème *ap*, chaque fois qu'il s'associe à un verbal désignant un procès dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. Observons l'exemple (12a) où *ap* déclenche deux idées de temps différentes.

(12a) *Pandan tan sa a nan katye popilè yo, elikoptè t ap pase byen ba ap voye mesaj tankou : « Prezidan w lan ap vini, poze w, manifeste nan lapè, san vyolans, san vanjans » (Libète, 4 oktòb 94, # 106).*

(12a') *Pendant ce temps, dans les quartiers populaires, des hélicoptères survolaient bien bas, ils larguaient des tracs dans lesquels on pouvait lire : votre Président reviendra, gardez votre calme, manifestez en paix, sans violence ni vengeance.*

Ap exprime ici deux effets de sens. Il situe, dans un premier temps, un procès dont le début est fixé dans un moment antérieur par rapport au moment de l'énonciation, *ap voye/larguaient*. Il indique, dans un second temps, que la réalisation du procès est certaine dans l'avenir, *ap vini/reviendra*.

Si l'on interprète le procès *ap manje* dans *Jàn ap manje* comme postérieur par rapport au moment de l'énonciation, ce qui lui conférerait l'équivalent français : *Jeanne mangera*, le référent temporel obtenu n'aura pas la même valeur que celui exprimé par *ap manje denmen* dans *Jàn ap manje denmen ~ Jeanne mangera demain*. Dans le premier cas, l'expression *ap manje* que l'on pourrait paraphraser

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

en *Jàn gen pou l manje* n'indique rien de certain. On y observe une certaine éventualité quant à la réalisation effective de l'action de manger dans le temps, alors que l'emploi du circonstanciel temporel *denmen* dans le second exemple enlève toute idée de doute. La valeur temporelle exprimée est mise dans ce cas au compte de *denmen*, mais non à celui de la particule *ap*. Le doute cède le pas au certain. De telles données nous font penser à D. Fattier qui, étudiant cette particule préverbale, dans son article de 2003 (p. 3), souligne ceci : « *marque d'aspect duratif (valeur par défaut : le morphème *ap* assume plusieurs valeurs référentielles selon les contextes et les unités auxquels il s'unit)* ».

Si nous sommes d'accord avec D. Fattier pour dire que le morphème *ap* assume plusieurs valeurs référentielles selon les contextes et les unités verbales auxquels il s'unit, nous sommes en désaccord avec A. Valdman lorsqu'il indique que cette forme assumerait en présence d'indications contextuelles appropriées la valeur de futur proche (1978 : 217). Pour appuyer sa thèse, l'auteur a choisi l'exemple suivant :

(12b) *L ap rantr demen*

Il va rentrer demain.

Le morphème *ap* fixe la réalisation du procès *rantr~rentrer* dans un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Il ne n'agit pas à notre sens d'un cas que l'on peut paraphraser en *aller + infinitif*. Le sens proposé par A. Valdman ne semble pas tout à fait exact. L'action dont il est question dans cet énoncé se fera coûte que coûte le jour suivant le moment de l'énonciation, *demain*. Contrairement à ce qu'a indiqué le linguiste, *ap* n'exprime pas le futur proche en créole haïtien, mais la valeur basique de futur, lorsqu'il est, rappelons-le, associé à certains types de verbe. Dans cet exemple, l'équivalent français de la phrase créole, *L ap rantr demen*, n'est, ni plus ni moins, *Il rentrera demain*.

R. Damoiseau reprend une idée qu'il a soutenue dans ses articles de 1988 et 1989 (cf. 2005 : 104). Il indique que le morphème *ap* exprime l'imperfectivité, lorsque le moment du procès coïncide avec le moment de l'énonciation, et le futur, quand il y a non-coïncidence entre le procès et la situation de l'énonciation. Sans nous opposer à l'idée que *ap* peut exprimer *l'aspect imperfectif* et le temps *futur*,

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

nous soutenons l'hypothèse qu'il est à la fois un marqueur du temps et de l'aspect. Comme vient de l'indiquer D. Fattier, la valeur temporelle de ce morphème dépend de son environnement contextuel. Les exemples suivants illustrent un tel raisonnement :

(13) *Tann mwen m ap vini m ap manje*

Attends-moi, j'arrive, je suis en train de manger

(14) *N ap toujou ka ale kanmèm*

*Nous allons toujours pouvoir partir quand même*²⁶⁶

Toujours dans le cadre de l'étude de ce morphème, observons les énoncés suivants à la lumière de la théorie de R. Damoiseau :

(15) *Timoun yo **ap** travay*

Les enfants travaillent

(16) *Timoun yo **ap** travay **kanmenm***

Les enfants travailleront quand même

(17) *Chwal papa m lan **ap** bwè dlo*

Le cheval de mon père boit de l'eau

(18) *Chwal papa m lan **ap** bwè dlo **sa a***

Le cheval de mon père boira cette eau

En (15) et (17), la particule *ap* s'associe aux lexèmes verbaux *travay* et *bwè* pour marquer le moment de la réalisation du procès exprimé. Elle désigne une période temporelle où l'intervalle de référence coïncide avec l'intervalle de l'énonciation. En (16) et (18), par contre, une autre réalité est observée. *Ap* exprime le futur au lieu de présent.

Les valeurs temporelles obtenues résultent de la façon dont ces énoncés se sont structurés, de la situation de communication dans laquelle ils se sont produits. Le référent temporel exprimé en (15) et (17) diffère de celui dénoté en (16) et (18), parce que, dans ces deux exemples (16 et 18), la particule *ap* code une valeur

²⁶⁶ Exemples empruntés à D. Fattier (2003 : 3).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

temporelle qui est influencée par celle déclenchée par les morphèmes *kanmenm* et *sa*.

En créole haïtien, *kanmenm* et *sa* ne sont pas à l'origine des morphèmes aspectuo-temporels, mais, dans le contexte où ils sont employés, ils indiquent que l'action de *travailler* et de *boire* ne coïncide pas avec le moment de l'énonciation. Ces deux morphèmes confirment la possibilité de la réalisation de ces actions dans l'avenir. Leur emploi exclut celui de la particule *pral* qui, dans cette circonstance, pourrait également exprimer la même valeur temporelle (*Chwal papa m lan pral bwè dlo* ~ *Le cheval de mon père va boire/boira de l'eau*. *Timoun yo pral travay* ~ *Les enfants vont travailler/travailleront*). Les données observées dans les exemples (16) et (18) confirment la thèse développée *supra*, selon laquelle la particule *ap* s'aligne parfois sur d'autres éléments de la phrase pour marquer le temps²⁶⁷.

Les exemples (16) et (18) montrent que la valeur temporelle de l'*actuel* et de l'*avenir* ne sont pas des propriétés sémantiques intrinsèquement liées à des particules préverbales. Ce qui signifie qu'il faut, en toute circonstance, tenir compte de l'environnement discursif de l'énoncé dans la recherche du sens.

Cette idée, nous pouvons l'observer également dans cet exemple pris par R. Damoiseau lui-même : *Iv ap travay plis* ~ *Yves travaillera davantage* (cf. 2005 : 117). L'auteur interprète le procès *travay* comme une activité qui se situe dans une époque postérieure par rapport au moment de l'énonciation. Cette lecture nous paraît juste et exacte, mais elle n'épargne pas à l'auteur le reproche de n'avoir pas indiqué le rôle de l'adverbe *plis* dans la détermination de cette valeur temporelle. Comme nous l'avons montré à partir des exemples (16) et (18), on n'aurait pas eu cette idée de l'avenir si on n'avait pas l'adverbe *plis~davantage*. La suppression du morphème *plis* donnera une idée de temps qui fixe le procès non dans l'avenir, mais dans un moment qui coïncide avec le moment de l'énonciation (*Iv ap travay~Yves est en train de travailler*). On aurait un procès dont la réalisation s'étend dans le temps.

L'environnement phrastique et extra-phrastique est certes déterminant dans le calcul de la valeur temporelle exprimée, mais la prise en considération de l'instruction

²⁶⁷ Le morphème *pral* indique l'idée de futur quel que soit le lexème verbal auquel il s'associe.

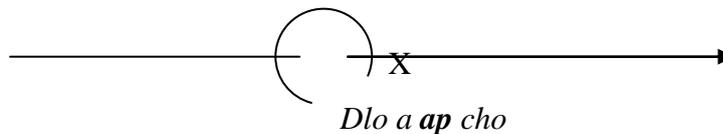
Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

sémantique déclenchée par le lexème verbal est à ne pas négliger dans ce genre d'opération.

Parlant du rôle du contexte dans le calcul de la valeur du morphème aspectuo-temporel *ap*, R. Damoiseau fait remarquer ce qui suit (2005 : 105-106) :

Une phrase du type : Dlo a ap cho peut donc signifier : 1) « l'eau chauffe » si la situation d'énonciation atteste du déroulement du procès en cours :

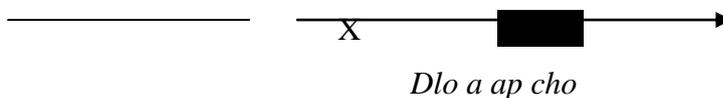
Fig. 1



« L'eau sera chaude » si rien, dans la situation d'énonciation, ne permet de conclure à la réalisation du procès. Cette deuxième interprétation est facilement compatible avec :

Dlo a ap cho a twazè ~ l'eau sera chaude à trois heures

Fig. 2



Dans les prédications non verbales, le futur s'exprime par l'association de la particule « *ap* » à des syntagmes adjectivaux, des syntagmes adverbiaux et des syntagmes nominaux. On relève des combinaisons du type : *ap* + adjectif, *ap* + adverbe, etc.

(19) *Timoun yo ap la ~ les enfants seront là.*

(20) *Tifi a ap mèg ~ la fillette sera maigre.*

(21) *Tifi sa ap yon bèl nègès ~ Cette fillette sera une jolie femme*

Nous avons, à partir de certains exemples, montré la façon dont les concepts temporels du présent et de l'avenir s'expriment en créole haïtien. Résumons en disant ceci : le morphème *ap* code deux instructions de base :

1. *ap* + verbes d'activité marque le présent et l'aspect imperfectif. Son premier effet de sens est le présent inaccompli et autonome [I, II] CO [01, 02]. Il est non anaphorique ;

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

2. *ap* + verbes d'accomplissement, d'achèvement, d'état, adjectifs et adverbess marque la postériorité et l'aspect aoristique [I, II] CO [B1, B2]. Ce deuxième effet de sens est encore non anaphorique.

Ces effets de sens typiques peuvent être modifiés. *Ap* peut admettre en discours des effets de sens non typiques. Sa valeur aspectuo-temporelle entre pour cela en conflit avec les autres éléments de l'énoncé. Nous reviendrons sur cette idée un peu plus tard. Le tableau suivant récapitule les données étudiées :

Tableau 7

Quelques marqueurs du présent

Types de prédication	Les procès	Les marqueurs du temps
Prédication verbale	d'accomplissement, d'activité	<i>Ap</i> (∅) + contexte
	d'achèvement	<i>Ap</i> + contexte (∅)
Prédication non verbale	d'état, de possession	Copule + (∅), (∅ : Ex. Ou <i>se yon jèn, monchè</i> = Tu es jeune, mon ami. Ou <i>malad vre</i> = Ah ! tu es effectivement malade
	SN, SAdj, SAdv.	Copule, (∅) Ex. Li <i>se yon fouyapòt</i> = Il est curieux
Cas d'énoncé à verbe redoublé	Verbe redoublé	<i>Ap</i> , (∅). Ex. <i>Manje m ap manje mango m lan, li ban m yon kou/Au moment ou je mange ma mangue, il m'a donné un coup</i> <i>Ap</i> , (∅)
Circonstanciels temporels		<i>Kounye a, alèkile, jodiya</i>

Le tableau 8 suivant récapitule les marqueurs du futur.

Les marqueurs du futur		
Types de prédication	Les procès	Les marqueurs du temps

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Prédication verbale	d'activité	<i>Pral, a, va, ava, ap</i> avec circonstanciel neutralisateur. Ex. M a fini l demen/ Nous le finirons demain
	D'accomplissement	<i>Ap, a, va, ava, pral</i> avec ou sans circonstanciel temporel.
	D'achèvement	<i>Ap, a, ava, pral</i> avec ou sans circonstanciel temporel. Ex. M ap vini/Je reviendrai
Prédication non verbale	Syntagme nominaux ²⁶⁸	<i>ap</i> , circonstanciel temporel sans copule Ex. M ap yon medsen = je serai un médecin.
Prédication non verbale	Syntagmes adverbiaux	<i>Ap</i> avec ou sans circonstanciel temporels, copule (<i>se</i>) Ex. M ap la pita = je serai là plus tard Se la m ap vini pita = c'est ici que je viendrai plus tard ou je reviendrai plus tard
	Syntagmes adjectivaux,	<i>ap + adj, ap + adj+ adv</i> avec ou sans circonstanciel. Ex. Timoy n yo ap kontan = Les enfants seront contents.
Circonstanciel temporels		<i>Denmen, pita, apre denmen, titalè, titalè konsa</i> avec ou sans verbe

1.6.4. L'antériorité dans le futur

L'antériorité d'une action par rapport à une autre dans le futur s'exprime de plusieurs façons, en créole haïtien. D'abord, par les indices : *lè/kan* ~

²⁶⁸ Le morphème copulatif n'est pas toujours observé dans les procès d'état. Le futur s'obtient par l'association de la particule *ap* à un syntagme nominal, un syntagme adjectival ou un syntagme adverbial.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

lorsque/dès que/quand/une fois que employés comme morphèmes introducteurs d'une subordonnée temporelle.

(22a) *Dezire di m l ap rele w lè l fini devwa la*

(22a') *Désiré me dit qu'il t'appellera lorsqu'il aura fini son devoir*

Fini (action 1) précède le procès *rele* (action 2) dans le futur. Le procès *rele/appeler* est situé dans le temps à l'aide de la particule déverbale *ap*. Quant à l'action de *fini~ finir*, elle est localisée par l'indice *lè*. Le morphème *ap* qui, d'habitude, situe un fait envisagé comme certain, exprime en (22a) un temps qui n'est pas totalement autonome. La réalisation de l'action (2) dépend de celle de l'action (1).

Le temps exprimé dans la subordonnée (2), couramment appelé *futur antérieur*, en français, peut également s'exprimer en créole haïtien par les morphèmes *ta, t ap/t ape, t ava*. Ces morphèmes expriment cette valeur temporelle lorsqu'ils sont employés dans des phrases simples du type :

(23a) *Ou ta/t ap travay tout jounen*

(23a') *Tu auras travaillé toute la journée.*

(23b) *Li t ap moun ki pi janti nan bouk la*

(23b') *Il aura été l'homme le plus gentil de la cité.*

Le créole haïtien admet la combinaison de l'indice du passé (t/te) et du morphème *ap* pour marquer cette valeur temporelle. Dans les exemples ci-dessus, si le morphème (t/te) marque l'antériorité et l'aspect aoristique, tout porte à croire que (ap) impose la valeur temporelle de futur. Étant donné que les morphèmes *ta, t ap/t ape* et *tava* peuvent avoir d'autres effets de sens, en créole haïtien, le recours au contexte s'avère un élément nécessaire à considérer pour lever toute ambiguïté (cf. la section 2.4.).

1.6.5. L'expression du passé

Dans cette section, notre tâche consiste à décrire la façon dont le passé s'exprime. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps tenir compte des éléments dont dispose le créole haïtien pour exprimer ce concept temporel. Une fois que nous aurons terminé cette opération, nous parlerons des instructions

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

aspectuo-temporelles codées par ces marqueurs et comparerons les modalités de marquage existant en créole haïtien à celles observées en français.

Pour exprimer le concept temporel du passé, le créole haïtien dispose de tout un ensemble de formes. Ce sont des particules préverbaux, des adverbes, des adjectifs temporels, des nominaux temporels, etc.

Comme particules préverbaux de l'expression du passé, nous distinguons des formes linguistiques telles que : *t ap*, *te*, *gentan*, *te gentan*, etc.

Associé au lexème du verbe, le morphème *t ap* exprime un temps qui marque l'antériorité d'une action par rapport au moment de l'énonciation. L'association des particules préverbaux, *te*²⁶⁹ et *t ap*, à des lexèmes verbaux donnent en créole haïtien naissance à des temps équivalents aux temps verbaux du passé simple, du passé composé, de l'imparfait et du plus-que-parfait français.

1.6.6. Les particules *te* et *t ap/tep/t ape* : analyse comparée

Te et *t ap* se distinguent au niveau de l'idée de temps qu'ils expriment. Leur association au lexème verbal obéit à certaines contraintes d'ordre syntaxico-sémantique que nous voulons exposer dans les lignes qui suivent.

Te diffère de *t ap*, sur le plan aspectuel. *Te* indique que le procès exprimé est situé dans un temps passé et montré sous un aspect perfectif. *T ap* localise à son tour un procès commencé dans le passé, et montré au cours de sa réalisation. Il (*t ap*) ne permet pas d'observer la fin de l'événement exprimé. Illustrons cette idée à l'aide des énoncés suivants :

(24a) *Timoun yo t ap manje, lè l te vini an*

Les enfants mangeaient, lorsqu'il rentra

(24b) *Tifi a te travay nan jaden an.*

La fillette a travaillé (travailla ou avait travaillé) dans le jardin

Les procès *t ap manje/mangeaient* et *te vini/rentra* sont tous les deux exprimés au passé, mais sont perçus de deux façons différentes. Le procès *manje/manger* est montré de l'intérieur. Il est vu sous un aspect imperfectif. Quant

²⁶⁹ *Te* est un morphème temporel dit plein. Nous reviendrons sur son emploi et sa valeur aspectuo-temporelle dans les pages qui suivent.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

au procès *vini/venir*, il est montré de façon globale. La valeur aspectuo-temporelle exprimée semble identique à celle que l'on retrouve en (24b). *Te vini* et *te travay* sont deux procès qui se localisent dans une période de temps révolue par rapport au moment de l'énonciation.

Outre la valeur sémantique décrite plus haut, notons que le morphème *te* peut marquer l'antériorité d'un procès par rapport à un autre dans le passé. Il indique l'antériorité d'une action passée par rapport à une autre lorsqu'il se combine avec des expressions temporelles telles que : *gentan*, *gentan fin*, etc.

Te + *gentan* + le lexème verbal

Te + *gentan fin* + le lexème verbal

(24c) *Machann lan te vini, men manman m te gentan soti*

Le marchand est venu, mais ma mère était déjà sortie.

La venue du marchand suit le départ de la mère du locuteur dans le temps. *Te gentan* renforce dans ce cas de figure l'antériorité du procès *soti* par rapport à *vini*. Comme on peut l'observer dans l'exemple (25), le contexte est l'élément qui permet aussi d'exprimer l'antériorité du passé en créole haïtien :

(25) *Peyizan yo t ap kriye paske tan an te kraze zafè yo*

Les paysans se lamen taient, car le cyclone avait détruit leurs effets.

On relève une certaine difficulté à combiner le morphème *t ap* avec certains types de verbe. *T ap* peut s'associer facilement aux lexèmes verbaux désignant des procès d'activité ou d'accomplissement du type *manje/manger*, *moute/monter*, *vlope/envelopper*, *janbe/traverser...*, mais il est difficile de le combiner avec des verbes comme *fèt/naître*, *mete/mettre*, *jwenn/trouver*, *pete/exploser*, etc., sous peine d'obtenir un énoncé sémantiquement non pertinent²⁷⁰. Ainsi, l'énoncé (26) est complet et grammatical, parce que *t ap* est combiné avec un verbal désignant un procès qui s'étend dans le temps. Quant à l'exemple (28), il se révèle toutefois incomplet et agrammatical, parce que le morphème *t ap* s'associe au lexème verbal *fèt*.

²⁷⁰ Il est difficile de combiner la forme *t ap* avec les lexèmes verbaux désignant un procès d'achèvement. Cette opération est par contre possible dans les phrases complexes, surtout dans celles exprimant un fait hypothétique.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

(26) *Tifi a t ap jwe ~ La fillette jouait.*

(27) *Tifi a te jwe sou lakou a ~ La fillette a joué (joua) sur la cour.*

(28) **Tifi a t ap fèt*²⁷¹

(29) **Balon an t ap pete*

Le morphème *t ap* semble pouvoir s'associer à des procès du type *fèt/naître, pete/exploser* lorsque ces derniers sont introduits par une subordonnée hypothétique. *T ap* exprime, dans ce cas de figure, non le passé imparfaitif, mais un fait hypothétique. La combinaison de *t ap* avec ces verbes est possible, lorsque la subordonnée introduisant le procès est du type : *Si X te la, Si X te frape l*. Observons les exemples suivants :

(30) *Si Mari te la, timoun lan t ap fèt byen*

Si Marie était là, l'enfant serait né facilement.

(31) *Balon an t ap pete si m te frape l*

Le ballon aurait explosé si je l'avais frappé.

L'association de l'indicateur temporel *t ap* à ce type de verbes impute au procès exprimé la valeur d'un fait qui aurait pu se réaliser dans le passé, mais qui ne s'est pourtant pas réalisé. Le fait apparaît donc comme réalisable²⁷².

Pour exprimer le concept temporel du passé, *te* peut s'associer à tout type de verbes, ou faire partie de tout type de prédication (nous entendons par là, la prédication verbale et la prédication non verbale). Ce fait est loin d'être une réalité avec le morphème *t ap*. L'emploi de *t ap* dans des prédications non verbales se révèle non pertinent. Le passé s'exprime au moyen de la combinaison de *te* avec des syntagmes nominaux, des syntagmes adjectivaux ou des syntagmes adverbiaux²⁷³. Observons les exemples suivants :

(32) *Machin lan te bèl ~La voiture était jolie (adjectif).*

(33) *Mari te grovant ~ Marie était enceinte (adjectif).*

(34) *Tilakou te lekòl la ~ Tilakou était à l'école (nom).*

(35) *M te la ansanm ak li ~ Lui et moi, nous étions ensemble (adverbe).*

²⁷¹ Il est difficile de donner un équivalent français aux exemples créoles (28) et (29).

²⁷² Notons qu'il existe en créole haïtien d'autres moyens d'obtenir le réalisable.

²⁷³ Cf. R. Damoiseau, 2005 : 108-109.

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

(36) *Li te dèyè rakbwa a ~ Il était derrière la forêt* (groupe prépositionnel de lieu).

(37) - *Tilari te medsen tou ~ Tilari était médecin aussi.*

Les exemples (28), (29), (30) et (31) montrent que le morphème *t ap* ne s'emploie pas toujours pour exprimer le passé imperfectif en créole haïtien. Comparons les énoncés suivants :

(38) *Teworis yo voye grenad sa a sou yon gwoup moun ki t ap manifeste kè kontan yo, ki t ap chante, (t ap) danse nan lari a.*

Les terroristes ont lancé cette grenade sur un groupe de gens qui exprimaient leur joie, qui chantaient et dansaient dans la rue.

(39) *M pa wè Tipòl, yo di m li t ap badnen bò teras la*

Je ne vois pas Tipòl, on m'a dit qu'il jouait à côté de la terrasse

Le sens que *t ap* code en (38) diffère de celui qu'il exprime en (39). La fin des procès exprimés en (38) : *manifeste ~ manifester, chante ~ chanter* et *danse ~ danser* semble selon le contexte, déterminée dans le temps, alors que celle du procès (39) ne l'est pas. En (39), le locuteur rapporte ce qu'on lui dit de Tipòl, mais on ne sait pas si ce que ce dernier (Tipòl) faisait est terminé au moment où cette parole a été rapportée. Les événements exprimés en (38) apparaissent comme montrés au terme de leur réalisation, même s'ils se répètent dans le temps²⁷⁴.

Pour résumer, nous disons que les morphèmes *te* et *t ap* codent les instructions aspectuo-temporelles suivantes :

1- *Te* marque un temps du passé. Il indique que le temps considéré est nettement coupé du moment de l'énonciation. Il présente le procès sous l'aspect aoristique [I, II] CO [B1, B2]. Il équivaut au passé simple français, même si le contexte oblige parfois à le considérer comme un morphème décrivant un temps analogue à celui exprimé par le passé composé, le plus-que-parfait ou le passé antérieur ;

2- *T ap* marque la valeur temporelle absolue du passé [I, II] ANT [01, 02]. Il est défini le plus souvent comme marqueur désignant l'aspect inaccompli.

²⁷⁴ Ce sont surtout les connaissances d'arrière-plan (encyclopédiques) qui nous poussent à interpréter les procès *manifeste ~ manifester, chante~ chanter* et *danse~ danser* comme étant vus jusqu'à leur terme

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Les exemples que nous avons analysés *supra* montrent que *te* présente le procès sous un aspect global. Son effet de sens typique est celui du passé aoristique, autonome et ponctuel. Existe-t-il alors des cas où cet indicateur présente le procès comme itératif dans le temps ? Prenons l'exemple (40) pour tenter de répondre à une telle question.

(40) *Manman m te konn ap di m pou m pa janm plenyen bay moun. Kenbe karaktè m.* (P. Jean-Baptiste, *Zig lavi*, 2008 : 83).

Ma mère me disait de ne pas me plaindre devant les gens, d'être digne.

La valeur temporelle de base du morphème, *te*, entre en contradiction avec le sémantisme de l'expression *konn ap*, en (40). Ce qui fait qu'on a un procès qui se répète dans le temps. La ponctualité cède le pas à l'itérativité. Cela nous porte à dire que *te* peut assumer en contexte une fonction analogue à celle de *t ap*²⁷⁵.

Il existe, en créole haïtien, un nombre important de morphèmes exprimant le passé. Soit le tableau suivant pour les récapituler.

Tableau 9

Quelques marqueurs du passé en créole haïtien			
Types de prédictions	Formes simples	Formes composées	Types de procès
Prédications verbales	Te, fèk, fin, gentan	te gentan, te gentan fin, te fèkfin	Tout type de procès
		T ap	Procès d'activité et d'accomplissement uniquement
		Fèksot, fèkfin	Tout type de procès
Prédications non verbales	Te, fèk, fin, gentan	Te gentan, te gentan fin, fèkfin, te fèkfin ²⁷⁶	SN, Snprep, Sadj, Sadv

²⁷⁵ Nous reviendrons sur les emplois polysémiques des morphèmes *te*, *t ap*, etc. dans le § 2.3.6.

²⁷⁶ Les expressions *te fèk* et *fèk te* sont observées en créole haïtien. Selon le locuteur, on peut avoir, un peu partout en Haïti, des énoncés comme : *Timoun yo te fèk la* ou *Timoun yo fèk te la* = *Il n'y a pas longtemps les enfants étaient là.*

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

Outre les morphèmes récapitulés dans le tableau 6, notons que le passé s'exprime également par des adverbes et des adjectifs temporels, en créole haïtien. Contrairement aux particules préverbales, ces catégories grammaticales, à savoir les adverbes et les adjectifs temporels se combinent avec tout type de procès. On relève par exemple des unités comme *yè/ayè*, *lontan*, *avanyè*, *deja*, *titalè a*. Certains peuvent exprimer un temps éloigné du moment de l'énonciation, alors que d'autres non. Soient les exemples suivants :

(41) *Pepe ranje machin li an avanyè ~ Pepe a réparé sa voiture avant-hier.*

(42) *Titalè a, Pepe te la ~ Pepe était là, il n'y a pas longtemps.* (Cette phrase peut se traduire aussi par *Pepe était là, tout à l'heure*, ce qui signifie que cela s'est passé, il y a très peu de temps)

(43) *Lontan, timoun te konn manje mango vèt ~ Autrefois, les enfants mangeaient les mangues vertes.*

L'adverbial temporel de localisation *avanyè* fixe, en (41), le procès dénoté dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Ce temps a la valeur d'un passé que l'on pourrait comparer à celle du passé simple français. En (41), l'intervalle de référence exprimé s'éloigne de l'intervalle de l'énonciation, mais cela ne s'observe pas en (42). En (41), l'idée d'éloignement n'est pas aussi explicite qu'elle l'est en (43). On a en (43) un procès dont le temps de réalisation est nettement coupé du moment de l'énonciation. Les bornes de l'intervalle du procès *manje/manger* sont temporellement contraintes. L'emploi de l'expression *te konn* indique ici que l'action de manger se réalise sans arrêt au cours de cet espace de temps. Il renforce donc l'idée d'itérativité exprimée. Il introduit la notion d'habitude dans le passé²⁷⁷.

²⁷⁷ Pour de plus amples renseignements concernant le sens du morphème « konn », voir A. Valdman (1978 : 220-225).

1.7. Les marqueurs d'aspect en créole haïtien

On sait qu'un procès exprimé en créole haïtien est, comme il l'est dans d'autres langues d'ailleurs, lié à un certain temps et perçu selon un certain point de vue. Les auteurs notent l'existence du phénomène aspectuel dans cette langue. Certains présentent le morphème *ap* et la marque zéro (\emptyset), comme seuls indices capables d'exprimer la façon dont l'événement réalisé est perçu dans le temps (cf. R. Damoiseau, 1988, 1989 et 2005)²⁷⁸, d'autres comme A. Valdman (1978) y rajoutent d'autres éléments. D'autres comme D. Fattier (2003) énumèrent un nombre important de morphèmes capables de remplir cette fonction sans toutefois remettre en question les observations faites par les premiers. L'idée selon laquelle l'aspect s'exprime par des particules préverbaux, des auxiliaires et des semi-auxiliaires est, à nos yeux, pertinente, mais elle ne nous autorise nullement à exclure les autres éléments qui peuvent marquer cette propriété sémantique dans cette langue. Notre tâche consiste dans cette section à présenter, dans un premier temps, les « adverbess » dont dispose le créole haïtien pour indiquer la façon dont le procès exprimé est envisagé dans le temps, et dans un second, à discuter le point de vue de R. Damoiseau s'agissant de l'idée selon laquelle l'aspect s'exprimerait par la marque zéro (\emptyset), là où le morphème *ap* est absent ou localise un procès postérieur par rapport au moment de l'énonciation.

1.7.1. Les adverbess d'aspect

Ce que nous appelons *adverbess d'aspect* en créole haïtien est un ensemble de morphèmes qui servent, par les instructions sémantiques qu'ils fournissent, à agir sur le sens de base du lexème verbal²⁷⁹. En agissant sur l'intervalle exprimé par les indicateurs aspectuo-temporels, les adverbess d'aspect peuvent modifier ou renforcer le sens de base du procès exprimé. Les exemples (43a) et (43b) permettent d'illustrer une telle idée.

(43a) *Li fè jès sa tanzantan/ Il fait ce geste de temps en temps*

²⁷⁸ Au sujet de la différence entre le temps et l'aspect, nous renvoyons à la deuxième partie intitulée : l'expression de la temporalité en français (voir le §, 1.3.).

²⁷⁹ Les verbes créoles imposent également une valeur aspectuelle dite aspect impliqué pour reprendre G. Guillaume (1968). Certains sont statifs, d'autres résultatifs, d'autres encore dynamiques (voir R. Damoiseau (1988) sur cette idée).

Troisième partie : chapitre 1

Le créole haïtien et la temporalité

(43b) *Moun sa yo travay la **chak jou**/Ces gens-ci travaillent ici **tous les jours***

Associé au morphème *tanzantan/de temps en temps, fè* désigne, malgré sa nature de procès ponctuel, une action qui se répète dans le temps. *Tanzantan* lui confère la valeur aspectuelle itérative. La reprise de l'action de faire correspond à un ensemble de sous-intervalles. Cette lecture ne peut pas s'appliquer à l'énoncé (43b). Autrement dit, si l'aspect inhérent au procès *fè* est modifié au contact du morphème *tanzantan*, la présence du syntagme nominal temporel *chak jou/tous les jours* ne fait que renforcer la valeur itérative exprimée par le procès *travay*. En créole haïtien, les adverbes d'aspect peuvent, comme les autres marqueurs aspectuo-temporels, exprimer la ponctualité (*britsoukou*), l'itération (*souvan*), l'inchoativité, etc.

1.7.2. Les marqueurs d'aspect : la thèse de R. Damoiseau

R. Damoiseau (1988, 1989 et 2005) soutient, rappelons-le, l'idée que la notion d'aspect s'exprime de deux façons en créole haïtien : 1) par le morphème *ap*, lorsqu'il y a coïncidence entre le moment de la réalisation du procès et le moment de la parole, ou lorsqu'il s'agit d'un procès exprimé au passé et dont le déroulement peut s'étendre au-delà de l'intervalle de l'énonciation ; 2) par le morphème zéro (\emptyset), dans tous les autres cas. Selon le principe qu'il établit, le marquage de l'aspect serait formel dans la majorité des cas au présent et au passé imperfectif, et non formel dans tous les autres cas. Le morphème *ap* serait le marqueur aspectuel par excellence.

Nous admettons sans réserve l'idée selon laquelle il existe des cas où la catégorie aspectuelle s'exprime en absence du morphème *ap* en créole haïtien. Le marquage non formel du temps est d'ailleurs observé dans cette langue, mais les choses nous semblent plus complexes que R. Damoiseau ne l'imagine. L'auteur dit que l'aspect est désigné par le morphème (\emptyset) dans des énoncés où le temps est exprimé par des particules préverbaux telles que *te, gentan, te gentan* ou par des expressions telles que *prèt pou, fèkfin*, etc. R. Damoiseau note que le morphème *ap* exprime l'aspect imperfectif. Nous ne nous opposons pas à une telle idée, puisque aucune donnée empirique n'indique jusqu'à présent le contraire, mais en vertu de

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

quel principe et de quel fait conclut-il que le morphème *te* marque uniquement le temps, et non l'aspect ? Analysons cette idée au regard des faits extraits de la langue :

(44) *Tidiman*ch **t ap** travay dèyè kay grann lan

*Tidiman*ch travaillait/était en train de travailler derrière la maison de la grand'mère.

(45) *Tidiman*ch **te** travay dèyè kay grann lan

*Tidiman*ch a travaillé/travailla derrière la maison de la grand'mère.

L'action de travailler s'exprime au passé, mais elle est montrée différemment dans les deux énoncés. L'emploi du morphème *ap* indique que le procès n'atteint pas son achèvement, en (44). En (45), le morphème *te* remplit à notre sens une fonction aspectuelle en ce qu'il permet de voir le procès au terme de son déroulement. L'aspect perfectif est observé en (45), malgré le caractère dynamique du procès exprimé par le lexème verbal *travay*. Cette valeur aspectuelle est à nos yeux liée à l'instruction sémantique imposée par le morphème temporel *te*, considérée comme forme « pleine ». Les schémas suivants sont proposés dans le but d'illustrer la différence aspectuelle observée dans ces deux procès :

(44) *Tidiman*ch **t ap** travay dèyè kay grann lan

Fig. 3

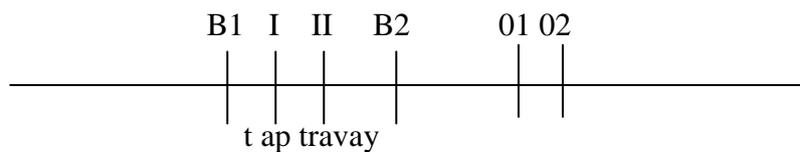
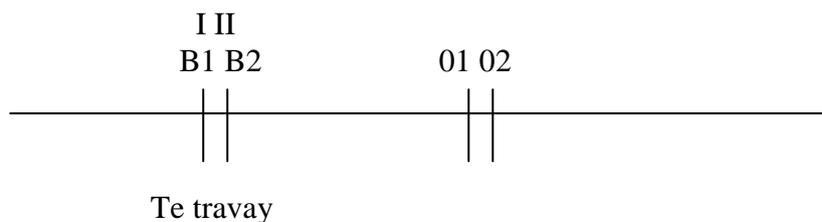


Fig. 4

(45) *Tidiman*ch **te** travay dèyè kay grann lan



Contrairement à la thèse soutenue par R. Damoiseau, nous proposons, en fonction de ce qui précède, de considérer, à côté du marqueur *ap*, des particules

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

préverbaux telles que *te, fèk, fèkfin, te fèkfin, sot, fèksot, te fèksot* comme des morphèmes exprimant à la fois le temps et l'aspect²⁸⁰. Notre position va surtout à l'encontre de l'idée qui retient le morphème *ap* et le morphème zéro(\emptyset) comme les deux seuls marqueurs de l'aspect en créole haïtien.

En avançant cette idée, nous nous appuyons sur D. Fattier qui, dans son article de 2003, attribue à tous les morphèmes et périphrases verbales qu'elle a étudiés une valeur aspectuelle²⁸¹. Le tableau suivant nous permet d'explicitier une telle idée :

Tableau 10

Les marqueurs d'aspect en créole haïtien			
Prédication verbale	Valeur temporelle	Marqueurs	Valeur aspectuelle
	Passé	<i>Te, gentan, te gentan + lexème verbal</i>	<i>Aoristique (vue globale ou perfective)</i>
	Passé	<i>Ap, t ap, gentan ap, \emptyset +lexème verbal</i>	<i>Inaccompli (vue partielle ou imperfective)</i>
	Passé	<i>Fèk, fèkfin, te fèkfin, sot, fèksot, te fèksot, fèk t ap, te fèk t ap, \emptyset +lexème verbal</i>	<i>Accompli (état résultatif) passé récent</i>
	Futur	<i>Ap +lexème verbal</i>	<i>Aoristique : Ex. Wobè ap retounen ~ Robert reviendra</i>
	Futur	<i>a, ava, pral + lexème verbal (mais avec ou sans adverbial temporel)</i>	<i>Aoristique : Ex. Timoun lan ava/a.pral mouri ~ L'enfant va mourir/l'enfant mourra</i>
	Présent	<i>Ap, \emptyset +lexème verbal</i>	<i>Inaccompli (vue imperfective ou partielle) Ex. timoun yo ap jwe boul~ les enfants jouent au ballon</i>
	Passé	<i>t a pral +lexème verbal</i>	<i>Prospectif (état</i>

²⁸⁰ On relève également des combinaisons du type *fèk t ap, te fèk t ap, fèksot t ap, te fèksot t ap*, etc. Ex. *M fèk t ap manje la = Je viens de manger*. Ces expressions indiquent que le procès en question vient d'être accompli.

²⁸¹ Si le morphème *ap* indique l'aspect imperfectif lorsque le procès exprimé n'atteint pas son achèvement (au présent et au passé), il est important de noter qu'il marque l'aspect aoristique lorsque le procès exprimé est postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Ce qui revient à dire qu'il code, comme pour le temps, une double instruction aspectuelle : imperfectif et perfectif.

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

			préparatoire) : M ta pral soti ~ j'allais partir
	Présent	Pral + lexème verbal	Prospectif (état préparatoire) : M pral tanmen ~ je vais commencer

Tableau 10 (suite)

Prédication non verbale	Passé	Te, gentan, te gentan, fenk + SN, SAdj, SAdv	Aoristique (vue globale ou perfective) : Ex. Papa l te medsen ~ Son père était médecin ; Jounen sa te bon anpil ~ C'était une agréable journée
	Futur	ap + SN, SAdj, SAdv	<i>Aoristique</i> Ex. Timoun sa ap òklò ~ Cet enfant sera indolent
	Passé	t a pral + SAdj	<i>Prospectif</i> Ex. Kay sa t a pral bèl ~ Cette maison allait être jolie.
	Présent	Pral + SAdj	<i>Prospectif</i> Ex. Sa pral djyanm ~ Ça va être bien

Remarques : L'aspect s'exprime en créole haïtien par des indicateurs à la fois explicites et non explicites. Dans un énoncé au présent, il se désigne avec ou sans indicateur explicite. La particule *ap* exprime l'aspect imperfectif quand elle existe dans une énonciation où l'intervalle de référence coïncide avec l'intervalle de l'énonciation. Elle impose également l'aspect aoristique (point de vue global), lorsqu'elle fixe la réalisation du procès dans un avenir certain. L'aspect aoristique exprimé par le morphème *ap* s'observe dans les prédications verbales et non verbales (cf. le tableau 9).

Les périphrases verbales que nous avons énumérées plus haut (cf. tableau 4) déclenchent des instructions temporelles. Elles imposent également des valeurs aspectuelles en ce qu'elles permettent de se renseigner sur le début, le déroulement ou la fin des procès (fèk sot = venir de, vin ap = commencer à, vanse fini = être sur le point de, etc). Nous présentons certaines d'entre elles dans le tableau 11.

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Tableau 11

Annik/nèke/nèk + lexème verbal	Présent accompli : procès saisi juste après sa fin Ex. <i>M annik/nèke/nèk rive, ou pran joure m ~ Je suis à peine arrivé, tu te mets à m'insulter.</i>	Accompli
Fèkfin + lexème verbal	Passé très récent : Ex. <i>Li fèkfin lave rad yo ~ Elle/il vient de laver les linges.</i>	Accompli (état résultant)
Prèt pou + lexème verbal	dans le sens de « aller + infinitif » Ex. <i>Lè sa a, m te prèt pou kite manzè ~ À cette époque, j'allais la quitter.</i>	Prospectif (état préparatoire)
Ap/pe/ape + lexème verbal	Le procès s'étend dans le temps : Ex. <i>Li ap/pe/ape manje ~ Il mange/il est en train de manger</i>	Progressif (duratif)
Konn + lexème verbal	Procès pouvant être au présent ou au passé : Ex. <i>Li konn vin isit la tou ~ Il vient aussi souvent ici.</i>	Habituel

Les périphrases verbales que nous relevons en créole haïtien peuvent exprimer l'aspect inchoatif, accompli, prospectif et progressif. Avec l'expression comme *pran + rele ~ se mettre à/commencer à crier*, nous avons, par exemple, une action commençante. *Pran rele/se mettre à crier* indique que seule la phase initiale du procès *rele/crier* est prise en compte ;

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

1- avec l'expression : *prèt pou + kite* ~ *aller/être sur le point de quitter*, le procès *kite/quitter* est montré dans sa phase préparatoire. (II) précède (B1) : (II < B1)²⁸² ;

2- avec l'expression : *ap/pe/ape + manje* ~ *être en train de manje*, le procès *manje/manger* est montré au cours de son déroulement (procès dynamique, non ponctuel). Cette construction équivaut à la forme progressive de l'anglais (*progressive form : Be eating*). Il s'agit d'une action qui dure dans le temps [I, II] CO [01, 02] ;

3- avec les expressions *fèksot, fèkfin + lave* = *venir de laver, finir de laver*, le procès *lave/laver* est montré immédiatement dans sa phase finale. Soit le tableau suivant :

Tableau 11 (suite)

Périphrases verbales Formation	Valeurs temporelles	Valeurs aspectuelles
Pran + lexème verbal	Action commençante Ex. <i>Tande l tande m lan li pran rele</i> ~ <i>Dès qu'il m'entend il se met à crier.</i>	Inchoatif
Vin ap + lexème verbal	Action commençante : Ex. <i>Depi w a jwe ak jòj la, ou vin ap penyen lage lekòl</i> ~ <i>Tu commences à avoir de mauvaises notes, dès que tu commences à fréquenter Georges.</i>	Inchoatif
Vanse +lexème verbal	Procès saisi juste avant sa fin : Ex. <i>M vanse fini mango m lan</i> ~ <i>J'ai presque fini ma mangue ou je suis sur le point de terminer ma mangue</i>	Terminatif
Sot + lexème verbal	Procès saisi après sa fin (présent accompli) Ex. <i>M sot wè l la</i> ~ <i>je viens de le voir</i>	Accompli (état résultant)

²⁸² Cf. L. Gosselin (1996).

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Fèk sot + lexème verbal	Passé très récent (procès saisi immédiatement après sa fin) : Ex. <i>Mwen fèk sot manje la ~ Je viens de manger.</i>	Accompli (état résultant)
-------------------------	--	------------------------------

La combinaison des morphèmes *sot* et *fèksot* avec la particule *ap* indique que le procès exprimé est saisi immédiatement après son stade final. Contrairement à *te fèk*, *te fèkfin*, *te sot* et *te fèksot* que l'on peut combiner avec tout type de procès, *fèk ap*, *sot ap* et *fèksot ap* ne peuvent pas se combiner avec le procès d'achèvement. On relève également en créole haïtien des formes surcomposées telles que *te fèk ap*, *te sot ap*, *te fèksòt ap*. Ces dernières, comme celles que l'on vient de traiter ne peuvent se combiner qu'avec les procès dynamiques. Soit le tableau suivant pour résumer :

Tableau 12

Les marqueurs d'aspect (suite)			
Types de procès	Formes composées	Formes surcomposées	Valeurs
Activité	Fèk ap,	Te fèk ap	Non ponctuel
	Sot ap	Te sot ap, fèksot ap , te fèksot ap, te fèksot, te fèkfin	non ponctuel
Achèvement, accomplissement	Te fèk, te sot	Te fèksot, te fèkfin	Ponctuel

Ajoutons à ce tableau les exemples suivants :

(46) *Timoun yo fèk ap badnen la*

Les enfants viennent de commencer à jouer ici

(47) *Jòb te fèk ap travay sou tab sa*

Job vient de travailler sur cette table

(48) *Tifani sot ap di m manman l pa la*

Tifani vient de me dire que sa mère n'est pas là

(49) *Mwen te fèksot ap badnen ak misye la*

Troisième partie : chapitre 1
Le créole haïtien et la temporalité

Lui et moi, nous venons juste de jouer ensemble

(50) *Jozyàn te fèkfin koupe pyebwa a*

Josiane venait d'abattre l'arbre

Combinées avec le morphème *te*, les expressions *sot ap* et *fèksot ap* indiquent que les procès *badnen/jouer* et *di/dire* sont situés dans le passé. Le stade final de ce qui est exprimé est quand même proche du moment de l'énonciation. Le procès *badnen/jouer* en (46) se distingue toutefois de *badnen/jouer* en (49) au niveau de la monstration. Si *te fèksot ap* indique que les bornes de l'intervalle du procès *badnen/jouer* sont contraintes en (49), *fèk ap* met en scène une réalité tout à fait différente. Alors que *te fèksot ap* indique que l'action de *badnen/jouer*, saisie immédiatement après son déroulement, est très récente, l'expression *fèk ap* permet de constater uniquement qu'il s'agit d'une action proche du moment de l'énonciation. L'adjonction de *ap* au morphème *fèk* n'enlève pas la capacité de ce dernier à indiquer l'accomplissement immédiat du procès et sa fixation de fait dans un moment proche de l'intervalle de l'énonciation. La seule différence est que la borne droite de l'intervalle du procès reste partiellement indéterminée. Avec le morphème *ap* employé sans la particule *te*, on ne sait pas vraiment si *timoun yo, les enfants*, ont terminé leur jeu ou non.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

2. L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Nous nous proposons de traiter dans les pages qui suivent l'expression de la durée en créole haïtien. Une fois que nous aurons fini d'aborder ce point, nous présenterons sous formes de remarques l'étude de certains marqueurs aspectuo-temporels. Nous terminerons ce chapitre, en traitant « le repérage du procès ».

2.1. L'expression de la durée

La durée peut s'exprimer par le lexème verbal employé avec ou sans particule préverbale, par des adverbiaux, des adjectifs ou des nominaux temporels, en créole haïtien. On distingue, dans cette langue, comme on l'a observé en français, la distance entre un événement et un autre repère, et la distance qui sépare les bornes (B1) et (B2) d'un événement.

2.1.1. La durée entre un événement et un autre repère

On entend par durée entre un événement et un autre repère, la distance qui sépare l'événement exprimé du moment de l'énonciation (lorsque le procès est au passé) ou la distance qui sépare le moment de l'énonciation de l'événement dénoté (lorsque le procès est au futur). La distance entre un événement et un autre repère s'exprime en créole haïtien par l'ajout des morphèmes *denpi/depuis*, *pandan/pendant* et *nan/en* ou *nan/dans* aux circonstanciels temporels de durée. On relève dans la combinaison de ces morphèmes avec les expressions de la durée des nuances que l'on peut expliquer de la façon suivante :

Le morphème créole *pandan* fonctionne de la même façon que son équivalent français *pendant*. Lorsqu'il se combine avec un circonstanciel de durée, il désigne une distance limitée par un procès qui peut être au passé ou au futur. Au futur, l'expression combinée introduit une période dans laquelle la réalisation certaine d'un fait est annoncée. Au passé, elle permet de constater que l'événement désigné a effectivement eu lieu dans le temps. Au futur, *pandan* s'associe au

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

marqueur *ap*, alors qu'au passé, il se combine, ou bien avec le morphème *te*, ou bien avec la particule préverbale *t ap*. Observons les exemples suivants :

(51) *Mwen te wè li **pandan** li t'ap vini an*

Je l'ai vu pendant qu'il venait

(52) *Papa m te kite bouk sa **pandan** fèt nwèl la*

Mon père a quitté ce village pendant la fête de Noël

(53) *Timoun yo ap la **pandan** match la*

Les enfants seront là pendant le match

Tel que nous l'avons observé en français, en créole haïtien, la préposition *pandan* marque la localisation, au lieu de durée, lorsqu'elle s'associe à des expressions exprimant la localisation (cf. les exemples (52) et (53)).

Le morphème créole *nan* peut selon le contexte équivaloir à la préposition française *en* ou *dans*. Lorsqu'il se combine avec un circonstanciel de durée, il désigne l'espace de temps nécessaire pour accomplir quelque chose. La structure combinée *nan + durée* impose un double sens que l'on peut expliquer comme suit. Elle introduit une action qui a eu lieu dans le futur ou dans le présent lorsqu'il équivaut à la préposition française *dans*. Le procès désigné peut par contre être au passé, lorsqu'il équivaut au morphème *en*. Soient les exemples suivants :

(54) *M ap vini **nan 5 minit***

Je reviendrai dans 5 minutes.

(55) *Timoun yo ap fin manje **nan 13 minit***

Les enfants terminent leur repas dans 13 minutes.

(56) *Mwen fatigue, men mwen moute mòn lan **nan 15 minit***

Je suis fatigué, mais j'ai escaladé la montagne en 15 minutes.

(57) *Ret trankil, tifrè, ou wè ! Mwen fè devwa a **nan yon jounen***

Tais-toi, mon gars, tu vois ! J'ai fait le devoir en une journée.

Si le morphème *nan* s'accompagne de la particule préverbale *ap*, chaque fois qu'il introduit un procès au futur ou au présent, la structure des exemples (56) et (57) montre que la présence des marqueurs temporels n'est pas nécessaire lorsqu'il (*nan*) équivaut à la préposition *en* français. La structure combinée [*nan + durée*] est conjointe au lexème verbal dans le premier cas, mais disjointe dans le

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

second. Elle est, en (56) et (57), liée aux syntagmes nominaux : *mòn lan/la montagne* et *devwa a/le devoir*.

Le morphème créole *denpi* peut indiquer la continuité de l'action au moment où l'on parle, comme il peut introduire un procès dont les bornes sont atteintes. Contrairement à *pandan* et *nan*, la structure combinée [denpi + durée] marque la distance qui sépare le début du procès du moment d'où elle est présentée. Les indices temporels le plus souvent employés avec l'expression combinée [denpi + durée] se rapportent au présent ou au passé. Soient les exemples suivants :

(58) *M ap etidye an Frans denpi oktòb 2003*

J'étudie en France depuis octobre 2003.

(59) *Mwen kite peyi m denpi oktòb 2003*

J'ai quitté mon pays depuis octobre 2003.

Outre les constructions [pandan + durée], [nan + durée] et [denpi + durée], d'autres structures marquent également la distance qui sépare un événement d'un autre repère, en créole haïtien. Dans cette langue, on peut observer également des combinaisons telles que *sa fè... denpi/cela fait ... que, gen..., denpi*, etc.

Nous résumons dans le tableau suivant, les divers types de combinaisons que l'on peut observer en créole haïtien.

Tableau 13²⁸³

Structures de base de l'expression de la durée				
Morphèmes	Pandan	Nan	Depi	Sa fè
Indicateurs temporels	Te, t ap ou ap	Ap : nan ~ dans	Ap, Ø	Te, Ø
		Ø : nan~ en		
Valeur aspectuelle	Durée limitée	Avec ap : durée dans le futur ou le présent	Continuité, Durée limitée	Durée dans le passé
		Sans ap : Temps pour accomplir		

La configuration de ce tableau montre, pour marquer la distance entre un événement et un autre repère, que certains morphèmes sont combinables avec les

²⁸³ L'interprétation de ce tableau exige de la prise en compte des données analysées dans le paragraphe 2.2.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

indices temporels du révolu, de l'actuel et de l'avenir, alors que d'autres ne peuvent pas l'être. Les données que nous avons analysées nous ont permis d'observer la façon dont s'exprime la distance qui sépare un événement d'un point quelconque. Alors, comme il s'agit de la durée extrinsèque au procès, dans les lignes qui suivent, nous allons traiter la durée intrinsèque à l'événement.

2.1.2. La durée d'un événement

Il existe en créole haïtien, tel qu'on peut l'observer dans d'autres langues d'ailleurs, une durée incluse dans la sémantique du verbe²⁸⁴, une durée de l'intervalle durant laquelle le procès est effectif, ou encore une durée liée à l'intervalle d'un procès mis en relief par un autre procès qui est inclus dans le premier. Soient les exemples suivants :

(60) *Timoun yo t ap mache sou teras la*

Les enfants marchaient sur la terrasse

(61) *Madye soti tanzantan*

Madye sort de temps en temps

(62) *M t ap manje, lè l te rele m yè swa*

Je mangeais lorsqu'il m'a appelé hier soir

La valeur temporelle exprimée en (60) est inhérente au verbe *mache~ marcher* et au morphème temporel *t ap*. L'action de *mache~ marcher* n'a pas eu lieu en une seconde. Elle dure dans le temps. La réalité observée en (60) diffère de celle qu'on a en (61). Si la distance exprimée dans le premier procès est due au sémantisme du verbe *mache~ marcher* et à la structure syntaxique dans laquelle il s'insère, tout porte à croire que c'est le circonstanciel *tanzantan* qui détermine la durée dénotée en (61).

L'événement désigné en (60) est envisagé au cours de son déroulement. Rien n'indique s'il s'arrête au moment de l'énonciation ou non. La durée exprimée, dans ce cas, nous semble subjective et approximative, puisque c'est le locuteur qui a choisi d'envisager et de présenter l'action de *marcher* au cours de son

²⁸⁴ Ces faits vont à l'encontre de l'idée selon laquelle le verbe créole n'indique pas le temps, parce qu'il est dépourvu de flexion.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

déroulement. Le procès exprimé en (61) impose une distance que le sens du verbe *soti~sortir* exclut, par contre. Combiné avec le circonstanciel de durée *tanzantan~de temps en temps*, *soti~sortir* exprime un intervalle incompatible avec son sens de base. Quant à l'exemple (62), nous constatons que le locuteur utilise une notion de durée relative entre deux procès, l'une exprimée par *t ap manje* relativement longue, et l'autre marquée par l'expression verbale *te rele*, relativement courte. L'intervalle relativement long, marqué par *t ap manje*, englobe celui exprimé par l'expression verbale *te rele*.

Le phénomène observé en (62) est très courant en créole haïtien. Dans cette langue, on relève des emplois où des lexèmes verbaux dynamiques admettent un intervalle dont les bornes sont atteintes, aussi bien que des procès ponctuels qui, en présence d'indications contextuelles appropriées, codent de la valeur itérative. Soient les exemples (63) et (64) pour illustrer une telle idée :

(63) *Japi frape Pòl tout lannwit*

Japi a frappé Paul toute la nuit.

(64) *Li manje manje l la andetantwamouvman*

Il a mangé sa nourriture en un instant

L'expression nominale *tout lannwit* réfère à l'espace temporel où l'acte de *Japi* s'est produit. Elle permet de calculer la taille de l'intervalle temporel exprimé. *Tout lannwit* indique qu'il s'agit d'une action qui dure dans le temps. Les bornes du procès (B1) et (B2) se détachent et se présentent comme disjointes. Cette réalité semble différente de celle qu'on peut observer en (64). Le procès *manje* apparaît comme une action qui se réalise de façon ponctuelle. Sa valeur itérative est donc en conflit avec la ponctualité codée par le circonstanciel *andetantwamouvman*.

Nous regroupons dans le tableau suivant quelques morphèmes et expressions susceptibles d'influencer le sens de base du lexème verbal, en créole haïtien.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Tableau 14

Nature de l'expression	Morphèmes	Valeur aspectuelle
Adverbes et expressions adverbiales	Trapde/an detan twa mouvman ~ en un instant/un laps de temps, yon tikadè ~ un moment,	Ponctualité : Li kase kòd la an detan twa mouvman~ Il a cassé la corde en un laps de temps
Nominaux temporels Pandan + SN de durée,	Pandan tout nwit lan/pendant toute la nuit, tout jounen an/toute la journée, tout senmenn lan/toute la semaine, tout moman an/tout le moment, etc.	Itérativité : Ex. M jwe boul, pandan tout senmenn lan ~ Je joue au ballon durant toute la semaine, Yè, li travay tout jounen an ~ Hier il a travaillé, toute la journée

2.2. Remarques autour des marqueurs aspectuo-temporels

Nous nous proposons, dans les paragraphes qui suivent, de revenir sur l'emploi de certains morphèmes temporels que nous avons traités plus haut.

En créole haïtien, deux ou plusieurs morphèmes peuvent correspondre à une seule et même idée de temps. Ils ont donc un emploi polysémique. Observons les exemples suivants :

(65) *M ap pati, si w pa pe bouch ou ~*

Je pars/partirai si tu ne te tais pas.

(66) *M a pati, si w pa pe*

Je pars/partirai si tu ne te tais pas.

L'action de partir dépend de la position de l'interlocuteur. *Ap* et *a* renvoient ici à la même idée de temps. Ils indiquent que le départ du locuteur est possible dans le temps, même s'ils sont le plus souvent traités comme exprimant

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

deux valeurs temporelles différentes. Nous nous proposons de revenir de façon plus explicite sur cette question.

L'étude du temps doit tenir compte non seulement des morphèmes couramment appelés indicateurs temporels, mais aussi des éléments liés au contexte linguistique ou extralinguistique de la phrase. Observons les exemples suivants :

(67) *Jan ap rele li*

Jean l'appellera.

(68) *Jan ap rele*

Jean crie ou pleure.

(69) *Jan rele byen fò*

Jean crie bien fort.

(70) *Tifi a gen pou l rele w jodi a*

La fillette doit t'appeler aujourd'hui.

Les exemples (67) et (68) illustrent un cas de polysémie lexicale et grammaticale. L'expression *ap rele* correspond, en (67), au verbe français *appeler*. Elle indique un événement qui se localise dans une période de temps postérieure par rapport au moment de l'énonciation, alors qu'en (68) et (69), elle équivaut au lexème verbal français *crier/pleurer*. Elle désigne un procès situé dans un temps simultané par rapport au moment de l'énonciation. La forme linguistique *li* demeure l'élément qui détermine ces deux valeurs.

L'implication du contexte dans la détermination du référent temporel s'observe également dans l'énoncé (70). Le morphème *gen* correspond à l'idée de possession. Toutefois combiné avec l'unité linguistique *pou*, il marque l'idée d'obligation. On a l'impression que la réalisation du procès *rele* est certaine dans le temps²⁸⁵. La valeur temporelle observée est mise ici sur le compte de *pou* qui influence le sens de base du morphème *gen*. Cela nous rappelle A. Valdman lorsqu'il déclare que le fonctif *pou* peut suivre le sujet et servir de marqueur prédicatif (MP) portant le sens de futur avec nuance d'obligation (1978 : 217).

²⁸⁵ On peut traduire le verbe créole « gen » par les verbes français : avoir, posséder, contenir, etc.

2.2.1. Analyse comparée des morphèmes : *ap*, *a*, *va* et *ava*

Les particules préverbaux *ap*, *a*, *va* et *ava* sont traitées *supra* comme des marqueurs temporels. Étant donné qu'elles peuvent toutes exprimer la postériorité, notre objectif, dans cette section, consiste à relever certaines nuances dans leur emploi.

R. Damoiseau (1989 : 81-101) note que le futur exprimé par la marque *ap* est certain, alors que celui dénoté par la particule *a* est éventuel. Pour illustrer sa position, il propose l'énoncé *N ap wè dimanch* comme cas où la réalisation de l'événement dans l'avenir est certaine, et retient l'exemple : *pa enkyete ou – n a wè yon jou, si Dye vle* comme exemple pour marquer le contraire. Pour lui, les valeurs temporelles exprimées dans ces deux énoncés sont non équivalentes.

Nous admettons que *ap* diffère de *a*, parce qu'il dénote l'idée d'un futur où l'action exprimée est envisagée comme certaine dans le temps, mais il est important de noter que l'on peut également obtenir cette même valeur temporelle avec l'emploi de la particule *a*.

Associé à un adverbial temporel indiquant la localisation (comme *demen~demain*, *dimanch~dimanche*, *pita~plus tard*, etc.), *a* peut situer un procès dont la réalisation ne laisse aucun doute dans le temps. En créole haïtien, l'emploi de *a* en lieu et place de *ap* est, le plus souvent, l'expression d'un sociolecte ou d'un idiolecte que l'on n'est pas du tout obligé d'assimiler à un futur éventuel²⁸⁶. Un tel phénomène relève de ce que les sociolinguistes appellent *variation diastratique* et *variation diatopique*. Les variations diastratiques sont corrélées aux groupes sociaux, alors que les diatopiques sont liées à l'espace géographique. On observe ce phénomène dans certaines régions géographiques d'Haïti et chez certains locuteurs de Port-au-Prince²⁸⁷. L'emploi du morphème *ap* au lieu de *a* est surtout observé chez les habitants de la région de l'Ouest et du Nord du pays²⁸⁸.

²⁸⁶ Certains locuteurs utilisent « *pe/ape* » pour distinguer leur parler du discours de ceux qui utilisent « *ap* ». Le discours où « *ap* » est utilisé est valorisé par rapport celui où le locuteur emploie « *pe* ». « *Pe/ape* » s'observe dans le parler des Haïtiens des Cayes.

²⁸⁷ Quant à la variation stylistique, notons qu'elle s'impose en norme puisqu'elle se systématisait dans les parlers, en créole haïtien.

²⁸⁸ Voir A. Valdman sur cette question (2008 : 165-192).

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

L'idée selon laquelle le futur dénoté par la particule *ap* diffère de celui exprimé par *a* n'a rien de non-pertinent, dans la mesure où elle rappelle les nuances dans l'emploi de ces deux morphèmes, mais la façon dont le linguiste l'a illustrée nous interpelle quelque peu. R. Damoiseau utilise la forme *a* dans une phrase où des expressions comme *yon jou ~ un jour* et *si Dye vle ~ si Dieu veut*, indiquent l'éventualité, alors que pour parler de la valeur temporelle du morphème *ap*, il choisit une structure où l'idée de certitude se définit non seulement par le marqueur *ap* lui-même, mais aussi par d'autres éléments de la phrase (*demen~demain*, par exemple).

Sans nier la différence entre le futur exprimé par *ap* et celui dénoté par *a*, il convient de préciser que l'idée d'éventualité dont a parlé le linguiste à propos de la réalisation du procès dans l'exemple *n a wè on jou* peut se neutraliser si l'on substitue l'adverbial temporel *demen~demain*, *dimanch~dimanche*, etc. à l'expression *on jou~un jour*, ou si l'on utilise le morphème *a* dans une autre structure (cf. l'exemple (34b)). Il y a donc une nécessité à ne pas négliger l'apport d'autres éléments dans le calcul de la valeur temporelle des unités linguistiques. Observons les énoncés suivants :

(71) *N a wè dimanch*

Nous nous verrons dimanche.

(72) *N a wè lè w vini*

Nous nous verrons quand tu reviendras/seras revenu.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la valeur éventuelle que l'on pourrait attribuer à la réalisation de l'événement envisagé, en (71), est neutralisée par l'instruction sémantique imposée par le morphème *dimanch~dimanche*. Le procès désigné est par conséquent fixé dans un avenir certain. Quant à l'énoncé (72) où nous observons l'absence d'un adverbial de ce type, nous l'interpréterons comme désignant également la même valeur temporelle. La subordonnée *lè l vini~lorsqu'il reviendra* indique que l'action de voir introduite par la principale aura lieu certainement dans une période temporelle postérieure par rapport au moment de l'énonciation. Cette période temporelle dépend de la réalisation du

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

procès de la subordonnée. Il ne fait aucun doute que l'action exprimée se réalisera une fois que l'interlocuteur sera revenu. Il y a donc lieu de parler de certitude.

Le morphème temporel *ap* diffère de *a*, sur le plan de la temporalité, en ce qu'ils dénotent deux idées de futur différentes. Mais, tel que nous l'avons observé, certains éléments peuvent neutraliser une telle différence. La différence observée entre les marqueurs, *ap* et *a*, existe également entre *ap* et *ava*. Mais qu'en est-il de la valeur modale de ces morphèmes ?

En créole haïtien, ce qui vaut, sur le plan de la temporalité et de la modalité, pour le morphème *a* vaut également pour les particules *va* et *ava*²⁸⁹. Ce qui signifie que l'idée d'éventualité mentionnée plus haut pourrait s'observer également dans un énoncé où le morphème, *ava*, est employé.

2.2.2. La valeur modale des morphèmes *ap*, *a*, *va* et *ava*

Nous traitons la réalité modale de ces formes linguistiques, en partant d'une pensée de L. Gosselin, selon laquelle « toute prédication se voit affectée d'une ou plusieurs modalités, que ces modalités soient intrinsèques ou extrinsèques au prédicat » (2009 : 13). Chez le linguiste, la modalité se définit comme mode de validation ou d'invalidation du contenu de l'énoncé (2005 : 64). Tout énoncé est envisagé selon un certain point de vue et situé plus ou moins précisément dans le temps. Par cet argument, le linguiste s'oppose à la conception classique selon laquelle la temporalité exclurait la modalité, et *vice versa* (2005).

Les morphèmes *ap* et *a* peuvent sur le plan de la modalité coder deux valeurs distinctes. Considéré comme marqueur de l'avenir, la particule *ap* sert, rappelons-le, à situer dans un futur certain un procès correspondant à une obligation, une volonté, une interdiction, etc., alors que la forme *a* indique qu'il est possible que ces procès se réalisent dans un temps postérieur par rapport au moment de l'énonciation. Avec *ap*, la valeur modale exprimée indique que le procès situé dans l'avenir est de l'ordre de l'irrévocable. Avec *a*, *va* ou *ava*, toutefois, l'intervalle de référence de la modalité peut éventuellement se fixer de façon postérieure par rapport à l'intervalle de l'énonciation. L'emploi de *ap*, avec

²⁸⁹ Les morphèmes temporels *a*, *ava* et *va* ne sont que des variantes morphologiques. Donc, il n'y a aucun contraste entre eux.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

ou sans adverbial circonstanciel, traduit une sorte d'engagement de la part du locuteur de présenter l'événement envisagé comme certain, alors que *a*, *va* ou *ava*, utilisés sans « morphème circonstanciel temporel », déterminent la dimension éventuelle de l'action²⁹⁰.

En créole haïtien, outre les questions de contexte et de variations diastratiques et diatopiques que nous avons évoquées plus haut, le locuteur utilise *ap* pour indiquer que ce qui s'annonce arrivera quand même, alors qu'employés sans morphème temporel susceptible de neutraliser le doute ou l'éventualité, *a*, *va* et *ava* indiquent qu'il est possible que ce qui s'annonce n'arrivera pas effectivement²⁹¹.

2.2.3. L'expression temporelle *te konn(en)*

En créole haïtien, le morphème *konn(en)* équivaut au verbe français *savoir*, *connaître*, *faire la connaissance* ; toutefois, associé à un infinitif, il fonctionne comme l'auxiliaire (voir A. Valdman, 1978 : 223)²⁹². Quand il a ce statut, on peut le combiner avec des verbes du type *jwe~ jouer* (*M konn jwe ~ je sais jouer*), *ekri ~ écrire* (*M konn ekri ~ je sais écrire*), *pale~ parler* (*Timoun lan konn pale angle ~ l'enfant sait parler l'anglais*), *kanponnen~ intimider* (*M konn kanponnen moun tou ~ je sais intimider les gens aussi !*), etc. Dans de pareils cas, cet auxiliaire est utilisé pour marquer la capacité de quelqu'un à exercer une activité ou accomplir une action.

Toutefois, si la combinaison de cette expression avec certains types de verbes se fait facilement, on relève certaines difficultés à l'associer à d'autres, surtout lorsqu'il s'agit d'exprimer un procès qui se réalise au présent. Ainsi, des combinaisons comme *konn + wè ~ konn wè/savoir voir*, *konn + antre ~ konn antre~ savoir entrer*, *konn+ soti ~ konn soti~ savoir sortir...* se révèlent non pertinentes en créole haïtien. Observons les énoncés suivants :

(73) *Julien konn soti

²⁹⁰ Voir sur ce point, C. Vet (1981), L. Gosselin (2005 ; 2009).

²⁹¹ Nous maintenons l'idée selon laquelle *ap* n'exprime pas le futur lorsqu'il s'associe à des procès dynamiques.

²⁹² Le thème verbal *konn(en)* peut également équivaloir à l'expression verbale *coucher avec*, dans le sens de faire l'amour, avoir des relations sexuelles avec quelqu'un, etc.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Julien sait sortir

(74) **Timal konn antre*

Timal sait entrer

Ces énoncés se révèlent non-pertinents, parce que l'association de la forme *konn* aux verbes *soti* et *antre* est incompatible. Une telle incompatibilité résulte surtout des instructions sémantiques imposées par ces verbes²⁹³.

La combinaison de l'auxiliaire *konn* avec des infinitifs du type : *wè, soti...* ne peut pas se faire au présent, mais la réalité empirique montre que cela est possible au passé. En créole haïtien, lorsqu'on associe le morphème *konn* à un verbe désignant un procès ponctuel au passé, on aboutit à une idée de temps qui correspond à l'imparfait français. Observons les exemples (75) et (76) :

(75) *Li te konn vini lakay la, lè papa m te la*

Il avait l'habitude de venir/venait à la maison lorsque mon père était là.

(76) *M te konn kite boutik la lannwit. M te konn janbe wout sa tou*

Je quittais la boutique, le soir. Je traversais également cette route.

Le référent temporel exprimé, en (75) et (76), ne peut pas être obtenu par l'emploi du morphème *te* employé seul, et du marqueur *t ap* utilisé dans un énoncé simple (énoncé n'ayant qu'une seule proposition). L'emploi du thème verbal *konn* associé à la particule préverbale *te* permet d'aboutir à ce temps qui montre les procès *fèt, vini* et *kite* au cours de leur réalisation, malgré leur propriété aspectuo-temporelle dite ponctuelle. *Konn* influe sur la valeur aspectuo-temporelle de base de ces verbes. Il est aussi la forme linguistique au moyen de laquelle les procès dits ponctuels peuvent se présenter sous un aspect itératif.

Comme on peut l'observer dans les exemples (75) et (76), la réalisation de ces événements dans le temps peut être bornée soit par un adverbial circonstanciel, soit par une subordonnée temporelle. Ainsi, si l'on considère l'énoncé : *M te konn wè Pòl, lè papa m te rete nan kay sa/je voyais Paul, lorsque mon père habitait cette maison*, on dira que l'action exprimée s'arrête au déménagement du père du locuteur.

²⁹³ Cette incompatibilité demeure également en français.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Deux interprétations sont possibles, en combinant le morphème *konn* avec certains verbes exprimant un procès d'activité. On peut avoir une idée de temps qui correspond à un emploi de l'imparfait (cf. les exemples 75 et 76), comme on peut parvenir à un temps qui équivaut à l'expression française : savoir (au passé) + infinitif. Il y va bien évidemment des indications contextuelles appropriées. Pour la deuxième façon d'interpréter le morphème *konn* lorsqu'il est combiné avec un procès dynamique, observons les exemples (77) et (78) :

(77) *Claude te konn jwe foutbòl*

Claude savait jouer au foot (jouait au foot).

(78) *Claude te konn jwe byen*

Claude jouait bien.

2.2.4. Le passé récent avec ou sans les morphèmes *fèk*, *te fèk*, *fèkfin*, *sot*, *fèksot* et *te fèksot*²⁹⁴

Le passé récent s'exprime, en créole haïtien, par l'association des expressions : *fèk*, *fèkfin*, *te fèkfin*, *sot*, *fèksòt*, *te fèksòt* au lexème verbal. Ces expressions imposent des restrictions dans leur façon de s'associer au lexème verbal. Certaines se combinent uniquement avec les verbes exprimant un procès d'activité, alors que d'autres sont compatibles avec tout type de verbes. Les exemples qui suivent vont nous permettre de comprendre davantage ce phénomène :

(79) *Tifanm fèk kite kay la*

Tifanm vient de quitter (ou a quitté) la maison.

(80) *Dyelòm fèk pran machin lan*

Dyelòm vient de prendre (ou a pris) la voiture.

(81) *Papout fèksot wè Ti Lala lakay la*

Papout vient de voir (ou a vu) Ti Lala à la maison.

(82) *Asefi fèkfin manje mango l la*

Asefi vient de manger (ou a mangé) sa mangue.

²⁹⁴ On relève aussi en créole haïtien, les formes *fenk*, *te fenk*, *fenkfin*, *fenksot* et *te fenksot* qui sont de vrais synonymes de *fèk*, *te fèk*, *fèkfin*, *fèksot* et *te fèksot*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

(83) *Lifèt fèksot bwè dlo*

Lifèt vient de boire ou a bu de l'eau.

Les lexèmes verbaux *kite*, *pran* et *wè* se combinent facilement avec la particule (*fèk*). Ce cas, on l'observe dans les exemples (79), (80) et (81). La combinaison de ce morphème n'est pas possible en (82) et (83). *Manje* et *bwè* se combinent facilement avec *fèkfin* et *fèksot*, parce qu'ils désignent un procès qui se déroule ou s'étend dans le temps, autrement dit dynamique. Le couple *sot* et *fèksot* est combinable avec tout type de verbes, qu'il s'agisse de ceux dont le sémantisme est lié au déroulement ou ceux désignant des procès qualifiés couramment d'état, d'accomplissement ou d'achèvement. Les morphèmes *fèkfin* et *fèk* imposent, quant à eux, certaines restrictions.

Fèk, *te fèk*, *fèkfin*, *te fèkfin*, *sot*, *fèksot* et *te fèksot* situent les événements dénotés dans un espace temporel proche de l'intervalle de l'énonciation. Cette réalité, nous l'observons en combinant ces morphèmes avec les verbes désignant un procès d'accomplissement/achèvement et d'état (voir les exemples ci-dessus). Si *fèk*, *te fèk*, *fèkfin*, *te fèkfin*, *sot*, *fèksot* et *te fèksot* permettent de saisir le procès exprimé immédiatement après le stade final, l'on constate qu'ils imposent certaines nuances qui distinguent le sens des uns de celui des autres. *Fèkfin*, *te fèkfin*, *fèksot* et *te fèksot* semblent indiquer que l'action réalisée est beaucoup plus récente que *sot* et *fèk*.

On retient en (83) la phrase française : *Asefi vient de manger la mangue ou Asefi a mangé la mangue* comme l'équivalent de la phrase créole *Asefi fèkfin manje mango a*. En considérant *Asefi a mangé la mangue* comme l'équivalent de cette phrase créole : *Asefi fèkfin manje mango a*, on se rend compte qu'il est possible d'avoir en créole haïtien un équivalent du « tiroir verbal » dit *passé récent* français. Est-il possible d'avoir le passé récent en absence de ces morphèmes que nous venons de présenter *supra* ?

La réponse est oui. Il est possible d'avoir le *passé récent* en dehors des éléments que nous venons d'énumérer plus haut. Nous admettons l'idée que les particules *Fèk*, *fèkfin*, *sot*, *fèksot*, *te fèk*, *te fèksot* indiquent de façon explicite cette idée de passé, mais certaines données prouvent que le passé récent peut aussi se

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

déterminer sans la présence explicite de marqueur. Comparons les exemples suivants afin de pouvoir illustrer une telle idée :

(84) *Timoun yo wouze flè yo*

Les enfants ont arrosé les fleurs.

(85) *Resilòm wè Wewe sou mòn lan*

Resilòm a vu Wewe sur la montagne.

(86) *Timoun yo **te wouze** flè yo*

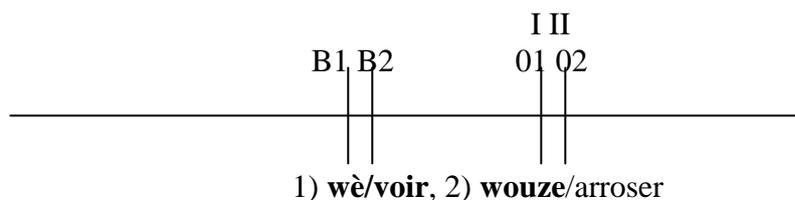
Les enfants ont arrosé les fleurs.

(87) *Resilòm **te wè** Wewe sou mòn lan*

Resilòm a vu/vit Wewe sur la montagne.

Le temps exprimé en (84) et (85) situe les événements dénotés dans une certaine proximité par rapport au moment de l'énonciation, comme nous venons de l'observer dans les exemples (79, 80, 81, 82 et 83). Les lexèmes verbaux *wè* et *wouze* employés sans morphèmes préverbaux déterminent une idée de temps qui diffère de celle dénotée par les expressions verbales *te wè* et *te wouze* dans (86) et (87). *Te wè* et *te wouze* indiquent un temps coupé complètement du moment de la parole. Contrairement à (84) et (85) où le procès dénoté se rapproche du moment de la parole (le temps exprimé équivaut au présent accompli), *te wouze* et *te wè* marquent en (86) et (87) un décalage, un net éloignement. L'idée de passé qu'ils expriment correspond au *passé simple* ou à un *passé composé* français ayant la valeur d'antériorité. Ils codent la valeur aoristique, et indiquent un intervalle de procès qui coïncide avec l'intervalle de référence. Les représentations iconiques suivantes illustrent les idées que nous venons d'observer en (84) et (85) d'une part, et celles de (86) et (87), d'autre part.

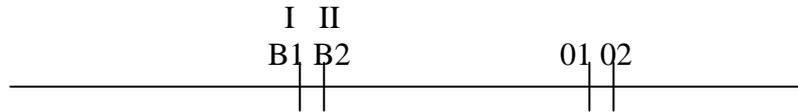
Fig. 6



Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Fig. 7



1) **te wè**/voir, 2) **te wouze**/arroser

On a pour les deux cas les structures suivantes :

- wè/voir et wouze/arroser : état résultant (aspect accompli) $B2 < I$
[I, II] CO [01, 02]
- te wè/voir et te wouze/arroser : vue globale (aspect aoristique), soit $B1 = I$, $B2 = II$
temps passé : [I, II] ANT [01, 02].

L'idée selon laquelle les lexèmes verbaux employés seuls dans des énoncés du type *Mistèwòm ranje machin lan/Mistèwòm a réparé/vient de réparer la voiture* expriment un temps qui rapproche l'événement dénoté du moment de l'énonciation nous permet de découvrir certaines nuances. Elle diffère de certains arguments avancés par R. Damoiseau, lorsque ce dernier interprète des exemples du même type. Dans son ouvrage paru en 2005 (pp. 102-103)²⁹⁵, le linguiste propose la phrase *Yves a beaucoup travaillé : il est fatigué* comme l'équivalent de la phrase créole *Iv travay anpil : li bouke*. Il note que le procès *travay* est montré non dans son déroulement, mais dans son accomplissement. L'idée qu'il défend nous semble être pertinente, car, comme nous l'avons montré *supra*, le procès dénoté par le lexème verbal *travay* est montré au terme de sa réalisation ; mais, nous relevons une certaine limite dans sa démarche, lorsqu'il propose la phrase française : *Les paysans de la région de Thomazeau cultivent l'aubergine* comme l'équivalent de la phrase créole : *Abitan nan zòn Tomazo plante berejèn* sans faire allusion au rôle du contexte. R. Damoiseau explique que l'absence du morphème temporel devant le noyau, *plante*, confère à la relation prédicative une valeur constante que l'on pourrait assimiler à une forme de présent en français (*Ibid.*). S'il a vu juste s'agissant du temps exprimé, il n'a rien dit concernant l'ambiguïté à laquelle on peut faire face en étudiant cette phrase. L'absence d'indicateur explicite

²⁹⁵ Texte déjà cité *supra*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

exprimant la valeur temporelle du présent peut entraîner plusieurs lectures. Le recours au contexte s'avère pour cela quelque chose d'utile et nécessaire.

L'absence de la marque temporelle devant le lexème verbal, *plante*, n'implique pas automatiquement l'idée de présent. Un tel phénomène valide en quelque sorte l'hypothèse selon laquelle l'interprétation des énoncés ne saurait être fondée uniquement sur la présence d'indicateurs explicites. Le reproche que l'on peut surtout adresser à R. Damoiseau est d'avoir analysé cet énoncé sans penser à mettre l'accent sur les autres effets de sens, à savoir, à indiquer que le procès *cultiver* n'est pas employé ici pour parler de l'acte effectué par les paysans. Il ne s'agit pas pour être plus clair d'une action qui se déroule au moment où l'on parle, mais d'une activité que les paysans de la région de Thomazeau exercent dans leur vie de tous les jours. C'est ce qui nous pousse à paraphraser *Abitan nan zòn Tomazo plante berejèn/les paysans de la région de Thomazeau cultivent l'aubergine* en *Abitan nan zòn Tomazo **konn** plante barejèn/les paysans de la région de Thomazeau savent ou ont l'habitude de cultiver l'aubergine*.

L'idée selon laquelle la prise en considération des données contextuelles est nécessaire à l'étude des valeurs sémantiques d'une unité linguistique mérite d'être analysée en profondeur. Considérons l'énoncé suivant :

(88) *Sòkoun danse byen*

Sòkoun danse bien.

Deux interprétations sont au moins possibles dans l'étude de cet énoncé. La première consiste à dire, dans *Sòkoun danse byen ~ Sòkoun danse bien*, que la forme verbale *danse* n'indique pas forcément une activité qui se déroule au moment où l'on parle, c'est-à-dire coïncidant avec le moment de l'énonciation, mais une pratique qui se répète de temps en temps dans la vie de la locutrice, une sorte d'habitude. *Sòkoun danse byen* pourrait dans une telle structure se paraphraser en *Sòkoun konn danse ~ Sòkoun sait danser*. Cela implique que la locutrice pratique de façon talentueuse l'activité de la danse.

Cette interprétation n'exclut pas pour autant les autres effets de sens que le lexème verbal, *danse*, pourrait imposer ici. Si on permute la forme linguistique *byen*, si on a, par exemple, la phrase, *Sòkoun byen danse*, au lieu de *Sòkoun danse*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

byen ; le morphème *danse* dénoterait, dans ce cas, non une action qui s'étend dans le temps ou une idée décrivant une activité, mais un procès situé dans un temps accompli. Ce qui fait que le procès *Sòkoun byen danse* se distingue du procès *Sòkoun danse byen*, en ce qu'il ne décrit non une activité que la locutrice pratique de temps en temps, mais un événement qui vient de s'écouler dans un moment passé.

Pour exprimer un événement dont le début s'éloigne complètement du moment de l'énonciation, le créole haïtien dispose d'un ensemble d'expressions temporelles comme :

depi lontan ~ depuis longtemps

denpi nan ginen ~ depuis les temps anciens

denpi dyab te kaporal ~ depuis très longtemps

denpi tan prezidan bann machwè ~ depuis très très longtemps

denpi tan gonbo/benbo ~ depuis la nuit des temps

denpi tikonkonm t ap goumen ak berejenn ~ depuis longtemps, longtemps, longtemps...

(89) *Depi nan ginen, nèg pa vle wè nèg*

Depuis longtemps les nègres détestent les nègres.

(90) *Moun sa yo ap goumen depi tan prezidan bann machwè*

Ces gens se battent depuis la nuit des temps (depuis très longtemps).

Les expressions, *depi nan ginen* et *depi tan prezidan bann machwè*, fixent le début des procès « *rayi/détester* » et *goumen/se battre, combattre* » dans le passé. Les bornes du procès [B1] et [B2] recouvrent l'intervalle de l'énonciation [01, 02].

2.2.5. Analyse comparée des morphèmes *fèk*, *sot* et *fin*

Fèk, *sot* et *fin* sont trois indicateurs aspectuo-temporels. *Fèk* ne relève pas de verbe autonome correspondant. Il est, selon A. Valdman classé comme *auxiliaire*, parce qu'il ne peut s'adjoindre à un NP pour constituer un SV apparenté (1978 : 223). Attesté dans le créole haïtien, *fèk* marque l'immédiateté de l'action. *Sot* apparaît, pour sa part, comme une forme dérivée du verbe français *sortir*. On peut recourir aux critères proposés par A. Valdman pour le classer comme

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

auxiliaire. *Sot* indique, comme *fèk*, le passé immédiat (cf. R. Chaudenson, 2004 : 362). Quant à *fin*, il dérive du verbe français *finir*. Il permet de considérer l'accomplissement de ce qui est exprimé.

Le morphème *fèk* n'est pas exclusivement lié à l'expression du "passé". Il marque la proximité d'un procès dans l'espace temporel défini par le moment de l'énonciation. Si l'événement ou l'état caractérisé par le prédicat est situé dans un moment passé par rapport au moment d'énonciation, l'ensemble de l'expression référentielle est marqué + "passé" ; si au contraire la référence est prospective ou hypothétique, le référent temporel sera orienté vers le possible ou l'hypothétique. Les nuances qu'on relève dans les emplois de *fèk* se précisent par les autres marqueurs aspectuo-temporels auxquels il s'associe. L'auxiliaire *sot* indique que l'action est saisie immédiatement dans son stade final. Les faits qui l'opposent et le rapprochent du morphème *fèk* vont être précisés dans les lignes qui suivent.

Le morphème *fin* exprime également diverses nuances de l'accompli lorsqu'il se combine avec d'autres marqueurs temporels. D. Véronique parle d'une certaine identité de fonctionnement entre cette forme linguistique et *fèk* (p. 7). S'il s'agit de deux morphèmes qui localisent un procès qui se termine à la limite du moment de l'énonciation, notons que la similitude temporelle observée n'élimine pas les nuances aspectuelles. Le morphème *fin* marque l'accomplissement d'un procès proche du moment de l'énonciation. Il a un sens duratif, alors que *fèk* n'implique pas que le procès exprimé dure dans le temps. *Fin* diffère également de *sot*, en ce que ce dernier marque comme *fèk* l'immédiateté du fait exprimé. Il est par là difficile de parler de commutabilité aspectuelle entre le couple (*fèk*-*sot*) et le morphème *fin*. On relève dans l'emploi de *fèk*, de *sot* et de *fin* les cas de compatibilité et d'incompatibilité suivants :

a) l'emploi de *Fèk* est compatible avec

- un verbal employé avec ou sans autre marqueur aspectuo-temporel.

Exemple : *Jòb fèk pati ~ Job vient juste de partir ;*

Timoun yo te fèk kite kay la ~ les enfants venaient tout juste de quitter la maison.

- un certain nombre de verbes statifs.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Exemple : *Li fèk damou l ~ Il est à peine amoureux d'elle ou elle est à peine amoureuse de lui ;*

- les verbes d'achèvement ;

Exemple : *Tifanm fèk kraze asyèt sa ~ Tifanm vient de casser cette assiette*

- les morphèmes *ap*, *fin* et *sot* ;

Exemple : *Moun yo fèk fin manje manje yo a~ Les gens viennent de manger leur nourriture ;*

b) *Sot* est compatible avec

- l'auxiliaire *fèk*, les particules *te* et *ap* ;

Exemple : *Timoun yo fèk sot manje~ Les enfants viennent juste de manger ;*

- les prédicats d'activité, d'accomplissements et d'achèvement ;

Exemple : *Mwen sot wè Pòl~ Je viens de rendre visite à Paul ;*

Foutbolè yo sot manje~ Les footballeurs viennent de manger ;

Mwen sot ekri lèt mwen an~ Je viens d'écrire ma lettre ;

- les adverbiaux temporels de localisation marquant la proximité avec le moment de l'énonciation ;

Exemple : *M sot wè li titalè a~ Je viens de le voir, tout à l'heure (il n'y a pas longtemps) ;*

Lè mwen te kwaze Choulout yè a, li te sot brote~ Hier, lorsque j'ai croisé Choulout, il venait de déménager.

c) *Fin* est compatible avec

- les procès statifs, d'accompagnement et d'achèvement ;

Exemple : *Jojo fin manje mango li a ~ Jojo a mangé sa mangue ;*

Dyelòm fèt fin koupe pyebwa sa ~ Dyelòm vient juste d'abattre cet arbre ;

- les procès employés avec copule ;

Exemple : *Ti poul la fin mouri~ Le poulet est mort ;*

d) *Fèk* n'est pas compatible avec²⁹⁶ :

- l'adverbial temporel de localisation ou de mesure.

Exemple : * *Mwen fèk pati kounye a~ Je viens juste de partir, maintenant.*

²⁹⁶ Dans ce cas de figure, certains énoncés peuvent paraître sémantiquement corrects en français, mais ne le sont pas en créole haïtien.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

* *Titalè a, timoun yo fèk fini ~ *Tout à l'heure, les enfants vient de finir*

- certains prédicats statifs.

Exemple : * *Li fèk rich~ Il vient d'être riche ;*

- les procès d'activité employés sans le morphème *fin* ou *sot* (on ne dit pas)

Exemple : **Dodo fèk manje, mais on dit Dodo fèkfin manje~Dodo vient juste de manger ; on ne dit pas : *Timoun yo fèk jwe la, mais on dit : Timoun yo fèkfin jwe la/Les enfants viennent juste de jouer ici).*

e) *Sot* n'est pas compatible avec

- les procès statifs (**Jozèf sot renmen Dada/Joseph vient d'aimer Dada ; *Tiwil sot rich/Tiwil vient d'être riche, *Tifani sot malad/Tifani vient d'être malad*) ;

- l'auxiliaire *fin* (**Mwen sot fin manje/Je viens de manger ; *Pasaje yo sot fin janbe lari a/Les passagers viennent de traverser la rue*)²⁹⁷.

f) *Fin* n'est pas compatible avec :

- les prédicats statifs (**Timoun yo fin malad ; *Tika fin renmen Jozèf, Tifi man Jaklin lan fin bèl*)²⁹⁸)

- les procès du types : (**Jozèf fin wè Pòl*)²⁹⁹

Nous venons de préciser les nuances observées dans l'emploi de ces auxiliaires qui indiquent que le procès est saisi immédiatement après sa fin. Interrogeons à présent certaines particules préverbaux sur les divers effets de sens dont elles peuvent être à l'origine.

2.2.6. Des morphèmes polysémiques : « ap », « te », « pral » ?

Nous choisissons de reconsidérer l'étude des particules *ap*, *te* et *pral* afin de pouvoir rendre compte de ce qui distingue leurs sens de base des valeurs qu'elles peuvent prendre en contexte. Notons toutefois qu'ils ne sont pas les seuls

²⁹⁷ Les équivalents français peuvent paraître pertinents aux yeux d'un francophone non créolophone. Notons que nous nous basons sur la grammaire créole pour évaluer la pertinence des combinaisons effectuées.

²⁹⁸ Le créole haïtien admet toutefois des énoncés du type : *Si se malad ou ta renmen timoun yo malad, enben yo fin malad/Si tu voudrais que les enfants tombent malades, eh bien, ils sont malades ! Si se rete ou vle li rete, enben li fin rete/Si tu veux qu'il reste, eh bien, il reste !* (traduction littérale)

²⁹⁹ Le locuteur utilise parfois le morphème *fin*, en créole haïtien, pour marquer la non réalisation d'un fait souhaité par son interlocuteur. *Si se mango w vle, enben ou fin jwenn mango ~Tu veux des mangues, eh bien, tu peux toujours espérer.*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

indicateurs temporels capables d'admettre des emplois polysémiques en créole haïtien.

Le morphème *ap* impose, avons-nous observé, deux valeurs de base. Il indique le présent lorsque la réalisation du procès exprimée peut s'étendre au-delà de l'intervalle de l'énonciation (Timoun yo ap fè devwa yo~Les enfants font leurs devoirs). Il marque la postériorité, lorsque la réalisation de l'événement désigné est fixée dans un avenir certain (Tijan ap wè elèv li yo~Tijan verra ses élèves). Ces deux sens ne sont pas toutefois les seules valeurs possibles que ce morphème peut admettre. Prenons l'exemple (91) afin de pouvoir illustrer une telle idée :

(91) *Woje te di m l ap achte youn tou*
Roger m'a dit qu'il en achèterait un aussi

Sous l'influence du contexte, le morphème *ap* indique, en (91), une valeur temporelle qui diffère de ses deux valeurs de base. Au lieu de fixer l'action de *achte/acheter* dans un temps concomitant ou postérieur par rapport au moment de l'énonciation, il indique que le procès est réalisable dans le temps. Ce qui nous oblige à faire correspondre *ap achte* au conditionnel français *achèterait*.

(92) *Timoun yo te konn badnen ak li*
Les enfants jouaient avec lui.

Le morphème *te* obéit également aux contraintes imposées par les indications contextuelles, en (92). Son association avec *konn* montre qu'il fixe un procès qui se répète dans le temps. *Te* localise ici un procès ayant un sens analogue à celui qu'on pourrait avoir avec un procès accompagné du morphème *t ap*.

Le morphème *pral* peut lui aussi avoir plusieurs effets de sens. Certains auteurs le définissent comme le morphème qui marque l'imminence d'une action en créole haïtien (Timoun yo pral manje~Les enfants vont manger)³⁰⁰, d'autres le mettent dans le paradigme des marqueurs de futur³⁰¹. Si la postériorité et l'imminence de ce qui est exprimé constituent les deux valeurs de base de ce morphème, force est de constater que son sens peut changer. *Pral* peut avoir

³⁰⁰ Cette idée soutenue par R. Damoiseau a déjà été analysée dans le § 1.7.3.

³⁰¹ Voir D. Fattier pour de plus amples explications sur cette idée (2003 : 8).

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

d'autres valeurs, lorsque son sens est parasité par celui d'autres éléments présents dans le contexte. Soient les exemples suivants pour illustrer une telle idée.

(93) *Mwen ta pral pati, lè l te wè m lan*

J'allais partir lorsqu'il m'a vu

La valeur de base du morphème *pral* est modifiée sous l'influence de la particule préverbale *ta*. *Pral* fonctionne comme un marqueur prospectif. Ici, il n'indique ni l'imminence de l'action, ni la postériorité du procès par rapport au moment de l'énonciation. Sa combinaison avec le morphème *ta* présente l'action dans la phase préparatoire. Une autre signification s'ajoute ici à son noyau de sens.

2.3. D'autres types de marqueurs temporels

Outre les particules préverbaux, les périphrases, les auxiliaires et les semi-auxiliaires que nous venons d'étudier dans les pages qui précèdent, notons que le temps et l'aspect s'expriment également, en créole haïtien, par les circonstanciers temporels, les expressions calendaires et les subordonnées temporelles³⁰².

2.3.1. Les circonstanciers temporels

L. Gosselin indique qu'il existe des circonstanciers de durée et des circonstanciers de localisation (1996). Les circonstanciers de durée se distinguent des circonstanciers de localisation, parce que les premiers servent à définir la taille de l'intervalle circonstanciel exprimé sur l'axe du temps³⁰³, alors que les seconds servent à situer ou localiser l'intervalle circonstanciel par rapport à l'intervalle de l'énonciation, ou par rapport à un autre intervalle. Selon que les circonstanciers sont ponctuels ou non ponctuels, L. Gosselin les représente à l'aide du symbole : *ct1* ∞ *ct2* (circonstanciel ponctuel) et *ct1* {*ct2* (circonstanciel non ponctuel)³⁰⁴. Comment cette réalité se présente-t-elle en créole haïtien ?

En créole haïtien, on compte un nombre important d'unités linguistiques que l'on pourra appeler : *circonstanciers temporels*. Ce sont par exemple : *yè*,

³⁰² Dans cette section, les particules préverbaux ne seront abordées que pour rappeler le lien ou la différence qu'elles entretiennent avec d'autres indicateurs temporels.

³⁰³ Nous avons déjà traité les circonstanciers de durée dans la section 1.8., intitulée : « les marqueurs d'aspect en créole haïtien ».

³⁰⁴ Cf. 1996 : 30.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

ayè/hier, denmen, jodi a/aujourd'hui, aswè a/ce soir, douvajou/l'aube du matin, labrenn/l'aube de la nuit, titalè/tout de suite, titalè a/tout à l'heure, pita/plus tard, etc. Exemple :

(94) *Yè, tifi a te wè Malèn ~ Hier, la fillette a vu Marlène.*

Le procès *wè/voir*, situé antérieurement par rapport au moment de l'énonciation, est fixé sur l'axe de la chronologie par l'instruction sémantique fournie par le circonstanciel temporel *yè*. Le déictique, *yè*, indique l'espace temporel à partir duquel ce procès est envisagé dans le temps. L'intervalle circonstanciel imposé recouvre, d'une certaine manière, l'intervalle de référence et l'intervalle du procès exprimés.

2.3.2. Les expressions calendaires

Le créole haïtien dispose d'un ensemble de marqueurs temporels dits expressions temporelles calendaires qu'il a empruntées au français. Ces expressions marquent la localisation et servent à préciser l'éloignement ou la proximité de l'intervalle de référence exprimé par rapport à l'intervalle de l'énonciation pour le temps absolu, et l'éloignement ou la proximité à un autre intervalle de référence lorsqu'il s'agit de *temps relatif*. Les expressions calendaires permettent de lever l'ambiguïté temporelle exprimée. Ce sont par exemple : *dizè ~ dix heures, vennsenk desanm ~ vingt-cinq décembre*, etc.

2.3.3. Les subordonnées en créole haïtien : bref rappel

L'étude de la notion de subordonnée en créole haïtien est envisagée en vue d'introduire les expressions temporelles dites « subordonnées temporelles ». Cette notion, nous l'étudions en énonçant certaines précisions concernant l'expression de « phrase complexe » telle qu'elle a été définie dans les textes étudiant la grammaire créole³⁰⁵.

³⁰⁵ Un nombre important d'ouvrages sont consacrés à l'étude de la structure du créole haïtien. On distingue l'ouvrage d'A. Valdman (1978), celui de J. Targète (2001), la grammaire de R. Damoiseau (2005), texte que nous avons maintes fois cité ici. Nous avons relevé également des manuels utilisés au niveau de l'enseignement primaire et de l'école fondamentale ; des titres apparaissant sous forme de fascicule comme : *M ap li ak kè kontan* (FIC), *Wi mwen konn li* (éd. H. Deschamps), *gramè kreyòl* (FIC), *Kreyòl, lang orijinal mwen*, etc.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

En créole haïtien, l'expression linguistique couramment appelée *phrase complexe* obéit à peu près au même schéma syntaxique que celui défini et traité dans les grammaires françaises. La phrase complexe est, par opposition à la phrase dite simple, une entité verbale qui se compose de deux ou plusieurs propositions. Les propositions peuvent être indépendantes coordonnées, indépendantes juxtaposées, elliptiques, principales et subordonnées.

La coordination et la juxtaposition se définissent par l'indépendance syntactico-sémantique qui caractérise les propositions exprimées, mais il est important de rappeler qu'il existe une certaine différence entre ces deux façons de les mettre en relation. La différence entre la coordination et la juxtaposition s'explique par le fait que la relation entre deux propositions indépendantes coordonnées s'articule autour d'un morphème grammatical appelé *coordonnant*.

(95) *Timadanm te la, li moute sou mòn lan*

Timadanm était là, elle est montée sur la colline.

(96) *Yovàn konn mennen machin, men l pa vle montre tifrè l la*

Yovann sait conduire (à son permis), mais il ne veut pas apprendre à son petit frère.

(97) *Bouki pa wè pwent pye Timalis, li gen yon raj ki pran li ; li ta vle manje sèl la*

Bouki n'a pas vu Timalis, il s'est mis en colère ; il voudrait dévorer la selle (propositions juxtaposées)³⁰⁶.

La relation de coordination entre deux propositions s'exprime évidemment par un mot de liaison dit *coordonnant*. On en relève à peu près une dizaine en créole haïtien. Ce sont des morphèmes comme :

men = mais,

osnon/oswa = ou,

kifè/kidonk/kididonk = donc,

enpi/epi/ak = et,

ni = ni,

³⁰⁶ Exemple extrait de *M'ap li ak kè kontan*, p. 19.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

paske= car, parce que.³⁰⁷

L'idée d'indépendance prévaut dans la relation qu'entretiennent les propositions qui se coordonnent ou se juxtaposent, alors que la notion de dépendance demeure le principal critère qui caractérise ce que la grammaire scolaire désigne sous l'étiquette de « proposition principale » et « proposition subordonnée ». En créole haïtien, la subordination implique que les propositions qui composent la phrase ne peuvent exister de façon autonome sur le plan structural. Ainsi, dans la phrase :

(98) *Lè m fini travay mwen an, m a vin wè w*

Quand j'aurai fini mon travail, je viendrai vous voir.

Le syntagme propositionnel *m a vin wè w* est syntaxiquement et sémantiquement lié à l'autre partie de la phrase «*Lè m fini travay mwen an* » qui, elle-même, dépend de la principale. Il détermine les conditions de la réalisation du procès *wè/voir* dans l'avenir. Cette composition illustre une autre façon d'exprimer le futur à laquelle nous avons fait allusion dans le paragraphe 1.7.2.

En créole haïtien, la relation qui unit une proposition principale et une proposition subordonnée donne naissance à des structures verbales que l'on désigne couramment sous les étiquettes suivantes :

les propositions subordonnées relatives

les propositions subordonnées complétives

les propositions subordonnées circonstancielles

Dans une phrase complexe, la subordonnée dite relative peut servir à préciser le sens d'un nominal appartenant à la principale (cf. 117, 118). Elle peut facilement commuter avec un adjectif qualificatif³⁰⁸. La subordonnée dite complétive ou de « complément d'objet » sert, quant à elle, à compléter le prédicat

³⁰⁷ En créole haïtien, certains morphèmes ont un sens ambigu. Cette ambiguïté, on peut la lever avec le contexte. Ainsi, le connecteur « ak » correspond à « et ». Toutefois, dans certains cas, on peut l'interpréter comme « avec ». Exemple : *Bouki te gen yon bèl jaden ak yon cochon gras* = *Bouki avait un joli jardin et un cochon gras. Eske m mèt vini ak Pòl tou ?* = *Puis-je venir avec Paul aussi ?* Cf. *M ap li ak kè kontan*, tome 4, FIC, p. 13.

³⁰⁸ Cf. C. Touratier (*op.cit.* pp. 269-273).

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

de la principale. En créole haïtien, la subordonnée de complément d'objet est mise en relation avec le lexème verbal dont elle est l'argument sans l'intermédiaire d'un subordonnant (cf. 101 et 102)³⁰⁹. Et parlant de la relation entre le français et le créole haïtien, R. Damoiseau utilise la phrase anglaise : *I know his wife is ill~ M konnen madam li malad ~ Je sais que sa femme est malade*, comme moyen d'illustration³¹⁰.

(99) *Nèg mwen t ap pale w la, rete bò isit la*

L'homme dont je vous parlais habite dans ce coin.

(100) *Mwen konn nèg ki vini an*

Je connais l'homme qui vient.

(101) *Machin mwen achte a kraze*

La voiture que j'ai achetée est cassée.

(102) *Fanm li te renmen an mouri*

*La femme qu'il a aimée est morte*³¹¹.

La subordonnée circonstancielle exprime une circonstance. Elle se rattache à la proposition principale par un morphème grammatical. Ce morphème est un subordonnant qui peut assurer la relation (temporelle, causale, etc.) entre les idées exprimées par les propositions de la phrase.

Les subordonnées circonstancielle (de manière, de lieu, de moyen, de temps, etc.) sont traitées de façon très controversée. Ce fait, nous l'avons observé dans la plupart des ouvrages consacrés à l'étude de la syntaxe du créole haïtien

³⁰⁹ On observe également ce phénomène en français, dans les propositions subordonnées dites subordonnées incises.

³¹⁰ Si le morphème « que » est le plus souvent retenu comme ce qui marque la subordination en français, cela est loin d'être le cas en créole haïtien. Dans cette langue, la subordonnée est souvent introduite sans aucune forme que la grammaire scolaire appelle *subordonnant*.

³¹¹ En traduisant mot à mot les exemples (99, 100, 101 et 102), nous obtiendrons les données suivantes :

(99) : *Nèg mwen t ap pale w la, rete bò isit la* = *L'homme dont je vous parlais habite dans ce coin.* Mot à mot 1) *M t ap pale w de yon nè,* 2) *Nèg sa a rete bò isit la* : 1) *Je vous parlais d'un homme,* 2) *cet homme habite dans ce coin.*

(100) : *Mwen konn nèg k ap vini an* = *Je connais l'homme qui vient.* Mot à mot : 1) *Mwen konn yon nèg,* 2) *nèg la ap vini* = 1) *Je connais un homme,* 2) *un homme vient.*

(101) : *Machin mwen achte a kraze* = *La voiture que j'ai achetée est cassée.* Mot à mot : 1) *Mwen achte yon machin,* 2) *machin lan kraze* = : 1) *j'ai achetée une voiture,* 2) *la voiture est cassée.*

(102) : *Fanm li te renmen an, mouri* = *La femme qu'il a aimée est morte.* Mot à mot : 1) *Li renmen yon fanm,* 2) *fanm lan mouri* = 1) *Il a aimé une femme,* 2) *la femme est morte.*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

(*Eléments de grammaire comparée, français – créole haïtien, M ap li ak kè kontan, Gramè kreyòl*, etc). Les questions autour desquelles s'articulent ces controverses font l'objet d'intéressants débats. Nous ne souhaitons pas les évoquer ici. Revenons de préférence sur l'objet principal de cette section, en présentant les subordonnées temporelles comme mode de repérage du procès, en créole haïtien.

2.3.4. Les subordonnées temporelles

Les subordonnées temporelles sont, en créole haïtien, introduites par des morphèmes comme *lè/quand, anvan/avant que... apre/après que*. Ces morphèmes marquent la relation temporelle entre le procès exprimé par la proposition principale et celui de la proposition subordonnée. Il s'agit, d'un point de vue classique, des rapports de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité.

1 – Pour la relation de **simultanéité**, on peut relever des morphèmes tels que : *antan, menm lè/au moment où, en même temps que, etc.*

(103) *Antan mwen ap pale a, mwen wè timoun yo ap jwe boul sou teras la.*

Je vois les enfants jouer au ballon sur la terrasse, au moment où je parle.

2 – La relation d'**antériorité** implique que l'intervalle du procès de la principale précède celui du procès de la subordonnée ([B1, B2] ANT [B1', B2']). Les morphèmes qui introduisent une telle relation sont :

- *anvan* ~ avant, avant que
- *Jis (jistan)* ~ jusqu'à ce que

(104) *Pepe peye l mango a, anvan manman l vini*

Pepe lui a payé la mangue avant que sa mère ne soit venue.

3 – la relation de **postériorité** implique que l'intervalle du procès de la proposition principale succède à celui du procès de la subordonnée ([B1', B2'] ANT [B1, B2]). Cette réalité temporelle est déterminée par des adverbiaux comme :

- *apre* ~ après que
- *lè* ~ quand, lorsque, dès que

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

(105) *Ti bway Terèz la ap fè pozisyon, lè l a/ava fini lekòl*

Le fils de Thérèse se mariera, lorsqu' il aura fini ses études.

La relation entre la principale et la subordonnée observée dans les exemples (103), (104) et (105) se caractérise par l'interdépendance qui détermine le fonctionnement syntaxique de ces propositions. Ce phénomène est fondamentalement lié à la présence du morphème grammatical jouant le rôle d'introducteur, mais rappelons qu'il existe des cas, en créole haïtien, où la subordination s'exprime sans mot de liaison.

R. Damoiseau a traité ce phénomène dans son ouvrage de 2005 (pp. 162-163). L'argument qu'il a avancé nous semble très pertinent. Observons l'énoncé suivant afin de pouvoir commenter la pensée de l'auteur :

(106) *Moute mwen moute, Jilbè desann.*

Dès que je suis monté, Gilbert est descendu.

Cet exemple est, à nos yeux, pertinent, parce qu'il peut être compris sans problème par les créolophones (les créolophones haïtiens, notamment), en contexte aussi bien qu'en dehors du contexte. Le linguiste propose la phrase française *Dès que je suis monté, Gilbert est descendu* comme l'équivalent de l'exemple créole (106). L'idée selon laquelle la subordonnée temporelle peut être exprimée en créole haïtien sans morphème introducteur est validée ici, car la phrase *Lè m monte, Jilbè desann~Dès que je suis monté, Gilbert est descendu* ne pose aucun problème de cohérence.

Avec ou sans morphème grammatical jouant le rôle de subordonnant, la subordination temporelle obéit aux normes grammaticales imposées par la structure de la langue. La subordonnée temporelle introduite sans morphème de subordination se soumet à la même contrainte sémantique que celle introduite par les subordonnants. Prenons la phrase suivante pour illustrer une telle idée :

(107a) *Fini Paul fin manje mango l la, li kite sal la*

Paul a quitté la salle, lorsqu'il a fini de manger sa mangue.

(107b) *Kou Paul fin manje mango l la, li kite sal la*

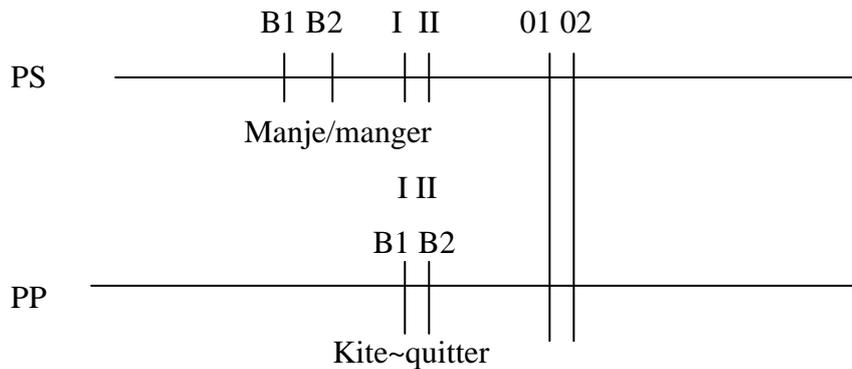
Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Lorsque Paul a fini de manger sa mangue, il a quitté la salle

La proposition subordonnée *Fini Paul fin manje mango l la* constitue le repère qui permet de situer la principale *li kite sal la* dans le temps³¹². La subordonnée, *fini Paul fin manje mango l la*, dépend syntaxiquement et sémantiquement de la principale, *li kite sal la*, qu'elle introduit dans le temps. On ne peut nullement parler de relation de simultanéité entre l'intervalle du procès de la subordonnée et celui du procès de la principale. *Fini Paul fin manje mango l la*, *li kite sal la* désignent deux événements qui se succèdent dans un passé proche du moment de l'énonciation. Soit la représentation iconique suivante :

Fig. 8



Le repérage du procès *kite~quitter* sur l'axe de la chronologie pourrait répondre à la question : *Kilè Paul te kite sal la~quand est-ce que Paul a quitté la salle ? Kou l fin manje mango l la~Lorsqu'il a fini de manger sa mangue ou juste après qu'il a terminé sa mangue.*

Les subordonnées temporelles et les adverbiaux circonstanciels permettent de repérer le procès dans le temps. Ce cas est observé dans les exemples (105) et (107), puisque ce sont les propositions (*lè l ava fini lekòl li* et *Fini Paul fin manje mango l la*) qui situent les procès *kite~quitter* et *fè pozisyon~se marier* dans le temps. Les subordonnées temporelles peuvent à notre sens être assimilées à des

³¹² Notons que l'expression « fini fin » associée au reste de la proposition constitue ce qui caractérise cette subordonnée temporelle. Cette expression, on peut la retrouver sous plusieurs formes en créole haïtien : fini l fin koute/dès qu'il a fini d'écouter, fini l fin soti/dès qu'il est sorti, fini l fin tanmen/dès qu'il a commencé, etc.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

circonstanciels que l'on appelle *circonstanciels de localisation*, parce qu'elles permettent de repérer le procès exprimé sur l'axe du temps³¹³.

L'exemple (107) rappelle un phénomène que nous avons traité plus haut. Il s'agit d'un cas de reduplication verbale. Dans cet énoncé, contrairement à ce que nous avons observé lors du traitement de ce phénomène, le verbe redoublé, *fini*, ne s'accompagne pas de particule préverbale *ap*. Ce qui fait qu'en lieu et place du présent, on obtient l'expression d'un passé dit passé récent.

L. Gosselin définit les règles régissant la subordination temporelle. Le linguiste montre que ce phénomène peut être introduit par des conjonctions, des locutions conjonctives ou des syntagmes prépositionnels. Il note qu'il existe deux types de subordinations temporelles : une *subordination temporelle directe* marquée par une conjonction ou une locution conjonctive, et une *subordination temporelle indirecte* introduite par des segments du type : *un jour où, le jour où, l'année où*, etc.

Son idée sur la façon de repérer le procès dans des subordonnées circonstancielles en français nous a permis de mieux comprendre et analyser les phénomènes observés en créole haïtien. Même s'il existe une certaine similitude entre le créole haïtien et le français dans la façon d'exprimer le temps, nous avons observé que ces deux langues se distinguent sur divers points. Nous avons, en suivant le point de vue traditionnellement admis, énuméré trois façons selon lesquelles le procès principal peut se situer par rapport au procès subordonné. On vient d'étudier les relations de simultanéité, d'antériorité et de postériorité. Notons toutefois que le procès de la proposition principale peut également entretenir une relation de recouvrement avec celui de la proposition subordonnée. Soit l'énoncé suivant pour illustrer une telle idée :

(108) *M t ap gade match foubòl mwen, lè Jòb te retounen*
Lorsque Job rentra, je suivais mon match de foot.

Le procès de la proposition principale *t ap gade* entretient une relation de recouvrement avec celui de la subordonnée *te antre*. L'arrivée de Job est incluse

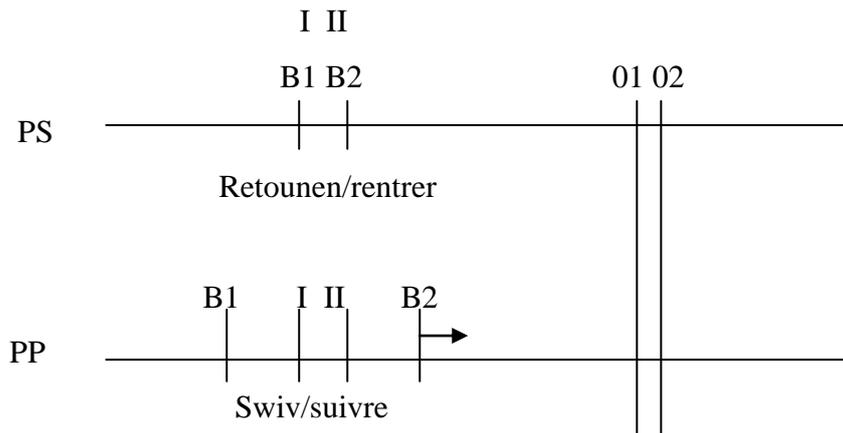
³¹³ L. Gosselin accorde, dans son ouvrage de 1996, une place importante à *l'intervalle circonstanciel*, mais, nous en faisons l'économie, ici.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

dans l'action faite par le locuteur³¹⁴. Nous reviendrons sur ce genre de phénomène un peu plus tard dans la quatrième partie. Une telle relation peut être représentée de la façon suivante :

Fig. 9



2.3.5. La localisation temporelle

Si les circonstanciels de durée servent à calculer la distance entre un événement et un autre point, la taille de l'intervalle exprimé (cf. chap. 2, § 2.1.), les circonstanciels temporels de localisation ont, rappelons-le, pour fonction de situer le procès dans le temps. Les circonstanciels temporels de localisation expriment deux modes de repérage que les linguistes appellent : *modes de repérage autonome* et *modes de repérage non autonome*³¹⁵. Les formes qui assurent le repérage autonome en créole haïtien sont les expressions calendaires *jou kite dimanch, 10 out 2008, bò 19 vè, 36 minit e 32 segonn le dimanche 10 aout 2008, à 19 heures et 32 seconde*. En créole haïtien aussi bien qu'en français, les circonstanciels qui introduisent les modes de repérage non autonome sont déictiques et anaphoriques. Ce sont « *alèkile~désormais* », « *kounye a~maintenant* », « *demen~demain* », « *jou sa a~ce jour-là* », etc. Les modes de repérage non autonomes ont besoin d'être repérés par d'autres éléments présents dans le contexte de la phrase. Ces éléments peuvent être ou bien le moment de l'énonciation (pour les déictiques), ou bien une

³¹⁴ L'exemple (121) peut aussi faire l'objet de la même interprétation.

³¹⁵ Cf. L. Gosselin (1996)

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

subordonnée temporelle, ou bien encore une autre expression adverbiale (pour les anaphoriques)³¹⁶.

Le circonstanciel de durée impose des bornes au procès, même si celles-ci ne coïncident pas toujours avec le début et la fin, alors que le circonstanciel localisateur fournit des instructions permettant de repérer ce qui est exprimé de façon plus ou moins précise dans le temps.

Nous présentons dans le tableau 15 certains circonstanciels temporels de localisation extraits du créole haïtien :

Tableau 15

Quelques marqueurs de localisation temporelle en créole haïtien		
Les formes linguistiques	Nature des formes	Modes de repérage
10 jen 2000, bò senkè nan aswè	Expression calendaire	<i>Autonome</i> Ex. Tipòl marye mèkredi 12 mas 2003, vè nevè nan maten = Tipòl s'est marié, le mercredi 12 mars 2003, à 9 heures du matin.
16 mas, 7 out, 25 desanm, lendi maten, dimanch swa, etc.	Expression calendaire	<i>Non autonome – anaphorique</i> Msye kite isit dimanch maten = Il a quitté, dimanche matin
Yè/ayè/hier, denmen/demain, alèkile/kounyea/maintenant, jodiya jounenjodi/aujourd'hui, etc.	Adverbe temporel	<i>Non autonome – déictique</i> Ex. M te bò lakay ou yè = J'étais près de chez toi, hier . Manman m ap vini jodiya = ma mère vient aujourd'hui

Tableau 15 (suite)

³¹⁶ Sur cette question voir J. Moeschler (1993 39-43) et L. Gosselin (1996 : 156-157).

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Maten an/ce matin, aswè a/ce soir, apremidi sa/cet après-midi, midi sa/ce midi, etc.	SN temporel	<i>Non autonome – déictique</i> Ex. Li rive maten an = Il est arrivé ce matin, M ap la aswè a = je serai là ce soir
Jou sa/ce jour-là, maten sa, ce matin-là, moman sa/en ce moment-là	SN temporel	<i>Non autonome – anaphorique</i> Ex. Jou sa , mouche te malad vre = Ce jour-là , il était vraiment malade

2.3.6. Nature de la relation circonstancielle

L. Gosselin entend par *relation circonstancielle*, le type de rapport qu'entretient l'intervalle circonstanciel symbolisé par [ct1, ct2] avec l'intervalle du procès [B1, B2], ou l'intervalle de référence noté [I, II]³¹⁷. Selon lui, il existe les relations suivantes :

la relation de recouvrement (notée RE)

la relation de coïncidence (notée CO)

la relation d'accessibilité (notée ACCESS)

la relation de coïncidence partielle à droite ou à gauche (notée COP)

la relation d'antériorité (notée ANT)

la relation de postériorité (notée POST).

Comment la relation entre l'intervalle circonstanciel et les autres intervalles se manifeste-t-elle en créole haïtien ?

La relation de recouvrement – Selon l'idée défendue par L. Gosselin (1996 : 32), il y a relation de recouvrement, lorsque l'intervalle ([B1, B2] ou [I, II]) est inclus dans la période temporelle désignée par l'intervalle circonstanciel [ct1, ct2]. En créole haïtien, ce phénomène s'exprime par des formes comme :

Yè~hier, maten an~ce matin, lane pase~l'année derrière, etc. Ces unités peuvent être associées à des verbes exprimant un procès ponctuel ou non ponctuel (rappelons que la non ponctualité n'implique pas nécessairement l'imperfectivité).

³¹⁷ Cf. L. Gosselin (1996 : 343-251).

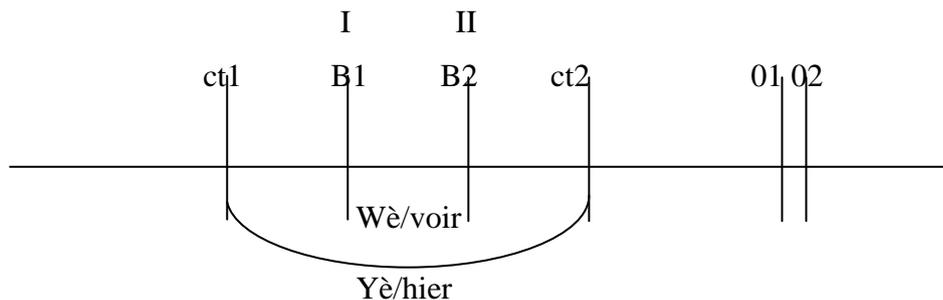
Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

(109) *Timoun yo wè Marlèn yè, dèyè mòn sa ~ Les enfants ont vu Marlène hier, derrière cette colline.*

Soit la représentation de l'énoncé (63a) :

Fig. 10



Soit : B1 = I, B2 = II : vue globale (aspect aoristique)

II < 01 : temps passé

Il y a relation de recouvrement en (109) parce que l'intervalle du procès *wè/voir* est inclus dans celui défini par le circonstanciel (*yè*). L'action de *wè* ne dure pas dans le temps. En créole haïtien, la relation de recouvrement peut être également observée dans des cas où un procès de durée relativement courte est inclus dans un procès de durée relativement longue. Celui dont la durée est relativement longue englobe celui dont la durée est relativement courte. Soit l'exemple suivant :

(110) *M t ap fè devwa m lan, lè l te rele m*
Je faisais mon devoir lorsqu'il m'a appelé.

Rien ne précise le moment exact où l'appel a eu lieu. Mais on sait qu'il s'est déroulé dans un temps précédant le moment de l'énonciation. Il se peut bien qu'il ait duré dans le temps, mais rien ne peut nous empêcher de noter qu'il est inclus dans l'intervalle exprimé par l'expression temporelle *t ap fè devwa*.

La relation de coïncidence – Ce phénomène se détermine en créole haïtien par les expressions suivantes :

- a) *bò senkè nan maten* ~à 5 heures du matin
- bò midi* ~à midi,

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

25 desanm bò minwi ~le 25 décembre, à minuit,

Jou ki te twa janvyè, bò dizè nan aswè~le 3 janvier, à dix heures du soir

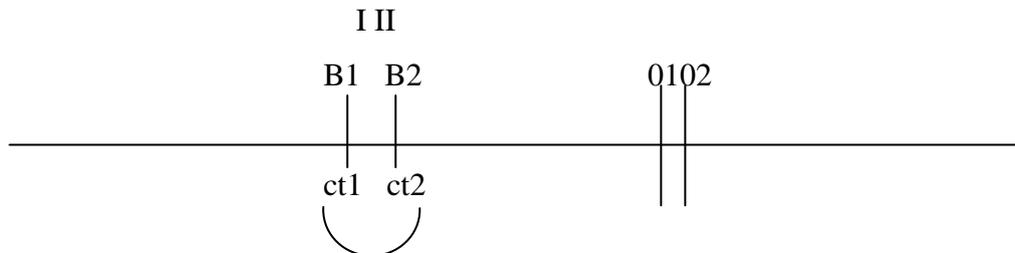
(111) *Ti bway mwen an kite bouk sa, 25 desanm 2005 bò midi*

Mon fils a quitté ce village, le 25 décembre 2005, à midi.

L'intervalle circonstanciel coïncide avec l'intervalle du procès et l'intervalle de référence. Soit : (ct1= I = B1 \propto ct2 = II = B2) : vue globale (aspect aoristique)³¹⁸.

[I, II] ANT [01, 02] : temps passé

Fig. 11



25 desanm 2005 bò midi/25décembre 2005, à midi

La figure (7) indique qu'il existe un rapport d'antériorité entre les bornes (B2, II, ct2) et la borne (01). Soit $B2 = II = ct2 < 01$

La relation de coïncidence entre les intervalles peut s'exprimer de manière partielle, note L. Gosselin. Le linguiste entend par relation de « coïncidence partielle », la relation entre l'intervalle circonstanciel [ct1, ct2] et l'intervalle sur lequel il porte. Il indique qu'il existe « coïncidence partielle à gauche » et « coïncidence partielle à droite » (1996). La relation de coïncidence est *partielle à droite* lorsque l'expression temporelle utilisée décrit un chevauchement qui se fait à la borne droite de l'intervalle, et elle est *partielle à gauche* quand le contact se fait à la borne gauche³¹⁹. Ces deux valeurs se déterminent par les expressions suivantes :

³¹⁸ Nous adoptons ici la formule symbolique utilisée par L. Gosselin pour interpréter ce genre de phénomènes en français (1996 : 20).

³¹⁹ L. Gosselin, 1996

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

- le marquage de la relation de coïncidence partielle à gauche s'obtient par la combinaison du morphème *depi/dès*, lorsqu'il s'agit d'une proposition. Ce sont :

depi lendi ~ dès lundi,

depi douvanjou ~dès l'aube du jour

depi maten ~ dès le début de la matinée

depi nan ginen ~ depuis la nuit des temps

ct1 = (I et/ou B1)

(112) *depi koumansman jounen an, m pa santi m byen* = Dès le commencement de la journée, je ne me sens pas bien

- la relation de coïncidence partielle à droite s'opère par les formes *jiska*, *jis/jistan*, *pou jis*, *pou jistan* associées aux expressions temporelles exprimant la localisation. À droite comme à gauche, la relation de coïncidence partielle s'explique par des syntagmes nominaux ou des adverbiaux circonstanciels temporels.

jiska demen ~ jusqu'à demain

jiskas ke m mouri ~ jusqu'à ma mort

pou jis labrenn kase ~ jusqu'au crépuscule

pou jistan m tounen ~ jusqu'à mon retour

(113) *Jozèf sispann travay isit la jistan papa l mouri* ~ Joseph a cessé de travailler ici, jusqu'à la mort de son père.

La relation d'antériorité et de postériorité

Il y a relation d'antériorité et de postériorité, lorsque l'intervalle circonstanciel [ct1, ct2] précède ou succède à l'intervalle sur lequel il porte³²⁰. En créole haïtien, la postériorité et l'antériorité de l'intervalle circonstanciel par rapport à un autre intervalle se déterminent par les morphèmes : *anvan*, *douvan* (antériorité), *apre* (postériorité), etc.³²¹

(114) *Timoun yo te vini anvan midi/Les enfants sont venus avant midi.*

³²⁰ Cf. L. Gosselin (1996)

³²¹ Notons que cette relation peut être aussi déterminée par des subordinées temporelles.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Deux idées de temps sont exprimées dans cet énoncé : la première marque la venue des enfants, la seconde précise le moment de cette venue dans le temps. *Anvan midi* localise l'action des enfants dans le temps.

2.3.7. Le temps relatif

Dans son ouvrage de 1996, L. Gosselin propose une définition de l'expression de *temps relatif* que nous rappelons brièvement ici. Il distingue *le temps absolu* du *temps relatif*, et indique que le premier, *le temps absolu*, est la relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle de l'énonciation, relation notée : [I, II] Rel. [01, 02] ; alors que le second, le *temps relatif* est défini comme la relation entre deux intervalles de référence, notée : [I, II] Rel. [I', II']³²².

Nous venons d'étudier un ensemble de dispositifs à l'aide desquels le temps et l'aspect s'expriment en créole haïtien. On sait que la grammaire créole diffère de la grammaire française, malgré les liens qui existent entre ces deux langues. La littérature abonde dans le sens que le créole haïtien se détache syntaxiquement du français au fur et à mesure qu'il se structure comme système linguistique. Ces deux langues se distinguent-elles sur le plan de l'expression du temps et de l'aspect ? Nous nous proposons de traiter cette question en comparant certains faits que nous avons observés au cours de notre étude.

2.3.8. L'expression du temps et de l'aspect : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le créole haïtien diffère du français dans la façon dont il exprime les concepts du temps et de l'aspect. On y relève les traits distinctifs suivants :

- le marquage des concepts du temps en créole haïtien diffère de celui observé en français, car ces deux langues disposent de deux systèmes verbaux différents. En créole haïtien, retenons-le, le verbe ne fléchit pas, alors qu'en français, cette catégorie linguistique exprime les catégories de la personne, du nombre, du temps, de l'aspect par le biais de sa flexion³²³ ;

³²² Cf. L. Gosselin (1996 : 20-21).

³²³ Notons que le français dispose, outre la flexion verbale, d'autres éléments pour exprimer les catégories grammaticales (le temps, l'espace, la personne, etc.).

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

- pour exprimer le concept temporel du passé, avons-nous observé, le créole haïtien dispose des adverbiaux, des particules préverbaux et des expressions temporelles qui fonctionnent de façon autonome par rapport au lexème verbal. Une telle observation confirme en quelque sorte le point de vue de M. De Graff (2000 : 93) qui indique que le créole haïtien marque le temps et l'aspect par des unités morphologiquement autonomes. Dans : *nou t ap manje ansanm ~ nous mangions ensemble/nous étions en train de manger ensemble*, la forme réduite *t* marque le temps, alors que *ap* exprime l'aspect imperfectif.³²⁴ En créole haïtien, le temps et l'aspect s'expriment par des indicateurs explicites et non explicites : *Nou te manje ansanm ~ nous avons mangé ensemble* ; *Nou manje vant deboutonnen ~ nous avons mangé à satiété*. Ainsi, dans le premier énoncé : *te* indique que l'intervalle de référence exprimé s'éloigne de l'intervalle de l'énonciation, le procès est vu de façon globale. Dans le second, toutefois, le temps et l'aspect s'expriment en absence d'indicateur explicite ;

- en français, des temps verbaux tels que le plus-que-parfait et le passé antérieur s'expriment par des formes qui diffèrent de celles de l'imparfait, du passé composé et du passé simple. En créole haïtien, toutefois, cette réalité n'est pas la même. Le référent temporel coupé complètement du moment de l'énonciation, c'est-à-dire, celui équivalant au passé simple ou au passé composé aoristique français résulte, dans cette langue, de la combinaison de la particule *te* avec le lexème du verbe. En créole haïtien, le morphème *te* peut marquer également l'antériorité d'un événement par rapport à un autre situé dans le passé. Ainsi, dans un énoncé comme *Peyizan yo t ap kriye paske tan an te kraze zafè yo ~ Les paysans se lamentaient, car le cyclone avait détruit leurs effets*, la particule *te* exprime l'antériorité du procès *kraze* par rapport à celui de *kriye* qui est, lui-même, antérieur par rapport au moment de la parole.

Les points 1, 2 et 3 rappellent les cas où l'expression de la temporalité en créole haïtien diffère de celle qu'on a observée en français. Si comme nous l'avons annoncé d'entrée de jeu, le dispositif offert par le créole haïtien se distingue de

³²⁴ Il existe également des cas en créole haïtien où le temps et l'aspect s'expriment par des marques zéro. Nous avons traité cette question *supra*.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

celui du français, force est de constater que ces deux langues se rapprochent sur certains points. En français, le présent, l'imparfait et certains compléments circonstanciels de temps sont les indices ordinairement utilisés pour marquer la répétition d'une action (l'aspect itératif). Des temps verbaux tels que le passé simple et le passé composé expriment, dans des contextes favorables, également des valeurs itératives. Ces phénomènes s'observent aussi en créole haïtien. On sait que *ap* et *te* codent respectivement l'aspect imperfectif et l'aspect perfectif, toutefois nous avons relevé des cas où ces morphèmes admettent en contexte des valeurs aspectuelles qui vont à l'encontre de leur identité sémantique de base³²⁵. Le temps s'exprime en créole haïtien avec ou sans indicateur temporel, ce phénomène s'observe également en français, même s'il ne se fait pas avec la même fréquence et dans les mêmes circonstances³²⁶.

Les morphèmes temporels qui permettent de situer le procès dans l'une des trois époques passée, présente ou future, et de le montrer selon un certain point de vue, ont fait l'objet de notre réflexion tant pour leur valeur en langue que pour leurs divers effets de sens qu'ils peuvent prendre en contexte. Nous avons au cours de notre étude constaté que le temps et l'aspect ne n'existent pas uniquement lorsqu'il y a unités linguistiques. Tout un ensemble de facteurs peut contribuer à leur expression. Nous avons étudié un ensemble de morphèmes qui permettent de localiser ce qui est certain et réel dans le temps. Nous avons constaté que l'identité sémantique d'une particule ou expression temporelle peut changer selon que cette dernière se combine avec telle ou telle particule, ou s'emploie dans tel ou tel contexte. On sait qu'il existe en créole haïtien, comme on peut l'observer dans d'autres langues d'ailleurs, des morphèmes qui renvoient à ce qui est certain. Comment le potentiel et l'irréel s'expriment-ils dans cette langue ?

³²⁵ Rappelons que le morphème *ap* code l'aspect aoristique, lorsque la réalisation du procès est certaine dans l'avenir.

³²⁶ En créole haïtien, les cas où le temps et l'aspect s'expriment sans indicateur temporel explicite sont de plus en plus récurrents. On les rencontre dans les prédications verbales et non verbales. En français, par contre, le phénomène s'observe uniquement dans les prédications non verbales.

2.4. Le système hypothétique et le potentiel en créole haïtien

Le *potentiel* et l'*irréel* s'expriment en créole haïtien par des morphèmes et la façon dont la phrase s'organise syntaxiquement. Le travail que nous allons élaborer dans les lignes qui suivent tente de reconsidérer l'autonomie qui caractérise le système temporel du créole haïtien par rapport à celui d'autres langues, du français notamment. Il s'agit en fait de montrer que le *potentiel* et l'*irréel* se réalisent en créole haïtien selon les contraintes imposées par la grammaire de cette langue.

En créole haïtien, l'une des manières d'exprimer le réalisable est d'associer le lexème verbal à des particules préverbales comme : *ta*, *t ap*, et *t ava*.
Exemple :

(115) *Michel t a wè w ~ Michel te verrait, Julien t a moute ak li ~ Julien monterait avec lui.*

Cette combinaison peut également servir à exprimer le non-réalisable.
Exemple :

(116) *Timoun yo ta dwe pati ak li ~ Les enfants auraient dû partir avec lui.*

En (115) et (116), le morphème *ta* correspond à deux idées de temps. Son association au lexème verbal *moute*, en (115), exprime ce qui est réalisable, alors que sa mise en relation avec le verbe *dwe*, en (116), le fait correspondre au non réalisable. On a, contrairement à ce qui est particulièrement admis en français pour exprimer cette même valeur, un seul et même marqueur pour désigner deux effets de sens différents. Deux raisons, au moins, expliquent, à notre sens, un tel phénomène en créole haïtien. La première est, comme l'a souligné R. Damoiseau (2005 : 114), que le contexte de l'énonciation fournit des éléments qui permettent d'indiquer que tel événement est réalisable ou non dans le temps. La seconde raison à évoquer pour expliquer un tel phénomène consiste à dire que l'expression du réalisable ne dépend pas uniquement du morphème *ta*.

Pour traiter ce phénomène, R. Damoiseau propose une analyse à laquelle nous adhérons (*Ibid.*). Le linguiste montre qu'un énoncé comme *Si mwen te gen kòb, mwen t a~t ap achte yon machin* peut équivaloir à la phrase française : *Si*

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

j'avais de l'argent, j'achèterais une voiture, ce qui implique que l'action d'*acheter* est réalisable dans le temps. L'auteur indique que cet exemple peut être aussi compatible avec la phrase : *Si j'avais de l'argent, j'aurais acheté une voiture*. Le contexte demeure, pour lui, l'élément qui impose une telle idée, à savoir celle selon laquelle, le locuteur n'a pas les moyens de s'acheter une voiture. L'action est non envisageable, non réalisable dans le temps (*cf. ibid*).

Pour exprimer un procès considéré comme possible, un procès dont la réalisation dépend de certaines conditions, pour localiser un événement qui aurait pu se réaliser dans un temps coupé du moment de l'énonciation, un événement qui n'est pas réalisable, le créole haïtien offre des éléments à la fois explicites et implicites.

(117) *Si mwen te gen tan, mwen tava pale avè w.*

J'aurais parlé avec toi, si j'avais eu le temps.

(118) *Si mwen te gen tan, mwen tava di w sa.*

Je t'en parlerais, si j'avais le temps.

Les exemples (117) et (118) désignent deux faits que l'on peut interpréter à la fois comme réalisables et non réalisables dans le temps. Le contexte dans lequel le sujet-énonciateur produit l'énoncé (117) constitue l'élément qui pourra valider une telle idée. Il (le contexte) ne compense pas ici le vide laissé par l'absence de marqueurs, mais permet de préciser les nuances dans la valeur exprimée par le morphème *tava*.

(119) *Si mwen te kapab, mwen tava vini*

L'interprétation de (117) et (118) est également valable pour l'exemple (119) auquel l'on peut attribuer les équivalents français suivants : *Si j'étais capable, je viendrais* ou *Si j'étais capable je serais venu*.

(120) *M te kwè w pa t ap vini ankò*

Je croyais que tu ne viendrais plus.

(121) *M te kwè w t ap kontan anpil lè w ta wè manman w*

Je croyais que tu serais content dès que tu aurais vu ta mère.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Les expressions observées en (120) et (121), à savoir *ta* et *t ap* équivalent au conditionnel-temps français. *Ta* code en (121) un temps qui fixe un fait antérieur par rapport à un autre, *t ap*, qui est lui-même ultérieur à celui exprimé par le principal. Ici, on est en droit de dire que ce qui est exprimé ne correspond pas à l'hypothétique.

Les subordonnées exprimées en (117) et (118) renvoient à des faits hypothétiques, contrairement à celles exprimées en (120) et (121). Dans un énoncé comme : *Si mwen te gen machin, mwen ta ale avè w ~ Si j'avais une voiture, je t'accompagnerais ou je t'aurais accompagnée*, l'événement dénoté exprime une incertitude quant à sa réalisation. Cette construction indique quelque chose à la fois d'indéterminé et de douteux. La validité de la proposition principale dépend nécessairement de celle de la subordonnée. L'effet du sens hypothétique exprimé résulte de l'emploi de cette subordonnée introduite par la conjonction de subordination *si*.

En créole haïtien, l'hypothétique ne s'observe pas uniquement par l'emploi des formes *ta*, *t ap*, *tava + verbe*, formule introduite par le subordonnant *si*. On l'observe également dans des constructions du type :

(122) *Si m wè Paul, m a mande l radyo a pou wou ~ Si je vois Paul, je lui demanderai la radio pour toi.*

La possibilité pour le sujet-énonciateur de lier sa demande à la réalisation du procès *wè/voir* est déterminant. Elle est, comme on l'a vu en (117) et (118), la condition *sine qua non* de la réalisation de *p*, sorte de repère à partir duquel cette proposition principale *p* peut être envisagée dans le temps.

2.4.1. *Tava* : un autre morphème du conditionnel

R. Damoiseau se base uniquement sur les particules préverbaux *ta* et *t ap* pour décrire ce qui est réalisable et non réalisable en créole haïtien. L'emploi d'un morphème comme *tava*, avons-nous constaté, est exclu de son programme.

Notre position consiste à dire qu'il n'existe aucune incompatibilité à associer l'expression *tava* avec le lexème verbal *achte* dans l'énoncé : *Si mwen te gen kòb, mwen tava achte yon machin*. La deuxième réserve que nous formulons

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

sur cette idée concerne l'économie faite du morphème *tava* comme expression pouvant exprimer ce qui est réalisable et non-réalisable dans le temps. R. Damoiseau privilégie le couple *ta/t ap*, et exclut *tava* de son analyse, mais la réalité empirique montre que ce morphème, *tava*, peut également remplir la même fonction que les deux autres³²⁷.

Outre les effets de sens dits hypothétiques et potentiels, notons que les morphèmes *ta*, *t ap* et *tava* peuvent déclencher d'autres valeurs.

2.4.2. *Ta*, *t ap*, *tapral* et *tava* : effets de sens atténuatifs

Il existe en créole haïtien un ensemble de tournures que le locuteur peut utiliser pour marquer l'atténuation, pour minimiser, formuler une requête, etc. Lorsque ces cas se présentent, le procès exprimé peut aisément se rapporter à plusieurs époques de la temporalité. Soient les exemples suivants :

(123) *Timoun yo te kontan wè mèt la retounen. Ticap leve kanpe, enpi l di konsa : « M ta renmen ba l lanmen ».*

Les enfants étaient contents que le maître ait été de retour. Ticap s'est mis debout, et il dit : « Je voudrais lui donner la main ».

(124) *M anvî tounen wanganegès pou fè lakòt tout flè. Mwen ta pran bèk chalimo m pou m souse mwèl siwo tout flè yo. M santi m pran yon lòt nivo. Je voudrais devenir « wanganegès » pour tapoter toutes les fleurs. Je prendrais mon chalumeau pour sucer le sirop des fleurs. Je me vois atteindre une autre dimension.*

Le segment en gras, *ta renmen*, équivaut à la forme *rait* du conditionnel français. Il semble être, aux yeux du locuteur, la formule la plus appropriée pour marquer sa demande ou formuler sa requête. *M ta renmen* peut être sans problème remplacé par « m vle/je veux ». Dans ce cas, le morphème *ta* fixe le procès exprimé non dans le passé, mais dans le présent. La même chose est observée en (124). Dans cet énoncé, ce qui est exprimé peut être facilement interprété comme ancré dans le présent. Deux moyens sont à observer dans l'expression de cette formule.

³²⁷ « t ava » n'est pas utilisé sur tout le territoire haïtien. Les Port-au-princiens l'utilisent très rarement, mais on le relève dans les régions de Nippes, de Léogâne, etc.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Un premier où elle est marquée par la forme classique : morphème *ta* + lexème verbal *pran*, et un second où elle n'est assurée que par l'organisation syntaxique de la phrase. C'est le sens global de la phrase qui permet de traduire *m anv i tounen* en *je voudrais devenir*. Prenons les énoncés suivants :

(125) *Soti l soti nan rennyo a, yo di l tava mande lage prizonnye yo jodia*

Une fois revenu de la réunion, on dit qu'il demanderait la libération des prisonniers aujourd'hui.

L'expression *tava mande* n'indique pas un fait qui a eu lieu dans le passé. *Tava* n'indique pas ici le potentiel. Il ancre au contraire le procès dans un moment qui coïncide avec le moment de l'énonciation. La concomitance dont il est question ici est corroborée par l'association de cette particule préverbale *tava* au circonstanciel *jodi a/aujourd'hui*. *Jodia* neutralise l'idée d'éventualité caractérisée par le morphème *tava*.

2.4.3. *Ta, t ap, tapral* et *tava* : effets de sens contrefactuels

Les morphèmes *ta*, *t ap*, *tapral* et *tava* servent également à exprimer, en créole haïtien, ce qui aurait pu arriver, mais qui n'a finalement pas eu lieu et qui n'arrivera jamais. On parle d'effets de sens contrefactuels. Observons les exemples suivants :

(126) *San nèg sa, vi w t ap toujou tris*

Sans cet homme, ta vie aurait été toujours triste

(127) *Sans kout volan sa, mw en tapral antre nan mi an*

Sans cette manoeuvre, je me serais entré dans le mur

Contrairement à ce que nous venons d'observer plus haut, les morphèmes *t ap* et *tapral* situent deux événements qui ne s'actualiseront jamais. Les faits dont il est question ici n'appartiennent, par conséquent, à aucune époque de la temporalité.

2.4.4. *Ta, t ap, tapral* et *tava* : effets de sens journalistiques

Les morphèmes *ta*, *t ap*, *tapral* et *tava* admettent des effets de sens journalistiques. Dans ce cas, le procès exprimé n'est pas forcément ancré dans l'époque du passé. Il s'agit en fait pour le locuteur de se positionner par rapport à ce qui est exprimé. Soient les exemples suivants :

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

(128) *Ti machann yo te pran lari a yè. Yo t ap rele “viv pè Titid”. Ou ta di yo te konpran sa k tapral pase a (Bòn nouvèl, 1991)*

Hier, les petits détaillants ont gagné les rues. Ils criaient « Vive Père Titid ». On dirait qu'ils avaient compris ce qui allait arriver.

(129) *Militè meriken yo te la tou. Yo pat fè anyen, gen moun ki di yo tava nan konfyolo ak atache yo (Libète, 1993).*

Les militaires américains étaient là aussi. Ils ne sont pas intervenus, on dit que les « attachés » auraient agi selon leur consentement.

En (128) aussi bien qu'en (129), les expressions *ta di* et *tava* ne s'emploient pas pour ancrer précisément le procès dans le passé, mais pour indiquer le degré de positionnement exprimé par le locuteur-rapporteur.

2.4.5. Le futur dans le passé

L'expression de *futur dans le passé* est utilisée en français lorsqu'il s'agit d'étudier la forme verbale du conditionnel. Comment l'obtient-on en créole haïtien ?

En créole haïtien, le futur dans le passé peut s'exprimer par des morphèmes *ta*, *t ap*, *tapral* et *tava*. On peut l'observer surtout dans des phrases complexes. Soient les exemples suivants :

(130) *Onès te di l t ap pran timoun yo ~ Onès a dit qu'il ramènerait les enfants*

(131) *Mèt la di l ta retounen ~ Le maître a dit qu'il retournerait*

Les morphèmes *t ap* et *ta* expriment en (130) et (131) une valeur future sur référence passée. La thèse selon laquelle les particules *ta*, *t ap*, *tava* et *tapral* codent des valeurs temporelles est en quelque sorte validée ici. Elle n'est pas remise en cause, puisque l'idée de temps est bel et bien marquée par les formes *t ap* et *ta*.

2.5. La concordance des temps en créole haïtien

L'idée selon laquelle il existe une correspondance entre le temps du verbe de la proposition principale et le temps du verbe de la proposition subordonnée est difficile à prouver en créole haïtien, mais, il n'en demeure pas moins qu'elle

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

occupe une place de choix dans les travaux de certains auteurs qui traitent la temporalité dans cette langue³²⁸.

Au lieu de parler de « correspondance entre le temps du verbe de la principale et celui du verbe de la subordonnée », il nous paraît plus commode de parler, comme l'a suggéré F. Brunot pour le français, de « relations chronologiques entre proposition principale et proposition subordonnée ». Comme il est admis dans certains cas, en français, en créole haïtien, la relation chronologique entre l'événement de la principale et celui de la subordonnée se définit par le sens global de la phrase. L'intervalle de référence exprimé dans la subordonnée peut être antérieur, simultané ou postérieur par rapport à celui de la principale. Avec un morphème désignant le passé à la principale, la proposition subordonnée peut être au passé, au présent ou au futur, il y va naturellement de la pensée exprimée par le locuteur.

(132) *Michèl te di m li t ap soti ~ Michel m'a/avait dit qu'il partirait*

Le procès « partir » se présente comme devant se réaliser dans le temps.

(133) *Michèl te di m l ap vini ~ Michel m'a/avait dit qu'il viendrait/viendra*

(134) *Michèl te di mwen l ap travay labank ~ Michelle m'avait dit qu'elle travaillait à la banque.*³²⁹

(135) *Li di m l ap vin lakay aswè a ~ Il me dit qu'il viendra à la maison ce soir.*

(136) *Li di ke l la pou toutan ~ Il dit qu'il est là pour tout temps.*

Avec un morphème désignant le futur à la proposition principale, on peut avoir dans la proposition subordonnée complétive le passé, le présent ou le futur.

(137) *M a di w mèsì lè w ava banm li*

Je t'en remercierai lorsque tu me l'auras donné.

(138) *Pòl a di w si papa l mouri ~ Paul te dira si son père est mort.*

³²⁸ Voir par exemple, J. Targète (2003), R. Damoiseau (2005).

³²⁹ Exemple emprunté à R. Damoiseau, *ibid.*, p. 157.

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

Les études consacrées à l'expression de concordance des temps s'accompagnent traditionnellement des formules claires : le temps de la subordonnée dépend de celui de la principale, le passage d'un temps à un autre entraîne la transposition des indices formels du temps, etc. Nombre de chercheurs pensent que le temps du verbe principal ne commande pas celui du verbe subordonné, alors que d'autres soutiennent que le passage se fait selon une certaine règle. La question de l'alignement ou du non-alignement du temps de la subordonnée sur celui de la principale ne cesse donc d'alimenter le débat. En ce qui concerne le créole haïtien, la réponse est claire et nette. La proposition subordonnée suit les contraintes temporelles qui lui sont imposées par le sens et la chronologie des actions.

2.6. Conclusion

Le créole haïtien dispose d'un ensemble d'éléments par lesquels il exprime les concepts temporels du passé, du présent et du futur. Nous avons constaté qu'il se distingue du français sur plusieurs points. Une autonomie nette et prononcée s'observe entre son système temporel et celui dont dispose le français, même s'il existe des cas où il reprend certains éléments propres à cette langue (le français). Le créole haïtien marque la catégorie du temps et de l'aspect par des unités qui ne se subordonnent pas morphologiquement au lexème verbal. L'autonomie observée dans sa façon d'exprimer la temporalité est liée à son fonctionnement et l'organisation de sa structure grammaticale.

Nous avons élaboré notre analyse à partir des travaux qui avaient été consacrés à l'étude de la temporalité dans cette langue. Au niveau des thèses défendues, nous avons observé ce qui suit. Contrairement à l'idée que le futur s'exprime par le morphème *ap*, lorsque le procès ne coïncide pas avec l'époque de comparaison (à savoir que $[01, 02] < [I, II]$), nous avons constaté que la réalité n'est pas aussi simple que cela. Les données analysées ont montré que le sens d'une particule comme toute autre unité linguistique d'ailleurs, dépend de la relation qu'elle entretient avec le reste de la phrase. Nous avons relevé plusieurs cas où le sens de base des indicateurs temporels est parasité en contexte (voir les exemples (91), (92), (93), etc.). Tout un ensemble d'indices visant à décrire la façon dont le

Troisième partie : chapitre 2

L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès

procès est envisagé dans le temps a été observé (voir les paragraphes 1.8.2, 2.2.4., 2.2.5). La catégorie de l'aspect ne s'exprime pas uniquement par le morphème *ap* et la marque zéro (\emptyset). La thèse selon laquelle le sens ne peut être obtenu que par la présence explicite d'un élément dans la structure de l'énoncé est réductrice au regard des recherches en sémantique moderne, car nous avons vu que des morphèmes considérés par certains auteurs comme marquant le potentiel ou l'irréel peuvent sous l'influence d'autres éléments de la phrase situer le procès dans ce qui est certain.

Nous venons d'étudier les indices d'expression du temps et de l'aspect en créole haïtien. Comme tout cela a été fait dans le but d'amener l'objet principal de notre travail, dans la partie qui suit nous allons essayer d'étudier la temporalité dans l'énonciation rapportée.

Quatrième partie

La temporalité dans l'énonciation rapportée

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Introduction

Le travail que nous nous proposons de développer dans cette partie vise à étudier le temps et l'aspect dans l'énonciation rapportée. Nous allons, pour ce faire, reprendre les divers modes de mise en scène que nous avons répertoriés lors de la présentation de la notion d'*énonciation rapportée* (cf. première partie : « énonciation rapportée : émergence et théories »). Notre tâche consiste, rappelons-le, à étudier également le type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur.

J. Pinchon note, dans sa *Morphosyntaxe du français* (1986 : 156-157), qu'il existe deux temps dans l'énonciation rapportée : le temps du locuteur-rapporteur noté *T1* et celui du locuteur dont la parole est rapportée, noté *T2*³³⁰. Ces deux temps sont repérables à l'aide du temps noté *To* dit temps du repère-origine. On dit souvent que le temps du discours introducteur influence celui du discours rapporté, rappelons toutefois que ce discours introducteur peut être au passé, au présent ou au futur. Les exemples (1a), (1b) et (1c) sont choisis dans le but d'illustrer une telle idée :

(1a) **Demain elle me dira** : « *Je suis fatiguée, je ne peux pas venir.* »

(1b) **Hier elle m'a dit** : « *Je suis fatiguée, je ne peux pas venir.* »

(1c) **Elle me dit** : « *Je suis fatiguée, je ne peux pas venir.* »

L'intégrité syntaxique du discours initial *Je suis fatiguée, je ne peux pas venir* est préservée en (1a), (1b) et (1c). Ce discours ne subit aucune transposition au cours du rapport. Son système des temps évolue de façon autonome par rapport à celui du discours introducteur, là même où ce dernier (le discours introducteur) s'exprime au passé (voir l'exemple (1b)).

Notre approche ne vise pas à étudier la temporalité dans l'énonciation rapportée en prenant les données observées en français comme phénomène de référence, ce qui décrirait le créole haïtien comme un calque de cette langue. Nous allons analyser les indices du temps dans l'énonciation rapportée en nous opposant à l'approche de la grammaire traditionnelle qui les étudie sous l'angle d'une concordance que l'on peut qualifier de « mécanique » ou « formelle ». Cette partie

³³⁰ Même si le locuteur-rapporteur met en scène plusieurs points de vue, les temps exprimés seront toujours considérés comme *T2*.

Introduction

comprendra deux chapitres : un premier où l'on analysera les phénomènes observés en français, un second où la temporalité dans l'énonciation rapportée en créole haïtien sera prise en compte.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

1. La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Nous partons de l'hypothèse que le procès mis en scène dans l'énonciation rapportée n'est pas toujours antérieur à celui de l'énonciation introductrice. Cette hypothèse vise à faire observer deux choses : la première montrera que le discours rapporté ne suppose pas nécessairement un avant et un après, contrairement à la pensée que nous livrent L. Rosier et M. Wilmet en 2003 : « *Soyons concrets. Tout DR suppose un avant (le discours à citer) et un après (le discours cité), celui-là fut-il réel ou fictif, et celui-ci fidèle ou manipulé par ajout, troncation ou paraphrase* » (p. 98). La seconde hypothèse consiste à montrer que le temps rapporté dépend du sens, non de contraintes morphosyntaxiques qui lient l'énonciation rapportée à l'énonciation qui l'introduit.

Nous analyserons nos données en tenant compte des appellations que nous avons adoptées dans la première partie (« énonciation rapportée, émergence et théorie »). Nous traiterons la temporalité dans les formes canoniques, les formes mixtes ou hybrides, les formes libres, les formes réduites, les formes dites atypiques ou bâtardes.

1.1. La temporalité dans les formes canoniques

Il sera question dans les paragraphes qui suivent d'étudier la valeur du temps et de l'aspect, de déterminer la nature de relation que la parole rapportée entretient avec celle qui la met en scène dans le discours direct et le discours indirect.

1.1.1. Dans le discours direct

On sait que le discours direct met en relation deux propositions autonomes syntaxiquement. Qu'en est-il du temps dans lequel ces propositions sont situées ? Prenons l'énoncé suivant pour essayer de traiter cette question.

(2a) « *Nous reviendrons vous voir à l'hôpital* », dit-il.

Le système temporel du discours d'origine ne subit aucune transposition. Le morphème du futur [rõ] fixe le procès exprimé dans un avenir certain. Il est déictique. Le procès *revenir* est postérieur par rapport à celui qui l'introduit.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Revenir et *dire* sont montrés de façon globale. Cet aspect est lié au sémantisme de ces deux lexèmes verbaux, et à la façon dont ils se sont structurés syntaxiquement. Nous étudions la temporalité dans des discours directs caractérisés à la fois par la reprise des paroles authentiques, à savoir des discours directs où les faits énoncés sont littéralement réalisés, et des discours directs qui ne se laissent pas interpréter en discours rapporté au sens littéral du terme. Rappelons que le discours direct rapporté de façon non littérale ne fait pas forcément référence à un événement qui s'est effectivement réalisé³³¹.

(2b) *Elle se présenta et dit : «Je suis là»*

(2c) *Elle m'a dit en chantant : « Je suis fatiguée. Je ne peux pas venir. »*

En (2b), la parole exprimée, *Je suis là*, est rapportée de façon littérale. Les éléments désignant le temps ne s'alignent pas de façon particulière sur les valeurs déclenchées par les lexèmes d'attribution *présenta* et *dit*. Ils conservent leur point de référence initiale. La prédication verbale, *je suis là*, que l'on peut paraphraser en *me voici, je suis présent*, implique un intervalle temporel qui coïncide avec le moment de la parole. L'intervalle du procès rapporté évolue de façon autonome par rapport à celui désigné par les lexèmes verbaux de l'énonciation-support. Il y a ici juxtaposition temporelle, de même qu'il y a juxtaposition de procès. Ce phénomène s'observe également en (2c) où les expressions temporelles ne subissent aucune influence au moment du rapport. Comparons la localisation de ces événements dans le temps à celle de l'exemple suivant :

(3) *Quand on lit des articles sur des gens, même simplement des gens du monde, qualifiés de « derniers représentants d'une société dont il n'existe plus aucun témoin », sans doute on peut s'écrier : « C'est cela que j'aurais déploré de ne pas avoir connu, si je n'avais fait que lire les journaux et les revues et si je n'avais pas vu l'homme! »*³³²

Les paroles rapportées en (3) ne sont pas réalisées comme *événements historiques*. L'expression d'*événements historiques* employée ici nous fait penser à

³³¹ Voir O. Ducrot (1984 : 199), H. Nølke (1994 ; 2001), C. Noren (2004 : 97-104).

³³² L'exemple (3) est emprunté à C. Noren dans J.M.L. Menoz *et al.* (2004 : 100).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

O. Ducrot qui, élaborant sa conception d'énonciation, écrit que « la réalisation d'un énoncé est en effet un événement historique. Il y a événement historique, poursuit l'auteur, quand l'existence est donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après » (1984 : 179).³³³ Les paroles rapportées de façon directe en (3) ne sont donc pas envisagées dans un moment unique dans le temps, parce que leur réalisation comme fait est hypothétique.³³⁴ La charge modale qu'elles imposent dépasse, à notre sens, la valeur temporelle. Ces paroles se distinguent de celles mises en scène en (2a), (2b) et (2c) sur le plan de la temporalité. *Aurais déploré* renvoie à une action qui aurait pu se réaliser dans le temps, mais qui ne l'est pas finalement et qui ne le sera peut-être jamais. Elle ne se situe donc dans aucune des trois époques de la temporalité.

(4a) *Pierre m'a avoué* : « *Je suis amoureux de toi, Marie*³³⁵ ».

(4b) Il a dit : « *Je m'étais trompé* »

La parole rapportée en (4a), *l'amour de Pierre pour Marie* se présente comme autonome sur le plan de l'organisation syntaxique. Le temps exprimé n'obéit pas aux contraintes de la transposition. Il est déictique.

Le temps rapporté, en (4b), fonctionne de façon autonome par rapport au temps introducteur. Le lexème verbal *étais trompé* ne résulte pas de la transposition. Nous l'interprétons comme déictique en adoptant l'hypothèse de Wunderlich où il est dit que tous les temps sont déictiques puisqu'ils expriment une relation directe ou indirecte par rapport au moment de l'énonciation (cité dans C. Vetters, 1993 : 94)³³⁶. Le procès rapporté *se tromper* est situé dans un temps antérieur par rapport au moment du procès introducteur *dire*. Ces procès, nous les interprétons comme ponctuels dans le temps.

Ce qui caractérise le discours direct sur le plan de la temporalité est, on l'a vu, l'autonomie entre l'énonciation introductrice et l'énonciation rapportée. Cette autonomie résulte de la façon dont les énonciations mises en relation se structurent

³³³ L'événement historique est un énoncé qui a été produit, une parole qui a été réalisée (1995 : 603).

³³⁴ Nous reviendrons sur la temporalité des énonciations rapportées présentées comme faits hypothétiques un peu plus tard.

³³⁵ Cet exemple est emprunté à L. Rosier et M. Wilmet (2003).

³³⁶ Sur cette question, voir également C. Vet (1981).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

sur l'axe du temps. Les procès rapportés se situent à n'importe quel endroit. Certains sont postérieurs (cf. [2a]), d'autres simultanés (cf. [2b], [2c]), d'autres encore sont antérieurs (cf. [4b]) par rapport au procès introducteur. Ils peuvent être vus de façon globale ou partielle. En *discours direct*, les indices du temps conservent généralement leur forme initiale. Ils sont déictiques, parce qu'ils imposent leur propre point de référence.

1.1.2. Dans le discours indirect

Les exemples de discours indirect que nous souhaitons traiter au premier abord concernent ceux où les marqueurs du temps et de l'aspect subissent une certaine transposition, ce qui oblige l'analyse syntaxique traditionnelle à parler de la dépendance d'un système de temps par rapport à un autre système. Les exemples de discours indirect qui feront ensuite l'objet de notre réflexion concernent les cas où les marqueurs du temps ne subissent aucune transposition.

(5a) *Il m'a dit que son père était arrivé la veille*

(5b) [...], *Léon raconta qu'il avait passé sa matinée à la chercher successivement dans tous les hôtels de la ville.* (G. Flaubert, *Madame Bovary*, p. 277)

(5c) *J'ai répondu que nous le ferions dès qu'elle le voudrait.* (A. Camus, *L'Étranger*, p. 67).

Le système des temps de l'énonciation rapportée semble être gouverné par celui de l'énonciation introductrice en (5a) et (5b). Pour repérer le procès exprimé dans la parole rapportée, en (5a), on a besoin, outre le moment de l'énonciation, d'un autre élément temporel. Contrairement à ce que nous venons d'observer lors de l'étude de la temporalité en discours direct, on s'aperçoit que le système des temps exprime une relation temporelle par rapport à un moment de temps différent du moment de l'énonciation³³⁷. Le temps exprimé localise le procès rapporté relativement à un moment de référence passé. Le lexème verbal (*était arrivé*) et le SN temporel (*la veille*) sont dits alors anaphoriques, en ce qu'ils ne peuvent pas à eux seuls repérer les événements mis en procès dans le temps. Le discours indirect

³³⁷ Cf. Lo Cascio (1986)

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

implique ici une médiation opérée par la transposition des indices temporels³³⁸. Les indices du temps (était arrivé et la veille) sont paraphrasables en *est arrivé* et *hier*. Leur interprétation référentielle nécessite la prise en considération de ces éléments transposés qui leur servent d'antécédents dans le contexte de la phrase.

Nous avons analysé les marqueurs du temps dans les énonciations proférées en discours indirect conformément aux règles de concordance des temps. La relation entre le temps exprimé dans l'énonciation rapportée et l'énonciation introductrice est déterminée par la façon dont le rapport a été réalisé. En (5a), le syntagme nominal temporel anaphorique *la veille* dérive, on l'a vu, du déictique *hier* par transposition. Les grammaires classiques s'appuient ordinairement sur ces faits pour définir le temps dans le discours indirect. Selon le point de vue admis, des adverbiaux temporels du type *aujourd'hui*, *demain*, *hier*, *après-demain*, *maintenant*, *passé ou dernier*, etc., peuvent être décalés au passé et donner successivement des morphèmes comme : *ce jour-là (le jour même)*, *le lendemain*, *la veille*, *le surlendemain*, *alors*, *précédent*³³⁹. Soit l'exemple suivant pour continuer notre analyse :

(6) *Hier, Robert a rappelé que sa famille avait effectivement quitté le village sous pression policière.*

Le temps exprimé par la forme verbale du plus-que-parfait (avait quitté) localise l'événement rapporté relativement à un moment de référence passé. Ce moment de référence dépend de celui dont il dérive, c'est-à-dire, de celui imposé par le tiroir de la parole d'origine. Le plus-que-parfait *avait quitté* n'implique aucune précision quant à la localisation du procès dans le passé³⁴⁰. On est dans un repérage par anaphore. La valeur anaphorique est attribuée au morphème du plus-que-parfait, en raison de la dépendance de l'idée de temps qu'il exprime. Pour situer le procès dans le temps, *avait quitté* nécessite d'un point d'ancrage qu'il trouve dans le contexte linguistique de la phrase. Appliquons le modèle aspectuo-temporel de L. Gosselin à l'étude de cet exemple.

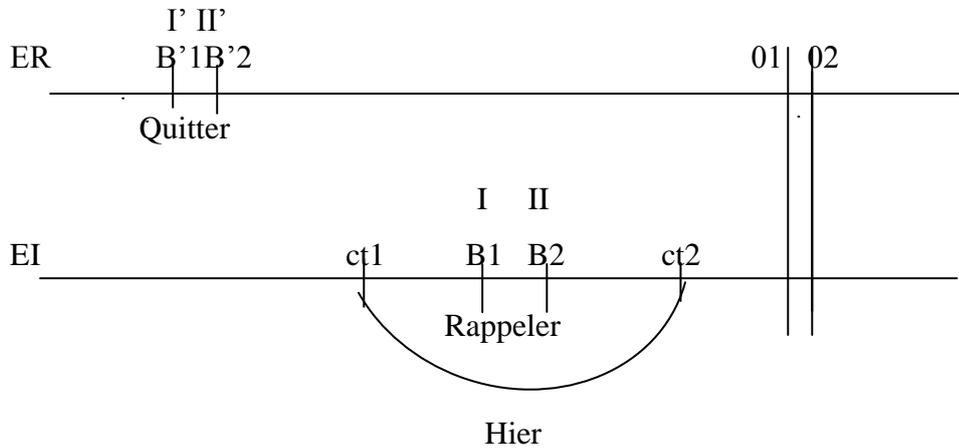
³³⁸ L'expression de médiation toncalisante est empruntée à H. Kronning (à paraître).

³³⁹ Sur cette question, voir J. Pinchon (1986 : 158-159), (1991 : pp. 32-36), M.-H. Christensen *et al.* (1995 : 316-321).

³⁴⁰ Cela n'est pas dû à l'énonciation rapportée, mais à la nature de ce temps verbal.

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

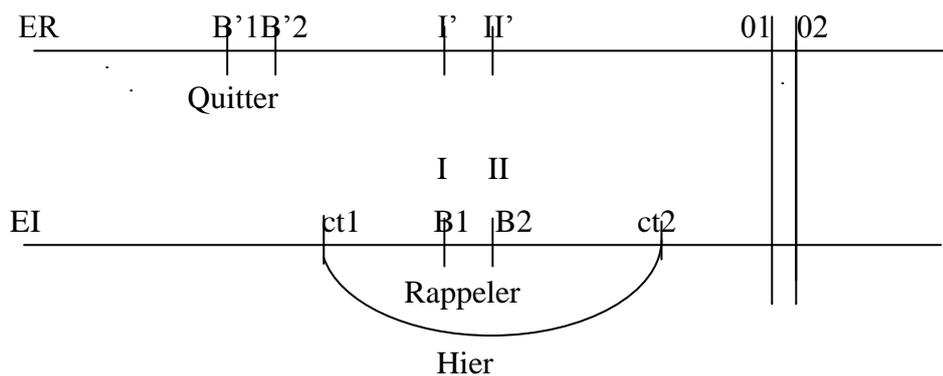
Fig. 1



La figure (1) illustre la relation entre deux intervalles de référence, étant donné que nous sommes dans le temps relatif. L'intervalle de référence imposé par l'énonciation rapportée (la subordonnée) est antérieur par rapport à l'intervalle de référence de l'énonciation d'accueil (la principale).

La lecture proposée dans la figure (1) n'est toutefois pas la seule possible. Nous avons mis l'accent sur la dimension aoristique de la forme *avait quitté*. Cet emploi du plus-que-parfait peut être aussi interprété comme accompli.

Fig. 2



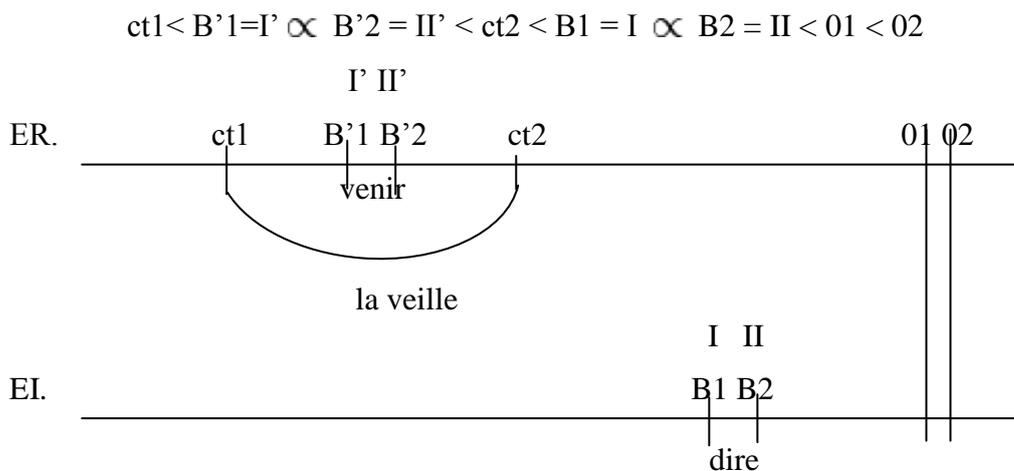
L'intervalle du procès exprimé par *avait quitté* est antérieur par rapport à celui imposé par *a rappelé*. Là encore, nous sommes en présence d'un phénomène qui confirme la lecture traditionnelle ramenant la relation entre le discours rapporté et le discours introducteur à la triade traditionnelle d'antériorité, de simultanéité ou de postériorité. Comparons l'expression du temps dans cet énoncé à celle de l'exemple suivant :

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

(7) *Il a dit qu'il était venu la veille*³⁴¹.

L'exemple (7) étant une phrase complexe, l'étude du temps suit normalement les contraintes liées au calcul du *temps relatif*. Le procès rapporté est localisé de façon antérieure par rapport à celui qui l'introduit. Il s'agit en fait d'une relation d'antériorité entre le procès exprimé par la forme verbale du plus-que-parfait *était venu* et le procès introducteur *dire*. Le tiroir verbal du plus-que-parfait *était venu* et le circonstanciel temporel *la veille* sont anaphoriques. L'intervalle du procès coïncide avec l'intervalle de référence dans cette énonciation rapportée. La même chose s'observe au niveau de l'énonciation introductrice. Ce qui nous donne l'aspect aoristique dans les deux cas. Soit la notation symbolique suivante pour résumer ce qu'on vient d'analyser :

Fig. 3



Les données illustrées dans ce schéma vont dans le même sens que l'idée que nous avons analysée plus haut, à savoir que le discours introducteur et le discours rapporté entretiennent une relation d'antériorité. Étant donné que nous sommes dans un repérage par anaphore, *la veille* et *était venu* sont les deux marques à partir desquelles l'on peut rétablir les formes déictiques transposées de l'énonciation d'origine : *la veille* = *hier* et *était venu* = *est venu*.

Nous avons un circonstanciel à référence déictique en (6) : *hier*, et un circonstanciel à référence anaphorique en (7) : *la veille*. On constate dans les deux

³⁴¹ Voir le commentaire proposé par l'auteur dans 2005 : 38.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

exemples que les tiroirs verbaux rapportés résultent de la transposition. Le temps rapporté dit temps 2 (T2) est antérieur par rapport au temps introducteur dit temps 1 (T1).

L. Rosier (1999 : 201) et A. Banfield (1995 : 170) admettent que le discours indirect opère une transposition des temps, lorsque, bien évidemment, le verbe introducteur est au passé. Dans son article, H. Kronning (à paraître) propose une lecture beaucoup plus nuancée des systèmes des temps dans le discours indirect et dans certains exemples de discours indirect libre³⁴². Le linguiste note avec élégance des cas où la médiation de tiroirs verbaux se fait sans transposition des marques temporelles.

Les propos rapportés en (5c) sont exprimés au conditionnel. Comme nous l'avons vu en (5a) et (5b), nous sommes en présence d'un système de temps transposé. Les indices du temps rapporté expriment une relation avec un temps qui diffère du moment de l'énonciation. Les lexèmes verbaux *ferions* et *voudrait* pourraient, selon le modèle de P.-P. Haillet (2007) et de celui proposé par H. Kronning, se paraphraser en des morphèmes déictiques *ferons*, *voudra*³⁴³.

Ferions et *voudrait* ne peuvent pas à eux seuls ancrer les faits exprimés dans le temps. Nous sommes ici dans un contexte toncalisant où la médiation des indices du temps implique la transposition des marqueurs. Leur interprétation temporelle nécessite la prise en compte des éléments dont ils dérivent. Ils sont donc

³⁴² Nous lisons dans son article ce qui suit (à paraître) : (...), *la concordance toncalisante est un phénomène textuel et non un phénomène syntaxique* (Vetters 1996 : 44-46, Abouda 1997 : 361-367), *et partant, opère non seulement dans le DI, mais étend également son action au DIL* (16a)

³⁴³ L'interprétation de ces formes verbales transposées obéit à ce que le linguiste, P.-P. Haillet, explique dans le paragraphe suivant :

[...]. *Schématiquement, une forme F1 peut se trouver interprétée, dans tel ou tel environnement discursif, comme constituant la transposition d'une forme F2.* (pp. 85-86). [...] *Lorsqu'on compare la forme verbale F1 d'un énoncé qui représente ainsi un point de vue comme « transposé » avec celle – F2 – de la paraphrase qui en rend compte (soit schématiquement, faisait avec fait, avait fait avec a fait, venait de faire avec vient de faire, allait faire avec va faire et ferait avec fera), on constate qu'il s'agit d'une différence de repérage temporel. C'est à cette propriété que vient éventuellement s'ajouter la représentation d'une instance à laquelle le « point de vue transposé » se trouve attribué ; de tels énoncés s'opposent, on l'a vu, à ceux où le « point de vue transposé » est précisément représenté comme n'ayant pas été exprimé, ni même envisagé mentalement, mais comme construit a posteriori* (p. 92).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

anaphoriques. Leur anaphoricité s'explique par leur incapacité à avoir leur propre point de référence³⁴⁴.

Nous venons d'analyser trois exemples de discours indirect où le système des temps de la parole initiale est décalé après le rapport. Notre analyse demeure jusque-là classique, car elle traite le temps et l'aspect en se rapprochant de l'étude grammaticale traditionnelle. On sait qu'il existe différentes façons de mettre en scène une parole. M. Riegel *et al* soutiennent que le changement des temps du verbe est réglé par la concordance des temps (1994 : 599). En 1995, M.-H. Christensen *et al* notent que la transposition se fait selon les règles de la concordance des temps (p. 319), ce qui impliquerait que le temps de l'énonciation rapportée s'aligne sur celui qui l'introduit.³⁴⁵ L'alignement du temps de la parole rapportée sur celui de la parole-support est-il un trait caractéristique du discours indirect ? On a vu avec H. Kronning qu'il existe des cas où la médiation des tiroirs verbaux se fait sans transposition en contexte toncalisant. Analysons cet exemple du français oral :

(8) ... vous racontez des histoires **on se dit quand même que les les ser les non les services de contre-espionnage se font berner** – comme ce Richard Muller cet allemand qui vous savez qui est devenu riche tout à coup...³⁴⁶

La parole proférée s'imbrique dans l'énonciation du locuteur-rapporteur, ce qui signifie qu'elle fait partie de sa structure morphosyntaxique. Les éléments temporels utilisés conservent leur morphologie ainsi que leur valeur initiale. Le fait rapporté est simultané par rapport au temps de l'énonciation.

L'analyse que nous venons de faire est fondée sur un exemple tiré du français parlé de façon spontanée (cf. l'exemple [8]), c'est-à-dire une énonciation appartenant à un niveau de langue où certains critères formels en termes de structuration phrastique semblent ne pas avoir été respectés. Qu'en est-il d'un discours indirect relevant d'un niveau de langue soutenu, un discours indirect dont

³⁴⁴ Cf. Lo Cascio (1986), C. Vetters (1996: 50-57).

³⁴⁵ C'est ce à quoi aboutit également l'analyse syntaxique traditionnelle qui définit le discours indirect comme la valence du verbe introducteur.

³⁴⁶ L'exemple (8) est emprunté à H. L. Andersen. Il a été traité dans son article intitulé dans *Le discours rapporté, Faits des langues*, L. Rosier (dir.) (2002 : 209)

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

la structure obéit à tous les critères formels de composition phrastique ? La valeur temporelle obtenue est-elle liée à l'emploi du temps présent proprement dit qui, selon la thèse de l'analyse syntaxique traditionnelle, n'entraîne pas la transposition des indices temporels de la subordonnée ?³⁴⁷ Considérons les exemples suivants :

(9a) [...]. *Je lui affirme qu'il y a une sorte d'honnêteté inhérente à l'embonpoint si, bien sûr, on ne dépasse pas les limites*³⁴⁸.

(9b) *Elle affirme qu'elle t'a envoyé une lettre pour te tenir au courant*³⁴⁹.

Le procès rapporté en (9a) est simultané par rapport à celui qui l'introduit sur l'axe du temps, alors que celui exprimé en (9b) est antérieur. Les indices temporels du discours rapporté conservent leur forme et leur valeur initiales. Il n'y a pas, autrement dit, de transposition d'indices temporels en discours rapporté en (9a) et (9b), puisque c'est surtout lorsque le verbe introducteur est au passé que ce phénomène est manifeste en français. Considérons l'exemple suivant dans le cadre de cette analyse.

(10) *Robert m'a dit qu'il **partira** samedi.*

Les données de l'exemple (10) nous permettent d'arriver à des observations beaucoup plus intéressantes encore. Le temps du verbe de l'énonciation rapportée conserve sa valeur initiale, malgré le temps du verbe d'attribution. Contrairement à ce que suggère l'analyse syntaxique traditionnelle, le locuteur emploie le futur au lieu du conditionnel présent dans l'énonciation rapportée, pour indiquer que l'action dont il est question est fixée dans un avenir certain. On n'observe aucune transposition de la forme verbale, aucun décalage entre l'indice du temps initial et celui obtenu après le rapport. La fameuse thèse selon laquelle le temps de la proposition introductrice influence celui du discours indirect n'est pas validée, ici.

³⁴⁷ L'auteur de *Le Bon usage* indique qu'il n'y a pas de changement, lorsque le verbe introducteur est au présent ou au futur (1986 : 680).

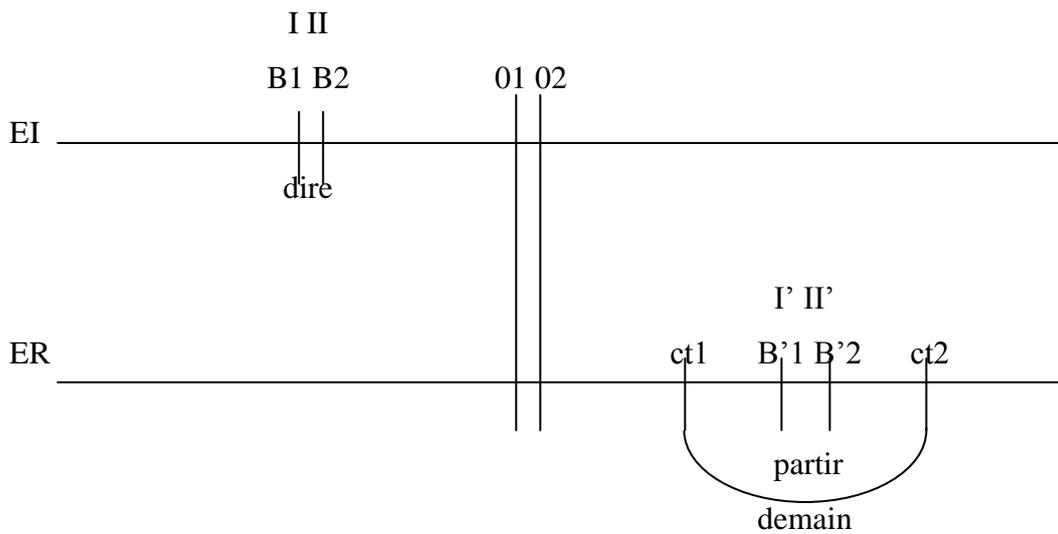
³⁴⁸ Tiré du roman intitulé *Bruit de fond* (1999 : 18).

³⁴⁹ Exemple emprunté à P. P. Haillet (2002 : 142).

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

On est ici en présence d'un cas de concordance toncalisante qui n'implique pas de médiation transpositrice de tiroirs concordants³⁵⁰. La figure suivante illustre l'analyse que nous venons d'élaborer :

Fig. 4



Nous nous appuyons sur l'énoncé (10) pour montrer que le temps du verbe subordonné ne dépend pas de celui du verbe principal, mais de la pensée. Notons, toutefois, qu'un tel extrait pourrait être qualifié de non-conforme à la norme classique. Dans *le Bon usage*, nous relevons un cas où M. Grevisse, après avoir décrit les règles gouvernant, de façon *stricto sensu*, le fonctionnement du discours indirect, emploie l'expression de non-conforme pour qualifier un exemple du type :

(11) *Elle calcula qu'elle s'enfuira, dès que don Cesare sera dans sa chambre, et qu'elle passera la nuit dans la resserre d'un des jardins* (1986 : 681).

La pensée développée par l'auteur est articulée conformément aux règles de la concordance des temps. Une telle idée a de quoi surprendre certes, mais elle influence, quand même, certains linguistes et grammairiens. En 1973, H. Weinrich soutient une thèse qui exclut l'emploi des temps verbaux tels que le présent, le futur et le passé composé dans le contexte du discours indirect. Il indique que le discours

³⁵⁰ Nous renvoyons une fois de plus à H. Kronning (à paraître) pour des explications beaucoup plus argumentées sur cet état de fait.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

indirect est incompatible avec ces temps verbaux qui, d'après lui, seraient liés au commentaire.

La pensée développée par H. Weinrich se heurte, à notre sens, au caractère vivant et dynamique de la langue. L'énoncé *J'ai dit que je viendrai* montre que certains indices du discours s'observent parfois dans le contexte du discours indirect³⁵¹. Comme l'a écrit B. Poncharal, le décalage temporel en discours indirect est loin d'être systématique (2003 : 31).

« C'est au développement des études sur le discours rapporté que la concordance des temps si elle n'a jamais vraiment déserté les grammaires et les manuels, doit de réoccuper le devant de la scène linguistique », (cf. L. Rosier et M. Wilmet. (2003 : 98)). Cette idée semble lier l'étude de la concordance des temps à celle du temps de l'énonciation rapportée. Pour notre part, toute opération qui vise à étudier la relation entre le temps introducteur et le temps rapporté sans prendre en considération le sens et la chronologie est non satisfaisante. La relation entre le tiroir verbal et les autres éléments du contexte est à prendre en compte.

Les tiroirs verbaux du futur *s'enfuira*, *sera* et *passera* employés dans le contexte du discours indirect introduit par le passé simple *calcula*, en (11), expriment des faits envisagés comme sûrs dans le temps. Au lieu d'utiliser le conditionnel-temps qui pourrait apporter à ces faits rapportés une nuance d'éventualité, le locuteur préfère se servir du futur simple pour leur donner celle de la certitude. Employé après cette principale au passé, le futur attire l'attention sur les faits qu'il exprime. Les énoncés (10) et (11) illustrent un contre-argument selon lequel en rapport avec les temps passés, les faits futurs seraient toujours exprimés par le conditionnel-temps. Comparons les exemples suivants :

(12) *Pierre me disait qu'il serait chez lui aujourd'hui.*

(13) *Pierre me disait qu'il serait chez lui ce jour-là.*³⁵²

Aujourd'hui est utilisé dans une subordonnée qui s'imbrique dans une principale exprimée au passé. Dans cet exemple, le temps dans lequel est localisée

³⁵¹ M. Riegel *et al.* choisit cet exemple pour montrer que le passage de l'énonciation initiale à l'énonciation rapportée n'entraîne pas toujours de transposition de personne. (1994/2005 : 599)

³⁵² Ces exemples sont empruntés à J. Pinchon et R. L. Wagner (1991 : 36).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

la parole rapportée ne suit pas les contraintes imposées par celui de la principale. Il est cependant influencé par le sens d'un élément du contexte. Le procès est localisé par rapport au temps de référence imposé par l'adverbial *aujourd'hui*, lequel temps englobe le moment de l'énonciation. En (13), par contre, le référent temporel exprimé par *ce jour-là* est dépendant. *Ce jour-là* éloigne le procès dénoté du présent de la parole.

Les énoncés (10) : *Robert m'a dit qu'il partira samedi* et (11) : *Elle calcula qu'elle s'enfuira, dès que don Cesare sera dans sa chambre, et qu'elle passera la nuit dans la resserre d'un des jardins* décrivent une réalité temporelle qui s'oppose à l'hypothèse soulevée par V. Lo Cascio (1986). La pensée de l'auteur selon laquelle le tiroir d'une proposition principale est toujours déictique, et celui d'une subordonnée toujours anaphorique³⁵³ semble se heurter au phénomène observé ici, car elle nie la possibilité, pour les indices temporels employés dans la subordonnée, d'avoir leur propre point de référence. Observons l'exemple suivant :

(14) *Hier, Pierre a avoué à Marie qu'il est amoureux d'elle*³⁵⁴.

Le sentiment que Pierre éprouve pour Marie n'est pas contraint dans le temps. L. Rosier et M. Wilmet se servent de cet exemple pour rappeler la position de certains linguistes sur l'emploi du temps dans le discours indirect. Ils énoncent les différentes lectures qui peuvent en découler³⁵⁵. Nous n'orientons pas notre analyse dans le même sens que leur approche. Ce qui nous intéresse principalement ici est de décrire la relation entre l'intervalle du procès *être amoureux* et l'intervalle du procès *avouer*. L'intervalle du procès rapporté *être amoureux* entretient une relation d'inclusion avec l'intervalle du procès introducteur *avouer*.

L. Gosselin a consacré une bonne partie de ses travaux à l'étude de la temporalité dans la phrase complexe³⁵⁶. Nous reprenons à notre compte certains symboles qu'il a utilisés afin de pouvoir schématiser l'idée que nous venons d'avancer. Dans notre analyse, nous parlerons de *relation d'inclusion*, chaque fois

³⁵³ C. Vetters (1996 : 44-57) propose une analyse détaillée de cette position développée par V. Lo Cascio.

³⁵⁴ Exemple emprunté à L. Rosier et M. Wilmet (2003).

³⁵⁵ Nous renvoyons à L. Rosier et M. Wilmet (2003 : 99 – 105).

³⁵⁶ L. Gosselin a traité les relations entre les intervalles du procès, l'intervalle de référence et l'intervalle circonstanciel (1996 : 243).

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

que l'intervalle du procès introducteur, [B1, B2], est compris entre les bornes de l'intervalle du procès rapporté [B'1, B'2], ou lorsque la borne gauche de l'intervalle du procès introducteur, (B1) coïncide avec (B'1), et que (B2) se place à l'intérieur [B'1, B'2]. Ce qui fait que l'on peut avoir, pour une relation d'inclusion, soit la figure (5), soit la figure (6).

Fig. 5

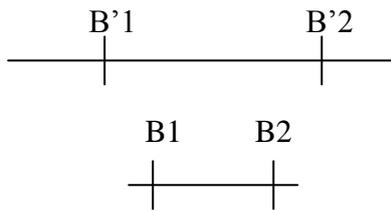
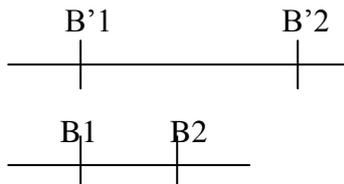


Fig. 6



Soit la formule suivante :

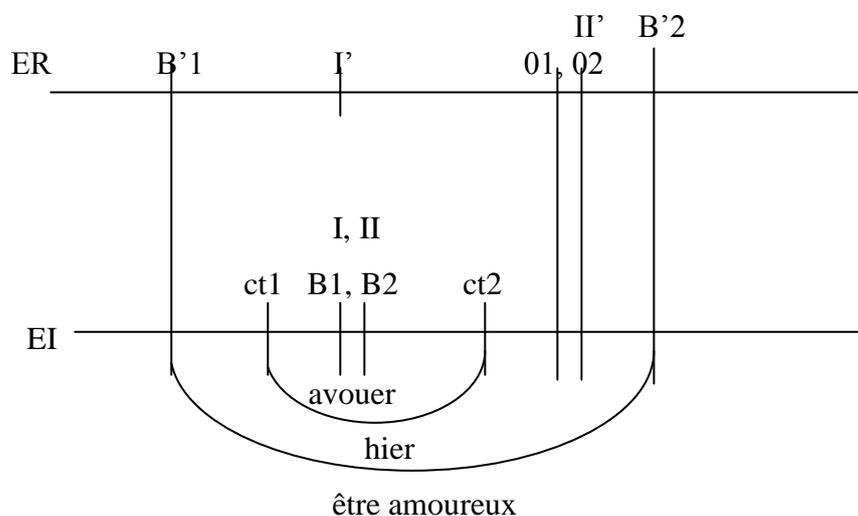
$$[B1, B2] \text{ INC } [B'1, B'2]$$

Cette formule se lira : l'intervalle du procès introducteur [B1, B2] est inclus, INC, dans l'intervalle du procès rapporté [B'1, B'2].

L'état exprimé par le segment *être amoureux* semble exister bien avant que le locuteur n'ait fait cette déclaration. Le contexte discursif dans lequel il s'exprime peut bien le confirmer. La locutrice ne précise ni le début ni la fin du sentiment exprimé. Elle fait allusion à un fait qui, selon toute logique, s'étend dans le temps. Soit la représentation iconique suivante

Fig. 7

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français



Nous sommes parvenu, en (14), à un premier cas qui montre que la relation entre la parole rapportée et la parole-support ne peut pas se limiter uniquement à la triade traditionnelle (antériorité, simultanéité, postériorité). Le procès rapporté se localise dans un temps qui précède, coïncide et même suit le moment du procès introducteur. Le procès exprimé par le passé composé *a avoué* ne peut être que ponctuel. Nous l'interprétons comme *inclus* dans l'intervalle du procès *être amoureux* qui renvoie à un sentiment qui semble commencer avant cette déclaration.

Deux manières d'exprimer le temps dans l'énonciation indirecte sont observées à partir de ce qui précède : l'une liée au point de vue du locuteur rapporté dit repérage déictique, l'autre liée au point de vue du locuteur-rapporteur dit repérage anaphorique. Le temps rapporté dans l'énonciation indirecte est souvent marqué par la position énonciative exprimée par le locuteur rapporté. Les valeurs temporelles exprimées dans les exemples (10), (11) et (14) illustrent un tel cas. Elles montrent que le locuteur-rapporteur a choisi d'adhérer à la parole du locuteur rapporté.

1.2. La temporalité dans le discours indirect libre

A. Banfield écrit, à propos du discours indirect libre, que le temps rapporté est sujet aux règles générales de concordance des temps et qu'on n'y peut trouver aucun cas de verbe au présent, à part le présent de généralité (1982/1995 : 166).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Cette position semble partagée par L. Rosier qui en 1999 avance l'hypothèse suivante : « dès qu'il y a présent, il y a pour nous, une tendance au discours direct. À partir du moment où cette forme indirecte libre se repère par des signes tendant à l'actualisation, au niveau de la triade énonciative et des discordanciers de l'énonciation, le DDL est déjà présent » (p. 281). Cette idée est-elle en tout point vérifiée ? Prenons l'exemple suivant pour aborder cette question :

(15) *À les entendre, jamais on n'aurait vu une boutique plus belle. Et ils parlaient de l'état de saleté où les Poisson avaient trouvé les lieux, ils racontaient que le lessivage seul était monté à trente francs. **Lantier lui avait vivement conseillé ce commerce, car il y avait, disait-il, des sommes énormes à gagner dans les friandises.*** (L'Assommoir, E. Zola, 2000 : 365)

La transposition du tiroir verbal dont a parlé A. Banfield dans son ouvrage s'illustre en (15). Les coordonnées temporelles rapportées ne sont plus comme elles l'étaient dans le discours d'autrui. Une forme différente de la forme d'origine est conférée au tiroir rapporté. L'expression verbale *il y a* est, par exemple, transposée en « *il y avait* ». Mais, qu'en est-il de l'exemple suivant ?

(16) *Le soir quand Charles rentrait, elle sortait de dessous ses draps ses longs bras maigres, les lui passait autour du cou, et, l'ayant fait asseoir au bord du lit, se mettait à lui parler de ses chagrins : **il l'oubliait, il en aimait une autre !** On lui avait bien dit qu'elle serait malheureuse ; et elle finissait en lui demandant quelque sirop pour sa santé et un peu plus d'amour* (G. Flaubert, Madame Bovary, 1986).

L'exemple (16) confirme le phénomène qu'on vient d'observer en (15). Le temps rapporté obéit aux règles de transposition. Cela donne au tiroir verbal d'origine une forme à référence anaphorique. Les formes translitées *oubliait* et *aimait* peuvent se paraphraser en *oublie* et *aime*. Considérons l'exemple suivant :

(17a) *Chaque membre, répétait-il, pourrait bien verser vingt sous par mois. Avec ces vingt sous accumulés, on aurait, en quatre ou cinq ans, un magot, et quand on a de l'argent, on est fort, n'est-ce pas ? Dans n'importe quelle occasion... **Hein ! Qu'en dis-tu ?*** (Germinal, E. Zola, 1989 : 167).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Certains tiroirs verbaux apparaissent dans leur forme initiale, alors que d'autres résultent de la transposition du tiroir d'origine. Parmi les tiroirs conservant leur forme initiale, on en distingue deux qui expriment un présent de vérité générale (*a de l'argent* et *est fort*), et un qui marque le présent d'énonciation (*dis*). L'exemple de discours indirect libre exprimé en (17a) diffère de celui qu'on a étudié en (15) et (16). Le mélange des temps s'observe de façon claire et nette dans cet extrait. Le segment, *Qu'en dis-tu ?*, met en scène un temps verbal que l'on ne saurait interpréter comme *présent de généralité*. On a donc, contrairement à ce qu'a montré A. Banfield, un verbe au présent qui s'insère dans le contexte d'un discours indirect libre. L'extrait (17a) mélange tiroirs à référence déictique (*dis*) et tiroirs à référence anaphorique (*pourrait, aurait*). Considérons l'exemple (17b) emprunté à C. Vetters³⁵⁷

(17b) *Il est devenu complètement fou. Tout le monde lui en veut, moi la première. Les voisins l'épient. Moi je le surveille, et je rapporte tout ce qu'il fait...j'en ai pardessus la tête*

Comme l'a indiqué C. Vetters, nous sommes ici en présence d'un cas de « discours indirect libre conversationnel ». Des temps verbaux tels que *l'imparfait*, *le plus-que-parfait* et *le conditionnel* qui, dans le contexte du discours indirect libre classique, se justifient par la concordance des temps par rapport à un repère passé n'existent pas. L'emploi de ces tiroirs de présent dans le contexte de ce discours indirect libre en (17b) renforce en quelque sorte la position que nous avons amorcée en (16). Ces tiroirs introduisent des points de référence qui sont liés au maintenant du locuteur rapporté. Cette réalité montre que l'expression du temps en discours indirect libre ne se définit pas toujours selon la loi de la transposition. Le temps n'y est pas toujours anaphorique.

On soutient l'idée que les temps verbaux *présent*, *passé composé* et *futur* changent en *imparfait*, *plus-que-parfait* et *conditionnel* dans le contexte du discours indirect libre. Si ce point de vue est majoritairement suivi dans la littérature des temps verbaux, Lips, nous dit C. Vetters, cite un exemple où ces temps ne changent pas (cf. C. Vetters, 1994 : 216). Observons l'extrait suivant utilisé par l'auteur :

³⁵⁷ Cf. (1994 : 215).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

(17c) *À une certaine époque, on parla beaucoup de mariage dans la famille. La fillette choisit pour son futur mari un jeune homme qui s'occupait souvent d'elle. Un jour, elle vint à moi toute triste : elle ne pourra pas épouser son ami : cela durera trop longtemps jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de se marier : lui sera trop grand et trop vieux pour elle : il faut qu'elle choisisse un garçon de son âge*³⁵⁸.

Comme on vient de le mentionner *supra*, les temps verbaux *pourra*, *durera*, *ait*, et *choisisse* ne sont pas transposés après le rapport.

1.2.1. Les temps verbaux dans le discours indirect libre

L'étude des temps verbaux employés dans le contexte du discours indirect libre pose un certain nombre de problèmes. Il est difficile de leur attribuer des valeurs spécifiques sans considérer le contexte. Nous ne cherchons pas, dans cette section, à traiter les temps verbaux dans le but d'indiquer leur apport à la description théorique du discours indirect libre, mais à discuter certains points de vue qui circulent autour de leur admission ou non dans ce type de rapport.

L'imparfait prédomine dans le discours indirect libre. Une des raisons qu'on ne cesse de citer pour expliquer sa présence dans ce type de production est sa capacité à marquer un changement de point de vue et un embrayage sur les propos et les pensées représentées. On observe l'imparfait, là même où la grammaire aurait ordonné l'emploi d'un autre temps. L. Rosier citant M. Wilmet (1999 : 145) le définit comme le temps par excellence de ce type de rapport. Observons l'exemple suivant :

(18) *Etienne recommençait à parler. La vieille société craquait, ça ne pouvait durer au-delà de quelques mois, affirmait-il carrément. Sur les moyens d'exécution, on se montrait plus vague, mêlant les lectures, ne craignant pas, devant des ignorants, de se lancer dans des explications où l'on se perdait soi-même.* (E. Zola, *Germinal*, 1989 : 181-182).

Des formes différentes de leur forme d'origine sont conférées aux tiroirs verbaux du discours rapporté en (18). La paraphrase de *la vieille société craquait* et de *ça ne pouvait durer au-delà de quelques mois* peut bien sûr aider à remonter

³⁵⁸ Pour l'exemple en anglais, cf. C. Vetters (1994 : 216).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

aux marqueurs d'origine de l'énonciation transposée : *la vieille société craque* et *ça ne peut durer au-delà de quelques mois*. Ces tiroirs verbaux rapportés ont une valeur anaphorique.

(19) Elle se défendait, elle disait n'avoir aucun mérite à être bonne. *Tous ses rêves n'étaient pas réalisés, il restait à ambitionner quelque chose dans l'existence, répliquait-elle. Elle rappelait son idéal d'autrefois, lorsqu'elle se trouvait sur le pavé : travailler, manger du pain, avoir un trou à soi, élever ses enfants, ne pas être battue, mourir dans son lit* {DIL}. Et Maintenant son idéal était dépassé ; elle avait tout, et en plus beau. *Quant à mourir dans son lit, ajoutait-elle en plaisantant, elle y comptait, mais le plus tard possible, bien entendu.* {DIL} (E. Zola, *L'Assommoir*, 2000 : 183).

La prédominance de l'imparfait est encore constatée dans l'exemple (19), mais contrairement à ce qu'on a pu observer en (18), la présence d'autres formes garantit le caractère discordant du discours indirect libre. L'oscillation entre le discours direct et le discours indirect est, d'un point de vue temporel, préservée. Deux systèmes de temps y sont mis en relation. Un premier qui localise le procès rapporté par rapport à un moment de référence passé : le cas des faits exprimés à l'imparfait ; et un second qui impose son propre point de référence : le cas des indices renvoyant au temps du locuteur dont la parole est rapportée.

Comme il est dit dans D. Forget *et al*, le procès décrit à l'imparfait est, en tout contexte, soumis à un double repérage [...] soit simultanément partielle ou totale avec la situation passée avec laquelle il est en relation anaphorique, soit antériorité par rapport au *nunc* du narrateur (2000 : 135). On voit qu'il occupe, dans le contexte du discours indirect libre, une place privilégiée, mais qu'en est-il alors d'un temps comme le passé simple ?

L'admission ou non du passé simple dans le contexte du discours indirect libre est à la base d'un vif débat. Certains linguistes notent que les verbes ayant un sémantisme particulier peuvent être employés au passé simple dans le discours

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

indirect libre³⁵⁹, d'autres estiment que ce temps verbal est incompatible avec ce type de rapport parce qu'il est inapte à marquer le présent du passé, à mettre en relief la subjectivité rapportée. Certains parlent de l'existence d'un passé simple subjectif et formulent une idée qui va à l'encontre de la pensée benvenistienne qui définit ce temps verbal comme situant des événements qui semblent se raconter par eux-mêmes (cf. O. Ducrot [1980 : 18] et M. Olsen [2002]) ; la difficulté d'insérer le passé simple dans le discours indirect libre réside, pour d'autres, dans son incapacité à recréer une actualité à partir de l'actualité de base (l'énonciation). A. Banfield note que le passé simple ne s'observe jamais dans le style indirect libre, et qu'il est dépourvu du trait de « simultanété » (1995 : 171, 253). O. Ducrot ne partage pas ce point de vue, puisqu'il estime que le discours indirect libre est compatible avec tous les temps verbaux.

M. Vuillaume semble être du côté de ceux qui attestent son emploi dans ce type de rapport, même s'il nuance, à nos yeux, ses points de vue. L'auteur reconnaît l'emploi du passé simple dans le discours indirect libre dans des cas marginaux. Il indique que le passé simple est possible dans le contexte du discours indirect libre lorsqu'il est déjà présent dans le discours d'origine. On trouve dans ses travaux l'exemple (20) que la recherche linguistique ne cesse d'utiliser :

(20) *Pierre m'a conté sa carrière universitaire. Il fut étudiant à la Sorbonne où, au bout de dix ans, il obtint brillamment une licence ès lettres. Puis il prit l'héroïque décision de s'investir pendant dix ans supplémentaires dans la préparation d'une maîtrise sur le iota souscrit.*
{DIL}³⁶⁰

Les chercheurs ne s'appuient pas uniquement sur l'incapacité du passé simple à recréer l'actualité de base (l'énonciation) pour contester son admission dans le contexte du discours indirect libre. Ils soulèvent d'autres points. C'est le cas

³⁵⁹ L'un des exemples auxquels recourent les tenants de cette idée (O. Ducrot (1980b : 18), M. Olsen (2000), etc.) est cet énoncé extrait de *Madame Bovary* : *L'idée qu'elle venait d'échapper à la mort faillit la faire s'évanouir de terreur; elle ferma les yeux; puis elle tressaillit au contact d'une main sur sa manche: c'était Félicité. B Monsieur vous attend, Madame ; la soupe est servie. Et il fallut descendre ! il fallut se mettre à table ! Elle essaya de manger. Les morceaux l'étouffaient. Alors elle déplia sa serviette comme pour en examiner les reprises et voulut réellement s'appliquer à ce travail, compter les fils de la toile. Tout à coup, le souvenir de la lettre lui revint. L'avait-elle donc perdue ?* (G. Flaubert)

³⁶⁰ Exemple de Vuillaume (1998 : 199) cité par H. Kronning à paraître.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

notamment de B. Poncharal qui indique que les propriétés aoristiques du passé simple s'opposent à « toute possibilité de repérage hybride, type de repérage qui est sa marque »³⁶¹.

L'antériorité d'un fait passé par rapport à un autre fait passé est marquée en discours indirect libre par le plus-que-parfait. Le plus-que-parfait sert à marquer la dissociation entre les plans de l'énonciation. Le moment de l'énonciation rapportée devient alors l'origine du repérage temporel (cf. B. Poncharal, 2003 : 174). Observons l'exemple suivant :

(21) *Coupeau voulait tout piller ; mais elle défendait ses affaires avec rage : c'était à elle, des dames les lui avaient données, ou encore elle avait fait des échanges à l'atelier. Par exemple, le cœur, elle l'avait trouvé rue d'Aboukir* (E. Zola, *L'Assommoir*, p. 341).

Le plus-que-parfait est employé dans l'exemple (21) pour marquer l'accomplissement des événements désignés aussi bien que leur antériorité par rapport à d'autres qui sont exprimés dans le contexte de ce discours indirect libre. La paraphrase des tiroirs du plus-que-parfait *avaient données* et *avait fait* donne le passé composé *ont données* et *a fait*. Ces temps verbaux (*avaient données* et *avait fait*) sont anaphoriques.

Le caractère hybride du discours indirect libre admet aussi l'expression de la postériorité. Cette propriété est marquée par le conditionnel (ce temps verbal peut rester tel quel, ou être transformé en conditionnel passé), mais l'emploi du futur grammatical n'est pas impossible, puisqu'on en a observé plusieurs cas en (17c). Le conditionnel n'a pas toujours une fonction temporelle, il sert parfois à exprimer le potentiel ou marquer une stratégie énonciative. Observons l'exemple suivant :

(22) *Le gouvernement français avait, lui, affirmé que le refus d'agrément n'était « pas seulement motivé par son homosexualité déclarée » mais également par des « incertitudes sur la mise en oeuvre de son projet d'adoption » et par « un mode de vie quotidien qui a laissé penser qu'il n'était pas prêt à accueillir un enfant ». Quand bien même il y aurait eu*

³⁶¹ Cf. B. Poncharal (2003 : 156).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

ingérence dans la vie privée de l'intéressé, ajoutait-il, le gouvernement avait agi pour «protéger le bien-être psychologique de l'enfant susceptible d'être adopté». (Le Monde, 28 fév. 2002)

Le conditionnel *aurait eu* est utilisé comme moyen de mise à distance et marqueur temporel.

La concordance des temps n'étant pas quelque chose d'automatique dans l'énonciation rapportée, on observe dans le contexte du discours indirect libre la présence d'autres tiroirs verbaux. Le locuteur-rapporteur se sert des formes comme le présent et le futur pour mettre en relief le temps du discours d'origine ou prendre en charge les paroles rapportées. Analysons les emplois de conditionnel dans l'exemple suivant :

(23) *Il s'était enfin déclaré à Lucienne. Le mariage était décidé pour la fin de l'été. ... Simon et Lucienne demanderaient un poste double dans les environs de Toulouse. Plus tard, quand Fontvielle serait libre, c'est à Fontvielle qu'ils iraient. Pour le moment, il valait mieux rester tranquille et ne pas se signaler aux autorités académiques. En général, les inspecteurs n'aiment pas les fortes têtes. Il imaginait les réflexions que ses supérieurs pourraient faire à son propos :* (P. Gamarra, 1955 : 91).

Le locuteur combine deux types d'emplois de conditionnel, en (23). Les lexèmes : *demanderaient*, *serait* et *iraient* correspondent à ce qu'on appelle « conditionnel d'altérité énonciative » (cf. P. P. Haillet, 2002 ; 2007), alors que *pourraient* renvoie au « futur toncal » dit conditionnel temporel, en raison de son incapacité à situer à lui seul le fait rapporté dans le temps. Le morphème *pourraient* est le type de conditionnel que les linguistes paraphrasent en *allait + infinitif*. *Demanderaient*, *serait* et *iraient* peuvent eux se paraphraser en *ont demandé*, *sera* et *iront*. La paraphrase de ces tiroirs verbaux permet de rendre compte du discours rapporté et de la position exprimée par le locuteur. Le résultat obtenu à la suite d'une telle opération fait apparaître un ensemble de faits distincts de ceux exprimés au conditionnel. Les propos *Simon et Lucienne demanderaient un poste double* et *Fontvielle serait libre, c'est à Fontvielle qu'ils iraient* ne sont pas montrés comme assumés par le locuteur. Nous avons donc, dans le contexte de cette énonciation

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

indirecte libre, une forme en « re », *pourraient*, dite conditionnel-temps qui se situe à côté des formes en « re », *demanderaient*, *serait* et *iraient* qui ont une fonction à la fois temporelle et modale.

La discordance temporelle souvent observée dans le contexte du discours indirect libre se caractérise par le mélange des indices du temps renvoyant à des époques temporelles différentes. Le cas le plus saillant est l'emploi du présent, de l'imparfait et du conditionnel dans une seule et même structure.

1.2.2. Les adverbess temporels dans le discours indirect libre

Le conflit n'est pas toujours au rendez-vous dans le contexte du discours indirect libre, lorsqu'un circonstanciel s'ajoute au tiroir verbal rapporté. L'analyse des exemples suivants nous permettra d'approfondir un peu plus une telle idée.

(24) *Quelle heure est-il ? demanda-t-elle. La mère Rollet sortit [...] rentra lentement en disant :*

- trois heures, bientôt.

- Ah ! merci ! merci ! Car il allait venir, c'était sûr ! Il aurait trouvé de l'argent. Mais il irait peut-être là-bas, sans se douter qu'elle fût là : et elle commanda à la nourrice de courir chez elle pour l'amener [...]. Elle s'étonnait, à présent, de n'avoir pas songé à lui tout d'abord ; hier, il avait donné sa parole, il n'y manquerait pas. (G. Flaubert, Madame Bovary)³⁶²

La combinaison de l'adverbe *hier* avec le lexème verbal *avait donné* n'implique pas le changement de sens, en (24). L'emploi d'*hier* dans cet exemple de discours indirect libre ne sert pas à préciser les différents plans de l'énonciation. Il n'y a pas moyen de parler non plus de conflit entre les indicateurs temporels, puisque *hier* et le plus-que-parfait, *avait donné* indiquent le passé.

(25) *Elle s'expliquait, en courtes phrases pénibles. C'était une vieille dette, contractée pendant la dernière grève. Vingt fois, ils avaient promis de s'acquitter, mais ils ne le pouvaient pas, ils ne parvenaient pas à lui donner quarante sous par quinzaine. Avec ça, un malheur lui était arrivé*

³⁶² Emprunté à M. Barbazan (2006 : 386).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

l'avant-veille, elle avait dû payer vingt francs à un cordonnier, qui menaçait de les faire saisir. Et voilà pourquoi ils se trouvaient sans un sou. (E. Zola, *Germinal*, 1986 : 109).

La réalité observée en (25) nous paraît plus explicite que celle étudiée en (24). Le circonstanciel *l'avant-veille* renforce la valeur temporelle d'antériorité exprimée par le plus-que-parfait *était arrivé*. La médiation de ces indicateurs, et tous ceux qui désignent le temps dans le contexte de ce discours indirect libre, est transpositrice. On peut remonter aux indices temporels du discours d'origine en appliquant la méthode de rétablissement des marques transposées : *l'avant-veille/avant-hier* et *était arrivé/est arrivé*. Les morphèmes, *l'avant-veille* et *était arrivé*, sont anaphoriques.

(26) *Et, comme de juste, ça montait encore le quartier contre Gervaise. Elle bouffait tout, elle **aurait bientôt fait** d'achever sa baraque. Oui, oui, plus que trois ou quatre bouchées, la place **serait** nette comme torchette.* (E. Zola, *L'Assommoir*, p. 269)

Le procès exprimé par *aurait fait* se localise dans le futur. La même chose s'observe pour *serait*. Peut-on à l'aide de tels cas considérer cette forme grammaticale, le conditionnel, comme un marqueur temporel qui ancre désormais le procès dans l'avenir ? Rien ne nous oblige à avancer une telle idée. La valeur de postériorité est imputée au procès grâce à l'adverbe *bientôt*. On attribue la même valeur à *serait* en raison de l'interaction de ce morphème avec le reste de la phrase. Analysons l'exemple suivant :

(27) *Oh ! **maintenant**, puisque rien ne pouvait le corriger, pas même la peur de sa crevaison prochaine, elle **jurait** de ne plus se gêner ; le ménage irait à la six-quatre-deux, elle s'en battait l'œil ; et elle parlait de prendre, elle aussi, du plaisir où elle en **trouverait**.* (E. Zola, *L'Assommoir* 318–319)

Le conflit entre le temps verbal *jurait* et l'adverbial temporel *maintenant* dans le contexte du discours indirect libre nous semble plus intéressant encore à analyser. *Maintenant* est associé à un verbe à l'imparfait, *jurait*. L'imparfait qui

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

marque le présent dans le passé, devient, dans cet exemple, compatible avec l'adverbe déictique « maintenant ». Sa combinaison avec le déictique *maintenant* influe sur sa valeur temporelle de base. *Maintenant* fait référence au *hic* et *nunc* du locuteur rapporté dans le contexte de ce discours indirect libre.

Les traces du locuteur rapporté sont inscrites dans le contexte de cet exemple de discours indirect libre, par l'emploi du circonstanciel *maintenant*. Parlant des énoncés où les traces d'un moi sont présentes, A. Banfield distingue, nous dit S. Fleisman, ceux qui font coïncider, sur le plan temporel, le moi et le locuteur, (à savoir les énoncés où le « maintenant » du personnage est aussi celui du narrateur) et ceux qui situent le « maintenant » du moi-personnage dans le passé, coupé du moment de la narration (1992 : 124).

L'emploi de *maintenant* et de *bientôt* met en lumière les différents plans de l'énonciation. *Maintenant* se faufile, en (27), dans la structure d'une phrase dont le verbe est au passé pour faire référence au moment de l'énonciation rapportée. Il exprime un sens qui entre en contradiction avec celui imposé par l'imparfait *jurait*. Nous avons, dans cet exemple, un temps dicté par la pensée exprimée par le locuteur d'origine.

La possibilité d'avoir des tiroirs à référence anaphorique combinés avec des tiroirs à référence déictique est observée plus haut. En contexte du discours indirect libre, le circonstanciel temporel peut, on l'a vu, renforcer ou contredire le sens de base du tiroir verbal. Les adverbes déictiques ne sont pas intrinsèquement liés au discours, puisqu'on les observe dans le contexte du récit. Quel type de relation l'intervalle du procès rapporté peut-il entretenir avec l'intervalle du procès introducteur ?

L'étude de la relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec celui qui l'introduit pose des problèmes majeurs, car, vu la façon dont le discours indirect libre se structure, il paraît difficile de repérer la parole dans laquelle la/les parole(s) rapportée(s) est/sont accueillie(s). On peine à remonter au moment de l'énonciation introductrice, car bien souvent la parole du locuteur-rapporteur se dilue dans la structure de la phrase. Les indices du temps introducteur ne s'affichent pas comme ils le sont dans les énonciations rapportées au style direct et indirect. La

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

solution nécessite, dans une telle situation, l'apport inconditionnel du contexte. Cela nous fait donc penser à L. Rosier qui note que « bien souvent le contexte situationnel du DIL possède un discours citant » (1999 : 131).

Les exemples que nous venons d'étudier montrent que la valeur déictique s'exprime même dans des exemples de discours indirect libre. Pour les indicateurs temporels incapables d'imposer leur propre point de référence, ceux dits anaphoriques, nous avons vu que l'opération de paraphrase est nécessaire au rétablissement de la forme dont ils dérivent. La valeur du temps rapporté dans le contexte du discours indirect libre n'est pas toujours dictée selon les règles de la concordance. Lorsque la forme indirecte libre se situe entre le discours direct et le discours indirect, nous avons vu qu'elle mélange indices à référence déictique et indices à référence anaphorique. Le contexte apparaît comme un élément compensatoire permettant de déterminer la valeur du temps rapporté, lorsque les indicateurs ne sont pas explicitement marqués

1.3. La temporalité dans le discours direct libre

Nous étudierons, dans cette section, la temporalité dans le discours direct libre en rappelant qu'il s'agit d'un type de rapport où le narratif cède le pas à l'énonciatif. Prenons l'exemple suivant pour commencer :

(28) *Lorsqu'il nous a laissé le magasin, au début, elle a fait mine de m'employer, par égard pour papa. Elle prenait sa succession. Elle était à son comptoir, et elle m'appelait. Jacques, viens expliquer à Mme Beaufort que le fil d'étendage, c'est en rouleaux de vingt mètres : on ne fait pas au détail* {DDL}. *Comme Mme Beaufort me démontrait alors, mesures à l'appui, qu'elle avait besoin de six mètres cinquante au grand maximum et que, pour la paix, j'allais les lui couper, ma femme m'a rapidement rétrogradé dans la hiérarchie.* (D. van Cauwelaert, *La vie interdite*, 1997 : 19).

La séquence que nous considérons comme « discours direct libre », en (28), *Jacques, viens expliquer à Mme Beaufort que le fil d'étendage, c'est en rouleaux de vingt mètres : on ne fait pas au détail*, est enchâssée dans un

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

ensemble de phrases exprimées au passé. Elle dispose des indicateurs qui permettent de repérer les faits rapportés dans le temps. Le temps exprimé est lié à la personne du locuteur d'origine. Il conserve sa valeur d'origine, malgré son insertion dans le contexte de ces faits exprimés au passé. Analysons l'exemple suivant :

(29) *Non, vois-tu, ce serait dommage de ne pas célébrer cette nuit comme elle le mérite. J'ai mis de côté un papier rare couvert par les signes d'un esprit supérieur que je réservais pour une occasion exceptionnelle. En vérité je ne pensais pas en user aussitôt, mais il est clair qu'il ne trouvera pas un meilleur emploi cette nuit.* (M. Tournier, *Le Roi des Aulnes*, 1970 : 97).

Avec l'absence explicite de formes renvoyant au locuteur-rapporteur en (29), le temps introducteur ne peut être repéré qu'à l'aide du contexte. Les indices du temps qui localisent les propos rapportés sont repris dans leur forme d'origine. Le temps exprimé s'apparente au moment du locuteur dont la parole est rapportée. Il illustre l'idée d'actualisation que certains linguistes et littéraires présentent comme l'une des caractéristiques du discours direct libre.

Des idées de temps appartenant aux trois époques de la temporalité (passé, présent et futur) se mélangent en (29). Dans cet exemple, le conditionnel, *serait*, marque une stratégie énonciative. Le locuteur semble l'employer pour marquer sa distance par rapport au discours qu'il tient. Il est donc difficile de l'interpréter comme forme grammaticale exprimant la valeur de futur dans le passé.

Le temps introducteur est dissimulé, dans les deux segments de discours direct libre analysés. Les indices du temps rapporté bénéficient de l'autonomie syntaxique qui caractérise les propos mis en scène. On a l'illusion d'être en présence des faits qui s'introduisent tous seuls.

1.4. Analyse comparée de la temporalité dans le discours direct, discours direct libre et discours indirect libre

Si l'imparfait bénéficie d'une large audience dans le discours indirect libre parce qu'il permet d'exprimer le présent dans le passé, le présent demeure le temps qu'on rencontre le plus souvent dans le discours direct libre. Le discours indirect libre mélange temps du récit et temps du discours. Les temps verbaux sont soumis parfois au système de référence du locuteur-rapporteur, parfois au système de référence du locuteur rapporté. Ils sont soumis, on l'a vu, au système de référence du locuteur rapporteur, lorsque la parole rapportée fait l'objet de transposition. Le temps exprimé en discours direct libre conserve, par contre, l'empreinte du locuteur dont la parole est rapportée.

On note que le discours direct libre et le discours direct sont deux formes autonomes, mais qu'est-ce qui les distingue au niveau de l'expression du temps et de l'aspect ? Le temps exprimé en discours direct est autonome par rapport à celui du verbe introducteur, mais cette autonomie n'a pas la même force que celle qui caractérise le temps exprimé en discours direct libre. Le temps exprimé en discours direct est mis en scène par un autre temps qui assure de façon explicite sa médiation, alors qu'on a l'illusion d'être dans un temps non rapporté en discours direct libre. Les marqueurs du temps se libèrent de toute contrainte grammaticale et typographique qui pourrait laisser imaginer l'existence d'un système temporel différent de celui du sujet-locuteur, en discours direct libre. Les exemples suivants sont proposés dans le but d'illustrer cette analyse :

(30) *Lui, continuait. C'était la conquête du monde avant trois ans. Et il énumérait les peuples conquis. De tous côtés pleuvaient les adhésions. Jamais religion naissante n'avait fait tant de fidèles. Puis, quand on serait les maîtres, on dicterait des lois aux patrons, ils auraient à leur tour le poing sur la gorge* {DIL}. (E. Zola, *Germinal*)

(31) *En mangeant son omelette, Fabrice fit la conversation avec lui absolument comme d'égal à égal ; il crut voir que Ludovic était l'amant de l'hôtesse. Il termina rapidement son déjeuner, puis dit à demi-voix à*

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Ludovic : J'ai un mot pour vous {DD}. (Stendhal, *La chartreuse de Parme*, 2007 : 200)

(32) *Le train est arrêté. Madame Polliat, énergique, a baissé la fenêtre ; le quai est de ce côté-là. Elle confie ses bagages à Pierre, lui demande de les lui passer quand elle sera descendue, entraîne son neveu André, s'excuse, glisse ses pieds traînants entre les vôtres et ceux du signor Lorenzo. Deux jeunes gens dans le corridor d'à peu près seize et dix-huit ans la laissent passer, puis entrent, en blousons de cuir à fermeture éclair, tenant leurs serviettes de classe. Vous apercevez la main de cette veuve, qui se tend vers la valise de paille, vers le cabas, vers le panier d'où sont sorties tout à l'heure tant de victuailles, cette main sèche, agrippieuse. Vous ne pouvez pas voir le petit garçon à côté d'elle qui n'est peut-être pas son neveu ; elle n'est peut-être pas veuve, elle ne s'appelle pas Madame Polliat, et il y a bien peu de chance pour que son prénon soit André* {DDL}. (M. Butor, *La modification*, 1980 : 138-139).

Les indices du temps, en (31) et (32), conservent leur forme d'origine après le rapport. Comme on vient de l'expliquer plus haut, ils évoluent de façon autonome par rapport au temps introducteur. Les morphèmes du temps utilisés en (30) sont, par contre, soumis aux contraintes de la transposition. Ils sont les indices à partir desquels on peut remonter au temps de l'énonciation d'origine. Ils sont anaphoriques, alors que ceux des extraits (31) et (32) sont déictiques.

Nous venons d'étudier le temps et l'aspect dans les formes libres de l'énonciation rapportée. Poursuivons notre analyse, en abordant les formes dites mixtes.

1.5. La temporalité dans le discours direct avec *que*

Pour étudier la temporalité dans ce type de rapport, nous allons appliquer les principes que nous avons adoptés plus haut. Nous traitons l'expression du temps dans le discours direct avec « *que* » en rapport avec les résultats que nous avons obtenus lors de l'analyse des formes dites classiques du discours direct. Soit l'exemple suivant :

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

(33) *Enfin, Paula, je ne te reconnais pas ! Tu me dis toujours « que je suis mal coiffée, que je devrais suivre tes conseils... et aujourd'hui ».*

Introduite par le segment *Tu me dis toujours*, la parole rapportée *je suis mal coiffée* renvoie à un fait qui se répète dans le temps. Elle coïncide avec le moment de l'énonciation. Le procès exprimé par la proposition : *Je devrais suivre tes conseils* se présente, pour sa part, comme réalisable dans le temps.

L'expression *suis coiffée* a une valeur de déictique. Nous avons considéré un exemple où le morphème *que* est utilisé avec guillemets. Quelle implication temporelle particulière peut-on alors avoir dans les cas où ce jonctif, *que*, précède ou suit les guillemets ? Essayons de répondre à cette question en nous servant de l'exemple suivant :

(34) *J'ai pris, comme je dis « qu'un coup de vieux m'est chaque jour douloureusement sensible ».*

Le lexème verbal *est* désigne un état qui est autonome par rapport à l'action exprimée par le lexème *dis*.

Combinée avec l'expression *chaque jour*, la forme verbale, *est*, désigne un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes. Une relation d'inclusion s'observe entre l'intervalle du procès rapporté *être* et celui du procès introducteur *dire*. Le lexème *dis* désigne une action ponctuelle dans le temps, il marque une coïncidence partielle par rapport au moment de l'énonciation³⁶³.

L'emploi des guillemets et du morphème « que » n'introduit rien de nouveau en termes d'apport sémantique. Les indices du temps rapporté en (34) fonctionnent de façon autonome par rapport à ceux de l'énonciation-support. La médiation des propos n'entraîne pas de transposition. Le temps exprimé est déictique, car il entretient un rapport direct avec le moment de l'énonciation.

³⁶³ Le temps exprimé par le tiroir verbal du présent ou un morphème temporel indiquant la contemporanéité déclenche à notre sens une coïncidence partielle avec l'intervalle de l'énonciation, chaque fois qu'il désigne un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. La coïncidence est dite totale, dans le cas contraire, à savoir chaque fois que le fait exprimé n'a pas moyen de s'étendre dans le temps, lorsque les bornes de l'intervalle son contraintes.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Les données analysées dans les exemples (33) et (34) montrent que l'autonomie qui caractérise le temps rapporté par rapport au temps introducteur dans le contexte discours direct classique s'observe également dans le discours direct avec *que*.

(35) *Le président de Life partners a immédiatement répondu à ces accusations en affirmant que « M. Pomeroy n'apprécie pas d'aider les malades du sida, une maladie qu'il considère, je pense, comme un problème d'homosexuels »* (La Belle Belgique, 27/8/92 : 9 ; exemple emprunté à L. Rosier 1999 : 219).

Le lexème verbal *apprécie* renvoie à un fait qui fonctionne de façon autonome par rapport au procès exprimé par la forme verbale introductrice, *affirmant*. L'idée de temps rapporté obéit au même principe que l'objet désigné. Le sens du tiroir verbal *affirmant* n'a pas d'incidence particulière sur le temps exprimé.

(36) *Puis la femme du tueur en série Fourniret raconte que « ce n'était plus facile à vivre et je devais décharger ma conscience. Je suis une épouse soumise. Je n'ai fait qu'obéir à mon mari. »* (FR2, JT, février 2005)³⁶⁴.

Le tiroir verbal, *raconte*, introduit les déclarations faites par la femme de Fourniret. Il n'exerce aucune influence sur les tiroirs rapportés qui conservent leur forme d'origine. Les propos tenus par la locutrice rapportée sont reproduits dans leur temps d'origine. L'expression *n'était plus* ne semble pas, par exemple, résulter de la transposition. On n'observe aucune différence entre ce tiroir de l'imparfait et les deux autres formes verbales (le présent passif *suis soumise* et la passé composé, *n'ai fait qu'obéir/ai uniquement obéi*), s'agissant de leur capacité à produire un moment de référence ayant un rapport direct avec le moment de l'énonciation. Nous interprétons tous les indices temporels rapportés dans cet exemple comme exprimant un temps déictique.

Revenons alors sur notre interrogation de départ : l'emploi des guillemets (« ») après le morphème *que* a-t-il une implication temporelle particulière ? Ni les

³⁶⁴ Exemple emprunté à Jn-C. Bondol (2007)

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

guillemets, ni le morphème *que* n'influent sur les propos exprimés. Si l'emploi du morphème *que* avant les guillemets distingue cet exemple d'autres formes d'énonciation rapportée sur le plan de la typographie, il n'introduit rien de nouveau sur le plan sémantique. Les faits rapportés aussi bien que les temps qui les fixent sur l'axe de la chronologie fonctionnent en toute autonomie par rapport à celui qui les met en scène.

Les indices du temps ne sont pas transposés dans les exemples de discours direct avec *que* que nous avons traités. L'élimination des frontières entre les points de vue n'est qu'apparente puisqu'elle n'agit que sur l'aspect morphosyntaxique de la phrase. Elle n'a aucune incidence sur le statut sémantique des faits exprimés. L'emploi du jonctif *que* n'entraîne pas l'absence d'autonomie des faits. Il ne fait pas non plus pencher la balance du côté du discours indirect³⁶⁵. Les lexèmes verbaux employés imposent des idées de temps qui fonctionnent de façon autonome par rapport aux temps du discours introducteur. Ils sont, comme ceux observés dans le discours direct classique, déictiques.

1.6. La temporalité dans le discours indirect avec guillemets

Nous avons noté à la suite de L. Rosier que le *discours indirect avec guillemets* est une forme mixte. Quelle implication particulière ces signes typographiques ont-ils donc sur le plan de la temporalité ?

(37) *Il protesta d'un ton sec « qu'il ne voulait rien demander à ce gouvernement de francs-maçons et de juifs »* (F. Mauriac, *Le mystère Frontenac*, p. 46, exemple emprunté à L. Rosier, 1999 : 237).

La transposition du tiroir verbal rapporté, en (37), lui confère une forme qui diffère de sa forme d'origine. *Il ne voulait rien demander...* peut facilement se paraphraser en *il ne veut rien demander...* Ce tiroir de l'imparfait nous permet de remonter au temps de l'énoncé d'origine. Nous l'interprétons comme anaphorique, parce qu'il est incapable d'imposer son propre point de référence.

³⁶⁵ L. Rosier énumère les raisons qui la poussent à traiter cet exemple comme du discours direct avec *que* (1999 : 219-220)

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

(38) *Il a ouvert la bouche pour lui dire toute de suite « que les influx ne sont pas bons, qu'il ne peut rien faire, pour lui donner avec une fausse bienveillance (bonbon acidulé qu'il suçote, dans sa grosse bouche) l'adresse d'un hôpital, d'un vrai médecin... »* (F. Mallet-Joris, *Allegra*, 1976 : 110).

Le verbe qui introduit le discours du locuteur est à l'infinitif, phénomène couramment observé en français. Le temps exprimé par cet infinitif s'aligne sur celui de la forme verbale du passé simple, *a ouvert*. La séquence, *il a ouvert la bouche pour lui dire toute de suite*, peut sans problème se paraphraser en *il lui a dit toute de suite*. Il y a ici possibilité d'attribuer la valeur de passé au temps exprimé par le verbe d'attribution, *dire*, même si ce dernier est utilisé à l'infinitif.

La parole rapportée est exprimée au présent, alors que celle qui l'introduit est au passé. Les indices temporels de l'énonciation initiale sont conservés. Alors, comme l'a montré H. Kronning étudiant l'emploi des temps dans le discours indirect (libre), on a ici une médiation qui, en contexte toncalisant, n'entraîne pas de transposition de tiroir verbal.

L'expression verbale *a ouvert la bouche* paraphrasée en *a dit* est au passé. Cela pourrait laisser croire que le procès introducteur précède le procès rapporté dans le temps, puisque ce dernier est au présent. La réalité n'est pas néanmoins aussi simple qu'on pourrait l'imaginer. Le discours qui introduit les propos rapportés est perçu comme ponctuel. Il est exprimé au passé, mais rien ne nous oblige à le considérer comme antérieur par rapport aux faits qu'il met en scène. L'intervalle exprimé par le segment *les influx ne sont pas bons* que l'on pourrait paraphraser en *les influx sont mauvais* ne peut en aucune manière être interprété comme postérieur par rapport à l'intervalle du procès exprimé par *a ouvert la bouche*, puisque *les influx sont mauvais* décrit à notre sens un état qui existe avant même que le locuteur-rapporteur n'ait fait sa remarque. L'intervalle du procès exprimé par le procès rapporté *ne sont pas bons/sont mauvais* recouvre par conséquent celui décrit par le passé composé *a ouvert la bouche/a dit*.

(39) *Timidement mais visiblement heureux, mon père me dit « que le curé de Verdels, homme fin et cultivé, trouve que mes critiques*

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

cinématographiques rendent un son religieux, chrétien ». (C. Mauriac, 1981 : 251).

Le temps exprimé dans *le curé de Verdélais, homme fin et cultivé, trouve et mes critiques cinématographiques rendent* est lié au point de vue du locuteur rapporté. Comme nous l'avons vu dans l'extrait précédent, il n'y a pas moyen de parler de décalage temporel, puisque les indices conservent leur sémantisme de base. Les morphèmes *trouve* et *rendent* désignent deux actions qui, à notre sens, se réalisent de façon ponctuelle dans le temps.

Étudions les exemples de discours indirect suivants en rapport avec l'analyse que nous venons d'élaborer plus haut.

(40) *Clémence raconta qu'elle avait un jour avalé trois bottes de cresson à son déjeuner. (L'Assommoir, E. Zola, 2000 : 268)*

(41) *Les enfants disent qu'ils pourront venir après le match.*

Le tiroir verbal du discours rapporté confère une forme différente à la forme du tiroir d'origine, en (40). Le plus-que-parfait *avait avalé* peut se paraphraser en *a avalé*. Cette contrainte ne s'impose pas toutefois en (41), puisque le tiroir verbal d'origine conserve sa forme initiale même après le rapport. Si le temps est anaphorique en (40), il est déictique en (41).

En comparant les exemples (40)/(41) avec les extraits (38)/(39), on déduit ce qui suit. Le temps de la parole rapportée indirectement peut dériver de la transposition comme il peut bien ne pas l'être dans les deux cas. Les indices du temps peuvent fonctionner de façon autonome dans le *discours indirect avec guillemets* aussi bien que dans le *discours indirect sans guillemets* (voir les exemples [10], [37] et [38]). L'intervalle du procès-support peut être inclus dans celui du procès rapporté dans le *discours indirect avec guillemets* aussi bien que dans le *discours indirect sans guillemets*. Tout dépend naturellement de la façon dont le locuteur-rapporteur organise son discours.

1.7. La temporalité dans le discours indirect mimétique

Comme le discours indirect mimétique combine deux modes de reconstruction de discours, deux modes d'expression du temps peuvent s'y observer également. Soit l'exemple suivant :

(42) *À présent, monsieur, j'ai dit à votre grandeur toute la vérité. Partridge protesta de nouveau qu'il n'était pas plus le père de Jones que du pape de Rome* {DI}, *et dévoua sa tête à toutes les malédictions, s'il en imposait là-dessus. Que dois-je penser de tout ceci, dit Allworthy ?* {DD}, (Davaux, *Tom Jones, ou l'Enfant trouvé*, 1796 : tome quatrième, V, VI, 462-463).³⁶⁶

Le temps exprimé dans ce fragment de discours direct *Que dois-je penser de tout ceci* conserve sa valeur initiale. La forme verbale exprimant le temps dans l'autre composante : *il n'était pas plus le père de Jones que du pape de Rome*, résulte par contre de la transposition. Elle désigne un temps qui dépend d'un moment de temps qui a déjà été introduit dans le contexte du discours, moment auquel on ne peut remonter qu'en paraphrasant le message rapporté *il n'était pas plus* en *il n'est pas plus*. Le temps rapporté se décale et est non-autonome. Considérons l'exemple suivant :

(43a) *Jonas fut mécontent de ce langage, il bouda. Il demanda à son frère, Lucien, ce que voulait dire le bruit qu'il venait d'entendre un moment auparavant. Je ne sais pas s'il y a eu du bruit, répondit Lucien* {DIM}. La mésentente a duré plusieurs heures.

Les deux segments qui composent cette séquence d'énonciation rapportée, 1) *Il demanda à son frère, Lucien, ce que voulait dire le bruit qu'il venait d'entendre un moment auparavant*. 2) *Je ne sais pas s'il y a eu du bruit, répondit Lucien*, reprennent en quelque sorte ce qui caractérise le « discours indirect mimétique » sur le plan de la temporalité. En (1), les lexèmes verbaux *voulait dire* et *venait d'entendre* résultent de la transposition. On peut les paraphraser en *veut dire* et *vient d'entendre*. Ils sont anaphoriques, dans la mesure où ils ont besoin d'un élément du contexte pour situer les faits rapportés dans le temps. Une autre

³⁶⁶ Exemple de discours indirect mimétique emprunté à K. Taivalkoski (2002 : 92).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

lecture s'impose, par contre, en (2). Les indicateurs du temps conservent leur forme et leur valeur initiales. Le temps rapporté est marqué par la position énonciative exprimée par le locuteur de la parole d'origine. Il est déictique.

Les données analysées en (42) et (43) nous ont permis de vérifier l'idée que nous avons avancée dès le départ, à savoir que deux modes d'expression temporelle se combinent dans le contexte du discours indirect mimétique. Qu'est-ce qui distingue ce type de rapport (le discours indirect mimétique) du discours indirect libre, sur le plan de la temporalité ?

1.8. Analyse comparée de la temporalité dans le discours indirect mimétique et discours indirect libre

Les indices du temps introducteur sont parfois dilués dans la structure du discours indirect libre, cette réalité ne s'observe pas toutefois en discours indirect mimétique. Les indices du temps sont déictiques et anaphoriques en discours indirect mimétique, alors qu'ils n'ont pas toujours cette double valeur en discours indirect libre. Le temps a une valeur anaphorique en discours indirect libre lorsque les paroles rapportées sont exclusivement à l'imparfait, au plus-que-parfait ou au conditionnel-temporel. Observons la temporalité dans cet exemple de discours indirect libre :

(43b)*Et, comme de juste, ça montait encore le quartier contre Gervaise. Elle bouffait tout, elle **aurait bientôt fait** d'achever sa baraque. Oui, oui, plus que trois ou quatre bouchées, la place **serait** nette comme torchette.*
(E. Zola, *L'Assommoir* p. 269)

Malgré ces points de différence, on note quand même certaines similitudes. En discours indirect libre et en discours indirect mimétique, le décalage temporel est un indice permettant de repérer les traces du discours indirect. L'expression du temps peut être liée au point de vue du locuteur-rapporteur, de même qu'elle peut renvoyer au point de vue du locuteur rapporté. Le temps peut être déictique dans certains cas, et anaphorique dans d'autres.

1.9. La temporalité dans le discours introduit par les SP : Selon X, d'après X, a en croit X...

Quelle est la valeur des indices du temps et de l'aspect employés dans les paroles introduites par les syntagmes prépositionnels (SP) ? Prenons l'exemple suivant pour essayer de répondre à cette question.

(44) *Un élève du même âge en Croatie apprend que, « avec les Serbes, la paix n'existe pas », car, d'après [selon] les manuels d'histoires, « ils tuent, pendent, massacrent, volent, brûlent et enlèvent les gens pour les enfermer dans les camps ».*³⁶⁷

Nous obtenons une proposition qui se rapproche du discours indirect classique, en paraphrasant la séquence *d'après les manuels d'histoires* en *les manuels d'histoires affirment*. Par cette paraphrase, la dépendance syntaxique des paroles rapportées *ils tuent, pendent, massacrent, volent, brûlent et enlèvent les gens pour les enfermer dans les camps*, semble plus explicite que lorsqu'elles sont introduites par le SP *d'après/selon*.

On relève dans les paroles rapportées : *ils tuent, pendent, massacrent, volent, brûlent et enlèvent les gens pour les enfermer dans les camps*, un ensemble d'actions qui se suivent dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Nous avons ici un ensemble de tiroirs verbaux qui dénotent l'antériorité, alors que toute lecture prenant en compte leur morphosyntaxe pourrait les définir comme exprimant la simultanéité par rapport à l'intervalle de l'énonciation. Ces tiroirs verbaux du présent ont la valeur de *présent historique*.

Les morphèmes *tuent, pendent, massacrent, volent, brûlent et enlèvent* sont sémantiquement autonomes par rapport à ceux qui les introduisent. Une telle valeur leur est ainsi imputée en raison de leur capacité à imposer leur propre moment de référence. Analysons l'exemple suivant :

(45) *Pourquoi des filles comme Jalia, nées en France, nourries au lait de la République, éprouvent-elles le besoin de se faire opérer ? Qu'est-ce qui se joue aujourd'hui autour de cet hymen sacré ? Pour Jalia, c'est simplement la même histoire depuis la nuit des temps, les hommes*

³⁶⁷ Cet exemple est emprunté à G. Schrepfer-André (2004 : 581).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

surveillent les femmes, et elles se débrouillent comme elles le peuvent.

(*Le nouvel Observateur*, 15-21 mars 2007, p. 93).

Le syntagme médiatif *pour X* déclenche une idée de temps que l'on peut linguistiquement expliciter à l'aide de l'opération de paraphrase. En paraphrasant *pour Jalia* en *Jalia dit*, *Jalia affirme* ou *Jalia pense*, nous parvenons à un discours introducteur que l'on peut interpréter comme s'exprimant dans un temps qui coïncide avec l'intervalle de l'énonciation.

On relève dans l'information mise en scène en (45), *c'est simplement la même histoire depuis la nuit des temps, les hommes surveillent les femmes, et elles se débrouillent comme elles le peuvent*, quatre lexèmes verbaux qui sont exprimés au présent de l'indicatif (est, surveillent, se débrouillent et peuvent).

La locutrice évoque un fait qu'elle n'invente pas, une pratique qui résulte des principes qui se perpétuent dans le temps et qu'elle ne serait pas prête à remettre en question, même si elle les transgresse de temps en temps³⁶⁸ *Depuis la nuit des temps, les hommes surveillent, les femmes se débrouillent comme elles peuvent !* Associé à l'expression temporelle « depuis la nuit des temps », les lexèmes verbaux *surveillent* et *se débrouillent* correspondent à un espace temporel qui s'élargit dans le temps. Les bornes (B1) et (I) s'éloignent de la borne (01).

Les bornes de l'intervalle du procès rapporté ne sont donc pas contraintes. Les hommes surveillent, mais les femmes se débrouillent. Il s'agit ici de deux actions qui ont commencé dans le passé, coïncident avec le présent du discours, et peuvent se poursuivre dans l'avenir. Elles correspondent à une vérité générale. Les intervalles du procès exprimés par les lexèmes verbaux *surveillent* et *se débrouillent* incluent celui imposé par le SP (selon Jalia/Jalia affirme). Soit la notation symbolique suivante :

[B1, B2] INC [B'1, B'2].

Qu'il s'agisse de l'information introduite par le SP *d'après X* (cf. l'exemple [40]) ou de celle mise en scène par *pour X*, nous avons constaté que les indices du temps obtiennent leur valeur en s'alignant sur la pensée exprimée dans la phrase, non sur la relation syntaxique qui unit la proposition rapportée au syntagme

³⁶⁸ Voir « Vierge à tout prix » dans *Le nouvel Observateur*, 15-21, mars 2007, pp. 92-95.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

médiatif. Les syntagmes prépositionnels, *d'après X, selon X, suivant X, pour X, etc.* introduisent une information qui peut être antérieure, postérieure, simultanée ou incluse dans le fait qu'ils mettent en scène. Observons l'exemple suivant :

(46) *Selon certaines indiscretions, cette enquête serait liée à l'audition de l'ancienne directrice de cabinet de M. Olmert, Shula Zaken, accusée d'avoir fait nommer des fonctionnaires des services fiscaux pour obtenir des allègements en faveur d'un certain nombre de personnes. (Le Monde, mardi 6 mai 2008, p. 6)*

Nous avons, en (44) et (45), choisi de paraphraser les syntagmes prépositionnels *d'après X* et *pour X*, afin de pouvoir repérer les indices du temps exprimés dans le discours introducteur. Une telle opération n'est pourtant pas possible en (46). Il existe certes un discours introducteur dans le contexte de la phrase, mais tel que nous pouvons le constater, les indices du temps ne peuvent pas être repérés comme nous l'avons fait en (44) et (45).

Le syntagme médiatif, *selon certaines indiscretions*, ne peut pas se paraphraser en une proposition introductrice du type « certaines indiscretions affirment ou certaines indiscretions disent », mais il exprime, comme toute autre expression linguistique dépourvue de verbe, une certaine idée de temps. Les comportements ou les paroles que le locuteur qualifie d'indiscrets déclenchent un temps que l'on peut interpréter comme antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

L'information rapportée proprement dite, *cette enquête serait liée à l'audition de l'ancienne directrice de cabinet de M. Olmert, Shula Zaken, accusée d'avoir fait nommer des fonctionnaires des services fiscaux pour obtenir des allègements en faveur d'un certain nombre de personnes*, s'exprime en un conditionnel que l'on peut interpréter comme du « conditionnel journalistique ». Le locuteur envisage cette enquête comme non effectivement liée à l'audition de l'ancienne directrice du cabinet du Premier Ministre Olmert. Il s'agit à notre sens d'une stratégie énonciative. L'information est représentée comme non assumée par

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

le locuteur-rapporteur. Cet emploi de conditionnel renvoie à ce que P.-P. Haillet qualifie de « conditionnel d'altérité énonciative » (*op.cit.* 99- 116)³⁶⁹.

Pour rétablir la forme verbale de l'énoncé d'origine, il nous paraît plus élégant de paraphraser le passif *serait liée* en *est liée* ou *a été liée*, mais pas en *sera liée*. L'expression verbale « est liée » dans *selon certaines indiscretions, cette enquête est liée à l'audition de l'ancienne directrice de cabinet de M. Olmert, Shula Zaken, accusée d'avoir fait nommer des fonctionnaires des services fiscaux pour obtenir des allègements en faveur d'un certain nombre de personnes*, porte toute la charge sémantique du conditionnel *serait liée* qui n'est pas employé précisément pour ancrer le procès dans le temps.

Les indices du temps introduits par les syntagmes médiatifs fonctionnent, retenons-le, à peu près de la même manière que ceux appartenant à certains exemples de discours indirect. Ils sont tantôt déictiques, tantôt anaphoriques. Les procès qu'ils localisent dans le temps peuvent être, selon le contexte, antérieurs, simultanés, postérieurs par rapport au procès introducteur. L'exemple (45) montre qu'il peut y avoir également de relation d'inclusion.

1.10. La temporalité dans le discours narrativisé

Nous étudions dans les lignes qui suivent, la valeur du temps et de l'aspect dans le discours narrativisé. Soit l'exemple suivant pour commencer :

(47) *Il disait la faim victorieuse, l'espoir mort, la lutte arrivée aux fièvres dernières du courage* (*Germinal*, E. Zola).

Seul le contexte peut aider à repérer les indices du temps dans la structure de cette phrase. Les syntagmes nominaux rapportés, *la faim victorieuse, l'espoir mort, la lutte arrivée aux fièvres dernières du courage*, sont éclipsés dans une structure qui les surplombe. On sait que ces SN sont liés à une certaine idée de temps, mais ce n'est qu'en les paraphrasant en *la faim était victorieuse, l'espoir était mort, la lutte était arrivée aux fièvres dernières du courage*, que l'on parvient à rendre plus ou moins explicites les indices qui l'expriment. Nous interprétons ces indices comme s'exprimant à l'imparfait, mais rappelons que le contexte demeure

³⁶⁹ Nous reviendrons sur ce que l'auteur entend par « conditionnel d'altérité énonciative » dans la section : 1.14.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

l'élément pouvant permettre de vérifier si les faits exprimés correspondent ou non au cadre énonciatif du locuteur rapporté. Analysons l'exemple suivant pour terminer cette section :

(48) *Elle voulait leur donner l'idée de la pièce de cent sous, elle continua de sa voix molle, expliquant la dette fatale, timide d'abord, bientôt, élargie et dévorante* (Germinal, E. Zola, 1989 : 113).

Le temps dans lequel se localise l'événement rapporté, en (48), est exprimé de la même façon que celui qui fixe les faits narrativisés en (47). Sa forme est intégrée dans la structure condensée du segment *la dette fatale, timide d'abord, bientôt, élargie et dévorante*. La paraphrase *de expliquant la dette fatale, timide d'abord, bientôt, élargie et dévorante en elle expliquait que la dette était fatale, timide d'abord, bientôt, élargie et dévorante* permet de saisir ce qui désigne explicitement le temps rapporté. L'état exprimé est situé dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

Les indices du temps dans le discours narrativisé ne se définissent pas de la même façon que ceux des modes de rapport que nous avons étudiés plus haut. Même s'ils sont généralement intégrés dans la structure de la phrase, les propos rapportés sont normalement situés dans le temps et montrés selon un certain point de vue. Ils peuvent être, selon le contexte, déictiques ou anaphoriques (cf. les extraits (47), (48)).

1.11. La temporalité dans le syntagme nominal déverbal

On sait que les indices du temps rapporté dans le contexte du syntagme nominal déverbal sont éclipsés dans la structure de la parole introductrice, mais quelle valeur expriment-ils ? Essayons de répondre à cette question en nous appuyant sur l'énoncé suivant :

(49) *Les journalistes annoncent au maire leur arrivée pour demain après-midi à quatorze heures.*

La paraphrase de *Les journalistes annoncent au maire leur arrivée pour demain après-midi à quatorze heures* en *Les journalistes annoncent au maire qu'ils*

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

arrivent demain après-midi à quatorze heures, permet de délimiter les frontières entre la parole du locuteur-rapporteur et la parole rapportée.

Associé aux circonstanciels temporels de localisation, *demain après-midi à quatorze heures*, le lexème verbal *arrivent* dérivé du SN-objet, *leur arrivée*, code une action dont la réalisation est certaine dans le futur. L'expression temporelle *demain après-midi à quatorze heures* implique une référence temporelle fixe et précise. Elle détermine les conditions de vérité de ce qui aura lieu dans le temps. Le discours rapporté s'intègre dans la structure du discours support, mais l'intervalle temporel qu'il exprime fonctionne de façon autonome. Analysons l'exemple suivant :

(50) *Enfin, il plaçait le discours que le commissaire de police lui avait coupé au Bon-Joyeux ; et il débutait par un historique rapide de la grève, en affectant l'éloquence scientifique : des faits, rien que des faits. D'abord, il dit sa répugnance contre la grève : les mineurs ne l'avaient pas voulue, c'était la Direction qui les avait provoqués, avec son nouveau tarif de boisage. (Germinal, E. Zola).*

On relève deux moments dans cet énoncé : un premier où la parole rapportée offre peu d'éléments permettant de la repérer ; un second où elle s'imbrique dans une forme qui impose des efforts de repérage. L'extrait : *Enfin, il plaçait le discours que le commissaire de police lui avait coupé au Bon-Joyeux ; et il débutait par un historique rapide de la grève, en affectant l'éloquence scientifique : des faits, rien que des faits*, s'apparente à une énonciation narrative. Dans cette séquence, le discours rapporté est bien intégré. Les tiroirs verbaux de l'imparfait *plaçait, débutait* et du plus-que-parfait *avait coupé* illustrent l'effet de transposition. Le système des temps rapportés est éclipsé dans celui du discours rapportant, puisque le point de vue du locuteur-rapporteur surplombe celui du locuteur rapporté. La séquence, *D'abord, il dit sa répugnance contre la grève : les mineurs ne l'avaient pas voulue, c'était la Direction qui les avait provoqués, avec son nouveau tarif de boisage*, obéit par contre à des contraintes que seule la paraphrase permet d'observer. En paraphrasant *d'abord, il dit sa répugnance contre*

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

la grève : les mineurs... en *d'abord*, il dit **qu'il répugnait contre la grève...**, les indices du temps deviennent beaucoup plus saillants qu'ils ne l'étaient avant.

Les tiroirs verbaux de l'imparfait, *débutait et plaçait*, et du plus-que-parfait, *avait coupé* sont anaphoriques, parce qu'ils recourent à un élément différent du moment de l'énonciation pour situer le procès rapporté dans le temps. L'intervalle du procès exprimé est antérieur par rapport à l'intervalle de l'énonciation. Le syntagme nominal déverbal, *sa répugnance*, paraphrasable en *il répugnait*, renvoie aussi à un fait localisé dans le passé. Considérons l'exemple suivant :

(51) *Robert m'a annoncé la mort de sa fille*

La paraphrase de l'exemple (51) *Robert m'a dit la mort de sa fille* en *Robert m'a dit que sa fille était/est morte*, facilite le repérage des indices du temps. Dans *Robert m'a dit que sa fille est morte*, nous avons deux faits, *dire* et *mourir*, qui se localisent dans un espace de temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Le procès introducteur *dire* est postérieur à celui qu'il met en scène, *mourir*, même s'ils s'expriment au passé composé. Tous les deux se succèdent dans un passé que l'on peut considérer comme proche du moment de l'énonciation. L'énonciation rapportée (*la mort de sa fille/sa fille est morte*) s'imbrique dans la structure de celle qui la met en scène. Cette imbrication traduit une dépendance morphosyntaxique, mais elle n'a aucune incidence particulière sur la réalité sémantique de ce qui est exprimé. L'instruction sémantique imposée par la proposition rapportée, *sa fille est morte*, fonctionne de façon autonome par rapport à celle déclenchée par le discours introducteur. Le temps rapporté est donc déictique.

La seconde lecture possible est celle où la phrase *Robert m'a annoncé la mort de sa fille* serait paraphrasée en *Robert m'a annoncé/dit que sa fille était morte*. Pour cette lecture, l'événement rapporté, *la mort de la fille*, apparaîtrait comme transposé au moment du rapport. Transposition de la parole d'origine implique également transposition du tiroir verbal d'origine. *Est morte* devient *était*

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

morte. L'expression verbale *était morte* prend son point d'ancrage dans un temps différent du moment de l'énonciation. Elle est donc anaphorique³⁷⁰.

(52) *Paul annonce le mariage de sa sœur pour demain*

Le syntagme nominal déverbal *le mariage de sa sœur* peut sans problème se paraphraser en *sa sœur va se marier ou se mariera demain*. Cela nous donne la phrase complexe : *Paul annonce que sa sœur va se marier demain*. *Va se marier demain* désigne une action dont la réalisation est certaine dans le temps. Cette action est située dans le futur. Elle est autonome par rapport au discours dans lequel elle s'imbrique. *Annoncer* et *se marier* imposent l'aspect aoristique. L'intervalle du procès rapporté est postérieur par rapport à l'intervalle du procès introducteur. Soit la notation symbolique suivante :

[B'1, B'2] POST [B1, B1]

L'événement rapporté en syntagme nominal déverbal peut, outre les relations liées à la triade traditionnelle : l'antériorité, la simultanéité et la postériorité, entretenir aussi une relation d'inclusion avec celui qui l'introduit. Prenons l'exemple (53) pour illustrer cette idée :

(53) *Paul a dit sa souffrance à sa sœur*

La paraphrase de *Paul a dit sa souffrance à sa sœur* en *Paul a dit à sa sœur qu'il souffrait*³⁷¹ rend explicites les données temporelles de l'énonciation rapportée. Le procès du discours rapportant *dire* est ponctuel dans le temps. La souffrance de Paul semble commencer avant même qu'il n'en parle à sa sœur, voilà pourquoi on l'interprète comme un fait qui s'étend dans le temps.

Le passé composé *a dit* impose l'aspect perfectif, alors que *souffrait* (la souffrance de Paul) déclenche l'imperfectivité.

Le syntagme nominal déverbal *sa souffrance* impose un intervalle de procès dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. L'état dans lequel se trouve Paul impose un intervalle dans lequel est inclus le procès *dire*

³⁷⁰ Notons que l'antériorité ne s'exprime pas uniquement par le plus-que-parfait et le passé antérieur.

³⁷¹ La phrase *Paul a dit sa souffrance à sa sœur* peut se paraphraser en *Paul le dit à sa sœur* ou *Paul le lui dit*. Dans l'exemple : *Paul le dit à sa sœur* ainsi qu'en *Paul le lui dit*, la parole rapportée se présente sous la forme du pronom personnel complément *le*.

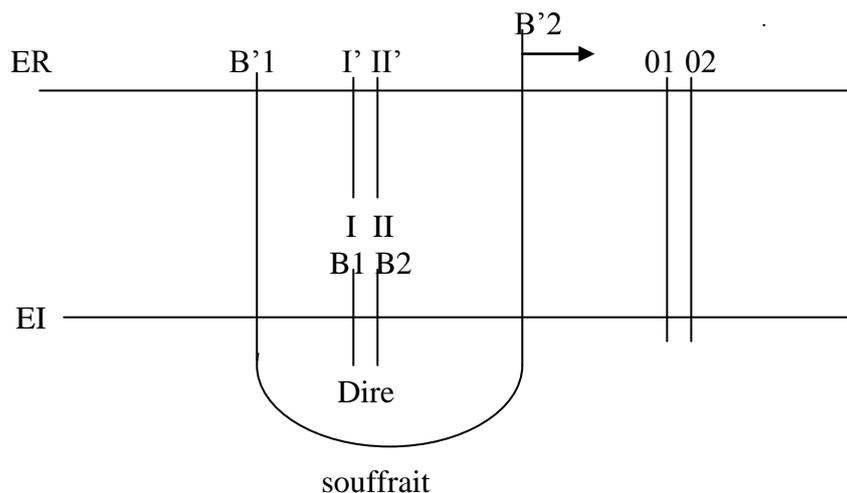
Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

L'événement, *la souffrance de Paul*, est montré de l'intérieur. Résumons les données analysées en appliquant la notation symbolique suivante :

[B1, B2] INC [B'1, B'2].

Soit la représentation iconique suivante :

Fig. 5



On sait que Paul souffre, car il l'a dit à sa sœur, mais rien n'indique linguistiquement si sa souffrance est terminée ou pas. C'est la raison pour laquelle, nous représentons la borne [B2] de l'intervalle du procès rapporté comme pouvant s'étendre au-delà de (01).

Si les indices temporels rapportés se diluent dans la structure de la parole-support, il n'en demeure pas moins que l'opération de paraphrase facilite leur repérage. Selon le sémantisme du verbe utilisé et la façon dont la phrase est articulée, le procès rapporté peut entretenir une relation d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion avec le discours qui l'introduit (cf. l'exemple (53)). Le temps rapporté peut être déictique (voir les exemples (52), (53)) ou anaphorique.

Après avoir étudié la temporalité dans les triptyques, le discours direct libre, les énonciations rapportées dites mixtes, les formes dites réduites (le discours narrativisé et le syntagme nominal déverbal), l'analyse que nous développerons dans les paragraphes qui vont suivre s'appuiera sur les formes que la recherche en linguistique énonciative qualifie d'îlots textuels et de formes atypiques.

1.12. La temporalité dans les îlots textuels

Quels liens pouvons-nous établir entre «îlots textuels» et discours narrativisé, sur le plan de la temporalité, puisque les îlots textuels, nous l'avons vu, apparaissent le plus souvent sous formes de segment de phrase ou de proposition dépourvu de verbe conjugué ? L'étude du temps dans le discours narrativisé et le syntagme nominal déverbal nécessite, avons-nous constaté, une opération de paraphrase qui facilite le repérage des indices temporels rapportés, mais est-il possible de traiter la temporalité dans les îlots textuels en recourant à ce même procédé ?

L'étude du temps dans les formes susmentionnées et les îlots textuels impose deux stratégies différentes. La paraphrase est nécessaire au discours narrativisé et au syntagme nominal déverbal, car elle permet de remonter à l'énonciation imbriquée dans l'énonciation-support. Même s'il est constitué d'un seul mot, d'un groupe de mots (d'un syntagme), de plusieurs groupes de mots ou de syntagmes, l'îlot textuel impose, pour sa part, une autre stratégie pour étudier la temporalité. Partant de l'hypothèse que l'expression du temps et de l'aspect n'est pas uniquement liée à la forme verbale conjuguée (cf. deuxième partie, chapitre 1, § 1.6.), mais à tout acte de langage, qu'il soit constitué d'un seul mot, d'un groupe de mots ou de syntagmes, nous nous préoccupons de toute unité qui, dans le contexte d'énonciation rapportée, est susceptible d'exprimer le temps. Observons l'exemple suivant :

(54) *M. Bontemps ne voulait pas entendre parler de paix avant que l'Allemagne eût été réduite au même morcellement qu'au moyen âge, la déchéance de la maison de Hohenzollen prononcée, et Guillaume ayant reçu douze balles dans la peau. En un mot il était ce que Brichot appelait un « jusqu'aboutiste », c'était le meilleur brevet de civisme qu'on pouvait lui donner³⁷².*

Aucun élément couramment appelé indicateur temporel n'est observé dans cet exemple d'îlot textuel, « *jusqu'aboutiste* », mais le référent auquel il renvoie

³⁷² Extrait emprunté à K. Fløttum (2004 : 123).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

est quand même situé dans le temps et montré selon un certain point de vue. Cela résulte bien évidemment de la manière dont ce syntagme est mis en discours et de l'idée qui oblige à attribuer une valeur temporelle à toute unité discursive (qu'elle soit pourvue ou dépourvue de verbe). Cette expression guillemétée correspond à un espace temporel qui est antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

(55) *Le premier ministre, Georges Pompidou, explique aux députés qu'il s'agit de « mettre l'enseignement de plain-pied avec le monde moderne. » Mais l'objectif est également de faire entrer au lycée « d'autres formes de culture ». Christian Fouchet demande à Charles Mozaré, historien, normalien comme lui, de créer de toutes pièces le nouveau programme. (Le Monde, mars 2008, # 373, p. 6)*

Les paroles rapportées apparaissent sous la forme de deux segments guillemetés en (55). Le premier, « *mettre l'enseignement de plain-pied avec le monde moderne* », se trouve imbriqué dans la structure d'un DI, alors que le second, « *d'autres formes de culture* », s'apparente à un propos paraphrasé et intégré dans une phrase sans verbe introducteur explicite (cf. *supra*). Les formes linguistiques couramment considérées comme indices du temps (lexèmes verbaux, adverbes, expressions calendaires) y sont normalement absentes, mais ce qui est exprimé est quand même situé dans l'une des trois époques de la temporalité. Il est au futur.

Le contexte demeure ce qui permet de localiser ces procès dans le temps. Il marque leur pertinence par rapport au moment de l'énonciation. Les propos exprimés dans les îlots textuels « *mettre l'enseignement de plain-pied avec le monde moderne.* » et « *d'autres formes de culture* » se situent dans un temps qui se distingue de celui exprimé dans le discours rapportant. Ils prennent leur point d'ancrage dans le temps imposé par un élément présent dans le contexte de la phrase, *Georges Pompidou*, personnage historique. Le journaliste-rapporteur utilise la forme grammaticale du présent pour rapporter ces déclarations passées afin de pouvoir rendre ce qui est dit beaucoup plus présent dans l'esprit du lecteur.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Le verbe introducteur *explique*, indice temporel du discours-rapportant, situe le procès exprimé de façon simultanée par rapport au moment de l'énonciation. Observons l'énoncé suivant (56) :

(56) *Vous souhaitez, m'avez-vous dit, être informé des positions de l'adversaire afin de pouvoir, éventuellement, riposter. Je ne sais pas si vous aimez réellement la guerre, ou plutôt je ne sais pas depuis combien de temps vous l'aimez, combien d'années d'entraînement il vous a fallu pour y trouver de l'intérêt et du charme; mais ce qui est sûr, c'est que vous pensez, comme Voltaire, que nous sommes dans un monde où l'on vit et où l'on meurt «les armes à la main».* (Houellebecq M. et Levy B.-H., *Ennemis publics*)

Le temps exprimé par l'îlot textuel «*les armes à la main*» est lié au point de vue du locuteur rapporté. Il relève du domaine temporel du présent qui localise le procès exprimé par rapport à un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation. M. Houellebecq rapporte ici la pensée de B.-H. Levy en prenant le soin d'indiquer la source à laquelle elle a été empruntée. Il s'agit des propos qui remontent à Voltaire, personnage historique.

Cette pensée qui remonte à l'époque de Voltaire et que le locuteur utilise encore aujourd'hui impose un intervalle qui s'élargit dans le temps. L'on vit et l'on meurt « les armes à la main » depuis longtemps. L'intérêt du locuteur rapporté pour la guerre ne date pas d'aujourd'hui, puisque M. Houellebecq note qu'il pense qu'on est dans un monde où l'on vit et l'on meurt « les armes à la main ».

Puisque cette pensée guillemetée ne date pas d'aujourd'hui, la borne gauche de l'intervalle du procès s'éloigne de l'intervalle de l'énonciation. Soit B1 {01. L'intervalle du procès englobe par là celui dénoté par le discours rapportant « vous pensez ». Soit la notation symbolique suivante pour résumer :

[B1, B2] INC [B'1, B'2]

Les énoncés analysés plus haut montrent que les faits rapportés sous forme d'îlots textuels peuvent entretenir une relation d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion avec ceux qui les mettent en scène.

1.13. La temporalité dans les formes dites atypiques

Pour étudier la valeur du temps et de l'aspect dans les formes dites atypiques, nous allons utiliser la méthode que nous avons appliquée lors de l'étude de la temporalité dans les paroles introduites par les SP. Soit l'exemple suivant :

(57) *Un **soi-disant** artiste a laissé mourir un chien durant une exposition.*

Même s'il existe une surcharge modale sur ce qui est dit, surcharge modale caractérisée par l'intention du locuteur de mettre en doute ce qu'il exprime, on ne peut nullement s'empêcher d'admettre que l'état exprimé est situé dans le temps et montré selon un certain point de vue. Il s'agit à nos yeux d'un état qui s'étend dans le temps. Le locuteur-rapporteur met en doute le statut d'artiste du sujet parce qu'il a laissé mourir le chien lors de l'exposition.

(58) *Ceux du village qui n'ont pas accepté de jouer la carte de l'obéissance sont **considérés comme** ennemis des gens de bien.*

Un autre exemple que nous pouvons appeler *énonciation rapportée atypique* s'illustre en (58). Si *soi-disant* permet de mettre à distance les propos exprimés en [57], la locution déverbale *considéré comme* semble faire pencher davantage la balance du côté de l'énonciation rapportée. Le repérage des traces de la parole qu'on rapporte est plus facile à effectuer avec le déverbal *considéré comme* qu'avec la locution, *soi-disant*. La surcharge modale qui accompagne le dit en (57) n'est pas aussi explicite qu'en (58), mais celui qui énonce le discours n'est pas pour autant absent.

Une catégorie d'individus est considérée, autrement dit, est regardée comme *ennemis des gens de bien*, sous prétexte qu'ils ne sont pas obéissants. Il s'agit à notre sens d'un jugement proféré à leur encontre, puisque rien ne dit qu'ils le sont effectivement. Ce jugement qui n'équivaut pas tout à fait à l'état dans lequel se trouvent ces individus impose quand même une idée de temps.

On ne sait pas à quel moment on a commencé à regarder ces individus comme ennemis des gens de bien. La séquence *considérés comme ennemis des gens de bien* renvoie à un fait qui dure dans le temps. Elle impose un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

1.14. La temporalité dans les énonciations rapportées au conditionnel

Nous avons, en étudiant la temporalité dans les discours indirects de forme classique et dans des exemples de parole introduite par le SP (d'après X, selon X, suivant X, pour X), traité quelques cas de conditionnel. Comme l'objectif n'était pas d'étudier la valeur de ce temps grammatical dans l'idée de proposer une approche hiérarchisée et bien argumentée, nous avons choisi de le laisser en suspens. Nous y revenons à présent, afin de pouvoir présenter une analyse plus ou moins nuancée et préciser les distinctions, si distinctions il y a bien évidemment, entre les divers emplois du conditionnel utilisé dans l'énonciation rapportée. Nous allons, pour ce faire, traiter nos données au regard des travaux de M. Wilmet (1976 et 1997), de la théorie que L. Gosselin a proposée dans ses ouvrages de (1996 ; 2005) et de celle élaborée par P.- P. Haillet (2007). Pour commencer, prenons l'extrait suivant :

(59) *Afin de parachever ce système, le Pentagone voudrait déployer en Pologne dix missiles intercepteurs de missiles et un radar géant en République tchèque. Ces installations s'ajouteraient à celles déjà opérationnelles (ou en cours de modernisation) en Californie, en Alaska, en Grande-Bretagne et au Groenland. Les deux sites, assure Washington, serviraient aussi à défendre la majeure partie de l'Europe (Le nouvel Observateur, 15-21 mars 2007, p. 70).*

La façon dont les conditionnels *voudrait*, *s'ajouteraient* et *serviraient* sont mis en scène dans cet extrait montre que les points de vue rapportés ne sont pas assumés par le locuteur-rapporteur. Ces formes en « rait » ne servent pas uniquement à ancrer les procès dénotés dans le temps. Ils correspondent à ce que P.- P. Haillet appelle : *Conditionnel d'altérité énonciative* (p. 94). Qu'implique selon l'auteur une telle expression ? Pour P.-P. Haillet, le « conditionnel d'altérité énonciative » est

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

constitué par les énoncés se caractérisant fondamentalement, (...), par le fait que l'objet correspondant n'est pas représenté comme intégré à la réalité du locuteur – le point de vue sur cet objet, paraphrasable par une assertion au présent, passé composé ou au futur simple étant représenté comme attribuée à une instance distincte du locuteur-origine de l'assertion au conditionnel (p. 119).

Par cette catégorie grammaticale, l'auteur distingue l'existence de deux sous-classes qu'il définit de la façon suivante :

La subdivision opérée à l'intérieur de cette catégorie – (...) – correspond à la distinction entre deux manières de le mettre en scène. La première, « allusion à un locuteur distinct, n'est pas compatible avec les représentations de ce point de vue comme assumé par l'origine de l'énoncé (...). La deuxième, « dédoublement du locuteur », est une mise en scène particulière d'un point de vue que tout invite à attribuer au locuteur en tant qu'être du monde (...); l'emploi du conditionnel constitue alors la manifestation d'une « stratégie »³⁷³ (Ibid.).

Le locuteur-rapporteur se sert en (59) de ces emplois du conditionnel pour se distancier des points de vue qu'il met en scène. Les faits représentés ne sont pas fondamentalement intégrés dans sa réalité, parce qu'ils sont empruntés à une source énonciative différente de la sienne. Mais, il est à noter que la réalisation de ce qui est énoncé n'est pas incertaine dans le temps.

Deux lectures semblent s'imposer ici. La première indique que l'assertion *Le Pentagone voudrait déployer en Pologne dix missiles intercepteurs...* peut se paraphraser en *Le Pentagone veut, paraît-il, déployer dix missiles intercepteurs en Pologne...* La commutation de l'expression *voudrait déployer* avec le futur grammatical « voudra déployer » ou le prospectif « allait déployer » se révèle à notre sens incompatible. La seconde consiste à montrer que les occurrences, *ces installations s'ajouteraient à celles... et les deux sites serviraient aussi à défendre la majeure partie de l'Europe*, obéissent à des contraintes discursives que l'on peut interpréter différemment. Par contraste avec l'expression *voudrait déployer*, ces segments peuvent se paraphraser en *ces installations s'ajouteront à celles... et en*

³⁷³ C'est nous qui soulignons.

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

les deux sites serviront aussi à défendre la majeure partie de l'Europe. L'obtention de la forme transposée du futur simple indique que les deux assertions constituent une projection dans l'avenir, même si elles ne sont pas assumées par le locuteur-rapporteur.

La paraphrase des lexèmes verbaux *s'ajouteraient* et *serviraient* en *s'ajouteront* et *serviront* nous permet d'interpréter les faits rapportés comme possibles dans l'avenir. Outre cette valeur temporelle, notons également que ces formes en « re » correspondent à une stratégie énonciative, dans la mesure où elles permettent au locuteur de tirer son épingle du jeu en transférant à autrui la responsabilité du propos. Une telle réalité nous fait penser à Ch. Bally pour qui il existerait un conditionnel subjectif résultant de la pensée subjective et critique du locuteur et un conditionnel objectif lié à la transposition (1912 : 556 ; 1914 : 406).

L'emploi des formes *s'ajouteraient* et *serviraient* nous semble être motivé par l'intention du journaliste-rapporteur de ne pas s'impliquer dans ce qu'il rapporte. En les interprétant comme renvoyant à ce qui est possible, nous les distinguons du futur. Lisons ce qu'écrit L. Gosselin comparant le conditionnel et le futur :

Si, dans ces exemples, le conditionnel a bien valeur d'ultérieur dans le passé, il ne saurait cependant, à nos yeux, être légitimement qualifié de « futur dans le passé », car le conditionnel et le futur diffèrent profondément du point de vue des modalités aspectuelles : le futur situe (aspectuellement) le procès dans l'irrévocable, alors que le conditionnel le montre comme simplement possible. (2005 : 181).

Les idées de temps exprimées par les conditionnels *s'ajouteraient* et *serviraient* sont, à nos yeux, non autonomes, parce qu'elles ne peuvent pas à elles seules situer le procès désigné par rapport au moment de l'énonciation. Les intervalles temporels qu'elles imposent prennent leur point d'ancrage dans un autre que l'on peut repérer dans le contexte de la phrase.

Il existe des cas où un lexème verbal employé au conditionnel dénote un procès présenté comme certain dans le temps. De tels cas s'observent lorsqu'il y a

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

surtout présence de circonstanciel de localisation qui impose sa valeur aoristique à la phrase exprimée. Observons cet exemple repris à L. Gosselin (2005 : 182) :

(60) *Selon ce journaliste, le Président partirait la semaine prochaine.*

L'expression temporelle *la semaine prochaine* neutralise en quelque sorte le caractère éventuel du conditionnel *partirait*. Elle exprime un intervalle circonstanciel [ct1, ct2] qui fixe le départ du Président dans un avenir certain. Ici, le conditionnel n'a d'autre fin que de montrer que le journaliste-rapporteur se distancie de ce qu'il rapporte. Tel que l'a montré L. Gosselin, cet intervalle circonstanciel sert d'ancrage à l'intervalle de référence exprimé. Observons l'exemple suivant :

(61) *Dans son édition datée de jeudi, "Le Parisien-Aujourd'hui en France" dénonce par ailleurs les attaques contre la presse auxquelles se **serait** livré le chef de l'État lors de cette réunion, des "propos parfaitement infondés" selon le quotidien. Le chef de l'État **aurait accusé** la presse de ne pas avoir donné assez d'écho à la condamnation de Ségolène Royal en avril par la cour d'appel de Rennes à régler plusieurs mois de salaires impayés à deux anciennes attachées parlementaires. Nicolas Sarkozy **aurait également mis** en cause "L'Express", "Marianne", l'AFP et le "Journal du Dimanche"³⁷⁴.*

Nous sommes en présence d'un exemple de discours qui se compose de plusieurs énoncés. Cet extrait pourrait faire l'objet d'une étude particulière, mais par souci d'éviter toute digression, nous allons uniquement nous intéresser aux occurrences verbales employées au conditionnel.

On observe dans cet extrait une stratégie énonciative par laquelle le locuteur-rapporteur met en scène la dénonciation proférée par le quotidien, *Le Parisien Aujourd'hui en France*. Il essaie de ne pas s'y impliquer. La neutralité nous semble constituer la principale et unique raison qui motive un tel choix. Il y a donc lieu de parler de sous-énonciation au sens où l'entend R. Vion qui écrit :

³⁷⁴ Exemple disponible sur le : <http://fr.news.yahoo.com/ap/20080508/tfr-sarkozy-ump-chirac-71c19f3.html>

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

*La « sous-énonciation » pourrait se limiter à des stratégies d'investissement minimum et à une volonté, plus ou moins consciente, de ne pas s'impliquer, voire de se désengager. C'est ce que l'on rencontre parfois dans certaines thèses où le candidat chemine de citations en citations, accumulant les positions d'énonciateurs sans jamais parvenir à construire où il assumerait, sinon une position personnelle, tout au moins une signification particulière à attribuer à ces accumulations.*³⁷⁵

Sur le plan de la temporalité, l'étude des segments auxquels appartiennent les expressions verbales *se serait livré*, *aurait accusé* et *aurait mis* nous oblige à considérer la position que nous avons adoptée lors du traitement de l'exemple (59), même s'il s'agit ici des cas de conditionnel composé dit conditionnel passé.

Nous retenons en (61) trois cas que nous pouvons assimiler à ce que P.-P. Haillet appelle *conditionnel d'altérité énonciative*, pour la simple et bonne raison que ces emplois correspondent à une stratégie mise en place par le locuteur-rapporteur pour se désengager de ce qu'il énonce. Il ne s'agit nullement d'emplois de conditionnel que l'on pourrait qualifier de potentiel ou d'hypothétique.

Les propositions a) *les attaques contre la presse auxquelles se serait livré le chef de l'État*, b) *le chef de l'État aurait accusé la presse*, c) *Nicolas Sarkozy aurait également mis en cause...* sont paraphrasables en a') *le chef de l'État s'est livré à des attaques contre la presse*, b') *le chef de l'État a accusé la presse*, c') *Nicolas Sarkozy a également mis en cause*.

Ces procès employés au conditionnel se distinguent de *partirait* dans un exemple du type *D'après le veilleur de nuit, ma cousine partirait aux États-Unis avec son copain*, paraphrasable en *le veilleur de nuit a dit que ma cousine partirait aux États-Unis avec son copain* où la postériorité dans le passé est nettement exprimée. La valeur temporelle de futur du passé n'est pas remise en cause ici.

En (61), le locuteur-rapporteur se met en retrait par rapport à la dénonciation proférée par l'instance énonciative, *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, à la personne du Président de la République. C'est ce qui motive, à notre sens, l'emploi de ce conditionnel dit « conditionnel journalistique ». Les propos

³⁷⁵ R. Vion (2004 : 105).

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

rapportés semblent bien avoir été proférés dans le temps. Ils sont antérieurs par rapport au moment de l'énonciation. Il ne s'agit pas d'une projection dans l'avenir, mais d'un ensemble de propos auxquels le locuteur n'a pas voulu adhérer.

Les instructions imposées par ces emplois de conditionnel portent une charge énonciative, mais les propos rapportés sont normalement exprimés dans le temps. La valeur temporelle exprimée prend, à nos yeux, son point d'ancrage dans celle imposée par l'information initiale. La dénonciation de l'instance énonciative, *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, a été proférée avant même que le rapport n'ait eu lieu dans le temps. L'interprétation que nous proposons pour cet extrait se résume dans les exemples (62), (63) et (64) :

(62) *Le chef de l'État s'est livré à des attaques contre la presse*

(63) *Le chef de l'État a accusé la presse*

(64) *Nicolas Sarkozy a également mis en cause la presse...*

Calculons la valeur du temps et de l'aspect en analysant l'exemple suivant :

(65) *Les élèves ont déclaré qu'ils seraient là pour la commémoration de cette journée spéciale.*

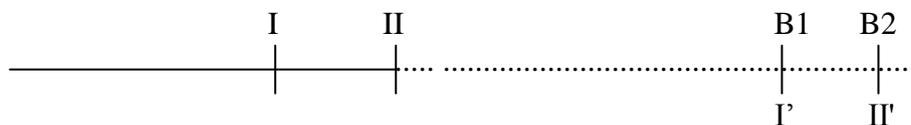
Contrairement aux exemples (59) et (61) où le conditionnel est utilisé comme stratégie énonciative, nous avons en (65) un emploi où il indique une projection dans l'avenir. Il s'agit bien évidemment du conditionnel temporel que l'on peut assimiler au *futur du passé*. Ce conditionnel impose un effet de sens qui conserve son attache avec l'imparfait et le futur, deux temps du non-actuel.

La parole rapportée ne renvoie nullement à une construction du même type que celles que nous avons observées dans les exemples précédents. *Seraient* marque la postériorité dans le passé. En l'interprétant à la manière de L. Gosselin, nous disons qu'il déclenche deux intervalles de référence : l'un assure la monstration du procès, alors que l'autre permet d'observer la coupure modale. L'intervalle à partir duquel l'énoncé est montré est noté [I', II'], alors que celui qui assure la coupure modale reçoit les symboles [I, II] (cf. L. Gosselin, 2005 : 178). Soit cette représentation iconique inspirée du modèle de l'auteur :

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

Fig. 6



La monstration du procès est assurée par l'intervalle de référence noté [I', II'] qui présente sa réalisation (celle du procès) comme possible dans le temps. L'intervalle [I', II'] permet, de plus, de rendre compte de la dimension postérieure de ce qui est dit, alors que [I, II] marque son antériorité. La localisation de ces deux intervalles sur l'axe du temps nous rappelle en quelque sorte la position du linguiste qui, étudiant un cas similaire, interprète l'intervalle de référence [I, II] comme antérieur à l'intervalle de l'énonciation [01, 02].³⁷⁶

L'intervalle de référence exprimé par le conditionnel *seraient* est, du point de vue de la relation temporelle, non-autonome. Ce qui implique qu'il exige la coïncidence avec un autre intervalle présent dans le contexte de la phrase pour pouvoir montrer le procès dans le temps. L. Gosselin parle d'intervalle antécédent (2005).

Le fait exprimé par le verbe introducteur *ont déclaré* est antérieur à celui exprimé par le conditionnel *seraient*. Il est montré comme révolu dans le temps, alors que celui désigné par *seraient*, est perçu comme réalisable dans un futur du passé.

Le conditionnel, en énonciation rapportée, semble imposer outre ses effets de sens typique, d'autres valeurs sémantiques. Si les exemples (60) et (65) confirment l'hypothèse que cette catégorie grammaticale exprime la postériorité dans le passé, (59) et (61) montrent que cela est loin d'être une loi générale. Le conditionnel journalistique résiste vigoureusement à cette thèse définissant le conditionnel comme le temps marquant le possible. Poser le conditionnel comme *futur dans le passé* tient pour certains exemples d'énonciation rapportée, mais on ne peut pas en faire une règle générale. En interaction avec des éléments du contexte, le lexème verbal employé au conditionnel peut prendre sa référence soit

³⁷⁶ Cf. L. Gosselin (2005 : 178)

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

dans le passé, soit dans le présent, soit dans le futur. L'événement rapporté peut être antérieur, simultané ou postérieur par rapport au discours qui le reprend.

Les formes en « rais » dénotent toujours une valeur temporelle en énonciation rapportée. Les exemples que nous venons d'analyser montrent toutefois que cette valeur temporelle est parfois reléguée au second plan par le locuteur-rapporteur qui cherche à exprimer sa subjectivité par rapport à ce qu'il rapporte. Nous avons constaté en (61) que le journaliste-rapporteur surplombe la valeur temporelle du conditionnel par la stratégie qu'il met en œuvre. Notre propos va d'une certaine manière dans le sens de la pensée de M. Wilmet (repris par L. Rosier 1999 : 169-172) qui propose de rassembler sous l'étiquette temporelle toutes les formes en « rais ». Cependant, vu la réalité modale qu'imposent ces formes, nous nous demandons s'il n'est pas préférable d'envisager leur étude temporelle en rapport avec leur dimension modale.

Le tableau suivant propose un résumé de l'emploi des temps dans les divers types de rapport que nous avons étudiés. Nous choisissons d'utiliser les symboles DD, DI, DIL, SND, DN, etc. au lieu d'écrire intégralement les appellations que nous avons employés au cours de notre analyse.

Tableau³⁷⁷

	Énonciation initiale	Énonciation rapportée
Types de rapport	Temps verbaux	Marquage temporel obtenu après le rapport ³⁷⁸
DD	Prés, PC, Futur, PDV, ou autres	PTV
DI	Prés, Futur, cond.	PTV

³⁷⁷ Ce tableau représente les cas d'énonciation rapportée où les indices du temps sont exprimés. Il ne tient pas compte des énonciations rapportées apparaissant sous formes d'îlots textuels et d'énonciations rapportées dites atypiques.

³⁷⁸ Nous tenons à expliquer le sens de certains signes et expressions que nous utilisons dans ce tableau. PTV se lit : « pas de transposition verbale ». Il s'agit des cas où le tiroir verbal ne subit, en contexte noncalisant ou toncalisant, aucune transposition au cours du passage de l'énonciation initiale à l'énonciation rapportée. TV se lit : transposition verbale, il est donc le contraire de PTV. Le PDV se lit pour sa part : « Pas de verbe ». Il s'agit en fait des cas où l'énonciation rapportée apparaît sous la forme de SN déverbal, de DN, de formes atypiques, etc.

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

	Imparfait, PQP, PC, PS, Passé antérieur, Cond., Infinitif, ou autres	TV
DI avec guillemets	Prés, Futur, cond.	PTV
	Imparfait, PQP, PC, PS, Passé antérieur, Cond, ou autres	TV
	Prés., PC, Futur,	PTV
DDL	Prés., PC, Futur, Cond, PDV	PTV

Tableau (suite)

DD avec que	Présent, PC, Futur, Cond, ou autres	PTV
DIL	Imparfait, PQP, PS, Cond	TV
DIM	Prés, Futur, PC,	PTV
	Imparfait, PC, PS, PQP, Cond. Passé Ant., ou autres	TV
Énonciation introduite par les SP	Prés, Futur, PC	PTV
	Imparfait, PC, PD, Cond, etc.	TV
DN	imparfait, PQP	TV
	passé simple, présent de narration, présent	PTV
SND	PDV	PTV
Îlots textuels	Présent, passé, futur	PTV
	SN, SAdj, SAdv	SN, SAdj, SAdv

Le DD conserve sa propriété spécifique de forme évoluant de façon autonome par rapport au discours introducteur. La médiation des tiroirs verbaux

Quatrième partie : chapitre 1

La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

n'entraînent aucune transposition. L'autonomie qui caractérise le fait rapporté en DD s'observe également en DDL, en DD *avec que*, parfois en DIL et partiellement en DIM.

La transposition des indices du temps si souvent considérée comme un trait caractéristique des formes telles que le DI, le DI avec *guillemets*, et le DIL n'est pas en réalité obligatoire. L'autonomie des indices du temps rapportés par rapport à ceux qui les introduisent n'est pas l'apanage du DD, du DDL et du DD *avec que*, puisqu'on l'observe également dans certains exemples du DI, le DI avec *guillemets*, le DIL, etc. H. Kronning note, rappelons-le, que la présence d'un marqueur qui dénote un moment de référence passé ne déclenche pas nécessairement la concordance toncalisante (H. Kronning à paraître).

1.15. Conclusion

Nous venons d'étudier un ensemble d'extraits appartenant aux différents types de rapport jusque-là recensés par la recherche linguistique. L'idée n'a pas été de proposer une analyse exhaustive et approfondie de tous les indicateurs temporels pouvant apparaître dans le contexte de l'énonciation rapportée en français. Nous avons traité des cas où l'expression du temps se présente sous formes de tiroirs, de circonstanciels, de syntagmes nominaux, d'expressions calendaires, etc. Lorsque le circonstanciel se combine avec le tiroir verbal, nous avons constaté que la valeur ajoutée, à savoir l'instruction qu'il code, peut renforcer ou contredire le sens de base du tiroir auquel il s'associe (voir l'exemple : *Oh ! maintenant, puisque rien ne pouvait le corriger, pas même la peur de sa crevaison prochaine, elle jurait de ne plus se gêner ; le ménage irait à la six-quatre-deux, elle s'en battait l'œil ; et elle parlait de prendre, elle aussi, du plaisir où elle en trouverait*).

Nous avons choisi de porter notre regard sur les cas où les indicateurs du temps sont faciles à repérer et sur ceux où ils ne le sont pas. Nous avons relevé la cohabitation des indices à référence déictique avec des indices à référence anaphorique dans des exemples d'« énonciation indirecte libre » et des exemples d'« énonciation indirecte mimétique ». Nous avons reconsidéré l'emploi des tiroirs verbaux dans l'énonciation rapportée, et constaté, à l'instar d'O. Ducrot, M. Olsen, M. Vuillaume, qu'un temps verbal comme le passé simple s'observe dans le

Quatrième partie : chapitre 1
La temporalité dans l'énonciation rapportée en français

contexte de l'énonciation indirecte libre, même s'il ne provient pas de la transposition comme c'est le cas de l'imparfait, du plus-que-parfait, du conditionnel présent et du conditionnel passé. Nous avons enfin constaté que la valeur du temps exprimée dans une énonciation rapportée ne dépend pas précisément des lois syntaxiques qui la lient à l'énonciation introductrice, mais du sens global de la phrase.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

L'étude de la temporalité dans l'énonciation rapportée n'est pas le sujet privilégié de beaucoup de ceux qui traitent l'expression du temps en créole haïtien³⁷⁹. Les rares auteurs qui rendent compte de ce phénomène calquent la grammaire créole sur celle du français, or la réalité nous semble plus complexe qu'ils ne l'imaginent.

Le travail que nous nous proposons de développer dans ce chapitre sera consacré à l'étude de la temporalité dans l'énonciation rapportée, en créole haïtien. Deux approches sont à mettre en œuvre. La première nous permettra de considérer les objectifs que nous avons formulés dès le départ. La seconde nous offrira l'opportunité d'aborder un point que nous avons annoncé dès l'introduction de cette partie. Il s'agira de montrer que le créole haïtien impose une grammaire qui n'est pas le calque de celle du français. Il sera pour nous l'occasion de mettre en œuvre le travail de comparaison entre le français et le créole haïtien, tel qu'il a été formulé dans notre problématique.

2.1. La temporalité dans les formes classiques

Il sera question dans les paragraphes qui suivent d'étudier la valeur du temps et de l'aspect dans le discours direct et le discours indirect, et déterminer le type de relation que la parole rapportée entretient avec celle qui l'introduit.

2.1.1. Dans le discours direct

Le temps qui localise les événements rapportés en discours direct obéit aux lois qui gouvernent la réalité syntaxique et sémantique des propositions mises en relation. Soit l'exemple suivant :

(1) *Anvan l pati, papa m te di : « M ap retounen ».*

(1') *Avant de partir, mon père a dit : « Je reviendrai ».*

³⁷⁹ Un auteur comme G.-M. Tardieu ne traite que les trois formes du triptyque (2006 : 100-101).

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le temps exprimé en (1) localise le procès rapporté par rapport à un moment de référence qui suit le moment de l'énonciation, il relève autrement dit du domaine temporel du futur. La réalisation du procès mis en scène est fixée dans un moment postérieur par rapport au présent de la parole, même si celui qui l'introduit, c'est-à-dire, le moment du locuteur-rapporteur est au passé.

Aucune incidence particulière n'est observée dans cet exemple, puisque l'énonciation rapportée conserve sa forme d'origine. Le temps rapporté est déictique, car il a son propre point de référence. Considérons l'extrait suivant :

(2) *Vwala yon mesye ki te gen yon chwal. Yon jou l al nan jaden sou chwal la. Li keyi twa pòm, li bay chwal la moso. Bèt la di : « Depi m fèt, mesye, m pa janmen manje pòm. » Nèg la tonbe kouri. Li kontre ak yon tonton k ap pote sou tèt li yon chay bwa, tonton an mande l : « Sa ou genyen la ? » Nèg la reponn : « M bay chwal la moso pòm, li di m li pa janm manje sa depi li fèt ». (Wi mwen konn li, 2005 : 109).*

(2') *C'était un monsieur qui avait un cheval. Un jour, il est allé dans son jardin avec ce cheval. Il a cueilli trois pommes, et lui a donné un morceau. La bête dit : « Depuis que je suis né, monsieur, je n'ai jamais mangé de pomme. » L'homme s'est mis à courir. Il a rencontré un vieillard qui transportait une charge de bois sur sa tête, le vieillard lui a demandé : « Qu'est-ce qui vous est arrivé ? » l'homme lui a répondu : « J'ai donné un morceau de pomme au cheval, il m'a dit qu'il n'en a jamais mangé depuis le jour où il est né ».*

Les procès *fèt/naître*, *manje/manger*, *genyen/avoir*, *être arrivé*, *bay/donner*, *di/dire* apparaissent tel qu'ils ont été utilisés dans l'énonciation d'origine. Ils sont localisés dans un temps qui précède le moment de l'énonciation. Quel type de relation entretiennent-ils avec le procès introducteur ? Ils entretiennent une relation d'antériorité avec le discours introducteur. Ils sont au passé, mais rien ne nous autorise à parler à la manière de L. Danon-Boileau de relation de double référence (1982 : 62). Les indices du temps qui situent les faits rapportés conservent leur valeur initiale. Le temps exprimé est donc déictique.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

(3) *Nan apremidi lendi an, yon premye gwoup moun pran rele nan lari :*
« *Nou vle Aristid tounen, minote Sedras, Michèl Franswa ak Biyanbi.* »
(Libète, 27 sept. 94, # 105).

(3') *Lundi après midi, un groupe de personnes se sont mises à crier :*
« *Nous voulons qu'Aristide revienne, menottez Sedras, Michel François et Biambi.* »

L'extrait (3) semble imposer la même lecture que l'exemple (1), surtout en termes de relation entre l'énonciation rapportée et l'énonciation introductrice. Les indices du temps rapporté conservent leur valeur temporelle d'origine, même si l'expression verbale qui les introduit est au passé (pran rele/ se sont mis à crier). Deux lectures peuvent être envisagées ici. La première consiste à interpréter l'expression verbale *vle Aristid tounen/vouloir le retour d'Aristide* comme relevant du domaine du présent. Le temps exprimé localise par là le procès rapporté par rapport à un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation. La position exprimée sera considérée comme valable avant, pendant et même après le moment de l'énonciation. La deuxième lecture possible est celle qui assimilerait la parole proférée, *vle Aristid tounen/vouloir le retour d'Aristide*, à un fait historique. Un tel fait précéderait, dans ce cas, le moment de l'énonciation. La revendication exprimée n'aurait été valable qu'à un moment passé. Poursuivons notre analyse en traitant l'exemple suivant :

(4) *Mika reponn li, li di l :* « *lè l t ap prale a, m te di l fè kichòy pou mwèn.* »

(4') *Mika lui a répondu et lui dit :* « *Au moment où il allait partir, je lui avais demandé de faire quelque chose pour moi.* »

Le procès *di fè/ demander de faire* est situé de façon antérieure par rapport à celui qui l'introduit, *di/dire*. *Di fè* exprime l'antériorité d'un procès passé par rapport au moment de l'énonciation. La situation temporelle qu'il exprime rappelle les cas où la parole rapportée s'imbrique dans la structure du verbe introducteur, mais la réalité qu'on observe ici impose une lecture tout à fait différente. *Te di l fè* implique un temps qu'on pourrait interpréter comme dépendant du temps de

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

l'énonciation d'origine³⁸⁰. L'expression verbale *te di l fè* peut être assimilée à la forme grammaticale du plus-que-parfait français, mais le temps qu'elle exprime n'est pas pour autant non-autonome.

L'expression *te di fè* dans l'exemple *lè l t ap prale a, m te di l fè kichòy pou mwèn* impose un point de référence qui se construit à l'aide des éléments du contexte. L'idée de Partee rejetant la thèse de « tiroirs purement anaphoriques » au profit d'« emplois anaphoriques » est à notre sens consolidée ici (Partee cité par C. Vetters, 1996 : 51-52). V. Lo Cascio indique que tous les tiroirs déictiques peuvent être employés anaphoriquement (cf. *Ibid.*), alors que les anaphoriques ne peuvent pas avoir de valeur déictique (p. 51). L'exemple (4) indique, à notre sens, le contraire de ce qui est dit. Tous les indicateurs du temps peuvent avoir, selon l'emploi, de valeur déictique.

Le temps exprimé en (1), (2), (3) et (4) est lié au point de vue du locuteur rapporté. Nous l'interprétons comme ayant une valeur déictique, parce que les indices qui l'expriment imposent leur propre point de référence. Considérons l'énoncé suivant :

(5) *Sintil rélé* : « *devan* » ! *Mouin di-ou* : « *devan* » ! (Franketienne, *Dezafi*, p. 118)

(5') Sintil s'écrie : « *Devant* » ! Je te dis : « *Devant* » !

Aucun morphème couramment appelé indice d'expression temporelle n'est observé en (5), toutefois ce qui est rapporté est situé dans le temps. L'expression énonciative *Devan/devant* indique que l'action exprimée déclenche une valeur injonctive. Un ordre auquel l'interlocuteur devrait obéir. Une action qu'on lui demande d'exécuter dans le temps. Nous interprétons la proposition injonctive *devant !* comme imposant un intervalle qui suit l'intervalle de l'énonciation.

Les faits rapportés entretiennent différents types de relation avec le discours qui les introduit. Ils sont localisés par des indices qui imposent leur propre moment de référence. Quel rapport cela a-t-il donc avec ce que nous avons observé

³⁸⁰ Nous faisons ici allusions au cas de discours indirect où le tiroir verbal obtenu, soit le conditionnel, le plus-que-parfait, ou l'imparfait relève de la transposition.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

dans l'emploi des temps dans le discours direct en français ? L'analyse de l'exemple suivant nous permettra de répondre à cette question.

(6) *Il a précisé : « Je reviendrai demain à 7 heures du matin ».*

Le locuteur se sert de deux moyens pour marquer le temps dans lequel le procès rapporté en (6) se situe. On relève des indices comme le morphème du futur et l'expression temporelle *demain à 7 heures du matin*. Le morphème de futur et l'expression *demain à 7 heures du matin* se complètent sémantiquement. Ils fixent le procès dans un avenir certain.

En français aussi bien qu'en créole haïtien, les indices du temps rapportés en discours direct conservent leur valeur temporelle initiale après le rapport. L'intervalle du procès rapporté coïncide, précède ou suit celui déclenché par le procès introducteur, selon que les marqueurs du temps utilisés relèvent du domaine du passé ([te], [t ap]), du présent ([ap], [ø]), ou du futur ([ap], [a], [pral], [va], etc.). Le temps rapporté est lié au cadre temporel du locuteur rapporté. Les indices du temps sont d'un emploi déictique, car ils ont leur propre point de référence.

2.1.2. Dans le discours indirect

Un nombre important de cas de discours indirect observés résulte du décalage lié au passage de l'énonciation d'origine à l'énonciation rapportée, en français. Un tel phénomène n'est pas observé en discours direct. Un nombre important d'exemples étudiés en français confirment l'hypothèse qu'en contexte toncalisant, une autre forme est conférée au tiroir verbal rapporté. Comment cela se présente-t-il en créole haïtien ? Soit l'exemple suivant pour essayer de répondre à cette question :

(7) *Gen entelektyèl ki di sosyete a te mal pati paske inyon nwa ak milat yo te disparèt, apre lendepandans. (Bòn Nouvèl, février 2006, # 426).*

(7') *Certains intellectuels disent que cette société a mal démarré, puisque l'union entre les noirs et les mulâtres a disparu après l'indépendance.*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

L'extension exprimée par la locution copulative *se yon timoun /est un enfant* est renforcée par le circonstanciel temporel *toutan/toujours*. Nous interprétons l'intervalle du procès rapporté comme étendu dans le temps parce que l'état qu'il désigne existe avant, pendant et même après le moment de l'énonciation.

(9) *Simòn kontre ak Mika. Li di l bonjou epi l mande l kisa l ap chache.*

Mika di l ap chache kay bòs Moris. (Wi mwen konn li, 2005, p. 101).

(9') *Simone rencontre Mika. Elle lui dit bonjour, puis elle lui demande ce qu'elle cherche. Mika dit qu'elle cherche la maison de Maurice.*

L'extrait (9) se compose de plusieurs segments d'énonciation rapportée, mais nous nous proposons d'étudier le temps et l'aspect dans la séquence : ***Mika di l ap chache kay bòs Moris.***

Le temps rapporté dans ce segment de phrase est exprimé par la particule *ap*. Il situe le procès rapporté *chache/chercher* dans un intervalle qui s'étend dans le temps. *Ap* impose son propre moment de référence, il est donc d'un emploi déictique. L'expression *ap chache* désigne un procès dont la réalisation impose un intervalle de temps qui englobe celui déclenché par le procès introducteur. Les procès *di dit* et *ap chache/cherche* relèvent du domaine temporel du présent, mais leur sémantisme et la façon dont ils sont mis en discours nous obligent à interpréter le premier (le verbe *di/dire*) comme déclenchant l'aspect perfectif, et le second *ap chache* comme dénotant l'aspect imperfectif. La réalité qu'on vient d'étudier en (8) est répétée aussi en (9), puisque l'intervalle du procès introducteur est inclus dans l'intervalle du procès rapporté. Le procès introducteur est perçu de façon ponctuelle, alors que celui exprimé par *ap chache* s'étend dans le temps.

(10) *Timoun yo te di y ap soti/Les enfants ont/avait dit qu'ils partiraient.*

(11) *Timoun yo te di yo t ap soti/Les enfants ont/avait dit qu'ils partiraient.*

(12)– *Michèl te di m l ap travay labank/Michelle m'a/avait dit qu'elle travaille/travaillait/travaillerait à la banque.*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

La particule préverbale *ap*, ordinairement utilisée pour marquer l'actuel ou l'avenir en créole haïtien, montre, en (10), que le départ du locuteur est réalisable dans le temps. La même réalité s'observe en (11), même si, contrairement à ce qu'on constate en (10), l'éventualité dont il est question est marquée d'une autre façon. On y relève la combinaison de la particule *t*, forme réduite du morphème *te*, avec la marque *ap*.

Ap et *t ap* expriment en (10) et (11) une valeur aspectuo-temporelle qu'un courant de pensée pourrait considérer comme imposée par le temps de l'énonciation-support. Une telle lecture confirmerait la thèse de l'analyse grammaticale traditionnelle selon laquelle le temps de l'énonciation rapportée s'aligne sur celui de l'énonciation-support

Ap toti et *t ap toti* imposent une valeur aspectuo-temporelle qui diffère de celle qu'ils déclenchent ordinairement. Associées au morphème verbal *soti*, les particules *ap* et *t ap* reprennent un moment de temps qui a déjà été spécifié dans le contexte de la phrase. Ils sont d'un emploi anaphorique, car le moment qu'elles désignent dépend d'un temps différent du moment de l'énonciation initiale.

Nous avons interprété *ap toti* et *t ap toti* comme impliquant une action qui pourrait se réaliser dans le temps. Prenons l'énoncé (12) afin de pouvoir montrer les nuances que l'on peut relever dans l'étude du morphème *ap* lorsqu'il est inséré dans la structure d'une subordonnée.

Ap travay labank extrait de l'exemple (12) peut faire l'objet de plusieurs lectures. Si l'on admet la phrase française *Michelle m'avait dit qu'elle travaille à la banque* comme l'équivalent de la phrase créole *Michèl te di m l ap travay labank*, on peut sans problème dire que le temps de la parole rapportée conserve sa valeur d'origine malgré son imbrication dans la structure d'une principale exprimée au passé. Il localiserait le procès *travay* par rapport à un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation. La deuxième lecture possible consiste à considérer le travail de Michelle comme une action qui se situe dans un moment antérieur par rapport au présent de la parole. Pour une telle lecture, la parole rapportée et celle qui l'introduit équivalent à deux énonciations qui auraient eu lieu dans un temps révolu. On peut interpréter le temps, dans cette énonciation

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

rapportée, comme localisant une action réalisable dans le temps. Ce qui assimilerait l'expression verbale *ap travay* au conditionnel, temps grammatical dit futur du passé en français.

Ap travay peut être interprété comme une expression qui reprend un espace de temps qui a déjà été introduit dans le discours, lorsqu'il est considéré comme exprimant le révolu ou le réalisable dans le temps. On l'interprète néanmoins comme un indice qui a son propre point de référence, lorsqu'il relève d'un domaine temporel qui localise le procès exprimé dans un intervalle de temps qui coïncide ou suit l'intervalle de l'énonciation.

On a parlé plus haut de similitude entre l'expression du temps dans le discours direct en créole haïtien et l'expression du temps dans le discours direct en français, voit-on également ce type de phénomène dans les exemples de discours indirect analysés ? Essayons de répondre à cette question en analysant l'exemple (13).

(13) *Il a dit qu'il avait pleuré devant Gorki mort* (C. Mauriac, 1981 : 173)

Le procès rapporté *pleurer* est antérieur par rapport au procès introducteur *dire*. Le moment de temps exprimé localise le procès dénoté comme antérieur à un moment de référence passé. Il prend son ancrage dans celui imposé par le temps de la parole d'origine.

Une forme différente est conférée au tiroir verbal rapporté. Ce phénomène résulte de la transposition verbale. La forme verbale *avait pleuré* reste et demeure selon toute évidence ce qui permet d'identifier le moment de référence dont on a parlé plus haut. C'est elle qui indique que le temps rapporté est antérieur par rapport au temps du verbe introducteur. Elle est, dans cette énonciation rapportée, l'indice temporel qui permet de remonter au tiroir transposé dit tiroir d'origine.

Le morphème *te* est l'équivalent temporel de *avait pleuré*, si on traduit l'exemple français *Il a dit qu'il avait pleuré devant Gorki mort* par *Li di l te kriye douvan mò Gorki. Avait pleuré/te kriye* dérive de *a pleuré/kriye*. La transposition verbale relevée en français, ne s'observe pas en créole haïtien. Les indices temporels *avait pleuré* et *te* ont la valeur anaphorique.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

La valeur temporelle exprimée par les particules préverbales utilisées en discours indirect (te, ap, t ap, etc.) n'est pas toujours facile à décrire, en créole haïtien. L'étude du temps oblige à considérer le contexte dans lequel les marqueurs sont exprimés. C'est le cas dans l'exemple (12) où le morphème *ap* fait l'objet de plusieurs interprétations. Soit l'énoncé suivant pour terminer cette section :

(13a) *Manman m mande w si w ap ka vini denmen*

(13a') *Ma mère te demande si tu pourras venir demain*

L'interrogation indirecte « si w ap ka vini denmen » dérive de l'interrogation directe « èske w ap ka vini denmen ? ou « w ap ka vini denmen ? ». Ce qui exprime le temps dans cette phrase est explicitement marqué (ap). Le fait rapporté se localise dans un temps postérieur par rapport au procès qui l'introduit. Soit la formule suivante pour résumer :

[B'1, B'2] POST [B1, B2]

Le temps rapporté en (13a) impose son propre point de référence. Nous l'interprétons donc comme déictique.

Les exemples de discours indirect que nous venons d'étudier nous montrent une réalité tout à fait différente de celle que nous avons observée en français. Les indices du temps ne subissent pas de transposition dans le discours indirect en créole haïtien, comme ils le sont le plus souvent en français. Ils ne sont pas toujours présents dans le syntagme verbal. Nous avons relevé des cas de propositions subordonnées où ils imposent la valeur déictique.

2.2. La temporalité dans le discours indirect libre

En essayant d'étudier le temps et l'aspect dans le discours indirect libre en créole haïtien, nous allons décrire le type de relation qu'entretient l'intervalle du procès rapporté avec celui du procès introducteur. Prenons l'exemple suivant pour commencer :

(14) *Nan ri lantèman, moun yo t ap di sa yo panse. Yo t ap pale. Meriken yo pa te vin regle anyen serye nan peyi a, nou dwe òganize n ! Gen lòt ki t ap di, si Meriken yo te ale, tout moun t ap mouri, gen lòt ankò ki t ap di Meriken yo vin an Ayiti pou yo pran Mòl Sen Nikola. Kèk jènnjan t ap rele. Meriken yo ta dwe bay pèp la sekirite pou l al pran zàm yo, paske se pèp la ki konnen ki kote zàm*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

yo ye. Anfen chak moun t ap bay opinyon yo, pandan bal t ap tire nan kalkou ri lantèman ak ri Chann Mas (Libète, # 106, 4/10/1994, p. 2).

(14') *À la rue de l'Enterrement, les gens disaient ce qu'ils pensaient. Ils disaient. Les Américains n'étaient pas venus faire du sérieux : nous devons nous organiser ! D'autres disaient si les Américains étaient allés, tout le monde serait mort. D'autres encore disaient que les Américains étaient venus en Haiti pour pouvoir prendre le Môle Saint-Nicolas. Certains jeunes disaient. Les Américains auraient dû accompagner les gens pour qu'ils aillent récupérer les armes, parce que ce sont eux qui savent où ils peuvent les retrouver. Chacun donnait enfin son opinion, alors qu'on tirait des coups de feu à l'angle du carrefour de la rue de l'Enterrement et de la rue du Champ-de-Mars.*

Le temps rapporté dans l'extrait (14) est conditionné par la mixité qui caractérise le discours indirect libre. Plusieurs époques du temps sont observées. Les procès *vin regle/venir faire du sérieux* (mot à mot : *venir régler*) sont au passé, alors que *dwe òganize/devoir organiser* est au présent. On relève également l'emploi du potentiel : *t ap mouri/serait mort, ta dwe bay/auraient dû donner*. Dans ce type de discours indirect libre, si le rétablissement des indices du temps de l'énoncé d'origine s'impose dans certains cas : *te* dans *meriken yo pa te vin regle anyen serye/Les Américains n'étaient pas venus faire du sérieux*, et *ta* dans *Meriken yo ta dwe bay pèp la sekirite pou l al pran zàm yo/Les Américains auraient dû accompagner les gens pour qu'ils aillent récupérer les armes*, il se révèle une opération difficile dans d'autres : *se pèp la ki konnen ki kote zàm yo ye/ce sont eux qui savent où ils peuvent les retrouver*. Le temps exprimé est parfois anaphorique. C'est le cas de *te* dans le segment, *meriken yo pa te vin regle anyen serye/Les Américains n'étaient pas venus faire du sérieux*.

Dans cet extrait, les morphèmes *te* et *t ap* expriment un temps qui reprend un intervalle de temps qui a déjà été spécifié dans le discours d'origine. Ils sont donc d'un emploi anaphorique. Quant au temps exprimé dans le fragment *nou dwe òganize n/nous devons nous organiser !*, on s'aperçoit qu'il n'est pas explicitement marqué, même si le contexte oblige à l'interpréter comme déictique.

T ap situe une action passée dont la réalisation n'est pas forcément bornée dans le temps. Il exprime en (14) ce qui aurait dû se réaliser dans le temps.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le morphème *t ap* situe le procès d'attribution, *di/dire*, dont la réalisation n'est pas ponctuelle dans le temps. La valeur sémantique qu'il déclenche entre en contradiction avec le sémantisme du lexème verbal, *di/dire*, qui correspond d'habitude à un procès dont les bornes sont contraintes dans le temps.

Deux types de relation sont à observer entre l'énonciation rapportée et l'énonciation introductrice en (14). Une relation d'antériorité, d'un côté, pour les cas où les procès rapportés, *pa te vin/n'étaient pas venus, vin/sont venus, te ale/étaient partis*, précèdent le procès introducteur sur l'axe du temps ; une relation de postériorité, de l'autre, pour les cas où le procès rapporté, *nou dwe òganize n/nous devons nous organiser*, suit le procès introducteur. Analysons l'exemple suivant :

(15) *Tout moun sezi wè kijan pèp ayisyen an bat bravo pou militè meriken yo. Kèk pasan di se pa pou militè yo moun yo ap bat bravo. Moun yo kontan. Y ap bat bravo paske antre militè meriken yo antre nan peyi a pèmèt yo ka rele byen fò : yo pa nan koudeta ankò, kriminèl yo dwe ale.* (Libète, # 105, 27/09/1994, p. 4)

(15') *Les gens sont surpris de voir la façon dont les Haïtiens accueillent les militaires américains. Certains témoins disent qu'ils (les Haïtiens) n'applaudissent pas les militaires américains. Ils sont contents. Ils applaudissent parce que l'arrivée de ces militaires dans le pays leur permet de revendiquer, de crier : il n'y a plus de putsch, les criminels doivent partir.* (yo pa nan koudeta ankò, kriminèl yo dwe ale peut aussi se traduire, littéralement, en *ils ne sont plus dans le putsch, les criminels doivent partir*).

L'énoncé (15) nous impose une réalité qui diffère de celle observée en (14), surtout en termes de mode de marquage du temps. L'indicateur temporel de l'énonciation introductrice n'est pas linguistiquement observé. Le contexte demeure par là l'élément auquel on va devoir recourir pour pouvoir repérer le temps dans lequel est localisée la parole du locuteur-rapporteur.

Deux modes d'expression temporelle sont à observer dans cet exemple de discours indirect libre. On relève d'une part l'existence d'une forme couramment

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

appelée marqueur de temps : le cas de *ap* dans le procès rapporté : *ap bat/applaudissent*, d'autre part, l'absence d'indice explicitement exprimé. C'est le cas d'*antre/venir*, *dwe ale/devoir partir* dans les procès rapportés *antre militè yo antre nan peyi a*, et *yo pa nan koudeta ankò/il n'y a plus de putsch*, *dwe ale/devoir partir*.

Le journaliste-rapporteur reprend deux fois l'expression *ap bat bravo/applaudissent* dans le segment *se pa pou militè yo moun yo ap bat bravo : moun yo ap bat bravo paske antre militè meriken yo antre nan peyi a pèmèt yo ka rele byen fò*. Il s'agit, à notre sens, d'une façon utilisée par ce dernier pour mettre en exergue les propos émis, pour associer sa voix à celle du locuteur d'origine.

Bat bravo/applaudir est, comme *pèmèt/ permettre*, *rele/crier* et *antre/venir*, situé dans un temps qui relève du domaine temporel du passé, pourtant, toute lecture hâtive pourrait l'assimiler à un procès qui coïncide avec le moment de l'énonciation. L'intervalle du procès qu'il désigne englobe celui exprimé par le lexème verbal *di/dit* qui désigne, selon son sémantisme, ce qui est ponctuel dans le temps.

(16) *Fawoud ap mande èske l ap rive, èske l ap ka rete nan peyi sa a. Kouman l ap fè pou l rive janbe bariyè fè ki nan figi chak moun. Antansyon, li di. Tout moun sou kont, nenpòt ti jès, nenpòt pawòl, tout se okazyon pou yon pli jouman pati al blayi nan figi kòk batay ki deyò pou gagè.* (P.-M. Chéry, *Eryte Vilokan*, 2001).

(16') *Fawoud se demande s'il pourra arriver, s'il pourra rester dans ce pays, comment il fera pour faire face au comportement de chacun. Attention, dit-il. Les gens sont sous tension, n'importe quoi, n'importe quelle parole peut être une occasion pour inciter les accrochages parmi les accrocheurs qui n'attendent que ça.*

L'expression du temps en (16) rappelle quelque peu la réalité qu'on vient d'étudier en (15), à savoir un exemple de discours indirect libre où le temps rapporté est exprimé tantôt par des indices explicitement observés, tantôt par des faits que seul le contexte peut aider à repérer. Dans cet exemple, le locuteur-rapporteur combine des points de vue relevant du domaine du présent avec un

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

ensemble de points de vue dont la réalisation ne semble pas tout à fait certaine dans le temps. C'est le cas dans le segment *Tout moun sou kont/Les gens sont sous tension* où la réalité mise en scène déclenche un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation. Dans *èske l ap rive, èske l ap ka rete nan peyi sa a. Kouman l ap fè pou l rive janbe bariyè fè ki nan figi chak moun*, ce qui est exprimé est lié à une projection dans l'avenir. L'association du morphème *ap* aux *lexèmes verbaux rive/arriver, ka rete/pouvoir rester et fè/faire* n'exprime pas forcément ce qui est certain dans le temps. Il y a ici idée de doute, puisque le locuteur rapporté s'interroge sur la réalisation effective de ces actions dans le temps.

(17) *Fawoud ouvè konvèsasyon ak Magi, mande l kouman l rele, ki manje yo kwit nan otèl la, elatriye... Konvèsasyon an rive sou chofè ki pa respekte pyeton ak aksidan k ap fèt. Se pa pyeton sentman yo pa respekte, li di, kamyon pa respekte oto. Oto pa respekte moun, zotobre pa respekte malere, granmoun pa respekte timoun, gason pa respekte n fanm* (P.-M. Chéry, *Eritye Vilokan*, 2001).

(17') *Fawoud adresse la parole à Maggy, lui demande son nom, ce qu'on sert dans cet hôtel comme nourriture. Le dialogue débouche sur le comportement des conducteurs qui ne respectent pas les piétons et les accidents qui se répètent. Ce ne sont pas uniquement les piétons qui ne sont pas respectés, dit-elle, les camions ne respectent pas les autos. Les autos ne respectent pas les gens, les gens riches ne respectent pas les pauvres, les adultes ne respectent pas les enfants, les hommes ne nous respectent pas, nous les femmes.*

La parole introductrice et la parole rapportée sont faciles à repérer dans les deux cas, bien que la dilution, phénomène qui caractérise le plus souvent ce type de rapport, soit manifestement observée. Le procès introducteur est localisé dans un temps relevant du domaine du présent, mais comme nous l'avons maintes fois noté dans les lignes qui précèdent, aucune forme linguistique couramment appelée, en créole haïtien, indice d'expression temporelle n'est relevée.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Les procès *rele/appeler*, *kwit/cuire*, *se/être*, *respekte/respecter* se situent dans un temps qui coïncide avec le moment de l'énonciation, notons toutefois que ce temps n'est pas marqué par ce qui se désigne sous l'étiquette d'indices du temps en créole haïtien.

Les procès introducteurs aussi bien que les rapportés : *kwit/cuire*, *se/être*, *respekte/respecter* sont liés à un moment de temps qui coïncide avec le moment de l'énonciation. Les premiers, à savoir les introducteurs, imposent un intervalle dont les bornes sont contraintes dans le temps. Quant aux seconds qui correspondent à ce fait qui ne date pas d'aujourd'hui, cette position qu'une bonne fraction de la société semble partager, nous l'interprétons comme déclenchant un intervalle donc les bornes ne sont pas contraintes. Les agissements dont la locutrice rapportée parle ici semblent exister avant même que cette dernière, Maggy, ne les dénonce.

Le locuteur-rapporteur organise à sa façon son discours pour rapporter tout un ensemble de propos. Les faits rapportés ne subissent pas de décalage. Comme on a vu en (14) et (15). Le discours indirect libre combine, par son caractère hybride, plusieurs temps dans une seule et même structure.

2.3. Les adverbess temporels dans le discours indirect libre

Le traitement des adverbess temporels dans le discours indirect libre en créole haïtien permet de considérer au moins deux choses. Il permet d'étudier la relation entre la particule préverbale et l'adverbe employé, d'une part, et de vérifier s'il y a possibilité de combiner morphèmes à référence déictique avec morphèmes à référence anaphorique, d'autre part. Observons l'exemple suivant :

(18) *Tichal pat kontan. Li ranje kò l dèyè kay la, li gade adwat, li gade agòch. Papa m ta retounen denmen. Moun andeyò, moun lavil, li di, se sèl pawòl ou tande bò isit la.* (P. Dériveau, *Tikoze sou listwa*, 1997).

(18') *Tichal n'était pas content. Il s'est retiré derrière la maison, il regarda à droite, il regarda à gauche. Mon père reviendrait demain. Gens de la campagne, gens de la ville, dit-il, est l'unique discours qu'on entend dans ce secteur.*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le sens de la particule préverbale, *ta*, est neutralisé par la présence du circonstanciel *denmen/demain* dans le segment *Mon père reviendrait demain /Papa m ta retounen denmen*. Le retour du père du locuteur apparaît ici comme quelque chose de certain dans le temps. Le morphème *denmen/demain* fixe le point de référence du procès *retounen/revenir* dans l'avenir. Le temps exprimé est par conséquent déictique.

(19) *Britsoukou, l kanpe. Bondye ! Pouki sa l tapral janbe lari a konsa ? Gade l moute sou teras la ankò. Li pa t vle manje jodia, se sa manman li te di, pou l te ka defann li. Denmen ya di li pa te la.*

(19) *Brusquement, elle s'est mise debout. Mon Dieu. Pourquoi allait-il traverser de cette façon ? Le voilà monté sur la terrasse une fois de plus. Il ne voulait pas manger, aujourd'hui, disait sa mère qui cherchait à le défendre. Demain, on dira qu'il n'était pas là.*

L'adverbe déictique *jodia/aujourd'hui* agit sur le sens du marqueur du temps. Il montre que la particule *te* ne conserve pas sa valeur temporelle de base. *Jodia/aujourd'hui* fait référence au moment de l'énonciation d'origine. Il impose un moment de temps qui neutralise celui exprimé par la particule préverbale *t (te)*. Le morphème *denmen/demain* illustre par contre un autre fait. Il renforce la postériorité exprimée par la particule *a*. La réalisation du procès rapporté est donc fixée dans un avenir certain.

La combinaison de ces adverbes avec le marqueur à référence anaphorique (*te*) et le marqueur à référence déictique (*a*), illustre la mixité qui caractérise parfois la temporalité en discours indirect libre. Si on aboutit à un glissement vers l'actuel dans le premier cas, la valeur temporelle de base de la particule exprimée est conservée dans le second. Le locuteur se sert de l'adverbe *Jodia/aujourd'hui* pour référer à une situation présente. Il utilise par contre *denmen/demain* pour indiquer l'avenir. Le morphème *Jodia/aujourd'hui* ne renforce pas le point de vue du locuteur-rapporteur. Il semble employé pour montrer que *te* peut dans le cadre du discours indirect libre obéir à des contraintes imposées par le contexte de la phrase. *Jodia/aujourd'hui* et *denmen/demain* sont non seulement utilisés pour renforcer une valeur temporelle déjà exprimée, mais aussi pour répondre à quelque chose qui

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

nous semble lié à la structure même du discours indirect libre : type de rapport susceptible de combiner des indices temporels renvoyant à diverses époques de la temporalité. Observons l'exemple suivant :

(20) *Tichal te travay yè, li di ; yo mande l si l t ap vini ; li tapral reponn « oui ».* *Li ta patisipe* (P. Dérameau, *Tikoze sou listwa*, 1997).

(20') *Tichal a travaillé hier, dit-il ; on lui a demandé s'il viendrait ; il allait répondre « oui ».* *Il participerait.*

Le morphème *yè/hier* s'associe à la particule préverbale *te* pour situer le procès rapporté dans le temps. Ils, *yè* et *te*, fixent l'action de travailler dans un moment antérieur par rapport au moment de l'énonciation.

Plusieurs époques temporelles peuvent se combiner dans une seule et même structure du discours indirect libre. Ce phénomène, nous l'avons également constaté en français. Le français admet la transposition des indices du temps de l'énonciation d'origine en contexte du discours indirect libre, nous n'avons pas néanmoins observé ce phénomène en créole haïtien. La transposition est manifeste en français, lorsque le verbe introducteur est, rappelons-le, au passé (toncal). Le discours indirect libre conserve dans les deux langues sa nature de type de rapport mettant en relation indices temporels appartenant au locuteur rapporteur et indices temporels du locuteur rapporté.

2.4. La temporalité dans le discours direct libre

En étudiant la valeur du temps et de l'aspect dans le contexte du discours direct libre, nous allons essayer de décrire le type de relation qu'entretient l'intervalle du procès rapporté avec celui du procès introducteur. Soit l'exemple suivant pour commencer :

(21) *Kèk jounalis te swete mande Titid kisa l tapral fè ak poutchis yo. Prezidan an genlè pa t twò anvè pale koze sa. Britsoukou, yon delegasyon rive. M ap travay kòm prezidan, m di l ankò, pou m fè rekonsilyasyon ak jisjis blayi an Ayiti. Piske prezans kiminèl yo : Sedras, Michèl Franswa ak Biyanbi ak lòt yo bloke rekonsi-lyasyon ak jistis nan peyi a, tout sa k posib, se pou nou fè l pou yo kapab ale. M ap travay pou m fini ak sa.*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Èske, lè yon kriminèl ki benyen nan san ap galope san kòd lajistis sou tèt pa l, mwen kontan ? Non ! Eske m ta kontan yo ale ? Wi ! Ale a se yon premye pa, lajistis gen pou l fè devwa l (Libète, 22-28 jen 1994, # 95, page 5)

(21') Certains journalistes souhaitaient questionner Titid sur ce qu'il aurait réservé aux putschistes. Le Président semble ne pas avoir trop envie d'aborder cette question. Soudain, une délégation arrive. Comme président, je travaille, je le répète, pour faciliter la réconciliation et faire régner la justice en Haïti. Puisque la présence des criminels comme Sedras, Michel François et Biambi et d'autres encore entrave la réconciliation et la justice dans le pays, tout ce qui est possible, nous devons le faire pour qu'ils partent. Je travaille à la résolution de ce problème. Lorsqu'un criminel se balade en toute impunité sans aucune restriction judiciaire, suis-je content ? Non ! Serais-je content s'ils partaient ? Oui ! Le départ, c'est le premier pas, mais la justice doit faire son travail.

La façon dont le temps est exprimé rappelle certains phénomènes que nous avons observés dans d'autres types de rapport. Le temps rapporté est explicitement marqué dans certains segments (notons qu'on relève des morphèmes comme *ap* dans « *ap galope* », *ta* dans « *ta kontan* »), mais il ne l'est pas dans d'autres. L'absence explicite du procès introducteur implique également l'absence explicite des marqueurs du temps introducteur. Le temps du sujet-locuteur passe au premier plan. On a l'impression qu'il s'introduit tout seul.

Le temps exprimé est lié à un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation. Il est déictique, car il ne dépend d'aucun autre moment de temps qui a déjà été introduit dans le contexte des phrases.

Vu l'organisation de l'exemple (21), deux lectures sont possibles³⁸¹. La première consiste à envisager l'étude des paroles exprimées dans leur globalité. Les

³⁸¹ Cette double lecture est motivée par la version française de l'exemple (21). Ce que nous voulons montrer par ce point n'existe pas dans l'extrait d'origine (la phrase créole). Une telle réalité confirme en quelque sorte la thèse selon laquelle le créole haïtien diffère structurellement du français, malgré les proximités lexicales souvent observées.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

points de vue exprimés par le sujet-locuteur entretiennent des relations d'autonomie et d'inclusion. Certains se présentent comme étendus dans le temps, alors que d'autres sont brefs. La deuxième lecture possible consiste à considérer de façon séparée les unités phrastiques regroupées dans ce type de rapport. L'application d'une telle stratégie nous permet de nous rendre compte que parmi les données analysées, certaines entretiennent des relations de dépendance avec d'autres.

Les procès exprimés entretiennent des relations d'inclusion et de simultanéité. On relève la relation de simultanéité entre le segment *M (Ø) kontan/Je suis content* et *ap galope/se balade, ap travay/travaille*, trois procès dont la réalisation s'étend dans le temps (cf. l'exemple suivant : *Èske, lè yon kriminèl ki benyen nan san ap galope san kòd lajstis sou tèt pa l, mwen kontan ? Non !/Lorsqu'un criminel se balade en toute impunité sans aucune restriction judiciaire, suis-je content ? Non !*). Le lexème verbal *bloke/bloquer* indique une action ponctuelle dans le temps (cf. l'énoncé suivant : *Piske prezans kiminèl yo : Sedras, Michèl Franswa ak Biyanbi ak lòt yo bloke rekonsi-lyasyon ak jistis tabli nan peyi a/Puisque la présence des criminels comme Sedras, Michel François et Biambi et d'autres encore constitue une menace pour la réconciliation et la justice dans le pays*).

Nous interprétons le lexème verbal *travay/travailler* comme désignant un procès qui se situe dans un intervalle temporel où est inclus celui exprimé par le lexème verbal *bloke/bloquer*, parce que l'action de travailler est liée à un engagement que le président est tenu de respecter tout le long de son mandat. Le procès *bloke/bloquer* est inclus dans cet intervalle, parce que la menace que représentent Sedras, Michel François et Biyambi ne pourra pas durer dans le temps. Le président se dit disposé à s'en débarrasser au cours de son mandat. Les bornes de l'intervalle imposées par le procès *travay/travailler* sont liées à la période au cours de laquelle J-B. Aristide exercera son mandat de président de la république. Observons l'exemple suivant :

(22) *Tipay blayi kò l nan baz la. Kèk senmen apre l fin tabli, te gen yon pakèt « pote ale pote vini ». Pèsonn pa t konprann pouki se la, nan vye raje sa, li tounen ankò. M chita nan raje a. Wi, mwen fout tounen.*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Planèt sa, se bitasyon pa l, se bitasyon pa w, se bitasyon pa m tou. Se pou sa m tounen. Mwen pa konn si pou m moute ni si mwen dwe desann. Nou bougonnen. Nou fredonnen mizè mwen. Gras mizèrikòd, m ap mande. Mwen di pitye. (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*, à paraître)

(22') *Tipay est arrivé dans la zone. Quelques semaines après son installation, il y a eu un ensemble de va-et-vient. Personne n'a réussi à comprendre pourquoi il est revenu dans cette forêt. Je m'installe dans la forêt. Oui ! Je suis de retour. Ce lieu, c'est sa demeure, c'est ta demeure, c'est ma demeure aussi ! C'est pourquoi, je suis de retour. Je ne sais pas si je dois monter ou descendre. Vous bougonnez. Vous fredonnez ma misère. J'implore grâce miséricorde. Pitié !*

Même s'il y a le morphème *ap* et certains lexèmes verbaux, le contexte demeure dans plusieurs cas, l'élément à prendre en compte pour remonter au moment de temps dans lequel est localisé ce qui est exprimé en (22).

La prise en compte du contexte nous semble nécessaire pour deux raisons : la première est qu'elle nous permet de remonter au temps dénoté. La seconde raison est qu'elle motive et garantit le choix de regrouper cet extrait dans le paradigme de discours rapporté. Les idées de temps rapporté, en (22), appartiennent au cadre énonciatif du sujet-locuteur. Certaines situent les faits exprimés dans un présent que nous pouvons appeler « élargi » (*ap mande/implore, bougonnen/bougonner, fredonnen/fredonner, di/dire*), alors que d'autres les placent dans un temps qui se situe au voisinage de la borne (01) (*chita/installer/être assis, tounen/retourner, être de retour*). Les procès rapportés sont, dans un certain sens, simultanés par rapport au moment de l'énonciation.

Les indices du temps relevés dans le discours direct libre imposent des moments de référence qui coïncident le plus souvent avec le moment de l'énonciation. Leur sens ne dépend pas d'un moment de temps déjà introduit dans la phrase. L'expression de ces moments de temps diffère généralement de celle observée dans le contexte du discours indirect libre. Cet état de fait, nous l'avons observé dans les exemples étudiés en français.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

2.5. La temporalité dans le discours indirect avec *guillemets*

Nous essaierons de traiter ce point en montrant, dans ce type de rapport, que le procès rapporté peut entretenir des relations d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion avec le procès qui l'introduit. Soit l'exemple suivant pour commencer :

(23) *Menm ane mwen ale lekòl la, man Irani vin pase vakans Tènèv. Li di « l ap desann ak mwen Gonayiv pou m ale lekòl ». Man Irani di papa m « l ap pran m ». Papa m di l al mande manman m.* (P. Jean-Baptiste, Zig Lavi, 2008)

(23') *Ma tante Irani est venue passer ses vacances à Terre-neuve, l'année où je suis allé à l'école. Elle dit « qu'elle m'emmène aux Gonaïves ». Elle dit à mon père « qu'elle me prendra avec elle ». Mon père lui dit de demander à ma mère.*

Toutes les propositions composant l'extrait (23) pourraient intéresser l'analyse que nous élaborons ici, toutefois, par souci de répondre à l'objectif que nous avons formulé plus haut, seuls les segments « *l ap desann ak mwen Gonayiv pou m ale lekòl* » et « *l ap pran m* » seront pris en compte. Nous choisissons d'analyser uniquement ces deux segments pour la simple et bonne raison qu'ils sont mis entre guillemets.

Les événements rapportés dans ces deux segments sont localisés dans un espace de temps dont le marquage est facile à observer. Le locuteur-rapporteur reprend la parole d'autrui en conservant l'indice temporel de l'énonciation d'origine. Le morphème *ap* inscrit le procès exprimés dans l'époque temporelle du futur. Il conserve sa valeur de base d'indicateur de la postériorité³⁸².

Les procès rapportés *ap desann* et *ap pran* sont dans les deux cas postérieurs par rapport au procès qui les introduit, *di*. Contrairement à *ap desann~emmène* qui indique un procès dont la réalisation peut durer dans le temps, *ap pran* est montré d'un point de vue global. Dans chaque cas, la valeur aspectuelle

³⁸² Voir l'étude de ce morphème à la troisième partie, chap. 2, § 2.6.

Quatrième partie : chapitre 2

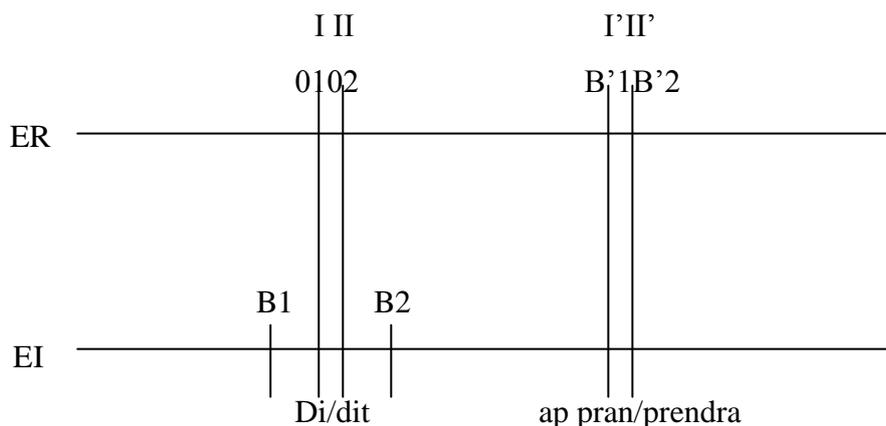
La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

exprimée est liée au sémantisme des lexèmes verbaux *desann* et *pran*. Le morphème *ap* désigne, rappelons-le, le futur aoristique chaque fois qu'il ne marque pas la coïncidence de l'intervalle de référence avec l'intervalle de l'énonciation. Nous observons, en (23), une relation de postériorité entre l'intervalle du procès rapporté (*ap pran* ~ prendra) et l'intervalle du procès introducteur (*di* ~ dit). Soit la notation symbolique suivante inspirée du système temporel de L. Gosselin pour résumer :

[B'1, B'2] POST [B1, B2]

Ajoutons la représentation iconique suivante à l'analyse que nous venons de faire :

Fig. 2



Le morphème *ap* exprime dans ces deux emplois une idée de temps qui ne dépend pas d'une autre qui a déjà été introduite dans le contexte de la phrase. Il a donc une valeur déictique.

(24) *Chèf bouk la te fè listwa ak nou. Li te fè nou sonje « zansèt nou yo goumen, pete eskonbrit ak blan franse sou tan lakoloni ».* (P. Dériveau, *Tikoze sou listwa*, 1997).

(24') *Le chef du village nous a raconté l'histoire. Il nous a rappelé « que nos ancêtres s'étaient battus contre les blancs français du temps de la colonie ».*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

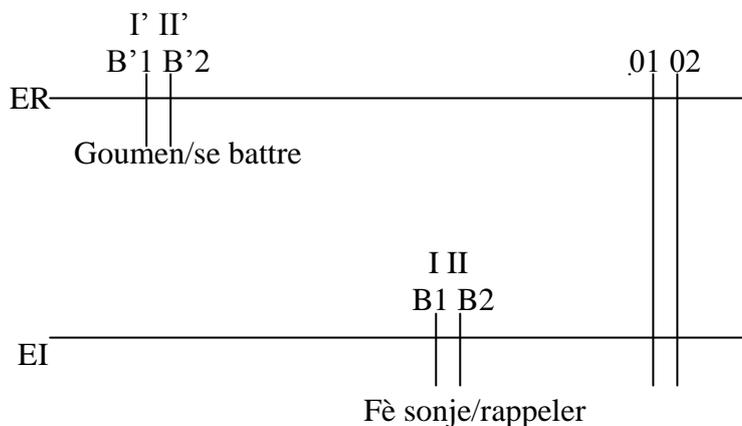
Si l'extrait (24) présente la même configuration typographique que l'exemple (23), il faut bien reconnaître qu'il en diffère au niveau de l'expression du temps. Les faits rapportés en (23) se localisent dans un temps qui s'exprime à l'aide du morphème *ap*, toutefois en (24) aucun indice couramment appelé marqueur du temps n'est observé.

Le procès rapporté *goumen/se battre* est situé dans un temps qui s'éloigne du moment de l'énonciation. Il est antérieur par rapport au procès *fè sonje/rappeler* qui l'introduit sur l'axe du temps. *Goumen* impose un intervalle du procès qui coïncide avec l'intervalle de référence. Ce cas, on l'observe également au niveau du procès introducteur. Soit la notation symbolique suivante inspirée du système temporel de L. Gosselin pour résumer cette analyse :

[B'1, B'2] CO [I', II'] ANT [B1, B2] CO [I, II] ANT [01, 02]

L'intervalle du procès rapporté entretient une relation d'antériorité avec celui du procès qui l'introduit. Soit la représentation iconique suivante :

Fig. 2



Le lexème verbal *goumen*, ainsi que celui qui l'introduit, *fè sonje*, désignent deux procès qui sont envisagés d'un point de vue aoristique. Nous avons, pour tenter d'atteindre l'objectif que nous avons fixé dans l'introduction, pris les énoncés (23) et (24) comme faits d'observation. Cela nous a permis de constater que l'expression du temps en discours indirect avec guillemets n'exige pas obligatoirement la présence de morphème. Considérons l'exemple suivant :

(25) *Moun nan bouk la di « Felibèt se yon nèg swa, y ap voye l moute pou depite ».* (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*)

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

(25') *Les gens du village disent que « Felibèt est sympa, ils l'éliront député ».*

Les faits rapportés en (25) s'expriment à des temps différents. Le premier *se youn nèg swa* relève du domaine temporel du présent. L'intervalle qu'il impose coïncide avec l'intervalle de l'énonciation. Le second *ap voye l moute pou depite* appartient à l'époque du futur. Il est situé dans un avenir certain. Les procès *moute pou depite* et *se youn nèg swa* imposent deux valeurs aspectuelles différentes. *Moute pou depite* est décrit comme pouvant se réaliser de façon ponctuelle. Le futur exprimé par le morphème *ap* est aoristique. *Se youn nèg swa* est de son côté un procès dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. Il est donc imperfectif. Les temps liés aux procès rapportés *se youn nèg swa* et *moute pou depite* entretiennent une relation directe avec le moment de l'énonciation. Ils sont donc déictiques.

(26) *Jòj vin legliz la ak Douz. Li mande m kote m rete. Li di m « papa l ap travay nan bouk la ».*

(26') *Georges est venu à l'église avec Douz. Il me demande où j'habite. Il me dit « que son père travaille au village. »*

Le procès rapporté *travay* se localise dans un temps qui coïncide avec le moment de l'énonciation. L'action de travailler est perçue de l'intérieur. Elle se localise dans un espace de temps qui est marqué par le morphème *ap*.

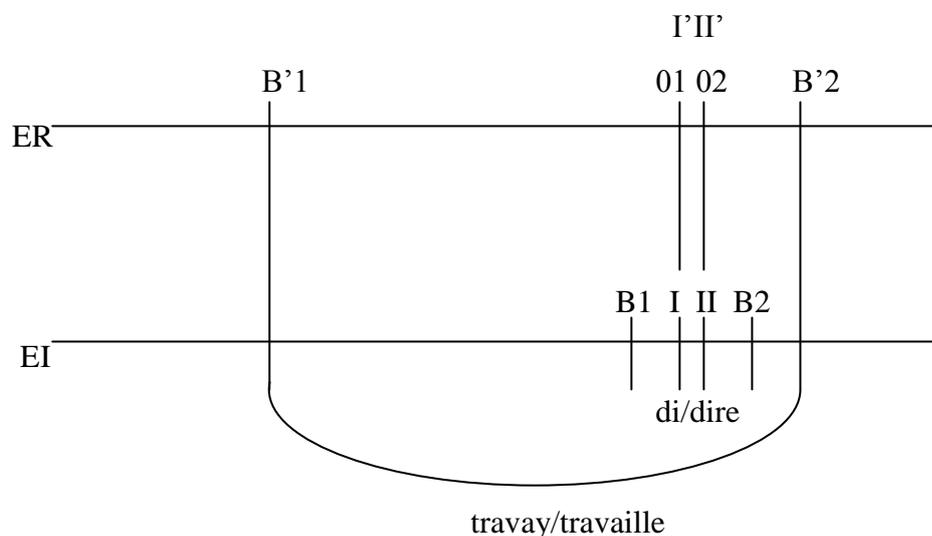
Les bornes de l'intervalle exprimé ne sont pas contraintes dans le temps. Nous interprétons l'intervalle désigné comme englobant. Il englobe le procès qui l'introduit, *di/dit*.

Les bornes de l'intervalle exprimé par le procès introducteur *di* semblent contraintes dans le temps, alors que celles imposées par le procès *travay* ne le sont pas. Le père de Jòj/Georges semble commencer à travailler avant même que ce dernier ne le dise au locuteur. Une telle lecture laisse imaginer que cette action qui a commencé dans le passé, coïncide avec le présent du discours et peut se poursuivre dans l'avenir. Soit la figure suivante pour illustrer une telle analyse :

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Fig. 3



Le verbe *di* impose une valeur aspectuo-temporelle liée à son sens de base et à la façon dont il est mis en procès. Il est vu d'un point de vue global, alors que *ap travay* est montré de façon partielle. La particule préverbale *ap* désigne l'aspect imperfectif, valeur liée à la contrainte aspectuelle du temps présent. Une telle réalité nous fait penser à R. Damoiseau qui note, rappelons-le, que le morphème *ap* marque l'imperfectivité, chaque fois qu'il code un intervalle de référence qui coïncide avec l'intervalle de l'énonciation (cf. 2005).

2.6. La temporalité dans les îlots textuels

L'étude du temps et de l'aspect dans les îlots textuels en créole haïtien et du type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur constitue ce qui motive l'analyse que nous allons développer dans les lignes qui suivent. Soit l'exemple suivant :

(27) *Kachout se dayiva, espesyalis nan plonje soumaren sou tout longè latlantik. Li plonje senksanmil lye pèdi nan fon lanmè, «li bay lenmi an distans, li pa kite l chwe sou kòt la».* (P. Dériveau, *Tikoze sou listwa*, 1997).

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

(27') *Kachout est plongeur, spécialiste de la plongée dans l'océan Atlantique. Il plonge cinq cent mille pieds de profondeur en mer, «il limite la réplique de l'ennemi et l'empêche d'arriver sur la côte».*

Le temps rapporté dans ce segment guillemeté est lié au cadre énonciatif du locuteur rapporté. Les procès rapportés sont situés dans le temps, mais rien de ce qui est couramment appelé indice d'expression temporelle n'est observé. Le temps exprimé relève d'un domaine temporel qui localise le procès rapporté par rapport à un moment de référence qui coïncide avec le moment de l'énonciation.

Le procès *bay distans/limiter* aussi bien que *pa kite/empêcher* sont perçus de façon ponctuelle dans le temps. La relation qu'ils entretiennent avec le procès qui les introduit dans le temps ne nous semble pas facile à déterminer, puisque la présence du discours introducteur proprement dit ne s'observe pas dans le contexte linguistique de la phrase. Considérons l'îlot textuel suivant :

(28) *Ou rele l « Franswa Divalye, chèf tonton makout. »* (P. Dérameau, *Tikoze sou listwa, 1997*).

(28') *Tu l'appelles « François Duvalier, le chef des tontons macoutes. »*

Associé au syntagme nominal prépositionnel *chèf tonton makout*, le nom propre *Franswa Divalye* correspond à un individu qui a existé dans le temps. Il impose un intervalle temporel. Le nom propre *Franswa Divalye* code un sens qui se précise à l'aide de l'emploi du syntagme prépositionnel *chèf tonton makout*. Il renvoie à une personnalité historique qui a marqué la vie politique et sociale des Haïtiens. La paraphrase de *Franswa Divalye, chèf tonton makout* en *Franswa Divalye te chèf tonton makout/François Duvalier était le chef des tontons macoutes* rend plus explicite encore l'idée de temps exprimée. L'expression *chèf tonton makout* sert non seulement à qualifier la personnalité désignée, mais aussi à fournir certaines précisions temporelles.

Deux points de vue sont à considérer dans l'étude de la relation entre ce qui est rapporté dans l'îlot textuel « *Franswa Divalye, chèf tonton makout* » et le procès qui l'introduit dans le temps. Nous interprétons le nom propre *Franswa Divalye* comme désignant un référent qui est situé dans le passé, dans la mesure où il correspond à cette personnalité politique qui a dirigé Haïti de 1957 à 1971. Il

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

impose par là un intervalle qui précède l'intervalle du procès introducteur. Le second point à considérer est celui où le segment *Franswa Divalye, chèt tonton makout*, ne serait pas employé pour désigner précisément cet homme politique qui a gouverné Haïti, mais pour parler de quelqu'un qui lui ressemble (voir l'exemple (28), contexte linguistique dans lequel est inséré cet îlot textuel).

L'interprétation qui consiste à considérer le nom propre *Franswa Divalye* comme renvoyant à cette personnalité qui a dirigé Haïti n'est pas à écarter dans notre analyse, mais celle qui le définit comme désignant un individu qui lui ressemble nous semble plus convaincante. Si *Franswa Divalye* implique un intervalle qui est antérieur par rapport à l'intervalle du procès introducteur, *rele*, lorsqu'il correspond à cette personnalité qui a dirigé Haïti de 1957 à 1971, il semble exprimer un espace temporel qui est postérieur par rapport à cet intervalle introducteur lorsqu'il est interprété comme quelqu'un qui ressemble à cette personnalité politique.

(29) *Chimè entelektyèl k ape refè « La route de l'esclavage pou rebati lamemwa » kòmki dire se yon wout nou te deja travèse.* (Manno Ejèn, *Aganmafwezay*, 2008).

(29') *Des intellectuels chimériques refont « La route de l'esclavage pour rebâtir la mémoire », comme s'il s'agissait d'une route que nous avons déjà traversée.*

Nous relevons dans l'exemple (29) un phénomène que nous n'avons pas observé dans les îlots textuels (27) et (28). Les faits mis entre guillemets ne sont pas créés, mais dérivent d'une information empruntée à la pensée collective. Le locuteur-narrateur insère le syntagme nominal prépositionnel « *La route de l'esclavage* » dans la structure de la phrase créole, sans faire la moindre traduction. Il y a lieu ici de parler d'emprunt au français. Il (le locuteur-narrateur) met en valeur une idée pour laquelle des intellectuels qu'il qualifie de « chimériques » se battent. Il la reprend en utilisant le code mixte (français/créole).

Les mots rapportés étant pris dans leur forme et leur sens d'origine, il nous semble difficile d'imputer la responsabilité de ce qui est dit au locuteur-narrateur. Le syntagme nominal emprunté, *La route de l'esclavage*, est associé à l'expression,

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

pou rebati lamemwa, pour constituer cet îlot textuel. Qu'en est-il du temps exprimé ?

L'îlot textuel exprimé en (29) est dépourvu de verbe et de tout morphème couramment appelé indicateur temporel en créole. Il est situé dans le temps et perçu selon un certain point de vue. *La route de l'esclavage pou rebati lamemwa* semble renvoyer à une idée qui se propage dans le temps³⁸³. Il s'agit, selon le contexte, d'une activité par laquelle des intellectuels haïtiens essaient de comprendre et d'expliquer leur existence comme peuple, en s'interrogeant sur les événements qui se sont produits avant l'indépendance de leur pays (le 1^{er} janvier 1804). Considérons l'exemple suivant :

(30) *Yon jou, m sot lekòl, m ap janbe yon pon bwa bò kazèn Gonayiv nan ri Louvèti, « Gonayiv site lendepandans, vil zansèt yo », pye mwen bite. Mwen pare so a sou bra gòch mwen, enpi li dejwente. Mwen leve britsoukou pou m ale, se konsa mwen wè Jwazil, « choukèt lawouze nan bouk la ».* (P. Dérameau, *Tikoze sou listwa*, 1997).

(30') *Un jour, en revenant de l'école, j'ai traversé un pont en bois non loin des casernes des Gonaïves, à la rue Louverture, « Gonaïves, cité de l'indépendance, ville des ancêtres », j'ai trébuché. Je me suis appuyé sur mon bras gauche, il s'est déboîté. Je me suis levé brusquement pour partir, c'est à ce moment que j'ai vu Jwazil, le « choukèt lawouze³⁸⁴ du village ».*

Le segment : *Gonayiv site lendepandans, vil zansèt yo* renvoie à un référent qui se localise dans un temps qui s'élargit. Le paraphraser en *Gonayiv site lendepandans se vil zansèt yo/Gonaïves, cité de l'indépendance, est la ville des ancêtres* rend plus explicite encore cette idée de temps exprimée.

Gonayiv/Gonaïves déclenche un espace de temps qui à notre sens englobe des parcelles du passé, du présent et du futur. Un tel argument nous semble

³⁸³ Cette idée est accueillie avec ferveur par des intellectuels d'horizons divers depuis le jour où l'UNESCO l'a utilisée dans le cadre d'un projet visant à donner une meilleure compréhension de l'esclavage et de ses conséquences dans le monde, à développer une culture de paix en encourageant la réflexion sur le dialogue, le pluralisme culturel et la construction de nouvelles identités.

³⁸⁴ L'expression « choukèt lawouze » désigne en créole haïtien l'auxiliaire du chef de village ou de section.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

pertinent, en ce que le référent désigné par le nom propre, *Gonayiv/Gonaïves*, a existé avant même que le locuteur-rapporteur ne prononce son discours, il existe aujourd'hui et pourra encore exister demain. Nous l'interprétons comme imposant un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. Il s'agit d'un intervalle que l'on peut appeler : intervalle existentiel.

La même lecture peut être aussi appliquée pour l'étude de l'îlot textuel « *choukèt lawouze nan bouk la* » qui décrit la fonction exercée par le dénommé *Jwazil*. Comme nous l'avons montré en étudiant l'îlot textuel « *Gonayiv site lendepandans, vil zansèt yo* », la paraphrase de *Jwazil*, « *choukèt lawouze nan bouk la* »/*Jwazil*, « l'auxiliaire du chef du village » en « *Jwazil se yon choukèt lawouze nan bouk la* »/« *Jwazil est l'auxiliaire du chef du village* » nous permet de mieux saisir l'idée de temps exprimée. L'îlot textuel *choukèt lawouze nan bouk la* renvoie à un référent qui se situe dans un temps qui s'élargit. La valeur générique qu'il exprime vaut, non seulement, pendant le moment de l'énonciation, mais aussi avant et après. Quel type de relation l'intervalle exprimé par les îlots textuels *Gonayiv site lendepandans, vil zansèt yo* et *choukèt lawouze nan bouk la* entretient-il avec celui qui les introduit ? Le traitement de cette question nous permettra de considérer un point que nous avons soulevé lors de l'introduction de cette section. Le contexte montre que les propos mis entre guillemets par le locuteur relèvent du discours d'autrui. Il y a une voix qui les met en scène, même si celle-ci n'est pas explicitement marquée. L'intervalle du procès imposé par les îlots textuels « *Gonayiv site lendepandans se vil zansèt yo* » et « *choukèt lawouze nan bouk la* » sera interprété comme englobant celui du procès introducteur, pour la simple et bonne raison qu'il est lié à un temps qui s'étend.

Les procès exprimés dans les îlots textuels peuvent être antérieurs, simultanés ou postérieurs par rapport à celui qui les introduit. Toutefois, en ce qui a trait au fait rapporté à l'exemple (30), nous disons qu'il déclenche un temps dans lequel est inclus le temps du procès introducteur. Les procès rapportés sous formes d'îlots textuels imposent un intervalle dans lequel est inclus celui du procès introducteur. De tels faits sont observés en créole haïtien et en français. Si l'expression du temps ne diffère pas dans les deux langues lorsque les îlots textuels

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

apparaissent sous forme de mot, de groupe de mots, de syntagme ou de groupe de syntagmes dépourvus de verbe, il faut bien reconnaître qu'il y a des différences chaque fois que le syntagme ou le segment mis entre guillemets contient un verbe.

2.7. La temporalité dans le discours narrativisé

(31) *Kan manman l fin pati, yo di yo pa kontan. Yo rele tifi a. Yo mande l koze pou l ta depale. Yo bouske l nan tout sans. Yo brase l lanvè landrèt. Yo fouye konsyans li.* (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*, à paraître).

(31') *Après le départ de sa mère, ils disent qu'ils ne sont pas contents. Ils rappellent la fille. Ils l'interrogent pour l'inciter à déparler³⁸⁵. Ils lui posent toutes sortes de questions. Ils lui font un examen de conscience.*

Les procès narrativisés en (31) *rele/rappeler*, *mande/demander*, *bouske/interroger*, *fouye/examiner* semblent se situer dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Ce temps n'est pas marqué par les formes couramment appelées indicateur temporel en créole haïtien. Nous interprétons les événements exprimés comme antérieurs. Dans cet extrait, le discours introducteur étant quelque chose de difficile à repérer, le contexte demeure ce qui permet d'étudier la relation que le discours entretient avec les procès *rele/rappeler*, *mande/demander*, *bouske/interroger*, *fouye/examiner*.

Le temps exprimé est déictique, même si le signe qui l'indique n'est pas explicitement observé dans le contexte du discours narrativisé. Poursuivons notre analyse en considérant l'exemple suivant :

(32) *Wewe pran rakonte vi prive l, sa pè a te dit jou lanmò a, moun ki te chante ak moun ki te rele.* (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*, à paraître).

(32') *Wewe s'est mis à raconter sa vie privée, ce que le prêtre a dit le jour des funérailles, les gens qui ont chanté et ceux qui ont pleuré.*

L'extrait (32) se distingue de l'exemple (31) sur le plan de la temporalité. Les procès *di/dire*, *chante/chanter* et *rele/pleurer* précèdent le moment de l'énonciation, parce qu'ils se localisent dans un temps exprimé par le morphème *te*.

³⁸⁵ «Déparler» est d'un emploi inusité en français. Verbe intransitif, il signifie : parler à tort et à travers, sans discernement, divaguer. Cf. le nouveau Petit Robert, 2007 : 679.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Ils (ces procès) imposent un intervalle qui précède celui imposé par le procès introducteur.

Nous attribuons la valeur de déictique au morphème temporel *te* parce qu'il a son propre moment de référence. Comme le procès introducteur n'est pas explicitement marqué dans la structure de ce discours narrativisé, nous nous basons sur le contexte pour déterminer la relation qu'il entretient avec les procès *di/dire*, *chante/chanter* et *rele/pleurer*.

(33) *Enpi, li mande m nouvèl papa l. Li pale mal, li tonbe depale. Pawòl li manke sèl, pawòl li pa djanm.* (R. Lainy, *ibid.*)

(33') *Puis, il me demande des nouvelles de mon père. Il parle mal, il déparle. Il dit n'importe quoi, sa parole est incohérente.*

Un ensemble de faits exprimés au présent sont rapportés dans la structure de ce discours narrativisé. On parvient facilement à repérer cette époque temporelle dans laquelle les événements exprimés sont situés, notons, toutefois, contrairement à ce qu'on a pu relever dans les exemples (31) et (32), qu'aucun indicateur temporel n'est observé.

Les exemples de discours narrativisé que nous venons d'étudier montrent que les procès rapportés peuvent entretenir une relation d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion avec le procès introducteur.

L'expression du temps dans le discours narrativisé en français diffère de celle qu'on a étudiée en créole haïtien. Cette différence, nous l'avons observée à un double niveau. D'abord au niveau des temps verbaux : la majorité des cas de discours narrativisé étudiés en français sont au passé (l'emploi de l'imparfait, du passé simple et du passé composé est dominant). Cette réalité n'est pas observée en créole haïtien. Dans les cas où les propos narrativisés apparaissent sous forme de syntagmes verbaux, le verbe demeure ce qui exprime le temps. En créole haïtien, même s'il y a présence ou absence de verbe dans la structure du discours narrativisé, on a vu que le temps s'exprime par la particule préverbale ou par le contexte.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

2.8. La temporalité dans les énonciations introduites par le syntagme médiatif

On a vu plus haut que le créole haïtien offre comme le français des syntagmes prépositionnels à l'aide desquels le locuteur-rapporteur essaie parfois de se distancier de ce qu'il rapporte. Quelle est la valeur du temps et de l'aspect exprimée dans les paroles introduites par ces marqueurs médiatifs ? L'analyse de l'exemple suivant nous permettra de traiter cette question :

(34) *Dapre moun sa yo, kòm meriken yo vin pou defann enterè pa yo, pèp ayisyen an ta dwe vire do ba yo (Libète, 27 septanm 94, # 105).*

(34') *Selon ces gens, puisque les Américains sont venus pour défendre leurs propres intérêts, les Haïtiens auraient dû se soulever contre eux.*

Le procès introducteur est situé de façon antérieure par rapport au moment de l'énonciation. Ce qui signifie qu'il relève du domaine temporel du passé. En commutant l'expression médiative : *dapre moun sa yo/d'après ces personnes* avec *moun sa yo di/ ces personnes disent*, on se rend compte que l'idée de temps est exprimée par des indices que seul le contexte peut permettre de repérer.

Le procès *vire do ba ~se soulever/exprimer leur mécontentement* du segment rapporté *pèp ayisyen an ta dwe vire do ba yo~les Haïtiens auraient dû se soulever*, est ultérieur. Il est, par contre, accompagné d'une obligation « morale » qui semble simultanée par rapport au moment de l'énonciation.

Le locuteur externe confère au morphème rapporté une forme différente de sa forme d'origine, mais il n'y a pas de transposition. Le morphème, *ta*, dépend du morphème *a* que l'on peut repérer dans le contexte de l'énoncé d'origine³⁸⁶. Il y a ici moyen de parler de relation de double référence temporelle au sens où l'entend L. Danon-Boileau.

(35) *Dapre yon manifestan ki t ap pale : Meriken yo sanble nan zak sa a, yo pa ta dwe kite yon bagay konsa rive, gade yo kanpe nan tout kwen peyi*

³⁸⁶ Rappelons que la particule *ta* résulte de la combinaison du marqueur de futur *a* avec la forme réduite du morphème de passé *t*. Cf. La partie intitulée : l'expression de la temporalité en créole haïtien, §, 2.4. : Le système hypothétique et le potentiel en créole haïtien

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

a anwetan kote manifestasyon an ap fèt la (Libète, 4 oktòb 1994, #106, p. 4).

(35') *D'après un manifestant, les Américains semblent complices de ces actes ; ils n'auraient pas dû admettre de telles choses. Ils sont partout dans le pays, sauf à l'endroit où la manifestation se déroule.*

L'expression médiative, *Dapre yon manifestan*, s'associe au morphème *t'ap* et au verbe *pale* pour former la proposition introductrice. Le temps exprimé obéit à peu près aux mêmes contraintes que celles que nous avons relevées en (35).³⁸⁷ En commutant la proposition *Dapre yon manifestan ki t ap pale* avec l'expression *yon manifestan di/un manifestant estime*, on parvient au lexème verbal, *di/estime*, qui désigne un procès qui se situe de façon antérieure par rapport au moment de l'énonciation.

Pour marquer sa distanciation par rapport aux points de vue qu'il rapporte, le locuteur-rapporteur s'est choisi des moyens appropriés. Le lexème verbal *sanble/semblent être* et *pa ta dwe kite rive/n'auraient pas dû admettre* expliquent, à notre sens, une telle réalité. Avec l'emploi du lexème verbal, *sanble/semblent être*, le locuteur montre qu'il n'approuve pas tout à fait les reproches que le manifestant adresse aux Américains, même si certains faits sémantico-pragmatiques laissent entendre que l'action a bien eu lieu dans le temps.

L'emploi du morphème *ta* dans le segment *yo pa ta dwe kite yon bagay konsa rive/ils n'auraient pas dû admettre de telles choses* marque le degré de positionnement du locuteur-rapporteur par rapport au message exprimé. La forme négative utilisée ne remet nullement en question ce qui est rapporté, bien au contraire, c'est elle qui prouve que l'action a eu lieu dans le temps. Nous choisissons de paraphraser *yo pa ta dwe kite yon bagay konsa rive/ils n'auraient pas dû admettre de telles choses* en *yo kite bagay sa rive/ils ont permis de telles choses*, afin d'essayer de rétablir l'énoncé d'origine.

L'énoncé d'origine auquel il est possible de remonter, on l'a vu, n'est pas au futur, mais au passé. Il est, à nos yeux, plus adroit d'assimiler *ta dwe kite* à une

³⁸⁷ Une construction du type *d'après un manifestant qui est en train de parler, ou qui était en train de parler* nous paraît agrammaticale en français, même si l'équivalent est possible en créole haïtien.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

stratégie énonciative. *Ta dwe kite* est en fait l'équivalent de ce que P. P. Haillet appelle en français « conditionnel d'altérité énonciative », (cf. 2002 ; 2007). L'indice temporel *ta* est anaphorique, car comme nous l'avons déjà souligné, le temps qu'il déclenche dépend d'un autre moment de temps que l'on doit rechercher dans le contexte de la phrase.

(36) *Dapre viktim yo, se devan je Minustah kidnapè yo pase al sere moun nan site solèy. Yo denonse leta ki pa pran okenn mezi kont sa (Ayiti fanm, 2007: 3)*

(36') *D'après les victimes, les kidnappeurs passent devant la Minustah pour aller mettre les gens en cachette à Cité Soleil. Ils dénoncent les autorités qui ne prennent aucune mesure pour freiner une telle pratique.*

Le locuteur-rapporteur met en scène deux propos qu'il ne prend pas en charge. Il renvoie la responsabilité de la parole proférée aux victimes, à savoir aux gens dont il rapporte la parole. Les bornes de l'intervalle du procès exprimé par le lexème verbal *pase/passer* ne sont pas contraintes dans le temps, puisque rien dans l'extrait n'indique si les kidnappeurs cessent leurs activités ou pas. Le procès *pase al sere* se localise dans un temps que nous pouvons qualifier d'« élargi », puisqu'il s'agit d'une action qui se fait à longueur de journée.

Le procès *denonse/dénoncer* impose la même lecture que *pase al sere*. Les victimes feront entendre leur voix, à savoir dénoncer l'attitude des autorités qui ne prennent pas des dispositions légales pour freiner les actions des kidnappeurs. Leur dénonciation demeure aussi longtemps que ces derniers, les kidnappeurs, continuent à les terroriser.

En paraphrasant la proposition médiative, *dapre viktim yo/d'après les victimes*, en *viktim yo di/les victimes disent/les victimes rapportent*, on parvient à une proposition dont on peut extraire facilement le procès introducteur.

Le temps dans lequel se localisent les procès *pase al sere* et *denonse* est déictique, car, il permet de repérer l'événement exprimé en ne recourant qu'au moment de l'énonciation.

(37) *Dapre sèten temwayaj, genyen 2 fanm ki aktif anpil nan aktivite sa a (Ayiti fanm, 2007: 3).*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

(37') *D'après certains témoignages, deux femmes sont actives dans cette activité.*

Nous avons, en (34), (35), (36), essayé d'explicitier le moment de temps exprimé dans le syntagme médiatif à l'aide de l'opération de paraphrase. Peut-on appliquer une telle méthode dans l'étude de l'exemple (37) ? Ce qui est exprimé par *dapre sèten temwayaj* en (37) est normalement situé dans le temps, mais ce segment ne peut pas à notre sens se paraphraser en une proposition introductrice du type *sèten temwayaj di*.

Le temps dans lequel sont situés les témoignages émis relève du domaine temporel du passé, mais ce qu'on dit de ces femmes semble localisé dans une autre époque. L'état dans lequel elles (ces femmes) se trouvent existe à notre sens avant même que ces témoignages ne soient proférés, il coïncide avec le moment de l'énonciation et peut même le suivre dans le temps. L'intervalle imposé par cet état nous semble englober celui codé par l'expression *dapre sèten temwayaj*. On observe une relation d'inclusion entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introducteur.

Nous avons, chaque fois que les SP offrent matière à paraphraser, relevé des lexèmes verbaux qui expriment les procès introducteurs. Pour les cas où le temps rapporté impose une valeur déictique ou anaphorique, nous avons noté que cela ne relève pas de la place qu'occupent les indices du temps exprimés comme certains auteurs le soulignent³⁸⁸, mais de la façon dont la parole d'autrui a été mise en scène.

Quel rapport existe-t-il entre le temps rapporté introduit par le SP en créole haïtien et celui observé en français ? Prenons l'exemple suivant pour amorcer cette comparaison :

(38) *Selon les propos d'un observateur, « les cartels de la drogue agissaient en symbiose avec les structures économiques et politiques... »*³⁸⁹

L'exemple (38) fournit matière à paraphraser. La parole introductrice *selon les propos d'un observateur* pourrait se réécrire en *un observateur a déclaré*.

³⁸⁸ Nous avons déjà discuté ce point de vue soutenu par Lo Cascio.

³⁸⁹ Exemple emprunté à G. Schrepfer-André (2004 : 580).

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le passé composé *a déclaré* obtenu à l'aide d'un tel exercice indique que le temps introducteur relève du domaine temporel du passé. Quant à la parole rapportée, nous disons, sans entrer dans les considérations d'ordre aspectuel, que la valeur temporelle est assurée par le lexème verbal *agissaient*.

Si le lexème verbal *agissaient* joue le rôle d'indicateur temporel en (38), les lexèmes verbaux *genyen* et *pase al sere* ne servent pas à exprimer un tel phénomène dans les exemples extraits du créole haïtien (36) et (37). Seul le contexte permet de repérer le temps dans lequel ces procès rapportés sont localisés. La différence entre le temps rapporté introduit par le SP en français et le temps rapporté en créole haïtien s'observe surtout au niveau du mode d'expression. L'absence des indicateurs temporels oblige à recourir au contexte pour repérer le procès dans le temps. Cette réalité s'observe également en français, mais elle n'est pas aussi marquée.

2.9. La temporalité dans les formes dites atypiques

Nous étudions la valeur du temps et de l'aspect dans certaines formes dites atypiques. Soient les exemples suivants :

(39) *Yo rele l moun fou, paske l renmen pale moun zafè l.*

(39') *On dit qu'il est distrait, parce qu'il aime raconter sa vie aux gens.*

(40) *Li genlè kite kay la paske moun yo t ap anmède l.*

(40') *Il semble qu'elle a déménagé parce que les gens n'arrêtaient pas de l'embêter.*

(41) – *Genlè Tipòl te gentan di w sa*

(41') – *Il semble que Tipòl vous en avait parlé*

L'expression *moun fou* renvoie à ce qui est rapporté. Aucun indice marquant le temps n'est observé, mais l'état rapporté est situé dans l'époque du présent. *Moun fou* implique un intervalle dont les bornes ne sont pas contraintes dans le temps. Cet intervalle semble inclure celui exprimé par la parole introductrice.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

L'exemple (40) impose la même lecture sur le plan de l'expression temporelle. Aucun marqueur n'y est non plus observé, mais le fait rapporté se localise dans un temps antérieur par rapport au moment de l'énonciation. Il est perçu au terme de sa réalisation. L'intervalle du procès rapporté est donc antérieur par rapport à celui du procès introducteur. L'exemple (41) nous met par contre en face d'une réalité tout à fait différente. Le temps localisant l'événement rapporté est marqué par l'expression temporelle *te gentan*. La parole du locuteur rapporté est présentée comme antérieure par rapport à celle qui la met en scène. Le locuteur se distancie par la façon dont il met en scène ce qui est dit.

Nous avons considéré ces trois énoncés afin de pouvoir étudier sommairement la temporalité dans l'énonciation rapportée dite atypique en créole haïtien. Les résultats obtenus sont les suivants : l'expression du temps rapporté dans ces formes suit les mêmes contraintes que celle que nous avons étudiée plus haut. Le temps est exprimé tantôt par la présence explicite de marqueur (cf. les exemples [39] et [40]), tantôt sans présence de marqueur (cf. l'énoncé [41]).

2.10. La temporalité dans le procès rapporté perçu comme potentiel ou irréel

Notre objectif, dans cette section, consiste à mettre l'accent sur les cas où ce qui est rapporté est perçu comme potentiel ou irréel dans le temps. Prenons l'extrait suivant pour commencer :

(42) *Jou sa, nou aprann Meriken yo te deside aji si yo ta wè lapolis ap bat moun pou granmesi. (Libète, 27 septanm 1994, # 103, p. 4).*

(42') *Ce jour-là, nous avons appris que les Américains avaient décidé de passer à l'action au cas où ils auraient vu les policiers maltraiter les gens sans raison valable.*

La paraphrase du segment *Meriken yo te deside aji si yo ta wè lapolis ap bat moun pou granmesi* en *Meriken yo ap aji si yo wè lapolis ap bat moun pou granmesi* impose la lecture suivante. L'intervention des militaires américains n'est pas automatique. Elle pourra avoir lieu si les policiers maltraitent les gens sans raison valable. Les policiers peuvent effectivement maltraiter les gens au vue des

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Américains, mais, si ces derniers trouvent justifiée cette maltraitance, ils n'interviendront pas.

L'intervention des militaires américains est conditionnée par la façon dont ils apprécieront l'action des policiers. *Ta* paraît, ici, échapper au postulat d'un morphème exprimant la postériorité dans le passé. Il est possible que les Américains interviennent, mais rien n'est certain. Le journaliste-rapporteur utilise le morphème *ta* pour marquer sa distance par rapport à ce qu'il met en scène. Prenons l'énoncé suivant pour poursuivre notre analyse :

(43) *Yikini pran bourik li a. Li mare l nan poto kay la, enpi li pran pale konsa « tout timoun nan bouk la konn li, otan mwen menm. Mwen t ap ale lekòl kanmenm si manman m pa te al bwa chat ».* (R. Lainy, à paraître).

(43') *Yikini a pris son âne. Il l'a attaché au poteau de la maison, puis il se met à raconter que tous les enfants du village savent lire, sauf lui. « Je serais allé à l'école quand même si ma mère n'était pas morte ».*

L'emploi du morphème *t ap* dans le segment rapporté *Mwen t ap ale lekòl kanmenm si manman m pa te al bwa chat* impose à notre sens la lecture suivante. *T ap* localise un fait qui aurait pu se réaliser, mais qui ne l'est pas et qui ne le sera jamais dans le temps. Le locuteur rapporté *Yikini* n'a aucune chance d'aller à l'école, puisqu'il lie cette possibilité à la présence de sa mère qui est déjà morte. C'est donc de l'irréel.

Inséré dans cette subordonnée introduite par cette principale exprimée au passé, *t ap* résiste à l'idée qui l'assimile le plus souvent à un morphème qui exprime la postériorité dans le passé.

T ap exprime ordinairement un temps qui localise un procès passé dont les bornes ne sont pas contraintes (par exemple : *Tichal t ap jwe bò lakay la/Tichal jouait tout près de la maison*). Cette idée renvoie certes au sens typique de ce morphème, mais elle n'écarte pas la possibilité d'avoir d'autres effets de sens. La valeur que *t ap* prend en discours diffère parfois de son sens typique : *marqueur d'un événement passé qui s'étend dans le temps*. On peut en (43) l'assimiler à des morphèmes comme *tava*, *ta*, *tapral*, qui marquent ce qui est réalisable dans le temps. Dans *Mwen t ap ale lekòl kanmenm si manman m pa te al bwa chat* / « Je

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

serais allé à l'école quand même si ma mère n'était pas morte », l'idée avancée consiste à dire que Yikini n'est pas allé à l'école. Elle marque ici l'irréel du passé. *T ap* indique comment aurait été le fait rapporté si ce qui l'introduit s'était effectivement produit. Il pose dans le passé les conditions de la réalisation de ce qui est rapporté. L'équivalent français que *t ap ale* admet n'est, remarquons-le, ni du « futur dans le passé » dit « futur toncal », ni du « conditionnel d'altérité énonciative ». On ne peut le paraphraser ni en *allait + infinitif*, ni en *suis allé* ou *serai allé* (cf. P. P. Haillet, 2002 ; 2007).

(44) *Tirès ranmase tout sa li te genyen. Li te di l t ap peye mèt boutik la anvan l ale.*

(44') *Tirès a pris tout ce qu'il avait. Il a dit qu'il paierait le boutiquier avant de partir.*

Nous avons, en (44), un cas que nous pouvons assimiler à ce que certains linguistes et grammairiens appellent en français le futur du passé. Contrairement à ce que nous venons d'observer en (44), le temps exprimé par le morphème *t ap* ne dérive pas d'un autre moment de temps lié au passé. *T ap* exprime un moment ultérieur auquel l'on peut remonter à partir d'un point passé. Le lien qu'il établit avec le futur nous semble plus fort que celui qui le rapproche de l'époque du passé, puisqu'il s'agit d'un fait possible dans le temps.

Nous interprétons *t ap* comme ce qui ancre le procès rapporté *peye/payer* dans le possible. Un tel argument pourrait être satisfaisant s'il tient compte de l'interaction que *t ap* entretient avec le contexte. C'est la relation que ce morphème entretient avec le temps de l'énoncé d'origine, *m ap peye mèt boutik la anvan pati/je paierai le boutiquier avant mon départ*, qui lui permet d'exprimer une telle valeur temporelle.

T ap ne peut pas à lui seul inscrire le procès rapporté *peye/payer* dans le temps. Si sa capacité à localiser le procès dans le temps est justifiée dans les propositions indépendantes, cela nous semble moins évident dans les subordonnées rapportées. Son emploi dans les exemples (42) et (43) pose en effet l'importance de la prise en compte de l'implication du contexte dans la construction de ses effets de sens. On a vu qu'il exprime l'irréel du passé en (43) et le possible en (44).

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

2.11. Le circonstanciel temporel dans les énonciations rapportées en créole haïtien

Le but visé ne consiste pas à faire une analyse approfondie et exhaustive des circonstanciels temporels employés en créole haïtien, mais à élaborer une brève réflexion qui tiendra compte du fonctionnement de certains morphèmes (les circonstanciels temporels) associés à d'autres indicateurs du temps dans l'énonciation rapportée. Soit l'exemple suivant :

(45) *Timoun yo te vle tabli bò rivaj la. Anyen pa t ap rete yo, pa menm Bawon samdi, mèt kalfou. Yo te di lasirèn, yo sèmante 7 fwa, 77 fwa, se la y ap rete. Alèkile, yo konprann, pouki moun yo defalke tout bitten yo.* (R. Lainy, *op.cit.*).

(45') *Les enfants voulaient s'installer à côté du rivage. Rien ne pouvait les empêcher, même Baron Samedi, le chef du carrefour. Ils ont dit « la Sirène », ils juraient 7 fois, 77 fois qu'ils ne bougeaient pas. Maintenant, ils ont compris pourquoi les gens ont tout détruit.*

On note la présence du circonstanciel à référence déictique, **alèkile/maintenant**, dans la structure de cette énonciation rapportée où le passé domine. Peut-on pour cela le considérer comme un morphème passe-partout ? Conserve-t-il sa valeur de base d'indicateur temporel renvoyant au moment du locuteur ? La première réponse est oui. Quant à la seconde, si on doit l'admettre comme vraie, on doit nécessairement la faire suivre d'une analyse plus ou moins nuancée.

Inséré dans le contexte de ce discours indirect libre, **alèkile/maintenant** désigne le maintenant du locuteur. Sa valeur de base n'est pas mise en cause, puisqu'il sert à indiquer le moment de l'énonciation rapportée. L'emploi d'**alèkile/maintenant** dans ce genre d'énoncé permet non seulement d'établir la différence entre les niveaux dans le discours, mais aussi de marquer le moment où le locuteur prend conscience d'une situation. Que peut-on dire alors de la combinaison de ce morphème avec ces particules désignant le passé ? Le circonstanciel **alèkile/maintenant** ne neutralise pas totalement la valeur du passé.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

S'il ne prend pas le dessus dans le conflit qui l'oppose aux autres indices exprimant le temps dans cet énoncé, il y résiste. La voix du locuteur rapporté n'est pas totalement surplombée.

(46) *Yo t ap pale sou lanmò Desalin. Yon chagren demantibile kè m. Pouki yo te kontan konsa? Yo jwenn sa yo te vle! **Jou sa** yo te fini ak li. (P. Dérameau, *Tikoze sou listwa*, 1997).*

(46') *Ils parlaient de la mort de Dessalines. J'étais très triste. Pourquoi étaient-ils aussi contents ? Ils ont trouvé ce qu'ils voulaient. Ce jour-là, ils l'ont achevé.*

L'emploi du circonstanciel *alèkile/maintenant* influe sur le sens des particules préverbaux exprimant le temps rapporté dans l'exemple (45). Cette réalité ne s'observe pas en (46). On relève dans cet extrait l'emploi du morphème *jou sa/ce jour-là* qui, loin de contredire le sens des indicateurs temporels (te et t ap), le complète. Le locuteur-narrateur semble ne pas vouloir combiner le morphème *jou sa/ce jour-là* avec les particules préverbaux (te et t ap) pour passer d'un niveau de discours à un autre, mais pour renforcer de préférence la valeur anaphorique exprimée.

L'emploi de *jou sa/ce jour-là* pourrait selon toute apparence être considéré comme superflu dans cet extrait où l'idée de dépendance temporelle a déjà été marquée par d'autres particules présentes dans le contexte de la phrase. Toutefois, en l'étudiant de façon plus approfondie, on se rend compte qu'il est le morphème à partir duquel on peut remonter à la forme qui désigne l'intervalle dans lequel les faits énumérés sont localisés. Il n'y a pas moyen de parler d'hybridité temporelle dans cet exemple de discours indirect libre, puisqu'un seul niveau de temps domine. Le circonstanciel *jou sa/ce jour-là* renforce la valeur anaphorique exprimée par les indices du temps.

(47) *Li di li ta dwe fini **denmen** bò 4 trè.*

(47') *Il a dit qu'il devrait finir demain, à 4 heures.*

L'exemple (47) nous offre une réalité tout à fait différente. Il rappelle ce qu'on vient d'étudier en (45). L'expression *denmen bò 4 trè* influe sur le sens de *ta*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

dwe. *Ta dwe* qui ordinairement exprime le potentiel en créole haïtien décrit ici une autre réalité temporelle. Au lieu d'une action dont la réalisation est incertaine dans le temps, on est plutôt en présence d'un cas de futur.

Le doute que *ta dwe* peut entraîner est atténué par l'effet de sens produit par le circonstanciel, *denmen bò 4 trè*, mais il n'est pas totalement absent dans ce qui est rapporté. Comparons ce qu'implique ce circonstanciel à référence déictique sur *ta dwe* à celui que *pita* impose sur *t ap vini* dans l'exemple suivant :

(48) *Tipòl te di m li t ap vini lakay mwen pita.*

(48') *Tipòl m'a dit qu'il viendrait chez moi plus tard.*

Le temps exprimé par le morphème *t ap* en (43) et (44) suit les contraintes imposées par le contexte. Nous avons constaté qu'il est lié au cadre énonciatif du locuteur-rapporteur. La dépendance exprimée s'observe également en (46), mais rien ne nous autorise à lire ce qui est rapporté de la même façon. Les nuances que l'on peut relever dans cet emploi de *t ap* nous obligent à nous poser la question suivante : peut-on dans ce contexte considérer *t ap vini* comme futur dans le passé ? La réponse est oui. Notons que le morphème « *pita* » est toujours déictique en créole haïtien, contrairement à « plus tard » qui ne l'est pas toujours, en français. Le sens typique du morphème *t ap* est neutralisé par celui imposé par le circonstanciel *pita*. Il ancre sous l'influence de *pita*, le procès *vini/venir* dans la postériorité par rapport au moment de l'énonciation. *T ap* impose sous l'influence de *pita~plus tard* une valeur temporelle qui diffère de celle qu'on a observée en (43) et (44).

Deux choses retiennent au moins notre attention dans ce type d'emploi. La première est ce qui illustre les cas où le morphème *t ap* admet plusieurs effets de sens. La seconde renvoie à la pensée selon laquelle ce morphème impose en contexte une idée de temps qui est compatible avec celle exprimée par la particule *ap*³⁹⁰.

On peut paraphraser l'exemple *Tipòl te di m li t ap vini lakay mwen pita* en *Tipòl te di m l ap vini lakay mwen pita*. Le segment *Tipòl te di m l ap vini lakay mwen pita* peut selon le contexte imposer deux effets de sens. On peut traduire *ap*

³⁹⁰ Rappelons que *ap* exprime tantôt le présent, tantôt le futur (cf. troisième partie, chap. 2, § 2.1.).

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

vini par *viendrait*. Cela met en valeur la contradiction entre la valeur temporelle exprimée par *ap* et celle déclenchée par le circonstanciel *pita*. La deuxième lecture possible est celle qui consiste à considérer *ap vini* comme un équivalent du futur grammatical français *viendra*. Le temps exprimé par le circonstanciel *pita* renforce, dans ce cas, celui imposé par le morphème *ap*. Le procès exprimé se localisera dans un avenir certain dans le temps. L'interprétation de *ap* et de *t ap* comme exprimant un temps relevant du domaine temporel du futur illustre un cas où le potentiel cède le pas à ce qui est certain sous l'influence des éléments du contexte.

Dans un cas, comme dans l'autre, l'énonciation rapportée est postérieure par rapport à l'énonciation introductrice. *Di/dire* aussi bien que *vini/venir* conservent leur sémantisme de base de procès imposant un point de vue global. Soit la notation symbolique suivante pour résumer cette analyse :

[B1, B2] CO [I, II] ANT [01, 02] ANT [B'1, B'2] CO [I', II'] CO [ct1, ct2]

Nous avons observé en (48) un cas où la valeur temporelle exprimée par le circonstanciel *pita* neutralise le sens de base du morphème *t ap*. La combinaison de ce circonstanciel à référence déictique avec le morphème *t ap* montre que la réalisation du procès est certaine dans le temps. Qu'en est-il donc d'un morphème du type *tava*, *ta*, *tapral* associé au circonstanciel *jodi a/aujourd'hui* ? Soit l'énoncé suivant pour traiter une telle question.

(49) *De jou apre, Resilòm mouri. Jou lantèman an, fidèl yo chante «pi pre w papa ». Moun nan bouk la kraze boutèy, voye dlo, yo pran rele « Wa Angòl ale ». Resilòm gen anpil zannimo. Men, fanmi l yo tèlman sirit, yo sèman 7 fwa, 77 fwa, yo pap bay lajan pou lantèman ankò. Yon sèl eskonbrit pete ant pastè a ak fanmi mò a. Choukèt lawouze nan bouk la foure bouch nan koze a, enpi fè yo bay lajan an. Vire pastè a vire, li di : « nou ta wè jodi a kiyès mwen ye si n pa te kale m kòb mwen ». (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*).*

(49') *Deux jours après, Resilòm est mort. Le jour de ses funérailles, les fidèles chantent « plus près de toi, papa ». Les gens du village cassent des bouteilles, jettent de l'eau et s'écrient « Roi Angol est parti ! ». Resilòm a beaucoup d'animaux, mais ses parents sont tellement mesquins qu'ils*

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

jurent 7 fois, 77 fois, ils ne paient plus les frais de l'enterrement. Une vive dispute éclate entre le pasteur et les parents du mort. Le chef de la zone intervient et ordonne que les gens répondent à leur engagement. En quittant, le pasteur dit : Vous m'auriez vu à l'œuvre aujourd'hui si vous ne m'aviez pas payé mon argent.

Un nombre important de phénomènes pourrait intéresser l'analyse que nous tentons d'élaborer ici – par exemple l'emploi du présent historique pour exprimer ce qui est passé dans le temps –, toutefois par souci d'atteindre l'objectif que nous avons fixé au départ, nous nous interrogerons uniquement sur la phrase, *Vire pastè a vire, li di nou ta wè jodi a kiyès mwen ye si n pa te kale m kòb mwen.* *Ta* inscrit ordinairement le procès dénoté dans le possible, toutefois, dans le contexte où il est employé ici, il fait apparaître le point de vue rapporté comme l'irréel dans le présent. Il situe ce qui aurait pu se réaliser, mais qui ne l'est naturellement pas et qui ne le sera jamais dans le temps. Le pasteur n'a pas la possibilité de montrer aux parents de Resilòm de quoi il est capable. C'est l'intervention du *Choukèt lawouze/chef de la zone* qui lui a permis d'avoir son argent. Il rappelle tout simplement comment aurait été sa réaction si l'argent ne lui avait pas été versé. Les conditions de ce qui est rapporté sont posées dans le passé. Ce fait, nous l'avons également observé dans l'exemple (43).

Comme circonstanciel à référence déictique, *jodial/aujourd'hui* n'influence pas la valeur temporelle du morphème *ta*. *Ta* peut se remplacer par les morphèmes *t ap*, *tava* et *tapral*, toutefois, contrairement au circonstanciel *pita* qui en (48) déclenche une valeur temporelle neutralisant celle exprimée par le morphème *t ap*, *jodia* conserve son sémantisme de base. Le sens dénoté indique que le procès *wè/voir* est inscrit dans l'irréel du présent.

La combinaison du morphème *ta* avec le circonstanciel *jodial/aujourd'hui* n'apporte rien de nouveau si ce n'est qu'indiquer les niveaux dans le discours. Nous avons vu en (48) que *t ap* inscrit, sous l'influence du circonstanciel *pita*, le procès *vini/venir* dans un futur certain. Cette réalité ne s'observe pas en (49). Ce qui fait qu'on est en présence de deux réalités temporelles différentes.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

Le temps dans lequel se localise le fait rapporté en (48) résulte de la relation que le morphème *t ap* entretient avec les éléments du contexte. En (49), les propos du pasteur sont mis en avant sans implication directe du locuteur-rapporteur, mais le temps exprimé est quand même anaphorique. Le morphème *ta* conserve sa référence anaphorique. Il est employé dans la structure d'un énoncé où aucun décalage n'est observé.

Ta n'est pas influencé par le circonstanciel *jodial/aujourd'hui*. Il impose sa référence anaphorique en dépit du fait qu'on l'emploie dans ce fragment de discours direct : *Nou ta wè jodi a kiyès mwen ye si n pa te kale m kòb mwen*. Observons l'exemple suivant :

(50) *Tèt mwen anboulatya. Yo fenk vin di m ton Resilòm pa bon ditou. Fè cho ti gason pou n al konn sak pase l. Jakòb pase djola l nan kou l, li voup li kanpe. Lefanèl di l pa prese, gen moun ki di yo tava mennen l lopital maten an.* (R. Lainy, *Sou bitasyon m nan*, à paraître).

(50') *Je suis paniqué. On vient de m'apprendre que l'oncle Resilòm ne va pas bien du tout. Dépêche-toi, mon gars, on va voir ce qui lui est arrivé. Jacob prend son sac, il se met brusquement debout. Lefanèl lui dit de ne pas se précipiter, on dit qu'on l'aurait emmené à l'hôpital, ce matin.*

Le morphème *tava* fait apparaître un effet de sens qui est influencé par celui imposé par le circonstanciel *maten an/ce matin*. Le temps exprimé par le syntagme nominal temporel *maten an* prend sa référence dans un moment qui précède le moment de l'énonciation. Au lieu d'un fait qui se présente comme réalisable dans le temps, comme le veut le sémantisme de la particule *tava*, on est de préférence en présence d'un événement qui est réalisé.

La visite du malade à l'hôpital semble bien avoir eu lieu dans le temps, mais le locuteur-rapporteur se sert d'une stratégie énonciative pour montrer qu'il n'adhère pas à ce qui est exprimé. La non-implication du locuteur-rapporteur est marquée par l'emploi du morphème *tava* et la façon dont ce dernier organise son point de vue, en rapportant le discours d'autrui.

Plusieurs cas sont à considérer en fonction de ce qui précède. Les morphèmes *t ap*, *ta*, *tava* et *tapral* associent le trait + *ultérieur* au trait + *passé*, là

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

où ils ne sont pas combinés avec des circonstanciels qui neutralisent leur valeur de base. Ils expriment l'irréel lorsque l'événement rapporté n'a aucune chance de se réaliser dans le temps. Prenons l'exemple suivant pour terminer cette section :

(51) *Gen moun ki di se manti, yo di Meriken yo ta nan konfyolo ak militè yo (Libète, 27 septanm 1994, # 103, p. 4.*

(51') *Certaines personnes disent que les Américains mentent, ils disent que les militaires **auraient agi** en complicité avec eux (les Américains).*

Yo ta nan konfyolo ak militè yo/ils auraient agi en complicité avec les militaires est le point de vue mis en scène par le journaliste-rapporteur. En l'exprimant de cette façon, ce dernier se distancie du propos qu'il reprend. L'expression *ta nan konfyolo/auraient agi en complicité avec* fait apparaître un effet de sens qui se cache dans la forme dont elle dépend.

Peut-on interpréter *ta nan konfyolo* comme un fait qui aurait pu se réaliser, mais qui ne l'est pas et qui ne le sera jamais dans le temps ? La réponse est non. Le contexte nous amène plutôt à le considérer comme un événement passé. La paraphrase du segment *yo ta nan konfyolo ak militè yo/ils auraient agi en complicité avec les militaires* en *yo te nan konfyolo ak militè yo/ils ont agi en complicité avec les militaires*, laisse imaginer qu'il s'agit d'un fait qui a effectivement eu lieu dans le temps. *Ta* n'ancre le procès ni dans le présent, ni dans l'avenir, mais dans le passé.

Le temps exprimé par le morphème temporel *ta* sous-entend l'existence d'un autre moment de temps auquel l'on peut recourir pour situer l'événement exprimé. Nous l'interprétons comme anaphorique, car le temps qu'il désigne dépend d'un autre moment de temps qui a déjà été introduit dans le contexte du discours. Le morphème *ta* n'est pas accompagné de circonstanciel comme c'est le cas en (47) et (49), mais le contexte dans lequel il est employé nous a bien permis de relever certaines nuances dans les différents types d'emploi dont il peut faire l'objet.

Le créole haïtien mélange des morphèmes temporels dont le sens est incompatible avec celui des circonstanciels. Si la dépendance des particules *t ap*, *tava*, *ta*, *tapral* est renforcée lorsque ces dernières se combinent avec le

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

circonstanciel à référence anaphorique, l'inverse est aussi vrai. Leur combinaison avec des morphèmes à référence déictique influence leur valeur de base, au point qu'une autre idée de temps est souvent observée.

Un circonstanciel dont le sens confirme et renforce la valeur temporelle imposée par une particule préverbale semble susciter moins d'intérêt qu'un autre dont le sens sert à établir les niveaux dans le discours. Même s'il est impossible de répertorier tous les indices pouvant exprimer le temps et l'aspect dans l'énonciation rapportée en créole haïtien, il nous a paru nécessaire d'élaborer ce genre de réflexion afin de pouvoir étudier l'implication des circonstanciels associés aux marqueurs du temps.

Comme nous l'avons noté dès le départ, le but n'a pas été de faire une analyse approfondie et exhaustive des circonstanciels exprimant le temps en créole haïtien. Nous avons étudié ces morphèmes dans le cadre de leur association et de leur implication dans la structure de l'énonciation rapportée. L'importance de l'analyse que nous avons proposée est liée aux implications survenues lorsqu'on associe tel circonstanciel à tel type de marqueur temporel en créole haïtien.

2.12. Conclusion

Les objectifs que nous avons définis dans ce chapitre ont été de rendre compte de l'expression du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée, et d'étudier le type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur, en créole haïtien. Pour y parvenir, nous avons extrait de notre corpus un ensemble d'énoncés que nous avons pris le soin d'analyser. Nous avons vu que le temps rapporté est déictique, lorsqu'il entretient une relation directe avec le moment de l'énonciation. En ce qui a trait au second point, nous avons constaté que l'intervalle du procès rapporté entretient, avec l'intervalle du procès introducteur, une relation d'antériorité (cf. l'exemple : *Mika reponn li, li di l : « lè l t ap prale a, m te di l fè kichòy pou mwen~ Mika lui a répondu et lui dit : « Au moment où il devait partir, je lui avais demandé de faire quelque chose pour moi »*)³⁹¹, de simultanéité (cf. l'exemple : *M di l papa m ap manje ~Je lui dis que mon père mange*), de postériorité (*Anvan l pati, papa m te di*

³⁹¹ Voir également les exemples (4), (25), etc.

Quatrième partie : chapitre 2

La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien

: « **M ap retounen** » ~ *Avant de partir, mon père a dit : « Je reviendrai ».*), ou d'inclusion (cf. l'exemple : *Manman Lilyàn ak papa l di Lilyàn se yon timoun ki nan lalin toutan* ~ *Le père et la mère de Liliane disent qu'elle est toujours distraite ; Moun nan bouk la di : « Felibèt se yon nèg swa, y ap voye l moute pou depite »* ~ *Les gens du village disent que « Felibèt est sympa, ils l'éliront député.* Le morphème temporel employé dans une énonciation indirecte n'a pas toujours de valeur anaphorique. La valeur de base des morphèmes du temps peut être renforcée ou contredite par celle exprimée par les circonstanciers temporels (cf. l'exemple : *Tipay pat kontan. Li ranje kò l dèyè kay la, li gade adwat, li gade agòch. Papa m ta retounen denmen. Moun andeyò, moun lavil, li di, se sèl pawòl ou tande bò isit la* ~ *Tipay n'était pas content. Il s'est retiré derrière la maison, il regarda à droite, il regarda à gauche. Mon père reviendrait demain. Gens de la campagne, gens de la ville, dit-il, est l'unique discours qu'on entend dans ce secteur.*)³⁹².

Nous avons constaté, en créole haïtien, que l'emploi déictique est souvent combiné avec l'emploi anaphorique dans une seule et même structure énonciative. La valeur du temps rapporté ne dépend pas des contraintes liées au passage de l'énonciation d'origine à l'énonciation rapportée. Le temps dans lequel se localisent les faits rapportés ne s'exprime pas toujours de façon explicite (cf. l'exemple : *Dapre sèten temwayaj, genyen 2 fanm ki aktif anpil nan aktivite sa a* ~ *D'après certains témoignages, deux femmes sont actives dans cette activité*). C'est ce qui explique qu'on recourt, le plus souvent, au contexte.

³⁹² Voir les exemples suivants (20), (47), (49) et (50).

3. Conclusion générale

Cette thèse avait un triple objectif : étudier la valeur du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée, décrire le type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur, enfin comparer les phénomènes étudiés en créole haïtien avec ceux observés en français. Pour atteindre ces objectifs, nous avons constitué un corpus composé d'énoncés et d'extraits tirés d'articles de journaux et de romans écrits par des auteurs français et haïtiens.

Avant d'entreprendre cette tâche, nous avons été amené à considérer le concept d'«énonciation rapportée » et l'expression de la temporalité en français et en créole haïtien, au regard de tout un ensemble de théories élaborées par un nombre important de chercheurs. Nous avons, dans le chapitre consacré à la présentation de l'énonciation rapportée, comparé les points de vue de plusieurs auteurs. Nous avons commencé à explorer cette voie en partant des formes du triptyque. Nous avons, au cours de notre analyse, opté pour les thèses polyphonistes et dialogistes défendues par M. Bakhtine, O. Ducrot, J. Authier-Revuz et les représentants de la ScaPoLine. Nous avons, à la lumière de ces théories et bien d'autres encore, compris que non seulement l'énonciation rapportée peut apparaître dans tous les domaines de la langue, mais qu'elle constitue une entité qui n'est pas toujours facile à délimiter. Nous avons passé en revue les différents types de rapport recensés par la recherche linguistique et certaines théories qui en découlent. Nous avons analysé la position de certains linguistes sur la façon de les désigner, et opté pour l'emploi de l'expression d'«énonciation rapportée ». L'autre élément particulier qui a enfin retenu notre attention au cours de cette étude est le caractère dynamique et vivant de la langue. Nous avons surtout observé ce phénomène à partir des exemples d'énonciation rapportée que nous avons analysés.

Après ce chapitre d'entrée en matière, nous avons entrepris une réflexion sur l'expression de la temporalité en français. Il s'agit en fait d'une partie théorique où nous avons traité l'expression de la localisation et de la durée dans cette langue, en convoquant certaines théories dont dispose l'analyse linguistique. Nous avons examiné la façon dont le temps et l'aspect se forment dans la structure du verbe français. Nous avons analysé les réflexions développées par J. Pinchon et B. Couté,

Conclusion générale

M. Riegel *et al.*, et P. Le Goffic. La description proposée par P. Le Goffic nous a semblé plus pertinente et originale que celle des autres auteurs. Nous nous sommes, dans un second moment, intéressé à l'étude des marqueurs des trois dimensions de la temporalité : *Passé*, *Présent* et *Futur*. Nous avons constaté que si des temps verbaux tels que le passé simple, le passé composé, l'imparfait, le plus-que-parfait et le passé antérieur s'emploient pour exprimer le passé, ils s'opposent le plus souvent dans la manière dont ils situent le procès sur l'axe de la chronologie. Nous avons observé, à l'instar de C. Amourette (2004), que le lexème verbal et les circonstanciels temporels ne sont pas les seuls indices d'expression du temps et de l'aspect en français. Nous avons passé en revue les différentes thèses articulées autour de l'opposition entre l'imparfait et le passé simple, et exprimé notre accord aux positions défendues par C. Vetters (1993b ; 1996) et L. Gosselin (1996 ; 2005).

Nous avons constaté que ce qui marque, en créole haïtien, le passé, le présent et le futur est antéposé au lexème verbal. L'expression du temps et de l'aspect ne requiert pas obligatoirement la présence explicite d'un morphème dans la structure de la phrase. Nous avons montré que la catégorie de l'aspect ne s'exprime pas uniquement par le morphème *ap* et la marque zero [∅], contrairement à l'analyse développée par R. Damoiseau, mais également par des signes comme *te*, *gentan*, *fèk fin*, *fèk sòt*, etc. Nous avons énuméré un ensemble de morphèmes susceptibles d'exprimer le futur en créole haïtien. Nous avons alors discuté les propositions d'A. Valdman et de R. Damoiseau, et sommes parvenu à l'idée que le futur ne s'exprime pas uniquement par la particule préverbale *ap*, mais par d'autres moyens.

Le créole haïtien se distingue, avons-nous constaté, du français, sur le plan de l'expression de la temporalité. L'une des raisons qui explique en fait cette distinction est que le système verbal français comprend la conjugaison qui favorise l'expression du temps et de l'aspect dans la structure du verbe, alors que le verbe créole n'admet pas de conjugaison. Tout ce qui relève du potentiel et de l'irréel s'exprime en créole haïtien à l'aide des morphèmes *ta*, *tava*, *tap/tape*, *tapral* avec bien évidemment l'implication du contexte, alors que le français propose le morphème [rɛ] pour marquer ce phénomène.

Conclusion générale

Notre dispositif théorique étant mis en place, énonçons à présent les résultats obtenus à la suite du traitement de nos questions de départ. Nous avons dans le cadre de cette thèse analysé un ensemble de 122 exemples d'énonciation rapportée, répartis en 69 extraits du français et 53 appartenant au créole haïtien. Il nous semble impossible, sur la base d'un nombre aussi réduit de données, de tirer des conclusions définitives sur l'expression de la temporalité dans l'énonciation rapportée. Il est, en revanche, important d'ajouter qu'elles (ces données) nous ont permis de vérifier les hypothèses que nous avons formulées. Nous avons, contrairement à l'idée développée en 1986 par V. Lo Cascio, observé que le tiroir verbal d'une subordonnée n'est pas toujours anaphorique (soit l'exemple suivant : *Robert m'a dit qu'il **partira** samedi*)³⁹³. La propriété déictique ne s'observe pas en fonction de la place occupée par l'indicateur temporel dans l'énoncé, mais par sa capacité à imposer son propre point de référence. Le temps exprimé dans une proposition subordonnée est anaphorique lorsque le calcul de sa référence requiert la récupération d'un moment déjà donné par le contexte (soit, en français, l'exemple : *Léon raconta qu'il **avait passé** sa matinée à la chercher successivement dans tous les hôtels de la ville*³⁹⁴) ; en créole haïtien, des exemples comme *Timoun yo te di y **ap soti**/Les enfants ont/avait dit qu'ils partiraient* et *Tipòl te mande l sil te wè Tichal bò mache Seradòt la ~ Tipòl lui a demandé s'il avait vu Tichal à côté du marché* « Seradòt » illustrent une telle idée³⁹⁵. Nous avons, en analysant un énoncé comme *Elle calcula qu'elle **s'enfuira**, dès que don Cesare **sera** dans sa chambre, et qu'elle **passera** la nuit dans la resserre d'un des jardins*³⁹⁶ obtenus des résultats qui nous font penser à C. Vetters lorsqu'il écrit que (...) « tous les temps sont déictiques puisqu'ils expriment une relation directe ou indirecte par rapport au moment de l'énonciation (1993 : 94). Nous pouvons, à partir de ces données, parler, contrairement à V. Lo Cascio (cité dans C. Vetters, 1993 ; 1996), d'emploi déictique ou anaphorique du temps, au lieu de temps déictique ou temps anaphorique.

³⁹³ Voir également les exemples (11), (14), etc.

³⁹⁴ Voir également les exemples suivants : (5a), (5c), (6), (7), (15), (16), (18), (23), etc. Ces exemples sont analysés dans le chapitre consacré à l'étude de la temporalité dans l'énonciation rapportée en français.

³⁹⁵ Voir également, dans le chapitre consacré à l'étude de la temporalité dans l'énonciation rapportée en créole haïtien, les exemples (10), (11), (12), (45), (50), etc.

³⁹⁶ Les exemples (8), (9) et (14). illustrent également la même chose.

Conclusion générale

Nous nous sommes interrogé, à l'instar de H. Kronning, sur la valeur des indices du temps en contexte toncalisant. La question a été de savoir si les indicateurs du temps employés dans le discours indirect et le discours indirect libre suivent les contraintes imposées par le temps de la proposition introductrice. La réponse est non dans certains cas, et oui dans d'autres. Le tiroir verbal de certains exemples que nous avons examinés conserve sa valeur temporelle d'origine (cf. l'exemple : *Elle m'a rassuré qu'elle t'enverra demain une lettre pour te tenir au courant*)³⁹⁷. Cet exemple diffère naturellement de certains autres où le procès rapporté est localisé par rapport à un moment de référence passé. Au lieu d'un temps de concordance, nous avons à la lumière de la thèse de F. Brunot constaté que le temps rapporté est dicté par la pensée, non par le temps du verbe introducteur. Nous avons observé dans certains cas que les indices du temps opèrent une double référence. Une première qui renvoie au temps du locuteur rapporteur, une seconde qui est liée au temps du locuteur dont on rapporte la parole (cf. l'exemple suivant : *Hier, Robert a rappelé que sa famille avait effectivement quitté le village sous pression policière*)³⁹⁸.

Nous avons relevé le mélange des emplois déictiques et emplois anaphoriques dans certaines structures d'énonciation rapportée. Nous avons observé ce phénomène dans l'énonciation indirecte mimétique et dans certains exemples d'énonciation indirecte libre. Nous avons poursuivi notre analyse en considérant également l'expression du temps et de l'aspect en dehors des formes du triptyque. Nous avons considéré les types de rapport que la recherche linguistique définit comme mixtes, hybrides ou atypiques, et sommes parvenu à l'idée que la valeur anaphorique ou déictique du temps s'exprime là même où les indicateurs du temps ne sont pas explicitement observés.

La deuxième hypothèse que les données analysées nous ont permis de mettre en lumière est la possibilité pour l'intervalle du procès rapporté d'entretenir, outre des relations liées à la triade traditionnelle (antériorité, simultanéité ou postériorité), une relation d'inclusion avec l'intervalle du procès introducteur. Nous avons relevé les relations d'inclusion dans ces exemples extraits du français : 1) *Hier, Pierre m'a avoué qu'il est amoureux de moi* ; 2) *Paul a dit sa souffrance à sa*

³⁹⁷ Voir, dans le chapitre consacré au français, les exemples (10), (11) et (29).

³⁹⁸ Les exemples (7), (15), (16), (18), (23)... du chapitre intitulé : la temporalité dans l'énonciation rapportée en français illustrent également la même idée.

Conclusion générale

sœur ; etc. Quant au créole haïtien, nous retenons l'énoncé *Manman Lilyàn ak papa l di Lilyàn se yon timoun ki nan lalin toutan ~Le père et la mère de Liliane disent qu'elle est toujours distraite* comme cas où l'intervalle du procès introducteur est inclus dans l'intervalle du procès rapporté³⁹⁹. Nous nous sommes interrogé sur les types de rapport caractérisés par l'absence explicite de la parole introductrice (le discours indirect libre et le discours direct libre, notamment) d'une part, ou de la parole rapportée (le discours narrativisé, le syntagme nominal déverbal, etc.) d'autre part. Les données auxquelles nous sommes parvenu montrent que ce phénomène (l'absence explicite de l'une ou l'autre de ces paroles) ne constitue pas un handicap à la détermination du type de relation que l'intervalle du procès rapporté entretient avec l'intervalle du procès introducteur. Tout type de relation nous a semblé possible dans le contexte des différents types d'énonciation rapportée.

À propos de la réalité aspectuelle des indices temporels analysés, nous avons observé ce qui suit : pour tous les cas où l'intervalle du procès rapporté entretient une relation d'inclusion avec l'intervalle du procès introducteur, nous avons relevé *l'aspect grammatical imperfectif* pour le temps rapporté. Lorsque l'intervalle du procès rapporté précède, coïncide ou suit l'intervalle du procès introducteur, la réalité nous a paru toutefois différente.

Nous avons en troisième et dernier lieu constaté qu'il existe une différence nette et prononcée entre l'expression du temps dans l'énonciation rapportée en français et l'expression du temps dans l'énonciation rapportée en créole haïtien. Si le français admet la transposition des indicateurs temporels au cours du passage de l'énonciation initiale à l'énonciation rapportée ; nous avons remarqué que cela n'existe pas en créole haïtien. L'expression du temps en créole haïtien obéit à des contraintes qui diffèrent de celles imposées par la grammaire française.

Enfin, les résultats auxquels nous sommes parvenu au terme de cette analyse sont les suivants : (1) – le tiroir verbal rapporté impose la valeur anaphorique lorsqu'il dérive de la transposition. Une telle idée est valable en français, système linguistique où la transposition verbale est possible. Le temps rapporté est déictique en créole haïtien et en français lorsqu'il impose son point de référence sans le recours d'aucun autre élément du contexte, et cela dans les

³⁹⁹ Les énoncés (9) et (37) illustrent également des cas d'inclusion.

Conclusion générale

propositions indépendantes aussi bien que dans les propositions subordonnées ; (2) – la relation entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introducteur peut être du type d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion.

En guise de perspective, nous voudrions, pour terminer ce travail, revenir sur notre intérêt pour l'étude de la relation entre l'intervalle du procès rapporté et l'intervalle du procès introducteur. Nous avons, suivant ce que nous avons annoncé à l'introduction, montré que l'intervalle du procès rapporté peut entretenir une relation d'antériorité, de simultanéité, de postériorité ou d'inclusion avec l'intervalle du procès introducteur. Nous avons noté que l'intervalle du procès introducteur peut être inclus dans l'intervalle du procès rapporté, sans pour autant chercher à mettre en évidence ce qui pourrait bien être l'inverse.

Le second point sur lequel nous voudrions revenir est le statut temporel du verbe créole. Nous avons choisi d'articuler notre réflexion sur l'expression du temps et de l'aspect dans l'énonciation rapportée, en adoptant le point de vue classique selon lequel le verbe créole n'est pas un indicateur du temps et de l'aspect parce qu'il est dépourvu de flexion. S'il semble important de s'interroger sur les raisons qui empêchent d'admettre le morphème *bwè* dans une phrase du type *Choulout bwè lèt li a/Choulout a bu son lait*, et *konn* dans *Timoun yo di yo konn ki bò Malèn sere/Les enfants disent qu'ils savent où Marleine se cache*, comme des indicateurs du temps et de l'aspect au même titre que leur équivalent français, *a bu* et *savent* ; si chercher à montrer que **l'intervalle du procès rapporté** peut être aussi inclus dans **l'intervalle du procès introducteur** est une démarche pertinente, notre travail demeure essentiellement exploratoire, et demande à être affiné et complété.

Nous avons abouti à certains résultats qui nous semblent intéressants, selon les objectifs que nous avons fixés. Toutefois, nous tenons à souligner que notre approche a de nombreuses insuffisances. Elle ne prétend pas répondre à toutes les questions que l'on peut se poser en étudiant la temporalité dans l'énonciation rapportée. Elle n'est qu'une simple contribution apportée à l'ensemble des travaux déjà réalisés dans le domaine, en français.

Nous sommes parti des recherches existantes (les travaux d'A. Valdman, de R. Damoiseau, de D. Fattier, de J. Targète, notamment) pour articuler notre

Conclusion générale

réflexion sur l'expression du temps et de l'aspect en créole haïtien. Toutefois, l'état actuel des travaux en énonciation rapportée, dans cette langue, ne nous a pas permis de développer notre analyse comme nous l'aurions voulu. La thèse que nous venons d'élaborer constitue à notre sens un point de départ vers la prise en compte d'un certain nombre de phénomènes concernant l'expression de la temporalité dans l'énonciation rapportée. Comme il s'agit d'une question à laquelle la recherche linguistique devrait s'intéresser, nous comptons y consacrer une bonne partie de nos recherches.

Bibliographie

1. Textes théoriques

- ABOUDA L., 1997, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de l'Université Paris VII.
- ABOUDA L., 2003, « De la distorsion temporelle » dans *Temps et texte, Recherches valenciennes 11*, Presses universitaires de Valenciennes, pp. 13-28.
- ADAM J.-M., 1985, « Réflexion linguistique sur les types de textes et de compétences en lecture » dans *L'orientation scolaire et professionnelle 14*, pp. 293-304.
- ADAM J.-M., 2000, « Le temps et les temps dans les textes » dans MOESCHLER J. et al. (éds.) (2000), pp. 107-122.
- AMOURETTE C., 2004, *L'expression du temps et de l'aspect dans les formes non conjuguées du français*, Thèse de doctorat de l'Université de Rouen.
- ANTONIOU M., 2005, « Le passé composé du français : une forme verbale à valeur temporelle ? » dans *Cahiers Chronos 12*, pp. 159-170.
- ARISTOTE, 1959, *De l'interprétation*, trad. TRICOT J., VRIN J. (éd.), Paris.
- ARISTOTE, 1961, *Physique I-IV*, trad. CARTERON H., coll. Les Belles lettres, Paris.
- ARNAULD A. et LANCELOT C., 1660/1968, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Slatkline, Paris.
- AUSTIN J. L., 1962/1970, *Quand dire, c'est faire*, trad. LANE G., Points, Paris.
- AUTHIER-REVUZ J., 1978, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés » dans *DRLAV 17*, pp. 1-87.
- AUTHIER-REVUZ J., 1992, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : Éléments pour une approche de l'autre dans le discours » dans *DRLAV 26*, pp. 91-151.
- AUTHIER-REVUZ J., 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté » dans *L'Information grammaticale 56*, pp.10-15.
- AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi, Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, tomes 1 et 2., Larousse, Paris.

Bibliographie

- AUTHIER-REVUZ J., 2004, « La représentation du discours autre : un champ
multiplement hétérogène » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp.
35-53.
- BAKHTINE M., 1977/2000, *Le marxisme et la philosophie du langage*, les éditions
de Minuit, Paris.
- BAKHTINE M., 1978, *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris.
- BALLY Ch., 1912, « Le Style indirect libre en français moderne I » et « Le Style
indirect libre en français moderne II » dans *Germanisch-Romanische
Monatsschrift* 4, pp. 549–556 et 597–606.
- BALLY Ch., 1914, « Figures de pensées et formes linguistiques » dans *Germanisch-
Romanische Monatsschrift* 6, pp. 456-470.
- BALLY Ch., 1922, « Copule zéro et faits connexes » dans *BSL* 23, pp. 1-6.
- BALLY Ch., 1932/1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Francke,
Berne.
- BALLY Ch., 1951, *Traité de stylistique française*, Klincksieck, Paris.
- BANFIELD A., 1982/1995, *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect
libre*, trad. VEKEN C., Seuil, Paris.
- BARBAZAN M., 2006, *Le temps verbal, dimensions linguistiques et psychologiques*,
Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- BAUDET S., 1990, « Représentations cognitives d'état, d'événement et d'action » dans
Langages 100, pp. 45-64.
- BAVOUX C. *et al.* (éds.), 2002, *Linguistique et créolistique*, coll. *Univers créole* 2,
Anthropos, Paris.
- BEAUZEE N., 1767/1974, *Grammaire générale ou expression raisonnée des éléments
nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les
langues*, texte disponible sur le site www.bnf.fr Gallica.
- BEAUZEE N. et MARMONTEL J-F., 1782/1784/1786, *Encyclopédie Méthodique.
Grammaire & Littérature*, vol. 3, (chez Panckoucke), Paris.
- BEAUZEE N., 1973, *L'Encyclopédie, Grammaire et Langue au XVIII^e siècle*,
AUROUX S. (éd.), Tours.
- BENNINGER C. *et al.* (éds.), 2003, *Temps et texte*, Recherches valenciennes 11,
Presses universitaires de Valenciennes, Valenciennes.
- BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris.

Bibliographie

- BENVENISTE E., 1970, « L'appareil formel de l'énonciation » dans *Langages* 17, pp. 12-18.
- BENVENISTE E., 1974, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Gallimard, Paris.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., 1994, « Imparfait de politesse : rupture ou cohésion ? » dans *Travaux de linguistique* 29, pp. 59-92.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., 1997, « Subordination et temps grammaticaux : l'imparfait en discours indirect » dans *Le français moderne* 2, pp. 113-141.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., 1998, « Imparfait, anaphore et inférences » dans *Cahiers Chronos* 3, pp. 35-65.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., 1999, « Pour une analyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique » dans *Cahiers de praxématique* 32, pp. 119-166.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., 2003, « Un imparfait de plus ... et le train déraillait » dans *Cahiers Chronos* 11, pp. 1-24.
- BONDOL J.-C., 2007, « La médiation journalistique dans le discours rapporté direct : mise en évidence du point de vue subjectivisant dans le langage de la télévision », texte disponible sur le site : hal.archives-ouvertes.fr/.../La_mediation_journalistique_dans_le_DRD.pdf.
- BORILLO A., 1986, « la quantification temporelle : durée et itérativité en français » dans *Cahiers de grammaire* 11, pp. 117-156.
- BORILLO A., 2005, « Les adverbes temporels et la structuration du discours » dans *Cahiers Chronos* 12, pp. 1-18.
- BORILLO A. 2006, « Quelques formes lexicales de l'aspect adnominal en français » dans *Cahiers de Grammaire* 30, pp. 21-38.
- BOURDIN P., 2000, « A propos des futurs ventifs et itifs : remarques sur un paradoxe » dans *Verbum XXII* 3, pp. 293-311.
- BORILLO A., VETTERS C. et VUILLAUME M. (éds.), 1998, *Variations sur la référence verbale*, Rodopi, Amsterdam-Atlanta.
- BRES J., 1998a, « Fluence du temps impliqué et orientation : l'imparfait et le passé simple revisités » dans *Temps et discours*, pp. 157-170.
- BRES J., 1998b, « De l'alternance temporelle passé composé/présent en récit conversationnel » dans *Cahiers Chronos* 3, pp. 125-136.

Bibliographie

- BRES J. 2003, « Mais oui, il était un joli temps du passé comme les autres, le petit imparfait hypocoristique » dans *Langue française* 138, pp. 111-125.
- BRES J, 2005, *L'imparfait dit narratif*, CNRS (éd.), Paris.
- BRES J. et VERINE B., 2002, « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté » dans ROSIER L. *et al.* (éds.) (2002), pp. 159-170.
- BRUNOT F., 1922/1953, *La Pensée et la Langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, MASSON P. (éd.), Paris.
- BRUNOT F. et BRUNEAU C., 1956, *Précis de grammaire historique de la langue française*, MASSON P. (éd.), Paris.
- BULLOT N. J., 2003, « Attention : référence déictique et perception d'objet », texte, disponible sur le site : <http://www.objectcognition.net/NJB/>
- CADIOT P. et VISETTI Y.-M., 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques*, Presses universitaires de France, Paris.
- CAUDAL P., VETTERS C. et ROUSSARIE L., 2003, « Imparfait, un temps inconséquent » dans *Langue Française* 138, pp. 61-74.
- CAUDAL P. et VETTERS C., 2005, « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage » dans *Cahiers Chronos* 12, pp. 109-124.
- CHAUDENSON R., 2003, *La créolisation : théorie, applications, implications*, L'Harmattan, Paris.
- CHARAUDEAU P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris.
- CHAROLLES M., 1987, « Spécificité et portée des prises en charge en selon A » dans *Revue Européenne des sciences sociales* XXV-77, pp. 243-269.
- CHOMSKY N. O., 1971, *Aspects de la théorie syntaxique*, trad. MILNER J.-C., Seuil, Paris.
- CHOMSKY N. O., 1975, *Questions de sémantique*, trad. CERQUIGLINI B., Seuil, Paris.
- CHOMSKY N. O., 1980, *Essais sur la forme et le sens*, trad. SAMPY J., Seuil, Paris.
- CHOMSKY N. O., 1985, *Règles et représentation*, trad. KIHM A., Flammarion, Paris.
- CHRISTENSEN M.-H. *et al.*, 1995, *Le Robert et Nathan, grammaire*, Nathan-éducation, Paris.
- CHUQUET H., 1994, *Linguistique contrastive et traduction : le présent de narration en*

Bibliographie

anglais et en français, Ophrys, Paris.

CLASSEN P., 1979, "On the trichotomic time structure of the tenses" dans *Germain and English, Linguistics 17*, pp. 795-823.

COLTIER D. et DENDALE P., 2004, « Discours rapporté et évidentialité : comparaison du conditionnel et des constructions en selon N » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 587-597.

COMHAIRE-SYLVAIN S., 1936/1974, *Le créole haïtien, morphologie et syntaxe*, Wetteren, Port-au-Prince.

COMRIE B., 1976, *Aspect*, Cambridge University Press, Cambridge.

COMRIE B., 1981, "On Reichenbach approach to tense" dans *CLS 17*, pp. 24-30.

COMRIE B., 1985, *Tense*, Cambridge University Press, Cambridge.

CORBLIN F., 2002, *Représentation du discours et sémantique formelle*, Presses universitaires de France, Paris.

CREISSELS D., 2006, *Syntaxe générale, une introduction typologique*, tome 1, Hermes sciences : Lavoisier, Paris.

CUEVAS B., 1994/1996, « Le discours direct introduit par que » dans *Le Français moderne 1*, pp. 8-50.

CULIOLI A., 1999a, *Pour linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, tome 1, Ophrys, Paris.

CULIOLI A., 1999b, *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opération de repérages*, tome 2, Ophrys, Paris.

CURAT H., 1991, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Droz, Genève.

DAMOISEAU R., 1988, « Éléments pour une classification des verbaux en créole haïtien » dans *Études créoles 11*, pp. 41-64.

DAMOISEAU R., 1989, « Situation de communication et fonctionnement de la langue en créole haïtien, approches pour une analyse » dans *La linguistique, vol. 25, # 2*, pp. 81-101.

DAMOISEAU R., 2005, *Éléments de grammaire comparée, français-créole*, Ibis Rouge (éd.), Guadeloupe.

Bibliographie

- DAMOURETTE J. et PICHON E., 1911/1936, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, Paris.
- DANON-BOILEAU L., 1982, *Produire le fictif*, Klincksieck, Paris.
- DANON-BOILEAU L. et MOREL M. A. (éds.), 1990, *La deixis*, Presses universitaires de France, Paris.
- DAVID O., 1958, *Origine, Formation et Structure de la langue créole*, Bibliothèque nationale, Port-au-Prince.
- De CORNULIER B., 1985, *Effets de sens*, les éditions de Minuit, Paris.
- De GAULMYN M.-M., 1986a, « Réformulation métadiscursive et genèse du discours » dans *Études de linguistiques appliquées* 62, pp. 98-117.
- De GAULMYN M.-M., 1986b, « Sur les verbes de parole, dire, demander, proposer » dans *Sur le verbe*, Presses universitaires de Lyon, pp. 307-357.
- De GAULMYN M.-M., 1989, « Grammaire du français parlé : Quelques questions autour du discours rapporté » dans JAUSSAUD A. M. *et al.* (éds.), 1989, Actes de colloque, pp 22-33.
- De GRAFF M., 2000, « A propos de la syntaxe de pronoms objets en créole haïtien : points de vue croisés de la morphologie et de la diachronie » dans *Langages* 138, pp. 89-113
- De GRAFF M., 2002, « Relexification : A Reevaluation » dans *Anthropological Linguistics* 44, pp. 321-414.
- De MULDER W. et VETTERS C., 1999, « Temps verbaux, anaphores (pro)nominales et relations discursives » dans *Travaux de linguistique* 39, pp. 37-58.
- De MULDER W., 2003, « Imparfait et point de vue à la recherche d'une théorie cognitive » dans *Temps et point de vue*, Publidix, Université Paris X, pp. 81-102.
- De VOGUE S., 2000, « Calcul des valeurs d'un énoncé « au présent » dans *Travaux de linguistique* 40, pp. 31-54.
- DEJEAN Y., 2002, « Créole, école, rationalité » dans *TANBOU/TAMBOUR* 43, disponible sur <http://www.tanbou.com/2002/fall/CreoleEcoleRationalite.htm>
- DELBART A. R. et WILMET M., 1997, « Imparfait et passé simple chez Gustave Guillaume : un couple mal assorti » dans *Cahiers de praxématique* 29, pp. 15-31.

Bibliographie

- DEMIRDACHE H. et URIBE-ETXEBERRIA M., 2002, « La grammaire des prédicats spatiotemporels : temps, aspect et adverbes de temps » dans *Temps et aspect. De la morphologie à l'interprétation*, Presses universitaires de Vincennes, pp. 125-176.
- DENDALE P. et TASMOWSKI L., 1994, « Les sources du savoir et leurs marques linguistiques » dans *Langue française 102*, pp. 24-40.
- DENDALE P. et TASMOWSKI L., 2001, « Le conditionnel en français » dans *Recherches linguistiques 25*, Université de Metz, pp. 7-18.
- DESCLES J. P., 1994, « Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes » dans *Études cognitives 1*, Académie des Sciences de Pologne, pp. 57-88.
- DESCLES J.-P., 2000, « Imparfait narratif et imparfait de nouvel état en français », texte disponible sur le site : <http://www.lalic.paris4.sorbonne.fr/articles/descles/ImparfaitCracovie.pdf>.
- DESCLES P.-P et GUENTCHEVA Z., 2000, « Énonciateur, locuteur, médiateur » dans *Les rituels du dialogue, Société d'ethnologie*, pp. 79-112.
- DESSONS G., 2006, *Émile Benveniste, l'invention du discours*, In Press (éd.), Paris.
- DOWTY D., 1986, “The Effects of Aspectual Class on the Temporal Structure of Discourse : Semantics or Pragmatics” dans *Linguistics and Philosophy 9*, tome 1, pp. 37-62.
- DUBOIS J. M., 1967, *Le temps et l'instant selon Aristote (Physique IV, 10-14)*, BROUWER De D. (éd.), Paris.
- DUCOEURJOLY S. J., 1802/1980, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, Bibliothèque nationale, Paris.
- DUCROT O. et al, 1980a, *Les mots du discours*, les éditions de Minuit, Paris.
- DUCROT O., 1980b « Analyses pragmatiques » dans *Communications 32*, pp. 11-60.
- DUCROT O., 1984, *Le dire et le dit*, les éditions de Minuit, Paris.
- DUCROT O. 2001. « Quelques raisons de distinguer locuteurs et énonciateurs », dans *Polyphonie – linguistique et littéraire III*, pp. 19-41.
- DUCROT O. et SCHAEFFER J.-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des Sciences du langage*, Seuil, Paris.
- ECO U., 1992, *Les limites de l'interprétation*, B. Grasset, Paris.

Bibliographie

- EDOUARD G., 2003, *Année francophone internationale (AFI)*, L'espace francophone, Québec.
- ELIAS N., 1984/1996, *Du temps*, trad. HULIN M., Fayard, Paris.
- EPSTEIN R., 1995, « Le temps dans la linguistique cognitive » dans *Modèles linguistiques XVI, 1*, pp. 73-89.
- EVARD I., 2002, « Diathèse des rapporteurs de discours : présence / absence de l'énonciateur » dans ROSIER L. *et al.* (éds.) (2002), p 125-34.
- FATTIER D., 1998, *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole*, Presses universitaires du Septentrion.
- FATTIER D., 2002, « Lexique : approche synchronique, à propos de l'haïtien » dans BAVOUX C. *et al.* (éds.) (2002), pp. 111-127.
- FATTIER D., 2003, « Grammaticalisation en créole haïtien : morceaux choisis » dans texte disponible sur le site : *Créolica : www.creolica.net/Grammaticalisations-en-creole*.
- FAUCHER E., 1967, « Les temps verbaux du français et de l'allemand transmettent-ils des informations chronologiques ? : réflexions critiques sur Tempus de H. Weinrich » dans *Études germaniques 3*, pp. 359-367.
- FEUILLET J., 1985, « La théorie de Benveniste et l'organisation des systèmes verbaux » dans *l'information grammaticale 26*, pp. 3-8.
- FLEISMAN S., 1992, « Temps verbal et point de vue narratif » dans *Études littéraires 1-2*, vol. 25, pp. 117-135.
- FLOTTUM K., 2004, « Ilots textuels dans le temps retrouvé de Marcel Proust » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 121-130.
- FODOR J., 1983/1986, *La modularité de l'esprit*, trad. GERSCHENFELD A., les éditions de Minuit, Paris.
- FORGET D., 2000/2002, « Le style indirect libre et ses contextes » dans *Cahiers Chronos 5*, pp. 131-137.
- FORGET D. *et al.*, 2004, « Aux origines du discours indirect libre : Le roman de Brut de Wace » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 183-193.
- FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses*, Gallimard, Paris.
- FRANCOIS J., 2003, *La prédication verbale et les cadres prédictifs*, Peeters Louvain/Paris.

Bibliographie

- FRANCOIS J., 1981, "Travaux récents d'inspiration formelle sur l'aspect et aktionsart" dans *Lingvisticae Investigationes* 5, pp. 275-301.
- FUCHS C. et GOSSELIN L. et VICTORRI B., 1991, « Polysémie, glissements de sens et calcul des types de procès » dans *Travaux de linguistique et de philologie* 29, pp. 137-169.
- FUCHS C., 1997, « L'interprétation des polysèmes grammaticaux en contexte » dans KLEIBER G. *et al.* (éds.) (1997), pp. 127-133.
- GADELI K. et HERTZ Z. (éds.), 2007, *Grammaires créoles et grammaires comparatives*, Presses universitaires de Vincennes.
- GAYRAL F., KAYSER D. et LEVY F., 1996, « Logique et sémantique du langage naturel : modèles et interprétation » dans *Intellectica* 23, pp. 303-325.
- GAUDIN F., 2003, *Socioterminologie, une approche sociolinguistique de la terminologie*, de boeck.duculot, Bruxelles.
- GAUDIN F. et GUESPIN L., 2000, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Duculot, Bruxelles.
- GERMAIN R., 1976, *Grammaire créole*, Éditions du Levain, Port-au-Prince
- GONORD A., 2001, *Le temps*, Flammarion, Paris.
- GOSSELIN L., 1996, *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- GOSSELIN L., 1999a, « La valeur de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques » dans *Cahiers Chronos* 4, pp. 29-51.
- GOSSELIN L., 1999b, « La cohérence temporelle : contraintes linguistiques et pragmatico-référentielles » dans *Travaux de linguistique* 39, pp. 11-36
- GOSSELIN L., 2000, « Présentation et représentation : les rôles du présent historique » dans *Travaux de linguistique* 40, pp. 55-72.
- GOSSELIN L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique » » dans *Le conditionnel en français, Recherches linguistiques* 25, pp. 45-66.
- GOSSELIN L., 2005, *Temporalité et modalité*, de boeck.duculot, Bruxelles.
- GOSSELIN L., 2009, *Les modalités linguistiques en français. La validation des représentations*, Rodopi, Amsterdam – New York.

Bibliographie

- GREEN A., 2000, *Le temps éclaté*, les éditions de Minuit, Paris
- GREVISSE M., 1986, *Le bon usage*, 12^{ème} édition, de boeck.duculot, Bruxelles.
- GUILLAUME G., 1948/1949, *Leçons de linguistique*, tomes 1-3, Les presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLAUME G., 1968, *Temps et verbe*, Nizet, Paris.
- GUILLAUME G., 1969, *Langage et Sciences du langage*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- GUILLEMIN-FLESCHER, J., 1993 [1981], *Syntaxe comparée du français et de l'anglais. Problèmes de traduction*, Ophrys, Paris.
- HAILLET P-P., 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Ophrys, Paris.
- HAILLET P-P., 2003, « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel » dans *Langue Française* 138, pp. 35-47.
- HAILLET P.-P., 2007, *Pour une linguistique des représentations discursives*, de boeck. duculot, Paris.
- HA LO-CICERO M., 2001, « L' Expression Du Temps Et De L'Aspect Du Verbe Vietnamien », texte disponible sur le site : hmongstudies.com/Cicero2001.pdf
- HAMMAD M., 1983, « L'énonciation : Procès et système » dans *Langages* 70, pp. 35-46.
- HEIDEGGER M., 1964, *L'être et le temps*, trad. BROKMEIER W., Gallimard, Paris.
- HELLAND H. P., 2006, « Le point référentiel reichenbachien et la sémantique temporelle » dans SWIGGERS P. *et al.* (éds.) (2006), pp. 105-116.
- HOBOK HAF M., 2002, « L'imparfait pittoresque sur la sellette », pp. 335-341, texte disponible sur le site : <http://www.duo.uio.no/roman/Art/Rf-16-02-2/fra/Hobaek.pdf>.
- HUSSERL E., 1964, *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps*, trad. DUSSORT H., Presses universitaires de France, Paris.
- IMBS P., 1960, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Klincksieck, Paris.
- JACKENDOFF R., 1983, *Semantics and Cognition*, MIT Press, Cambridge.

Bibliographie

- JANSSON K., 2006, *Saisir l'insaisissable : Les formes et les traductions du discours indirect libre dans les romans suédois et français*, thèse de doctorat, Vaxjo University Press, disponible sur le site : linguistlist.org/issues/17/17-2759.html
- JAUBERT A., 2001, « Entre convention et effet de présence, l'image induite de l'actualité » dans *Cahiers Chronos* 7, pp. 61-75.
- JAUSSAUD A. M. et al. (éds.), 1989, *Grammaire et français Langue étrangère*, l'ANEFLE et le CUEF de Grenoble, Grenoble.
- JAYEZ J. et REBOUL A., 1990, « SI j'aurais su, j'aurais mis Paris en bouteille : Contrefactualité et inférence » dans *Cahiers de linguistique française* 11, pp. 49-75.
- KADRI HAMDANI D., 2003, *Sémantique de la temporalité en arabe parlé d'Alger: valeurs aspectuo-temporelles des formes verbales*, Thèse de l'UQAM, Montréal.
- KAMP H., 1981, « Événements, représentations discursives et référence temporelle » dans *Langages* 64, pp. 39-59.
- KAMP H., et ROHRER C., 1983, *Tense in text* dans *Meaning, Use and Interpretation of Language*, De Gruyter, Berlin, pp. 250-269.
- KAMP H. et REYLE U., 1993, *From discourse to Logic. Introduction to Model theoretic Semantics of Natural Language, Formal Logic and Discourse representation theory*, Kluwer, Dordrecht.
- KANT E., 2001, *Critique de la raison pure*, 6^{ème} édition, trad. BARNI J., Flammarion, Paris.
- KERBRAT-ORECHIONNI C., 1980/2002, *L'énonciation*, A. Colin, Paris.
- KERBRAT-ORECHIONNI C., 1998, *L'implicite*, A. Colin, Paris.
- KLEIBER G., 1990, *La sémantique du prototype*, Presses universitaires de France, Paris.
- KLEIBER G., 1993, « Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux » dans VETTERS C. (éd.) (1993a), pp. 117-166.
- KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- KLEIBER, G. 2001. *L'anaphore associative*, Presses universitaires de France, Paris.
- KLEIBER G., 2003, « Entre les deux mon cœur balance ou L'imparfait entre aspect et anaphore » dans *Langue Française* 138, pp. 8-19.
- KLEIBER G. et al. (éds.), 1997, *Les formes du sens*, Duculot, Louvain-la-Neuve.

Bibliographie

- KLEIN W., 1994, *Time in Language*, Routledge, Londres.
- KOMUR G., 2004, « L'îlot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 54-63.
- KORZEN H. et NOLKE H., 1990, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel » dans *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves*, Université de Trondheim, pp. 273-300.
- KOSCHMIERDER E. 1996 (éd.), *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique*, trad. SAMAIN D., Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, Lille.
- KOSELLECK R., 1990, *Le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'école des Hautes études en Sciences sociales, Paris.
- KRIEGEL S., « Grammaticalisation et créoles : un élargissement du concept ? » dans Aix-en-Provence, UMR 6057, CNRS, 19 p.
- KRONNING H., 2002, « Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémique », texte disponible sur le site : www.duo.uio.no/roman/Art/Rf-16-02-2/fra/Kronning.pdf
- KRONNING H., 2004, « Modalité et médiation épistémique » dans *Les médiations langagières 1*, Presses universitaires de Rouen, pp. 35-65.
- KRONNING H., « L'emploi des temps dans le discours indirect (libre) », à paraître.
- KUSZMIDER B., 1999, *Aspect, temporalité et modalité en polonais et en français*, Ophrys, Paris.
- LACA B., 2002, *Temps et aspect. De la morphologie à l'interprétation*, Presses universitaires de Vincennes, Saint-Denis.
- LAGAE V. *et al.* (éds.), 2002, *Temps et aspect : de la grammaire au lexique*, Rodopi, Amsterdam-New York.
- LAKOFF G. et JOHNSON M., 1981/1985, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, trad. De FORNEL M., les éditions de Minuit, Paris.
- LALAIRE L., 1998, *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*, Peter Lang, Berne.

Bibliographie

- LALLOT J, 1985, « La description des temps du verbe chez trois grammairiens grecs (Apollonius, Stéphanos et Planude) » dans *Histoire épistémologie Langage VII-1*, pp. 47-81
- LASCARIDES A. et OBERLANDER J., 1993, « Temporal coherence and defeasible knowledge » dans *Theoretical linguistics 19*, pp. 1-37.
- LAURENDEAU P., 1995, « Exploitation du cadre de la théorie des repérages énonciatif en linguistique descriptive : le cas du tiroir de l'imparfait » dans *Presses universitaires de France*, pp. 331-343.
- LAUZE A., 2007, « Le conditionnel : forme temporelle ou atemporelle ? » *Communication, lettres et sciences du langage*, texte disponible sur le site : www.pages.usherbrooke.ca/clsl/vol2no1/lauze_vol2no1_2008.pdf
- LE DRAOULEC A., 1996, « Les présuppositions dans l'analyse temporelle du discours. Le cas de avant que » dans *Le langage et l'homme XXXI 4*, pp. 225-238.
- LEFEUVRE F., 2004, « Comme quoi introducteur du discours indirect » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 549-558.
- LE GOFFIC P. et LAB F., 2001, « Le présent « pro futuro » dans *Cahiers Chronos 7*, pp. 77-98.
- LE GOFFIC P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris.
- LE GOFFIC P., 1997, *Les formes conjuguées du verbe : oral et écrit*, Ophrys, Paris.
- LE GOFFIC P., 1998, « Préalables morphologiques à l'étude du verbe français » dans *Cahiers Chronos 3*, pp. 1-33.
- LE GOFFIC P., (éd.), 2001, *Le présent en français*, Rodopi, Amsterdam-New York.
- Le QUERLER N., 1996, *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen, Caen.
- LENEPVEU V., 1990, *Eléments pour une étude du Système adverbial du français contemporain*, Thèse de l'université de Caen.
- LO CASCIO L., 1986, "Temporal deixis and anaphor in sentence and text" dans *Finding a reference time*, pp. 191-228.
- LO CASCIO V. and C. Vet (éds.), 1986, *temporal structure in sentence and discourse*, Dordrecht Foris
- LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.), 2004, *Le discours rapporté dans tous ses états*, L'Harmattan, Paris.

Bibliographie

- LOWE R., *et al.*, 1997, *Leçons de linguistique (1946-1947 et 1947-1948) de Guillaume Gustave*, Vol. 14, Presses de l'Université Laval et Klincksieck, Québec.
- LYONS J., 1978/1980, *Sémantique linguistique*, trad. DURANT J. et BOULONNAIS D., Larousse, Paris.
- MAINGUENEAU D., 1991, *L'analyse du discours*, Hachette, Paris.
- MAINGUENEAU D., 1993a, *Le contexte de l'oeuvre littéraire : Énonciation, écrivain, société*, Dunod, Paris.
- MAINGUENEAU D., 1993b, « Analyse du discours et archive » dans *SEMEN* 8, pp.87-104.
- MAINGUENEAU D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Dunod, Paris.
- MALMBERG B., 1979, *Le langage, signe de l'humain*, Picard, Paris.
- MARTIN R. et NEF F., 1981, « Temps linguistique et temps logique » dans *Langages* 64, pp.7-20.
- MARTIN R., 1981, « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? » dans *Langages* 64, pp. 81-92.
- MARTIN R., 1983, *Pour une logique du sens*, Presses universitaires de France, Paris.
- MARTIN R., 1991, « Types de procès et systèmes hypothétiques ; de l'aspect « de re » à l'aspect « dicto » dans *Les travaux de linguistique et de philologie* 22, pp. 87-95.
- MARTNET A. (éd.), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Crédif et Didier, Paris.
- MARTINET A., 1985, *Syntaxe générale*, A. Colin, Paris.
- MELLET S., 1980, « Le présent historique ou de narration » dans *L'information grammaticale* 4, pp. 6-11.
- MELLET S., 2001, « Valeur aspectuelle du présent : un problème de frontière » dans *Cahiers Chronos* 7, pp. 27-39.
- MEUNIER A., 1974, « Modalités et communication » dans *Langue française* 21, pp. 8-25.
- MILNER J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, les éditions de Minuit, Paris.
- MILNER J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Seuil, Paris.
- MILNER J.-C., 2002, *Le périple structural*, les éditions de Minuit, Paris.
- MINH HA L.-C., « L' Expression Du Temps Et De L'Aspect Du Verbe Vietnamien », texte disponible sur le site : hmongstudies.com/Cicero2001.pdf

Bibliographie

- MOCHET A.-M. « Mention et/ou usage : Discours direct et discours direct libre en situation de type conversationnel », 14 p., texte disponible sur le site : www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/autonymie/.../mochetma.pdf
- MOESCHLER J., 1993, « Aspects pragmatiques de la référence temporelle : indétermination, ordre temporel et inférence » dans *Langages* 112, pp. 39-54.
- MOESCHLER J. (éd.), 1994, *Langage et pertinence*, Larousse, Paris.
- MOESCHLER J., 1996, « Ordre temporel, narration et analyse du discours » dans *Cahiers de linguistique française* 18, pp.39-54.
- MOESCHLER J. (éd.), 1998, *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Kimé, Paris.
- MOESCHLER J., 2000, « Le modèle des inférences directionnelles » dans *Cahiers de Linguistique française* 22, pp. 57-100.
- MOESCHLER J. et al. (éds.), 2000, *Référence temporelle et nominale*, Peter Lang, Berne.
- MOLENDIJK A., 1985, « Point référentiel et imparfait » dans *Langue Française* 67, pp. 78-94.
- MOLENDIJK A., 1990, *Le passé simple et l'imparfait une approche reichenbachienne*, Rodopi, Amsterdam-Atlanta.
- MOLENDIJK A., 1994, « Tense use and temporal orientation: the « passé simple » and imparfait of French » dans *Tense and aspect in discourse*, pp. 109-123.
- MOLENDIJK A., 1996, « Anaphore et imparfait : la référence globale à des à des situations présupposées ou impliquées » dans *Sémiotiques* 9, pp. 415-434.
- MOLENDIJK A. et VET C. (éds.), 2005, *Temporalité et attitude : Structuration du discours et expression de la modalité*, *Cahiers chronos* 12, Rodopi, Amsterdam-New York.
- MUFWENE S., 2000 : « La fonction et les formes réfléchies dans le mauricien et le haïtien » dans *Langages* 138, pp. 114-124
- NEF F. 1976, « De dicto, de re, formule de Bacan et sémantique des mondes possibles » dans *Langages* 43, pp. 28-38
- NEF F., 1981, « Encore » dans *Langages* 64, pp. 93-108
- NEF F., 1986, *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Peter Lang, Berne.

Bibliographie

- NIKIEMA E., 2002, « Phonétique et phonologie des créoles. Les (parlers) français ont le schwa, les créoles ont l'r » dans BAVOUX C. *et al.* (2002), pp. 75-96.
- NOLKE H., 1994, *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Peeters, Louvain/Paris.
- NOLKE H., 2001, *Le regard du locuteur 2 : pour une linguistique des traces énonciatives*, Kimé, Paris.
- NOLKE H. et al. (éds.), 2000/2004, *La ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris.
- NOLKE H. et OLSEN M., 2003, « Le passé simple subjectivisé » dans *Langue Française* 138, pp 75-85.
- NOREN C., 2004, « Le discours rapporté et la notion d'énonciation » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 97-104.
- O'KELLY D., 1997, « À la recherche d'une valeur fondamentale : le cas de la ... de Temps et verbe de G. Guillaume » dans *Cahiers de praxématique* 29, pp. 50-54.
- OVERSTEEGEN L., 1986, "On tense and aktionsart, the two track theory of time" dans *Lingua* 69, pp. 197-218.
- PAILLARD D., 1998/2000, « A propos des verbes « polysémiques » : identité sémantique et principes de variation » dans *Syntaxe et Sémantique* 2, pp. 99-120.
- PARRET H (éd.), 1983a, *La mise en discours, Langages* 70, Larousse, Paris.
- PARRET H., 1983b, « L'énonciation en tant que déictation et modalisation » dans *La Langages* 70, pp. 83-98.
- PARTEE B. H., 1984, "Nominal and Temporal Anaporal" dans *Linguistics and Philosophy* 7, pp. 243-286.
- PATARD A., 2007, *L'un et le multiple, L'imparfait de l'indicatif en français : valeur en langue et usages en discours*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1^{er} tome.
- PAVEAU M.-A et SARFATI G.-E., 2003, *Les grandes théories de la linguistique*, A. Colin, Paris.
- PECHEUX M., 1975, *Les vérités de la palice. Linguistique, sémantique, philosophie*, MASPERO F. (éd.), Paris.
- PERRIN L. M., 2005, *Des représentations du temps en Wolof*, Thèse de doctorat (3^{ème} cycle), Université Paris 7, Denis Diderot.

Bibliographie

- PERSON C., 2004, *Traitement automatique de la temporalité du récit : implémentation du modèle linguistique SDT*, Thèse de l'Université de Caen.
- PHAN THI TINH, 2000, *Grammaire des propositions subordonnées temporelles en français et en vietnamien*, Thèse de l'Université de Rouen.
- PICABIA L., 1999, « Morphologie autonome et morphologie verbale du français : une représentation de l'auxiliaire » dans *Langages 135*, pp. 46-62.
- PICOCHÉ J., 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Nathan, Paris.
- PINCHON J. et COUTE B., 1980, *Le système verbal du français*, Nathan, Paris.
- PINCHON J., 1986, *Morphosyntaxe du français*, Hachette, Paris.
- POLLOCK J.-Y., 1997, *Langage et Cognition. Introduction au programme minimaliste en grammaire générative*, Presses universitaires de France, Paris.
- POMPILUS P., 1976, *Contribution à l'étude du créole et du français à partir du créole haïtien*, Éditions Caraïbes, Port-au-Prince.
- PONCHARAL, B., 2003, *La Représentation de paroles au discours indirect libre en anglais et en français*, numéro spécial de *Linguistique contrastive et traduction*, Ophrys, Paris.
- POPPER K., 1973, *La logique de la découverte scientifique*, trad. THYSSEN-RUTTEN N. et DEVAUX P., Payot, Paris.
- POPPER K., 1985, *Conjectures et réfutations*, trad. LAUMAY De M. B., Payot, Paris.
- PORTINE H., 1998, « Représentation textuelle et représentation géométrique du temps : le présent est-il un temps du passé ? » dans *Cahiers Chronos 3*, pp. 137-161.
- PRESSOIR Ch. F., 1947, *Débats sur le créole et le folklore*, Bibliothèque nationale, Port-au-Prince.
- PRIOR A. N., 1968, *Papers on Time and Tense*, University Press, London.
- PRIOR A. N., 1968, *Time and Modality*, Clarendon, Oxford.
- PROUST J., 1997, *Comment l'esprit vient aux bêtes. Essai sur la représentation*, Gallimard, Paris.
- PUSTEJOVSKY J., 1995, *the Generative Lexicon*, MIT Press, Cambridge, Mass.
- RABATEL A. et al. (éds.), 2003, *Effacement énonciatif et discours rapporté*, *Langages 156*, Larousse, Paris.
- RABATEL A., 1998, *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé, Lausanne.

Bibliographie

- RABATEL A., 2001, « Les Représentations de la parole intérieure Monologue intérieur, discours direct et indirect libres, point de vue » dans *Langue française* 132, pp. 72-95.
- RASTIER, F. 1987. *Sémantique interprétative*, Presses universitaires de France, Paris
- RASTIER, F. 1989. *Sens et textualité*, Hachette, Paris.
- RASTIER F., 1991, *Sémantique et recherches cognitives*, Presses universitaires de France, Paris.
- RASTIER F., 1996, « Problématiques du signe et du texte » dans *Intellectica* 23, pp. 11-52.
- RASTIER F., 1997, « Herméneutique matérielle et sémantique des textes » dans RASTIER F. *et al.* (éds.) (1997), pp. 119-148.
- RASTIER F. *et al.* (éds.), 1997, *Herméneutique : textes, sciences*, Presses universitaires de France, Paris.
- REBOUL A. et MOESCHLER J., 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, A. Colin, Paris.
- REBOUL A., 2000, « La représentation des éventualités dans la Théorie des représentations Mentales » dans *Cahiers de linguistique Française* 22, pp. 13-55.
- RECANATI F., 1995, « Le présent épistolaire : une perspective cognitive » dans *L'information grammaticale* 66, pp. 38-44.
- RECANATI F., 1997, « La polysémie contre le fixisme » dans *Langue française* 113, pp. 107-123.
- REICHEBACH H. G., 1947/1980, *Elements of Symbolic logic*, Dover Publications, New York.
- REINHART T., 1973/1976, *The syntactic domain of anaphora*, *These de Ph. D. MIT* Cambridge. Mass.
- REINHART T. 1986, « Principes de perception des formes et organisation temporelles des textes narratifs », trad. RICA P., *Recherches linguistiques de Vicennes* 14/15, pp. 45- 92.
- RICOEUR P., 1984, *Temps et récit. La configuration dans le récit de fiction*, tome 1, Point, Paris.
- RICOEUR P., 1985, *Temps et récit. Le temps raconté*, tome 2, Point, Paris.

Bibliographie

- RIEGEL M. *et al*, 1994/2005, *La grammaire méthodique du français*, Presses universitaires de France, Paris.
- RINGOOT R. et ROBERT-DEMONTROND P. (éds.), 2004a, *L'analyse de discours*, Éditions apogée, Rennes.
- ROBERT-DEMONTROND P. (éd.), 2004b, *L'analyse de concepts*, Éditions apogée, Rennes.
- ROHRER C., 1981, « Quelques remarques sur l'analyse de la forme progressive en anglais » dans *Langages* 64, pp. 29-38.
- ROBERT S., 1991, *Approche énonciative du système verbal*, CNRS (éd.), Paris.
- ROMANO C., 1999, *L'événement et le temps*, Presses universitaires de France, Paris.
- ROMEO S., « La construction de la temporalité : étude fondée sur l'observation d'un enfant bilingue français-italien » dans *LINX* 38, pp. 115-144.
- ROSIER L., 1997, « Le discours rapporté entre binarité et continuum ? » dans *Modèles linguistiques*, vol. 35, fasc. 1, pp.7-16.
- ROSIER L., 1999, *Le discours rapporté*, Duculot, Bruxelles.
- ROSIER L., 2005, « L'analyse de discours et ses corpus à travers le prisme du discours rapporté » dans *Marges linguistiques* 9, pp. 154-162.
- ROSIER L., 2008, *Le discours rapporté en français*, Ophrys, Paris.
- ROSIER L. et al. (éds.), 2002, *Le discours rapporté, Faits de langues* 19, Ophrys, Paris.
- ROSIER L. et WILMET M., 2003, « La « concordance des temps » revisitée ou de la « concordance » à la « convergence » dans *Langue française* 138, pp. 97-110.
- ROUSSEAU A., 1999a, « La quête de la référence. Réflexions à partir des théories de Frege » dans *Travaux linguistiques du CERLICO* 12, pp. 15-26.
- ROUSSEAU A., 1999b, « Le temps comme propriété nominale » dans *Cahiers Chronos* 4, pp. 149-166.
- SAINT AUGUSTIN, 1981, *Confessions*, Livres IX-XIII, 6^e édition, Société d'éditions les belles lettres, Paris.
- SARTRE J.-P., 1948, *L'être et le néant*, Gallimard, Paris.

Bibliographie

- SAUSSURE L. De, 1997, « Le temps chez Beauzée : algorithmes de repérage et comparaison avec Reichenbach et problèmes théoriques » dans *Cahiers Ferdinand de Saussure* 49, pp. 171-195.
- SAUSSURE L. De, 1998, « L'approche référentielle : de Beauzée à Reichenbach » dans MOESCHLER J. (éd.) (1998), pp. 19-44.
- SAUSSURE L. De, 2003, *Temps et pertinence*, de boeck.duculot, Bruxelles.
- SCHAEFFER J.-M., 1999, *Pourquoi la fiction ?*, Seuil, Paris.
- SCHREPFER-ANDRE G., 2004, « [selon X, p.] versus [X dit/pense que p] : Information référenciée versus discours rapporté » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp 576-586.
- SCHWER R. S., 2002, « Représentation mathématique du temps : après Reichenbach », texte disponible sur le site : hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/25/.../tranelSchwer.pdf.
- SEARLE J. R., 1979/1982, *Sens et expression*, trad. PROUST J., les éditions de Minuit, Paris.
- SEARLE J.R., 1983/1985, *L'intentionnalité*, trad. PICHEVIN C., les éditions de Minuit, Paris
- SERBAT G., 1980, « La place du présent de l'indicatif dans le système des temps » dans *L'information grammaticale* 7, pp. 36-39.
- SERBAT G., 1981, *Cas et Fonctions*, Presses universitaires de France, Paris.
- SERBAT G., 1988, « Le prétendu « présent » de l'indicatif : une forme non déictique du verbe » dans *L'information grammaticale* 38, pp. 32-35.
- SIMONIN J., 1984, « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse » dans *La langue au ras du texte de presse*, Presses universitaires de Lille, pp. 133-203.
- SLAKTA D. 1983, « Argumentation et grammaire de texte » dans *Texte et discours* 1, pp. 6-34.
- SMITH N., 1993, « Observations sur la pragmatique des temps, trad. MOESCHLER J. et REBOUL A. dans *Langages* 112, pp. 26-38.
- SOLER L., 2000, *Introduction à l'épistémologie*, ellipses, Paris.

Bibliographie

- SOME K. P., 1998, *Temporalité verbale et récit*, Thèse de l'Université de Cergy-Pontoise.
- SPERBER D. et WILSON D., 1989, *La pertinence. Communication et cognition*, les éditions de Minuit, Paris.
- STEN H., 1952, *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Munksgaard, Copenhague.
- SULLET-NYLANDER F., 2004, « Le discours narrativisé : quels critères formels » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp. 386-396.
- SWIGGERS P., 1986, « Mot, temps et mode » dans *L'encyclopédie méthodique*, Presse universitaire de Lille.
- SWIGGERS P. et al. (éds.), 2006, *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60^{ème} anniversaire*, Peeters Publishers.
- TAIVALKOSKI-SHILOV K., 2002, « Traduire la mixité formelle : l'exemple des premières (re)traductions de Fielding en France » dans ROSIER L. *et al.* (éds.), (2002), pp. 85-97.
- TALMY L., 1988/1992, « Les relations entre grammaire et cognition » dans *Cahiers de Praxématique 18*, pp. 13-74.
- TARDIEU G.-M., 2006, *Gramè kreyòl*, Bibliothèque nationale, Port-au-Prince.
- TARGETE J., 2001, *Langue créole universelle*, l'imprimerie II, Port-au-Prince.
- TASMOWSKI De RYCK L., 1985, « L'imparfait avec et sans rupture » dans *Langue française 67*, pp. 59-77.
- TESNIERE L. 1982, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.
- TOURATIER C., 1996, *Le système verbal du français*, A. Colin, Paris.
- TOURATIER C., 2000, « Les noms propres temporels » dans *Lexique 15*, pp. 35-44.
- TOURNADRE N., 2004, « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM » dans *Bulletin de la SLP, XCIX 1*, pp. 7-68.
- TREVISE A., 1999, « A propos des repérages fictifs : variété des formes et construction du sens » dans *L'information Grammaticale 14*, pp. 5-10.
- VALDMAN A., 1978, *Le créole : Structure, statut et origine*, Klincksieck, Nice.
- VALDMAN A., 1979, *Le français hors de France*, CHAMPION H., Paris.
- VALDMAN A., 2005, « Vers la standardisation du créole haïtien » dans *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X-1, pp. 39-51.

Bibliographie

- VALDMAN A., 2008, « Sur la diffusion du créole haïtien standard » dans *Études créoles* 1-2, pp. 165-19.
- VAN RAEMDONCK D., 2004, « Discours rapporté et intégration syntaxique : un exemple d'analyse » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. *et al.* (éds.) (2004), pp 531-537.
- VAN VALIN R. D. et LAPOLLA R., 1997, *Syntax. Structure, Meaning and Function*, Cambridge University Press, Cambridge.
- VAN VOORST J., 1987, "The structure of aspect" dans *Revue canadienne de linguistique* 32, pp. 261-274.
- VANDELOISE C., 1991, « Autonomie du langage et cognition » dans *Communications* 53, pp. 69-1991.
- VASSANT A., 1995, « Le présent de l'indicatif français dans ses relations temporelles et aspectuelles avec l'imparfait et le passé simple » dans *Le français moderne* 63, pp. 113-137.
- VENDLER Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, University Press, Cornell.
- VERINE B., 2000, « Pour une interprétation aspectuelle des tiroirs du passé : deux insertions cotextuelles du zeugme [passé simple et imparfait] » dans *Cahiers Chronos* 6, pp. 49-57.
- VERNET P., 1984, *Langues, Éducation et Société*, Thèse de doctorat, tomes 1 et 2, Université de Paris V, Paris.
- VERONIQUE D. « Trois aspects de la temporalité dans les créoles français : Aktionsart, référence au passé et finitude », texte disponible sur le site : www.umar7023.cnrs.fr/.../veronique.27.03.06.handout.pdf.
- VERONIQUE D. et CHAUDENSON R. (éds.), 2000, *Syntaxe des langues créoles*, *Langages* 138, Larousse, Paris.
- VET C., 1980, *Le temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*, Droz, Genève.
- VET C., 1981, « La notion de « monde possible » et le système temporel et aspectuel du français » dans *Langages* 64, pp. 109-124.
- VET C., 1985, « Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur » dans *Langue française* 67, pp. 38-58.
- VET C., 1996, « Aspect, anaphore et interprétation du discours » dans *Hermes, journal of Linguistics* 16, pp. 93-106.

Bibliographie

- VETTERS C. et de MULDER W., 2000, « Passé simple et imparfait : contenus conceptuel et procédural » dans *Cahiers Chronos 6*, pp. 13-36.
- VETTERS C. et SKIBINSKA E., 1998, « Le futur : une question de temps ou de mode ? Remarques générales et analyses du présent-futur perfectif polonais » dans *Cahiers Chronos 2*, pp. 246-267.
- VETTERS C., 1989, « Grammaire générative et textuelles des temps verbaux » dans *Recherches linguistiques de Vincennes 18*, pp. 101-145
- VETTERS C., 1993a, *Le temps de la phrase au texte*, Presses universitaires de Lille.
- VETTERS C., 1993b, « Passé simple et Imparfait : un couple mal assorti » dans *Langages 100*, pp. 14-30.
- VETTERS, C., 1994, «Free indirect speech in French», *Direct and Indirect Speech* (éd.) Coulmas, Trends in Linguistics, Studies and Monographs 31. Winter, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 179-225.
- VETTERS C., 1996, *Temps, aspect et narration*, Rodopi, Amsterdam-Atlanta.
- VETTERS, C., 2001, « Le conditionnel : ultérieur du non actuel » dans *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques 25*, pp. 169-207.
- VETTERS C., 2003, «L'aspect global : un effet secondaire d'un contenu procédural ?», dans *Cahiers Chronos 11*, pp. 113-131.
- VETTERS C. et VUILLAUME M., 1998, « Comment peut-on ressusciter le passé ? » dans *Cahiers Chronos 3*, pp. 109-123.
- VENANT F., 2008, « La construction du sens : Un système complexe dynamique », texte disponible sur le site : hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/33/.../251-264_Venant.pdf
- VICTORRI B., 1996, «Modéliser les interactions entre une expresse polysémique et son co-texte » dans *Actes du colloque « Co-texte et calcul du sens »*, Presses de l'Université de Caen.
- VICTORRI B., 1999, « Le sens grammatical » dans *Langages 137*, pp. 85-105.
- VIKNER S., 1985, "Reichenbach revisited : one, two, or three temporal relations ?" dans *Acta Linguistica Hafniensia 19*, vol. 2, pp. 81-98.
- VILLARD M., 1991, « Notion de prototype et événement » dans *Sémantique et cognition. Catégories, prototypes, typicalité*, CNRS (éd.), pp. 131-149

Bibliographie

- VION R., 2004, « Modalités, modalisations et discours représentés » dans *Langages* 156, pp. 96-110
- VION R., « Modalisation, dialogisme et polyphonie », texte disponible sur le site : www.dialogicidad.cl/papers/Vion.pdf.
- VLACH F., 1981, « La sémantique du temps et de l'aspect en anglais » dans *Langages* 64, pp. 65-79.
- VOGELEER S. et de MULDER W., 1998, « Quand spécifique et point de vue » dans *Cahiers chronos* 3, pp. 213-233.
- VOGELLEER S., BORILLO A. (éds.), 1999, *La modalité sous tous ses aspects*, Dodopi, Amsterdam-Atlanta.
- VOGELEER S. et al. (éds.), 1998, *Temps et Discours*, Peeters, Louvain-la-Neuve.
- VON MUNCHOV P., 2004, « La structuration du champ de la représentation du discours autre à la lumière d'une linguistique de discours comparative » dans LOPEZ-MUNOZ J. M. et al. (éds.) (2004), pp 479-489.
- VUILLAUME M., 1990, *Grammaire temporelle des récits*, les éditions de Minuit, Paris.
- VUILLAUME, M., 1998, « Le Discours indirect libre et le passé simple » dans VOGELLEER S. et al. (éds.) (1998), pp. 191–201.
- WAGNER R. L. et PINCHON J., 1991, *Grammaire du français, classique et moderne*, Hachette, Paris.
- WEINRICH H. 1973, *Le temps. Le récit et le commentaire*, Seuil, Paris.
- WEINRICH, H., 1989, *Grammaire textuelle du français*, Hatier, Paris.
- WEIST R., 1986, « Tense and Aspect » dans *Language Acquisition*, pp. 356-374.
- WILMET M., 1976, *Études de morphosyntaxe verbale*, Klincksieck, Paris.
- WILMET M., 1997, *Grammaire critique du français*, Hachette, Paris.
- WILNET M., 2001, « L'architectonique du « conditionnel » dans *Le conditionnel en français, Recherches linguistiques* 25, Université de Metz, pp. 21-44.
- WILSON D. et SPERBER D., 1993, « Pragmatique et temps », trad. REBOUL A., dans *Langages* 112, pp. 8-25.
- WINTERS M., 1991, « Subjonctif et réseau » dans *Communications* 53, pp. 155-170.

Bibliographie

WITTGENSTEIN L. (éd. 1961), *Tractatus logico-philosophicus suivi des investigations philosophiques*, trad. KLOSOWSKI P., Gallimard, Paris.

2. Textes littéraires

BARJAVEL R., 1982, *La tempête*, Gallimard, Folio, Paris.

BUTOR M., 1980, *La modification*, les éditions de Minuit Paris.

CAMUS A., 1942, *L'étranger*, Gallimard, coll. Blanche, Paris.

CHERY P.-M., 2001, *Eriye Vilokan*, Faculté de Linguistique Appliquée (éd.), Port-au-Prince.

DELILLO D., 1999, *Bruit de fond*, trad. COURTOIS-FOURCY M., Label, Paris.

DERAMEAU P., 1997, *Tikoze sou listwa*, Port-au-Prince.

EJEN M., 2008, *Aganmafwezay*, Port-au-Prince, Edisyon nasyonal Ayiti, Coll. Souf nouvo, Port-au-Prince.

FLAUBERT G., 1964, *Salammbô*, Flammarion, Paris.

FLAUBERT G., 1986, *Madame Bovary*, Flammarion, Paris.

FRANKETIENNE, 1975, *Dezafi*, FARDIN D. (éd.), Port-au-Prince.

GAMARRA P., 1955, *Le maître d'école*, les éditeurs français réunis, Paris.

HOUELLEBECQ M. et LEVY B.-H., 2008, *Ennemis publics*, Flammarion, Paris.

JEAN-BAPTISTE P., 2008, *Zig lavi*, Port-au-Prince, Edisyon près nasyonal Ayiti, Coll. Souf nouvo, Port-au-Prince.

LAINY R. *Sou bitasyon m nan, à paraître*

MALLET-JORIS F., 1976, *Allegra*, Grasset, Paris.

MAURIAC C., 1981, *Le rire des pères dans les yeux des enfants*, Grasset, Paris.

MODIANO P., 2003, *Accident nocturne*, Gallimard, Paris.

SEGOND L., 1995, « L'évangile selon Saint Luc » dans *La sainte Bible*, édition revue avec références.

STENDHAL, 1998, *Le rouge et le noir*, collection classique, texte intégral, Paris.

STENDHAL, 2007, *La chartreuse de Parme*, collection paradigme, Paris.

ZOLA E., 1989, *Germinal*, Grasset, Paris.

ZOLA E., 2000, *L'Assommoir*, Flammarion, Paris.

TOURNIER M., 1970, *Le Roi des Aulnes*, Collection Folio, Paris.

CAUWELAERT D. V., 1997, *La vie interdite*, MICHEL A. (éd.), Paris.

Bibliographie

VIAN. B., 1953, *L'Arrache-cœur*, coll. Poche, Paris.

WALTER G., 1971, *Faubourg des Amériques*, Grasset, Paris.

Wi mwen konn li, 2005, Frères de l'Instruction chrétienne (éd.), Port-au-Prince

3. Textes journalistiques

Bòn Nouvèl, 1994, (# 104), (#110), 2006

Le Figaro, 6 mai 2008

Le Matin # 32421 (2005), # 32456 (2005)

Le Monde, avril 1958, août 1999, fév. 2002, mars 2008 # 373, avril 2008 # 374, 6 mai 2008, novembre 2008 # 380

Le Nouvel Observateur, 2007, # M 2220, # M 02228

Le Nouvelliste, 2004, # 37492

Ayiti fanm, 2007, bulletin : Enfofanm, disponible sur le site :

www.ayitifanm.org/archives/index.php?option

Libète # 105 (1994), # 106 (1994), (1991)

Table des matières

Table des matières

Introduction : les axes de la recherche	8
1. Les éléments du questionnement :	
énonciation rapportée et temporalité.....	9
2. Les objectifs à atteindre.....	14
3. Le corpus et la méthodologie du recueil des données.....	14
4. La méthodologie d'analyse.....	16
5. Justification de la recherche.....	17
6. Le cadre théorique de la recherche.....	20
6.1. Le modèle aspectuo-temporel de H. Reichenbach.....	20
6.2. Le système de H. Reichenbach : les positions de B. Comrie, de C. Vetters, de H. P. Helland, etc.....	23
6.3. Les systèmes de H. Reichenbach et de L. Gosselin.....	25
6.4. La nouveauté du système de L. Gosselin.....	26
6.5. L'intervalle de référence.....	29

Première partie

L'énonciation rapportée, émergence et théories

Introduction.....	33
1. Quelques repères historiques de l'énonciation rapportée.....	33
2. L'énonciation rapportée et la subjectivité.....	35
3. Dialogisme et polyphonie : points de vue de M. Bakhtine, d'O. Ducrot, et de J. Authier-Revuz et des polyphonistes scandinaves.....	37
4. Polyphonie dans l'énonciation rapportée : position d'A. Banfield	42
5. Locuteur ou énonciateur ?.....	43
6. Le verbe «rapporter».....	45
7. L'« énonciation rapportée » : points de vue de J. Authier-Revuz, de L. Rosier et de P. von Münchov.....	46
8. Analyse comparée du discours direct et du discours indirect.....	51
9. Le couple discours direct/discours indirect et les normes classiques.....	57
10. Le discours indirect libre : bref rappel historique.....	60

Table des matières

10.1. La structure du discours indirect libre.....	61
10.2. Le triptyque : comparaison entre le français et le créole haïtien.....	65
11. Le discours direct libre.....	68
12. Analyse comparée du discours indirect libre et discours direct libre.....	70
13. Analyse comparée du discours indirect libre et discours indirect mimétique.....	72
14. Les formes mixtes ou hybrides : positions de J. Authier-Revuz, de L. Rosier, etc.....	73
15. Analyse comparée du discours direct avec <i>que</i> intégré et discours direct avec <i>que</i> non intégré.....	76
16. Les îlots textuels.....	77
17. Les formes réduites de l'énonciation rapportée.....	79
17.1. Le syntagme nominal déverbal : position de D. van, Raemdonck.....	80
17.2. Le discours narrativisé.....	82
18. Les formes introduites par selon X, d'après X, pour X, suivant X, etc.....	84
19. Les formes dites atypiques.....	87
20. Formes mixtes et formes réduites : comparaison entre le créole haïtien et le français.....	89
21. Conclusion.....	93

Deuxième partie

L'expression de la temporalité en français

Introduction.....	96
Chap.1 : Marqueurs aspectuo-temporels du français : temps verbaux, Circonstanciels temporels, constructions syntaxiques.....	99
1.1. Le système verbal du français : rappel.....	99
1.2. Le verbe français : un lieu d'expression de la temporalité.....	99
1.3. L'expression d'aspect en français : rappel.....	109
1.3.1. L'aspect lexical ou Aktionsart.....	111
1.3.2. Types de procès selon Z. Vendler.....	112
1.3.3. Les propriétés aspectuelles d'itération, d'inchoativité, de progressivité.....	114
1.3.4. L'aspect grammatical.....	116

Table des matières

1.4. Les temps verbaux du français.....	116
1.4.1. Les tiroirs verbaux du présent.....	118
1.4.1.1. La perfectivité du temps présent.....	124
1.4.1.2. Valeur intemporelle du temps présent.....	126
1.4.2. Les tiroirs verbaux du passé.....	127
1.4.2.1. L'imparfait.....	130
1.4.2.2. Le passé composé.....	132
1.4.2.3. Le passé simple.....	133
1.4.2.4. L'antériorité des temps du passé : le plus-que-parfait et le passé antérieur.....	134
1.4.3. Les tiroirs verbaux de l'avenir.....	138
1.4.3.1. Le futur simple.....	141
1.4.3.2. Le futur antérieur.....	142
1.4.4. Le conditionnel.....	143
1.4.4.1. Les valeurs du conditionnel : positions de R. Martin, de L. Gosselin, de P. Caudal et de C. Veters.....	143
1.4.4.2. Le conditionnel atemporel ou neutre : solution de sauvetage ?.....	146
1.5. Les circonstanciels aspectuo-temporels.....	148
1.5.1. Les circonstanciels temporels.....	148
1.5.2. Les adverbes d'aspect.....	150
1.5.3. Analyse comparée de deux types de circonstanciel.....	151
1.6. L'expression du temps et de l'aspect en dehors du syntagme verbal.....	153
1.6.1. Le syntagme nominal : un lieu d'expression du temps et de l'aspect.....	153
1.6.2. Autres marqueurs du temps : le nom (propre et commun), le participe passé, l'adjectif qualificatif, l'adjectif verbal.....	158
1.7. L'expression de la durée en français : bref rappel	162
1.7.1. La distance entre un événement et un autre repère.....	164
1.7.2. La durée d'un événement.....	167
1.8. Conclusion.....	169
Chap.2 : Analyse comparée des tiroirs verbaux du passé.....	170
2.1. Le passé composé et le passé simple.....	170

Table des matières

2.2. Le passé composé et l'imparfait.....	174
2.3. L'imparfait et le passé simple.....	175
2.4. Le plus-que-parfait et les tiroirs du passé.....	177
2.5. L'opposition passé simple/imparfait : la thèse aspectuelle.....	178
2.5.1. La thèse aspectuelle : les positions d'A. Molendijk, de C. Vetters, de L. Gosselin, etc.....	181
2.5.2. L'approche monosémique ou polysémique : quelle position adopter ?.....	186
2.5.3. Le passé simple et l'imparfait : la thèse anaphorique.....	188
2.6. La concordance des temps en français : rappel.....	192
2.7. Conclusion.....	196

Troisième partie

L'expression de la temporalité en créole haïtien

Introduction.....	199
Chap. 1 : Le créole haïtien et la temporalité.....	203
1.1. La situation sociolinguistique du créole haïtien : bref rappel.....	203
1.2. La structure grammaticale : rappel.....	206
1.3. Le système verbal du créole haïtien.....	209
1.3.1. La notion de verbe : rappel.....	209
1.3.2. Le verbe créole : un lieu d'expression de la temporalité ?.....	216
1.3.3. La reduplication du verbe créole	217
1.4. Les périphrases verbales en créole haïtien.....	219
1.5. Auxiliaires et semi-auxiliaires en créole haïtien : la théorie d'A. Valdman.....	221
1.6. Les époques de la temporalité en créole hatien.....	222
1.6.1. L'expression du présent.....	222
1.6.2. L'expression du futur.....	225
1.6.3. L'expression du futur : la position de R. Damoiseau.....	226
1.6.4. L'antériorité dans le futur.....	234
1.6.5. L'expression du passé.....	235
1.6.6. Les particules <i>te</i> et <i>t ap/tep/t ape</i> : analyse comparée.....	236
1.7. Les marqueurs d'aspect en créole haïtien.....	242

Table des matières

1.7.1. Les adverbes d'aspect.....	242
1.7.2. Les marqueurs d'aspect : la thèse de R. Damoiseau.....	243
Chap. 2 : L'expression de la durée, de l'hypothétique, du potentiel, et le repérage du procès en créole haïtien.....	251
2.1. L'expression de la durée.....	251
2.1.1. La durée entre un événement et un autre repère.....	251
2.1.2. La durée d'un événement.....	254
2.2. Remarques autour des marqueurs aspectuo-temporels.....	256
2.2.1. Analyse comparée des morphèmes de l'avenir <i>ap, a, va</i> et <i>ava</i>	257
2.2.2. La valeur modale des morphèmes <i>ap, a, va</i> et <i>ava</i>	260
2.2.3. L'expression temporelle <i>te konn(en)</i>	261
2.2.4. Le passé récent avec ou sans les morphèmes <i>fèk, te fèk,</i> <i>fèkfin, sot, fèksot</i> et <i>te fèksot</i>	263
2.2.5. Analyse comparée des morphèmes <i>fèk, sot</i> et <i>fin</i>	268
2.2.6. Des morphèmes polysémiques : « <i>ap</i> », « <i>te</i> », « <i>pral</i> » ?.....	271
2.3. D'autres types de marqueurs temporels	273
2.3.1. Les circonstanciels temporels.....	273
2.3.2. Les expressions calendaires.....	274
2.3.3. Les subordinées en créole haïtien : bref rappel.....	274
2.3.4. Les subordinées temporelles.....	278
2.3.5. La localisation temporelle.....	282
2.3.6. Nature de la relation circonstancielle.....	284
2.3.7. Le temps relatif.....	288
2.3.8. L'expression du temps et de l'aspect : comparaison entre le français et le créole haïtien.....	288
2.4. Le système hypothétique et le potentiel en créole haïtien.....	291
2.4.1. <i>Tava</i> : un autre morphème du conditionnel.....	293
2.4.2. <i>Ta, t ap, tapral</i> et <i>tava</i> : effets de sens atténuatifs.....	294
2.4.3. <i>Ta, t ap, tapral</i> et <i>tava</i> : effets de sens contrefactuels.....	295
2.4.4. <i>Ta, t ap, tapral</i> et <i>tava</i> : effets de sens journalistiques.....	295
2.4.5. Le futur dans le passé.....	296
2.5. La concordance des temps en créole haïtien.....	296

Table des matières

2.6. Conclusion.....	298
----------------------	-----

Quatrième partie

La temporalité dans l'énonciation rapportée

Introduction.....	301
Chap. 1 : La temporalité dans l'énonciation rapportée en français.....	303
1.1. La temporalité dans les formes canoniques.....	303
1.1.1. Dans le discours direct.....	303
1.1.2. Dans le discours indirect.....	306
1.2. La temporalité dans le discours indirect libre.....	317
1.2.1. Les temps verbaux dans le discours indirect libre.....	320
1.2.2. Les adverbes temporels dans le discours indirect libre.....	325
1.3. La temporalité dans le discours direct libre.....	328
1.4. Analyse comparée de la temporalité dans le discours direct libre, le discours indirect libre et le discours direct.....	330
1.5. La temporalité dans le discours direct <i>avec que</i>	331
1.6. La temporalité dans le discours indirect <i>avec guillemets</i>	334
1.7. La temporalité dans le discours indirect mimétique.....	337
1.8. Analyse comparée de la temporalité dans le discours indirect mimétique et le discours indirect libre.....	338
1.9. La temporalité dans le discours introduit par les SP : Selon X d'après X, à en croire X.....	339
1.10. La temporalité dans le discours narrativisé.....	342
1.11. La temporalité dans le syntagme nominal déverbal.....	343
1.12. La temporalité dans les îlots textuels.....	348
1.13. La temporalité dans les formes dites atypiques.....	351
1.14. La temporalité dans les énonciations rapportées au conditionnel.....	352
1.15. Conclusion.....	361
Chap. 2 : La temporalité dans l'énonciation rapportée : comparaison entre le français et le créole haïtien.....	363
2.1. La temporalité dans les formes classiques.....	363

Table des matières

2.1.1. Dans le discours direct.....	363
2.1.2. Dans le discours indirect.....	367
2.2. La temporalité dans le discours indirect libre.....	372
2.3. Les adverbes temporels dans le discours indirect libre.....	377
2.4. La temporalité dans le discours direct libre	379
2.5. La temporalité dans le discours indirect <i>avec guillemets</i>	383
2.6. La temporalité dans les îlots textuels.....	387
2.7. La temporalité dans le discours narrativisé.....	392
2.8. La temporalité dans les énonciations introduites par le syntagme médiatif.....	394
2.9. La temporalité dans les formes dites atypiques.....	398
2.10. La temporalité dans le procès rapporté perçu comme potentiel ou irréel.....	399
2.11. Le circonstanciel temporel dans les énonciations rapportées en créole haïtien.....	402
2.12. Conclusion.....	409
3. Conclusion générale.....	411
4. Bibliographie.....	418
5. Table des matières.....	445